This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

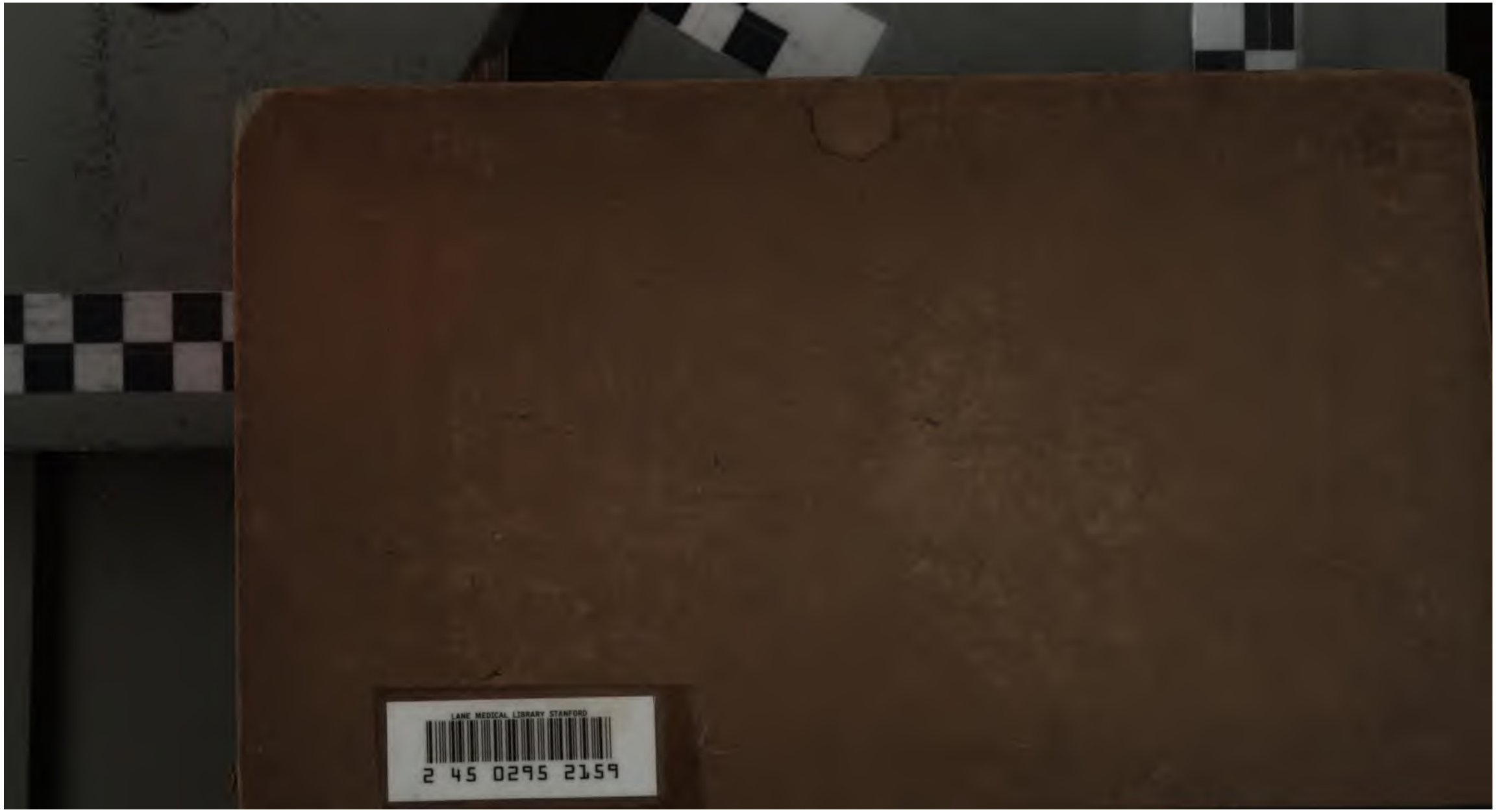
LANE MEDICAL LIBRARY STANFORD
2 45 0295 2159

6548
MAY 11 1953

LANE
MEDICAL LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
1885

Rosencrantz Fund

LANE
STANF
100 PAS
ALO ALT

ETUDE

SUR

SYMPHORIEN CHAMPIER.

Lyon. — Imprimerie de Louis Perrin.

SYMPHORIEN · CHAMPIER

ETUDE

Biographique & Bibliographique

SUR

SYMPHORIEN

CHAMPIER

PAR M. P. ALLUT

SUIVIE

DE DIVERS OPUSCULES FRANCOIS DE SYMPHORIEN CHAMPIER

L'ORDRE DE CHEVALERIE LE DIALOGUE DE NOBLESSE ET LES ANTIQUITÉS

DE LYON ET DE VIENNE.

A LYON

Chez NICOLAS SCHEURING, Libraire-Editeur,

Rue Boiſſac, n° 9.

M D C C C L I X

LANE MEDICAL LIBRARY

5OYH
A4
59

AUX

BIBLIOPHILES LYONNOIS

POURQUOI, dira-t-on peut-être en ouvrant ce volume, lorſqu'on a des loiſirs qu'il étoit facile, ce ſemble, d'employer plus utilement ailleurs, les perdre à exhumer la mémoire d'un peſant érudit, d'un pédant hériſſé de grec & de latin, de l'oubli qui pèſe ſur elle depuis trois ſiècles? Vainement viendroit-on nous dire que les écrits de Symphorien Champier, puiſqu'il faut le nommer, excitèrent au plus haut degré l'admiration & l'enthou-

ſiaſme de ſes contemporains : que nous importe? puiſque ces écrits & la gloire paſſagère qu'ils valurent à leur auteur ont diſparu avec lui dans la pouſſière du ſépulcre.

Cette réflexion, je l'ai faite moi-même plus d'une fois, avant de me mettre à l'œuvre, & elle n'étoit pas, je l'avoue, de nature à m'encourager à pourſuivre une étude littéraire qui pouvoit n'être qu'une tâche ingrate & ſtérile. En effet, qui connoît ſeulement le nom de Symphorien Champier? Parmi les lettrés, parmi les médecins même, combien en eſt-il qui ſe ſoient aviſés de parcourir, je ne dirai pas ſes œuvres entières, mais ſeulement le plus mince & le plus inoffenſif de ſes opuſcules, ou qui s'en ſoient jamais préoccupés au point de vue de la philologie, de l'hiſtoire, de la philoſophie ou de la ſcience médicale? Je n'en connois pas un ſeul. Malgré ſon immenſe bagage ſcientifique & littéraire, peut-être à cauſe de ce bagage, Champier eſt pour ce ſiècle comme s'il n'avoit rien écrit, comme s'il n'avoit pas exiſté. Il fut, il eſt vrai, comblé d'honneurs, ſaturé de louanges & d'adulation pendant ſa vie; mais ſa gloire, reſtée intacte juſqu'à ſon dernier jour, ne lui a pas ſurvécu. Et cependant cet homme, ſi complètement ignoré,

avoit rempli l'Europe de ſa renommée; il fut proclamé par les plus doctes, les plus graves & les plus illuſtres perſonnages de ſon temps, le Phénix de la ſcience, la Merveille de la nature, & cela étoit vrai, car il n'ignora rien de ce qui étoit alors du domaine de l'intelligence. La théologie, ce premier anneau de la chaîne qui rattache l'homme à ſon Créateur, les Saintes Ecritures, la philoſophie, la dialectique, la métaphyſique, la médecine, l'aſtrologie même & l'alchimie n'eurent pour lui ni ſecrets ni myſtères; les Muſes ne ſe montrèrent pas plus avares de leurs faveurs pour lui que pour les autres rimeurs ſes contemporains; les grands écrivains de l'Antiquité, les docteurs de l'Egliſe & les Saints Pères lui étoient familiers auſſi bien que les langues anciennes, & s'il ne fut pas davantage, c'eſt que, à cette époque de rénovation, où l'ignorance & la routine livroient leurs derniers combats, il n'avoit pas encore été donné à l'homme de pénétrer plus avant dans les profondeurs de la ſcience.

Pour être réputé ſavant, au XVe ſiècle, ce n'étoit plus aſſez d'être cet homme d'un ſeul livre, ſi redouté des anciens, « homo unius libri; » *il falloit, à l'exemple du fameux Pic de La Mi-*

randole, pouvoir diſcuter contre tout venant « de omni re ſcibili & de quibuſdam aliis, » *comme on diſoit alors. Les diſputes entre les érudits avoient pris la place des pas d'armes & des combats en champ clos ; elles avoient leurs mainteneurs & leurs défendeurs. Seulement, au lieu de rompre des lances, ce qui commençoit déjà à n'être plus qu'une métaphore, on entaſſoit textes ſur textes, gloſes ſur gloſes, contre ſon adverſaire, &, de même que dans les tournois le prix étoit décerné au plus vaillant & au plus habile, dans ces combats à outrance d'un nouveau genre la victoire reſtoit au plus docte & au plus ſubtil. Champier, plus que nul autre, eut ce rare privilége de pouvoir traiter toutes les queſtions avec une égale facilité : il écrivit, diſſerta, controverſa ſur toutes les matières, même ſur celles qui ſembloient devoir être le plus étrangères à ſa profeſſion, & l'on a dit avec raiſon de ſes œuvres, que, ſi elles étoient réunies, elles formeroient à elles ſeules une ſorte d'encyclopédie où l'on trouveroit de tout, ſouvent, il eſt vrai, jeté au haſard, ſans ordre ni méthode, comme s'il n'avoit eu d'autre but que de faire parade de ſon vaſte ſavoir & d'éblouir les lecteurs par la prodigieuſe univerſalité de*

ſon génie; mais enfin, quoi qu'il en ſoit, une érudition immenſe qui, malgré les défauts de l'auteur, & eu égard au temps où il vivoit, dut faſciner les eſprits & le faire conſidérer comme un être ſurnaturel.

J'ai donc cru que je pouvois, ſinon relever le piédeſtal ſur lequel Symphorien Champier fut placé par ſes contemporains, au moins reſtituer au ſavant le rang qui lui appartient légitimement dans l'hiſtoire littéraire de la fin du XVe *ſiècle & de la première moitié du* XVIe, *& le claſſer parmi les écrivains qui ont aidé le plus activement au triomphe de la Renaiſſance; car il combattit ſans relâche les préjugés & les erreurs que l'ignorance avoit enracinés, & il propagea avec un zèle infatigable l'amour des lettres & des bonnes études. Ce n'eſt point, toutefois, un panégyrique que je prétends faire ici, bien moins encore une apothéoſe : les morts ſont morts, & le flambeau de Prométhée lui-même ne rallumeroit pas les rayons d'une gloire éphémère éteinte ſans retour. Je rappellerai les titres littéraires de Champier, je dirai ce qu'il a fait : on le jugera ſur ſes œuvres. Seulement, on ne l'oubliera pas, ce n'eſt pas au point de vue du* XIXe *ſiècle que l'on doit ſe placer pour appré-*

cier convenablement les hommes qui reçurent la miſſion d'affranchir l'Humanité & de guider ſa marche incertaine à travers les obſtacles ſans ceſſe renaiſſants qui l'obſtruoient, au xve ſiècle. Pour être juſtes, reportons-nous par la penſée au temps où ils vécurent, examinons les difficultés qu'ils eurent à combattre & à ſurmonter, & nous ſerons forcés d'être indulgents même pour leurs erreurs, car ces erreurs ont été plus d'une fois un acheminement vers la vérité.

Que Champier ſoit perdu & oublié au milieu de l'hiſtoire générale des lettres, il faut bien y ſouſcrire. Relégué par la marche du temps & du progrès dans la foule des ouvriers qui travaillèrent à l'émancipation de l'eſprit humain, ſon nom n'eſt pas de ceux qui ſont arrivés juſqu'à nous environnés d'une glorieuſe auréole. Auſſi, s'il nous étoit étranger, j'aurois laiſſé à d'autres le ſoin de ces Recherches. Mais Champier fut notre concitoyen; l'hiſtoire littéraire de Lyon commence avec lui; il contribua puiſſamment à la fondation du premier collége ouvert dans notre ville pour l'inſtruction de la jeuneſſe; il fut élu deux fois conſeiller de la cité, & c'eſt lui encore qui, devançant ſon ſiècle, eut la ſalutaire penſée de règlementer la pra-

tique de la médecine & de conſtituer le corps médical. A défaut de titres ſcientifiques, ſi l'on s'obſtinoit à méconnoître les ſiens, les ſervices rendus par lui à ſon pays ne ſont-ils pas aſſez éclatants pour qu'il ſoit permis à un Lyonnois de diſputer à l'oubli un nom autrefois illuſtre & vénéré?

Geſner (1), *La Croix du Maine & Du Verdier* (2), *Van der Linden* (3), *le P. Meneſtrier* (4), *le P. de Colonia* (5), *Aſtruc* (6), *Dom Calmet* (7), *le P. Niceron* (8), *Pernetti* (9), *l'abbé Goujet* (10), *Roſſotto* (11), *Malacarne* (12), *Haller* (13), *Eloy* (14), *Dezeimeris* (15), *ont donné ſur Symphorien Champier*

(1) Bibliotheca univerſalis, ſeu Catalogus, *&c. Tiguri* 1545, *in-fol.*

(2) *Bibliothèques françoiſes.*

(3) De Scriptis medicis libri duo. *Amſtelredami* 1662, *in-8°.*

(4) *Diverſes manières d'étudier l'hiſtoire. — Hiſtoire civile & conſulaire.*

(5) *Hiſtoire littéraire de Lyon.*

(6) *Mémoires pour l'hiſtoire de la Faculté de médecine de Montpellier. Paris* 1767, *in-4°.*

(7) *Bibliothèque lorraine.*

(8) *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des perſonnes illuſtres dans la république des lettres, t.* xxxij.

(9) *Lyonnois dignes de mémoire.*

(10) *Bibliothèque françoiſe.*

(11) Syllabus ſcriptorum Pedemontii, *&c. Monteregali* 1667, *in-4°.*

(12) Delle opere de' medici e de' ceruſici, *&c. Torino* 1786, *in-4°.*

(13) Bibliotheca medicinae practicae, *Baſileae* 1776, *in-4°.*

(14) *Dictionnaire hiſtorique de la médecine ancienne & moderne.*

(15) *Dictionnaire hiſtorique de la médecine, &c. Paris* 1831, *in-8°.*

des notices plus ou moins abrégées, plus ou moins inexactes. Si quelques-uns de ces auteurs m'ont été utiles parfois pour ſa bibliographie, ni les uns ni les autres ne m'ont été d'aucun ſecours pour écrire ſa vie; car tous ſe ſont bornés à répéter tour à tour & invariablement dans les mêmes termes ce qui avoit été dit déjà, ſans recourir aux ſources & ſans ſe mettre en peine de feuilleter ſes livres, pour s'aſſurer s'il y avoit ou non quelque choſe à rectifier ou à ajouter aux lieux communs dont ils ſe faiſoient les échos. L'abbé Goujet a copié mot à mot le P. Niceron, lequel avoit copié le P. de Colonia, & ainſi des autres. Ce n'eſt pas que je veuille blâmer ces écrivains eſtimables, ni les accuſer de négligence: les documents leur manquoient, ou plutôt ils n'ont pas eu l'idée de les chercher dans les écrits de Champier. Cochard lui-même, ce diligent ſcrutateur des archives lyonnoiſes, ne nous apprend ſur lui rien de plus que les autres, dans ſa Notice hiſtorique & ſtatiſtique du canton de St-Symphorien-le-Château, où cependant la biographie de Champier ne devoit pas être omiſe, puiſque non ſeulement il naquit dans cette petite ville, mais encore il occupe le premier rang parmi ceux qui l'ont illuſtrée.

Les modernes ne pouvant me fournir que des reſſources inſuffiſantes, & ne voulant pas m'en tenir à des redites faſtidieuſes, j'ai dû me réſigner à la pénible tâche d'explorer les cinquante ou ſoixante volumes petits ou gros qui nous reſtent de Champier, dans l'eſpoir d'y découvrir quelques particularités, au moins quelques noms, quelques dates qui puſſent me mettre ſur la voie & me ſervir de guides dans le dénuement abſolu où je me trouvois. Mais là ſe préſentoit une autre difficulté : il n'y a pas d'édition de ſes œuvres complètes, & ce qu'on a de lui eſt diſſéminé volume par volume dans les dépôts publics & dans les cabinets de quelques curieux.

J'avois eſpéré trouver à la bibliothèque de la Faculté de Montpellier, au moins une ample collection de ſes œuvres médicales; &, en effet, ne devoient-elles pas avoir un refuge aſſuré dans ce réceptacle des produits de la ſcience hippocratique, où l'on entaſſe depuis des ſiècles tout ce qui a été écrit ſur les maux qui affligent l'humanité & ſur les moyens de les guérir? Mais non : il n'y a point eu de place dans cette vaſte nécropole pour celui qui reſſuſcita les ſaines doctrines au XVIe ſiècle, & qui remit en honneur Hippocrate & Galien dont les

empiriques & les charlatans de l'école d'Averrhoès & de Meſué avoient uſurpé l'autorité: je n'y ai trouvé de Champier qu'un exemplaire du Speculum Galeni, *enfoui ſous une pouſſière ſéculaire* (1). *Dans cette grave Univerſité, qui ſe glorifie de compter Rabelais au nombre de ſes nourriſſons, & qui montra longtemps avec orgueil les lambeaux de la robe ſous laquelle il prit ſes degrés* (2), *le nom de Champier eſt*

(1) *Je ſerois inexact ſi je n'ajoutois que j'y ai vu auſſi un très bel exemplaire des Chroniques de Savoye, que le Conſervateur, M. le docteur Kühnholtz-Lordat, a eu la bonne fortune de trouver au prix de 3 fr. Le volume, dont la tranche eſt dorée & ciſelée, eſt encore dans ſa première reliure en vélin.*

(2) *L'immenſe ſuccès du Pantagruel valut à Rabelais une célébrité qui s'étendit juſqu'à la Faculté de médecine de Montpellier, & ce fut à ce point, qu'il ſuffiſoit, pour être rangé parmi les ſavants, d'avoir endoſſé la robe qu'il avoit portée dans ſes exercices publics. Cette robe, que la tradition de l'Ecole a fait paſſer longtemps pour avoir appartenu à Rabelais & que l'on montroit aux viſiteurs comme une curioſité inſigne, étoit une tunique en drap rouge, à manches larges, & deſcendant juſqu'aux talons,* « tunica talaris. » *Elle ſervoit indiſtinctement à tous les candidats, lors des examens pour le baccalauréat & la licence. Rabelais la porta comme ceux qui l'avoient précédé & comme d'autres l'ont portée après lui; ce n'étoit donc pas plus ſa robe, que celle d'un candidat quelconque; ce qui n'a pas empêché qu'on ne lui ait donné le nom de robe de Rabelais. Cette opinion s'enracina à ce point, que les écoliers & les curieux en coupoient des lambeaux qu'ils conſervoient religieuſement comme des reliques précieuſes. Quoi qu'il en ſoit de cette fameuſe robe, dit Aſtruc, elle fut refaite en 1612 ſous la régence de François Ranchin (elle avoit duré plus de quatre-vingts ans). Elle fut renouvelée pour la troiſième fois en*

inconnu. Et pourtant, lui auſſi, il avoit étudié dans cette école célèbre, &, comme Rabelais & preſque à la même époque, il y avoit reçu le bonnet doctoral. Mais Champier prit au ſérieux la ſcience médicale; Rabelais, au contraire, s'eſt moqué de la médecine comme il s'eſt moqué de tout, & ce qu'il a écrit ſur cette ſcience, s'il faut en croire Aſtruc, eſt au-deſſous du médiocre. Il n'y avoit pas là de quoi conſacrer ſa mémoire au ſein d'une docte & illuſtre Univerſité; auſſi, n'étoit-ce pas des reliques du médecin que les étudiants ſe montroient ſi dévots, mais de celles du chantre de la dive bouteille, & du bon vivant dont la morale large & facile étoit ſurtout de leur goût.

J'ai parcouru le Speculum Galeni; *j'ai lu les louanges hyperboliques qui y ſont prodiguées à Champier, ſoit en vers, ſoit en proſe, par les plus beaux eſprits de ſon temps; puis, méditant ſur l'inanité de la gloire mondaine, j'ai replacé le volume ſur ſon rayon poudreux,*

1720, *par la raiſon qu'elle ſe trouvoit réduite aux proportions d'une jaquette, à force d'avoir été taillade par les ciſeaux des écoliers. Ce qui n'empêche pas, ajoute Aſtruc, que bien des gens ne s'obſtinent encore à croire que c'eſt toujours la robe de Rabelais.*

où nul curieux n'ira de longtemps troubler ſon ſommeil.

Forcé de renoncer au ſecours que j'avois compté trouver dans la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, rebuté par les tribulations & les difficultés qui attendent dans les grands dépôts publics de Paris tout ſolliciteur inconnu & ſans appui, je me voyois réduit à mes ſeules reſſources, c'eſt à dire à quelques volumes des œuvres latines de Champier ſur la médecine, la philoſophie ou la théologie, que le haſard avoit fait tomber en mes mains, mais qui ne m'apprenoient rien ſur ſa vie & ne pouvoient m'être que d'une médiocre utilité pour ces recherches.

M. Yemeniz, qui reconnoît le droit de cité qu'il a ſi noblement acquis parmi nous, en recueillant chaque jour dans ſon riche cabinet tout ce qui peut honorer ſa patrie adoptive, eſt venu à mon aide & a bien voulu me confier, avec ſa libéralité accoutumée, tout ce qu'il possède de Champier. Il n'eſt pas beſoin d'ajouter que tous ſes exemplaires, rendus à leur pureté native, magnifiquement reliés par les artiſtes favoris des émules de notre Jean Grollier, ſemblent être ſortis depuis peu des preſſes de

Guillaume Balſarin, de Jeannot de Campis, de Jacques Arnoullet ou des frères Trechſel (1).

J'ai donc pu compulſer les écrits de Maître Symphorien Champier, qu'une main amie offroit à ma curioſité. J'ai recueilli çà & là quelques renſeignements dans ſes préfaces & ſes épîtres dédicatoires, dans les lettres que les ſavants françois ou étrangers lui adreſſoient, & dans les pièces liminaires compoſées à ſa louange. A cette époque, peu de gens liſoient, & le vulgaire facile & confiant s'en rapportoit au jugement formulé d'avance par ceux qu'il tenoit pour

(1) *J'ai trouvé auſſi dans l'ancien fonds de la Bibliothèque publique de Lyon un certain nombre de volumes de Champier qui m'ont été très utiles, bien que la plupart ſoient des traités de médecine ou de philoſophie. Cette collection a été conſidérablement augmentée par l'adjonction de la Bibliothèque lyonnoiſe de M. Coſte. On peut voir, dans le catalogue qui en a été fait par M. Vingtrinier, que les ouvrages de Champier y occupent une place notable; & il y en auroit bien davantage, ſi M. Coſte ne s'étoit pas trouvé, dans les ventes, en préſence d'un concurrent auſſi redoutable que M. Yemeniz. Tous ces volumes, mis à ma diſpoſition par leur Conſervateur, M. Monfalcon, avec un empreſſement que je me fais un devoir de reconnoître ici, m'ont permis de remplir bien des lacunes dans ce travail, qu'il m'eût été impoſſible de compléter ſans ce ſecours.*

La Bibliothèque de l'Académie de Lyon poſsède auſſi quelques volumes de Champier, mais de peu d'importance, ſi ce n'eſt ſa traduction du Guidon de Cyrurgie de Guy de Chauliac, que je n'ai vue que là, & la Vie de Bayard. Tous m'ont été communiqués par M. le docteur Fraiſſe avec la bienveillance que l'on eſt toujours aſſuré de trouver auprès de lui.

les oracles du goût. Il en réſultoit que ces ſortes de pièces étoient conſidérées comme autant de paſſeports qui aſſuroient la faveur publique à un auteur & le conduiſoient ſans encombre à l'immortalité. C'étoit un moyen infaillible & commode de capter la bienveillance du lecteur; cependant la poſtérité n'a pas toujours ratifié ces arrêts, Champier en eſt la preuve. Il n'eſt plus de bon goût de ſe faire louer en tête de ſes livres; mais il eſt d'autres procédés pour arriver au même but, &, pas plus qu'alors, on ne s'en fait faute aujourd'hui : il ſuffit d'avoir des amis & des compères dans les grands & petits journaux, où la réclame & le compte-rendu remplacent avantageuſement les pièces liminaires.

J'ai ſuivi dans cette Etude la même méthode que dans un travail précédent ſur la vie & les œuvres du P. Meneſtrier; mais ici, ma tâche a été plus ardue, car j'avois à m'occuper de matières abſtraites & qui, je le confeſſe, m'étoient pour la plupart étrangères. Il a fallu pénétrer au milieu des douteuſes obſcurités d'un ſiècle bien éloigné de nous, où je ne trouvois ni guide pour me diriger, ni flambeau pour m'éclairer, ni auteurs contemporains à conſulter & à ſuivre; ſeulement des éloges em-

phatiques, & ſuſpects par là même qu'ils furent adreſſés à Champier, de ſon vivant; puis, après lui, plus rien: le ſilence ſe fait autour de ſa tombe; pas une voix ne s'élève pour dire ce qu'il a été, &, ſi ce ſilence eſt troublé plus tard, après un long & injuſte oubli, c'eſt pour le ravaler au niveau des écrivains les plus infimes. Telles ſont les difficultés que j'ai rencontrées ſur mon chemin. Je ſuis loin de me flatter de les avoir vaincues; mais je croirois mes efforts largement récompenſés, ſi elles devenoient un titre à l'indulgence pour cette modeſte Etude.

La première partie de ce livre eſt conſacrée à la biographie de Champier; la ſeconde, à ſa bibliographie: c'eſt le catalogue deſcriptif de ſes œuvres. J'ai joint à la ſuite L'ordre de Chevalerie, qu'il avoit compoſé pour le duc de Lorraine & qui fait ordinairement partie des Chroniques d'Auſtraſie. Ce petit traité n'a jamais été réimprimé, que je ſache. Il eſt ſuivi ici d'un Petit Dialogue ſur la nobleſſe qui n'eſt guère moins rare. On trouvera auſſi, à la fin, un autre opuſcule de Champier ſur l'Antiquité de Lyon, la Rebeine de 1529 & la Hiérarchie de l'égliſe de St-Jean, avec l'Antiquité de la ville de Vienne. Ce joli petit volume, que l'on ne ren-

contre qu'à grand'peine dans le cabinet de quelques amateurs privilégiés, eſt pouſſé à des prix ſi exagérés, lorſqu'il paſſe par haſard dans les ventes, que les bibliophiles me ſauront gré, ſans doute, de l'avoir reproduit, quelle que ſoit d'ailleurs ſa valeur hiſtorique & littéraire.

Tout en reſpectant ſcrupuleuſement le texte de Champier, je me ſuis permis cependant d'ajouter çà & là la ponctuation rigoureuſement néceſſaire pour en rendre la lecture moins pénible; de ſupprimer les abréviations, & de ſubſtituer le v *conſonne à l'*u *voyelle, &* vice verſa, *ayant ſoin de n'altérer en rien l'orthographe du temps, ſauf lorſque j'ai été contraint d'y reconnoître le caprice ou l'ignorance de l'ouvrier typographe; & encore, dans ce cas, me ſuis-je impoſé une réſerve extrême. Néanmoins, je n'ai tenu aucun compte des nombreuſes annotations dont l'auteur a ſurchargé les marges de ſon livre. Ces notes, toutes en latin, n'ont aucune valeur: ce ſont de ſimples renvois pour le nom des auteurs dont Champier cite les apophthegmes & les ſentences, & où le plus ſouvent il ſe borne à indiquer en quelques mots ce qu'il a dit dans ſon texte.*

Bien que ces curieux petits livres ſoient im-

primés en lettres gothiques, il m'a ſemblé qu'il ne convenoit pas de porter l'exactitude juſqu'à imiter ſervilement ces caractères, qui ne ſont plus, pour bien des lecteurs, que des ſignes hiéroglyphiques difficiles ſinon impoſſibles à déchiffrer. Le gothique n'a plus de raiſon d'être, & un livre imprimé de la ſorte aujourd'hui ne ſeroit qu'un paſtiche & un anachroniſme : j'ai donc préféré les beaux caractères ronds de Jehan de Tournes, qui, déjà du vivant de Champier, commençoient à prévaloir.

On trouvera dans le texte de la partie bibliographique quelques fac ſimile *des lettres capitales ornées, des frontiſpices gravés & des marques des imprimeurs lyonnois des premières années du XVIe ſiècle. Ces divers ornements ſont extraits des livres publiés par Champier chez les plus habiles typographes du temps. Je n'ai pas beſoin d'ajouter qu'ils ont été reproduits par M. Louis Perrin avec le ſoin, l'exactitude & le talent que cet habile artiſte met en toutes choſes, dans les plus minces détails comme dans ſes travaux les plus importants.*

J'ai été aſſez heureux pour pouvoir placer en tête de ce volume un portrait inédit de Champier, le ſeul que l'on ait de lui. C'eſt encore à

M. Yemeniz que je ſuis redevable de cette bonne fortune ineſpérée : il a voulu s'aſſocier, par cette généreuſe courtoiſie, au foible hommage rendu ici à la mémoire d'un Lyonnois illuſtre. Ce portrait a été gravé par ſes ſoins & à ſes frais, uniquement pour cette Etude, d'après le tableau original peint ſur bois qui eſt dans ſon cabinet. Vendu, il y a quelques années, par le libraire Techener qui l'avoit acheté à Sens, où Millin l'avoit ſignalé à ſon paſſage par cette ville (1), *il a dû faire partie de la collection de Pianelli de La Valette, laquelle, lors de l'émigration de ſon dernier propriétaire, fut enlevée, de par la Nation, du château de Thorigny, & partagée entre les dépôts de Sens & d'Auxerre* (2). *On lit au revers, d'une écriture ancienne quoique poſtérieure au XVIe ſiècle :* « Simphorien Champier, 1510. » *Ce qui feroit croire que cette date n'a pas été miſe au haſard, c'eſt que Champier avoit alors trente-ſept ou trente-huit ans ; c'eſt à peu près l'âge accuſé par le portrait.*

(1) *Voyage dans les départements du Midi de la France. Paris* 1807-1811, 4 *tomes en* 5 *vol. in-8°.* (*T.* 1, *p.* 59.)

(2) *Voyez ce que j'ai dit de cette bibliothèque dans l'Inventaire des titres recueillis par Samuel Guichenon. Lyon, Louis Perrin,* 1851, *in-8°.*

Je regrettois de n'avoir pas fait deſſiner la maiſon de Symphorien Champier, avant qu'elle ne fût détruite, lors des démolitions faites par les conſtructeurs de la rue Impériale, lorſque j'ai appris par haſard, au moment où l'on mettoit ſous preſſe la dernière feuille de ce livre, que M. André Steyert, dont le portefeuille eſt ſi riche en ſouvenirs de notre vieux Lyon, avoit eu la bonne penſée d'en prendre une vue, avant que le marteau des entrepreneurs ne l'eût entamée. Cette maiſon d'aſſez mince apparence, ſurtout depuis les modifications & les changements que le temps & les convenances des locataires avoient ſucceſſivement apportés dans ſa façade, occupoit le milieu de la ligne de conſtructions qui s'étendoit de la rue de la Gerbe à la rue Buiſſon, ſur la place des Cordeliers; elle étoit à peu près ſur l'emplacement où ſe trouve l'entrée du palais de la Bourſe, ſur cette même place, & portoit le n° 24.

Le troiſième étage & le toit en manſarde avoient été ajoutés après coup, & étoient du ſtyle moderne. La porte & les ouvertures des fenêtres & des boutiques n'avoient rien conſervé du caractère de la fin du XVe ſiècle; des devantures diſgracieuſes & les abat-jour des fe-

nêtres avoient remplacé les antiques fermetures des boutiques & les meneaux des croiſées ; il ne reſtoit de veſtiges de la conſtruction primitive, qu'aux ouvertures du premier & du deuxième étage qui étoient évidemment anciens. Leur encadrement ſe compoſoit de moulures creuſes aboutiſſant à deux petites baſes de ſtyle gothique. Il reſte encore à Lyon, en dépit des démolitions qui ſe ſuccèdent ſi rapidement, des types aſſez nombreux de ce genre d'ornementation. Au-deſſous de chaque rang de fenêtres régnoit un cordon formé d'une bande *& d'un* talon. *Du reſte, toutes les ſculptures qui dépaſſoient la ſurface du mur de façade avoient été briſées & nivelées avec un ſoin ſcrupuleux, à une époque où le gothique étoit frappé de réprobation & de mépris. Une petite tourelle ſervant de cage d'eſcalier & dépaſſant encore le toit malgré l'adjonction d'un étage & des manſardes, conſervoit à l'édifice un certain cachet. Des deux maiſons voiſines, l'une datoit du* XVIIe *ſiècle, l'autre étoit tout à fait moderne. Il n'y avoit rien de curieux dans cette maiſon ſous le rapport de l'art ; mais c'étoit la demeure de Symphorien Champier, celle qu'il habitoit en* 1529 *& qui fut pillée de fond en comble lors de la rebeine dont il nous a laiſſé*

la deſcription ; il n'en reſte plus aujourd'hui pierre ſur pierre, depuis que ce quartier a été ſi magnifiquement transformé ; j'ai donc cru qu'il étoit bien d'en conſerver le ſouvenir.

Je ne veux pas mettre fin à cet avant-propos déjà trop long, peut-être, ſans prévenir le lecteur bibliophile que, pour le très petit nombre des livres de Champier qu'il ne m'a pas été poſſible de voir & d'examiner par moi-même, j'ai ſuivi de préférence les catalogues donnés par Van der Linden, par Haller & par Malacarne. Ces bibliographes ſont en général aſſez exacts, ſauf quelques erreurs qui proviennent de ce que ni les uns ni les autres n'avoient pu voir tous les livres qu'ils ont cités, & que bien ſouvent ils ont été obligés de s'en rapporter aux notes qu'ils recueilloient ſur la foi d'autrui, ce qui eſt preſque inévitable dans ce genre de travail, quel que ſoit d'ailleurs le ſoin que l'on y apporte. Un reproche plus grave & qu'on ſeroit fondé à leur adreſſer avec plus de raiſon encore, c'eſt qu'ils ne mettent pas toujours l'exactitude rigoureuſement néceſſaire dans la reproduction du titre des ouvrages mentionnés par eux ; que le nom de l'imprimeur y eſt ſouvent omis ; qu'ils donnent ſans examen & d'après des catalogues

rédigés avec peu de ſoin, des éditions qui n'ont jamais exiſté; qu'ils ſe contentent ordinairement d'une sèche nomenclature, ſans s'arrêter aux détails bibliographiques que l'on aimeroit à y trouver; & enfin, qu'il leur arrive ſouvent de faire des articles à part des différents traités publiés par Champier, au lieu de les indiquer ſous le titre général du recueil auquel ils appartiennent. Cette méthode, on le comprend, a l'inconvénient d'égarer le lecteur dans ſes recherches, & de lui faire perdre beaucoup de temps. A cela près & malgré quelques inadvertances, Van der Linden, Haller & Malacarne me paroiſſent être, au moins pour les livres qui traitent de la médecine, dont les deux premiers ſe ſont occupés excluſivement, des guides aſſez ſûrs & préférables au P. Niceron, & ſurtout à Dom Calmet. Il eſt bien entendu, cependant, que lorſque je cite après eux & ſur leur ſeule autorité un écrit ou une date que je n'ai pas été en meſure de vérifier, je leur laiſſe toute la reſponſabilité de leurs aſſertions.

Il m'a ſemblé, cette fois encore, que l'ordre chronologique, autant qu'il m'a été poſſible de le ſuivre exactement, eu égard à un certain nombre de publications ſans date, étoit le plus con-

venable pour un catalogue du genre de celui des œuvres de Champier.

J'avois penſé d'abord à claſſer à part les livres écrits en langue vulgaire, chroniques, médecine & poéſie; mais, en y réfléchiſſant, j'ai préféré les laiſſer à leur date, par la raiſon que le lecteur ſeroit plus à même de juger de la facilité & de la fécondité de l'auteur dans les genres les plus divers, en le voyant publier des compoſitions hiſtoriques ou d'imagination, en même temps que les traités les plus graves & les plus abſtraits ſur des queſtions de théologie, de philoſophie & de métaphyſique; ſur la doctrine & la pratique médicale des Grecs & des Arabes; ſur la méthode de Galien & ſur celle d'Avicenne.

J'ai donné dans la bibliographie de Champier quelques extraits de ſes écrits, lorſqu'ils m'ont paru de nature à le faire mieux connoître ou à intéreſſer le lecteur. Ces citations ſeront quelquefois auſſi comme les pièces juſtificatives de certains faits qui ont leur place dans ſa biographie, & elles feront diverſion aux détails minutieux & fatigants inſéparables de toute étude bibliographique ſérieuſe & pratique; car, il faut bien le reconnoître, ces détails, goûtés par cer-

tains eſprits qui ſavent ce qu'ils exigent de peine & de travail opiniâtre, n'en ſont pas moins rebutants pour la plupart des lecteurs, peu diſpoſés d'ordinaire à pardonner l'ennui qu'on leur procure. Auſſi, cette fois encore, c'eſt aux bibliophiles & aux philologues ſeuls que je m'adreſſe; c'eſt ſous leur patronage que je m'abrite. Si quelque « curieux indiſcret, » *après avoir parcouru cet avant-propos, étoit tenté de paſſer outre, il eſt prévenu, & il ne pourra pas m'accuſer de l'avoir pris au dépourvu ; ou plutôt, s'il n'eſt pas bibliophile, qu'il referme ce livre, il y gagnera & moi auſſi.*

BIOGRAPHIE

DE SYMPHORIEN CHAMPIER.

BIOGRAPHIE

DE SYMPHORIEN CHAMPIER.

ON croit aſſez généralement que le Moyen-Age fut, pour la Société tout entière, un long & pénible ſommeil, & que, comme Epiménide, l'eſprit humain ſortit tout à coup d'une profonde léthargie, après douze ſiècles de ténébres épaiſſes, d'ignorance & de barbarie, alors que l'heure marquée pour la Renaiſſance eut enfin ſonné. Cette opinion, adoptée ſans examen par la multitude, n'a d'autre fondement que les déclamations de la philoſophie du dix-huitième ſiècle, qui s'eſt plu à nous repréſenter les populations gémiſſant ſous le joug monacal, & réduites par le clergé à l'état de la brute afin de les mieux exploiter. Au Moyen-Age, les maſſes étoient plongées dans l'ignorance, cela eſt vrai ; & ne le ſont-elles pas encore de nos jours, où cependant la lumière ſe fait de toutes parts? Mais, au milieu de cette dégradation, il y

eut toujours des intelligences privilégiées qui conſervèrent comme un dépôt ſacré la tradition des ſciences, des lettres & des arts, noble héritage du monde ancien, que les invaſions des barbares n'avoient pu détruire entièrement. Et c'eſt au fond des cloîtres & dans les écoles cléricales que cette tradition ſe retrouve dès les premiers temps ; ce ſont des moines & des évêques qui ſont chargés par la Providence de ſauver d'une deſtruction totale les débris de la civiliſation échappés au naufrage. Ces hommes, voués par leur règle à la ſolitude, à la méditation & au travail, paſſoient leur vie à faire, d'après les manuſcrits originaux, des copies des auteurs anciens & des Pères de l'Egliſe, qui devoient être un jour ſi utiles à l'imprimerie, à compoſer & à tranſcrire des antiphonaires & des pſautiers, à les orner de miniatures & de vignettes d'un fini & d'une pureté de goût que les artiſtes admirent encore & où ils ne dédaignent pas d'aller chercher des modèles. Au VIIIe ſiècle, un ſimple diacre de l'égliſe d'York, Alcuin, appelé par Charlemagne, ravivoit l'amour des lettres en France, reſtauroit l'enſeignement & créoit une école publique dans le palais même de l'empereur ; Leydrade établiſſoit dans l'Egliſe de Lyon des écoles de plain-chant & de pſalmodie, *ſecundum ritum Sacri Palatii ;* il fondoit des chaires, où des clercs ſuffiſamment lettrés liſoient & expliquoient les Saints Evangiles, les livres des Prophètes, ceux de Salomon & de Job ; il ordonnoit que d'autres fuſſent inceſſamment employés à tranſcrire les manuſcrits ; enfin il relevoit de leurs ruines les égliſes & les monaſtères, & veilloit à ce que le ſervice divin y fût célébré convenablement. Cette impulſion, une fois donnée, ne s'arrêta pas, même aux plus mauvais jours, alors

que les calamités qui déſolèrent l'Europe au xe ſiècle ſembloient menacer le monde d'une fin prochaine : c'eſt du fond des monaſtères que ſont ſorties les plus anciennes annales de la France & les preuves de notre hiſtoire. Mais bientôt les lettres ne furent plus confinées dans les cloîtres; le clergé ſéculier joignit ſes efforts à ceux des moines, & ce fut déſormais une lutte qui ne devoit ceſſer que lorſque l'ignorance ſeroit enfin diſſipée.

Plus tard, on vit ſurgir comme par enchantement, dans le Nord de la France ſurtout, les merveilles de l'art gothique, où le génie de l'homme, livré à ſes inſpirations, en dehors des traditions des âges précédents, ſemble avoir excédé les limites du poſſible. Nos cathédrales, avec leurs voûtes hardies, leurs élégants faiſceaux de ſveltes colonnettes, leurs clochetons & leurs flèches élancées, leurs magiques ſculptures où la pierre & le marbre affectent toutes les formes, les plus gracieuſes comme les plus fantaſtiques; leurs roſes radieuſes, leurs verrières étincelantes d'or, de pourpre & d'azur, tantôt couvertes de peintures myſtérieuſes & ſymboliques, tantôt offrant à la piété des fidèles les hiſtoires de l'Ancien & du Nouveau-Teſtament & la légende naïve des Saints; les monuments funéraires de ces temps chevaleresques, avec leurs figures armées de pied en cap & leurs écus blaſonnés; les croix & les croſſes épiſcopales richement ciſelées; les calices, les cuſtodes, couverts des émaux les plus précieux par des artiſtes dont le ſecret eſt perdu; tout cela ne témoigne-t-il pas de l'activité & du progrès du mouvement intellectuel, à ces époques reculées qu'on appelle barbares? Et pas un ſiècle ne s'écoula ſans laiſſer quelques veſtiges admirables de ce qu'il ſut faire.

Pour les lettres & les ſciences, ce fut la même ardeur infatigable que pour les arts. Les théologiens interprètent, gloſent, commentent les Saintes Ecritures, & enſeignent aux hommes cette grande & belle philoſophie du Chriſt mort ſur la croix, qui nous apprend à mépriſer les biens paſſagers d'un monde périſſable & à tourner nos regards & nos eſpérances vers le ciel; les légiſtes confrontent les textes des lois anciennes, les accommodent aux mœurs & aux beſoins des races nouvelles, & poſent les baſes de la juriſprudence; tout cela, vague, indécis encore, trop ſouvent imprégné des formes pédanteſques de la ſcolaſtique & du mauvais goût, mais marchant & avançant toujours. Enſuite apparoiſſent les troubadours & les trouvères, pères de la poéſie françoiſe, qui, nouveaux Orphées, adouciſſent les natures ſauvages de nos pères, créent les cours d'amour & le code de la galanterie, & contribuent à replacer les femmes au rang qu'elles doivent occuper dans la Famille & dans la Société; puis viennent les chroniqueurs, dont la bonne foi naïve rachète la crédulité, & qui ſont, eux auſſi, les pères de notre hiſtoire. Bientôt l'entraînement s'étendit juſqu'au trône. Malgré les déſaſtres de la guerre étrangère & les calamités des diſcordes civiles, Charles V réunit dans ſon palais du Louvre une bibliothèque précieuſe, formée par lui-même, & dans laquelle on comptoit neuf cent dix volumes, nombre conſidérable pour ce temps, ſi l'on n'oublie pas qu'elle n'étoit compoſée que de manuſcrits. A la même époque, le duc d'Anjou faiſoit pour les arts ce que Charles V ſon frère faiſoit pour les lettres; il raſſembloit, en vaiſſelle d'or & d'argent ouvragée, en coupes, flacons, aiguières, hanaps émaillés & ciſelés, en joyaux de toutes

ſortes, un tréſor qui, d'après l'inventaire dreſſé par le royal poſſeſſeur lui-même, ne contenoit pas moins de ſept cent quatre-vingt-ſeize articles, dont la plupart étoient des objets d'art plus précieux encore par la forme que par la matière (1). Cette inceſſante activité de l'eſprit humain, qui, dans ſa marche patiente au milieu des ténèbres du Moyen-Age, enfanta tant de merveilles & de choſes utiles, n'eſt-elle pas la preuve que, même au milieu des plus horribles cataclyſmes & dès les commencements de cette période ſi méconnue & ſi calomniée, il y eut toujours un foyer qui ne s'éteignit jamais entièrement & qui brilla de loin en loin des plus vives lueurs, bien qu'il reſtât par intervalles comme étouffé ſous la cendre des ruines immenſes qui étoient partout?

Ce mouvement intellectuel fut puiſſamment ſecondé vers le milieu du XVe ſiècle par l'émigration des Grecs, qui, forcés de fuir Conſtantinople tombée au pouvoir des Turcomans en 1453, vinrent chercher un refuge en Italie & y apportèrent tous les manuſcrits anciens qu'ils avoient pu ſouſtraire au pillage & à la deſtruction. Accueillis à Rome, à Veniſe, à Florence avec toute la ſympathie qu'inſpiroit leur

(1) Le catalogue de la Bibliothèque du Louvre fut rédigé en 1373 par Gilles Mallet, valet de chambre du roi, ſous ce titre : Inventaire des livres du Roy noſtre ſeigneur, eſtant au chaſtel du Louvre. Il a été publié par M. Van Praet (Paris 1836, in-8°). Voyez auſſi pour la Bibliothèque du Louvre, Chriſtine de Piſan, Hiſtoire de Charles V, liv. III, chap. XII, & la note de l'abbé Lebeuf, p. 456 de ſes Diſſertations ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Paris, tome III, & les Mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, tome I, où M. Boivin a donné un extrait de l'inventaire de Gilles Mallet. — L'inventaire des joyaux du duc d'Anjou, dreſſé de 1360 à 1368, a été publié par M. de Laborde, en tête de la deuxième partie de ſa Notice des émaux, bijoux, &c., du Muſée du Louvre. Paris 1853, in-8°.

grande infortune, ces exilés reconnurent la généreuſe hoſpitalité qu'ils avoient reçue, en communiquant libéralement les tréſors d'érudition que Rome, dans ſa chute, avoit légués aux Grecs du Bas-Empire. Ils ouvrirent des écoles où la jeuneſſe accourut en foule, & bientôt on en vit ſortir des philoſophes, des grammairiens, des rhéteurs, des poètes, formés ſur les grands modèles de l'Antiquité, autant que ces natures, encore incultes, pouvoient ſentir les délicateſſes du langage des beaux génies dont on leur faiſoit connoître les chefs-d'œuvre. Le ſéjour en Italie de ces derniers enfants des muſes grecques redoubla les tendances vers l'art antique qui s'étoient manifeſtées déjà au XIVe ſiècle, alors que Boccace faiſoit venir à grands frais, du fond de la Grèce, des copies de l'*Iliade* & de l'*Odyſſée*, & gardoit pendant trois ans, dans ſa maiſon, à Florence, Léonce Pilate de Theſſalonique, qu'il avoit chargé de lire & d'expliquer Homère en public. L'engoûment pour les lettres grecques étoit devenu ſi vif en Italie, dès le commencement du XVe ſiècle, que ceux qui le pouvoient, alloient étudier à Conſtantinople, ſous des maîtres fameux. En 1419, François Philelphe, entraîné par ſon amour de la langue d'Anacréon, fut s'établir ſur le mont Parnaſſe, comme ſi le ſacré coteau eût été capable encore de lui inſpirer la fureur divine que les poètes alloient y chercher jadis, & il pouſſa ſi loin le fanatiſme de l'Antiquité, qu'il vécut ſeul pendant quelque temps au milieu des ruines d'Athènes, cherchant parmi les cendres des anciens ſages une étincelle de leur génie (1).

(1) Paul Jove raconte que Philelphe fit de rapides progrès dans l'étude du grec, & qu'ayant une diſpute grammaticale ſur la valeur d'une ſyllabe avec le rhéteur Timothée, celui-ci, qui portoit une longue barbe, conſentit qu'elle

Grâce à tant de travaux, de veilles & de luttes opiniâtres, l'eſprit humain alloit atteindre enfin le but vers lequel il tendoit depuis ſi longtemps. L'étude des bons auteurs de l'Antiquité eut bientôt fait juſtice des vaines puérilités de l'Ecole & de ſes abſurdes ſubtilités; le latin barbare du Moyen-Age relégué dans les chartes diſparut à ſon tour pour faire place à la belle latinité de Cicéron; les veſtiges de la grandeur romaine épars ſur le ſol, juſqu'alors mépriſés ou méconnus, devinrent preſque l'objet d'un culte; enfin le progrès gagna la France de proche en proche, & y fit naître une noble émulation : la Renaiſſance étoit un fait accompli. Après de longs & pénibles combats corps à corps avec l'ignorance, l'Humanité rentroit dans les voies de la civiliſation en dehors deſquelles elle avoit été jetée violemment par le malheur des temps; au lieu d'être abandonnée à ſes groſſiers inſtincts, elle avoit déſormais des guides ſûrs pour éclairer ſa marche & l'empêcher de s'égarer.

La Renaiſſance ne fut donc pas une œuvre improviſée, & la gloire n'en doit pas revenir tout entière au XVIe ſiècle, à qui elle a donné ſon nom. L'homme, dans ſa foibleſſe, ne pouvoit pas dire, comme le Créateur de l'univers : « Que la lumière ſoit faite, » ni diſſiper par le ſeul effet de

lui fût coupée, s'il étoit vaincu; Philelphe, de ſon côté, engagea une ſomme d'argent. Le juge ayant prononcé en ſa faveur, Timothée voulut payer une ſomme égale à l'enjeu de Philelphe, mais celui-ci refuſa & exigea que la barbe de Timothee fût coupee ras le menton. Depuis lors, pour perpetuer le ſouvenir de ſon triomphe, il ajouta, comme un glorieux trophee, cette tête barbue au cimier de ſes armes. On y voit une femme tenant par la barbe la tête du pédant grec. Le P. Meneſtrier, qui raconte cette hiſtorette d'après Paul Jove, n'a pas manque de faire graver cet ecu, qui ſe trouve page 61 de l'Origine des ornemens des armoiries.

ſa volonté les ténèbres qui l'environnoient. Il fallut des efforts obſtinés, inceſſants, pour parvenir à reſſaiſir un rayon de la flamme céleſte qui avoit brillé d'un éclat ſi pur aux beaux ſiècles d'Athènes & de Rome, & ce ne fut qu'après bien des tâtonnements, que la vérité parvint à ſe faire jour & à ſecouer l'épais linceul ſous lequel l'ignorance & la barbarie la retenoient comme captive.

Dans les arts, qui furent les premiers à s'émanciper, pluſieurs ſiècles ſéparent les eſſais de Cimabué & de Giotto, des groſſières ébauches de leurs devanciers, &, depuis eux, plus de deux ſiècles d'études furent encore néceſſaires pour préparer l'époque où Michel-Ange & Raphaël d'Urbin devoient étonner le monde par leurs admirables compoſitions. Il en fut de même pour les lettres & les ſciences, dont le progrès fut plus lent. Les grands génies eurent leurs précurſeurs, à l'école deſquels ils ſe formèrent. Quelques noms ſeulement ont percé la nuit obſcure de ces temps reculés, à travers leſquels reſplendiſſent comme des aſtres lumineux les grandes & nobles figures de Dante & de Pétrarque; mais, longtemps encore après eux, il ne ſortit des écoles, à de rares exceptions près, que des ouvriers laborieux & patients, qui défrichoient peu à peu le champ de la ſcience & préparoient lentement & preſque à leur inſu les baſes de la reſtauration intellectuelle & ſociale vers laquelle le monde marchoit. Dans ce champ, ſi rétréci alors, aujourd'hui ſans horizon, Dieu avoit placé de diſtance en diſtance des bornes qui ne pouvoient être dépaſſées qu'à de longs intervalles & à force de travail, chaque génération laiſſant à celle qui ſuivoit, le fruit de ſes labeurs, erreur ou vérité; chaque année, chaque jour amenant ſon pro-

grès, entremêlé d'échecs & de ſuccès, mais conduiſant toujours au but marqué par la Sageſſe éternelle.

Cependant le moment approchoit où l'eſprit humain, dégagé de ſes entraves, alloit prendre l'eſſor vers des régions inconnues. Le XVe ſiècle fut véritablement l'aurore de la Renaiſſance, & ſes derniers pas dans la carrière furent des pas de géant. L'invention de l'imprimerie & la découverte de l'Amérique devoient changer la face du monde : une ère nouvelle commença pour les lettres. Là eſt la ſolution de continuité entre le Moyen-Age & les temps modernes. L'imprimerie rendoit impoſſible toute marche rétrograde, & anéantiſſoit les erreurs & les préjugés d'une époque paſſée ſans retour. Heureux ſi des novateurs coupables ou imprudents n'avoient pas abuſé, pour faire prévaloir le menſonge, des moyens que la Providence avoit donnés à l'homme pour aſſurer le triomphe de la vérité !

Champier occupe une place honorable parmi ceux qui concoururent avec le plus d'ardeur à cette régénération intellectuelle. Mais, des élucubrations de tous ces doctes, de leur gloire autrefois inconteſtée, que reſte-t-il aujourd'hui? le mépris ou l'oubli. Seulement, ſi, par haſard, leur nom eſt prononcé devant un de ces hommes voués à l'étude du paſſé, & que rien ne ſauroit rebuter dans leurs inveſtigations, il s'incline avec reſpect, & paie à la mémoire de ces glorieux pédagogues le tribut qui leur eſt dû par tous les amis des lettres. En effet, ils employèrent leur vie entière à étudier, à commenter, à traduire les auteurs anciens, à corriger les textes viciés par l'ignorance des copiſtes; & s'ils reſtèrent engagés dans l'ornière de la routine, s'ils furent trop ſouvent entachés de mauvais goût, c'eſt moins à eux

qu'il faut s'en prendre, qu'au temps où ils vécurent. Grâce à ces rudes intelligences, qui ont marqué ſi péniblement leur trace ſur ce terrain hériſſé de ronces, le ſol eſt aujourd'hui déblayé, &, s'il n'y a plus qu'à moiſſonner dans le vaſte champ de la ſcience, c'eſt à ces pédants que nous le devons. Laiſſons-leur donc au moins le mérite du pionnier dont les labeurs ont défriché & aſſaini les ſavanes jadis empeſtées & ſtériles à la place deſquelles s'élèvent à préſent des cités populeuſes, entourées de campagnes riantes & de riches moiſſons.

Symphorien Champier naquit vers la fin de l'année 1471 ou au commencement de 1472; il nous l'apprend lui-même à la fin de la ſouſcription de la première partie de ſon traité *De triplici Diſciplina*, Lyon 1508, où il dit qu'il avoit alors trente-ſix ans. Il vit le jour à St-Symphorien-le-Chaſtel, gros bourg du Lyonnois, aujourd'hui St-Symphorien-ſur-Coiſe. Son père, Claude Champier, le premier de cette famille de qui il ſoit fait mention, étoit un bourgeois notable de ce lieu; ſa mère, Marguerite Girard, deſcendoit d'un frère de Pierre Girard, né auſſi à St-Symphorien, évêque du Puy, créé cardinal du titre de St-Clément en 1390 & évêque de Tuſculum. Un écrivain piémontais, qui a revendiqué Champier comme une des gloires de la Savoie, Malacarne, a prétendu qu'il étoit né à St-Saphorin, près Annecy, entre Coponay & le château de Cruzilles, quoique Champier lui-même ait dit le contraire dans pluſieurs de ſes livres (1). Malacarne a con-

(1) Voyez le *Tropheum Gallorum*, à la ſuite du livre *De quadruplici Vita*, & prologue de *Practica nova*, où il dit: « Jureque hoc a nobis non cum levi

fondu St-Symphorien-le-Chaſtel avec St-Saphorin en Savoie, &, dans ſa préoccupation, il a été plus loin encore : trompé par le nom latin du Puy en Velay, *Anicium*, il a cru que c'étoit Annecy, &, du cardinal Pierre Girard, *epiſcopus anicienſis*, il a fait un évêque d'Annecy. Pour compléter la ſérie de ſes bévues, il fait naître auſſi à Annecy Guillaume Tardif, auteur de l'Art de faulconnerie & deduyt des chiens de chaſſe, de qui rien ne l'obligeoit à entretenir ſes lecteurs. Guillaume Tardif étoit du Puy ; mais, l'ayant vu qualifié de *anicienſis*, en des vers latins à ſa louange, inſérés dans le livre *De Situ orbis ac mundi Mirabilibus*, de C.-J. Solinus, Malacarne n'a pas héſité à lui donner pour patrie la ville d'Annecy, dotant ainſi du même coup la Savoie, de trois célébrités qui lui ſont tout à fait étrangères. Ce cardinal Pierre Girard avoit fondé quatre riches prébendes dans l'égliſe de St-Symphorien ; les actes de ces fondations ont été reproduits par Baluze, avec les Preuves des Vies des papes qui ont ſiégé à Avignon. L'on conſerve encore dans l'égliſe paroiſſiale de St-Symphorien, un chapeau rouge, ſuſpendu à la voûte, & un portrait, que l'on donne pour ceux de ce cardinal.

Champier fut tenu ſur les fonts baptiſmaux par ſon oncle Symphorien Champier, qu'il qualifie d'interprète en l'un & l'autre droit, de chevalier profès de St-Jean-de-Jéruſalem, & de vicaire, en France, du grand-maître de l'ordre. Il avoit de plus en commende un bénéfice appelé La

labore editum, lugdunenſis aggregatoris nomine inſignire placuit, ut ſic ego, qui Lugduno antiquiſſima Galliæ urbe oriundus, ibique educatus ſum, &c. » Phileſius Vogeſigena dit auſſi, dans une élégie à la louange de Champier :

Sese enim tanto Lugdunum jactat alumno..

Torette, & étoit curé de Chazelles-ſur-Lyon, où « il fonda en legliſe, dit ſon petit-neveu Claude Champier, dans ſon Traité des ſaints lieux de la Gaule, une moult belle chapelle en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte. » Suivant le P. Bullioud (1), Claude Champier, père de notre Symphorien, fit hommage en 1454, au chapitre de Lyon, des biens qu'il poſſédoit à St-Symphorien ; cet hommage ſe trouvoit dans le livre des actes capitulaires, fol. 303. On voit ailleurs (2) que ce même Claude prêta ſerment le 7 juillet 1485, à l'archevêque & au chapitre, de bien & fidèlement remplir les devoirs de ſa charge de garde & adminiſtrateur de la Grenette ; &, par un autre acte du 15 janvier 1493, nous apprenons que, touché des prédications de Jehan Bourgeois, confeſſeur de Charles VIII & d'Anne de Bretagne, Claude Champier, alors établi à Lyon, fit conſtruire à la maladrerie de Balmont deux chambres pour y héberger les ladres étrangers.

Il eſt probable que Symphorien Champier reçut les premiers éléments des lettres à Lyon quoiqu'il ne nous en diſe rien. Il étudia enſuite à l'Univerſité de Paris, où Fauſte Andrelin, qu'il a cité dans le nombre de ceux deſquels il reçut les leçons, enſeignoit à cette époque. Ruſtique de Plaiſance le dit expreſſément dans le diſcours qu'il prononça pour la réception de Champier au collége de médecine de Pavie : « Primum, in ampliſſimo parrhiſienſi ſtudio, in liberalibus artibus eſt eruditus. » Il eſt certain auſſi qu'il étudia la médecine & prit ſes degrés à l'Univerſité de Montpellier :

(1) *Lugdunum ſacroprophanum*, t. IV

(2) Notice hiſt. & ſtatiſt. du canton de St-Symphorien-le-Château, par N.-F. Cochard. Lyon 1827, in-8°, p. 136.

« Dehinc, in famatiſſimo Montis Peſulani gymnaſio, de ſacratiſſima medicina edoctus, » ajoute Ruſtique de Plaiſance; mais on ignore en quelle année, les regiſtres des matricules de la Faculté ne remontant pas au-delà de 1502. Ce fut vraiſemblablement de 1495 à 1498, car, cette dernière année, il devoit être à Lyon, où il faiſoit imprimer ſon *Janua Logice*. Champier ne rappelle nulle part ſon ſéjour à Montpellier; il n'en eſt fait mention que dans la harangue de Ruſtique de Plaiſance, & dans une lettre où Jean Lemaire de Belges le prie de recommander un de ſes amis qui ſe rendoit en cette ville pour étudier la médecine.

Après avoir diſputé quelque temps ſur les bancs de l'école, ſuivant l'uſage à cette époque, il revint à Lyon, où il partagea ſes loiſirs entre la pratique & l'enſeignement de la médecine. En 1502, il étoit à Tulle en Limouſin; c'eſt lui-même qui nous l'apprend dans la Nef des Princes, où il dit :

Ce petit liure a eſté compoſé
En la cité de Tulle limoſine
Et le viij de feburier acheué
Cinq cens & deux a la forme latine,
Qui eſt cité cloſe comme une tinne
Tout alentour de tres haultes montaignes
Fuyant ennuy qui illecques domine
Auprès du feu roſtiſſant des chaſtaignes.

Champier n'avoit pas été attiré dans cette ville par ſes études, car il n'y avoit pas d'Univerſité; moins encore, ſans doute, par l'amour du plaiſir, puiſqu'il étoit réduit, pour tout paſſe-temps, à faire griller des marrons au coin du feu.

Ce fut pour tromper l'ennui de ce triſte ſéjour, qu'il compoſa la Nef des Princes & des Batailles & la Nef des Dames vertueuſes, que Sébaſtien Coppin appelle « *Aquitanias vigilias*, quibus Principum & Dominarum eſt titulus, » parce que le Limouſin reſſortiſſoit autrefois à la province de Guyenne. Il étoit de retour, en 1503, à Lyon, où il publioit la Nef des Dames vertueuſes qui lui valut la bienveillance du beau ſexe, à ce point que les dames ſe précipitoient en foule ſur ſon paſſage pour le voir, & qu'une gente demoiſelle de Dauphiné, des plus diſtinguées par ſa naiſſance, ſa vertu & ſa beauté, dit Gonzalve Toledo, s'eſtima heureuſe de lui donner ſa main. Ce fut, en effet, vers cette époque, qu'il épouſa Marguerite, fille d'Yves Terrail, ſeigneur de Bernin, & de Louiſe de Genoſt. Elle étoit nièce de Théodore Terrail, abbé d'Ainay, & couſine germaine du chevalier ſans peur & ſans reproche, dont Champier joignit le blaſon au ſien, comme on le voit dans pluſieurs de ſes livres, où il s'eſt fait repréſenter, ainſi que ſa femme, à genoux devant l'image du martyr ſaint Symphorien, ſon patron, avec l'écu de Champier parti de Terrail, à côté de lui.

La réputation de Champier ne tarda pas à attirer ſur lui les regards de ſes concitoyens : il fut chargé, en 1504, de prononcer l'oraiſon doctorale de la St-Thomas, ce qui avoit lieu chaque année dans l'égliſe de St-Nizier le jour de l'élection des conſeillers de ville pour l'année ſuivante. C'étoit un uſage immémorial, auſſi ancien que la commune. Le conſulat & les autres corporations aſſiſtoient en grand apparat à cette ſolennité; l'orateur chargé de compoſer & de débiter cette harangue officielle étoit choiſi parmi ceux qui avoient déjà donné des preuves de leur mérite. Cette diſ-

tinction ſignaloit celui qui en étoit l'objet à l'eſtime publique; & peut-être le choix qui tomba ſur Champier, en cette occaſion, ne fut-il pas ſans influence ſur ſon avenir. Le harangueur étoit libre de traiter le ſujet qui lui convenoit. Dans les premiers temps, le diſcours de la St-Thomas devoit être en latin; par la ſuite, il fut moitié latin, moitié françois, afin que ceux des auditeurs qui ignoroient la langue latine, diſent nos anciens hiſtoriens, puſſent y entendre quelque choſe. Le premier qui en uſa de la ſorte fut Jean Girinet, en 1554. Ce ne fut qu'en 1598 que le latin fut exclus: l'oraiſon doctorale de cette année, prononcée par l'hiſtoriographe Pierre Matthieu, eſt en françois d'un bout à l'autre, & cet uſage s'eſt maintenu juſqu'à la fin. Il n'y eut plus en latin, dit l'abbé Pernetti, que le texte & l'adreſſe aux diverſes compagnies qui étoient préſentes à la ſéance. Champier n'a pas publié ſa harangue latine, ou elle n'eſt pas parvenue juſqu'à nous, quoiqu'il diſe, fol. XIX de la Rebellion du populaire de la ville de Lyon, qu'il a écrit entre autres un livre « du regime de ladicte cité auecques loraiſon quil fiſt lan de grace mil cinq cens & quatre, le iour de St-Thomas, à St-Nizier. » Je ne trouve ce diſcours nulle part dans ſes œuvres; peut-être s'eſt-il contenté d'en donner la ſubſtance dans les deux chapitres qui précèdent la Relation de la Rebeine de 1529, où il traite de la nobleſſe & ancienneté de Lyon, & de la police d'une cité.

Les ſuccès qu'il obtint dans la pratique & dans l'enſeignement de la médecine, les livres qu'il avoit publiés & la faveur avec laquelle ils furent accueillis, étendirent au loin ſa renommée comme praticien & comme écrivain.

Il dut quitter Lyon vers 1506 ou 1507 pour aller en Lorraine, où il profeſſa la médecine; à Metz il ſe lia d'une étroite amitié avec Hugues de Hazards, évêque de Toul à qui il donne de grands éloges dans ſa Chronologie des évêques de cette ville, à la ſuite des Chroniques d'Auſtraſie. Il ſe fit bientôt connoître d'Antoine, duc de Calabre, qui, devenu duc de Lorraine à la mort de ſon père René II, l'attacha à ſa perſonne & le nomma ſon premier médecin; Champier l'accompagna en cette qualité pendant la guerre que Louis XII, déjà maître du Milanois, faiſoit alors aux Vénitiens. « Enuiron mikareſme (1509), dit-il, Monſeigneur de Lorrayne partit de Nancy pour aller à Lyon devers le roy Loys XII, accompagné de bien cinquante gentilzhommes bien accouſtrez & arriva le ſamedy de Paſques, & le lundy de Paſques partit avec le roy pour aller en Lombardie contre les Venitiens, & passèrent par Grenoble & par Brianſon..... Eſtoit mondit ſeigneur de Calabre & de Lorrayne moult bien accompagné des Lorrayns, tant que tous les Milanoys demandoient qui eſtoyent ceulx-là ainſi bien accouſtrez & tous dune livrée, leur harnoys couvert de damas jaune, blanc & bleu (1). »

Juſque-là rien n'étoit venu troubler pour Champier l'uniformité d'une vie entièrement conſacrée à l'étude, une autre exiſtence alloit commencer pour lui. En échangeant le ſilence de ſon cabinet contre le tumulte des camps & les périls de la guerre, la robe & le bonnet du docteur contre le corſelet & le heaume, la plume contre l'épée, il dut regretter plus d'une fois ſes livres & ſes habitudes paiſibles,

(1) Croniques d'Auſtraſie.

car il avoit environ trente-ſept ans, & c'étoit entrer un peu tard dans une carrière bien différente de celle qu'il avoit ſuivie juſqu'alors. Néanmoins cette transformation du docteur en homme d'armes ne l'étonna nullement, à ce qu'il paroît, car pour ſon début il ſe trouva avec l'armée françoiſe à la bataille d'Agnadel, où il ſe ſignala & mérita l'eſtime de ſon maître. La campagne finie, il rentra en France avec le duc Antoine & le ſuivit à Nancy. Ce fut vers ce temps que, pour lui complaire, il compoſa le Recueil ou Croniques des hiſtoires des royaulmes d'Auſtraſie, qui s'arrêtent peu après le retour du duc dans ſes Etats, c'eſt à dire au commencement de l'année 1510. Champier n'a pas manqué de donner à la maiſon de Lorraine une origine fabuleuſe, & il termine ſon livre, qu'il a écrit moitié en françois moitié en latin, par un éloge pompeux du duc Antoine. Il dit de lui que jamais prince n'aima plus paſſionnément les lettres ; qu'il recherchoit en tous lieux les ſavants, & ne négligeoit jamais les occaſions de leur témoigner l'eſtime qu'il faiſoit d'eux & de leur ſavoir, en les aidant de ſa bourſe & les comblant de bienfaits (1).

Champier fixa ſa demeure à Nancy, & le 24 janvier 1515 il ſe trouvoit avec le duc Antoine à Reims, au ſacre de François Ier. De là il repaſſa les Alpes & gagna ſes éperons à la bataille de Marignan, où le vieux renom des bandes helvétiques, réputées juſqu'alors invincibles, vint ſe

(1) Parmi les gens de lettres que le duc Antoine avoit attirés à ſa cour, étoit le poète Pierre Gringore, auteur d'un grand nombre de poéſies, moralités, farces & ſoties, d'où lui vint le ſobriquet de Mère-Sotte. Devenu plus tard héraut d'armes du duc de Lorraine, il prit le ſurnom de Vaudemont & le joignit à ſon nom propre, qu'il a écrit quelquefois Gringoire. (Voyez le P. Niceron, tome XXXIV, & l'abbé Goujet, tome XI.)

briſer contre l'intrépidité de la gendarmerie françoiſe. Nouvel Ariſtote auprès d'un nouvel Alexandre, « veluti Ariſtoteles cum Alexandro, » dit encore Ruſtique de Plaiſance, bien que ſes fonctions ne l'obligeaſſent pas à affronter les longues pertuiſanes des Suiſſes, il donna de nouvelles marques de ſa vaillance : il ſuivit ſon ſeigneur au plus fort de la mêlée, & ſe montra auſſi expert au fait des armes que les ſoldats blanchis ſous le harnois (1). Le duc de Lor-

(1) Champier raconte comment à la bataille de Marignan, où il ne quitta pas les côtés du duc de Lorraine tant qu'elle dura, les Suiſſes, pendant qu'on parlementoit avec eux, eſſayèrent de ſurprendre les François dans leur camp, & comment ils furent repouſſés par Bayard : « Le guet de lauant garde, laquelle menoit le ſeigneur Charles de Bourbon, entendit le bruyt des Suiſſes : ſi crya alarme, & vint alarme de main a main iuſques au roy qui eſtoit ſur la fin de ſon ſoupper, lequel ſouddainement monta a cheual. Monſieur le duc de Lorraine, lequel ſe vouloit bouter a table pour ſoupper, entendit le cry & alarme, ſi monta a cheual ſans ſoupper & nous auſſi après luy, car il neſtoit plus temps de ſoupper & falloit penſer ailleurs. Or fut toute larmée en armes & fut la bataille moult fiere iuſques a la nuyt : la on ne ſauoit leſquelz auoyent du pire. Si vint le roy a la bataille ou ſe monſtra prince hardy & cheualeureux. Monſeigneur de Lorraine entra dedans la bataille, ſi combatit moult vertueuſement & luy fut tué ſon cheual deſſoubz luy. Mais le capitaine de la garde, Jacob de Germini, incontinent fut pres, ſi luy en bailla ung autre, & monta deſſus incontinent ledit ſeigneur. Quant fut a cheual un auanturier ſi le congneut & ſi luy dit : Monſeigneur de Lorraine, courage, tout eſt a nous. Et en diſant ce mot voulut frapper Monſeigneur de Lorraine. Et ce voyant le coup, ledit Jacob de Germini luy bailla par derriere un coup de lance, ſi le getta mort par terre. Le ſeigneur de Bayard, lequel eſtoit lieutenant de Monſeigneur de Lorraine, voyant ledit ſeigneur dans la preſſe au meilleu des Suyſſes en moult grand dangier, marcha vers luy, criant a haulte voix : Suyſſes traiſtres & villains maulditz, retournez manger du fromaige en vos montaignes ſi pouez, mais ie vous prometz que a ceſte heure naurez loyſir. Cryez mercy a ceſte heure a Dieu de voſtre trahyſon, car demain ne ſera temps & en enfer ny a aucune remiſſion ni repentance. Alors frappa ſur Suyſſes a tort & a trauers, a dextre & a ſeneſtre, deuant & puis derriere, & ſembloit que ſon cheual fut celluy qui ſeruoit par enchanterie a Clamades ou a Pacolet, ou bien quil vollaſt en lair au throſne Dedalus. Si fyt tant par

raine, témoin de ſes proueſſes, voulut, en récompenſe, l'armer lui-même chevalier; il lui donna l'accolade & lui chauſſa les éperons dorés ſur le champ de bataille. Décoré d'une dignité qui ſurpaſſoit toutes les autres en ce temps-là & le mettoit preſque ſur le pied de l'égalité avec les plus grands perſonnages, puiſque François Ier ne crut pas déroger à la majeſté royale en recevant l'ordre de chevalerie des mains de Bayard (1), Champier vit ainſi ſe réaliſer les rêves brillants de ſa jeuneſſe ; il oublia dès lors ſon extraction modeſte & roturière & ne s'occupa plus que de ſe créer des aïeux. A dater de ce jour, le bourgeois de St-Symphorien-le-Chaſtel eut la prétention d'être gentilhomme de nom & d'armes, &, par une foibleſſe peu digne d'un grand eſprit,

ſa hardieſſe quil ny auoit Suyſſe qui loſaſt aborder, mais tous le fuyoient comme ſil euſt eſté ung autre Ciron centaure ou Hercules de Lybie. Et tant fit par ſa proueſſe, que celle bande de Suyſſes delaiſſerent les Lorrains & Francoys qui ſuiuoyent monſeigneur de Lorraine & Bayard (*). »

(*) Les Gestes ensemble la Vie du preux chevalier Bayard, livre III, chap. 2.

(1) Voici comment Champier, dans la Vie de Bayard, parle de l'honneur que le roi voulut faire au Bon-Chevalier : « Le roi Francois Ier voulut auſſi faire des chevaliers, mais nayant pas reçu lordre de chevalerie & nul ne pouvant faire un chevalier ſil ne leſt lui-même, il fit appeler Bayard & lui dit qu'il vouloit être armé par lui. » Bayard s'excuſant ſur ce que le roi de France, fils aîné de l'Egliſe, étoit chevalier-né : « Si, diſt le roy, Bayard deſpeſchez-vous, il ne fault ici alleguer ne loix ne canons, ſoient daſſier, cuiure ou de fer. Faictes mon vouloir & commandement... Certes, reſpondit Bayard, ſi ce neſt aſſez dune fois, puiſquil vous plaiſt, ie le feray ſans nombre..... Alors print ſon eſpée & dit : Sire, autant vaille que ſi eſtoit Roland ou Oliuier, Godefroy ou Baudoin ſon frere, certes vous eſtes le premier prince que oncques fiſt cheualier. Dieu veuille que en guerre ne prennez la fuyte. Et puis apres par maniere de ieu ſi cria haultement, leſpée en la main dextre : Tu es bien heureuſe dauoir auiourdhuy a ung ſi beau & puiſſant roy donné lordre de cheualerie. Certes, ma bonne eſpée, vous ſerez moult bien comme reliques gardée & ſur toutes autres honorée, & ne vous porteray iamais ſi ce neſt contre Turcs, Sarrazins ou Mores. Et puis fiſt deux ſaulx, & apres remiſt au fourreau ſon eſpée. » (Livre III, chap. 3.)

il préféra l'honneur imaginaire d'une longue ſuite d'ancêtres qui n'étoient pas les ſiens, à la gloire d'être le premier de ſon nom, & de léguer à ſa poſtérité la double nobleſſe des armes & des lettres, qu'il avoit ſi bien méritée par ſa valeur & par ſon ſavoir.

Cependant un autre triomphe l'attendoit à Pavie, où il étoit allé ſe repoſer des fatigues de la guerre. Les docteurs de cette célèbre univerſité, remplis d'admiration pour ſa ſcience, réſolurent de l'agréger à leur collége, bien que leurs ſtatuts s'oppoſaſſent formellement à ce qu'un ſemblable honneur fût décerné à un étranger. Voici en quels termes Champier rend compte de cette bonne fortune, au chap. IV des Lunectes des Cyrurgiens :

« Quand le roy tres creſtien Francoys a preſent roy de france heut la victoire contre les helvetiens dits ſoyces a preſent, que fut au champ de ſainct Dom pres millan, la ou ledict roy voulut eſtre faict cheualier par les mains de tres vaillant & preux aultre Hector francois, le ſeigneur de Baiard, allobroge dalphinoys, auquel champ monſeigneur le duc de lorrayne, lieutenant du roy, en la bataille de ſon propre mouuement me donnaſt lordre de cheualerie a moy indigne, du champ ſainct Dom alames a pauie, la ou le roy demoura un moys ou enuiron. Alors meſſieurs les docteurs, de leur franc vouloir & amour qu'ils eurent en moy, me aggregarent en leur colliege & donnerent priuilege comme ſi ieuſſe eſté natif de pauie, laquelle choſe nauoient faict parauant iamais de aggreger auec eulx un eſtrangier & faire docteur aggregue & regent. »

A la ſuite du *Duellum epiſtolare* ſe trouve la harangue prononcée en cette occaſion par Ruſtique de Plaiſance,

l'un des membres de cette docte corporation. Cette pièce d'éloquence burleſque rappelle involontairement le diſcours de réception du médecin dans l'intermède de la comédie du Malade imaginaire, & l'on pourroit croire que Molière l'avoit eue ſous les yeux lorſqu'il ſe divertit à compoſer cette bouffonnerie. Voici quelques paſſages du diſcours de Ruſtique de Plaiſance; ils donneront une idée du mauvais goût & de l'emphaſe ridicule qui dominoient à cette époque, dans ces ſolennités univerſitaires.

« Oratiuncula ex tempore habita a Ruſtico Placentino pro celebratiſſimo doctore & aurato equite bene merito domino Symphoriano Camperio in introitu venerandi collegii artiſtarum & medicorum Papenſium.

« Gaudete patres optimi & iterum atque iterum gaudete & exultate, quia nomina veſtra in toto orbe ſunt conſcripta. Gaudete primo & exultate quod poſt pene infinitos timores ac tremores qui multis jam annis evenerunt & nobis vincula mortis contexerunt, advenerit invictiſſimus & chriſtianiſſimus Franciſcus Francorum Rex & Dux noſter qui ab oculis noſtris omnem lachrimam abſterget, ita ut amplius non erit neque luctus neque clamor nec ullus dolor quum priora tranſierint. Non eſuriemus amplius neque ſitiemus juſtitiam quae in patria noſtra ſupreme obſervabitur : neque cadet ſuper nos ſol neque eſtus aliquorum qui nos poſſint opprimere quum priora tranſierint : & nova fient omnia. Gaudete ſecundo & exultate quod ad nos venerit Symphorianus Camperius vir inter doctos doctiſſimus, inter doctiſſimos excellentiſſimus, inter excellentiſſimos eminentiſſimus, qui & patria & genere

nobilis, virtute nobilior, ſcientia & doctrina eſt nobiliſſimus. Nobilis eſt Symphorianus noſter origine delphinenſis, nativitate lugdunenſis, genere Camperius. »

Ruſtique rappelle enſuite en termes non moins adulateurs la prétendue parenté de Champier avec les Campegj de Bologne & les Campeſi de Pavie, & il ajoute :

« Nobilior eſt Symphorianus virtute, qui primum in ampliſſimo parrhiſienſi ſtudio in liberalibus artibus eſt eruditus, dehinc in famatiſſimo Montis Peſulani gymnaſio in ſacratiſſima medicina edoctus, poſtea Lugduni in praxi ſcientifice exercitatus, ab illuſtriſſimo Calabrum & Lotharingorum Duce, in fidiſſimum ac primarium ejus medicum eſt electus. Hic, in expeditione contra Venetos a Ludovico chriſtianiſſimo Gallorum Rege & Mediolani Duce ductus, in maxima apud omnes habitus eſt veneratione. Is, poſt ſeptem annos, cum prefato Calabrum ac Lotharingorum Principe, in expeditione contra Helvetios, Alpes tranſiit, & cum ipſo, veluti Ariſtoteles cum Alexandro, talem ſe geſſit, ut ab ipſo eques auratus jure merito fuerit creatus. Nobiliſſimus eſt Symphorianus noſter ſcientia atque doctrina, qui tot jam compoſuit libros in utraque dialectices parte, in omni philoſophie genere, in omnes medicine partes, ut in brevi ſpacio non potuerint eorum nomina memorie mandari, quos apud calchographos magna ex parte impreſſos videre poteſtis. Gaudete tertio & exultate, &c. »

Il vante la bonne mine de Champier, « eleganti corporis forma decorus, » & il termine ainſi :

« Dignum igitur & juſtum eſt, ut hic vir toto orbe famatiſſimus in venerandum hoc noſtrum acceptetur Col-

legium & huic digniſſimo ordini noſtro aggregetur, & uti frater & pater noſter reputetur. Surge igitur, doctor celeberrime, & a ſpectatiſſimo Collegii noſtri Priore deſtinatum, quo dignus es, locum accipe. »

Lorſque Ruſtique eut fini de parler, Champier ſe leva, & le Prieur du Collége, prenant la parole à ſon tour, lui dit :

« Veni gemma fulgida, margarita precioſa cujus uxor eſt Margarita ſpecioſa (la femme de Champier s'appeloit Marguerite). Veni frater & pater noſter, & ſupremum in Collegio noſtro digneris accipere locum tanto viro convenientem : tibi enim plus debemus quam tu pro innata humanitate tua nobis debere credidiſti. Sis felix, ſiſque hujus tui Collegii doctorumque omnium memor qui tui nunquam obliviſcentur. »

Le procès-verbal de la réception de Champier fut fait par Jean-Marie de Lege, notaire apoſtolique & impérial, le 9 octobre 1515, jour où l'Egliſe célébroit la fête des SS. Denis, Eleuthère & Ruſtique. A la ſuite de ce procès-verbal eſt la liſte de dix-ſept ouvrages de médecine, publiés juſqu'à ce jour par Champier. C'eſt un catalogue par-devant notaire.

Champier voulut profiter de la faveur inſigne dont il avoit été l'objet, pour obtenir de ſes collègues de Pavie qu'ils reçuſſent docteur en chirurgie le barbier du duc de Guiſe. Il raconte lui-même dans le petit livre déjà cité (1) l'expédient ingénieux auquel il eut recours pour arriver à ſes fins, le barbier ne ſachant parler que picard & pas un mot de latin. Voici ſon récit :

« Alors monſeigneur de Guiſe, frere de monſeigneur

(1) Les Lunettes des Cyrurgiens, &c.

de Loraine, auoit un cyrurgien picard, maiſtre Hyppolite Daultreppe nommé, lequel me priaſt prier le Colliege le paſſer docteur en cyrurgie, laquelle choſe ie fays & en priay tous Meſſieurs. Les docteurs aſſignairent heure apres midy a Sainct Thomas la ou communement paſſent les docteurs en cyrurgie, pour ce que les docteurs en medecine on les paſſe « in aula Palatii in funeraolo, » & furent aggregues vingt & deux docteurs. Alors ie feis une oraiſon deuant tout le Colliege, narratiue. Comme la couſtume de France & ſpeciallement de luniuerſité de Montpellier eſtoyt de lire cyrurgie en langue gallicane & francoyſe pour ce que communement ne ſont pas latins, & leur lict un des plus ſcauants docteurs de luniuerſité & deſpuis XXV ans leur a lict ung ſcauant docteur Griffius (1), chancelier de luniuerſité, & apres luy ung nommé Falco (2), tres que ſcauant & renommé en France, & deſpuis ung dict Dyoniſius (3) auſſy bien ſcauant docteur, & que ledict Hyppolite Autreppe a ouy touſiours les deux premiers en langue francoyſe, a celle cauſe les vouloys bien prier le faire interroguer en francoys. Alors ſe leuaſt un tres que ſcauant & docte docteur nommé Mattheus de Curte, lequel a ceſte heure a la premiere cheere en medecine a Padoe, & dict : Meſſire Campeſe, nous eſmerueillons tous Meſſieurs de ceſte uniuerſité de ce que nous auez faict aſſembler icy en ſi gros nombre, & puis nous preſentez ung homme du touſt ſans lectre, quil ne ſcait ny entend latin & ſemble que vous vous mocquez ou iouez des docteurs, leſqueux vous

(1) Gilbert Griffit ou Griphy, né à Vabres en Rouergue.

(2) Jean Falcon, doyen de l'Uniuerſité, né à Sariñana en Aragon.

(3) Denys Fontanon, chancelier, né à Montpellier.

ont faict gros honneur & donné priuilege que ne fuſt oncque faict en ceſte uniuerſité. Alors moy bien doulant & deſplaiſant de tel reprouche, luy reſpondis en latin, car en francoys ne me euſt pas bien entendu : Monſieur mon frere & collegue, ie ne vous veulx demander que une petite queſtion, & me auoir reſpondu, ſeray tres que content de vous, & eſt telle : ie boute le cas que Galien & Auicenne & Iſaac iſraeliticque, ou bien Galapt de Balda, fuſſent de preſent en vie, & Galien pour le bruict & excellence de voſtre uniuerſité vint a Pauie pour prendre la laurée couronne ou bien degré de docteur, & Auicenne vint auec luy de Arabie, & Iſaac de Paleſtine ou Iudée, & Galapt de Meſopotamie, ie vous demande ſi Meſſieurs de luniuerſité les paſſeroyent docteurs & deburoyent auoir la laurée couronne ou doctoralle. Alors reſpondit Curſius que ouy & que tels perſonnages neſtoyent a refuſer.

« Alors ie repliquay Galien eſtoyt grec & aſiatique nappprint oncque la langue latine. Auicenne eſtoyt arabe & ne lentendoit pas. Iſaac eſtoyt iſraeliticque fils adoptif du roy de Arabie nommé Salomon, & Galapt eſtoyt de Meſopotamie ou Perſe, & tous eſtoyent ignares & ignorans la langue latine mais ils eſtoyent tres ſcauans medecins. La langue n'eſt pas cauſe de la doctrine car en tous langaiges ſe peult ſcience acquerre & apprendre, & par raiſon ſemblable cettuy Hyppolite Daultreppe eſt francoys picards leſqueulx communement ſont ſcauans, dont ſont a preſent Iacobus Faber & Carolus Bouilus par leurs liures renommés & famés. Se Hyppolite a eſtudié pluſieurs ans en luniuerſité de Montpellier ſoubs tres ſcauans docteurs & a practiqué en cyrurgie bien xx ans ou plus en pluſieurs prouinces

& eſt tres ſcavant & expert en cyrurgie & cyrurgien de prince, ſy doncques Auicenne arabe venoit à vous auec ſa langue barbare & arabique, ſeriez conſtraincts ſy le vouliez interroguer que ce fuſt par truchement & interpreteur. Or boutez le cas que Hyppolite ſoit Auicenne, interrogez le en cirurgie tant practique que theorique & ſy ne ſcait a vous aultres Meſſieurs reſpondre en vraye cyrurgie, repellez le, ne le paſſez docteur, mais le renvoyez apprendre ſa cyrurgie ou bien en latin ou aultres langues. Alors ſe leua Franciſcus de Bobio lequel auoyt la première cheere en medecine & quatre cens ducatz de gaige & dit en latin : Seigneur Campeſe ſil eſt ainſy comme vous lauez dict quil ſcauamment reſponde a Meſſieurs, nous ſommes contens le paſſer docteur & que ſoyez interpreteur des deux parties & truchement. Alors ie me lieue & remerciay tous Meſſieurs de leur bon vouloir & ſi feis une oraiſon en louange de cyrurgie, & puis ie dis à Hyppolite : Leue toy Hyppolite & remercie Meſſieurs de leur bon vouloir & toy prepare a bien te deffendre, car oncques Hector ne ſe deffendiſt mieux de Achilles ne le noble Baiard a Naples, de Alonce eſpagnol (1), quil te faut a ceſte heure deffendre, car ceulx nauoyent a ſoi deffendre corporellement que dung homme, mais ceſte fois te fault deffendre ſpirituellement & par ſcience acquiſe, de plus de vingt Achilles. Alors commença Ruſticus un de mes ſinguliers amys argüer contre Hyppolite tres que ſubtilement. Ie interpretay audict Hyppolite largüement auquel il reſpondit tres bien la ou tous les docteurs ſe eſmerueillerent. Il replicque, Hyppolite reſpond

(1) Alonſo de Sotomayor.

encore mieulx, dont Antonius Rufticus fuſt tres content. Apres diſputaſt Franciſcus Bobius tres ſubtillement & tres philoſophallement que medecinellement dont Hyppolite fuſt pour le commencement rauy, mais moy comme interpretateur luy declaray largüement auquel il reſpondit tres que bien. Mais Franciſcus de Bobio qui nentendoit pas la reſponſe francoyſe de Hyppolite diſt haultement : Il neſt poſſible ſeigneur Campeſe quil aye faicte la reſponſe telle a mon argüement comme le me donnez a entendre, car homme qui nentend latin & oncques ne ouyt philoſophie ne peult faire ny donner telle reſponſe. »

A quoi Champier ne manque pas d'avoir une réponſe toute prête, & il oppoſe à François de Bobio l'exemple des Druides gaulois, qui ne ſavoient pas le latin & qui cependant parloient diſertement ſur toutes les matières. Le docte aréopage demeura convaincu par les bonnes raiſons de Champier, &, ne doutant plus du ſavoir du récipiendaire, il lui fit expédier le brevet de docteur en chirurgie avec toutes les formalités requiſes. Un des juges ſe leva & s'adreſſant à Champier : « Tu dois aimer cette uniuerſité, Campeſe, lui dit-il, car elle a faict pour toi deux choſes quelle na faictes pour nul autre : elle ta agregé, toi francois & etranger, au College de medecine de Pavie, comme ſi tu etois né a Pavie, tandis que Bobio & Rufticus ne furent agregés quen qualité de *forenſes & extranei*. De plus, elle ta accordé de receuoir docteur en cyrurgie un qui nentend ni ne parle le latin, choſe qui ne fut oncques vue en cette uniuerſité fameuſe. » Champier répondit par des remercîments, & la ſéance fut levée. Il reſta encore cinq ſemaines à Pavie après le départ du roi, pour ſoigner & panſer

le ſeigneur de Hemières, gentilhomme picard, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Marignan, puis il repaſſa les Alpes & rentra en France. Revint-il à Lyon, ou ſe rendit-il à Nancy auprès d'Antoine de Lorraine? je ne trouve aucun document qui nous puiſſe fixer ſur ce point; cependant je vois pluſieurs traités de lui, imprimés à Lyon en 1516, d'où il ſeroit permis de conclure qu'il étoit cette année-là dans cette ville. Il y étoit très certainement à la fin de 1519, puiſqu'il fut élu conſul pour l'année ſuivante, & il eſt même vraiſemblable qu'il s'y fixa, car on le retrouve en 1527, s'occupant activement de la fondation du collége de la Très-Sainte-Trinité & de l'agrégation du corps médical.

Champier, à qui ſes préoccupations généalogiques ne faiſoient pas oublier le ſoin de ſa fortune, voyant ſon patrimoine augmenté ſoit par la pratique de la médecine, ſoit par les libéralités de ſon maître le duc de Lorraine, penſa qu'il lui convenoit de joindre à ſa qualité de chevalier celle de ſeigneur terrien; il acheta la ſeigneurie de La Faverge, en Bugey, & en prit le nom, qu'il a ajouté au ſien en tête de pluſieurs de ſes ouvrages. Il y avoit eu en Dauphiné, près du Pont-de-Beauvoiſin, une noble & ancienne maiſon de Champier, éteinte vers la fin du XVe ſiècle; de cette maiſon étoit le fameux capitaine François Champier, qui fit le voyage de Naples avec Charles VIII, commanda le château de Gaëte, & mourut en mer avec Pierre Champier, ſon frère, & cinq cents hommes qu'il ramenoit en France après la mort de ce prince (1).

(1) Voyez ce que Champier raconte de ce capitaine Champier, à la fin de la Vie de Bayard.

Symphorien penſa qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de ſe ſubſtituer au nom & aux armes de ces Champier, ce qui ne lui fut pas difficile, perſonne n'étant plus là pour s'y oppoſer. Le dernier rejeton de cette maiſon, Scipion de Champier, ſeigneur de St-Hilaire, capitaine de cent gentilshommes de la maiſon du roi, étoit mort ſans enfants de Catherine de Bruges, dame de la Gruthuſe, veuve de Louis de Montrevel, comte de St-Amour, & le nom de Champier s'étoit éteint dans une branche des Alleman par le mariage de la ſœur unique de Scipion avec Gaſpard Alleman, ſeigneur de Montmartin. Symphorien Champier releva donc la bannière de ſes homonymes, & pour juſtifier ce que l'opinion publique auroit pu trouver d'irrégulier dans cette uſurpation, il eut ſoin de dire, d'écrire & de faire répéter par des amis complaiſants, qu'un de ſes ancêtres, Chriſtophe Champier, avoit quitté autrefois le Dauphiné, berceau de ſa famille, & étoit venu s'établir en Lyonnois. L'identité du nom autoriſoit cette ſuppoſition & le diſpenſoit de l'obligation de produire des preuves que perſonne, du reſte, n'avoit plus aucun intérêt à lui demander. Afin de donner plus de corps à cette fiction, Champier voulut encore mettre à profit la ſimilitude de ſon nom avec celui du cardinal Laurent Campége. Il lui écrivit en lui faiſant hommage de quelques-uns de ſes écrits, & lui conta l'hiſtoire que leur aïeul commun, Chrétien Champier, gentilhomme dauphinois, avoit eu douze enfants; que deux d'entre eux ayant accompagné Charles d'Anjou, frère de ſaint Louis, dans l'expédition de Naples, Jean, le puîné, s'arrêta, au retour, à Bologne, où il ſe fixa & fit la branche d'où provenoit le cardinal; que l'aîné s'établit à Tortone,

d'où étoient ſortis les Campeſi de Pavie, & que le nom françois de la famille ayant pris, avec le temps, une terminaiſon italienne, étoit devenu Campegio à Bologne & Campeſe à Pavie.

Le cardinal Campége, qui n'étoit pas fâché peut-être de trouver une généalogie qui lui donnoit une origine françoiſe & le rattachoit aux plus grandes maiſons du Dauphiné, s'empreſſa de répondre aux ouvertures de Champier, & il reconnut & accepta la parenté ſans examen & ſans demander plus d'explications. Champier ſe crut dès lors autoriſé à prendre le nom de Campége ou de Campèſe & même à joindre les armes de ces deux maiſons aux ſiennes. Ces armes étoient : parti de....., à l'aigle éployée de...., & de....., au lion de....., à la bordure de.....

Ainſi, tout lui réuſſiſſoit & marchoit au gré de ſes déſirs : il avoit conquis par ſa vaillance l'ordre de chevalerie à cette rude journée de Marignan, que l'on appela la *journée des géants;* il avoit été agrégé à l'une des plus illuſtres univerſités, qui, pour ſe l'attacher, n'avoit pas craint d'enfreindre ſes ſtatuts; il avoit joint à ſon écu les armes de Bayard; il étoit en grande eſtime à la Cour de Lorraine; il avoit réuſſi à s'enter ſur une maiſon illuſtre avec laquelle il n'avoit de commun que le nom; ce n'étoit pas aſſez, il falloit encore qu'il eût la chance de rencontrer un prince de l'Egliſe, un légat *a latere*, un des perſonnages les plus conſidérables & les plus illuſtres de ſon ſiècle, qui ſe glorifioit hautement de tenir à lui par les liens du ſang & faiſoit rejaillir complaiſamment ſur lui & ſur les ſiens l'éclat de la pourpre romaine & de toutes ſes autres dignités. Tout ſourioit donc à ſon orgueil & à ſon ambition, & ſi parfois,

autour de lui, l'on ſe moquoit des prétentions du bourgeois de St-Symphorien-le-Chaſtel, il ſe conſoloit ſans doute des brocards des jaloux, en penſant que partout ailleurs il étoit tenu ſans contrôle pour gentilhomme de nom & d'armes, & que viendroit un jour où le temps conſacreroit une prétention qui ne faiſoit d'ailleurs aucun tort à perſonne. C'eſt ce qui arriva, en effet, pour ſa poſtérité. La deviſe dont il avoit accompagné ſon blaſon (1) étoit comme une inſtruction laiſſée à ſes deſcendants, qui ſemblent ne l'avoir jamais perdue de vue. Auſſi, avec le temps & la perſévérance, ils prirent rang parmi les maiſons les plus nobles; alliés aux Terrail, aux du Peyrat, aux Talaru, aux de Langes, aux Chabeu, aux Seyſſel, aux d'Oncieux, aux Rabutin, aux Monſpey, ils acquirent des fiefs nobles & des baronnies, & eurent une place honorable dans le nobiliaire de Breſſe & Bugey, où Guichenon a dreſſé leur généalogie depuis Symphorien juſqu'à Jean, ſon arrière-petit-fils, baron de Juys & de Vaux, ſeigneur de Bionney en Beaujolois, par ſon mariage avec la dame de ce lieu, & dont le fils Philippe-Charles continua la lignée.

Les efforts de Symphorien Champier pour perpétuer une maiſon qu'il avoit édifiée au prix de tant de ſoins & de peine, n'aboutirent à aſſurer ſa durée que pendant cinq à ſix générations; elle s'éteignit vers la fin du XVIIe ſiècle ou au commencement du XVIIIe, avec Jean-Philippe comte de Chigy

(1) Champier avoit pris pour deviſe ces vers de la Sibylle de Cumes, qui encourage Enée à ne pas ſe laiſſer abattre par les obſtacles & les difficultés qu'il rencontrera ſur ſon chemin, mais à ſe roidir contre eux, afin d'arriver à ſon but :

Tu ne cede malis, sed contra audentior ito
(Qua tua te fortuna sinet).

Eneid. VI, 95.

du chef de ſa mère, lequel ne laiſſa pas d'enfants. Là finit cette deuxième maiſon de Champier, qu'il ne faut pas confondre avec les marquis de Champier qu'on retrouve encore en Dauphiné en 1789, & qui étoient de la maiſon d'Alleman, héritière des anciens Champier.

Nos Champier portoient d'azur, à une étoile d'or de ſix rais, comme leurs prédéceſſeurs; cimier, une licorne d'argent; ſupports, deux ſauvages baſtonnés de même; deviſe: *Tu ne cede malis, ſed contra audentior ito.*

Voici leur généalogie, d'après Guichenon :

I. Symphorien Champier eut de Marguerite Terrail deux fils, Antoine & Claude. Antoine, gentilhomme ordinaire de la maiſon du duc de Lorraine, épouſa N....., dame de Montet, en Lorraine : il n'eut d'elle qu'une fille, Chreſtienne, mariée à Antoine de Mars, baron de Juys en Dombes, qui mourut ſans enfants & laiſſa ſes biens à Chreſtienne. C'eſt par elle que la baronnie de Juys entra dans la maiſon de Champier.

II. Claude continua la lignée : il étoit ſeigneur de La Faverge, La Baſtie, Monceaux, Corcelles, Argy & Liſieu, gouverneur & bailli de la ſouveraineté de Dombes. Il épouſa Marie de Lymoſin, de laquelle il n'eut pas d'enfants, &, en ſecondes noces, Madeleine du Peyrat, fille de Jean du Peyrat & de Claudine de Laurencin. Il eut d'elle pluſieurs fils : Jacques qui ſuit & Antoine qui fit branche enſuite. Une de ſes filles avoit épouſé Jean de Talaru de Chalmazel.

III. Jacques, baron de La Baſtie, ſeigneur de Langes en Nivernois & autres lieux, gouverneur pour le roi de la ville de Châtillon, & de Dombes, bailli de Breſſe & chevalier

de l'ordre de St-Michel, épouſa Françoiſe de Langes, de laquelle il n'eut qu'une fille, Charlotte, mariée à George de Villeneuve, chevalier de l'ordre, baron de Joux-ſur-Tarare.

IV. Antoine, troiſième fils de Claude & de Madeleine du Peyrat, devint le chef de la maiſon ; il étoit ſeigneur de La Faverge & de Feillens, gouverneur de Belley, chambellan du duc de Bavière & chevalier de l'ordre. Sa première femme fut Iſabeau de Chabeu, dame de Feillens. Il ſe remaria à Philiberte de Luyrieux, puis à Claudine de Mareſte. Il n'eut des enfants que d'Iſabeau de Chabeu : Guillaume qui ſuit, Jean qui a fait branche enſuite, & ſix filles, dont l'une religieuſe à Neuville ; les autres entrèrent dans les maiſons d'Angeville, de Seyſſel & de Talaru.

V. Guillaume, ſeigneur de Feillens, bailli de Bugey, gouverneur de Belley, épouſa Eſther d'Oncieux, de laquelle il n'eut pas d'enfants.

VI. Jean, ſon frère, baron de Juys & de Vaux, bailli de Beaujolois, épouſa Marie Thierry, dame de Vaux & de Bionney : il laiſſa un fils, qui ſuit, & deux filles.

VII. Philippe-Charles, comte de Juys, fut d'abord page de Mademoiſelle, Anne-Marie-Louiſe d'Orléans-Montpenſier, princeſſe de Dombes. Son teſtament eſt du 27 décembre 1668. Il fut bailli de Beaujolois. Il épouſa Antoinette-Louiſe de Rabutin, dame de Chigy, fille de Hugues de Rabutin & de Philippe de Moroge, de laquelle il eut un fils, Jean-Philippe, & une fille, Jeanne-Charlotte (1).

(1) J'ai continué la généalogie de Champier donnée par Guichenon, juſqu'à Jean-Philippe, au moyen des documents qui ſe trouvent aux archives du

VIII. Jean-Philippe de Champier-Rabutin, comte de Chigy, fut, comme ſon père, bailli de Beaujolois, par lettres du 16 février 1669. Jeanne-Charlotte de Champier-Rabutin, ſa ſœur, épouſa, le 2 février 1678, Antoine de Monſpey, ſeigneur de Vallière, de qui elle eut Joſeph-Henri de Monſpey, chevalier de Malte en 1707. Il étoit né à St-George-de-Reneins en 1681, & avoit été tenu ſur les fonts baptiſmaux par meſſire Joſeph de Champier, chevalier, & demoiſelle Henriette de Champier. Je ne trouve pas que Jean-Philippe ait laiſſé poſtérité; j'ignore même s'il fut marié. Les Champier, qui avoient quitté le Bugey & la Dombes pour le Beaujolois, par ſuite du mariage de Jean avec Marie Thierry, dame de Vaux & de Bionney, allèrent s'établir en Bourgogne lors de l'alliance de Philippe-Charles avec Antoinette-Louiſe de Rabutin, qui étoit de cette province. C'eſt ce qui réſulte du dire de l'un des témoins pour les preuves de Malte de Joſeph-Henri de Monſpey, petit-fils de ce Philippe-Charles (1). Ne voyant plus, depuis, aucune trace des Champier ni en Beaujolois ni en Bourgogne, on eſt fondé à croire qu'ils s'éteignirent avec Jean-Philippe & que ce nom, tombé en quenouille, ſe perdit dans la maiſon de Monſpey, à moins qu'il ne ſe ſoit continué quelque temps encore en Bourgogne, ce qu'il ne m'a pas été poſſible de découvrir.

Depuis la bataille de Marignan, Champier, ſatisfait d'a-

département du Rhône. (Archives de Malte, Preuves de nobleſſe, H, 194.)

(1) Les témoins pour les preuves du côté maternel de J.-H. de Monſpey, fils de Jeanne-Charlotte de Champier-Rabutin, furent Nicolas-Marie de La Guiche-Sévignon, Camille de Saconay, ſeigneur d'Ouy (?) & de St-Chriſtophe; Jean de Gaſpard, ſeigneur du Sou, de Fontcreine, &c., & Joſeph-Roger de Damas-Marillac, doyen & comte de Lyon.

voir noblement gagné ſes éperons d'or, tout entier à l'étude & à l'accompliſſement de ſes devoirs de bon citoyen, avoit laiſſé ſa lance au râtelier & partageoit ſa vie entre Nancy, où l'exercice de ſa charge le rappeloit ſouvent, & Lyon, où le ſoin de ſes affaires & l'impreſſion de ſes livres exigeoient auſſi ſa préſence. Mais, au milieu des honneurs & de la proſpérité dont la fortune l'avoit comblé juſqu'alors, il ne tarda pas à faire la triſte expérience de l'inſtabilité des choſes de ce monde.

En 1525, le roi avoit ordonné l'achèvement des remparts de la ville, commencés & interrompus depuis longtemps, faute d'argent. Il falloit pour cela des ſommes conſidérables, & le conſulat étoit ſans reſſource, les revenus de la ville ne dépaſſant pas alors trois mille livres tournois environ. Les notables furent convoqués par le conſeil de ville pour diſcuter ſur le moyen le plus convenable de ſe procurer les fonds néceſſaires. Les uns propoſoient de mettre un impôt modéré ſur les blés venant de l'étranger ou ſur la farine apportée du moulin ; les autres auroient voulu qu'on perçût un droit d'entrée ſur le vin. Lorſque ce fut le tour de Champier de dire ſon avis, il démontra par pluſieurs exemples, « tant hebraïques que grecs, egyptiaques & latins, » les inconvénients & le danger qui pouvoient procéder d'un impôt ſur le blé ; il ajouta que, dans ſa jeuneſſe, le prix ordinaire du froment étoit de trois gros ou trois ſols tournois & trois liards le bichet, & que le ſeigle ne valoit que ſix blancs ; que, depuis 1494, les vignes avoient été ſi fort multipliées au détriment de l'enſemencement des terres, que le bichet de froment ſe vendoit couramment huit à dix ſols. Il termina en diſant que la diſette ne devoit être attri-

buée qu'à la plantation exagérée de la vigne, & il conclut par la propoſition d'établir l'impôt ſur le vin.

Les conſeillers de ville ſe rendirent à l'opinion de Champier, qui étoit la plus ſage, & il fut décidé que, juſqu'à l'entier achèvement des remparts, on paieroit trois blancs pour chaque poinçon de vin qui entreroit dans Lyon. La populace, excitée par les taverniers, s'émut de cette déciſion du conſulat. Sous le prétexte de la diſette & de la cherté des grains, que la meſure priſe n'atteignoit pas cependant, puiſque c'étoit au contraire pour ne pas augmenter le prix du pain que l'on avoit mis l'impôt ſur le vin, elle ſe raſſembla au nombre de plus de deux mille hommes, gens ſans aveu & de mauvaiſe vie, traînant à leur ſuite une bande de femmes perdues comme il s'en trouve toujours pour rendre ces ſcènes de déſordre plus hideuſes encore. Les ſéditieux, armés de bâtons & de tous les inſtruments de deſtruction qu'ils rencontrèrent ſur leur paſſage, envahirent la place des Cordeliers; ils pénétrèrent dans le couvent de St-Bonaventure, s'emparèrent du clocher & ſonnèrent le tocſin pour appeler à eux tous les malfaiteurs des environs. Bientôt, à un ſignal donné, ils ſe précipitèrent ſur les maiſons des plus riches bourgeois, qu'ils pillèrent & dévaſtèrent de fond en comble, en commençant par celle de Champier (1), comme s'ils avoient voulu tirer vengeance de l'initiative qu'il avoit priſe dans la diſcuſſion ſur l'impôt dont le vin étoit frappé. Trois ſiècles après, ce quartier devoit être encore le théâtre d'une ſanglante émeute; mais cette fois,

(1) Cette maiſon, qui donnoit ſur la place des Cordeliers, en face du portail de St-Bonaventure, a diſparu dans les dernières transformations que l'on a fait ſubir à ce quartier.

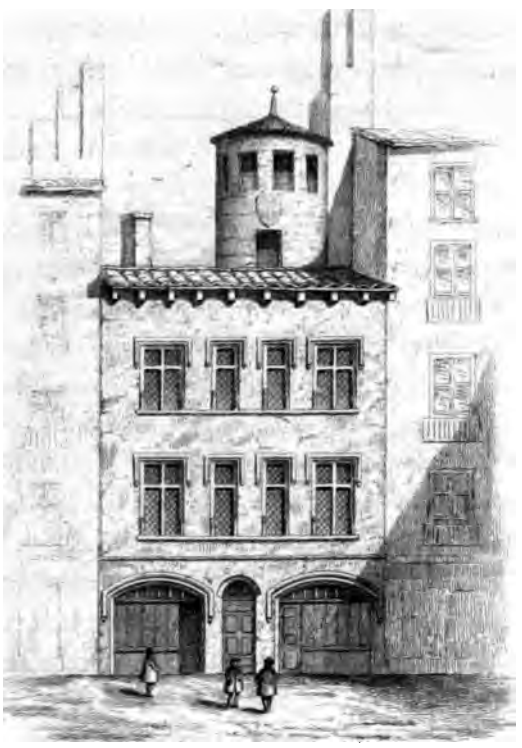

MAISON DE SYMPHORIEN CHAMPIER.

J. M. Rogers del. et sculp.

Impr. Louis Perrin, Lyon.

il ne s'agiſſoit plus ſeulement du pillage de quelques maiſons : c'étoit l'ordre ſocial qui étoit remis en queſtion.

Lorſque les habitants de Lyon commencèrent à revenir de la terreur que cette ſédition avoit répandue partout, l'autorité, d'abord ſurpriſe & déſarmée, voulut avoir raiſon des perturbateurs de l'ordre & de la paix publique. Sur la plainte de Symphorien Champier, de Humbert & Henry Gimbre, Hiéronyme Lyévre, Pierre Morin & Laurent de Courval, dont les maiſons avoient été ſaccagées, une information fut faite contre les principaux auteurs & inſtigateurs du pillage. Un nommé Jehan Muzi, qualifié dans la procédure « joueur d'eſpée, » quelque bateleur ou ferrailleur ſans doute, reconnu par de nombreux témoins pour avoir été le chef de ces brigands, fut pendu avec quelques-uns de ſes complices, & tout rentra dans l'ordre (1).

Cependant Champier, juſtement irrité de l'injure qui lui avoit été faite au mépris de ſes ſervices & du rang qu'il occupoit dans la cité, réſolut d'abandonner une ville qui ne ſavoit pas protéger & défendre les citoyens honorables & paiſibles contre les excès d'une poignée de furieux, & il jura qu'il ne reviendroit plus habiter entre le Rhône & la Saône, juſqu'à ce que la juſtice & le bon droit y euſſent repris leur place. Au ton d'aigreur & d'amertume avec le-

(1) Les documents contemporains relatifs à Symphorien Champier ſont ſi rares, que je n'ai pu réſiſter au déſir de faire connoître une pièce conſervée dans les archives de la ville & que je crois inédite : c'eſt un extrait de la procédure faite contre les coupables. Bien que cette pièce ne ſoit pas d'une grande importance hiſtorique, elle ne laiſſe pas d'avoir quelque intérêt pour nous, puiſqu'elle confirme, par des témoignages apportés en juſtice, ce que nos annaliſtes ont écrit de cette émeute de 1529. J'ai donc cru pouvoir lui donner place à la ſuite de la Biographie de Champier, où on la trouvera.

quel il ſemble attribuer ces méfaits à la ſecte des Vaudois, dont il n'étoit plus queſtion depuis longtemps à Lyon, l'on pourroit croire qu'il en accuſoit d'autres novateurs qui eſſayoient déjà, à cette époque, de faire triompher les mêmes doctrines, & qui n'étoient pas fâchés d'avoir une occaſion d'émouvoir la multitude & de la préparer ainſi peu à peu à la révolte contre les pouvoirs établis. Il monta à cheval pour ſe rendre en Lorraine auprès du duc Antoine, mais il fut rencontré chemin faiſant par ſes amis, qui l'entraînèrent à la campagne, où ils eſſayèrent de le calmer & de le détourner de ſon projet. Ce fut ſans doute alors qu'il écrivit l'hiſtoire de cette émotion populaire connue à Lyon ſous le nom de la Rebeine, Rubaine ou Robaine, que le P. de Colonia fait dériver du vieux mot *rober*, à cauſe des vols & des brigandages qui s'y commirent. Cette relation parut cette année même, ſous le nom de maiſtre Théophile du Mas, de St-Michel-en-Barrois, qui l'avoit, dit-il, tranſlatée en françois, du latin de meſſire Morien Piercham; mais je crois plutôt qu'elle fut compoſée d'abord en françois, puis traduite en latin, car la relation latine ne fut imprimée que huit ans après, avec *Galliae celticae Campus*, à la ſuite du livre *De monarchia Gallorum Campi aurei*, 1537. L'auteur y prend le nom de Pierchanus. Champier eut recours à ce déguiſement afin d'avoir la faculté de dire librement ce qu'il avoit ſur le cœur & de parler de lui-même ſans gêne & ſans contrainte; auſſi exhale-t-il ſa bile contre ceux dont il avoit à ſe plaindre, & ne ménage-t-il pas les louanges à l'adreſſe du ſeigneur Campèſe; mais le voile ſous lequel il ſe cacha étoit ſi tranſparent, qu'il n'a pas été difficile de découvrir, à travers le double

pſeudonyme de Pierchanus & de Théophile du Mas, le nom du véritable auteur, qui n'eſt autre que Symphorien Champier. Cependant pluſieurs s'y ſont trompés, entre autres le P. Bullioud, qui, dans ſon *Lugdunum ſacroprophanum*, a fait trois perſonnes différentes de Champier, de Morien Piercham & de Théophile du Mas.

Si je me ſuis contenté d'indiquer cet épiſode de la Rebeine, qui tient une place notable dans la vie de Champier, c'eſt parce que j'ai cru que le lecteur préfèreroit le voir dans ſon livre même, qu'il trouvera à la fin de ce volume. Tous nos hiſtoriens l'ont pris là ; Paradin, tout en l'abrégeant, n'a pas cru pouvoir faire mieux que de le raconter dans les mêmes termes.

Quelques biographes modernes ont accuſé Champier d'avoir parlé avec trop d'emportement & de rancune de l'injure dont il fut la victime. Il eſt probable que le premier qui lui a fait ce reproche répété inconſidérément par d'autres, n'avoit pas lu ſon récit. Quoi qu'il en ſoit, je n'y vois qu'une irritation bien pardonnable, ce ſemble, à un homme outragé dans ſa dignité, atteint dans ſa fortune & maltraité par ceux-là mêmes à qui il avoit rendu les plus grands ſervices, ſoit comme magiſtrat, ſoit comme médecin. Dans cette circonſtance encore, il avoit fait acte de bon citoyen lorſqu'il voulut que l'impôt fût mis ſur le vin & non ſur le blé. Le Lyonnois, quelques années auparavant, avoit ſouffert toutes les horreurs d'une famine qui avoit réduit les populations des campagnes à la plus affreuſe misère ; à la ſuite d'une ſéchereſſe telle qu'il n'y en avoit pas eu de mémoire d'homme, les récoltes avoient manqué, & les pauvres gens, quittant leur demeure où ils mouroient de faim, ve-

noient en proceſſion à Lyon, les pieds nus, criant miſéricorde & demandant du pain. Champier craignoit le retour d'une ſemblable calamité, car on avoit négligé partout la culture des grains pour planter de la vigne, & il prévoyoit bien que ſi l'on avoit mis l'impôt ſur le blé, il en ſeroit réſulté que les cultivateurs n'en auroient plus ſemé que pour leur propre ſubſiſtance, & qu'alors la famine eût été inévitable. Ce fut donc dans une penſée de ſage prévoyance & de bien public qu'il propoſa de prendre ſur la vente du vin les deniers néceſſaires à la conſtruction des murs d'enceinte. On a vu comment il en fut récompenſé.

A la ſuite de ſa relation, il donne des conſeils pour le bon gouvernement de la choſe publique. De ſon temps, les conſuls ou échevins étoient au nombre de douze, renouvelés chaque année par moitié; il vouloit qu'ils fuſſent réduits à quatre, aſſiſtés de vingt conſeillers, & qu'on les rétribuât convenablement, afin que tout leur temps pût être conſacré aux affaires de la ville. L'idée de Champier fut trouvée bonne; on la reprit plus tard, & vers la fin du ſiècle, en 1596, il n'y eut plus en effet que quatre échevins; ſeulement, au lieu de leur donner des appointements comme il le propoſoit, leurs ſervices furent récompenſés ſans qu'il en coûtât rien à la caiſſe municipale : le roi les anoblit, eux & leur poſtérité.

Il eſt probable que Champier mit à exécution le projet qu'il avoit conçu *ab irato* de quitter Lyon, après la dévaſtation de ſa maiſon par la populace; car il n'étoit plus dans cette ville à la fin de décembre de cette même année, lorſque le cardinal Laurent Campége y paſſa, à ſon retour de ſa légation en Angleterre, où il avoit été envoyé par le

pape Clément VII pour empêcher le divorce d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon & ſon mariage avec Anne Boleyn. Il falloit que Champier fût retenu par des motifs bien graves, pour ne pas ſe trouver au paſſage du légat. Il lui écrivit pendant le ſéjour qu'il fit à Lyon, pour lui exprimer ſon regret de ne pas le voir. Voici la réponſe du cardinal : Champier a eu ſoin de l'inſérer en tête du livre intitulé *De monarchia Gallorum Campi aurei*. Par les éloges qu'un grave & ſavant perſonnage, mêlé aux plus grandes affaires de ſon temps, lui donne ſans réſerve, on jugera combien la renommée de cet homme ſingulier étoit répandue & inconteſtée en Europe.

« Laurent Campége, cardinal de la ſainte Egliſe romaine, du titre de Ste-Marie *trans Tiberim*, à Symphorien Campége, Lyonnois, chevalier, docteur en médecine très illuſtre, & conſommé dans toutes les ſciences divines & humaines, ſalut.

« Noble ami, que je chéris comme un frère, j'ai reçu à Lyon votre lettre du 9 des kal. de janvier, dans laquelle je reconnois toute votre affection pour moi ; car, ne pouvant me voir au retour de ma légation, vous avez voulu me témoigner votre bienveillance en m'écrivant. Vous comprendrez combien il m'en a coûté de ne pas vous rencontrer à mon paſſage, ſi vous êtes perſuadé, comme vous devez l'être, que, dans toutes mes pérégrinations à travers tant & de ſi divers pays, je n'ai rien vu de plus diſtingué, de plus illuſtre & que j'aie autant admiré que vous, depuis que, me rendant en Angleterre, j'eus le bonheur de jouir de votre entretien & de reſſerrer les liens étroits qui uniſ-

ſent nos familles. Lorſque je vous quittai, vous me laiſſâtes dans le doute de ce que je devois le plus admirer en vous, de votre franche droiture, de la pureté de vos mœurs, ou de votre éloquence, de votre érudition, & de l'élévation de votre eſprit à qui rien n'eſt inconnu, ſoit dans les ſciences & les lettres humaines, ſoit dans la théologie & les ſaintes Ecritures. Vous devez donc croire que j'avois un ardent déſir de vous embraſſer à mon retour; il me ſembloit, en effet, qu'un bon ange devoit nous réunir. N'eſt-ce pas le même ſang qui coule dans nos veines, & ne portons-nous pas le même nom? J'ai éprouvé, croyez-le, un vif regret qu'il n'en ait pas été ainſi, & j'en accuſe ma mauvaiſe fortune. Puiſque nous ne pouvons réparer autrement les torts qu'elle a eus envers nous, écrivons-nous ſouvent, & qu'un commerce de lettres ſuivi nous faſſe jouir des douceurs d'une amitié que l'éloignement ne nous permet pas de cultiver en nous voyant quelquefois. Vous ſaurez que, en quelque lieu que je ſois, je vous aimerai toujours, & de mon côté je ne douterai pas de la réciprocité de vos ſentiments. Redoublez donc d'attachement pour moi, car je vous aime uniquement. Uſez de moi librement en toute occaſion, pour vous & pour tout ce qui vous intéreſſe; j'en agirai de même, ſi j'ai beſoin de vous. Vous n'ignorez pas d'ailleurs combien j'apprécie votre mérite & les rares qualités de votre eſprit. Je vous remercie de l'envoi de votre livre, que je préfère à tous les tréſors des rois & de l'Arabie. Cette lettre ne ſuffiroit pas pour vous exprimer le cas que j'en fais & pour le louer comme il le mérite; je m'en dédommagerai pendant mes heures de loiſir. Je ne veux pas en dire davantage aujourd'hui, de peur que vous ne me preniez plutôt

pour un flatteur que pour votre ami & votre parent. Au nom de notre affinité & de notre amitié (& peut-il y avoir un lien plus ſacré?), je vous prie de m'écrire ſouvent. Je vous recommande auſſi de publier vos nombreux ouvrages : *pleni enim ſunt ſymphoniae Campi tui omnes* (1).

« Adieu, mon cher Symphorien, aimez-moi toujours. »

Depuis cette époque je ne trouve plus de trace de Champier à Lyon, juſqu'à l'année 1532, qu'il publia chez Jean Creſpin ſes *Caſtigationes pharmacopolarum*. Il eſt probable que le temps avoit modifié les impreſſions fâcheuſes qu'il avoit emportées à Nancy, & que les bonnes grâces de ſon maître le duc de Lorraine lui firent oublier ſes juſtes griefs contre ſes concitoyens. Ceux-ci de leur côté voulurent lui donner une marque de leur eſtime, en l'éliſant conſul pour la ſeconde fois en 1533 ; auſſi le voyons-nous figurer ſur la liſte des conſeillers de ville de l'année ſuivante & publier, la même année, chez Trechſel, *Hortus gallicus*, *Campus Elyſius* & *Periarchon*. Il devoit donc être à Lyon, ſoit pour ſurveiller l'impreſſion de ſes livres, ſoit pour prendre poſſeſſion de ſa charge. Seulement je remarque que ſon nom ne ſe trouve plus parmi les membres du conſulat en 1535, & cependant ils étoient toujours nommés pour deux ans, à moins que ce ne fût en remplacement d'un conſeiller mort en exercice, avant l'expiration de ſon mandat. On pourroit conclure de cette particularité que Champier, élu & porté ſur la liſte en ſon abſence, refuſa la répa-

(1) En diſant que *ſes Champs ſont remplis de ſymphonie*, le cardinal fait un jeu de mots ſur le nom de Symphorien Champier, qui a donné à pluſieurs de ſes traités le titre de *Symphonia* & de *Campi*.

ration qui lui étoit faite & ne revint pas à Lyon, ce qui auroit obligé de le remplacer pour l'année 1535. Toujours eſt-il qu'il publia encore quelques-uns de ſes ouvrages à Lyon pendant les années 1535, 36 & 37, & qu'il y étoit certainement revenu en 1536, car ſon épître dédicatoire au cardinal de Tournon, de l'*Iſagogae in ſacras litteras* de Santes Pagninus, eſt datée « Lugduni pridie nonas aprilis 1536. »

L'époque de ſa mort eſt incertaine. Guy Patin le fait mourir en 1535, ce qui ne peut être ; Niceron & l'abbé Goujet d'après La Monnoye, dans ſes additions manuſcrites aux Bibliothèques françoiſes, diſent qu'il mourut en 1539 ou 1540, mais ſans donner aucune preuve à l'appui de cette opinion. Tout ce qu'on peut affirmer, c'eſt qu'il vivoit encore en 1537. Depuis cette année, il n'eſt plus queſtion de Champier, & l'on ne publia plus rien de lui à Lyon. Il eſt vraiſemblable que ſa mort doit être placée vers cette date : toutefois je n'ai trouvé aucun acte, aucune fondation qui conſtatent l'époque fixe de ſon décès. Il mourut comme le plus obſcur de ſes concitoyens.

On a répété, d'après Spon, que Champier fut inhumé dans la chapelle de St-Luc de l'égliſe des Cordeliers, où cet antiquaire dit avoir vu ſon épitaphe « fort longue & en lettre gothique. » Mais Spon, diligent collecteur des antiquités grecques & romaines, avoit un profond mépris pour l'épigraphie du Moyen-Age ; auſſi ajoute-t-il qu'on pouvoit voir dans l'égliſe & dans le cloître d'autres tombeaux anciens de trois ou quatre cents ans, « mais qu'il n'a pas voulu en groſſir ſes Recherches, parce qu'il a vu très peu de perſonnes qui aiment les inſcriptions gothiques,

ſoit parce qu'elles ſont très difficiles à lire, ou parce que rarement elles ont quelque choſe de curieux & d'hiſtorique, & qu'elles ſont conçues en très mauvais termes (1).» En conſéquence, il ne ſe donna pas la peine de vérifier ſi l'inſcription latine en caractères gothiques, que l'on voit encore dans la chapelle de St-Luc, étoit réellement celle de Symphorien Champier. S'il avoit daigné la déchiffrer, il auroit vu que cette inſcription en vers léonins hexamètres & pentamètres eſt plus ancienne que Champier, & qu'elle rappelle la fondation faite aux Cordeliers, en 1471, par Simon de Pavie. C'eſt la même qui a été placée auſſi ſur la façade de l'égliſe à droite de l'entrée principale, mais traduite en vers françois. Rien ne rappelle donc la mémoire de Champier dans l'égliſe des Cordeliers, & s'il y fut inhumé, ce qui eſt probable, puiſque ſa maiſon étoit ſur la place preſque en face du portail, ſa ſépulture eſt inconnue; pas une pierre, pas une ligne ne nous en a conſervé le ſouvenir. Ainſi tout a manqué à Symphorien Champier : ſa gloire littéraire, qui ſembloit devoir lui ſurvivre, a fini avec lui; ſa race s'eſt éteinte au ſein des honneurs & des diſtinctions qu'il lui avoit légués ; de ſon nom & de ſon blaſon qu'il avoit pris ſoin de faire graver tant de fois ſur ſes livres, il ne reſte rien (2); les érudits, qui l'avoient tant loué pendant ſa vie, n'eurent pas une parole

(1) Recherche des antiquités & curioſités de la ville de Lyon. Lyon 1675, in-8°, p. 151.

(2) L'unique ſouvenir de Champier, à Lyon, depuis que ſa maiſon a été démolie, eſt une rue qui porte ſon nom, derrière l'égliſe de St-Bonaventure, à côté de celle qui rappelle Simon de Pavie. Cet hommage, qui paroît avoir été un parti pris par nos édiles toutes les fois qu'il s'eſt agi d'honorer une vieille illuſtration lyonnoiſe, a le double avantage de populariſer le nom des grands citoyens & de rendre hommage à leur

pour exprimer leurs regrets de la perte d'un ſi ſavant homme ; toutes les muſes reſtèrent muettes lorſque cet aſtre brillant s'éclipſa. Pendant quelques années encore, on réimprima à Bâle & à Veniſe deux ou trois de ſes traités de médecine, qui devinrent bientôt, comme le reſte, la pâture des vers, & tout fut dit. Cet homme, qui avoit été une des lumières de ſon ſiècle & le parangon du ſavoir, étoit mort tout entier ; ſa cendre même, qu'il croyoit devoir repoſer en paix à l'abri du ſanctuaire juſqu'à la conſommation des ſiècles, a été jetée au vent peut-être, ou, ſi elle a échappé à la violation du ſépulcre, elle gît ignorée dans quelque obſcur recoin du temple où il s'étoit choiſi ſa dernière demeure.

On a vu que Champier eut de Marguerite Terrail, ſa femme, deux fils, Antoine, & Claude qui continua la lignée ; ce dernier a laiſſé : Petit traité des fleuves & fondations admirables des Gaules, traduit, dit-on, du latin de Symphorien Champier ſon père, & Des ſaints Lieux de la Gaule où Noſtre-Seigneur par l'interceſſion des Saints fait pluſieurs miracles. Ces deux livrets ont été imprimés à la ſuite des Antiques creations des villes & citez des troys Gaules, &c., par Gilles Corrozet, Paris 1540, & Lyon, François Juſte, in-16, ſ. d. On lui donne encore : Brief & facile Commentaire de toutes choſes engendrées en l'air, comme pluyes, greſles, tonnaires, foudres, eſclairs, neges, orages, vents & autres ; Lyon, Benoiſt Rigaud, 1558, in-16. Claude Champier, en homme prudent, ne s'aventuroit pas

mémoire, ſans bourſe délier. Mais au moins faudroit-il, pour que ce but pût être atteint, que les rues qui portent leur nom fuſſent connues : or, qui connoît la rue Bellièvre, la rue Champier & la rue Meneſtrier?

& s'en tenoit aux petits formats; c'étoit le moins que pouvoit faire le fils d'un écrivain auſſi fécond que Symphorien.

Cette famille des Champier comptoit pluſieurs lettrés parmi les membres dont elle ſe compoſoit. Sans parler des Campegi, de Bologne, & des Campeſi, de Pavie, je trouve un Jacques Champier, duquel je ne puis dire autre choſe ſi ce n'eſt que Symphorien le cite au nombre des gens de lettres qu'il affectionnoit, & qu'il a publié *De Graecorum atque Arabum ſcammoneo Diſſertatio*, Lugduni 1537, in-8°. Chriſtophe, médecin de Louiſe de Savoie, comteſſe d'Angoulême, mère de François Ier, étoit frère de Symphorien à qui il a dédié : *Vocabulorum medicinalium Epitoma*, que celui-ci a inſéré dans ſon livre *De triplici Diſciplina*, où il parle de lui en termes très affectueux & l'appelle ſon frère. Jean Bruyerin-Champier, né auſſi à St-Symphorien, jouit de ſon temps d'une certaine célébrité ; mais il ne ſuivit pas l'exemple de Symphorien, & ſe renferma excluſivement dans l'étude de la médecine & des ſciences naturelles. Son nom patronymique, Bruyerin, feroit croire qu'il étoit fils d'une ſœur de Symphorien Champier, de qui il auroit ajouté le nom au ſien pour ſe donner un peu de relief. Il a laiſſé une traduction en latin des œuvres d'Averrhoès : *Collectaneorum de re medica Averrhois philoſophi poſt Ariſtotelem atque Galenum facile doctiſſimi* ſectiones III ; Lugduni, apud Sebaſt. Gryphium, 1537, in-4°. Elle eſt dédiée à Jean Galfredus, de Condrieu, médecin du duc de Lorraine, & à Hiéroſme de Monteux (1) qu'il appelle « Allobrogum medicorum praeſtantiſſimum. » L'épître

(1) Hiéroſme de Monteux a écrit pluſieurs traités de médecine, entre autres: *Dialexeon medicinalium* libri II, 1537, in-4° ; des Commentaires ſur l'hygiène

dédicatoire eſt datée de Lyon, « ex aedibus veſtri Symphoriani Campegii, libertatis medicae aſſertoris, 1537. » Son principal ouvrage & celui qui l'a fait ſurtout connoître, eſt un traité *De Re cibaria*, qui peut être lu encore utilement (1); il le dédia au chancelier de l'Hôpital. A la fin du livre XXII & dernier, il promet de continuer l'hiſtoire des poiſſons, & il ajoute qu'il amaſſoit depuis trente ans des matériaux pour ce livre, ſoutenu par les encouragements de François Ier; mais qu'à la mort de ce puiſſant protecteur, il avoit ceſſé d'y travailler; qu'il le publioit tel qu'il ſe trouvoit, & que, ſi ce n'eût été ſa prédilection toute paternelle pour

& la conſervation de la ſanté, traduits en françois ſous le titre : Commentaire de la conſervation de ſanté & prolongation dicelle, faict en latin par noble homme Hiéroſme de Monteux, ſeigneur dudit lieu & de Miribel, chevalier, conſeiller & médecin ordinaire du roy, traduict de latin en françois par maiſtre Claude Valgelas, docteur en médecine. A Lyon, par Jean de Tournes, imprimeur du roy, 1559, in-4°, & Paris, Chaudière, 1572. Je ne connois pas autrement le livre de Monteux, n'ayant pas vu l'édition latine. Ce Valgelas étoit de St-Chamond. Sa traduction eſt dédiée « à noble & puiſſante damoiſelle Madamoiſelle Louiſe Dancezune de St-Chamond au pays de Lyonnois, » & datée de St-Chamond, le 25 novembre 1559. On a encore de Hiéroſme de Monteux : *Anaſceves morborum*, Lugduni, apud Joannem Tornaeſium, 1560, in-8°, dédié à François II, roi de France & d'Ecoſſe. L'épître dédicatoire eſt datée « ex caſtro noſtro Mirebelli. » A la ſuite eſt l'écu des armes de Monteux, 1 & 4, de....., à la bande de....., chargée d'un dauphin de.....; 2 & 3, de....., à 3 aigles éployées de....., poſées 2 & 1; ſur le tout, une étoile de...; cimier, un enfant nu tenant un globe de la main dextre; deviſe : ἐκ τοῦ πόνου πανλή (*Poſt laborem quies*). A la fin eſt une épître de Bruyennus (*ſic*) Campegius, dans laquelle il dit : « Ago hic apud montanos lugdunenſes in Symphorianopoli. »

Monteux étoit un des aigles de la ſcience au XVIe ſiècle; Champier fait mention de lui plus d'une fois dans ſes écrits.

(1) *De Re cibaria* libri XXII, omnium ciborum genera, omnium gentium moribus & uſu probata complectentes, Jo. Bruyerino Campegio Lugd. authore. Prima editio, Lugduni, apud Sebaſt. Honoratum, 1560, in-8°.

Ce traité, revu par Caemann, a été imprimé auſſi à Francfort en 1606, in-8°, ſous le titre *De Re cibaria, ſeu Dipnoſophia*.

cette œuvre inachevée, le fruit de ſes longues veilles auroit péri avant de voir le jour. Il raconte que François Ier avoit l'habitude de réunir autour de lui, à l'heure de ſes repas, des théologiens, des philoſophes, des médecins & autres doctes perſonnages, dont les diſcours étoient pour lui un aſſaiſonnement plus agréable que celui que les maîtres de l'art culinaire de ſon hôtel avoient le talent de donner aux viandes qu'on lui ſervoit. Bruyerin, en ſa qualité de médecin, aſſiſtoit ſouvent au dîner du roi, & ce fut, dit-il, l'occaſion de ſon livre *De Re cibaria*.

Benoît Court, le grave commentateur des Arreſts d'amour (1), rédigés par Martial d'Auvergne en ſtyle du Palais, étoit né à St-Symphorien comme Bruyerin, &, comme lui, il tenoit à Champier par les liens du ſang. Outre ces bizarres commentaires, on a de lui : *Enchiridion juris utriuſque terminorum*, Lugduni 1543, & *Seminarium ſive Plantarium earum arborum quae poſt hortos conſeri ſolent*, &c.; Pariſiis, Robert. Stephanus, 1536, in-8°, & Lugduni, Joannes Tornaeſius, 1561, in-fol. C'eſt à tort que ce livre a été attribué quelquefois à Champier.

(1) La première édition des Arreſts d'amour de Martial de Paris dit d'Auvergne, avec les Commentaires de Benoît Court, eſt de Lyon, Gryphius, 1533, in-4°. Elle ne contient que cinquante-un arrêts. Les réimpreſſions de Lyon, Gryphius, 1536, in-4°, & Paris, Ch. Langelier, 1544, in-8°, n'en ont pas davantage. On a ajouté un cinquante-deuxième arrêt dans les éditions de Lyon 1538 & 1546, & dans celle de Paris 1555. On en trouve un cinquante-troiſième dans les éditions de Paris 1566, & Rouen 1587. Les Arreſts d'amour ont été inſérés dans un recueil qui a pour titre : *Proceſſus juris jocoſerius*, Hanoviae 1611, in-8°. On voit que ce ſavant badinage a eu un grand nombre d'éditions ; la dernière eſt celle qui a été donnée par Lenglet-Dufreſnoy, Amſterdam (Paris), 1731, in-12. Il y a joint : L'Amant rendu Cordelier à l'Obſervance d'amour, par Martial d'Auvergne, & un Gloſſaire des termes anciens.

Toutes ces illuſtrations contemporaines ont ſubi la même deſtinée & ſont tombées dans le même oubli ; il n'en eſt pas moins remarquable qu'une petite bourgade comme St-Symphorien-le-Chaſtel ait fourni en même temps aux lettres & à la ſcience tant d'hommes éminents : Symphorien Champier, Jean Bruyerin, Benoît Court, Jacques, Chriſtophe & Claude Champier.

Symphorien Champier étoit connu & recherché par tous les ſavants de ſon temps, & il entretint toujours avec eux un commerce de lettres très actif ; il a nommé, dans pluſieurs de ſes écrits, ceux avec leſquels il avoit des relations d'amitié ou de ſimples rapports littéraires. A la ſuite du *Duellum epiſtolare*, l'on trouve ſous le titre : « Cathalogus preceptorum, patronorum, familiarium & auditorum domini Symphoriani Champerii lugdunenſis, » une liſte de tous ceux qu'il connoiſſoit en 1519. Parmi eux je remarque François *de Stagno* (d'Eſtaing & non de Leſtang, comme on l'a traduit quelquefois), comte de Lyon, évêque de Rhodez ; Antoine d'Eſtaing, auſſi comte de Lyon, doyen du Chapitre & évêque d'Angoulême ; Guichard de Leſſart, évêque *in partibus* de Hiéropolis & ſuffragant de François de Rohan, archevêque de Lyon ; Gaſpard de Tournon, évêque de Valence & de Die ; Jacques Mitte de Chevrières, abbé de St-Antoine de Viennois ; Philibert de Naturel, abbé commendataire d'Ainay ; Hector d'Ailly, chanoine-comte de St-Julien de Brioude, protonotaire apoſtolique ; Jacques d'Amoncour, chanoine-comte de Lyon & précenteur ; Antoine d'Albon, prévôt de l'Egliſe de Lyon, abbé commendataire de l'Ile-Barbe ; Yves d'Aurillac, ſacriſtain de St-Juſt ; Etienne de Poncher, évêque

de Paris (1); Jean Galfredus, de Condrieu, médecin du duc de Lorraine; Sébaſtien Coppin; Léonard Serra, de Valence; Jean de Riverie, lyonnois, conſeiller au parlement de Toulouſe; Claude Claraud, auſſi lyonnois; André Butunus (peut-être Botin ou Boutin), de Grenoble; André Brielli, médecin; Pierre Roland, Etienne Florimond, Jacques Champier, Etienne Sève (2), Antoine Toledo (3); ces

(1) Etienne Poncher, évêque de Paris, garde des ſceaux, enſuite archevêque de Sens, mourut à Lyon & fut inhumé dans l'égliſe cathédrale, devant la chaire, où l'on voyoit ſon épitaphe, qui a été conſervée par F. Duchesne dans ſon Hiſtoire des Chanceliers de France, où elle eſt reproduite ainſi qu'il ſuit :

Stephanus Poncher, *Turonenſis, primum Epiſcopus pariſienſis, deinde Archiepiſcopus ſenonenſis, Mediolani Cancellarius, ac Franciae inter Cancellarius ſub* Ludovico XII, *Ordinis item Regii Cancellarius* ſub Franciſco I. *Quorum Regum utrique ob multiplicem doctrinam, maximam probitatem, ſummam prudentiam, rectiſſimum conſilium, gratiſſimus fuit. Tandem multis Legationibus magno ſui Nominis honore ac Chriſtianiſſimorum Principum concordia functus, Lugduni obiit anno natus* LXXVIII, *Chriſti anno* MDXXIV, *ſexto Kalendas Martii.*

Poncher portoit d'or, au chevron de gueules, chargé en pointe d'une tête de Maure de ſable bandée d'argent, accompagné de trois coquilles auſſi de ſable, poſées 2 & 1. Ces armes ſe voyoient dans l'égliſe de St-Germain-l'Auxerrois, à la voûte d'une chapelle du côté du cloître, en face du chœur, à main droite.

(2) Il écrit Seſve; c'étoit peut-être le père du poète Maurice Sève.

(3) Antoine étoit fils du médecin Gonſalve de Toledo, élu royal à Lyon, de qui il eſt ſouvent queſtion dans les écrits de Champier; il faiſoit partie de la prétendue académie de Fourvière. Laurent Joſſe-Leclerc, dans ſes notes manuſcrites ſur l'Hiſtoire littéraire de la ville de Lyon par le P. de Colonia, dit : « Je crois que ſon vrai nom étoit Tolet, & qu'il étoit lyonnois. » C'eſt une erreur. Notre ſavant philologue ayant vu quelquefois le nom de Gonſalve de Toledo traduit en latin par Toletus, a cru que ce ne pouvoit être que la traduction du françois Tolet. Voici ce que Nicolas Antonio dit de Gonſalve de Toledo (*Biblioth. Hiſp. nova*, t. I, p. 560) : « Gundiſalvus de Toledo Gallorum reginae medicus ſcripſit Lugduni anno 1508 ad filium ſuum (Antonium), *Epiſtolam* qua defendit Aſtrologiam, impreſſam ibidem eodem anno. Ita Valerius Andreas in Catalogo ſcriptorum Hiſpaniae. » Si Toledo n'eût pas été eſpagnol, Valerius Andreas & Nicolas Antonio n'auroient pas fait mention de lui. Le nom patronymique de

derniers, lyonnois. Ces noms & ceux d'une foule d'autres encore qui eurent auſſi leur part de célébrité pendant leur vie, ſeroient pour la plupart enſevelis dans l'oubli, ſi Champier n'avoit pris ſoin d'en conſerver la mémoire.

La noble exiſtence que Symphorien Champier s'étoit créée par la ſcience & par la valeur dont il fit preuve dans les guerres d'Italie, la faveur qui l'accueilloit chez les grands, ſon crédit auprès d'eux, ſes éperons d'or, ſes prétentions nobiliaires & ſon blaſon qu'il affichoit partout & en toute occaſion, lui ſuſcitèrent des contradictions & des déboires parmi ce monde de pédants & de docteurs en l'un & l'autre droit avec leſquels il étoit forcément en contact. Ceux qui étoient reſtés obſcurément dans la foule, auſſi bien que ceux qui le trouvoient ſur leur chemin, comme un obſtacle à leur avancement, ne voyoient pas ſans dépit & ſans une ſecrète envie la double auréole qui ceignoit le front du ſavant & du chevalier, &, plus d'une fois, les attaques & les invectives de ces zoïles vinrent troubler le concert de louanges que ſes amis & ſes admirateurs lui prodiguoient à l'envi. Plus d'une fois auſſi, ces derniers furent obligés de prendre ſa défenſe, & ce fut toujours avec une violence & un emportement qui prouvoient au moins leur ſincérité & leur bonne foi lorſqu'ils lui décernoient la couronne de l'immortalité, comme Sébaſtien Coppin qui, dans un *Panegyricum Carmen* en tête du *Periarchon*, le met bien au-deſſus de Chiron, de Machaon,

ce médecin étoit Gonzalo ou Gonzalez, en latin Gundiſalvus ou Gundiſalvi, auquel, en s'expatriant, il avoit ajouté celui de Toledo, ſa ville natale, ſuivant un uſage très commun encore à cette époque ; car je ne puis ſuppoſer qu'il appartînt à la grande & illuſtre maiſon d'Albe qui étoit Toledo.

d'Hippocrate lui-même ; le compare à Apollon & à Eſculape, & finit en affirmant qu'il a été élevé & nourri par Vénus & par Minerve. Fidelis Riſichus, docte Italien, & Etienne de Bar, entre autres, prirent ſa défenſe contre un anonyme (1) qui, pouſſé par un ſentiment de baſſe jalouſie, avoit eu l'audace de maltraiter un de ſes livres. Riſichus ſurtout épuiſa ſans meſure dans ſa réponſe toutes les formules de l'adulation pour Champier, & du plus profond mépris pour ſon agreſſeur.

Je citerai, dans la partie bibliographique de ces recherches, quelques paſſages de cette polémique groſſière, ne fût-ce que pour donner une idée de l'urbanité des érudits de cette époque. Si la Renaiſſance agiſſoit ſur les lettres, ſon influence ſur les mœurs étoit encore nulle, & les querelles littéraires entre les ſavants continuèrent longtemps ſur le ton des âpres diſputes de l'Ecole, où, à défaut de raiſons, de part & d'autre, on ſe diſoit des injures puiſées dans le vocabulaire des carrefours. Il faut dire pourtant à l'honneur de Champier que, s'il eut parfois des amis imprudents & malaviſés, il ne deſcendit jamais dans l'arène ainſi armé de toutes pièces, même pour repouſſer la médiſance ou la calomnie ; il ſe reſpecta toujours lui-même, en reſpectant ſes adverſaires & en s'abſtenant de ces perſonnalités odieuſes, ſi fort à la mode de ſon temps.

L'inſulte qui dut lui être le plus ſenſible, parce qu'elle venoit d'un homme éminent & qui exerçoit une véritable ſuprématie dans le monde ſavant, lui fut faite par Jules-

(1) Humbert Fournier, dans une lettre à Champier, à la fin du livre *De quadruplici Vita*, déſigne ainſi cet anonyme : « Cucullatus calumniator aemulus, » ce qui feroit ſuppoſer qu'il étoit moine.

Céſar Scaliger, qui, dans ſon *Ata*, poème en vers ſcazons, lança contre lui une épigramme ſanglante. Gui Patin, qui n'étoit guère plus flatteur pour les morts que pour les vivants, l'a vengé de cette attaque imméritée, en faiſant ſon éloge. Champier, ſuivant lui, auroit pu s'appliquer ce vers que le poète Auſone a mis dans la bouche de ſon père :

Et mea ſi noſſes tempora, primus eram.

Voici en quels termes Scaliger déchire Champier, qu'il n'avoit jamais vu peut-être, mais dont les ſuccès & la réputation l'importunoient (1) :

« Si vous voulez ſavoir ce que c'eſt que Champier, je réponds, mais en peu de mots, à la manière de Scævola. C'eſt un inſigne ardélion, inſolent, bouffi d'arrogance & d'orgueil, & ſe pavanant de ſon titre de premier médecin, parce qu'il eſt le dieu des méchants (2). Il n'y a pas dans ſon âme un brin de candeur. Fauſſaire, envieux,

(1) Champerius quis ille ſi petit quiſquam,
Reſpondeo ſed Scaevolae modo, paucis.
Ardelio mirus, inſolens, tumens, turgens
Titulo archiatri, quod deus ſit atrorum.
Nam candidae ille mentis haud tenet micam
Falſarius ſed inviduſque ineptuſque
Scriptis alienis indidit ſuum nomen,
Uno alterove verbulo uſque mutato,
Dum ex officina barbariſſima agnoſcas.
Quid, ſi ille falſitaverit ſuum nomen,
Campegium e Champerio? & tacitus dormis,
Democrite, o nec rumperis cachinnando !

(2) Scaliger joue ici ſur *archiater*, premier médecin, du grec ἀρχιατρός, & ſur *ater*, méchant. Ce pitoyable jeu de mots, qui n'eſt dans le latin qu'une injure groſſière, ne peut être rendu dans notre langue. On a prétendu que Champier avoit ſollicité & obtenu du duc de Lorraine le titre de « Comes archiatrorum; » il n'a jamais pris que celui de premier médecin, « primarius medicus, archiater. »

inepte, il a mis ſon nom aux œuvres d'autrui, en ayant ſoin d'y changer çà & là quelques mots, comme pour faire connoître qu'il y a mis la main. Mais que direz-vous, quand vous ſaurez qu'il a falſifié ſon nom de Champier, dont il a fait Campége? Et tu reſtes muet, ô Démocrite, & tu ſommeilles, & tu n'étouffes pas à force de rire aux éclats! »

M. de La Monnoye a trouvé ce portrait reſſemblant, tout en convenant cependant qu'il eſt un peu chargé, & le P. Niceron ſemble n'être pas éloigné de paſſer condamnation ſur le jugement de La Monnoye. Il eſt bien vrai que la vanité de Champier étoit de nature à donner priſe à ſes ennemis, d'autant plus diſpoſés à exploiter ſes ridicules qu'ils ne voyoient pas ſans jalouſie ſon élévation & ſa bonne fortune; mais il ne méritoit pas d'être déchiré ſi cruellement, & l'on peut affirmer que, dans tout ce qu'il a écrit, rien ne donnoit à Scaliger le droit de le traiter d'envieux, d'inepte, & de le flétrir de l'épithète de fauſſaire. S'il fut glorieux outre meſure, s'il rechercha avec avidité les diſtinctions & les honneurs, il voulut en même temps fonder ſa renommée ſur des titres durables, & s'il n'y a pas réuſſi, c'eſt moins ſa faute, je le redis encore, que celle de ſon ſiècle. Loin de faire métier, comme tant d'autres, de décrier & de dénigrer ſes rivaux, il dédaigna toujours de répondre aux injures par des injures, lorſqu'il eut à ſouffrir des atteintes & des calomnies de ſes ennemis. Il convenoit d'ailleurs moins encore à Scaliger qu'à tout autre, de lui faire un crime d'avoir changé ſon nom, en prenant quelquefois celui des Campegi de Bologne ou des Campeſi de Pavie, qui s'honoroient de ſon alliance. Scaliger avoit bien d'autres prétentions, lui qui ſe diſoit iſſu des ſeigneurs *della Scala*, tyrans

de Vérone, & allié aux plus grandes maiſons princières de l'Italie & de l'Allemagne, quoique ſon père Benoît Bordone ne fût qu'un pauvre peintre en miniature. Cette modeſte extraction auroit été un mérite de plus pour lui, s'il ne l'avoit pas reniée & s'il n'eût pas, juſqu'à la fin de ſa vie, entaſſé menſonges ſur menſonges pour perſuader au monde entier qu'il étoit d'une naiſſance illuſtre. Orgueilleuſe baſſeſſe qui attira plus tard des déboires amers & de dures mortifications à ſon fils Joſeph, lors de ſes querelles avec Cardan & Scioppius.

En accuſant Champier d'être un fauſſaire, Scaliger a prononcé ſon propre arrêt; le fauſſaire c'eſt lui, car perſonne ne fut dupe de ſes inventions groſſières & de ſa jactance. Champier avoit acquis le droit de porter le nom de Campége, puiſque le cardinal Campége l'avoit reconnu pour ſon parent, & que ce nom, ſauf la définence italienne, étoit le même que le ſien. S'il ſe donna le ridicule, aſſez commun dans tous les temps, de travailler à l'agrandiſſement de ſa famille, peut-être aux dépens de la vérité, au moins il n'eut pas la lâcheté de rougir de ſon nom, & il reſta le fils de ſon père. En ſuppoſant que la penſée de ſe rattacher aux Champier de Dauphiné ne lui ſoit venue qu'à cauſe de la ſimilitude du nom qui leur étoit commun, il n'en eſt pas moins vrai, s'il n'a pas fourni les preuves à l'appui pour juſtifier ſa prétention, qu'on n'en a point non plus à lui oppoſer pour le convaincre de faux. Il n'y a rien contre la vraiſemblance dans tout ce qu'il a avancé à ce ſujet, à ſavoir que les Champier de St-Symphorien-le-Chaſtel & les Champier de Dauphiné avoient la même origine, les uns pauvres & ignorés, les autres illuſtres.

Ils portoient même nom, mêmes armes; il n'y avoit donc rien d'impoſſible à ce qu'il en fût ainſi, &, dans le cas où l'on ne verroit là qu'une illuſion de la vanité, à défaut de titres, il avoit au moins un prétexte plauſible. Quant à Scaliger, il n'en étoit pas de même : il ne pouvoit ignorer le nom de ſon père ni ſa profeſſion, & ſon uſurpation eſt flagrante & baſée ſur un tiſſu de fables. Benoît Bordone, ſon père, publia à Veniſe, en 1528, *Libro di Benedetto Bordone nel qual ſi ragiona di tutte l'Iſole del Mondo con li lor nomi antichi e moderni, iſtorie, favole, e modi del loro vivere*, & dans ſa ſupplique pour obtenir un privilége, il dit qu'il eſt peintre en miniature, *miniatore*. Ce Benoît Bordone étoit de Vérone; il vécut aſſez longtemps à Padoue, puis à Veniſe où il habitoit le quartier *della Scala;* de là, lui vint le ſobriquet *dalla Scala* pour le diſtinguer. Voilà donc le nom du père de Scaliger bien avéré. Giraldi, dans le ſecond dialogue des poètes de ſon temps, dit expreſſément, parlant de Scaliger, qu'il porta d'abord le nom de Bordone, & ce témoignage ne ſauroit être ſuſpect : Giraldi étoit ſon contemporain & ſon ami. Tomaſini affirme auſſi que, lorſque Scaliger étudioit à Padoue, il n'étoit connu que ſous le nom de Bordone, toutes ces ſottes idées de grandeur ne lui ayant pas encore paſſé par la tête; de plus on a relevé aux archives de l'Univerſité ſon diplôme de docteur en médecine, & il y eſt appelé « Julius Caeſar Bordonus, filius egregii viri Benedicti, civis veronenſis. »

En voilà aſſez pour prouver ſa véritable origine. Les contes qu'il a forgés ſur ſes prétendues actions de guerre & ſur ſon ſéjour à la cour de l'empereur Maximilien, ſont autant d'impoſtures à l'appui de l'antiquité & de l'illuſtra-

tion de ſa race (1). Il vint en France en 1521 avec Antoine della Rovere, évêque d'Agen, qu'il accompagnoit en qualité de médecin. Ce fut à Agen que s'opéra par un faux, dans ſes lettres de naturaliſation, la transformation de Bordone en ſieur de Leſcalle ou Scaliger. Dès lors, il ne rêva plus que blaſon, deviſes héroïques, conſanguinité avec les maiſons royales, & il commença à publier partout, avec une effronterie ſans pareille, que Bordone n'avoit jamais été un nom patronymique, mais un nom de fief, qu'il défigura encore, & dont il fit Burden. Voilà l'homme qui accuſoit Champier d'être un fauſſaire.

Contemporain de Champier, médecin comme lui, peut-être la gloire attachée au nom de celui-ci l'empêchoit de dormir. Ce qui le feroit croire, c'eſt qu'il déchira avec la même rage & la même impudeur les hommes les plus éminents de ſon temps, & ne pardonna à aucune ſupériorité lorſqu'elle lui portoit ombrage. Ce fut ainſi qu'il débuta dans la carrière où il ſe fit connoître par la crainte qu'inſpiroient ſes morſures envenimées, autant que par la vaſte érudition qu'on ne peut lui refuſer. En effet, il n'épargna perſonne, & il ſe vantoit d'être le fléau des gens de lettres, comme Pierre Arétin s'enorgueilliſſoit du ſurnom de fléau des princes. Eraſme lui-même ne fut pas à l'abri des invectives de Scaliger, qui a écrit contre lui deux Déclamations, ou plutôt deux diatribes. Il n'y avoit pas de raiſon pour que Champier fût plus ménagé qu'Eraſme (2).

(1) Il a prétendu qu'il avoit été page de l'Empereur & qu'il avoit ſervi ce prince pendant dix-ſept ans; il pouſſa même l'impudence juſqu'à ſoutenir qu'il étoit à la bataille de Ravenne, où ſon père fut tué, dit-il, ainſi qu'un de ſes frères.

(2) Voyez Maffei, *Verona illuſtrata*, & le *Menagiana* (paſſim), de l'édition donnée par La Monnoye.

M. Cochard, dans ſa Notice hiſtorique & ſtatiſtique du canton de St-Symphorien-le-Château, a prétendu, en vertu de je ne ſais quel titre, que Champier avoit été pourvu juſqu'à ſa mort de l'office de cuiſinier, *culinarius*, du monaſtère d'Ainay; & à l'appui de cette allégation ſingulière, il ſe contente de dire que les regiſtres de cette égliſe nous apprennent que l'abbé Antoine de Talaru donna en 1539 à un notaire cet emploi de cuiſinier, vacant par le décès de Champier. M. Cochard, en avançant ce fait, a cru pouvoir ſe diſpenſer de citer au moins un extrait des regiſtres auxquels il l'a emprunté, & de nommer le notaire ſucceſſeur de Champier dans ces importantes fonctions de maiſtre-queux des moines de l'abbaye d'Ainay, à qui il ne falloit pas moins qu'un médecin ou un tabellion pour accommoder leur maigre pitance. Dans le but d'atténuer l'énormité de cette invention & de la rendre vraiſemblable, on a dit que ſans doute *culinarius* ſignifioit ici maître d'hôtel; mais j'ouvre le dictionnaire latin-françois & je vois *culinarius, cuiſinier, valet de cuiſine, marmiton*. Ce mot n'a pas paſſé dans la baſſe latinité, & ne ſe trouve même pas dans le Gloſſaire de Du Cange, qui n'avoit pas à s'en occuper; il ne pouvoit donc être pris dans une autre acception, & il en réſulte que Champier & le notaire ſon ſucceſſeur auroient été cuiſiniers de l'abbé d'Ainay & de ſes moines. Cependant on ne devoit pas oublier que Champier avoit épouſé Marguerite Terrail, petite-nièce d'Antoine Terrail & nièce de Théodore, l'un & l'autre abbés d'Ainay. Cette alliance devoit ſuffire pour écarter l'idée aſſez ſaugrenue qu'un homme auſſi entiché de ſa nobleſſe que l'étoit Champier ait pu faire partie de la domeſticité

d'un monaſtère. En effet, cette condition ſubalterne pouvoit-elle convenir à l'orgueil de l'homme qui étaloit en tous lieux ſon blaſon mêlé à celui des Terrail & des Campége, & qui ne manquoit pas une occaſion de rappeler qu'il étoit chevalier aux éperons d'or? Pouvoit-il convenir auſſi à la dignité de Théodore Terrail, que celui de qui ſa propre nièce portoit le nom, de qui les enfants avoient du ſang de Bayard dans leurs veines, fût cuiſinier, maître d'hôtel, ſi l'on veut, dans le monaſtère dont il étoit abbé? Quoique rien ne prouve que Champier ait eu un emploi quelconque à Ainay, il auroit pu être le défenſeur des intérêts temporels de la communauté, qui poſſédoit des biens conſidérables, & l'on comprendroit qu'il eût accepté cette charge honorable & toute de confiance, qui auroit fait de lui comme l'avoué d'une abbaye riche & puiſſante. Mais qu'un ſoldat armé chevalier ſur le champ de bataille, un ſavant docteur, un médecin célèbre entre tous ſes contemporains ait conſenti à intervenir, en quelque façon que ce ſoit, dans les menus détails de la marmite de ces bons Pères, c'eſt ce qui répugne au plus ſimple bon ſens, & ce que perſonne ne ſauroit admettre. M. Cochard & ceux qui l'ont copié complaiſamment avoient toute liberté pour ſe moquer à leur aiſe des prétentions nobiliaires de Champier, ſans qu'il fût beſoin de recourir à cette plate facétie.

Au commencement du XVIe ſiècle, quelques amis des lettres à Lyon avoient eu la penſée de ſe réunir à la campagne pendant la belle ſaiſon; là, ſous de frais ombrages, délivrés des tracas de la ville & du ſouci des affaires, la philoſophie, les lettres, les ſciences & les beaux-arts rempliſſoient leurs loiſirs & étoient le ſujet de leurs entretiens.

Ces réunions ne nous ſont connues que par une lettre que l'un de ceux qui en faiſoient partie, Humbert Fournier, écrivoit en 1507 à Champier, & que celui-ci a publiée à la fin de ſon livre *De quadruplici Vita;* aucun écrivain de cette époque n'a parlé de ces aſſemblées littéraires, Champier lui-même n'en a pas dit un mot. La lettre d'Humbert Fournier, en beau latin cicéronien, a été traduite ou plutôt paraphraſée par le P. Meneſtrier, qui l'a donnée dans ſa Bibliothèque curieuſe. Humbert y rend compte à Champier de la manière dont ſes amis & lui paſſoient le temps dans leur retraite champêtre.

« Vous déſirez ſavoir, lui écrit-il, à quoi nous nous occupons ſur cette ſainte colline jadis fameuſe à cauſe du Forum de Vénus, aujourd'hui conſacrée à la Vierge Mère de Dieu. Nous y vivons loin de la ſociété des femmes, & les lettres y rempliſſent tous nos loiſirs. Nous nous efforçons, par un meilleur emploi du temps, de réparer autant que poſſible celui que nous avons perdu dans notre jeuneſſe, regrettant les heures, les années qui ſe ſont ſi longtemps écoulées pour nous dans les plaiſirs, la molleſſe & l'oiſiveté; &, expiant ainſi par l'étude & par l'application cette malheureuſe prodigalité, nous ne nous livrons à d'autres travaux qu'à ceux de l'intelligence. Nos converſations roulent principalement ſur la religion, ſur la fin dernière de l'homme, ſur les moyens les plus ſûrs de régler les paſſions, de polir l'eſprit & de le rendre meilleur. Tel eſt le ſujet de nos entretiens avec notre André Victon, qui nous ſemble faire revivre Socrate; homme, en effet, d'une ſi grande vertu, que je ne puis vous l'exprimer dans les étroites limites d'une lettre, & qu'il faudroit pour cela écrire des volumes. Vous ſeriez

charmé des rares qualités de ſon cœur & de ſon eſprit, de ſa candeur ineffable & de la pureté de ſa vie toute théologique. Nous ſommes viſités ſouvent par nos amis, en petit nombre, il eſt vrai, mais tous recommandables par leurs vertus. Celui dont le commerce nous eſt le plus agréable eſt Gonzalve (Toledo), que je puis appeler la ſeconde lumière de notre académie, dont il eſt véritablement l'Apollon & le Praxitèle, non moins remarquable par ſes vaſtes connoiſſances dans toutes les parties des arts libéraux, que par ſon amour pour ceux qui y excellent & par l'ardeur qu'il met à les imiter. Lorſque nous avons donné quelques heures à la lecture & aux muſes, nous faiſons trève aux diſcuſſions littéraires, & ce ne ſont plus que des entretiens familiers égayés par les nouvelles du jour & par des hiſtoriettes amuſantes, ſans qu'il y ait jamais rien de mordant ni de contraire à l'urbanité dans nos diſcours. L'un met en avant des ſubtilités pour animer la converſation; l'autre nous entretient des cruautés que les muſulmans exercent contre les chrétiens; quelquefois, à l'imitation du chantre étruſque (Pétrarque), je leur récite des vers toſcans que j'ai compoſés; puis, un autre, ſe drapant comme Démoſthènes ou Cicéron, déclame ſur quelque ſujet d'éloquence; celui-ci nous divertit par des ſcènes comiques, des bouffonneries ou des tours d'adreſſe; celui-là tient ſon auditoire la bouche béante & le remplit de terreur en lui rediſant les horribles péripéties du fratricide d'Atrée & de Thyeſte, les transformations de Circé & l'erreur de Méduſe. Mais notre Socrate ne s'amuſe pas à nous conter la fable de Midas, ou celle de Milon le Crotoniate; laiſſant de côté les brillantes peintures d'Ovide, les admirables inventions de Virgile &

les autres vanités du même genre, il nous parle de la fragilité des choſes terreſtres & de la penſée de la mort qui eſt la vraie philoſophie de l'âme ; il nous donne matière à réfléchir, en déroulant devant nous le tréſor des ſentences théologiques, & il nous enſeigne à mépriſer les plaiſirs paſſagers & les biens caducs d'un monde périſſable. Après ces ſolides inſtructions, notre Orphée prend ſon luth & nous réjouit par ſes harmonieux accords auxquels les oiſeaux répondent par leurs gazouillements & leurs chants joyeux. Enſuite Muſée, votre beau-frère (1), charme nos oreilles en nous faiſant entendre les ſons mélodieux de ſa flûte, auſſi doux que le chant des Sirènes. A ces exercices ſuccèdent la lutte, la courſe & d'autres jeux où nous déployons la force & l'agilité de nos membres. Quand vient le ſoir, nous regardons couler au-deſſous de nous les eaux tranquilles de la Saône à peine ridées par le ſouffle d'une molle briſe ; nous diſtinguons les maiſons de la ville, nous entendons le bruit des ateliers & des machines, & nous ſuivons de l'œil la trace de feu que les étoiles filantes laiſſent dans l'azur des cieux. L'écho des vallons répond à ce murmure confus & l'apporte juſqu'à nous ; mais il n'eſt pas de plus magnifique ſpectacle que celui dont nous jouiſſons de notre obſervatoire placé au ſommet de la montagne : la campagne verdoyante qui s'étend au loin autour de nous, les vignobles bourgeonnants, les boſquets couverts de fleurs de toute eſpèce, les ſaules au feuillage verdâtre, les prairies,

(1) « Muſeus ſororius tuus. » J'avois cru d'abord que Fournier avoit ainſi déſigné Bruyerin-Champier, *ſororius* ſignifiant auſſi bien neveu que beau-frère ; mais il étoit trop jeune alors. Je ne ſais qui étoit ce beau-frère de Champier, à moins que ce ne fût le père de Jean Bruyerin.

les terres enſemencées, les moiſſons luxuriantes, les bouquets d'arbres qu'on aperçoit çà & là, tout cela forme un tableau raviſſant. Mais en voilà aſſez ſur nos études & ſur nos jeux....» Le reſte de la lettre, qui eſt datée de 1506, ne contient que des proteſtations de dévouement & d'amitié.

Il n'en a pas fallu davantage au P. de Colonia, pour faire non ſeulement de ces réunions intimes une véritable académie, mais encore pour décider qu'elle ſe tenoit régulièrement dans la maiſon dite l'Angélique, près de la chapelle de Fourvières, & pour nous donner le nom de quelques-uns des membres qui la compoſoient. Cependant il ſuffit de lire la lettre d'Humbert Fournier à Champier pour reſter convaincu que ce n'étoit autre choſe qu'un cercle de quelques amis qui ſe réuniſſoient chez l'un d'entre eux, à la campagne, pendant les beaux jours d'été ou les vacances, & s'adjoignoient de temps à autre un petit nombre de viſiteurs choiſis ayant les mêmes goûts. Humbert Fournier ne cite qu'André Victon, Gonſalve Toledo & les deux inconnus qu'il déſigne ſous les noms d'Orphée & de Muſée. Dans une autre lettre, auſſi de 1506, mais de la fin de l'année, Fournier parle de Jehan Lemaire : « L'été dernier, dit-il, lorſque je vivois ſous le même toit à la campagne, près de Fourvières, avec mon cher Socrate (André Victon), j'ai vu quelquefois Jehan Lemaire..... » Il n'y a rien là qui reſſemble à une académie ; il faut donc mettre de côté tous ces académiciens imaginés par le P. de Colonia, ſur la foi du poète Voulté, qui a parlé, il eſt vrai, dans ſes vers, de quelques gens de lettres de Lyon au XVIe ſiècle, mais ſans faire mention de cette prétendue académie. Jean Voulté ne vint à Lyon que trente ans

plus tard, en 1536. C'eſt ce qui n'a pas échappé au P. Meneſtrier; auſſi, bien qu'il ſemble avoir pris au ſérieux cette académie, tout en reproduiſant les noms des ſavants lyonnois cités par Voulté, pas plus que lui il n'a dit qu'ils en faiſoient partie. Le P. de Colonia &, après lui, Poullin de Lumina, n'y ont pas regardé de ſi près : comme ils admettoient l'exiſtence inconteſtable d'une Société littéraire, il falloit bien lui chercher des membres, & ils les ont recrutés partout, même parmi les gens de lettres qui étoient à peine nés à cette époque, comme Dolet, né en 1509 & venu à Lyon ſeulement vers 1534 ou 1535. Preſque tous les modernes ont cru que Champier faiſoit partie de cette académie, ſe fondant en cela ſur ce qu'Humbert Fournier le mettoit au courant de ce qui s'y paſſoit; quelques-uns cependant ont tiré de ſa lettre des concluſions abſolument contraires. Si Champier, diſent-ils, avoit appartenu à cette aſſemblée de ſavants, il n'étoit pas beſoin de l'inſtruire de leurs paſſe-temps ni de lui envoyer la deſcription des lieux où ils ſe réuniſſoient, il devoit les connoître. Sans vouloir examiner la valeur de ces arguments, je me bornerai à répondre que Champier ne pouvoit être d'une académie qui n'a jamais exiſté que dans l'imagination de quelques écrivains : la lettre d'Humbert Fournier le dit aſſez.

Deux actes honorent ſurtout Champier, & ils ſuffiroient pour conſerver ſa mémoire parmi nous : je veux parler de la part qu'il eut à la fondation de notre collége en 1527, & de ſes généreux efforts pour parvenir à conſtituer le corps médical avec ſes règlements, ſes devoirs & ſes priviléges (1),

(1) Voici ces priviléges, qu'on trouve à la ſuite de ſon livre *De quadruplici Vita* :

« Il doit y avoir dans chaque ville un nombre limité de médecins.

« Eux, leurs femmes & enfants feront

en réuniſſant ſous la même diſcipline & ſous une ſurveillance réciproque toutes les individualités éparſes dans une grande ville, exerçant la médecine au gré de leur caprice, de leur ignorance & de la routine, ſans garantie pour les patients qui recouroient à eux, & exploitant impunément le droit qu'ils s'étoient arrogé ſur la vie des hommes. Par amour de l'humanité autant que par reſpect pour la ſcience, Champier eſſaya de mettre un terme au règne des empiriques & des bourreaux, &, dans ce but louable, il voulut que les médecins formaſſent une corporation où ne ſeroient admis que ceux qui ſeroient reconnus capables & ſuffiſants. Les études, & particulièrement celle de la médecine, étoient tombées dans un tel abaiſſement, s'il faut l'en croire, que, pour purger les écoles des abus qui les avoient envahies, on auroit eu beſoin du cenſeur Craſſus qui réforma autrefois à Rome les méchants profeſſeurs de rhétorique, ou mieux encore d'Hercule qui nettoya les écuries d'Augias(1).

exempts de toutes charges. Ils ne ſeront pas tenus de loger qui que ce ſoit dans leur maiſon, même lorſque le roi ſéjourne dans la ville qu'ils habitent.

« La preſcription ne court pas pour eux pendant le temps qu'ils ſont à l'armée pour panſer les bleſſés.

« Ils ne pourront pas être appelés en jugement malgré eux.

« Ils ſeront exempts de toute tutelle & de toute curatelle.

« Le fils d'un médecin pourra teſter *quaſi caſtrenſi peculio*.

« Le médecin recevra ou pourra recevoir un ſalaire de la communauté.

« Il ſera permis au médecin qui ſoigne les pauvres de recevoir un traitement de la communauté.

« Un médecin reçu & agrégé pourra être dégradé s'il eſt reconnu incapable.

« Tous les priviléges octroyés au médecin agrégé le ſeront auſſi à ſa femme, à ſes enfants & à ſa famille, »

(1) Champier n'étoit pas le ſeul alors qui déplorât l'aviliſſement où les écolâtres de ſon temps avoient réduit l'étude des lettres humaines ; Marot a dit dans ſa quarante-troiſième épître, ou ſeconde epiſtre du coq a l'aſne, à Jamet :

En effet c'eſtoient de grans beſtes
Que les régens du temps jadis,
Jamais je n'entre en paradis
S'ils ne m'ont perdu ma jeuneſſe

La jeuneſſe, en effet, bien loin d'apprendre quelque choſe dans les gymnaſes, dit-il encore, y oublioit ce qu'elle pouvoit ſavoir en y entrant, & les études qui devoient enſeigner l'humanité, la modeſtie, les bonnes doctrines, n'aboutiſſoient qu'à l'inſolence, à l'arrogance & à l'ignorance; ce qui n'empêchoit pas qu'il ne ſuffît à un jeune homme de s'être traîné pendant quatre ou cinq ans ſur les bancs, pour ſe croire un habile dialecticien, un philoſophe profond, un médecin conſommé (1). On comprend ce que pouvoient cauſer de déſaſtres & de déſolation au ſein des familles, des légions de ces docteurs improviſés répandus dans les villes & dans les campagnes (car le métier étoit bon), & faiſant à qui mieux mieux des expériences ſur les malheureux condamnés à paſſer par leurs mains. Auſſi Champier, qui avoit à cœur la dignité de ſa profeſſion conſidérée par lui comme un véritable ſacerdoce, crut-il que, pour remédier au mal, il importoit de donner aux études une impulſion vigoureuſe, de les retremper aux véritables ſources, & de faire des médecins, profeſſeurs ou praticiens, une agrégation qui les rendît en quelque ſorte ſolidaires les uns des autres. Il y avoit trop d'intérêts & de paſſions en jeu, & par conſéquent trop d'obſtacles à ſurmonter, pour que cette penſée ſi féconde fût réaliſée ſur le champ; cependant elle germa dans les eſprits comme toutes les choſes utiles, & le jour vint où il fut poſſible de la mettre à exécution; mais ce ne fut qu'après la mort de Champier, ce qui n'empêche pas que la gloire ne lui en revienne tout entière, car c'eſt à lui qu'appartient la première penſée

(1) *Speculum Medici chriſtiani.*

de ces Sociétés de médecine qui depuis ont fait faire tant de progrès à la ſcience. Il comprenoit ſi bien l'importance de cette réforme radicale, que, parmi les titres honorifiques dont il ſe plaiſoit à accompagner ſon nom, il n'oublioit jamais celui de « Aggregator lugdunenſis » & de « Aſſertor mediceae libertatis. »

C'eſt là tout ce qu'il m'a été donné de recueillir çà & là de la vie d'un homme qui étonna nos pères par ſon vaſte génie & par la variété infinie de ſes connoiſſances. Vaillant ſoldat, homme de cour, poli, élégant dans ſes formes & ſon langage, adminiſtrateur habile & dévoué à la choſe publique, & juſqu'à la fin praticien conſommé ; écrivain infatigable, abordant toutes les queſtions, traitant tous les ſujets avec une incroyable facilité : médecine, philoſophie, théologie, droit civil, hiſtoire ancienne & moderne ; après une exiſtence ſi bien remplie & prolongée juſqu'à ſa ſoixante-ſeptième année, ſes contemporains, qui l'avoient admiré & loué avec excès, ne lui ont pas conſacré une page, &, ce qu'on ſait de lui, on l'apprend de lui-même & par lambeaux, en parcourant ſes nombreux ouvrages. Il ne s'eſt pas trouvé après lui une main amie pour tracer une ſimple notice ſur l'homme qui avoit employé de longues veilles à ſauver de l'oubli le nom & les écrits des médecins célèbres anciens & modernes, dans un ouvrage où l'on trouve encore d'utiles renſeignements (1) & qui lui valut les applaudiſſements de Léonard Serra, de Gonſalve Toledo, de Jehan Lemaire & d'un grand nombre d'autres ſavants.

On a avancé, ſur je ne ſais quelle autorité, car on n'en

(1) *De claris medicinæ Scriptoribus.*

a pas cité, que Champier a été ſoupçonné d'être l'auteur du libelle infâme intitulé *De tribus Impoſtoribus*. On trouve en effet, à la ſuite de ſon livre *De claris medicinæ Scriptoribus*, un traité *De Auctoribus legum..... de Moſe, Chriſto & pſeudopropheta Machometo;* c'eſt ſans doute ce qui a donné lieu à cette accuſation inconſidérée. Si l'on avoit pris la peine de feuilleter cet opuſcule qui n'a que vingt-quatre pages (ff. XLIII-LIV), on ſe ſeroit aſſuré qu'il ne contient rien que de conforme aux traditions & aux enſeignements de l'Egliſe, c'eſt à dire que l'auteur y raconte la miſſion de Moïſe, prophète ſuſcité de Dieu pour conduire ſon peuple & lui faire connoître ſes commandements, la vie de Jéſus-Chriſt, Dieu fait homme pour le ſalut du genre humain, & enfin les impoſtures de Mahomet & de l'Alcoran. Même en ſuppoſant que le livre *De tribus Impoſtoribus* eût été publié à la date qu'on lui aſſigne, il étoit impoſſible qu'il fût l'œuvre de Champier, mort depuis longtemps alors; mais M. de La Monnoye, qui a traité ſavamment de ce livre, dans une lettre au préſident Bouhier, imprimée à la ſuite du *Menagiana* de 1715, a prouvé qu'il n'avoit jamais exiſté, & Bayle, qui a partagé cette opinion, l'appelle un livre chimérique. On peut voir ce qu'il en dit aux mots Arétin (Pierre), & Wechel (Chreſtian). S'il eſt vrai qu'on ait ſoupçonné Champier d'en être l'auteur, il faut que celui qui a mis en avant cette énormité n'ait jamais ouvert un ſeul de ſes livres, car il n'en eſt point où il ne proteſte de ſon reſpect pour l'Egliſe catholique, & ce qu'on doit louer en lui, c'eſt qu'il conſerva l'intégrité de la foi de ſes pères, à une époque où l'orgueil & la luxure entraînoient vers les doctrines de la Réforme tant d'hommes

éminents par le génie & par la ſcience. Il eſt facile de s'en aſſurer en liſant ſes écrits : juſque dans ſes traités ſur des queſtions purement médicales, il ne manque jamais de rappeler la néceſſité de la ſoumiſſion aux lois de l'Egliſe. Voici, à ce propos, les conſeils qu'il donne aux jeunes médecins : « Le medecin ne doibt pas ſoy enquerir trop avant des queſtions theologales, car les theologiens qui touſiours eſtudient en theologie ſont bien empeſchez ſouvent a les bien entendre : & ne doibt faire le medecin, comme depuis peu de temps en ça ont voulu faire aulcuns orateurs & gramairiens ſimples qui oncques ne ſurent logique ny philoſophie, & ont voulu gloſer levangile a leur fantaiſie contre lintelligence de ſaincte egliſe, dont ſont ſorties pluſieurs faulces ſectes & hereſies par leur faulces interpretations dont le monde eſt moult troublé. Mais doibt le medecin croyre en tout & partout a la ſaincte ecriture, ſelon que les ſaincts docteurs de legliſe lont entendu & legliſe lapprouve, car nul ne peult avoir ſalut dehors la ſaincte egliſe, laquelle eſt la congregation des fidelles & ung corps myſtique informé & animé de la foy de Jeſus-Chriſt (1). »

Si l'on vouloit, pour apprécier Champier, s'en rapporter à ce que les ſavants les plus illuſtres de ſon temps ont écrit, pendant ſa vie, ſur lui & ſur ſes ouvrages, la tâche ſeroit facile : il n'y auroit qu'à reproduire les nombreuſes pièces liminaires qui ſe trouvent mêlées à la plupart de ſes écrits ; mais le lecteur n'y verroit que des louanges pouſſées au-delà des bornes permiſes à l'hyperbole ; & ces louanges, dépaſſant preſque toujours le but, ne prouveroient rien,

(1) Les Lunettes des Cyrurgiens.

ſi ce n'eſt l'infatuation & le ſerviliſme des écrivains qui les prodiguoient ainſi ſans meſure & ſans pudeur. On pourroit cependant en conclure, ce me ſemble, que Champier, devançant ſon ſiècle, à cette époque de tranſition, marchoit au premier rang de la docte phalange qui porta le dernier coup à la routine du Moyen-Age & conſomma l'œuvre de la Renaiſſance. C'eſt là, en effet, ſon plus grand mérite. Mais le monde a cheminé depuis : chaque jour enfante un progrès qui fait oublier le progrès de la veille & ſera, à ſon tour, effacé par celui du lendemain, & Champier, porté aux nues par ſes contemporains, n'eſt plus aujourd'hui qu'un pédant confondu dans la foule des plus obſcurs compilateurs. En le jugeant avec cette rigueur, on eſt allé d'un extrême à l'autre. Champier ne méritoit

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité (1).

Parce que, de nos jours, on eſt parvenu à diriger l'emploi de la vapeur ; à abréger, par le moyen de ce puiſſant moteur, la longueur des voyages d'outremer ; à faire de Lyon, de Bordeaux, de Marſeille, comme des faubourgs de Paris ; à employer dans l'induſtrie ces machines admirables qui centuplent l'action de l'homme & du cheval ; s'enſuit-il qu'on doive dépouiller de la gloire d'une découverte ſi féconde en prodiges le génie qui le premier devina la puiſſance de la vapeur, & le nom de Papin n'eſt-il pas immortel? Ce que Denis Papin a fait pour le perfectionnement de la matière, Champier l'a tenté auſſi pour l'a-

(1) Racine. (*Britannicus.*)

vancement des lettres, & l'on ne ſauroit oublier qu'il a aidé par ſes écrits à la réforme & au progrès de la ſcience médicale, & qu'il a contribué puiſſamment à ranimer en France le goût & l'amour des ſaines études. Ainſi, tout en ne tenant nul compte, ſi l'on veut, de l'engouement de ſes admirateurs au XVIe ſiècle, il convient de ne pas ſe laiſſer aller au profond dédain que les modernes ont affecté pour lui, & de ne pas perdre de vue qu'il écrivoit de 1496 à 1537.

Il me reſte à faire connoître le jugement que les bibliographes ont porté ſur Champier, ſoit comme médecin, ſoit comme hiſtorien, ſoit comme poète. Parmi ceux qui n'ont examiné que ſes œuvres médicales, Van der Linden s'eſt abſtenu, & s'eſt contenté de donner le catalogue de tout ce qu'il a écrit ſur ces matières. Aſtruc, qui étoit étranger à la bibliographie & qui n'avoit peut-être jamais ouvert un ſeul des livres de Champier, dit de lui, dans ſes Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de la Faculté de Médecine de Montpellier, qu'il a laiſſé un grand nombre de traités de médecine tous médiocres; qu'il y a pourtant quelques diſſertations hiſtoriques ſur la médecine & ſur les médecins dont on pourroit faire uſage; mais qu'on doit ſe tenir pour averti de ne point compter ſur ſon autorité & de n'accepter les faits qu'il avance, qu'après les avoir vérifiés, Champier n'étant point exact. Aſtruc ſe ſeroit montré moins ſévère, ſans doute, s'il s'étoit ſouvenu que ce qui étoit conſidéré comme erreur à l'époque où il écrivoit, paſſoit pour vrai au commencement du XVIe ſiècle. Il eût été d'ailleurs plus équitable d'examiner la valeur de Champier relativement au temps où il vivoit, que de le juger avec les idées du

XVIIIe siècle, dont la plupart n'ont déjà plus cours aujourd'hui, surtout en médecine.

Haller appelle Champier « non indoctus homo, polygraphus & collector, semibarbarus tamen. » C'est tout ce qu'il dit de lui. Eloy l'accuse de mettre tout à contribution pour avoir l'occasion d'écrire.

Vincent Malacarne, de Saluces, auteur de recherches bibliographiques sur les médecins & les chirurgiens nés avant le XVIe siècle dans les Etats du duc de Savoie, a consacré un très long article à Symphorien Champier qu'il croyoit être né en Savoie. Sauf quelques erreurs pardonnables à un étranger, Malacarne est le seul des biographes de Champier qui l'ait jugé sans prévention & lui ait rendu justice. La partie bibliographique a été traitée par lui avec beaucoup de soin ; l'on voit qu'il connoît son auteur, & qu'il ne s'est pas contenté de se faire une opinion avec celle des bibliographes qui l'ont précédé. Le catalogue qu'il a donné des œuvres de Champier paroît beaucoup plus ample que celui du P. Niceron ; mais il faut noter qu'il a fait presque toujours plusieurs articles d'un seul, en mentionnant à part & comme composant un tout, chacun des divers petits traités réunis dans un même volume. Le P. Niceron a procédé de même quelquefois.

Malacarne s'exprime ainsi sur Champier : « Loué à l'excès pendant sa vie, poète, soldat, magistrat, chevalier, médecin des rois & des princes, agrégé à plusieurs universités, théologien, historien, botanicien....., cet homme singulier est aujourd'hui presque totalement inconnu, si ce n'est des historiens piémontais, à cause de ses Chroniques de Savoie qui rebutent le lecteur par la barbarie de leur

vieux langage françois, & ne ſont plus conſultées de loin en loin que par les amateurs de l'antiquité. Il eſt juſte cependant que nous tentions de réhabiliter ſa mémoire, car il fut l'un des premiers qui, pouſſés par un ſentiment généreux, eſſayèrent de débarraſſer l'art médical du jargon de la latinité la plus infime & la plus barbare ; de plus, il nous a précédé dans la compoſition d'un livre ſemblable à celui que nous avons entrepris, pour perpétuer la reconnoiſſance de la poſtérité envers cette claſſe d'hommes utiles qui ont fait profeſſion de ſoulager l'humanité dans les maux innombrables auxquels elle eſt condamnée. » Et plus loin il dit encore : « Il ſemble impoſſible qu'un homme qui, ſi nous en croyons Eloy, n'a pas dépaſſé l'âge de cinquante-deux ans (1), & qui employa une partie de ſa vie ſoit à voyager, ſoit à enſeigner la jeuneſſe, ſoit à faire des recherches & à recueillir dans ſon cabinet une multitude de notes ſur toutes ſortes de queſtions, ait pu écrire ſur tant de matières diverſes & écrire bien. Il avoit lu & compoſé bien plus encore qu'il n'avoit obſervé ; auſſi la multiplicité des ſujets ſur leſquels il a laiſſé courir ſuperficiellement ſa plume dans la plupart de ſes ouvrages, les a-t-elle fait juger peu ſolides & peu utiles. Sur ce point, l'opinion publique ſe trompe rarement, & ſon jugement eſt ſans appel. En effet, Champier ne juſtifia pas toujours les titres faſtueux dont il fut décoré de ſon vivant, &, ſi ſon éloquence & ſon caractère perſonnel le rendirent recommandable & le firent jouir de tous les genres d'honneurs & de récompenſes auprès de ſes contemporains, comme tout cela ne repo-

(1) C'eſt une erreur. Champier, mort en 1530, étoit né vers la fin de 1471 ou en 1472 : il avoit donc environ ſoixante-ſept ans lorſqu'il mourut.

ſoit pas ſur des fondements durables, ſa gloire & ſa renommée ſe ſont éteintes avec lui. »

Ainſi c'eſt un étranger qui, ſeul au milieu de ce concert de ſifflets inſultants pour la mémoire du pauvre Champier, a eſſayé de faire valoir ſes droits à une juſtice impartiale. Cependant je dois dire que vers le milieu du XVIIe ſiècle, plus de cent ans après la mort de Champier, ſon immenſe renommée n'étoit pas encore entièrement éteinte, au moins dans le collége de médecine de Lyon; car Lazare Meyſſonnier, au diſcours qu'il prononça pour l'ouverture de ſes leçons publiques de chirurgie, le 16 novembre 1643, s'exprimoit ainſi ſur le compte de ce ſavant homme : « Je n'y vois rien (au XVIe ſiècle) de plus notable que la vie, la doctrine & la dignité de Mr Symphorien Champier, premier médecin du duc de Lorraine, homme illuſtre par ſes écrits, leſquels, en nombre & réputation, ſurpaſſent aiſément tous ceux que les eſprits de ſon temps produiſirent, dans les premières clartés que le ſoleil de l'imprimerie donna à la beauté renaiſſante des arts, obſcurcie par une nuit de barbarie depuis que l'empire d'Occident commença de ceſſer à Rome. Ce grand homme fut tellement eſtimé des Lyonnois, qu'il fut créé eſchevin l'an MDXXIX. Ce fut luy qui invita & conſeilla pour le profit du peuple l'érection de ce beau collége de la Trinité, regrettant de voir mourir l'exercice des bonnes lettres en cette ville, & s'efforçant de l'y ramener..... (1). »

(1) Voyez un curieux petit livre intitulé : Hiſtoire de l'univerſité de Lyon & du collége de médecine, par Lazare Meyſſonnier, Maſconnois, docteur aggrégé. A Lyon, Claude Cayne, rue Noire, au Lyon d'or, 1644, in-4° de 27 pages. Lazare Meyſſonnier n'eſt pas, il eſt vrai, une autorité bien reſpectable; mais il étoit médecin à Lyon & il rendoit cet hommage à la mémoire

Dézeimeris, le dernier qui de nos jours ſe ſoit occupé des écrits de Champier au point de vue de la ſcience médicale, répète, dans ſon Dictionnaire de la médecine ancienne & moderne, ce qu'on avoit dit avant lui, & il conclut en ces termes : « Loué avec excès par ſes contemporains, il fut cenſuré outre meſure, peut-être, par ſes ſucceſſeurs, qui ne lui ont pas tenu compte de l'époque où il vivoit..... Ses écrits en médecine ſont peu eſtimés & ne ſont pas cependant ſans mérite. Il ſe porta des premiers vers l'étude des auteurs grecs, & concourut à ébranler l'influence des Arabes. »

Ces compilateurs ſe ſont bornés à apprécier Champier comme médecin, ſans ſe préoccuper de la forme littéraire, & l'on voit qu'ils ne ſe ſont pas laiſſé éblouir par le preſtige qui avoit environné ſon nom autrefois. Il ne m'appartient pas d'appuyer, moins encore d'infirmer le jugement formulé par eux ſur des matières qui ne ſont pas de ma compétence ; je dirai ſeulement que Champier, devenu riche, puiſſant, en un mot, comblé des faveurs de la fortune, continua juſqu'à la fin de ſa vie à exercer la médecine qu'il conſidéroit comme un miniſtère ſacré ; que ſa prédilection pour « l'art péonien » étoit telle, que, malgré ſon humeur glorieuſe & avide d'honneurs & de diſtinctions, à l'exemple du jeune Iapis qui refuſa les richeſſes qu'Apollon lui offroit & ne lui demanda que la connoiſſance des ſimples & l'art de guérir, dans l'eſpoir de prolonger les jours de ſon vieux père infirme, il auroit tout

de Champier devant un auditoire lyonnois compoſé de médecins & d'étudiants en médecine. Son témoignage a au moins cette valeur : il n'auroit pas parlé ainſi, s'il n'avoit pas été ſûr que ſes auditeurs partageoient ſon opinion.

ſacrifié plutôt que de renoncer à ſon titre de médecin dont il s'honoroit plus que de tous les autres. Digne nourriſſon de l'école de Montpellier où le vieillard de Cos étoit dès lors en honneur comme il l'eſt encore aujourd'hui, Champier profeſſoit un culte pour Hippocrate dont les préceptes étoient pour lui autant d'oracles; il ſe plaiſoit à rappeler que les Athéniens lui avoient élevé une ſtatue devant laquelle perſonne ne paſſoit ſans s'incliner avec reſpect; il lui donne le ſurnom de ſage, de glorieux, de divin, & ne ceſſe d'exhorter les jeunes médecins à l'étudier, à expliquer, à commenter ſes œuvres & à le prendre en tout pour leur guide & leur maître dans la pratique. Sa vénération pour les anciens ſages de la Grèce, dépoſitaires de la vraie ſcience; ſon mépris pour les empiriques arabes & leurs ſectateurs; l'hommage qu'il a rendu en toute occaſion aux ſaines doctrines de l'école ancienne; la longanimité avec laquelle il a pourſuivi les charlatans & démaſqué les impoſtures de la magie & l'inanité de ſes procédés pour la guériſon de tous les maux; ſes efforts pour détruire l'emploi des drogues empoiſonnées & des ſubſtances exotiques que les Arabes & les Grecs du Bas-Empire avoient introduites dans la pratique de la médecine, & pour les remplacer par l'uſage des ſimples & des médicaments indigènes dont la nature ſe montre prodigue en France; la guerre inceſſante qu'il fit à l'ignorance & aux ſophiſtications des apothicaires qui, ne ſachant pas même leur métier, ſe mêloient de pratiquer la médecine & de formuler des ordonnances; tout cela me ſemble lui donner des droits réels à notre eſtime, & comme ſavant & comme bienfaiteur de l'humanité. Quels que ſoient l'indifférence &

le mépris avec lesquels les modernes ont traité ses écrits, je ne puis m'empêcher de croire que l'on doit y trouver les principes fondamentaux de l'art médical, puisqu'il se faisoit une loi de suivre en tout Hippocrate & Galien. S'il s'est trompé, il a erré avec ces princes de la science, & il a eu au moins ce mérite, de ne jamais faillir au serment solennel qu'il avoit fait, en prenant ses degrés à l'université de Montpellier, de rester fidèle à l'enseignement hippocratique.

Pour en finir sur un sujet où je comprends toute mon insuffisance, je rappellerai que Champier est le second qui ait traité en France de la nature d'un horrible fléau importé, de son temps, du Nouveau-Monde en Europe par les Espagnols. Ce qu'il en a écrit se trouve dans son *Practica nova Aggregatoris lugdunensis*, & dans ses *Castigationes seu Emendationes pharmacopolarum sive apothecariorum*, &c., fol. CXI: *De Pudendagra quam nostri Neopolitanum morbum, Itali vero Gallicum vocant*. Cependant Astruc n'a fait aucune mention de lui dans son traité *De Morbo venereo*, où il passe en revue tous les auteurs qui ont écrit sur cette maladie; ce qui, soit dit en passant, dénote suffisamment la légèreté que les bibliographes modernes ont trop souvent apportée à l'examen des œuvres de Champier. Il suffisoit à Astruc de parcourir les tables des deux volumes que je viens de citer, & il ne l'a pas fait.

Dépouillé magistralement du plus beau fleuron de sa couronne & des titres sur lesquels il comptoit le plus pour éterniser son nom, Champier a-t-il été jugé plus favorablement comme historien & comme poète? Je suis bien encore obligé de dire que non, & ici, je l'avoue, la cri-

tique avoit beau jeu, car il n'avoit aucune des qualités que l'on exige de l'hiſtorien & du poète, & tout ce qu'il eſt permis de dire pour le défendre dans ſa médiocrité, c'eſt que ſes chroniques & ſes poéſies, aujourd'hui ſi diſcréditées, ne ſont ni pires ni meilleures que la plupart de celles qui furent le plus goûtées de ſon temps.

Le P. Meneſtrier, qui a qualifié Champier « l'un des plus ſçavans hommes de ſon ſiècle, » ſe montre ailleurs d'une ſévérité exceſſive, & il traite avec mépris non ſeulement « l'écrivain avide de louanges qui ſe louoit lui-même ſans pudeur dans ſes écrits, mais encore l'homme privé dont la vanité ne connut pas de bornes. » Il a fait mention de lui dans l'Eloge hiſtorique de Lyon, les Divers caractères des Ouvrages hiſtoriques, l'Hiſtoire civile & conſulaire, & dans des notes reſtées inédites où il n'a gardé aucun ménagement. Après avoir dit en deux mots, dans la Préface de l'Hiſtoire civile & conſulaire, que Champier eſt le premier qui ait donné cours à quelques fables touchant l'hiſtoire de Lyon, il ajoute : « Louis Chantereau-Lefèvre a fait une terrible peinture de cet hiſtorien en ſes conſidérations hiſtoriques (1). Si Champier, dit-il, ſe fût mêlé d'écrire de la médecine ſuivant ſa profeſſion, ſans ſe mêler de l'hiſtoire où il n'entendoit rien, il eût mieux pourvu à ſa réputation qu'il n'a fait ; tout ce qu'il y a de bon en ſon Hiſtoire (d'Auſtraſie), c'eſt qu'elle eſt courte, & partant on ne perd pas de temps à la lire. Je ne penſe pas que l'on puiſſe jeter les yeux ſur un écrivain plus diſgracié que celuy-là : il étoit entièrement ignorant de la chronologie,

(1) Mémoires ſur l'origine des maiſons de Lorraine & de Bar.

& n'avoit pris connoiſſance de l'hiſtoire que dans les vieux romans. » Cette opinion ſeroit juſte, ſi Champier avoit écrit ſes Chroniques au temps du P. Meneſtrier & de Chantereau-Lefèvre; mais il y a entre eux & lui un intervalle d'un ſiècle & demi, & ce que le P. Meneſtrier a répété au ſujet des ouvrages de Champier, on l'a dit auſſi des ſiens, ſans que ce jugement leur ait rien ôté de leur valeur. Le P. de Colonia (1) s'eſt montré moins âpre & moins dur que ces écrivains, mais on voit bien qu'il n'avoit pas non plus une haute idée de la valeur littéraire de Champier. Tous ces critiques n'ont oublié qu'une choſe dans leur appréciation, c'eſt que Champier naquit en 1471. Dom Calmet, parlant de l'Hiſtoire d'Auſtraſie, ne le traite guère mieux : « Champier eſt le premier, dit-il, qui a fait imprimer quelque choſe ſur l'hiſtoire de Lorraine, & il a fort mal réuſſi. Il a pris pour une hiſtoire véritable le roman de Garin de Loherans (2). » J'ajoute qu'on peut en dire autant de ſes Chroniques de Savoye, tirées du roman de Theſeus de Coulongne & de quelques autres vieilles légendes; autant de ſon Hiſtoire de Bayard & de ſes Origines & antiquités de Lyon. Tel étoit le goût de ce ſiècle: on étoit épris du merveilleux, & plus il y en avoit dans un livre, plus ce livre étoit recherché & lu avec avidité; en cela Champier étoit de ſon temps. L'hiſtoire alors n'avoit d'autre fondement que les fables abſurdes débitées par Annius de Viterbe & quelques autres fauſſaires, ſur la prétendue autorité de Béroſe & de Manéthon que perſonne n'avoit l'idée de ſuſpecter, & tout ce qu'on écrivoit ſur les ſiècles plus rapprochés étoit rédigé dans ce goût & avec le même amour

(1) Hiſt. litt. de Lyon. (2) Bibl. de Lorraine.

des fictions & du menſonge. La critique n'exiſtoit pas, & les traditions les plus invraiſemblables, admiſes ſans difficulté par les eſprits les plus graves & les plus ſérieux, étoient accueillies avec empreſſement non ſeulement par le vulgaire, mais encore dans les hautes régions de la ſociété; quant à la chronologie, elle étoit complètement inconnue, & l'on ignoroit encore ce qu'elle pouvoit avoir de commun avec l'hiſtoire proprement dite. Tous les chroniqueurs anciens en ſont là.

Tout en convenant que Champier n'eſt qu'un chroniqueur inexact & crédule & qu'il ſe montre ordinairement peu ſoucieux de la vérité & même de la vraiſemblance, on peut dire cependant que ſes compilations hiſtoriques ne ſont pas ſans intérêt pour le philologue. S'il ne faut pas y chercher des documents ſérieux & inſtructifs, on y trouve une forme ſimple & naïve qui en rend la lecture ſinon amuſante, au moins ſupportable.

Les Geſtes de Charlemagne & du paladin Roland, de l'archevêque Turpin, les romans de chevalerie, la Légende dorée étoient alors l'unique lecture des gens du monde lorſqu'ils ſavoient lire, & les écrivains étoient bien forcés de ſubir l'influence du goût dominant, ſous peine de n'avoir pas de lecteurs. Jehan Lemaire de Belges, l'un des coryphées littéraires de ce ſiècle, n'a pas fait mieux que Champier, témoin ſes Illuſtrations de Gaule & ſingularitez de Troye, qui n'eurent pas moins de dix éditions de 1510 à 1549. Ce livre eſt un ramas de fables, & c'eſt là ce qui a valu à ſon auteur la faveur dont il a joui ſi longtemps. Quel que ſoit le dégoût qu'inſpirent aujourd'hui ces compoſitions, elles ne ſont pas, je le répète, philologiquement parlant,

ſans quelque utilité pour l'obſervateur, à qui elles offrent au moins un ſujet d'étude ſur la marche de l'eſprit humain & ſur les progrès de la langue. J'ai fait, on le voit, bon marché de la valeur hiſtorique de Champier & des autres chroniqueurs ſes contemporains; quant à leur ſtyle, il ſeroit injuſte, ce me ſemble, de ſe montrer trop exigeant: la langue françoiſe informe & groſſière, au commencement du XVIe ſiècle, ſuffiſoit aux beſoins ordinaires & aux relations de la vie ſociale, mais elle étoit incapable de ſervir aux grands travaux de l'intelligence; il falloit encore un demi-ſiècle d'efforts inceſſants pour créer le langage d'Amyot & de Montaigne. En attendant, les érudits continuoient à arrondir leurs périodes à l'imitation de Marcus Tullius Cicero & de Titus Livius.

Il faut toutefois reconnoître que Champier, bien qu'hiſtorien crédule & ſans critique, a raſſemblé dans pluſieurs de ſes ouvrages des indications biographiques, très abrégées, il eſt vrai; mais qui nous font connoître un grand nombre de ſavants & de perſonnages fameux alors, dont les noms ſeroient ignorés ſans lui. Il eſt le premier qui ait donné la liſte chronologique des évêques de Lyon, en ayant ſoin d'ajouter en quelques mots ce qu'il avoit appris ſur eux. Ainſi on y voit que ſaint Alpin fit conſtruire le baptiſtère de l'égliſe de St-Etienne; que ſaint Eucher jeta les fondements de la baſilique des SS. Apôtres; ſaint Patient qu'il appelle Pathicus, ceux de l'égliſe des Machabées; ſaint Sacerdos, de St-Paul & de St-George & Ste-Eulalie; ſaint Arige, de Ste-Croix & du monaſtère de St-Juſt; ſaint Ennemond, de St-Pierre-les-Nonnains, &c. Cette liſte de nos évêques n'eſt ni exacte ni complète, ſurtout pour les pre-

miers temps, quoique Champier aſſure qu'il a extrait diligemment leurs noms des manuſcrits qu'il avoit entre les mains; cependant on doit lui ſavoir gré de les avoir recueillis & publiés, perſonne avant lui n'y avoit ſongé.

Champier peut être rangé parmi les bibliographes. Dans ſes deux petits traités *De claris Lugdunenſibus* & *De Galliae Viris illuſtribus*, il donne une courte notice ſur tous les auteurs qu'il cite, & à la ſuite, le titre de leurs ouvrages. Ces opuſcules, qui ne ſont qu'une ébauche des grands travaux entrepris près d'un ſiècle plus tard par Lacroix du Maine & du Verdier, n'en ſont pas moins honneur à Champier qui eſt entré le premier dans cette voie où il n'avoit été précédé par perſonne en France. Il doit être claſſé auſſi parmi les généalogiſtes & les auteurs qui ont écrit ſur la chevalerie & ſur la nobleſſe. On a de lui Lordre de cheualerie & un Dialogue ſur la nobleſſe; il a donné la généalogie des rois de France, celle des ducs de Lorraine & de la maiſon de Tournon. Ces généalogies, qui ont toutes pour point de départ des fables groſſières, ſe perdent dans la nuit des temps, cela va ſans dire; c'étoit alors l'idéal & le ſublime du genre. Celle de nos rois commence l'an 440 avant l'ère chrétienne, par Marcomir, fils d'Anténor, roi des Scythes autrefois Troyens. Champier, ſans remonter juſqu'à Francus, fils du vieux Priam, trouve quarante & quelques rois avant Pharamond, & il en donne la ſuite qu'il continue juſqu'à Henri Dauphin, qui devint roi de France ſous le nom de Henri II.

La généalogie de la maiſon de Tournon n'eſt pas moins curieuſe. Il la commence aux Rutules, qui, après la mort de leur roi Turnus, vinrent dans la Gaule, remontèrent

le cours du Rhône juſqu'au lieu où eſt Tournon, &, retenus par l'agrément & la commodité du ſite, y fondèrent une ville à laquelle ils donnèrent le nom de Turno en mémoire de Turnus ; « ce qui n'eſt pas ſans fondement, ajoute Champier, car on y voit encore des ruines qui indiquent une grande antiquité. » Cependant, comme ſi cette origine ne lui eût pas ſemblé aſſez illuſtre malgré ſon ancienneté, il raconte encore que, ſuivant d'autres écrivains qu'il ne cite pas, la maiſon de Tournon deſcend en ligne directe de Mérovée & de Clodion, anciens rois des Francs orientaux qui, étant venus de la Sicambrie dans les Gaules, s'arrêtèrent en un lieu qui leur plut, à deux milles au-deſſous de Tournon, ſur la rive droite du Rhône, & y bâtirent une ville qu'ils appelèrent Malvas, aujourd'hui Mauves. Quoi qu'il en ſoit, dit-il encore, la ville de Tournon s'eſt acquis un renom mérité par ſon antiquité & par la douceur de ſon climat, non moins que par les hommes excellents & très ſages dont elle abonde : « Optimis conſultiſſimiſque viris quorum ibi magna eſt copia. » Enfin, laiſſant de côté les temps fabuleux, il arrive à ſaint Juſt & à ſaint Viator, tous les deux de la maiſon de Tournon, ce qui avoit valu à perpétuité à celui qui en étoit le chef, le privilége de prendre place comme chanoine d'honneur parmi les membres du noble chapitre de St-Juſt. Champier fait enſuite l'éloge de François, cardinal de Tournon, alors archevêque de Bourges & primat d'Aquitaine ; de Charles & de Claude, évêques de Viviers ; de Jacques & de Gaſpard, évêques de Valence ; de Charles, évêque de Rodez, & de Jean, abbé de Cruas ; de Juſt, qui accompagna le maréchal de Chabannes & le comte de La Trémouille dans les guerres

d'Italie & mourut au combat du Téſin, « non vaincu, dit Champier, mais las de vaincre, & dont le corps fut trouvé par les ſiens au plus épais des cadavres des ennemis. » Il cite enfin les deux fils de Juſt, Antoine & Charles, qui furent tués à Naples. Mais en voilà aſſez, dit-il en terminant, il ſerait inſenſé d'affronter ſur un frêle eſquif les ondes de la mer Egée : « Dementis enim eſſet Aegeum mare ſubtili navigio ſulcare. »

Pour ne rien oublier de ce qui témoignoit de l'antiquité de Lyon & pouvoit ſervir à rehauſſer ſa gloire, Champier eut l'heureuſe penſée de relever les inſcriptions antiques dont il avoit vu les marbres épars çà & là, engagés dans les murs de quelques égliſes & des édifices privés, pour la conſtruction deſquels on s'en étoit ſervi comme de matériaux ordinaires, dans le but d'utiliſer ces blocs plutôt que dans celui de leur conſervation. Il raſſembla un certain nombre de ces inſcriptions & les publia dès l'année 1507, telles qu'il les avoit déchiffrées.

J'ai voulu vérifier ſi, dans le nombre, il n'y en avoit pas quelques-unes de perdues par l'incurie de nos pères ou par ſuite des révolutions ; toutes ſont décrites dans le grand & beau Recueil des Inſcriptions antiques de Lyon, de M. Alphonſe de Boiſſieu, & on les voit au Muſée lapidaire de St-Pierre : l'uſage auquel on les avoit fait ſervir les a ſauvées de la deſtruction. Champier a eu ſoin de marquer le lieu où elles étoient de ſon temps, & l'explication qu'il a donnée des abréviations & des ſigles uſités dans ces ſortes de monuments eſt une preuve qu'il n'étoit nullement étranger à l'archéologie. Il mérite donc d'être compté entre les épigraphiſtes lyonnois, ſinon pour ſon érudition,

au moins pour ſa diligence & parce qu'il eſt le premier qui ſe ſoit occupé de nos antiquités, Gabriel Syméoni & Guillaume Paradin, qui ont ſuivi la trace ouverte par lui, n'étant venus que longtemps après. Il eſt le premier auſſi qui ait fait connoître, en 1537, la fameuſe table (1) de Claude, le plus ancien titre de nobleſſe de notre ville, trouvée en 1525, dans une vigne de la côte St-Sébaſtien. Quelque imparfaits que ſoient ces premiers eſſais de Champier dans l'épigraphie, dont perſonne ne ſoupçonnoit l'importance avant lui & Claude de Bellièvre, ils n'en ſont pas moins louables, & l'on ne peut nier qu'ils ne renferment le germe des recherches faites depuis, & des grands travaux archéologiques qui font tant d'honneur à notre cité.

Il me reſte à parler de Champier en tant que poète, & je n'ai pas à en dire bien long. L'abbé Goujet, à ma connoiſſance, eſt le ſeul qui lui ait accordé une place ſur le Parnaſſe françois, diſtinction dont Champier n'auroit pas lieu de tirer vanité, car il y eſt confondu avec une foule d'auteurs ſouvent au-deſſous du médiocre, qui ne ſe trouvent là que parce qu'ils ont écrit en proſe rimée au lieu d'écrire tout ſimplement en proſe. Le deſſein de l'abbé Goujet n'étant pas de préſenter à ſes lecteurs le recueil des chefs-d'œuvre de notre poéſie, mais de tracer ſiècle par ſiècle l'hiſtoire de ſa marche & de ſes progrès, depuis ſon origine, il a paſſé en revue, dans ſa Bibliothèque fran-

(1) Cette table de bronze, que le Conſulat paya à peu près au poids, peſoit ſix quintaux trente livres, valant a fondre 52 ou 54 écus; elle fut payée 38 écus au ſoleil, valant 42 ſols l'un, ſuivant Le Blanc. (Traité des monnoies.) Elle fut achetée ſur la propoſition de Claude de Bellièvre. (Voyez Notes & documents....., par M. Péricaud, année 1529.)

çoiſe tous ceux qui ſe ſont évertués à faire des vers, poètes ou rimailleurs, ayant ſoin, pour les faire connoître, de joindre au jugement qu'il porte ſur eux quelques échantillons de leur ſavoir-faire : il n'a pas eu d'autre raiſon pour admettre Champier au nombre des poètes. Auſſi va-t-il ſans dire que ſes vers n'y ſont pas mieux traités que ſa proſe ne l'a été par les autres bibliographes. On n'a pas de lui des pièces de longue haleine ; tout ſon bagage poétique ſe borne à des épîtres, ballades, rondeaux & doubles rondeaux ſemés çà & là dans la Nef des Princes, la Nef des Dames vertueuſes, les Chroniques d'Auſtraſie, &c. C'eſt dans le premier de ces livres que l'on peut voir une ſatire très violente contre le beau ſexe, intitulée la Malice des femmes. Se ſouvenant du châtiment que les dames de Paris avoient voulu infliger à Jehan de Meung, pour tirer vengeance de ſon langage outrecuidant à l'endroit de leur vertu, & craignant ſans doute de s'expoſer à ſubir le même affront de la part des dames lyonnoiſes, Champier prit ſes précautions & eut ſoin de les prévenir d'avance que ce petit livre étoit extrait de Matheolus, à qui elles devoient s'en prendre ſi elles y rencontroient quelque mot malſonnant. Pour ſe remettre en grâce auprès d'elles, il publia l'année ſuivante la Nef des Dames vertueuſes, qui eſt la contrepartie de ce petit libelle contre le ſexe féminin.

A défaut de génie poétique, Champier montre toujours, même dans ſes œuvres les plus futiles, qu'il étoit de mœurs graves & auſtères ; il n'y donne que de ſages & bons enſeignements, & l'on y chercheroit en vain une image, un ſeul mot qui pût effaroucher la pudeur ; ce qui ſeroit moins difficile à trouver dans les compoſitions de la plupart des

autres poètes de ce temps, qui ſe plaiſoient aux peintures licencieuſes, & ſemblent n'avoir connu d'autre Art poétique que le fameux Roman de la Roſe. Si Champier fut dénué du *numen poeticum* dont ſes confrères en Apollon n'étoient pas du reſte mieux doués que lui, il eut au moins cet avantage ſur eux, que, toujours ſobre & réſervé dans la penſée, il eſt reſté chaſte & meſuré dans l'expreſſion. Mais je ne veux pas qu'on me rappelle qu'il eſt queſtion ici du verſificateur & non du moraliſte, du talent poétique de Champier & non de ſa doctrine, qui peut être fort orthodoxe & très édifiante ſans que ſes vers en ſoient meilleurs. Je ſuis donc obligé de dire qu'on n'y ſauroit trouver ni grâce ni élégance : rien dans le rhythme & la cadence qui flatte l'oreille ; c'eſt de la proſe rimée qui marche à pas comptés, « ſeſquipedalia verba, » rien de plus. Ses vers ſemblent avoir été jetés dans le même moule ou taillés ſur le même patron que ceux de Jehan Lemaire & de la tourbe des autres méchants rimeurs de ſon temps. C'eſt le même dénuement, la même allure embarraſſée, pédanteſque & affectée, partout le choc barbare des voyelles, & des rimes impoſſibles ; à chaque ligne, des inverſions forcées, ſoit qu'il y fût contraint par les exigences impérieuſes de la meſure, ſoit qu'il crût y voir, comme dans la poéſie grecque & latine, un raffinement néceſſaire pour diſtinguer le langage poétique de la vile proſe. Si nos bons aïeux ont trouvé quelque charme à ces rapſodies, leur oreille & leur goût n'étoient pas difficiles ; mais enfin c'étoit l'enfance de l'art, & ces eſſais informes furent un premier pas vers cette grande époque littéraire de laquelle on a dit :

Enfin Malherbe vint.....

On le voit, Champier hiſtorien & poète n'a pas été jugé moins rigoureuſement par les bibliographes, que Champier médecin ne l'a été par les docteurs de l'aréopage univerſitaire. Ainſi dépouillé, mis à nu, réduit à ſa plus ſimple expreſſion, que reſte-t-il de ce génie extraordinaire qui exerça ſur ſon ſiècle une influence qu'on ne ſauroit nier, & n'eût-il pas mieux valu, dans l'intérêt même de ſa gloire, le laiſſer dormir en paix dans l'oubli, écraſé ſous le poids du fatras ſcientifique qui excita tant d'enthouſiaſme parmi ſes contemporains, mais dont la lecture cauſeroit aujourd'hui des nauſées aux plus robuſtes & aux plus hardis inveſtigateurs des vieilleries de notre littérature ? A cela j'ai répondu d'avance dès la première page de ces recherches; je l'ai redit ſouvent, & je ne crains pas de le répéter encore en terminant : s'il eſt prudent de rabattre beaucoup des louanges exagérées prodiguées à Champier de ſon vivant, il eſt juſte auſſi de réviſer l'arrêt prononcé contre lui par les gens de lettres du dix-ſeptième ſiècle, ſurtout par ceux du ſiècle dernier. Les beaux eſprits de cette époque, épris de la forme mais peu ſoucieux du fond, profeſſoient hautement leur mépris pour tout ce qui n'étoit pas du ſiècle d'Auguſte ou de Périclès; ils avoient été élevés dans une ignorance ſi abſolue, dans une ſi profonde horreur des temps antérieurs à la Renaiſſance, que la vue ſeule d'un livre gothique auroit ſuffi pour révolter leur goût délicat : la plupart des ouvrages de Champier ayant été imprimés en caractères gothiques, peut-être n'en fallut-il pas davantage pour les frapper d'anathème, & les reléguer avec les Poſtilles de Nicolas de Lyra. Mais ce n'eſt plus là, aujourd'hui, un motif de réprobation : le Moyen-Age,

ſi décrié autrefois, nous apparoît ſous un autre aſpect, & notre ſiècle ne partage pas ſur ce point les répugnances & les dégoûts de ſes devanciers ; je n'en veux pas d'autre preuve que l'ardeur des philologues à exhumer les œuvres de nos vieux chroniqueurs & de nos poètes les plus anciens ; leur ſcrupule à conſerver les textes dans leur intégrité, & enfin la faveur avec laquelle ſont accueillies les publications & les doctes études dont elles ont été l'objet. Ces érudits, naguère ſi bafoués, ont donc quelques droits à notre reſpect : ils avoient aperçu, comme un point lumineux à l'horizon, l'aurore de la Renaiſſance qu'ils appeloient de tous leurs vœux ; mais, retenus par la routine & les préjugés invétérés de leur éducation première, ils ne purent que préparer ſon avénement en excitant par leurs exemples & par leurs écrits l'émulation de la jeuneſſe, en lui ſignalant les ſources pures & fécondes où elle devoit puiſer la vraie ſcience : là s'arrêta leur miſſion civiliſatrice. Comme Moïſe, ils entrevirent la Terre-Promiſe, mais il ne leur fut pas donné d'y pénétrer.

PROCEDURE

Sur la plainte de Symphorien Champier & autres qui avoient eſté pillés dans l'émeute du 25 avril 1529.

« Par auctorité de Monſeigneur le gouverneur & lieutenant general pour le Roy noſtre ſeigneur ez villes de Lion, pays de Lyonnois, Foreſts, Beaujouloys & Dombes, & du Prévoſt de l'hoſtel du Roy notre dit ſeigneur, Commiſſaires en ceſte partie, ez denonciations & plaintes de honorables hommes, Humbert & Henrys Gimbre, Hiéronime Lyevre, Pierre Morin, Laurens de Courval & honorable homme maiſtre Simphorien Champier docteur en medicine, citoyens de Lion, & aux requeſtes des procureurs du Roy pour les droits & autorité royaulx & de la communauté du dit Lion; pour les droits & intéreſts privés joincts enſembles en ceſte partie, ſur les ſeditions, pilleries, larrecins, monopoles & aſſemblées illicites faictes à ſon de cloche & tocqueſſaint en ceſte dite ville de Lion le dimanche qui fuſt 25me jour d'avril dernier paſſé. A l'encontre de Jehan Muzi, joueur d'eſpée & autres ſes complices, ont eſté faictes les informations deſſoubs eſcriptes par moy Anthoine Piquet notaire & greffier député en ceſte partie avecques les teſmoings deſſoubs nommés & ſurnommés, leſquels & chaſcun d'eulx par moy greffier deſſus dit interrogés & examinés les 8me, 9me & 10me jours du moys de may 1529 ont dit & depoſé, comme en leurs depoſitions cy deſſoubs eſcriptes eſt contenu & eſcript.

« Premierement honneſte femme Anthoinette vefve de feu Pierre Raillard jadis notaire, habitant de Lion, agée de cinquante ans, dit & expoſe moyennant ſon ſerment pour ce donné aux Saints Evangiles de Dieu, que le dit jour de dimanche 25 avril dernier

LANE MEDICAL LIBRARY

paſſé, elle eſtant en la maiſon du dit Jacques Lyenot à l'heure de deux ou trois heures apres midy, veiſt en icelle maiſon venir & arriver deux ou trois cens hommes, & pourceque du commencement qu'ils arriverent, la porte de la dite maiſon eſtoit fermée, iceulx nombre de gens rompirent la dite porte, & entrerent en la dite maiſon la pluſpart d'iceulx de la dicte aſſemblée, entre leſquels eſtoient Jehan Muzi & deux de ſes enfans, lequel Muzi demoura toujours à l'huys de la dicte maiſon pendant ce que les aultres de la dicte aſſemblée & les dits enfans de Muzi entroient en la dite maiſon, en laquelle ils prindrent, ravyrent & emporterent par force & violence pluſieurs biens meubles de la dite maiſon, quantité de bleds & farines, linges, nappes, ſerviettes, linceulx, poix, feves, uſtencilles de maiſon, & ravyrent quantité de gros bois environ cinq ou ſix cens, rompirent feneſtres, verinnes, portes & aultres uſtencilles de la dite maiſon, comme veiſt la dite qui parce que fuſt tellement troublée qu'elle ne ſavoit qu'elle faiſoit, ne diſoit & doubtoit qu'ils ne vouluſſent tout mettre à feu & à ſang comme elle dit, qui plus nous déppoſe.

« Jehan Ratier, bollengier, habitant de Lion, agé de quarante ans, moyennant ſon ſerment pour ce donné aux Saints Evangiles de Dieu, dit & dépoſe interrogié, que le jour de dimanche deſſus déſigné 25 d'avril, je qui eſt voyſin prochain de la maiſon de Hiéronime Lievre, eſtant au devant la maiſon d'habitation environ deux ou trois heures après midi du dict jour, veiſt en icelle maiſon venir & arriver gros nombre de gens aſſemblés environ troys ou quatre cens deſquels je ne cognuſt que Jehan Muzi. Leſquels pour entrer en la dite maiſon hurterent de groſſe force la porte pour la cuyder rompre & apres ce que la dite porte fut ouverte ils entrerent dedans la dite maiſon la plupart des dits aſſemblés, & le dit Muzi demoura à l'huis comme s'il euſt eſté chief & cappitaine, où il demoura juſqu'à ce que tout fuſt pillé, rompu & gaſté en la dite maiſon & les biens meubles de la dite maiſon prins, ravis & emportés hors icelle comme blez, farines, linges & aultres biens meubles & boys qu'il ne ſauroit declarer, & le fait car il entra en la dite maiſon pour cuyder deffendre leſdits pillaiges, mais ſon aide ne ſervit à riens car ils pillerent & gaſterent comme s'ils euſſent eſté en pays de conqueſte & entre ennemys & il ſait bien que

la dite assemblée avoit esté faicte à son de tocquessaint, & plus n'en dit.

« Pierre Guynet, fornier, habitant de Lion, agé de trente ans, moyennant son serment donné aux Saintes Evangiles de Dieu, interrogié, dit & deppose que ce jour de dimanche 25 avril dernier passé, je qui est voisin & habite près la maison d'habitation de Hieronime Lyevre sçut bien que le dit jour fust sonné le tocquessaint aux Cordeliers & au dit soir s'assemblarent grosse assemblée & nombre de gens & que il étoit en la rue devant sa maison veist venir & entrer en la maison du dit Lyevre de deux à troys cens hommes qui entrerent par force & violence en la dicte maison, ou ils feirent & commyrent plusieurs violeries, pilleries & larrecins. Car il en veist sortir plusieurs pourtans bledz, linges & aultres biens meubles & entre les autres il veist Jehan Muzi à lui bien cogneu. Lequel apres ce qu'ils heurent pillé & saccaigé chez le dit Lyevre, dit a ung aultre de la ditte bande qui sortoit de la dite maison : Il est tout fait la dedans, allons nous en cheuz maistre Laurens, nous mangerons force pastés. Et des lors le dit Muzi se despartit & toute la bande avecques & apres luy en prindrent chemin & eulx en allerent cheus le dit maistre Laurens où il fust apres ce dit jour, pillé & robé, comme il lui a dit, & plus n'en dit.

« Honneste femme Estiennette Chavette, femme de maistre Jehan Bruyere le vieulx, notaire, citoyen de Lion, agée de cinquante ans, dit & deppose moyennant son serment donné aux Saints Evangiles de Dieu, que le jour du dimanche 25 avril, que les pilleries & tocquessaint furent faits en ceste ditte ville, elle estant au devant la maison d'habitation de son dit mary qui est prochaine de la maison de Monsieur le médecin Champier qui le dit jour fut pillé, saccagé & les biens meubles d'icelle emportés & rompus comme elle sceut bien apres ce que les dites pilleries furent faictes, un gros nombre de ceulx qui avoient fait les dites pilleries sortirent de la dite maison & s'en allerent tirans contre la maison de Morin, entre lesquels estoient Jehan Muzi à elle qui parle bien cogneu qui marchoit devant & en cappitaine & ceulx qui le suivoient lui cryoient après Capitaine, Capitaine. Lors elle qui parle dit : Gentil cappitaine des mal faisans, vous en deussiez avoir honte de faire les maulx que vous faites, il vous coustera chier. Lors ils

ſe retournerent contre elle & lui ſemble que ce fuſt le dit Muzi qui lui dit : Par le ſang Dieu vous n'en aurez pas moings. Lors elle qui parle craignant ſa fureur s'en entra en ſa dite maiſon & ferma l'huis comme elle dit, qui plus n'en dit.

« Diſcrette perſonne maiſtre Pierre Charnay, notaire, l'ung des greffiers du Roy ez bailliage & ſeneſchauſſée de Lion, agé de quarante ans, dit & expoſe, interrogé moyennant ſon ſerment pour ce donné aux Saints Evangiles de Dieu, que le jour du dimanche 27me d'avril dernier paſſé, il eſtant à Lion ſeut bien les aſſemblées & tocqueſſaint le dit jour faits au dit Lion & les pilleries & larrecins commis par pluſieurs gens aſſemblés, & il eſtant en ſa maiſon d'habitation & à ſa feneſtre apres ce que la maiſon de Monſieur le médecin Champier fuſt pillée & ſaccaigée, les portes, feneſtres & verrines rompues, les vins reſpandus, veiſt venir de la ditte maiſon une groſſe aſſemblée de gens a luy incogneus forſque un nommé Jehan Muzi tout en pourpoint marchant devant comme capitaine, les veiſt aller en la maiſon de Pierre Morin, tousjours le dit Muzi devant, uſant d'auttorité & comme cappitaine, entrerent par force & violence en la maiſon du dit Morin où ils pillerent, robberent, emporterent les biens, meubles de la dite maiſon, rompirent cheminées, coffres, buffets, tonneaulx, reſpandoyent les vins y eſtans, & firent les plus execrables excès qu'il ſeut eſtre jamais fait ne commis, & de telle ſorte que ſi le Roy euſt voulu mettre à ſac la ditte maiſon ou que les ennemys y euſſent eſté, ils n'euſſent point faict telles violences. Dit bien qu'il y en euſt aultres de la ditte aſſemblée, mais non le dit Muzi qui entrerent en ſa maiſon, mais ils ne lui feirent aucun deſplaiſir, a raiſon de ce qu'il les print le plus doulcement qu'il peuſt, forſque le dit Corbillon qui lui emporta ung jambon, & plus n'en dit.

« Ainſi ont depoſé les teſmoings deſſus nommés par devant moy greffier (1). P. Piquet. »

(1) Au dos de cette pièce on lit : « Information faicte & prinſe contre Jehan Muzi, ſéditieux à cauſe des blez, lequel depuis a eſté exécuté & juſticié. »

BIBLIOGRAPHIE

DE SYMPHORIEN CHAMPIER.

Res ardua vetuſtis novitatem dare, novis auctoritatem, obſoletis nitorem, obſcuris lucem, faſtiditis gratiam, dubiis fidem.

(Plin. Sec. ad Veſpaſ. Imperat.)

IL ne faut pas chercher uniquement ici ces petits livres ſinguliers & curieux que les bibliomanes pourſuivent avec tant d'ardeur dans les ventes publiques, & qu'ils, montrent avec orgueil lorſque leur bonne étoile leur en fait découvrir un par haſard, ſur les planches vermoulues de quelque obſcur bouquiniſte; moins encore de ces livres utiles qui ont leur place marquée dans l'étude des travailleurs. Les écrits de Champier ont fait leur temps; ils ne nous apprennent plus rien, ſi ce n'eſt l'état des lettres & de la ſcience à l'époque où il vivoit, & le rang élevé où pouvoit parvenir dans l'ordre ſocial l'homme de génie qui ſavoit les cultiver & les faire ſervir au bien-être de ſes ſemblables & à l'avancement de l'eſprit humain. Ses œuvres médicales, dans leſquelles il combattit à outrance les empiriques de l'école arabe & rappela les praticiens à la vraie doctrine hippocratique, ſont reſtées ſi en arrière du progrès des connoiſſances actuelles, que le plus mince officier de ſanté, eût-il quelque teinture du latin, dédaigneroit de les conſulter. Il en eſt de même de ſes élucubrations philoſophiques & théologiques; de même encore

de ſes hiſtoires & de ſes chroniques qui, en compenſation de tout ce qui leur manque, n'ont pas, au moins, le mérite d'amuſer le lecteur par quelques joyeux épiſodes, par quelques traits piquants ou par la grâce naïve du ſtyle. Ce qui recommande les livres de Champier, c'eſt ſurtout leur rareté. N'euſſent-ils rien de plus pour attirer l'attention, ce ſeroit déjà quelque choſe aux yeux des bibliophiles qui aiment à contempler ſur leurs tablettes les volumes recrutés ou conquis par eux à grand'peine, & dont les exemplaires ſe comptent; mais il faut ajouter encore que tous ſont remarquables par le luxe & l'élégance de leur exécution typographique, par la beauté du papier, par les magnifiques capitales ornées & les gravures en bois que l'on y a prodiguées, en un mot, par la réunion d'une foule de détails qui font de ces vieux livres d'admirables ſpécimens de l'art encore à ſon berceau. On peut dire, en effet, ſans s'expoſer à être taxé d'exagération, que, en dépit du progrès, nos plus habiles typographes réuſſiroient difficilement à faire mieux, j'allois dire auſſi bien, que les Chroniques d'Auſtraſie & de Savoie, la Nef des Princes, la Nef des Dames, & quelques autres volumes ſortis des preſſes de Lyon & de Paris, de 1502 à 1516. Rien de plus beau, de plus largement exécuté, que ces frontiſpices en lettres rouges du gothique le plus pur & le plus irréprochable, encadrés par des bordures & des vignettes fantaſtiques gravées en noir. Dans ces éditions ſoignées avec une recherche qui ne laiſſe rien à déſirer aux plus exigeants, tout eſt net, correct, & repoſe l'œil; l'éclat de l'encre, que l'ampleur des marges & la blancheur inaltérable du papier font encore reſſortir, les grandes initiales, les figures & les autres ornements que le caprice & la fantaiſie de l'imagier ſe ſont complus à y mêler, forment un enſemble parfait où tout eſt à ſa place, & où les acceſſoires ſavamment combinés s'harmoniſent merveilleuſement.

Ne fût-ce donc que par reſpect pour ces premiers eſſais de la typographie qui ſont de vrais chefs-d'œuvre, il eſt bien, ce me ſemble, de les ſignaler à l'admiration des connoiſſeurs & d'aider ainſi à leur conſervation. L'imprimerie, comme tant d'autres inventions du génie & de la patience de l'homme, a beſoin de ſe retremper à ſa ſource & de renouer le fil des traditions anciennes; car, à de très rares exceptions près, il faut en convenir, elle eſt bien déchue de ſa ſplendeur première. Pour la plupart des ty-

pographes, ce n'eſt plus qu'une affaire induſtrielle : on veut fabriquer vite & beaucoup, ſans ſe préoccuper de faire bien & de laiſſer après ſoi des œuvres durables. Tout ce que l'on demande, c'eſt que de gros bénéfices reſſortent de l'inventaire, & l'on n'a nul ſouci de faire paſſer ſon nom à la poſtérité. Les procédés mécaniques imaginés de nos jours ſont très ingénieux ſans doute ; le papier fabriqué dans nos uſines à vapeur eſt d'une blancheur éblouiſſante ; mais, grâce à l'emploi des acides & des ſubſtances délétères à l'aide deſquelles la chimie traite la matière première, il ne tarde pas à jaunir & à ſe décompoſer ; l'encre s'altère & corrode le coton converti en feuilles ſi ténues qu'elles ſont ſans conſiſtance, de ſorte que, après quelques années, ce qui en reſte, maculé, hors de ſervice, n'eſt plus bon à rien, pas même à envelopper le poivre & la cannelle, dernier recours aſſuré autrefois aux éditions qui, ne pouvant s'écouler, reſtoient en feuilles, empilées dans l'arrière-boutique, juſqu'au jour où l'éditeur, perdant patience, les expédioit en gros chez l'épicier, ou les mettoit au pilon pour faire place à d'autres. Ne nous étonnons donc plus ſi les vieux livres ont atteint des prix exceſſifs, & ſi les amateurs les préfèrent aux éditions modernes, ſouvent meilleures & plus complètes que les anciennes, mais évidemment inférieures pour l'exécution typographique & la qualité du papier, première condition de durée pour un livre.

De tous les écrits de Champier, les bibliophiles ne connoiſſent guère que ſes Chroniques & quelques autres de ſes ouvrages compoſés en françois ; autant on fait peu de cas de ſes œuvres latines, autant les rares exemplaires de ſes Chroniques ſont recherchés. Il y a de lui encore un tout petit livre que ſon titre a protégé contre une entière deſtruction, c'eſt Le Myrouel des Appothiquaires & les Lunectes des Cyrurgiens. Un titre ſingulier aide plus qu'on ne penſe à la fortune d'un livre. Combien n'en voit-on pas tous les jours paſſer, ſans autre recommandation que celle-là, de l'échoppe du bouquiniſte dans l'atelier des Bauzonnet ou des Durut, pour aller prendre place enſuite ſur les tablettes des plus ſomptueux cabinets, lavés, transfigurés, recouverts d'un riche maroquin du Levant, étincelants de dorure comme un précieux joyau ſortant des mains de l'orfèvre : « Habent ſua fata libelli. » De même que les hommes, il faut que les livres inutiles ſe recommandent au moins

par un titre ou par l'éclat extérieur, ſous peine de végéter dans une obſcurité voiſine du mépris. On ſeroit tenté de croire que déjà à cette époque, les auteurs & les libraires comprenoient le parti qu'on pouvoit tirer d'un titre original pour activer le débit d'un ouvrage quelconque, & que ce ſtimulant de la curioſité étoit largement exploité : pluſieurs des écrits de Champier, même des plus graves, ſont pourvus d'une étiquette évidemment arrangée pour attirer les regards du public, qui ne manquoit pas de s'y laiſſer prendre. J'ignore quel put être le ſuccès du Myrouel des Appothiquaires & des Lunectes des Cyrurgiens, compoſés l'un & l'autre pour ſignaler & corriger les abus que l'ignorance & la cupidité avoient introduits dans la manipulation des médicaments & dans la pratique de la chirurgie; mais ce qui eſt certain, c'eſt qu'aujourd'hui ces deux petits livres ſont inſcrits parmi les *deſiderata* des bibliophiles, & peut-être ſeroient-ils moins recherchés, malgré leur très grande rareté, ſi leur titre ne provoquoit pas un peu l'engouement (1).

Quoique ce catalogue ne contienne que cinquante articles, il eſt plus complet que ceux des bibliographes qui m'ont précédé dans ce travail. Je ſuis loin, toutefois, de prétendre m'en faire un mérite à leurs dépens. Ces écrivains laborieux travailloient ſur une multitude d'auteurs de tous les ſiècles & de tous les pays; je n'ai eu à m'occuper que d'un ſeul, & je ſerois injuſte ſi je ne reconnoiſſois pas qu'ils nous ont préparé les voies & que leurs erreurs mêmes m'ont été utiles, comme les miennes le ſeront peut-être à ceux qui viendront plus tard. Il n'y a dans le catalogue de Dom Calmet que quarante articles; celui du P. Niceron en compte cinquante-quatre, cependant on y trouve bien des

(1) J'ai ſouvent penſé que l'influence qu'un titre exerce ſur les viciſſitudes & les deſtinées de certains livres pourroit fournir un ſujet intéreſſant d'études bibliographiques, dût-il ne ſervir que de cadre à une foule d'anecdotes littéraires & de remarques ſingulières ſur les différentes variétés du genre bibliophile : bibliomanes, bibliophobes, bibliotaphes, &c. Que de pitoyables productions auxquelles leur titre ſeul a valu d'abord une célébrité éphémère & vaut encore aujourd'hui l'honneur d'être admiſes dans les collections des amateurs les plus difficiles ! que de plaquettes que leur titre ſeul a ſauvées de l'oubli ! *Blaſon, Miroir, Verger, Nef, Allumettes, Guidon*, &c.

lacunes, & il ſeroit réduit à un chiffre bien inférieur, auſſi bien que celui de Dom Calmet, ſi leurs auteurs n'avoient fait ſouvent l'un & l'autre deux ou trois articles d'un ſeul ouvrage, comme cela a eu lieu pour *Hortus Gallicus*, *Campus Elyſius*, *Periarchon*, & pour pluſieurs autres. La liſte donnée par Malacarne eſt plus détaillée encore. Celle que je donne ci-après auroit pu être facilement doublée, ſi j'avois voulu, comme lui, aſſigner un numéro à chacun des opuſcules de Champier contenus dans le même volume; j'ai dit ailleurs pourquoi je n'ai pas cru devoir procéder ainſi.

A force de ſoins, de patience & de pénibles recherches, grâce auſſi au bienveillant concours de mes amis, j'ai pu décrire preſque tous les livres de Champier ſur les exemplaires mêmes, à l'exception du Dialogue de la cure du Phlegmon, de la Police ſubſidiaire, & de deux ou trois autres, qu'il m'a été impoſſible de découvrir & dont j'ai reproduit les titres ſur l'autorité de Du Verdier, de Van der Linden, de Haller, du P. Niceron, de Malacarne & de M. Brunet, notre maître à tous. Ainſi, ſur cinquante volumes de Champier, de tous les formats, plus de quarante ont paſſé par mes mains, & je puis dire que l'étude minutieuſe que j'ai été obligé d'en faire n'a pas été une des moindres tribulations de mon travail.

Parvenu à la fin de la tâche que je m'étois impoſée, après deux années d'une étude ingrate & opiniâtre, j'en ſuis encore à me demander ſi je n'ai pas perdu & mon temps & ma peine. J'aurois voulu faire, ſinon un bon livre, ce qui n'eſt pas donné à tous, au moins un livre utile, & je crains que M. Louis Perrin n'ait fait qu'un beau livre de plus. S'il en doit être ainſi, à ceux qui trouveroient que j'ai entrepris un travail au-deſſus de mes forces, je ne puis qu'alléguer pour mon excuſe cette ſentence de Sénèque: « Otium ſine litteris mors & vivi hominis ſepultura (1). »

(1) *Epiſt.* 82.

BIBLIOGRAPHIE

DE SYMPHORIEN CHAMPIER.

I. — Ianua logice & phiſice. In-8° goth. à longues lignes, de LIX ff. non chiffrés, & un f. blanc. Signat. A — H.

Au verſo du titre eſt la table des matières traitées dans le volume :

Anime rationalis immortalitas : Anima mundi : Introductio ad libros de anima ariſtotelis : De ſpiritualibus anime ſenſibus : Succincta quedam vocabulorum expoſitio in editiones iacobi fabri : Introductiones in totam ariſtotelis logicam : In phiſicem ianua : Ianua in libros de celo & mundo ariſtoteli. Diſtinctiones librorum celi & mundi : De generatione & corruptione : Inuectiua hypocratis in obtrectatores medicine : Breuis in medicinam introductio : De memoria liber utilis : Pontifices atque ceſaree leges medicos concernentes.

Au verſo du f. *lx* :

Impreſſũ Lugduni per mgr̃m Guillermũ balſarim. v. die octobris. Anno Dñi mil iiij. cc. iiij. xx. & xviij (1498).

Cet opuſcule eſt dédié à des ſavants pour la plupart inconnus aujourd'hui : Jean & François Rabot, Gonſalve Toledo, Jacques de Riverie, André Victon, André Briau, Jean Clemenſin, Durand de La Grange, médecin de l'Univerſité de Montpellier, & André Botin, diſciple de Champier. Le moins obſcur de tous ces perſonnages eſt Jean Rabot, conſeiller au parlement de Grenoble, employé aux négociations les plus importantes, en France, en Italie & en Allemagne, ſous le règne de Charles VIII & au commencement de celui de Louis XII. Il mourut en 1500, & laiſſa quatre fils : Pierre, protonotaire apoſtolique & doyen de l'Egliſe de Grenoble; Bertrand, docteur ès lois, qui ſuccéda à ſon père dans ſa charge de conſeiller au parlement; Antoine & François (1). C'eſt ce que l'on apprend dans l'épître dédicatoire de *Janua logice & phyſice*, où Champier dit à Jean Rabot qu'il a publié ce petit livre en l'honneur de ſes fils, pour reconnoître ce qu'il avoit fait pour lui autrefois. Il ſembleroit auſſi réſulter de ce qu'il ajoute, qu'il avoit étudié pendant deux ans à Grenoble, « in patria delphini, » ſous Jean Rabot qu'il appelle « Gymnaſii decus. »

Ce petit livre, le premier que Champier publia, ſans y mettre ſon nom, appartient par ſa date à la ſérie des incunables, & il eſt de la plus grande rareté. Je n'en connois qu'un ſeul exemplaire, celui qui fait partie de la Collection lyonnoiſe de M. Coſte, réunie aujourd'hui à la Bibliothèque de la Ville, par ſuite de l'acquiſition qui en a été faite en 1855, au prix de 40,000 fr. (Voy. le catalogue rédigé & mis en ordre par M. Vingtrinier; Lyon, Louis Perrin, 1855, deux vol. in-4°.)

Le *Janua logice & phyſice* eſt le même livre que Gonſalve Toledo déſigne ſous le titre de *Viaticum logice*, dans une épître où il donne la liſte des ouvrages publiés par Champier avant l'année

(1) Ces Rabot, illustres dans la robe, sont cités dans l'Etat politique du Dauphiné et dans le Nobiliaire de Guy Allard; Chorier surtout s'etend longuement sur le mérite et les services de Jean Rabot.

1506 (1). Dans une épître qui précède le *De quadruplici Vita*, Sébaſtien Coppin l'appelle *Dialectices Janua*, & il dit à Champier qu'il ſemble avoir voulu faire revivre dans ce traité la dialectique de Chryſippe. Ce Chryſippe, philoſophe ſtoïcien, étoit un dialecticien très ſubtil qui ſe plaiſoit à défendre les paradoxes les plus invraiſemblables, afin d'avoir une occaſion de faire briller toutes les reſſources de ſon eſprit. Ainſi il lui arriva, s'il faut en croire ſes biographes, de ſoutenir qu'un père peut épouſer ſa propre fille ſans violer les lois de la nature & de la morale, & une autre fois, il entreprit de prouver qu'il ſeroit plus convenable de manger les morts, que de les inhumer. Ce n'étoit pas, je penſe, par cet endroit, que Sébaſtien Coppin prétendoit que Champier faiſoit revivre la dialectique de Chryſippe : il entendoit ſeulement qu'il avoit eu l'art d'imiter la ſubtilité de ſon argumentation pour prouver les propoſitions qu'il avoit avancées.

(Bibliothèque de Lyon, Collection lyonnoiſe de M. Coſte.)

(1) Voyez *De claris medicine Scriptoribus*.

II. — Dyalogus ſingulariſſimus & perutilis viri occulentiſſimi dñi Symphoriani lugduneñ. in magicarum artium deſtructionem cum ſuis anexis de faſcinatoribus de incubis & ſuccubis & de demoniacis per fratrem Symonem de Ulmo, ſacre pagine doctorem & ordinis minorum fideliter correctus. Eſtque dyalogus liber in quo aliqui ſimul de aliqua re conferentes diſſerenteſque introducuntur. In-8° goth. à longues lignes de xx ff. non chiffrés; ſ. d. Signat. a — c.

Au verſo du f. *xix* :

Impreſſum Lugduni per magiſtrum guillermũ Balſarin. xxviij. die menſis auguſti.

Au recto du dernier f. eſt la marque de Guillaume Balſarin.

Ce ſont trois petits traités en forme de dialogue, dont les interlocuteurs ſont Symphorien Champier & André Botin. Champier y explique ce que c'eſt que la pyromancie, l'aéromancie, la chiromancie & l'hydromancie. Dans le ſecond dialogue, il traite de la magie conſidérée comme ſcience & dans ſes rapports avec la théologie; dans le troiſième, il réſume l'opinion des philoſophes & des théologiens ſur les devins & les ſorciers, & il enſeigne ce qu'il faut entendre par faſcination ou ſorcellerie.

Au verſo du frontiſpice eſt une gravure en bois repréſentant un perſonnage fantaſtique, vêtu d'une robe, avec des ailes éployées, le front couronné, tenant à la main une baguette ſurmontée de deux colombes, & enſeignant, du haut de la chaire, une foule de gens de tout âge & de toute condition. Quelques-uns de ſes auditeurs ſont pourvus de longues oreilles d'âne qui ſortent de leur capuchon. Je ne ſavois trop comment expliquer cette ſingularité, lorſque j'ai retrouvé par haſard la même gravure ſur bois dans le texte de La grant nef des folz du monde, traduite d'abord de l'allemand de Sébaſtien Brandt, en latin, par Jacques Locher dit Philomuſe, natif de Souabe, & enſuite du latin en proſe françoiſe par un anonyme; Paris, Geoffroy de Marnef, 1499. La gravure eſt au recto du f. *viij*: « De concion de ſapience. » C'eſt la Sageſſe qui enſeigne aux hommes à bien vivre; ceux qui entendent ſes leçons & n'en profitent pas portent des oreilles d'âne & ont leur place marquée dans « la grant nef des folz du monde. » C'eſt là ou dans l'édition de 1497, que Guillaume Balſarin a pris cette figure pour en orner le *Dyalogus ſingulariſſimus* de Champier, les figures de l'édition de La grant nef des folz du monde de 1499 étant les mêmes que celles qui avoient déjà ſervi pour l'édition de 1497, donnée auſſi par Geoffroy de Marnef.

Ce petit livre, ſans date, étoit certainement publié en 1506, puiſque Sébaſtien Coppin le mentionne dans ſon épître à Champier, en tête du livre *De quadruplici Vita*. Il a dû être imprimé peu après le *Janua logice* & avant les additions au Guidon de Cyrurgie de Gui de Chauliac; tel eſt au moins l'ordre dans lequel il eſt cité par Sébaſtien Coppin. Je le crois de 1500 au plus tard. Il eſt du nombre des volumes de Champier que l'on trouve difficilement.

Vendu 9 liv. 5 ſols. (Catal. du duc de La Vallière.)

(Bibl. de M. Yemeniz; bel exemplaire, mar. bl.)

III. — La nef des princes & des batailles de nobleſſe auec aultres enſeignemens utilz & profitables a toutes manieres de gens pour congnoiſtre a bien viure & mourir dediques & enuoyes a diuers prelas & ſeigneurs ainſy quon pourra trouuer cy apres compoſes par noble & puiſſant ſeigneur Robert de Balſat conſeiller & chambrelan du roy noſtre ſire & ſon ſenechal au pays dagenes : item plus le regime dung ieune prince & les prouerbes des princes & aultres petis liures tres utilz & profitables les quelz ont eſte compoſes par maiſtre ſimphorien champier docteur en theologie & en medecine iadis natif de lyonnois. In-4° goth. à longues lignes, de LXV ff. chiffrés. Signat. a — l. Figures en bois dans le texte, frontiſpice gravé.

Au recto du f. *lxv* :

Cy finiſt ung petit liure intitule la nef des princes & des batailles de nobleſſe ouquel ſont contenuz pluſieurs nobles enſeignemens & doctrines tres utilles tant a gens litterez que non litterez. Oudit liure eſt contenu le teſtament de ung vieil prince ouquel ung chaſcun peut veoir comme il doit inſtruire ſon enfant ou celluy qui luy appartient à fuyr vices & acquerir vertus : & procede par ung treshault ſtile monſtrant a ſon dit enfant le merite des vertus : & la ſtipendiacion ou loier des vices..... & eſt ceſt preſent ouure imprime a lion en rue merciere par maiſtre guillaume balſarin imprimeur du roy noſtre ſire le xij iour de ſeptembre mil cinq cens & deux.

Au verſo du titre ſont des vers adreſſés aux mondains ſur La Nef des Princes & des Batailles. Au f. ſuivant ſont quatre petites figures en bois : l'une repréſente le ſupplice de ſaint Symphorien martyr, patron de Champier; dans l'autre, on voit la mère du Saint qui le bénit & l'exhorte à bien mourir; dans la troiſième, c'eſt Cham-

pier qui fait une oraiſon au ſaint ; à côté de lui eſt un écu de.... au chevron de..., accompagné de trois faulcoirs de.... 2 & 1. au chef de.... chargé d'une étoile de....

Suivent les éloges en latin de quelques grands hommes de l'antiquité & des princes de la maiſon de Bourbon.

Cy commence le teſtament de ung vieil prince... compoſé par maiſtre ſimphorien champier dedie & enuoye a reuerend pere en dieu monſeigneur charles de bourbon ſeigneur & eueſque de cleremont en Auuergne.

Cette pièce aſſez étendue eſt en vers de dix ſyllabes & en ſtances ; dans la dernière, l'auteur dit qu'il l'a achevée à Tulle, le 13 février 1502. Toutes les marges ſont chargées d'un bout à l'autre de citations des ſentences & dits des philoſophes & des Saints Pères.

— Icy commence le liure intitule le gouuernement & regime dung ieune prince compoſe par maiſtre ſymphorien

Champier. A la requeſte & commandement de treſnoble & treſuertueulx ſeigneur Iehan de caſtelnau ſeigneur des barõnies de caſtelnau de bretenoux & de calmon de ribedoult & de ſainct-chantin & ſeigneur des chaſtellenyes du chaſteau de la crozele de themynes & ſonceyrac. Et auſſy par le comandement de ſeigneur iacq̃s ſon filz ſeigneur de ialoignes & de la chappellette de ſainct-aman & de brecieu.

Au haut de la page eſt l'écu des armes de Jehan de Caſtelnau, écartelé au 1 & 4, de gueules au château d'or, qui eſt de Caſtelnau; contre-écartelé d'azur, au lion d'argent, qui eſt de Caumont.

Ce petit traité eſt diviſé en deux livres.

— Cy cõmence ung aultre petit liure intitulé les prouerbes des princes.... compoſe par maiſtre ſymphorien champier a la requeſte & cõmandement de treſuertueux & noble ſeigneur Meſſire anthoyne de pompador cheualier ſeigneur de lauriere & du ris.

Avec l'écu des armes de Pompadour, d'azur, à trois tours d'argent maçonnées de ſable. Les Pompadour avoient pour cimier une tête d'amazone au naturel, panachée d'argent & d'azur; pour ſupports, deux griffons d'or.

— Cy comence le liure intitule le doctrinal des princes..... compoſe par ledit maiſtre ſymphorien champier dedie & enuoye a noble & treſuertueux ſeigneur meſſire francois de la ſenille cheualier ſeigneur de ioys & de chaſteauneuf en auuergne.

— Cy commence ung petit liure intitule la fleur des princes.... compoſes par ledit maiſtre ſymphorien champier. A la requeſte & commandement de treſuertueulx & noble ſeigneur meſſire iehan de neufuille ſeigneur dudit lieu & ſeneſchal de rouergue.

Avec l'écu des armes de Neufville, d'argent, à la croix de ſable.

— Cy cõmence ung aultre petit liure intitule le dyalogue de nobleſſe..... compoſe par ledit maiſtre ſimphorien champier.

— Cy commence le liure intitule la declaracion du ciel & du monde & des merueilles de la terre & de la ſituacion dicelle compoſe par maiſtre ſimphorien champier a la requeſte & commandement de treſuertueux & puiſſant ſeigneur monſeigneur gabriel le Vis de challain (1) ſeigneur des baronnies de cozand & de fogerolles on pays de foreſt.

C'eſt là que Champier, parlant des eaux minérales connues de ſon temps en Europe, dit : « Et en France a auſſi de diuerſes manieres deaues & ſpeciallement au daulphine aupres de dye & de la fontaine qui bruſle & de la fontaine Vinenſe & en foreſtz a une fontaine dont toute la ville ſen ſert qui ſappelle ſaint-garmye : laquelle eſt clere comme argent qui a force comme vin tourne. Laquelle ne peult bouillir : ne riens ne ſe y peult cuire : & les habitans en boyuent ou lieu daultre eaue.... Et aupres de cleremont en auluergne y a une petite mõtaigne ronde enuironée dune plaine de la ou quelle ſort une fontaine qui gette une eſpece qui ſemble poix & tient en partie comme poix & ceulx du pais affin que les chieures ne rongent & gaſtent les petits arbres ils en mettent contre iceulx arbres : & leſd. chieures recullent & nen veullent approcher. Et aupres dud. cleremont y a une aultre fontaine qui engendre naturellement la pierre (la fontaine de St-Allyre). Car delle meſmes elle a fait ung pont de pierre : ſur quoy lon paſſe pour aller en ung molin qui eſt illec pres. Il y en a ung aultre

(1) Gabriel de Lévis, baron de Couzan, fils de Jean, baron de Couzan en Forez, Lugny en Charolois, &c, & de Marie de Lavieu; par ſa mère, ſeigneur de Feugerolles & de Challain-le-Comtal, bailli de Forez. Il épouſa en 1525 Marie de Joyeuſe, de laquelle il n'eut point d'enfants. La baronnie de Couzan, la première du Forez, paſſa à Claude de Lévis, ſon neveu.

en ung lieu qui ſappelle mantas au dioceſe de cleremōt qui la veille ſainct pierre daouſt eſt toute plain dinmondices & de lymon : & le iour dud. ſainct pierre eſt auſſi clere que argent & nette ſans ce que perſonne y ait touche ne riens nettoye. »

Plus bas, parlant de l'Italie, il s'exprime ainſi ſur les habitants dégénérés de ce beau pays : « Et ſi les cites de Ytalie eſtoient garnies des frācoys & des corps des allemans armez des harnoys de Millan ſeroient imprenables es humains : mais les ytaliens depuis leurs anciennes dominations ſont fais peſans & negligens en armes & leurs vertus corporelles & ſpirituelles diminuees : & ſpecialement touchāt faitz darmes. Quant à la doctrine il y a des doctes en toutes facultez : & qui ſont ſtudieux & vertueux : mais non pas ſi grand nombre que le temps paſſe. Les ytaliens ont eſte autresfoys les plus hardys & prudens forts & agilles du monde : mais maintenant ceſt par le contraire & eſt faict miracle : car le lyon eſt conuerti en biche ceſt a dire que les ytaliens anciennement en vigueur eſtoient les plus hardys comparer au lion : & maintenant ſont craintifz comme les cerfz & biches : qui pour les tremblemens des feuilles des arbres prennent la fuyte. Se ceſt pour leurs vices deſpuis acquis ie le remetz a dieu qui congnoiſt les vertus & vices des gens..... »

Vers la fin de ce Traité du ciel & du monde, Champier dit : « Si prierons les troys roys deſſus nommez deſquelz ou iourdhuy celebrent leurs adoracions auquel iour ay accomply ce petit œuure. Lan de grace mil ciq cens & deux le ſixieme iour de lāuier quil leur plaiſe prier celuy qui par eulx fut tel iour adore quil luy plaiſe de auoir aggreable ceſte petite operacion laquelle a ſa louenge ay recueillie des anciens ſages & philoſophes & a la fin me doint congnoiſſance de mes pechez confeſſion contriction & ſatisfaction vie vertueuſe & gloire eternelle.

A la fin :

Cy eſt cōply le liure du ciel & du monde, lequel a eſte cōpoſe a la requeſte de treſnoble & puiſſant ſeignr mōſeignr Gabriel de leuis ſeigneur de coſan noble & ancienne maiſon. *De qua dici poteſt : eſt domus de qua dicitur : de tribu levi duodecim milia ſignati.*

Un écu écartelé, 1 & 4, d'or, à la croix ancrée de gueules, qui eſt Damas; contre-écartelé d'or, à trois chevrons de ſable, qui eſt Lévis.

Suit une épître en latin de Symphorien Champier à Jacques Robertet, protonotaire impérial & apoſtolique, docteur en l'un & l'autre droit, en lui envoyant l'ouvrage ſuivant :

— Opus admodum tornatum corruptos mulierũ mores in medium memorãs ab eruditiſſimo viro ſimphoriano artis peonie profeſſore eximio editum.

C'eſt un recueil de tout ce que les philoſophes & les poètes de l'antiquité ont écrit contre les femmes.

— Cy commence ung petit liure intitule la malice des femmes lequel a eſte recueilly de matheolus & aultres qui ont prins plaiſir a en meſdire par affection deſordonnee lequel eſt cy couche non pour meſdire : mais par doctrine pour euiter aux inconueniens que peuuent arriver par femmes. Par quoy ſil y a aulcuns mots qui ſoient deſplaiſans & mordans ſoient attribues au bigame Matheolus.

Ce livre, compoſé en latin ſous le nom de Matheolus, par un auteur inconnu, vers le milieu du quinzième ſiècle, avoit été déjà traduit en françois par un anonyme & imprimé ſous ce titre :

« MATHEOLVS

Qui nous monſtre ſans varier
Les biens & auſſy les vertus
Qui viennent pour ſoy marier
Et a tous faictz conſiderer
Il dit que lhomme n'eſt pas ſaige
Si ſe tourne remarier
Quant prins a eſte au paſſaige. »

La Malice des femmes eſt une ſatire très violente contre le ſexe féminin. L'auteur a beau faire ſes réſerves, & proteſter qu'il n'eſt queſtion dans ſes vers que des méchantes femmes, à l'entendre elles ſont toutes mauvaiſes. Voici le début de cette pièce en vers de huit pieds :

« Toi qui liras dedans ce liure
Fais que des femmes te desliure
Si tu vois leurs opinions
Leurs mœurs & leurs condicions
Que ie diray ſen ay licence
Bien croy que par iuſte ſentence
Deuers ma partie feras
Et par droit les condempneras. »

— Cy commence ung aultre petit liure intitule le doctrinal du pere de famille a ſon enfant... compoſe par maiſtre ſimphorien champier. A la requeſte de honorable & prudente perſonne meſſire francoys robertet balif duſſon en auuergne ſecretaire du roy & de monſeigneur de bourbon & ſon recepueur au pays de foreſt. — Senſuyuent pluſieurs beaulx enſeignemens pour regir & gouuerner ſes enfans fait en groſſe rime ancienne....

Ce ſont des préceptes pour la conduite de la vie, mis en quatrains.

— Aultres enſeignemens pour apprendre a bien viure & bien morir..... — Senſuyt le regime dung ſeruiteur utile au pere de famille pour enſeigner & endoctriner ſes ſubiectz & auſſi ſes enfans..... — Ceſt la voye de paradis que Dieu donne à ſes amys.

Toutes ces pièces ſont en vers.

Cy finiſt la nef des princes auec pluſieurs petis traitez

compoſee par maiſtre ſimphorien champier docteur en theologie & medicine iadis natif de ſainct ſaphorin le chaſteau au pays de lionnoys.

— La nef des batailles auec le chemin de loſpital compoſe par noble & puiſſant ſeigneur Robert de barſat ſeigneur dantreſgues & de ſaint amand es montaignes dauergne conſeiller & chambellan du roy noſtre ſire en ſon conſeil & ſeneſchal au pays Dagenes & de Gaſcoigne.

L'écu des armes de Balſac, d'azur, à trois flanchis ou faultoirs d'argent, 2 & 1, au chef d'or, chargé de 3 flanchis du champ, poſés en faſce.

Cy finiſt lordre & train que ung prince ou chief de guerre doit tenir tant pour conqueſter ung pays & paſſer ou trauerſer celluy des ennemys..... fait & compoſe par noble & puiſſant ſeigneur Robbert de balſac ſeigneur dantregues & de ſaint amand es montaignes : conſeiller & chambellan du roy noſtre ſire & ſon ſeneſchal es pays de gaſcongne & agenes.

Ce Robert de Balſac eſt le même qu'il appelle ailleurs Balſat & Barſat. Il étoit fils de Jehan de Balſac & d'Agnès d'Entragues, ſénéchal de Gaſcogne & d'Agénois. Il épouſa Antoinette de Caſtelnau, dame de Bretenoux, & ſervit Louis XI avec vingt hommes d'armes contre le comte d'Armagnac, en 1471 & 1472. Au voyage de Naples, Charles VIII lui confia le commandement de la citadelle de Piſe. On voit que c'étoit un homme de guerre & bien placé pour écrire la Nef des Batailles. Une branche de cette maiſon s'étoit fixée en Lyonnois, où elle a poſſédé les châteaux de Bagnols & de Châtillon-d'Azergues, par le mariage de Roffec de Balſac IIe du nom, avec Jeanne d'Albon, en 1433. Ce Roffec mourut en 1473. Son fils Geoffroy (1) épouſa Claude Leviſte & mourut

(1) Il étoit seigneur de Montmorillon et de St-Clement en Bourbonnois. En 1496, un cheval fougueux l'ayant emporté et précipité dans le Rhône, il se voua à la Sainte-Vierge, et, en me-

ſans enfants mâles en 1509. Bagnols & Châtillon-d'Azergues paſſèrent avec ſes filles en des mains étrangères. On voit encore en pluſieurs endroits, au château de Châtillon, l'écu des Balſac avec ſes flanchis ou faultoirs. Geoffroy fut inhumé dans une petite chapelle iſolée, aujourd'hui en ruines; la pierre qui recouvroit ſa tombe fut tranſportée, il y a quelques années, dans la chapelle de Notre-Dame, autrefois chapelle du château, joignant la porte d'entrée de l'enceinte. Cette pierre eſt actuellement placée debout contre le mur, dans un petit renfoncement, près de l'autel, du côté de l'évangile. On y lit cette inſcription : « *Cy giſt noble & puiſſant ſeigneur meſſire Geoffroy de Balſac ſeigneur de Châtillon & grand varlet de chambre du roy Charles VIII qui treſpaſſa le ixe j. de januier lan* 1509. *Priez pour ſon ame.* » L'épitaphe eſt en lettres gothiques. Au milieu eſt la repréſentation d'un chevalier armé de toutes pièces.

— Senſuit le droit chemin de lhopital & les gens qui le trouuent par leurs euures & manieres de viure.

Cette moralité, compoſée par Robert de Balſac & publiée pour la première fois par Champier à la ſuite de la Nef des Princes, m'a paru aſſez curieuſe pour mériter d'être reproduite. Elle a été réimprimée deux ou trois fois à Lyon & à Paris, dans les premières années du ſeizième ſiècle, mais toujours avec des modifications dans le titre, & des additions qui, bien qu'inſignifiantes, permettroient de ſuppoſer que ce n'eſt pas l'opuſcule de Robert de Balſac, ou au moins qu'il a été altéré (1). Quoi qu'il en ſoit, ces diverſes pièces étant devenues d'une exceſſive rareté, j'ai penſé que c'étoit un motif de plus pour faire connoître celle qui a été donnée par Champier. On la trouvera ci-après.

moire du péril auquel il avoit échappé miraculeusement, il fit placer un *ex-voto*, ou tableau représentant cet événement, dans l'eglise des Celestins de Lyon, où on le voyoit encore au commencement du siecle dernier. (P. Anselme, tom. II, p. 487, Généal. de Balsac.)

(1) Je trouve dans le Manuel du Libraire : Le grant chemin de lospital, imprime à Lyon par Martin Houard, 1508, pour Loys Le Bourg. In-4°, de IV ff. — Le chemin de lospital... imprime a Paris par la veufue feu Jehan Trepperel et Jehan Jehannot. In-8° goth. de VIII ff. s. d. — Le droict chemin de lopital.... In-16 goth. de VIII ff., s. l. n. d. Ce dernier finit par ce quatrain en forme de souscription :

« Cy finist le chemin de lhopital
Ou fortune maine grans et petis
A pied par faute de cheual
Qui est la fin des gens maladuertis. »

M. Brunet croit que ces trois pièces sont probablement les mêmes, sans toutefois l'affirmer.

La Nef des Princes & des Batailles eſt une eſpèce de macédoine entremêlée de françois & de latin, où l'on trouve de tout, moralités, joyeuſetés, & beaucoup d'érudition, comme c'étoit l'uſage alors d'en mettre partout, même dans les œuvres les plus futiles, ſans doute pour ſe conformer au précepte d'Horace. C'eſt un des livres les plus rares & les plus curieux de Symphorien Champier.

Il y en a eu une deuxième édition :

— La nef des princes & des batailles de nobleſſe auec le chemin pour aller a loſpital & aultres enſeignemens utilz..... Petit in-4° goth. de LXXXVI ff. non chiffrés, à longues lignes. Signat. A — T. Titre en rouge & noir, fig. en bois dans le texte.

Au recto du dernier f. :

Cy finiſt ung petit liure intitule la nef des princes & des batailles de nobleſſe ouquel ſont contenuz pluſieurs enſeignemens & doctrines tres utilles tant a gens litterez que non litterez..... Et eſt ceſt preſent œuure imprime a Paris le neufuieſme iour du moys Daouſt. Lan mil cinq cens vingt cinq par Philippe lenoir relieur iure en luniuerſite de Paris. Demourant en la grant rue ſainct Iacques. A lenſeigne de la Roze blanche couronnee.

Au verſo du même f. eſt la marque de Philippe Lenoir, & non Michel, comme l'appelle le P. Niceron.

Un exemplaire de la Nef des Princes, Lyon, Guill. Balſarin, 1502, a été payé 12 liv. à la vente du duc de La Vallière ; un autre, Paris, Phil. Lenoir, 1525 (quelques ff. refaits à la main), n'a pas dépaſſé 4 liv. 10 f. à la même vente. Aujourd'hui, ſi un exemplaire de l'édition de Lyon apparoiſſoit dans une vente, les bibliophiles ſe le diſputeroient, pour peu qu'il fût en bonne condition.

(Bibl. de la Ville. Coll. de M. Coſte. Magnifique exemplaire.)

Senſuit le droit chemin de lhopital & les gẽs qui le trouuẽt par leurs œuures & maniere de viure & que pour vraye ſucceſſion & heritage doiuent eſtre poſſeſſeurs & heritiers dudit hoſpital : & jouir des priuileges droitz & prerogatiues ou aultrement leur ſeront fait grand tort & iniuſtice.

Gens qui ont petit & deſpendent beaucoup. Gens qui iouent voulentiers & perdent ſouuent. Gens qui ont petite priſe & rente qui portent draps de ſoye & chiers habillemens. Vieulx gens darmes qui nõt rien acquis en leur ieuneſſe mais fait bonne chiere & tout deſpendu. Gens qui deſpendent leurs biens ſans ordre ne meſure. Gens pareſſeux qui craignẽt en ieuneſſe trop trauailler. Marchans qui achatent & vendent a bõ marche & a credit. Gens qui ſe veulent venger de tout ce que len leur fait : car tel ſe cuyde venger qui ſe veille. Gens qui laiſſent perdre ce quilz ont de leur maiſtre ou de eulx a faulte de le ferrer par ſotiſe & pareſſe. Gens qui ſe gouuernent par conſeil de folz & mechans & leur donnent charge de leurs beſongnes.

Gens qui nont gueres biens & entretiennent grant eſtat.

Vieux tabourins & meneſtriers. Gens qui nont trauaille en ieuneſſe vont a loſpital en vieilleſſe.

Gens qui ſeruent leurs maiſtres a leurs deſpens. Marchans & aultres gens qui ont perdu leur credit. Gens ſubitz & legiers qui ont fait folie & leur dommaige auant y penſer. Gens pareſſeux

moulx & negligens. Gens qui ne penſent que au iour la iournee & non point au temps advenir. Gormans & beliſtres.

Gens quelque grant ſeigneurie quilz ayent ne priſent qui deſpendent le leur follement & ſans raiſon ne ordre.

Gens afeminez & putaniers en font meſtier.

Gens legiers voluntaires & non ſtables,

Gens qui couchent tard & lievent tard. A loſpital.

Gens qui preſtent voulentiers argent a gens qui nont dequoy payer. Gens picqueplaiz & nourriſſeurs de proces & queſtions. Gens opiniaſtres & incorrigibles.

Gens qui ne trouuent rien cher a creance & payent mal.

Gens qui nexercicent bien ſaigement & diligemment loffice en quoy ilz ſont commis. A loſpital. Maiſon ou len dance continuellement & font feſtes & nont point de couſtume dauoir grant argent ne de bien faire leurs beſongnes. Gens voluntaires & trop affectiones font ſouuent des folies & leur domaige. Gens qui mangent leur ble en herbe. Gens que eulx ou leurs ſeruiteurs iouẽt iuſques a la minuit ou toute la nuit ilz brulent le boys & gaſtent la chandelle : boiuent le vin & puis leſdictz ſeruiteurs dorment le matin quant doiuent aller a la beſongne de leur maiſtre.

Gens qui entreprennent plus grant choſe & faiz quilz ne peuuent ou ſcauent faire.

Gens prodigues & grans deſpendeurs ſans meſure.

Gens que quant leurs voiſins ſont à faire leurs beſongnes aux champs ou a la ville ilz iouent ou ſont a la tauerne.

Gens poures qui ſe marient par amourettes ſans auoir rien.

Gens couſtumiers de faire œuures de faict ou folies.

Gens deſobeiſſans a leur prince ou iuſtice.

Gens capiteux teſtuz ou noyſeux car ils confiſquent tout en ung. Gens qui par pareſſe & faulte de couraige laiſſent perdre leurs biens. Gens qui font porter grans habillemens & grans triumphes a leurs femmes plus que leur cheuance ne biens ne portent. Gens qui meinent ſouuent leurs femmes en voyage ou feſtes. Maiſon ou après que le ſeigneur ou la dame ſont couches les ſeruiteurs font grãs banquez auant quilz ſe couchent. Gens qui font ſouuent grans banquetz & grandes aſſẽblees.

Gens qui donnent plus que leurs biens ne peuuent porter ne endurer & ſans raiſon. Poures ſoudoires qui en ung moys mengent

les gaiges de troys & cuident que leurs dicts gaiges durent touſiours & ſe attendent de prendre ung bon priſonnier ou une bonne fortune a la guerre & a lauenture ilz la trouueront mauuaiſe dõmaigeuſe.

Gens qui ſe priſent plus quilz ne valent & a qui ſemble que les biens leur ſoient deuz de rente.

Gens mauluais payeurs car ilz leur fault tout payer en ung coup ce quilz ont emprunte en vingt ans & leur ſemble que largent preſte leur vient de auantaige.

Gens qui viuent ſans prouiſion mais au iour la iournée.

Gens qui vont prendre leur plaiſir & paſſer temps a lheure quilz doibuent vacquer a leurs beſongnes.

Les maiſtres qui ſeuffrent faire a leurs ſeruiteurs largeſſe de leurs biens a leurs comperes & commeres & aultres accointances & en faire leurs amicies & bienueillances a ſes deſpens.

Gens qui ſe deſpoillent auant aller coucher ſi neſt a gens a qui ilz ſoyent bien tenus par raiſon & quilz ſoient bien ſurs de eulx.

Gens qui prennent grant ſomme dargent ſans le compter & que leur fault en rendre compte.

Gens qui ne viuent que de piller & rober & de choſes de mauluais acqueſt qui requiert mauluaiſe fin.

Gens ſans eſtre princes ou trop grans ſeigneurs qui mettent dixhuit aulnes de velours dans une robe a grant argent & habillemens. A loſpital.

Gens qui demourent beaucoup a ſe habiller le matin pource que le laſſet eſt deferre & les aiguillettes des chauſſes.

Gens qui deſpendent beaucoup & gaignent peu. Gens qui ne ſcauent entretenir nettement les habillemens quant ilz les ont les mettent a tous les iours & les laiſſent perdre par leur faulte.

Gens qui font mal penſer leurs cheuaulx & leurs beſtes. Gens qui laiſſent pourrir leurs tapiſſeries es murailles & linge ou cõfre. A loſpital.

Compaignons & poures gentilzhommes achatans & mengeans choſes friandes & cheres.

Gens qui laiſſent leur bon meſtier pour eſtre lacaix & faire les gens darmes. Gens qui laiſſent les prez & les iardins ſans clorre quant les fruitz y ſont

Gens qui laiſſent plouuoir ſur leurs greniers & ſur les courtines du lict a faute de recouurir.

Gens qui chantent touſiours de gaudeamus & non point de requiem.

Gens qui changent ung bon cheual a ung mauluais & tournent de largent encores auſſi quelque aultre bõne choſe a une mauuaiſe.

Gens qui vendent ou engaigent leur cheuance ſans grant cauſe & bonne raiſon.

Gens tauerniers & cabareſtiers. Gens qui font menger à leur meſnage le pain chault & frais & qui bruſlent le boys vert.

Gens qui laiſſent leur granche deſcouuerte quant le fain eſt dedans.

Gens qui ont eu de grans biens & les ont perdus & continuent la deſpence quilz faiſoient quant ils auoient les grans biens.

Gens qui laiſſent menger les prez & les bledz pour pareſſe de aller getter le beſtial dehors ou les faire garder. Gens qui ſe laiſſent brider & ſubiuguer a leurs prochains parens ſeruiteurs & aultres comme le bon duc de bretaigne & daultres beaucoup. Gens qui laiſſent gaſter le pied du cheual pour pareſſe de ferrer. Gens qui laiſſent auſſi gaſter le dos du cheual a faulte de rembourrer & rabiller la ſelle.

Gens qui couppent leurs chauſſes au genoil & decouppent leurs pourpointz & habillemens.

Gens qui vont tard faire leur iournee & leur beſoigne.

Gens qui ne oyent iamais compte de leurs recepueurs & ne ſcauent que deſpendent pour moys ne pour an. Gens qui ne pencent depuis quilz ſe lieuent du lict ſinon en quoi ilz pourront paſſer temps tout le iour & faire leurs plaiſances ſans pencer a leur proffit & affaires.

Gens qui laiſſent leurs caues greniers & charniers ouuers & ſans clef & quilz ne ſcauent ne ſe prennent garde cõme tout ſe gouuerne. Gens qui vendent leur cheuance pour eſtre marchans. Gens qui ſont leur dõmaige pour acomplir & faire plaiſir a aultruy. Gens qui a faute de reparation quilz peuuent bien faire laiſſent abatre une maiſon rompre une paſture ou ung eſtang ou aultre choſe qui porte profit.

Gens qui laiſſent perdre leur bon droit & proces a faulte de pourſuite. Gens qui ne craignent a deuoir ne de eſtre executez & excommuniez ne de en rendre compte a dieu.

Gens qui laiſſent perdre cent eſcuz pour peur de en deſpendre dix.

Gens qui ayment mieulx faire ouyr a aultruy les comptes de leurs recepueurs & gens qui font leur deſpence que les ouyr eulx meſmes. Gens qui baillent leurs meubles & biens en garde ſans compte ne inuentoire.

Gens qui ayment mieulx leur ayſe & plaiſir que leur proffit & honneur. Gens qui ſe melent de trop de meſtiers.

Gens qui veulent uſer de leur volunte plus que de la raiſon.

Gens qui diſent que ſaiges & font que folz.

Gens qui refuſent & fuyent a auoir une bonne charge & commiſſion pour eſpargner leur peine.

Gens qui preſtent leurs bons cheuaulx & habillemens a gens qui ne vallent pas. Gens habilleurs (hâbleurs) & menteurs a la fin ne ſont gueres priſez & font mal leurs beſongnes. Gens qui font leurs beſongnes pour cuider & que leur ſembloit ainſi. Gens qui ne ſont bien aduiſez & ſaiges qui font les choſes legierement ſans bien penſer a quelle fin doiuent venir. Gens glorieux qui cuident beaucoup valoir & leur ſemble que iamais bien ne leur fauldra. Gens qui ne ſont grans princes que le ſeigneur menge en ung lieu & la dame en ung aultre & qui font troys a quatre diſners lung apres lautre. Gens ingratz enuers dieu & qui ne le ſeruent & viuent de mauuaiſe vie qui meine a mauuaiſe fin. Gens qui achatent un cheual fait a eſtros & le laiſſent apres viij iours. Gens quil fauct quilz ſeruent ordinairement ung maiſtre en une maiſon & portent pantofles larges & moſſes deuant a la mode du iourdhuy. Gens qui ont des biens & cheuaux en pluſieurs lieux & ne les viſitent ſouuent & qui ne ſcauent comment leurs beſongnes ſont gouuernees & ſen rapportent aux ditz de leurs ſeruiteurs.

Gens qui font grant deſpence ſous eſperance de auoir la ſucceſſion dung homme viuant quilz ne auront a lauenture iamais. Gens qui font ung meſtier & lexercent bien & voient qu'ilz nen peuuent tirer leur vie ils en deueroient prendre ung aultre.

Gens qui ſont pleiges & caucions pour aultruy.

Gens qui par negligence laiſſent pourrir le fain au pre & le ble

aux champs & perdre les raiſins en la vigne & les fruitz aux arbres.

Les maiſtres qui ſe fient & attendent du tout de leurs beſoignes a leurs ſeruiteurs ſans ſcavoir ne ſoy enquerir ſils les ſeruent bien ou mal.

Gens qui ſont tuteurs & curateurs de enfans.

Gens qui ſont commiſſaires de ung ſequeſtre & deſpendent de largent en leurs beſoignes.

Gens qui vendent ou engaigent leurs terres pour preſter largent a aultruy. Gens qui mettent leur bien ou leur temps pour enfant ou pour commun.

Gens poures qui veullent eſtre bien ayſes & bien veſtus & ne veullent rien faire ni trauailler. A loſpital.

Gens qui ſont faillis de grant maiſon & riche qui ne ont gueres de biens en leur part & veullent tenir le train & la deſpence de la maiſon dont ils ſont faillis non pas eulx arrenger ſelon leurs biens. Gens treſoriers & recepueurs auſſi deſpenciers qui demeurent longtemps ſans rendre leurs comptes & baillent largent ſans auoir bon acquit. Gens qui donnent plus a leurs filles que leur cheuance ne biens ne peuuent porter. Gens qui ſe font varletz de ce quilz ſont maiſtres & ſe font deſplaiſir & dõmaige pour faire plaiſir a aultruy. Gens qui recoipuent daultruy & le mettent en leurs propres affaires. Gens qui ſe vantent de faire beaucoup & ne font rien qui vaille. Gens qui ſe fient a la maiſon dont ilz ſont nez ou ilz nont rien & laiſſent a trauailler dans ceſte fiance. Gens qui ſe meſlent de aultruy meſtier. Gens qui a faulte de couraige & diligence laiſſent a pourchaſſer & auoir des biens. Gens qui reprennent les aultres & ils ſont pis que eulx. Gens qui tant plus perdent & tant plus veullent iouer diſant quilz ne ſen iront point a perte & perdent tout. Gens quant ilz ſont bien ayſes & font leur proffit qui ne ſi peuuent tenir : mais veullent changer & pis beaucoup de foys. Gens qui trauaillent beaucoup & prennent de la peine aſſez ſans propos & bonne raiſon & le tout eſt rien à la fin. Mary & femme qui ſe accordent mal & ſe lung eſt de mauluais gouuernement encore pis lautre. Deux maiſtres en une maiſon differens & contraires de opinion. Gens qui ſe fient touſiours trouuer leur vie pour leur bon perſonnaige ou cuider ſcauoir & ne mettre point peine de ce faire. Jeunes gens & aulcunesfois daultres quant leurs parens & amys leur di-

ſent leurs faultes & vices ilz en ſont mal contens & ſont pis que deuant & ne ſe veullent corriger & ſuient ceulx qui leur conſeillent leur proffit.

Gens qui laiſſent leur tapicerie couuertes linceulx & habillemens qui ſont un peu rompus perdre tant a faulte de les rabiller que couldre. Gens qui penſent que leurs maiſtres leur ayderont touſiours & a ceſte fiance dependent tout ce quilz ont & le maiſtre meurt ou change de propos ſouuent. Gens qui ſur eſperance de gens deglife meinent grant deſpence & ilz peuuent mourir.

Gens chiches de mailles & larges & prodigues de ung eſcu.

Gens opinaſtres qui ont ung proces & trouuent bon appointement & ne le veullent prendre & perdent le tout bien ſouuent. Gens qui ne ſcauent conduyre une bonne fortune quant elle leur vient ne mettre a execution car elle ne vient pas touſiours. Gens qui laiſſent ung bon meſtier pour ung mauuais. Gens qui ſe attendent de faire leurs beſoignes de demain a demain & ne peuuent trouuer lheure & le temps ſen va. Gens qui vont au marche ou a la foire a deux ou troys lieues aux iours ouuriers & vendent a quatre blancs de marchandiſe & en deſpendent ſix & perdent leur iournee. Gens qui ont grant heur & grant auctorite qui penſent que ceſte fortune dure touſiours & a ceſte cauſe font tort & deſplaiſir a beaucoup de gens & leur en faut rendre compte bien ſouuent. Gens qui congnoiſſent que leurs beſoignes ſe font mal & ny remedient de bonne heure. Gens qui font grandes deſpences & miſes pour eſperance dauoir de grans biens de ung proces quilz ont en iuſtice car a lauenture ilz perdront le principal & payeront les deſpens. Gens qui pour eſpargner ung peu de peine & dargent tumbent en inconuenient & plus grant miſe & trauail beaucoup de foys. Gens qui aſſemblent cheuance a bon marche & a mauuais payeurs qui en prennent en payement mauuais cheuaulx & pierreries & draps a plus cher marche qu'ilz ne valent. Gens de qui les ſeruiteurs donnent du meilleur vin a la ville ou village a grans potz & la chair & aultres biens a leurs paillardes ou aultres accointances ſans que les maiſtres en ſaichent rien. Gens qui laiſſent le paue de leurs ſalles & chambres & les fouyers & cheminees auſſi voirrines ſans radouber car tous les iours le dommaige croiſt qui eſt ſigne de pareſſeux & de mauuais menaſgiers.

Gens vagabonds & rogiers bon temps qui ne penſent a tumber es inconueniens & neceſſitez qui leur peuuent venir & dangier ou peuuent eſtre le demourant de leur vie ſont les aiſnes fils & principaulx heritiers de lhoſpital enſemble tous les deſſus nommez qui pour raiſon & leurs merites & maniere de viure & de faire ny doibuent ne peuuent faillir.

Tous ceulx qui feront le contraire de ce qui eſt deſſus nomme nauront iamais ne part ne quart ne heritage audict hoſpital mais en feront exens & quittes & auſſi de lordre de belliſtre & de maugouuerne.

FINIS.

IV. — Le guidon en francoys, auecque les addicions en ung chacun principal chapitre ſelon Galien Auicenne Halyabbas Arnauld de Villeneuue Salicet Dinus de Florence Petrus de Argilata Lanfranc Thederic & aultres modernes recueillies & aſemblees par maiſtre Simphorien champier auecque le chapitre uniuerſel & treſſingulier auquel ſont contenues les louanges principes & choſes uniuerſelles de cyrurgie pour plus facilement paruenir des choſes uniuerſelles & communes aux particulieres propres & ſingulieres. Les dictz guidons ce (*ſic*) vendent chez maiſtre Eſtienne gueygnard pres ſaint Anthoine a lyon en la rue merciere deuant lymage de ſainct Loys. In-8° goth., a 2 col., de CCCXXXV ff. non chiffrés. Signat. *a*—ϛ, A—Q.

Entre les cahiers z & A ſont trois cahiers avec une ſignature en dehors de l'alphabet. Titre en lettres rouges. Au verſo du frontiſpice, une figure en bois.

— Chapitre uniuerſel & treſſingulier auquel ſont contenuz les louanges & choſes generales & treſutiles a cheſcun qui veult proffiter en la ſcience & art de cyrurgie lequel a eſte icy arreſte & compoſe par maiſtre Simphorien champier.

Cy finiſt le chapitre uniuerſel & treſſingulier comprenant en ſomme & brieuement ce qui eſt contenu en ce guidon auec les louanges de cirurgie compoſe par maiſtre Simphorien champier.

Ce Chapitre uniuerſel & treſſingulier remplit *xij* ff. A la ſuite, on retrouve la figure en bois qui eſt déjà au verſo du frontiſpice. Aux ff. *s* & *M vij*, quelques inſtruments de chirurgie gravés en noir dans le texte.

Au bas du recto du f. *cccxxxv* & dernier :

Cy finiſt le guidon en cirurgie auecques les addicions enſemble le chapitre uniuerſel & treſſingulier icy adiouſte & compoſe par maiſtre Simphorien champier habitan (*ſic*) a lion & praticquant en la ſcience hypocratique. Imprime a lion par Iehan de vingle, lan de grace m. ccccc. iij.

Malacarne cite une première édition de ce livre, ſous le titre :

— Addiciones in chirurgiam magiſtri guidonis de cauliaco D. Simphoriano champerio phyſico authore. Lugduni 1498, in-4°.

Je ne la connois pas & ne l'ai pas vue mentionnée ailleurs. Le même auteur cite encore :

— Chapitre uniuerſel.... icy areſte & compoſe par maiſtre Simphorien champier. In-4° goth. de CCLXXXIV ff. ſur 2 col.

Cy finiſt guidon en cirurgie... imprime a paris par Francoys regnault libraire de luniverſite de paris demourant en la rue ſainct Iacques a lenſeigne ſainct Glaude. Lan mccccc & viiij. Le vij iour de decembre.

Le Guidon eſt l'œuvre de Gui de Chauliac, à laquelle Champier a ajouté un chapitre & un commentaire. Il dit en marge du traité V, *De claris medicine Scriptoribus*, parlant de Gui de Chauliac : « Quem aliquando in ciuitate noſtra lugd. interpretatus ſum additioneſque in ipſum ſuperaddidi. »

Les actes capitulaires de St-Juſt mentionnent un Guigo de Caulliaco, chanoine & prévôt du chapitre de cette égliſe, & donnent la diviſion de ſes biens & prébendes qui fut faite le 25 juillet 1368. Elle eſt rappelée en ces termes dans le livre des Partages : *Sequuntur bona & terre que & quas bone memorie dñs Guigo de Caulliaco quondam canonicus & prepoſitus ſancti Juſti tenebat ab eccleſia predicta tempore mortis ſue. Que terre fuerunt diviſe in capitulo ut eſt moris ad*

ſonum campane & infraſcripto die xxv iulij anno Dñi m. ccclxviij (1).

Ce Gui ou plutôt Guigue de Chauliac eſt certainement l'auteur ou compilateur de divers traités de chirurgie & principalement du Guidon, qui précéda de deux ſiècles les travaux d'Ambroiſe Paré ſur ces matières, & jouit pendant longtemps d'une popularité excluſive. Le Guidon fut bientôt traduit dans toutes les langues de l'Europe ; on en fit un grand nombre de copies, & il devint partout comme un manuel pratique indiſpenſable aux hommes du métier, qui étoient alors pour la plupart des barbiers, phlébotomiſant, tranchant, taillant, ſans autres études que les expérimentations qu'ils faiſoient ſur les pauvres patients. Il fut imprimé à Lyon pour la première fois, ſous le titre : Le liure appelle guidon de la pratique en cyrurgie, Bartholomy buyer, 1478 ; puis en 1490. C'eſt un des premiers livres imprimés à Lyon, où la typographie ne fut connue qu'en 1473. Cet empreſſement témoigne de l'eſtime que l'on en faiſoit encore, plus d'un ſiècle après la mort de l'auteur, qui l'avoit achevé vers 1363. La faveur publique continua pour le Guidon pendant la durée du ſeizième ſiècle, qui en vit pluſieurs éditions. Symphorien Champier penſa qu'il méritoit d'être publié de nouveau avec les améliorations introduites dans la pratique, & il le fit imprimer en 1503 avec des additions, des corrections & des commentaires. Iehan Canappe publia le Chapitre ſingulier de maiſtre Guidon de Cauliac, nouvellement traduit & illuſtré de commentaires, Lyon, Eſtienne Dolet, 1542. Laurent Joubert donna du livre de Chauliac une traduction nouvelle plus appropriée au langage du temps, à laquelle ſon fils joignit des annotations ; Lyon 1576 & 1596, in-8°. On en a fait depuis un grand nombre d'éditions : Rouen 1615, Tournon 1619, Bourdeaux 1672, Paris 1683, Lyon 1704, Liége 1711, & enfin Lyon 1716. Mais le ſiècle dernier fit juſtice du Guidon, & les immenſes progrès de la ſcience anatomique l'on condamné à un oubli complet. Après avoir fait autorité pendant un ſiècle & demi, ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un vieux livre dont les premières éditions ſeulement ſont recherchées par les bibliophiles, parce qu'elles remontent aux premiers temps de l'imprimerie. Il faut cependant que le Guidon ſe ſoit recommandé par des titres véritables &

(1) Archives du département du Rhône. Baronnie de St-Just, série G, n° provisoire 2984.

ſérieux, pour avoir été pendant près de trois ſiècles le *vade mecum* obligé des chirurgiens.

Aſtruc, qui a conſacré un article à Gui de Chauliac (1), dit qu'il a contribué plus qu'aucun autre à faire de la chirurgie un art régulier & méthodique, & que ceux qui ont écrit après lui n'ont fait que le copier. Mais Aſtruc & les autres biographes gardent le ſilence ſur l'année de ſa mort, & ils ont ignoré qu'il étoit chanoine & prévôt de St-Juſt. Aſtruc ſe contente d'ajouter qu'il étoit né au village de Chauliac en Gévaudan (Chaulhac, Lozère), dont il avoit pris le nom, ſuivant un uſage fréquent à cette époque où les noms patronymiques n'étoient pas encore uſités. Il dit encore qu'il avoit d'abord pratiqué la chirurgie à Lyon, & qu'il vécut enſuite conſtamment à Avignon, où il étoit devenu médecin & chapelain commenſal du pape Clément VI, en 1348. On voit par l'extrait des actes capitulaires que j'ai reproduit ci-deſſus, qu'il étoit mort à la date du 25 juillet 1368. L'uſage étoit, dans le chapitre de St-Juſt, comme dans celui de l'Egliſe de Lyon, de procéder capitulairement au partage des bénéfices devenus libres par le décès du chanoine titulaire, le lendemain & quelquefois le jour même : ſi Gui de Chauliac mourut à Lyon, ce fut donc le 24 ou le 25 juillet, & dans le cas où il ſeroit mort à Avignon, ce ſeroit quelques jours plus tôt.

Il eſt probable que la famille de Gui de Chauliac étoit originaire de Lyon, ou qu'elle étoit venue s'y établir dès le quatorzième ſiècle. Car je trouve dans une aſſemblée capitulaire tenue à St-Juſt le 2 juillet 1378, un Bernard de Chauliac parmi les chanoines capitulants, & dans le partage des biens de Jacques Fabri, chanoine & ſacriſtain de St-Juſt, le premier jour de décembre 1379, le même Bernard de Chauliac eſt encore nommé ; ailleurs je vois un Guillot de Chauliac, citoyen de Lyon, qui donne au chapitre de St-Juſt une vigne ſituée dans la paroiſſe de Brignais. Gui de Chauliac étoit certainement à Lyon en 1366, car il eſt au nombre des chanoines capitulants, dans un chapitre tenu à St-Juſt cette même année : « *Etoient préſents : Charles d'Alençon, archevêque, abbé dudit St-Juſt, Jacques Fabri, docteur ès loix, ſacriſtain & official, Beraud de Lavieu, courrier* (correarius) *de l'Egliſe de Lyon* (2), *Chatard de*

(1) Mémoires, etc., *loc. cit.*, pag. 185-91.

(2) Le courrier étoit chargé de faire exécuter les ſentences et condamnations pour l'archevêque. A Vienne, il avoit la charge de rechercher les malfaiteurs et de les faire conduire dans les prisons archiépiscopales.

Peſchin, bailli de Mâcon, Etienne de Pedo, bourgeois de Villefranche, chancelier, procureur royal, Humbert de Varey, lieutenant de bailli, Pierre Fabri, notaire royal, ſubſtitut du procureur du roi, & Gui de Chauliac, prévôt de St-Juſt. » L'identité ne ſauroit être conteſtée ; les nom & prénom ſont les mêmes, l'année convient, tous les biographes s'accordant à faire vivre l'auteur du Guidon vers le milieu du quatorzième ſiècle, & il le dit lui-même dans ſon livre ; il étoit homme d'égliſe, puiſqu'il fut chapelain du pape : c'eſt donc lui que nous retrouvons à Lyon faiſant partie du chapitre de St-Juſt, duquel il eſt qualifié prévôt, dans les actes capitulaires de 1366 & de 1368.

(Bibl. de l'Académie de Lyon, Palais-des-Arts.)

V. — La nef des dames vertueuſes compoſee par maiſtre Simphorien champier docteur en medecine. Contenant quatre liures. Le premier eſt intitule la fleur des dames. Le ſecond eſt du regime de mariage. Le tiers eſt des propheties des ſibilles. Et le quart eſt le liure de uraye amour. In-4° goth. à longues lignes ; LXXXVI ff. non chiffrés ; ſ. d. Signat. a — x. Titre rouge & noir ; un grand nombre de figures en bois dans le texte.

Au recto du f. *lxxxvj* & dernier :

Cy finiſt la nef des dames vertueuſes compoſee par maiſtre Simphorien champier docteur en medecine. Contenant quatre liures. Le premier eſt intitule la fleur des dames. Le ſecond eſt le regime de mariage. Le tiers des ditz & vaticinations des ſibilles. Et le quart eſt le liure de uraye amo^{r}. Imprime à lyon ſur le roſne par Iacques arnollet.

Sur le frontiſpice, au-deſſous du titre, eſt une gravure en bois aſſez curieuſe pour que je la décrive. Elle repréſente une nef voguant en pleine mer ; au milieu de la nef eſt la Sainte-Vierge tenant en ſes bras l'Enfant Jéſus ; à côté d'elle, ſainte Catherine & ſainte Barbe avec ſa tour ; au ſommet du grand-mât, deux doc-

teurs affublés de la robe & du bonnet magiſtral, & ſemblant profeſſer en plein vent de même que s'ils étoient en chaire, ſont perchés dans les huniers comme des gabiers. A l'arrière, le château de poupe eſt ſurmonté d'une banderole ſur laquelle eſt une croix; plus bas ſont trois bannières ou pavillons : l'une chargée de deux bandes, la ſeconde d'un croiſſant, la troiſième d'une étoile. Au-deſſous du château de poupe ſont trois écus blaſonnés de même ſauf le croiſſant. Au pied du petit mât flotte une banderole fleur-deliſée; dans les huniers eſt encore un docteur dans la même attitude que les autres. A l'avant eſt un pavillon en forme d'écu, le même que Champier avoit déjà fait graver au verſo du frontiſpice de La Nef des Princes, de..., au chevron de..., accompagné de trois ſaultoirs de..., 2 & 1; au chef de..., chargé d'une étoile de..., à ſix rais : l'étoile eſt celle des armes de Champier. Quant au reſte, je ne ſais ce que ce peut être, à moins qu'il n'ait eu la fantaiſie de mêler ſon blaſon avec celui des Balſac, qui portoient, comme on l'a vu, d'azur, à trois ſaultoirs d'argent, au chef d'or, chargé de trois ſaultoirs du champ, poſés en faſce. Dans ce cas, il auroit remplacé les ſaultoirs du chef par ſon étoile. Reſte le chevron, dont je ne comprends pas la ſignification, & qui peut être un des trois chevrons des armes de Gabriel de Lévis à qui il avoit dédié le petit traité de La Declaracion du ciel & du monde, lequel ſe trouve auſſi avec la Nef des Princes. Champier ayant donné l'année précédente, dans ce livre, quelques pièces de Robert de Balſac, il n'en falloit pas davantage à ſa vanité pour que l'idée lui vînt d'établir une confraternité d'armes entre ce ſeigneur & lui. Il travailloit dès lors à l'agrandiſſement de ſa famille, mais il étoit encore incertain ſur la manière dont il s'y prendroit pour parvenir à ſon but; ce ne fut que plus tard qu'il ſongea à ſe rattacher aux Champier de Dauphiné, qui, s'étant éteints vers ce temps, laiſſoient le champ libre à ſon ambition.

Au verſo du titre : « Double rondeau par maniere depigramme ſur la nef des dames. »

« La nef des dames vertueuſe
Ou toute vertu eſt encloſe
Les geſtes & le vaſſelaige
Des dames cy abbat la raige

De cil qui les dames accuſe.
Et affin que nul ne meſdiſe
Des dames par aulcune ruſe
Des meſdiſans mord le langaige
La nef.

« Pour vous garder quon ne vous buſe
Dames ou bonte eſt infuſe
Ayez deuant vous pour ymage
Ceſte nef: car a mariage
Obſeruer aprent quon ny muſe
La nef. »

Dans le « Prologue de lacteur fait en rethorique francoiſe ſus la nef des dames, » Champier ſuppoſe qu'un matin, pendant qu'il étoit dans ſon étude, ſe creuſant la tête pour trouver un ſujet à traiter, ſans pouvoir y réuſſir, une grande & belle dame lui apparut : c'étoit Prudence ſuivie de « ſolertie providence entendement raiſon experience docilite aſtucie, » & il ajoute :

« Sa doulce bouche quant de moy fut aupres
Pour me parler ouurit ſi doulcement
Diſant ainſi mon amy mon apres
Comment tiens tu ton engin ſi depres
A enſuiure mon doulx commendement.

« Tout ton viuant tu nas fait aultre choſe
Que ta perſonne tenir touſiours encloſe
Pour profiter quelque choſe aux humains.
A lune fois tu eſcripz comme ſuppoſe
Choſe teſtualle : & à laultre foys gloſe
Tant que des liures tu as compoſe mains
Tu as parle des ſainctes & des ſainctz.
Et au dernier comme pour eſtre crains
Et bien aimes de leurs nobles vaſſaulx
Les princes doiuent viure & ſoir & mains
Et ſupporter bonnement leurs villains.....
As introduit & monſtre mains aſſaulx.

« De tout cecy tu as moult bien parle
. . . . . .
. . . . . .
Mais tu nas pas tout ton cas emmalle
Quant des dames les vertus as cele
Et nas parle comme par malueillance..... »
. . . . . .

Prudence l'engage à faire l'éloge des femmes & lui propoſe pour modèle Anne de France, fille de Louis XI & femme de Pierre II, duc de Bourbon, qu'elle lui fait voir comme en ſonge.

« Ceſte dame portoit deux grans eſcuz
Qui bien valoient cinquante mille eſcuz
En lun auoit trois belles fleurs de lis
Dor maſſiſſes le champ au ſoubz reclus
Dafur eſtoit & ny eſtoit inclus
Aultre choſe mais moult eſtoit poli
Et le ſecond auoit pour luy eſlis
Entierement ce que au premier deuis
Eſt contenu ſans aultre difference
Fors une bende ou y avoit commis
Trauerſant ſus par laquelle eſt ſoubmis
Et differant au grand eſcu de France. »

Champier obéit à Prudence & compoſa La Nef des Dames vertueuſes.

Le Prologue de lacteur eſt ſuivi de la « Genealogie de la haulte & excellente maiſon de bourbon, » & de vers huitains contenant la ſomme du premier liure « par maniere dinuectiue contre les meſdiſans des dames. » Au verſo du f. *vij*, une figure gravée en bois repréſente Champier offrant ſon livre à Anne de France.

S'il faut en juger d'après le beau zèle auquel l'auteur ſe laiſſe aller contre les « meſdiſans des dames, » les femmes avoient à cette époque de nombreux détracteurs.

— Cy commence ung petit liure intitule les louenges fleurs & deffenſoir des dames : compoſe par maiſtre Sim-

phorien champier deſdye & enuoye a treſnoble & treſuertueuſe princeſſe Anne de france dame & ducheſſe de bourbon & dauuergne.

La ſeconde partie du premier liure.

La tierce partie de ce preſent liure intitule la fleur des dames. En laquelle ſont nommees les vertus des anciennes dames du viel teſtament tant de la loy de nature que de la loy eſcripte.

La quarte partie de ce premier liure intitule la fleur des dames contenant aulcunes des principalles dames les quelles ont eſte de la loy de grace & premierement de la benoiſte vierge marie mere de dieu.

Suit une figure en bois couvrant les deux tiers de la page & repréſentant l'Annonciation. Au-deſſous eſt la figure de Symphorien Champier, avec ſon écuſſon d'emprunt.

Ce premier livre eſt conſacré à la louange des femmes. Après avoir épuiſé la liſte des femmes fortes de l'Antiquité, Champier cite celles de l'Ancien Teſtament, les vierges & les martyres de la Loi nouvelle, & il termine ſa revue par Jeanne d'Arc, Jeanne reine de Sicile, & Blanche mère de ſaint Louis, puis enfin par une ballade ſur l'excellence du mariage.

A la ſuite :

Cy commence le ſecond liure de la nef des dames & princeſſes intitule le gouuernement de mariage deſdie & enuoye a treſnoble & treſredoubtee princeſſe madamoyſelle ſuzanne de bourbon. Compoſe par maiſtre ſimphorien champier.

Dans ce livre, Champier expoſe les devoirs réciproques du mari & de la femme. Il veut que les filles ne ſe marient pas avant l'âge de ſeize ans, « car quant on prent une ieune fille on ne ſcet pas quon prent. » Il blâme les vieillards qui ſe marient ſans égard pour la diſproportion d'âge; « car ils preignent & eſpouſent les femmes non pour eulx ains pour les aultres contre la loy de mariage. Et font tant par leurs folies que dune groſſe beſte font ung oyſeau chantant ſur les arbres que en ſon vray chant melodieuſement tout dune voix chante coquu. »

— Suivent les propheties ditz & vaticinations des ſibilles tranſlatez de grec en latin par lactance firmian & de latin en rethorique francoiſe par maiſtre ſimphorien champier avec le comment dudit maiſtre ſimphorien. Deſdye & enuoye a treſnoble & treſuertueuſe princeſſe Anne de france dame & ducheſſe de bourbon & dauuergne.

Les ditz prophetiques des ſibilles tires du latin & compoſes par feu meſſire iehan robertet en ſon viuant notaire & ſecretaire du roy noſtre ſire & de monſeigneur de bourbon. Greffier de lordre du parlement dalphinal.

Ce ſont des vers françois accompagnés en marge d'une gloſe en latin. Le P. Niceron cite une édition in-4°, ſans date, de ces

Ditz & propheties des ſibilles; je ne crois pas que cet opuſcule ait été publié à part.

Le quatrième livre eſt précédé d'une très longue épître latine à André Briau; il ſemble que Champier ait voulu s'y dédommager de l'ennui que lui avoit cauſé l'obligation d'écrire La Nef des Dames en françois.

— Cy commence le liure intitule de vraye amour demonſtrant coment & en quoy les dames doiuent mettre leur amour. Compoſe par maiſtre Symphorien champier. Deſdie & enuoye a treſnoble & treſuerteuuſe princeſſe Anne de france dame & ducheſſe de bourbon & dauuergne.

Au verſo de l'avant-dernier f., Champier, parlant de ſon livre, dit : « Lequel a eſte fini & acomply ce penultime dauril. L'an de grace Mille cinq cens & trois. En la cite & ville ancienne de Lyon ſur le roſne par maiſtre Simphorien champier. » La Nef des Dames n'a donc pas pu être imprimée avant la fin de 1503.

Au recto du dernier f. eſt la marque de Jacques Arnollet.

glois, & fut traduit en vers françois ſous le titre : La Nef des folz du monde. Il y avoit encore *Stultiferae Naves* de Joſſe Bade, traduit en françois par Jehan Droyn, avec le titre La Nef des Folles ; La Nef de Santé, par Nicolas de La Cheſnaye, &c. Champier apporta ſon contingent à cet engouement de ſon temps, en publiant coup ſur coup La Nef des Princes & La Nef des Dames, dont le titre ſeul auroit ſuffi pour leur aſſurer un grand ſuccès.

Ce livre eſt rempli de jolies figures gravées en bois, & de magnifiques lettres ornées, dont l'exécution prouve que Jacques

Arnollet excella dans ſon art & fut le digne précurſeur des Jehan de Tournes & des Gryphius, qui l'ont ſurpaſſé peut-être dans la correction de leurs éditions, mais n'ont rien produit de plus beau que la Nef des Dames. Un livre publié aujourd'hui avec ce luxe d'illuſtration & ſur ce papier que l'on prendroit pour de la peau de vélin, ſeroit accueilli par les bibliophiles comme un chef-d'œuvre de l'art typographique, & cependant, lorſque celui-ci ſortit des preſſes de Jacques Arnollet, il y avoit vingt-cinq ans à peine que l'imprimerie étoit connue à Lyon.

La grande Bibliothèque de Paris poſſède l'exemplaire ſur vélin préſenté par Champier à la ducheſſe Anne de Bourbon. Un exemplaire ordinaire avoit été payé 11 liv. 1 ſ. à la vente du duc de La Vallière ; le dernier prix coté par M. Brunet, dans le Manuel du Libraire, eſt celui de la vente Heber, 19 liv. 9 sh.

La Nef des Dames vertueuſes a eu trois éditions :

La nef des dames vertueuſes compoſee par maiſtre ſimphorien champier docteur en medecine contenant quatre liures... nouuellement imprimez a Paris pour Iehan de lagarde libraire. Ilz ce (*ſic*) vendent a Paris ſur le pont noſtre dame a lenſeigne ſainct iehan leuangeliſte.....

Au verſo du dernier f. :

Cy finiſt la nef des dames vertueuſes... nouuellement imprimee à paris le iii. jour de may. Mil. ccccc & xv pour iehan de lagarde libraire. Petit in-4° goth. de 100 ff. à longues lignes. Signat. a — r.

Un exemplaire tiré ſur peau de vélin fut acheté à Londres, en 1817, pour la Bibliothèque du Roi, au prix de 5 liv. 14 sh.

— La nef des dames vertueuſes... on les vend à Paris pour Philippe le noir... Petit in-8° goth., f. d., fig. en bois.

Au dernier f. :

Imprime a Paris par Philippe le noir...

Vendu 8 liv. à la vente du duc de La Vallière.

Cette édition ne peut pas être antérieure à l'année 1531, puiſque, d'après M. Brunet à qui aucun détail n'échappe, on lit à la fin que l'auteur a achevé cet ouvrage le 26 août 1531, c'eſt à dire vingt-huit ans après ſa première publication. Si cette note eſt exacte, c'eſt à dire ſi elle n'a pas été ajoutée par le libraire pour donner à ſon livre un air de nouveauté, il en réſulteroit que l'auteur l'auroit remanié ; ce que je ne ſuis pas à même de vérifier, n'ayant jamais vu la troiſième édition.

L'exemplaire que j'ai décrit de l'édition de La Nef des Dames,

Lyon, Jacques Arnollet, magnifiquement relié par Bauzonnet, a conſervé toute ſa pureté native & toutes ſes marges intactes ; auſſi figure-t-il au premier rang parmi les plus riches joyaux de la Bibliothèque lyonnoiſe de M. Coſte, qui en comptoit un ſi grand nombre.

La Nef des Dames vertueuſes, de cette édition ſurtout, eſt un des livres les plus rares & les plus déſirés par les bibliophiles lyonnois.

VI. — Index librorum in hoc volumine contentorum.

Domini Symphoriani champerii phyſici lugdunenſis libelli duo.

Primus de medicine claris ſcriptoribus in quinque partibus tractatus.

Secundus de legum diuinarum conditoribus : una cum impugnatione ſecte machometice : quam arabes alchoranum vocant. Opus tum propter hyſtoriarum cognitionem : tum propter rei nouitatem perutile.

Dyalogus dñi Symphoriani champerii : & Sebaſtiani coppini molliſſonienſis in legem machometicam.

Eiuſdem dñi Symphoriani de corporum animorumque morbis : eorumdemque remediis opuſculum in duos partitum libellos. Primus introductiuus eſt in practicam galeni. Secundus egritudinum animorum curatiuus.

Euangelice chriſtianeque religionis ex ſcriptis gentilium & poetarum & philoſophorum validiſſimis argumentis comprobatio.

Eiuſdem dñi Symphoriani Aphoriſmi ſiue collectiones medicinales.

Alexandri Benedicti veronenſis Aphoriſmi ſiue collectiones.

Alexandri aphrodiſei greci de febribus.

Opera parua Hippocratis nouiter de greco in latinum tradu&ta lib. VII.

Epiſtole quedam ad ipſum dñm Symphorianum champerium.

In-8° goth. à longues lignes, ſans lieu ni date & ſans nom d'imprimeur. Il n'y a pas même de titre, l'index ci-deſſus en tient lieu; pas de ſouſcription à la fin du volume; VI ff. non chiffrés pour les pièces liminaires.

Suivent les divers traités annoncés dans l'index, ayant chacun leur pagination & leur ſignature. Le premier eſt dédié à Gonſalve Toledo, élu royal à Lyon & médecin de la reine; ce ſont les éloges des médecins fameux, diviſés en deux livres & ſuivis de divers opuſcules. Ces traités rempliſſent *lvij* ff. chiffrés; ſignat. a — g.

On trouve parmi les pièces liminaires une épître de Léonard Serra à Champier, & une autre de Pierre Picot à Jehan Lemaire. Serra loue Champier d'avoir arraché à l'oubli les noms de quelques médecins illuſtres, & il lui rappelle ceux de quelques autres qu'il n'auroit pas dû paſſer ſous ſilence, entre autres Gilbert Griffi, Jean Falcon, Pierre Tremolet, qu'il appelle les trois foudres de l'art, & il termine par cet éloge de Champier : « O homme digne d'éloges, heureuſe la ville qui poſſède un ſavant médecin comme toi ! » L'épître eſt datée de Marſeille, où Léonard Serra, qui étoit de Valence, exerçoit la médecine. Picot écrit à Jehan Lemaire que Champier a dompté Pégaſe & franchi l'Hélicon pour s'élever juſqu'aux régions éthérées, où tous les dieux à l'envi l'ont comblé de faveurs : Mercure lui a octroyé le don d'inventer; Phébus, celui d'écrire avec les plus brillantes couleurs; Vénus lui a donné la grâce; Saturne, la mémoire des choſes paſſées; Jupiter & Minerve ne lui ont pas fait défaut non plus, & ſi Numa Pompilius recevoit les inſpirations de la nymphe Egérie, Champier eſt inſpiré par Minerve elle-même.

Au f. *xl*, à la fin de la première partie du traité *De claris medicine Scriptoribus*, eſt une épître de Gonſalve Toledo à Champier, datée du 17 janvier 1506, & dans laquelle il le remercie de la dédicace de ſon livre !

« Si je ne puis, lui dit-il, vous témoigner convenablement ma reconnoiſſance des faveurs dont vous m'avez comblé, & que je n'oublierai jamais, je vous prie toutefois & vous conjure d'être

perſuadé que cela doit être imputé à la grandeur & à l'importance du bienfait, plutôt qu'à mon naturel, qui a horreur de l'ingratitude. En effet, le génie le plus fécond, le langage le plus éloquent, fuſſent-ils inſpirés d'en haut, ſeroient inſuffiſants, je ne dirai pas pour reconnoître, mais pour donner une idée des obligations que je vous ai. Vous mettez aujourd'hui le comble à vos bontés, par le don précieux autant que déſiré du livre écrit par vous, avec tant de recherches, ſur les écrivains qui ont traité le plus diligemment de la médecine. Je l'ai lu d'un bout à l'autre avec une avidité ſi grande, que, le jour même où je l'ai reçu, je n'ai pu le laiſſer qu'après l'avoir dévoré juſqu'à la dernière ligne. Recevez donc l'expreſſion ſincère de ma gratitude pour l'honneur ſingulier que vous me faites préférablement à tant d'autres. Vous vérifiez le mot d'Horace :

> Quo ſemel eſt imbuta recens ſervabit odorem
> Teſta diu,

car la flamme du génie, allumée dans votre âme dès l'âge le plus tendre, s'y entretint toujours plus vive & plus brillante lorſque vous fûtes parvenu à l'adoleſcence, & jamais vous ne vous êtes laiſſé entraîner à l'oiſiveté & à la diſſipation ; auſſi vous goûtez aujourd'hui la noble récompenſe de vos travaux aſſidus. Vous vous êtes rendu par l'étude & plus illuſtre & plus noble, bien que la nobleſſe de votre famille ſoit depuis longtemps reconnue; car vous n'ignorez pas que tout eſprit qui ne ſe retrempe pas dans l'étude, languit & dépérit, & que le commerce des lettres, au contraire, conduit au bonheur, ou tout au moins allége le poids des miſères inſéparables de la nature humaine. Votre amour du travail vous rend d'autant plus digne de louange, que, dans ce ſiècle où le grand nombre préfère les exercices du corps à ceux de l'eſprit, & ne s'inquiète guère de ſavoir s'il eſt vrai que l'homme ſans lettres eſt un cadavre, vous avez toujours prouvé que rien ne vous tient tant à cœur que d'être utile aux autres par vos écrits & par les ſoins & les leçons que vous prodiguez à la jeuneſſe. Quoi de plus admirable, en effet, que l'excellent uſage que vous faites de votre intelligence, de votre ſavoir, & du don d'écrire avec clarté que vous avez reçu de Dieu? Pour le prouver il ſuffit d'indiquer

les titres des divers traités compoſés par vous & qui font les délices des hommes ſtudieux :

« Viaticum logices. Ianua phyſices. De coelo & mundo. De anima. De generatione & corruptione. De animae immortalitate. Contra magos & faſcinatores. Additiones in chirurgiam Guidonis de cauliaco. Introductiones in tegni Galeni. De curandis corporis & animae morbis. De inventoribus legum divinarum. Dialogus de erroribus Machumeti.

« Outre un ſi grand nombre de compoſitions en latin, il vous a plu de vous exercer dans la langue françoiſe, & vous avez publié la Nef des Princes, Des Sibylles & de leurs prophéties. Il ne faut pas oublier non plus le livre que vous avez intitulé La Nef des Dames, & que vous avez gardé dans votre cabinet juſqu'au jour où vous avez atteint l'âge du mariage. C'eſt alors que vous l'avez donné à un libraire de Lyon, pour l'imprimer. Ce livre vous a acquis une réputation ſi grande & une bienveillance telle de la part des nobles dames, dont vous y avez fait l'éloge de main de maître, que les jeunes filles faiſoient foule à l'envi pour vous voir & vous connoître, & qu'une gente demoiſelle du Dauphiné, des plus conſidérables par la naiſſance, la vertu & la beauté, s'eſt eſtimée heureuſe de vous choiſir pour époux. Sans parler des œuvres que vous n'avez pas encore livrées à la preſſe parce que vous n'y avez pas mis la dernière main, quels fruits ne devons-nous pas attendre de ce que vous avez publié juſqu'à ce jour où vous êtes à peine entré dans la trente-troiſième année de votre âge !..... »

Le ſecond traité, dédié à François de Rohan, évêque d'Angers & archevêque de Lyon, eſt un dialogue entre Symphorien Champier & Sébaſtien Coppin contre l'Alcoran : *xxiv* ff. ; ſignat. aa — cc.

Le troiſième contient les aphoriſmes extraits par Champier des œuvres des philoſophes & des médecins. Il eſt dédié à Jean Laurencin, protonotaire du St-Siége, ſacriſtain de St-Etienne & de St-Nizier.

A la ſuite : *Alexandri Benedicti de medici atque egri officio*, précédé d'une épître de Champier à Michel Baleoto, de Novare, & d'une autre d'Alexander Benedictus à Marc Sanuto, patricien de Veniſe : *xxviij* ff. ; ſignat. aaa — ddd.

Ce ſont des conſeils & des préceptes donnés aux médecins & aux malades, ſous forme d'aphoriſmes.

A la fin, ſont deux épîtres, l'une de Jacques Robertet à Champier, datée du mois de novembre 1496, l'autre, f. *xxvij*, de Jehan Lemaire à Pierre Picot, que je reproduis en entier à cauſe de ſa rédaction ſingulière :

« A Monſeigneur. M. Pierre picot docteur es ars
& en medecine Phyſicien : ſtipendiaire de ma
treſredoubtee dame ma dame la ducheſſe de Sauoye
fille a Lempereur Maximilian Iehan lemaire
iudiciaire & hyſtoriographe de la dicte princeſſe. Salut.

« Nuperrime cum Lugduni eſſem vir ornatiſſime, ainſi que par curioſite naturelle ie memploie voulentiers a inueſtiguer choſes nouuelles, perſcrutans diligenter officinas calcographorum noſtrorum, ie trouuay preſte a mettre ſur leurs formes impreſſoires une euure nouuelle de ce treſelegant philoſophe orateur hyſtorien & phyſieien meſſire Simphorien Champier lyonnois, tractant des hommes illuſtres antiques & recentz. Leſquelz de doctrina veſtra apollinea benemeriti ſunt & multa celebratione digni. Enſemble ung aultre recueil de ceulx qui ont redige par eſcript les loix diuines. Et oultre ce vne impugnation treſuehemente contre la ſecte mahumeticque : Que quidem omnia, etſi doctrinam ingentem hominis pre ſe ferant, venamque diuitem eloquentie oſtentent, magis tamen demiratus ſum laborem illum & quidem laborioſiſſimum obſtupuique cum ex tam inextricabili laberintho in lucem limpidiſſimam eum facile conſpexi prodiiſſe, preſertim virum aliis negociis prepeditum. Perſuaſique mihi illum non niſi ad inſtructionem publicam ſe natum putare. Car deſia iauoye autresfoys veu aſſez de ſes louables labeurs imprimez, tant en latin comme en noſtre langue gallicane. Ratus igitur ſententiam hanc eſſe veriſſimam, quod honos alit artes, omneſque accendunt ad ſtudia gloria. Neque ab officio meo abhorrere laudationem eius qui a cunctis extolli meretur, iay eſcript a ſa louenge hoc epygrammaticulum vernaculum, qualecunque eſt ruditer fabrefactum. Lequel ienuoye a ton humanite. Ut ſcias me eum qui familiam tuam tam multimodis ſcriptionibus honorat, etiam honore non vulgari proſequi. Vale.

Voilà ces vers qui ſe trouvent à la ſuite de l'épître :

« Champier gentil, riche champ, pur, entier,
Ton nom ton los jamais ne ſont terniz.
Ta gloire croiſt en ſublime ſentier
En bruit haultain & en biens infinitz.
Tu floriras en tous lieux par droicture
Et ſeras dit territoire fertil
Champ plain d'hõneur & plain de floriture
Bien cultiue noble champier gentil.

« Ne crains enuie & ſa rude poincture
Car leurs meffaitz enfin ſeront pugniz
Mais ſuy touſiours ta bienfaiſant nature
Dont les exploitz ſont loues & beniz.

« Gentil champier honorable & vtil
Qui nous produiz doctrinalle paſture
Tant ſont ſouefz les biens de ton courtil
Qua lexprimer foible eſt mon eſcripture.
Tant ſont tes faitz bien faitz & bien fournitz
Que ne ſouffit mon encre & mon papier
Ains ſeruent peu mes vers trop mal vniz
Pour extoller vng ſi gentil champier.
Fac & ſpera. »

Suit un petit traité *De corporum animorumque morbis*, précédé d'une épître à Philibert de Naturel, prévôt de l'Egliſe d'Utrecht & abbé commendataire d'Ainay. Lyon 1506; *xxiv* ff.; ſignat. A — C (1).

Après, vient un opuſcule ſur la vérité de la religion chrétienne prouvée par les arguments des philoſophes & des poètes païens, précédé d'une épître de Champier à Guichard de Leſſart, de l'ordre de Saint Auguſtin, évêque d'Hiéropolis, ſuffragant de Lyon, avec ſa réponſe à Champier. Ce petit livre eſt dédié à Jacques d'Amoncour, chanoine-comte, précenteur de l'Egliſe de Lyon & vicaire général : *viij* ff.; ſignat. A A.

Le volume finit avec le traité d'Hippocrate *De natura Hominis*,

(1) Van der Linden cite une édition *De corporum animorumque morbis*, Lugduni, apud Guillelm. Ilyon, in-8°, je ne l'ai jamais vue.

auquel eſt joint celui *De Febribus*, traduit d'Alexander Aphrodiſeus par Georges Valla : *xxvij* ff.; ſignat. AAA — DDD. A la fin, un f. blanc non chiffré, avec la gravure en bois, au recto, repréſentant la Décollation de ſaint Symphorien; Champier & ſa femme à genoux devant le ſaint martyr. Ce cartouche, que Champier a placé

dans pluſieurs de ſes livres, ſe retrouve encore dans celui-ci, f. *ij* de la première partie, & au commencement du Dialogue ſur la loi de Mahomet. On pourroit croire qu'il eſt incomplet, parce que l'on n'y voit pas *Epiſtole quedam ad dñum Symphorianum Champerium* annoncé à la fin de l'index, en tête du volume. Cependant, je crois qu'il n'y manque rien, & que les épîtres indiquées

ſont celles qu'on lit au commencement de chaque traité. Tous les exemplaires que j'ai vus ſont conformes à celui que j'ai décrit.

Ce livre me paroît être ſorti des preſſes de Jannot de Campis, qui imprima à Lyon, l'année ſuivante (1507), *De quadruplici Vita*. On voit, par la date de quelques-unes des épîtres qui s'y trouvent, qu'il a dû paroître vers la fin de mai 1506 : c'eſt donc à tort que M. Van Praët, qui en a décrit un exemplaire ſur vélin, l'a daté « circa 1515 (1). »

(Bibl. de M. Yemeniz.)

VII. — Domini Simphoriani champerij lugduneñ. Liber de quadruplici vita. Theologia Aſclepij hermetis triſmegiſti diſcipuli cum cõmẽtarijs eiuſdem domini Simphoriani.

Sixti philoſophi pithagorici Enchiridion.

Iſocratis ad Demonicum oratio preceptiua.

Silue medicinales de ſimplicibus : cum nõnullis in medice facultatis praxim ĩtroductoriis.

Quedam ex Plinij iunioris practica.

Tropheum gallorum quadruplicem eorundem complectens hiſtoriam.

De ingreſſu Ludouici xij. francor. regis in vrbem Genuam.

De eiuſdem victoria in Genueñ.

Regum francorum genealogia.

De claris Lugdunenſibus.

De gallorum ſcriptoribus.

De gallis ſummis pontificibus.

Eple varie ad eundem dñm Simphorianum.

Grand in-8° goth. imprimé ſur deux col., titre en lettres rouges, encadré dans des vignettes griſes : LXXXIV ff. non chiffrés pour la première partie, ſignat. a—l ; LVI pour la

(1) Catal. des livres imprimés sur velin, de la Bibl. du Roi ; 2e catal., t. I, p. 277.

deuxième, ſignat. A — G. Pour les deux parties, CXL ff.

Au recto du dernier f. :

Impreſſum eſt preſens opus Lugduni expenſis honeſtiſſimorum bibliopolarum Stephani gueynardi & Jacobi huguetāni : arte vero & induſtria Jannot de campis : Anno domini m. cccc. vij. Finitum pridie kal. Auguſti.

Au verſo du f. G *ij*, eſt la marque de Jannot Deſchamps. Cette marque, gravée en bois & d'une bonne main, eſt une des plus gracieuſes parmi celles des imprimeurs lyonnois.

Champier a dédié ſon livre *De quadruplici Vita* à François de Rohan, évêque d'Angers & archevêque de Lyon. Il le prévient, en lui en faiſant hommage, qu'il n'a pas copié Marſile Ficin, auteur d'un traité *De triplici Vita*. Il convient qu'il s'eſt ſervi de ſon ouvrage; mais, ajoute-t-il, « non omnia poſſumus omnes, quandoque dormitat Homerus; » ce qui ſignifie que Marſile n'a pas épuiſé la matière, & qu'il s'eſt trompé quelquefois. Dans ce livre où l'on trouve de tout, médecine, théologie, philoſophie, aſtrologie, hiſtoire, &c., Champier donne des préceptes pour la conſervation de la ſanté & pour prolonger la durée de la vie, & il combat les rêveries des aſtrologues & la croyance, ſi répandue alors, que la vie de l'homme eſt ſujette à l'influence des aſtres.

La ſeconde partie, *Tropheum Gallorum*, eſt un abrégé de l'hiſtoire de France depuis les temps fabuleux juſqu'à Louis XII. On y trouve auſſi un recueil d'inſcriptions antiques que Champier avoit relevées dans les divers quartiers de Lyon où elles étoient diſperſées; il a eu ſoin d'indiquer les lieux où elles étoient placées. Elles ſont au nombre de dix-neuf; toutes ces pierres exiſtent & ſont réunies au Muſée lapidaire. Peut-être cette première indication laiſſée par Champier a-t-elle contribué à la conſervation de ces monuments. C'eſt dans ce volume que ſe trouve auſſi une liſte aſſez étendue de nos anciens écrivains, avec un catalogue de leurs œuvres.

Bien qu'on ait fait de grands progrès, depuis Champier, dans la ſcience épigraphique & dans la bibliographie, & préciſément à cauſe de ces progrès, on doit lui ſavoir gré d'être entré le premier dans la carrière. Parmi les traités, au nombre de 93, qu'il attribue à Jean Gerſon, l'on ne trouve pas le livre *De Imitatione Chriſti*, ce qui feroit ſuppoſer qu'à cette époque il ne lui étoit pas encore généralement attribué, quoiqu'il eût été imprimé ſous ſon nom à la fin du quinzième ſiècle. Depuis, les étrangers ont eſſayé de le dépouiller de ce titre de gloire qu'il n'avoit pas recherché, pour le décerner, les uns à Thomas à Kempis, chanoine régulier du diocèſe de Cologne, les autres à Jean Gerſen, abbé de Verceil, de l'ordre de Saint Benoît. Champier cite, parmi les œuvres de Gerſon, cinq opuſcules : *De perfectione Religionis*, — *De meditatione cordis*, — *De ſimplificatione cordis*, — *De illuminatione cordis*, dont les divers titres rappellent les ſujets traités dans l'Imitation de J.-C. Quel que ſoit l'auteur de ce livre, « le plus beau qui ſoit ſorti de la main des

hommes, a dit Fontenelle, puiſque l'Evangile eſt l'œuvre de l'Eſprit-Saint, » celui qui l'a compoſé a pris autant de ſoin pour reſter dans l'obſcurité, que les autres ſe donnent de mouvement & de peine pour faire parler d'eux. Les Bénédictins & les chanoines réguliers ont eu une longue querelle à ce ſujet, & cette controverſe a été renouvelée de nos jours encore par quelques érudits, aſſez inutilement pour ceux qui regardent Jean Gerſon comme le véritable auteur de l'Imitation, au moins juſqu'à preuve du contraire.

A la fin du volume eſt un recueil de lettres écrites par divers ſavants à Champier, entre autres celle où Humbert Fournier l'entretient de la prétendue académie de Fourvière.

Le *Liber de quadruplici Vita* eſt un des beaux volumes de la collection des œuvres de Champier; cependant il eſt des plus communs. J'en ai eu dans les mains ſept à huit exemplaires; la Bibliothèque de la Ville & celle de l'Académie en poſſèdent pluſieurs doubles, & l'on eſt toujours ſûr de le trouver dans le cabinet des amateurs qui raſſemblent les œuvres de cet auteur. Le *Tropheum Gallorum* eſt quelquefois relié à part, &, comme il a ſon frontiſpice & ſa ſignature & n'eſt pas tomé, on peut croire que le livre eſt complet. C'eſt la ſeconde partie ſeulement; & ce qui prouve qu'elle doit faire ſuite à la première, c'eſt qu'elle eſt annoncée dans le titre. Il faut donc, pour qu'un exemplaire du *De quadruplici Vita* ne ſoit pas imparfait, que le *Tropheum Gallorum* y ſoit joint.

L'exemplaire que j'ai ſous les yeux porte ſur le frontiſpice du *Tropheum Gallorum* le nom d'un de ſes premiers poſſeſſeurs; on y lit d'une écriture du temps: « Pierre Seguier marchād appoticaire à Paris. » Les auteurs du Dictionnaire des Ennobliſſements, Paris 1788, 2 vol. in-8°, diſent, tom. I, p. 29: « Etienne Seguier, originaire du Quercy, apothicaire du roi Charles IX, & Henri III, eſt le chef & l'auteur de cette famille. » Pierre Seguier, qui a inſcrit ſon nom ſur ce livre, étoit ſans doute le père de cet Etienne qui lui ſuccéda dans ſon laboratoire. Si je ſignale cette particularité qui n'en valoit peut-être pas la peine, c'eſt à cauſe de la ſimilitude du nom avec celui d'une de nos familles les plus illuſtres dans la robe, qui a donné aux lettres des ſavants diſtingués, à l'Etat des magiſtrats éminents & un chancelier.

(Bibl. de M. Yemeniz, Magnifique exempl. Bauzonnet.)

VIII. — Simphoriani champerii de triplici diſciplina cuius partes ſunt : Philoſophia naturalis. Medicina. Theologia. Moralis philoſophia.

Contenta in hoc volumine.

Vocabularius ſiue collectaneum difficilium terminorum naturalis philoſophie ac medicine vnacum philoſophia platonica domini Simphoriani champerii.

Liber quartus ethymologiarum ſancti Iſidori qui eſt de medicina cum interpretatione dñi Simphoriani champerii.

Theologie orphice Simphoriani champerii aurei libri tres.

Theologie trimegiſtice eiuſdem dñi Simphoriani de ſecretis & myſteriis egyptiorum particule xij.

Juſtini philoſophi & martyris chriſtiani admonitorius gentium.

Epiſtola Lenis imperatoris ad Amarum regem ſaracenorum de religione chriſtiana.

De republica lib.

Italie & Gallie panegyricum.

De origine ciuitatis Lugdunenſis.

Ludouici bolognini de quatuor ſingularibus in Gallia repertis.

Demoſthenis oratio.

Halcyon platonis.

In-8° goth. à longues lignes, non chiffré, diviſé en quatre parties ayant chacune leur frontiſpice & leur ſignature. La première a XXIV ff., ſignat. A—C. ; la ſeconde, CIV dont le dernier blanc, ſignat. a—n ; la troiſième, CVIII y compris un f. blanc, ſignat. aa—oo ; la quatrième, XLVIII, ſignat. aaa— fff.

Au verſo du dernier f. de la quatrième partie :

Impreſſum eſt preſens opus Lugduni expenſis honeſtiſſimi bibliopole Simonis vincentii : arte vero & induſtria Claudij

dauoſt alias de troys. Anno dñi M. ccccc.viij. finitum pridie kal. martij. Ludouico galliarum rege huius urbis inclyte ſceptra regente. Iulio ſecundo pontifice maxima (*ſic*) orthodoxam fidem feliciter moderante. Anno etatis mce*xxxvj*. Sed deum queſo : ut pro huiuſmodi labore meo aliquam retribuat impoſterum gratiam.

Au-deſſous du titre :

Iodoci Badii Aſcenſii Hexaſticon in laudem dñi Simphoriani Champerii quem non immeritum omnem hominem & Jouis Phebi Minerueque ſacerdotem compellat : Jouis quidem propter Theologie antique peritiam. Phebi vero propter medicine experientiam. Minerue autem ob exactiſſimam ſcientiam quorum in hiſce operibus pulcherrimum dat ſpecimen.

Ut natura nouas mortalibus explicet arteis
Ingenia occepit fingere multiiuga
Tum Pallas : formes (ait) unum Simphorianum
Unus enim omnis homo Simphorianus erit.
Nam Jouis & Phebi ſimul & meus ille ſacerdos
Ter magnum Hermetem ſupprimet ingenio.

Les quatre tomes dont ce volume ſe compoſe ſont autant de traités ſur la philoſophie naturelle, la médecine, la théologie & la morale. La quatrième partie contient les louanges de la ville de Lyon, un panégyrique de la France & de l'Italie par Symphorien Grignan, de Mantoue, & un opuſcule de Louis Bolognini, ambaſſadeur de Bologne auprès de Louis XII, ſur ce qu'il avoit vu de plus remarquable en France pendant le temps qu'il y demeura. Sous le titre *De quatuor ſingularibus in Gallia repertis*, il fait l'éloge de la ville de Blois, de la bibliothèque que Louis XII y avoit créée (1), & de la ville de

(1) Cette bibliothèque a subi les vicissitudes du palais élevé à Blois par Louis XII et par François Ier. Cette demeure royale ayant été abandonnée par la cour après le meurtre des Guise sous Henri III, les livres rassemblés à grands frais par Louis XII furent transportés au cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque du roi, dont ils sont encore aujourd'hui la partie la plus précieuse

Lyon. Ces éloges ſont en vers ; Champier, qui étoit avide de tout ce qui pouvoit honorer ſa patrie, leur a donné place dans ſon livre. Bolognini, ſans doute homme d'Etat diſtingué, n'étoit qu'un poète médiocre; toutefois, il eſt ſingulier qu'aucun hiſtorien lyonnois n'ait ſinon reproduit, au moins mentionné ſa Deſcription de Lyon (1).

On trouve dans ce volume, comme dans tous les autres, des épîtres élogieuſes que Champier a eu ſoin de nous conſerver, ainſi que des vers à ſa louange par Joſſe Bade, Louis Landriani, prévôt de Vicolboni (2), Louis Bolognini, Guillaume Rameſeus, de Séez.

Le livre *De triplici Diſciplina*, imprimé aux dépens de Simon Vincent, libraire, par Claude Davoſt, fait honneur aux preſſes lyonnoiſes par ſa correction, ſes beaux caractères gothiques & le papier qu'on y a employé. Il eſt à remarquer que preſque tous les ouvrages de Champier ont été publiés avec cette recherche qui eſt le

(1) *Descriptio particularis vetustissime ac ubique famose civitatis Lugdunensis intus et extra* : per clarissimum iurisconsultum equitemque ac oratorem bononiensem Ludouicum Bolognium. Ad christianissimum Francorum regem Ludouicum eo nomine in sacro regno XII.

(2) En tête de la deuxième partie, *Pars theologalis*, est une assez longue pièce en beaux vers sapphiques dans lesquels Louis Landriani fait l'eloge de Champier ; la voici :

« Deferant circum tua rite lauros
Tempora ac ornent hedera sequaci
Quique virtutum fuerint alumni
Simphoriane.

« Deferant mirtos Veneri sacratas
Deferant frondes genio dicatas
Et tibi Musae viridi corona
Tempora cingant.

« Adsit hic felix Satirum caterva :
Saltibus letos faciant et omnes :
Turba sit Faunum foliis virentum
Prospera tota.

« Naiades sparsis veniant capillis :
Prodeant omnes nemorumque Nimphae
Et suas ducant hilares choreas
Omine fausto.

« Orpheus dulces citharaeque nervos
Pollice intentet resonante filo
Et tuas laudes merito decentes
Concinat ore.

« Flora sit presens calathis rosarum
Et tuo sertam capiti coronam
Mille nunc florum varium colorum
Denique donet.

« Pallas exornet foliis olivae
Te tuum pectus clipeo tegatque
Adsit et presens cithara sonanti
Pulcher Apollo.

« Nestoris lanus tibi donet annos
Vita sit felix redeasque coelo
Serus et totum volitet per orbem
Fama superstes.

« Tu tibi nomen studio dicasti
Semper eternum. Jovis illud ire
Dente non unquam poterunt edaci
Rodere sevae.

« Quod tuo virtus hominem beatum
Reddat exemplo capiatque lector
Et tibi grates peragat supremas
Simphoriane.

« Vixeris quantum tua fama vivet
Vita virtutes comites habebit
Gloriam mors et sociam tenebit
Seculo in omni. »

Ces vers sont précédés de l'envoi suivant de Landriani à Champier :

« Ne (cum operi accingar ad patriam rediturus) me mendacem arbitreris promissos ad te saphicos mittendos duxi quibus si quid rudis indecentisque inest veniam deprecamur. Longe etenimque abs te in lucem edita sunt opera majori indigent ingenio quam nostro cum inter os et opham multum intersit. Quare (si non ut decet) tantum in se laetitiae carmina prae se feret hoc relegationi nostrae ascribendum ducas ex tempore quidem confecta sunt. Vale et me ut soles ama. »

véritable luxe de la typographie, ce qui n'a pas peu contribué à la conſervation des rares exemplaires qui ont échappé, durant le ſiècle dernier, à l'horreur que les lettrés eux-mêmes avoient pour le gothique.

Ce livre eſt peu commun. On a quelquefois relié ſéparément les parties dont il ſe compoſe; pour être complet, il faut qu'il ſoit conforme à la deſcription que j'en ai faite.

L'exemplaire qui m'a ſervi appartient à la Bibliothèque de la Ville. Bien qu'il ait été omis dans le Catalogue, il faiſoit partie de la collection de M. Coſte; il attend encore, ſous ſa première enveloppe de parchemin, la riche reliure qui lui étoit deſtinée.

IX.—Le triumphe du treſchreſtien Roy de France xij (*ſic*) de ce nom contenant lorigine & la declination des veniciens auec larmee dudict Roy & celle deſdictz veniciens. Et auſſi ung petit traicte contenant les lignees des Roys de france & comment les generations ſont deſcendues lune de lautre : & comment elles ſont faillies. Declairant auſſi en brief combien ilz ont regne & en quel temps & de leurs faictz & la ou ilz giſent. Et du fondement de luteſſe dicte maintenant Paris.

Petit in-4° goth. de XXXIV ff. non chiffrés, à longues lignes, le dernier f. blanc. Signat. a — i.

A la fin :

Cy finiſt ce preſent tractie intitule de lorigine des roys de france. Imprime a lyon par Claude dauoſt autrement dict de troys. Le xiij. iour du moys de nouembre. Lan mil cinq cens & neuf.

Au-deſſous du titre ſont deux écus armoriés, aſſez groſſièrement gravés; à droite celui de France, à gauche celui de Lorraine & de Bar, parti de Hongrie, de Jéruſalem, d'Anjou & d'Aragon. Ces armes furent ajoutées à celles de la maiſon de Lorraine, par ſuite

du mariage de Ferry de Vaudemont avec Yolande fille du roi René, laquelle hérita des droits de ſon père ſur le royaume de Sicile. Au verſo du frontiſpice eſt l'épître dédicatoire de Symphorien Champier à Hugues de Hazards, évêque & comte de Toul, avec une lettre ornée qui tient la moitié de la page. Suivent huit vers latins de Franciſcus Brixianus (François de Breſcia) à Champier.

Le ſeul luxe typographique de ce petit livre, imprimé en caractères gothiques très ſimples, eſt dans les lettres initiales des chapitres; elles ſont de ſtyles divers, & leurs dimenſions ne ſont pas égales. La plus grande & la plus belle eſt celle-ci, qui eſt la première. Je la donne ici réduite.

INSI que recite titus livius en ſa premiere decade apres la deſtruction de troye.....

On trouve de nombreux extraits du Triomphe de Louis XII, à la ſuite de l'Hiſtoire de ce prince par Claude de Seyſſel réimprimée par Théodore Godefroy, Paris 1615, in-4°, avec celle de Jean d'Auton, & parmi les annotations du même Godefroy & de Louis Videl, ſur la Vie du chevalier Bayard, Grenoble 1651, in-8°. Champier avoit déjà publié quelque choſe en latin ſur le même ſujet, dans le *Tropheum Gallorum*, à la ſuite du livre *De quadruplici Vita*, Lugduni 1507: *De ingreſſu Ludouici xij Francorum regis in urbem Genuam. — De eiuſdem victoria in Genuenſes. — Regum francorum genealogia.*

Cet opuſcule de Champier eſt d'une très grande rareté. Il y en avoit un exemplaire dans la Collection lyonnoiſe de M. le conſeiller Coſte, où je me ſouviens de l'avoir vu, il y a quelques années; mais, bien qu'il ſoit inſcrit au Catalogue ſous le n° 16393, il n'eſt pas entré à la Bibliothèque de la Ville avec le précieux lot dont il faiſoit partie; ou, s'il y eſt, il n'a pas été claſſé, &, malgré toute la

bonne volonté de M. le Conſervateur, il ne m'a pas été poſſible de le voir. En attendant qu'il ſe retrouve, je n'en connois pas d'autre exemplaire que celui qui fait partie de la grande Bibliothèque, à Paris.

Payé la modique ſomme de 4 liv. 5 ſ., à la vente du duc de La Vallière.

X.— Le recueil ou croniques des hyſtoires des royaulmes dauſtraſie ou france orientale dite a preſent lorrayne De hieruſalem de Cicile. Et de la duche de bar. Enſemble des ſainctz contes & eueſques de toulx. Contenant ſept liures tant en latin que en francoys.....

Oultre ce que deſſus y eſt adiouſte le liure intitule Lordre de cheualerie par lequel eſt demonſtre comme les chevaliers ſe doibuent faire & les vertus qui doibuent eſtre en eulx.

In-4° goth. de CIX ff. à longues lignes, non chiffrés, les XIX derniers pour Lordre de cheualerie ; ſignat. a—s ; un grand nombre de fig. gravées en bois dans le texte.

Suit une préface au lecteur, en latin, & ſignée Champier.

Au bas du frontiſpice :

Venundantur in vico mercuriali apud Lugdunum in officina Vincentii de portonariis de tridino.

Au recto du f. *cix* & dernier :

Cy finiſt lordre de cheualerie ou on peult facillement congnoiſtre & entendre la nobleſſe de cheualerie, la maniere de creer & faire les cheualiers, & la ſignifiance de leurs harnoys & inſtrumens de guerre. Lequel liure a eſte nouuellement imprime a lyon ſur le roſne & acheue le xi. iour

de iuillet lan de grace mil cinq cens & dix. Pour Vincent de portunaris de trinc libraire demourant audict lyon en la rue merciere.

Au verſo du frontiſpice, une pièce en vers hexamètres & pentamètres adreſſée à Champier par Fidelis Riſichus, médecin & aſtrologue du marquis de Montferrat. Au-deſſous, les armes de Lorraine & de Bar, & une gravure en bois repréſentant le duc Antoine à la tête d'une troupe de gens d'armes. Au f. ſuivant, une épître de Symphorien Champier, datée de Nancy 1509, & adreſſée à Hugues de Hazards, évêque & comte de Toul. Au verſo, une gravure en bois : c'eſt Champier préſentant ſa Chronique au duc de Lorraine.

—Le recueil des hyſtoires du royaulme de Auſtraſie que maintenant on diſt lorraine enſemble ceulx de hieruſalem depuis Godefroy de boloigne dict bullon. Auſi de la maiſon Daniou & des Roys de ſicille qui ſont ſortis dicelle maiſon. Compoſe par maiſtre Simphorien champier Conſeillier & premier medicin ordinaire de treshault & treſuertueux prince monſeigneur Anthoine duc de lorreine de calabre & de bar &c. A la requeſte & cõmãdemẽt de treſnoble & treſuertueux ſeigneur meſſire loys deſtinuille ſeigneur dudict lieu, cheualier & ſeneſcal de barroys & gouuerneur de guiſe.

—Lenſeignement & doctrinal par maniere de teſtament du bon roy regne dernier dit roy de ſicile & de hieruſalem... redigee en ryme francoyſe par maiſtre Symphorien champier.....

Ce ſont des vers en l'honneur du duc de Lorraine René II, père du duc Antoine.

Le ſizieſme liure des hyſtoires du royaulme dauſtraſie contenant les contes & ducz de bar depuis lan mil cc iuſques

maintenãt qui eſt lan mil ccccc & dix compoſe par maiſtre Simphorien champier.

Senſuit le catalogue des ſainctz & eueſques de toulx depuis le premier iuſques a monſeigneur hugues de hazardis premier (*ſic*) eueſque de toulx.

A la fin :

Lordre de cheualerie.

Fig. en bois qui repréſente un empereur armant quatre chevaliers. Au verſo, le duc de Lorraine à cheval, armé de toutes pièces.

— Cy commence le liure intitule Lordre de cheualerie, auquel eſt cõtenue la manière cõment on doit faire les cheualiers, & de lhonneur qui a eulx appartient, & de la dignite diceulx. Compoſe par vng cheualier lequel en ſa vieilleſſe fut hermite.

Comme toutes les hiſtoires compoſées par Symphorien Champier, la Chronique d'Auſtraſie eſt remplie de fables. Il commence la généalogie de la maiſon de Lorraine à Priam, qu'il fait venir en ligne directe du vieux Priam, celui de Troie. Ce n'étoit ſans doute qu'à ſon corps défendant qu'il écrivoit en françois, car il y mêle d'ordinaire force latin. Il y a ici une particularité à remarquer : au lieu de s'en tenir, comme il l'a fait d'autres fois, à charger ſes marges de notes latines, il a écrit dans les deux premiers livres & la moitié du troiſième tantôt un chapitre en françois & tantôt en latin, & il a recommencé de la ſorte, au cinquième, à alterner, c'eſt à dire à donner en latin ce qu'il avoit déjà donné en françois, chaque chapitre latin ayant le même chiffre que le chapitre françois qui le précède, ſans qu'on puiſſe dire toutefois que c'eſt une traduction. Le ſujet eſt le même, mais il eſt traité avec des variantes.

Il y a des exemplaires qui portent : « Venundantur apud nanceium primarium lotharingie oppidum, » à la place de : « Venundantur in vico mercuriali apud Lugdunum..., » ce qui a fait croire à quelques bibliographes que le livre pouvoit bien avoir été im-

primé à Nancy; mais cette prétention n'eſt pas ſoutenable. Le livre ſe vendant à Lyon & à Nancy, il dut y avoir des indications différentes ſur le frontiſpice, & c'eſt de là qu'eſt venue la confuſion. Il étoit tout ſimple que Champier ou ſon libraire établît un dépôt de la Chronique d'Auſtraſie à Nancy, où cet ouvrage devoit exciter davantage l'intérêt & la curioſité du public, & que le nom de la capitale de la Lorraine fût indiqué au bas du frontiſpice. Ceux qui font remonter à 1510 l'établiſſement de la typographie à Nancy ne s'appuient que ſur le « Venundantur apud nanceium, » & ils n'ont pas réfléchi que de l'annonce de la vente d'un livre à Nancy, il ne réſulte pas néceſſairement qu'il y ait été imprimé. En admettant même que l'imprimerie fût déjà établie dans cette ville en 1510, ce qui n'eſt pas (les bibliographes n'y connoiſſant point d'imprimeur avant Blaiſe André qui imprimoit vers 1600), il ne pouvoit y avoir, comme à Lyon devenu déjà à cette époque un des grands marchés de la librairie en Europe, les moyens néceſſaires pour l'impreſſion & la correction d'un magnifique volume comme celui dont il eſt queſtion ici.

Une raiſon à laquelle il ſemble qu'il n'y ait rien à oppoſer, c'eſt que la ſouſcription de Lordre de cheualerie, qui fait partie du volume, nous apprend qu'il a été imprimé à Lyon en 1510. Cependant on répond que Lordre de cheualerie peut bien avoir été imprimé à Lyon, comme l'indique la ſouſcription, mais qu'il ne s'enſuit pas que la Chronique d'Auſtraſie n'ait pu être imprimée à Nancy; que c'eſt là que Champier l'a compoſée, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même dans ſa dédicace à Hugues de Hazards, évêque de Toul, datée du V des ides de février 1509; que Lordre de cheualerie a été ajouté à la ſuite de quelques copies de la Chronique, & qu'il ſuffit, pour le prouver, de rappeler qu'il y a des exemplaires de ce livre où Lordre de cheualerie ne ſe trouve pas, de même qu'il y en a de Lordre de cheualerie ſans la Chronique; que Champier ayant écrit ſon Hiſtoire d'Auſtraſie à Nancy, & l'ayant dédiée à l'évêque de Toul, ce ſont là autant d'indices deſquels il faut conclure qu'il ne chercha pas une imprimerie éloignée, & que ce fut ſous ſes yeux & ſous ceux du duc Antoine que le livre fut imprimé; enfin, qu'on a fait confronter par un homme du métier la Chronique d'Auſtraſie avec quelques éditions ſorties des preſſes de Jacques Arnollet & de Guillaume Balſarin, qui imprimoient à Lyon à cette

époque, & que cet expert, après les avoir comparées, a reconnu que ce volume n'a pas été imprimé à Lyon, & que cette ville n'a eu d'autre mérite que celui de le vendre (1).

A cela je réplique :

1° La Chronique d'Auſtraſie n'a pas été imprimée à Nancy, par la raiſon qu'il n'y avoit pas de preſſes à Nancy en 1510 & qu'il n'y en eut que près d'un ſiècle plus tard.

2° Les exemplaires où Lordre de cheualerie ne ſe trouve pas ſont incomplets, les deux parties ne formant qu'un ſeul & même tout, puiſqu'elles ſont annoncées dans le titre, & que la ſignature a — s continue juſqu'à la fin. Si Lordre de cheualerie eût été imprimé à part, au lieu de ſuivre le regiſtre de la Chronique, qui finit avec le cahier p, & d'avoir les ſignat. q, r, s, il auroit eu la ſignat. A,B,C, ou aa, bb, cc. De plus, le papier, les caractères, les lettres ornées ſont les mêmes dans l'un comme dans l'autre ; il faut donc, pour qu'un exemplaire de la Chronique ſoit complet, que Lordre de cheualerie n'en ait pas été détaché.

3° L'expertiſe faite par un homme du métier, qui déclare que la Chronique d'Auſtraſie n'a pas été imprimée à Lyon, prouveroit tout au plus, ſi l'on admet ſa compétence, qu'elle n'eſt ſortie ni des preſſes de Guillaume Balſarin, ni de celles de Jacques Arnollet ; mais, ſi on l'avoit comparée avec les volumes imprimés chez Jannot de Campis en 1507, peut-être la queſtion auroit-elle été réſolue autrement.

A ce ſujet, un autre bibliographe, M. Beaupré, affirme à ſon tour avec M. Brunet, que la Chronique d'Auſtraſie n'a pas été imprimée à Nancy, mais à Lyon, & il en donne pour preuve une épître bigarrée de latin & de françois, adreſſée à Pierre Picot par l'hiſtoriographe-poète Jehan Lemaire de Belges, contemporain de Champier. Suivant ce bibliographe, cette épître, qu'on peut lire tout entière, dit-il, à la fin du volume, tranche la queſtion irrévocablement en faveur de Lyon (2). Tout en adoptant ſes concluſions, je ferai quelques obſervations ſur ce qu'il dit à ce ſujet.

L'épître de Jehan Lemaire à Pierre Picot ſe trouve en effet dans

(1) Voyez : Eſſais philol giques sur les commencements de la typographie a Metz (par Teissier). Metz 1828, in-8°.

(2) Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, etc. St-Nicolas-du-Port 1845, in-8°.

quelques exemplaires de la Chronique d'Auſtraſie, & c'eſt une ſingularité à ſignaler dans ce livre, qui pourroit faire ſuppoſer qu'il y a eu deux éditions, bien qu'il n'y en ait qu'une. Dans certains exemplaires, le f. *cix* & dernier du volume ne contient que la ſouſcription finale de Lordre de cheualerie, ſuivie d'une figure en bois, & au verſo, de deux autres figures repréſentant le ſiége de Troie; ſur d'autres exemplaires, on lit au recto du f. *cix* :

A Monſeigneur M. pierre pitot (*ſic*) docteur es ars & en medicine phiſicien ſtipendiare de ma treſredoubtee dame madame la ducheſſe de ſauoye fille a lempereur Maximilien. Iehan lemaire iudiciaire & hiſtoriographe de la dicte princeſſe. Salut.

C'eſt la lettre de Jehan Lemaire. Après viennent les vers à la louange de Champier : « Champier gentil..., » qui continuent au verſo; & à la fin, au lieu de la ſouſcription de Lordre de cheualerie, on trouve celle-ci :

Cy finiſt le recueil des hiſtoires des royaulmes dauſtraſie de ſicile & de hieruſalem de la duche de bart des eueſques de toulx enſemble lordre de cheualerie compoſe a nancy en lorrayne & fini lan de grace mil. ccccc x. le dixieſme de mars par maiſtre Simphorien champier conſeilier & premier medecin de treshault & puiſſant prince monſeigneur le duc de lorrayne de calabre & de bart, &c.

Finis. Deo gratias.

Je ſuppoſe que la Chronique d'Auſtraſie parut d'abord avec l'épître de Jehan Lemaire & la ſouſcription telle qu'on vient de la lire. Plus tard, par une raiſon quelconque, le f. *cix* fut refait, l'épître & les vers de Jehan Lemaire diſparurent, & la ſouſcription fut remplacée par celle de Lordre de cheualerie. L'épître remontoit déjà à une date ancienne, puiſqu'elle avoit été écrite en 1506, au ſujet du traité *De claris medicine Scriptoribus* imprimé cette

même année, & que Champier avoit eu ſoin de la donner (1). Il penſa ſans doute qu'elle pouvoit être utile au ſuccès de ſa Chronique d'Auſtraſie, & il l'ajouta à la fin du volume ; mais il eut ſoin d'y faire des interpolations, afin que l'on crût qu'elle lui avoit été adreſſée à propos de cette dernière publication. Dans l'épître écrite en 1506, Jehan Lemaire diſoit à Pierre Picot : « Ie trouuay preſte a mettre ſur leurs formes impreſſoires une euure nouuelle de ce treſelegant philoſophe orateur hyſtorien & phyſicien meſſire Symphorien Champier lyonnois : *tractant des hommes illuſtres antiques & recentz. Leſquelz de doctrina veſtra apollinea benemeriti ſunt & multa celebratione digni. Enſemble ung aultre recueil de ceulx qui ont redige par eſcript les loix diuines. Et oultre ce vne impugnation treſuehemente contre la ſecte mahumeticque.* » Toutes ces choſes ſont en effet traitées dans le volume *De claris medicine Scriptoribus*. Champier reproduiſit textuellement l'épître de Jehan Lemaire, telle qu'il l'avoit publiée quatre ans auparavant ; ſeulement il remplaça les mots que j'ai ſoulignés, par ceux-ci : « Tractant des illuſtres roys & ducz lorrayns antiques & recentz enſemble vng aultre recueil des ſainctz contes & eueſques de toulx. Et oultre ce vng ſingulier traicte de lordre de cheualerie par lequel lon peult treſfacilement cognoiſtre & entendre la maniere de creer & faire les cheualiers enſemble les meurs & vertus deſquelles vng cheualier doit eſtre largement doue & garny. » Pas un mot de tout cela ne ſe trouve dans l'épître de Jehan Lemaire, mais Champier eſpéroit, au moyen de ce petit tour de paſſe-paſſe, diſpoſer favorablement les lecteurs pour ſon livre ; car à cette époque, l'auteur des Illuſtrations de Gaule étoit l'oracle des lettres & de la poéſie, & ſon ſuffrage devoit avoir une grande autorité.

Il arriva ſans doute que plus tard la ſupercherie fut découverte, & ce fut alors que le f. *cix* fut refait pour tous les exemplaires non encore écoulés, & l'épître ſupprimée. Toujours eſt-il que cette particularité n'a pas été remarquée par les bibliographes. Ne connoiſſant pas la première édition de l'épître de Jehan Lemaire, ils ont cru à l'authenticité de celle qu'ils ont lue à la fin de certains exemplaires de la Chronique d'Auſtraſie, & ils ſe ſont fondés préciſément ſur les interpolations que j'ai ſignalées, pour en tirer des con-

(1) F. XXVII : Recueil des aphorismes des profeſſeurs de philoſophie et de médecine, dans le vol. *De claris medicine Scriptoribus*. Voyez ci-deſſus, n° VI, pag 146.

ſéquences qui tombent d'elles-mêmes, à préſent qu'on ſait ce qu'il en eſt, ou au moins qu'on peut le vérifier. Ainſi M. Beaupré, M. Brunet lui-même, & avant lui le P. de Colonia, ont été dupes de cette petite myſtification de Champier, qui a duré trois ſiècles & demi, & ils ne ſont reſtés convaincus que la Chronique d'Auſtraſie étoit une production des preſſes lyonnoiſes, que parce qu'ils ont cru en avoir la preuve dans l'épître de Jehan Lemaire, où ils ne ſoupçonnoient pas des interpolations.

L'exemplaire que j'avois ſous les yeux n'ayant pas l'épître interpolée de Jehan Lemaire, je ne comprenois rien d'abord à l'affirmation des bibliographes qui l'indiquoient comme étant à la fin du volume, & je me perdois en conjectures. Mais, ayant pu comparer mon exemplaire avec celui de la Bibliothèque de la Ville (1), j'ai trouvé dans ce dernier l'épître de l'exiſtence de laquelle j'aurois preſque douté, ſi je n'avois eu pour garant M. Brunet. Je l'ai confrontée avec celle que j'avois vue dans le livre *De claris medicine Scriptoribus*, & je me ſuis aperçu auſſitôt de la rouerie de maître Symphorien. On ſe demande pourquoi, attachant tant de prix au ſuffrage de Jehan Lemaire, il ne s'eſt pas fait écrire une autre épître dans le même goût, où il n'auroit été queſtion que de la Chronique d'Auſtraſie. Mais, en 1509, Jehan Lemaire étoit encore vraiſemblablement en Italie, & il ne lui étoit guère poſſible d'écrire de Veniſe ou de Rome, qu'il avoit vu à cette date, à Lyon, la Chronique d'Auſtraſie « preſte a mettre ſous les formes impreſſoires. »

Pour réſumer cette note, je dirai que la Chronique d'Auſtraſie enſemble Lordre de cheualerie n'a eu qu'une édition, & que c'eſt à Lyon qu'elle a été faite. Soit que le frontiſpice porte le nom de Lyon, ſoit qu'on y liſe celui de la capitale de la Lorraine, Champier n'a pas pu avoir l'idée de donner à croire que ſon livre avoit été imprimé dans une ville qui n'avoit pas d'imprimerie. Je ſuis porté à croire que ce beau livre a été imprimé par Jannot de Campis, pour Vincent de Portonariis, qui n'étoit que libraire, & je fonde ma conjecture ſur la ſimilitude des caractères & des lettres ornées qu'on y trouve, avec ceux que Jannot de Campis avoit

(1) Cet exemplaire porte au bas du frontiſpice : « A Pierre Salla. » Il étoit capitaine de la ville et connu sous le nom de capitaine Sala. Du Verdier parle de sa librairie, où il y avoit, dit-il, un grand nombre de mss. Il ajoute qu'il avoit traduit « de rime romande en rime françoise le roman de Tristan et la belle roine Yseult. »

employés en 1507 pour l'impreſſion du livre de Champier *De quadruplici Vita*.

Le P. Niceron cite une édition de Nancy 1505, une autre de Lyon 1509, & encore de Nancy 1510. L'édition de 1505 eſt impoſſible, auſſi bien que celle de 1507 citée par Panzer. Champier ne pouvoit pas parler à cette date du duc Antoine de Lorraine, de ſon voyage en Italie & de la bataille d'Agnadel en 1509. J'en dirai autant de la prétendue édition de Lyon 1509 : on a confondu la date de l'épître à Hugues de Hazards avec celle de l'impreſſion.

Pour s'aſſurer encore mieux qu'il ne peut y avoir eu d'édition antérieure à 1510, il ſuffit de jeter les yeux ſur le dernier f. recto du cahier o. On y lira, au-deſſous du cartouche de Champier : « Le ſizieme liure des hyſtoires du royaulme dauſtraſie contenant les contes & ducz de bar depuis lan mil cc. iuſque maintenant qui eſt lan mil cccc & dix. Compoſe par ledit maiſtre ſimphorien champier. » Il dit ailleurs, au verſo du f. *v* du cahier l, parlant du duc Antoine : « Antonius igitur lotharingie dux & marchio primus huius nominis natione gallus patria lotharingus ſedit ſuper barrenſes & lotharingos uſque impreſentiarum anno uno & menſibus ſex.....» Or, René étoit mort le 10 décembre 1508. Champier diſant qu'au moment où il achevoit ſon hiſtoire, il y avoit un an & demi que le duc Antoine avoit ſuccédé à ſon père, il en réſulte, ſi la note eſt exacte, que Champier y travailloit encore au mois de juin 1510, & qu'elle n'a pu être imprimée avant le milieu ou la fin de cette année. Cela exclut forcément, dans tous les cas, toute édition d'une date antérieure.

On conſerve à la grande Bibliothèque, à Paris, un exemplaire de cette Chronique, imprimé ſur vélin, & la copie manuſcrite, auſſi ſur vélin, de Lordre de cheualerie, ſans doute celle qui fut préſentée par l'auteur au duc de Lorraine. La Chronique a le frontiſpice « Venundantur apud nanceium, » & la ſouſcription a été changée : on a ſupprimé le nom de Lyon & celui de Vincent de Portonariis, évidemment, ainſi que je l'ai dit, pour faire croire que l'édition avoit été faite en Lorraine.

On excuſera la longueur de cette note ; il falloit bien redreſſer des erreurs qui n'ont rien de bien conſidérable, il eſt vrai, mais qui ne laiſſent pas d'avoir leur importance, au point de vue bibliographique.

La Bibliothèque de la ville de Lyon poſſède une copie manuſcrite de la Chronique d'Auſtraſie, in-4°, d'une écriture aſſez nette de la fin du dix-ſeptième ſiècle ou du commencement du dix-huitième, *ccccxxiv* pages. Ce manuſcrit faiſoit partie de la bibliothèque du couvent des Grands-Auguſtins, dont les armes ſont ſur la garde du volume.

(Bibl. de M. Yemeniz. Magnifique exemplaire mar. r. Bauzonnet.)

XI. — Officina apothecariorum ſeu ſeplaſiariorum pharmacopolarum ac iuniorum medicorum. Lugduni apud Simonem vincentium. 1511, in-8° goth.

Réimprimé à la ſuite de *Caſtigationes*, Lyon 1532, in-8°.

XII. — Roſa Gallica aggregatoris Lugdunenſis domini Symphoriani Champerii omnibus ſanitatem affectantibus utilis & neceſſaria. Quae in ſe continet praecepta auctoritates atque ſententias memoratu dignas ex Hippocratis Galeni Eraſiſtrati Aſclepiadis Diaſcoridis Raſis Haliabbatis Iſaac Avicennae multorumque aliorum clarorum virorum libris in unum collectas : quae ad medicam artem rectamque vivendi formam plurimum conducunt. Una cum precioſa Margarita : de medici atque egri officio. Petit in-8° de CXXXV ff. & un f. blanc, ſignat. a — r, compoſé en caractères du corps 10, romain, ſans interligne, à longues lignes, le f. CXXXV ſeulement eſt du corps 12. La première feuille ſignée A, contenant le titre, la dédicace & les tables, n'a pas de pagination.

Au-deſſous du titre eſt une figure en bois repréſentant Champier dans ſa chaire, tenant d'une main une roſe monſtre, & indiquant de l'autre un livre fermé, devant lui, à une dame aſſiſe au milieu d'un parterre. Cette dame compoſe à elle ſeule tout l'auditoire ; elle tient auſſi une roſe & un livre ouvert.

Au-deſſous :

Venundatur ab Iodoco Badio.

On lit au verſo :

Sequentis operis titulo Roſae Gallicae inſigniti generalis diſtinctio cum ſummaria ordinariaque annotatione librorum in eo comprehenſorum.

Diſtinguitur hoc opus in duas partes principales...

Prima pars (Roſa Gallica) in ſeptem ſectatur libros.

Primus de aere, ventis, motu & quiete, coitu & lavacris.

Secundus de ſaporibus, pane, carnibus, ovis, lacte, caſeo & piſcibus.

Tertius liber de holeribus, radicibus, ſeminibus, fructibus, ciborum condimentis.

Quartus liber de vino & aqua.

Quintus liber de ſomno, vigilia & inſomnio.

Sextus liber de animae accidentibus.

Septimus liber de inanitione & repletione & vomitibus.

Secunda pars noſtrae Margaritae in duos dividitur libros.

Primus eſt de medici atque egri officio ex traditionibus graecorum & latinorum.

Secundus eſt de officio medici ex traditionibus nouitiorum quos Neotericos noſtri appellant.

Suivent l'épître dédicatoire à Etienne Poncher, évêque de Paris, une table alphabétique des principales matières contenues dans *Roſa Gallica*, une épître d'Etienne de Bar, médecin de Toul, à Albert du Puy, médecin de Louis XII, datée de Nancy, mai 1514, & prologue de l'auteur à Hugues de Hazards, évêque & comte de Toul.

Le livre de *Precioſa Margarita* eſt dédié à André Briellus. Champier lui dit qu'il a donné ce titre à ce traité en l'honneur de ſa femme Marguerite. La dédicace eſt datée de Nancy, le IX des calendes de janvier 1512.

Au bas du f. *cxxxv*, recto :

Finis huius pretioſae Margaritae diligentiſſime cum annotationibus ſuis apud Nanceium lotharingie primarium oppidum : ad octauum Calendas Ianuarii. Anno ſalutis noſtre M. D. XII.

Au verſo du même f. eſt une épître de Champier à Albert du Puy, datée « ex Valentia allobrogum v. idus auguſti M. DXI. »

Au recto du f. *cxxxvj* & dernier :

Ex officina Aſcenſiana emiſſum hoc opus. Anno domini M.DXIIII. V. idus ſeptembris.

Ce livre eſt orné d'un grand nombre de lettres initiales romaines, blanches ſur un fond noir, & preſque toutes d'un beau ſtyle. Quelques-unes parmi les petites rappellent les formes gothiques. Je donne ici une de ces belles capitales priſe au haſard dans le volume : on verra que je n'ai rien exagéré lorſque j'ai dit que les livres de Champier étoient imprimés avec un luxe inuſité aujourd'hui, & que, en dépit du progrès, la typographie eſt bien déchue, comme art, de la ſplendeur dont elle brilla dès ſes commencements.

Le *Roſa Gallica* a été imprimé à Paris, bien que le lieu de l'impreſſion ne ſoit pas indiqué. Joſſe Bade avoit quitté depuis quelques années Lyon, où il avoit fait ſon apprentiſſage & où il avoit été correcteur chez Jean Trechſel, de qui il épouſa la fille. Dès l'année 1500, il débutoit à Paris par l'impreſſion du *Philobiblion* de Richard de Bury, dont Laurent Burelli, de l'ordre des Carmes, confeſſeur du roi Louis XII & évêque de Siſteron, lui avoit communiqué le manuſcrit.

M. Brunet cite une édition de Paris, Joſſe Bade, 1518, qu'il regarde, avec celle de 1514, chez le même, comme une réimpreſſion de l'édition originale dont il donne le titre ainſi qu'il ſuit : *Roſa Gallica aggregatoris lugdunenſis domini ſymphoriani champerii omnibus ſanitatem affectantibus utilis & neceſſaria*, Nancei 1512, in-8°. Je ne puis que répéter à ce ſujet ce que j'ai dit des Chroniques d'Auſtraſie : il n'y avoit pas plus d'imprimeur à Nancy en 1512, qu'il n'y en avoit en 1510. L'erreur vient très probablement de ce que l'on a pris pour la date de l'impreſſion du livre, celle de la ſouſcription de *Precioſa Margarita*, où l'auteur dit qu'il a achevé cet opuſcule à Nancy, le IX des calendes de janvier 1512, ce qui ne ſignifie pas que le *Roſa Gallica* y ait été imprimé. Si l'on perſiſtoit à croire qu'il y a eu une première édition à cette date, il faudroit toujours exclure Nancy où il n'y avoit pas de preſſes, & elle ne pourroit être que de Lyon. Si le nom de Nancy s'y trouvoit, c'eſt qu'il auroit été ajouté ſur un titre refait, comme cela avoit eu lieu pour les Chroniques d'Auſtraſie, quoiqu'il n'y eût pas pour le *Roſa Gallica*, livre tout à fait étranger à la Lorraine, la même raiſon de placer le nom de Nancy ſur le frontiſpice.

J'ai dit que, dans le cas où il y auroit eu une édition antérieure à celle de Paris 1514, elle ne pourroit être que de Lyon : cela réſulte auſſi du privilége accordé à Champier par le roi Louis XII, pour qu'il pût faire imprimer pendant la durée de trois ans « certains liures nouueaulx par ung nomme Symon vincent libraire demourant en noſtre ville & cite de Lyon. » Ledit privilége, qui ſe trouve *in extenſo* dans le *Speculum Galeni*, fut donné à Valence « le xxe iour de luillet lan mil cinq cens & unze. » En publiant le *Roſa Gallica* en 1514, Champier étoit encore dans les délais voulus ; je crois donc non ſeulement que l'édition de 1514 eſt la première, mais qu'il n'y en a pas eu d'autre ; au moins n'ai-je jamais vu celle qui eſt attribuée à Joſſe Bade, Paris 1518.

C'eſt un des beaux volumes de la collection de Champier, & des plus rares.

(Bibl. de la Ville.)

XIII. — Symphonia Platonis cum Ariſtotele : & Galeni

cum Hyppocrate D. Symphoriani Champerii. Hippocratica philoſophia eiuſdem.

Platonica medicina de duplici mundo : cum eiuſdem ſcholiis.

Speculum medicinale platonicum : & apologia literarum humaniorum.

Quae omnia venundantur ab iodoco badio.

In-8° de CLXXII ff. chiffrés. Signat. a — y, frontiſpice gravé.

Au bas du dernier f. :

Impreſſum eſt hoc opus apud Badium Parrhiſiis. Anno ſalutis. MD. XVI. XIIII Calen. Maias.

Dans ce livre, Champier a voulu démontrer la conformité qu'il y a entre la doctrine du philoſophe de Stagyre & celle de Platon, ſon maître, entre celle d'Hippocrate & celle de Galien. Il dit de Platon qu'il fut, de tous les Sages de l'Antiquité, celui qui pénétra le plus avant dans les myſtérieuſes profondeurs de la nature & qui comprit le mieux les rapports de l'âme avec le Verbe incréé ; mais, ſuivant Champier, Hippocrate a ſurpaſſé tous les philoſophes de la Grèce, par ſa ſcience & par les préceptes impériſſables qu'il a laiſſés à l'homme pour la conſervation de ſa ſanté & pour le ſoulagement & la guériſon de ſes maux. Champier appelle Hippocrate, Platon, Ariſtote & Galien les quatre princes de la médecine ; il a pris plaiſir à recueillir dans ſon livre les épithètes dont le nom d'Hippocrate a été honoré par les anciens : *Glorioſus Hippocrates, divinus, ſapiens, dialecticus medicus, rationalis medicus, clinicus, inventor clinicae medicinae, dieticus medicus*, &c.

C'eſt pour exprimer l'accord qui exiſte entre ces grands hommes que Champier a intitulé ſon livre *Symphonia*, & qu'il a fait placer en tête une figure que je reproduis à cauſe de ſa ſingularité. Par alluſion au titre, on a repréſenté ſur le frontiſpice Platon & Ariſtote, Hippocrate & Galien, armés de violons & de violoncelles, & exécutant une véritable ſymphonie.

En tête du volume, on trouve *Panegiricum carmen* de Nicolas Volcire, précédé de deux épîtres : l'une de Louis Marliani, premier médecin de l'archiduc d'Autriche, l'autre de Pierre Picot, médecin de Marguerite d'Autriche veuve de Philibert duc de Savoie, & toutes deux à la louange de Champier & de ſon livre. A la ſuite, préface à Etienne Poncher, évêque de Paris.

Le *Symphonia*, diviſé en quatre livres, eſt ſuivi de *Philoſophia platonica* en deux livres ; c'eſt le Timée de Platon avec de longs commentaires de Champier. Après vient *Speculum Platonis ;* c'eſt un recueil de ſentences extrait des œuvres du philoſophe grec. L'apologie des lettres humaines qui termine le volume eſt adreſſée

à Jacques Fabre d'Etaples. C'eſt une réponſe à un écrit où quelque demeurant d'un autre âge, de qui le nom eſt reſté inconnu, effrayé du retour des eſprits vers les beaux ſiècles d'Athènes & de Rome, & craignant que les idées païennes n'envahiſſent les eſprits, avoit eſſayé de démontrer que l'étude des auteurs profanes ne convenoit point à des chrétiens; que la philoſophie humaine ne leur étoit aucunement néceſſaire; que tous les grands génies de l'Antiquité avoient profeſſé des doctrines fauſſes & perverſes, & que leur vie avoit été ſouillée par des mœurs diſſolues; enfin, qu'il n'y avoit de vérité que dans les auteurs qui s'étoient appliqués à l'étude des lettres divines. Champier prend la défenſe des Anciens, &, s'appuyant ſur le témoignage des SS. Pères eux-mêmes, il prouve que les lettres humaines & les lettres divines ne ſont point incompatibles, & que c'eſt par le ſecours qu'elles ſe prêtent mutuellement que l'homme peut arriver plus ſûrement à la connoiſſance de la vérité. Cette diſpute s'eſt renouvelée de nos jours avec le même inſuccès que du temps de Champier: comme alors, le ſens commun a fait juſtice des prétentions des novateurs.

Très beau volume, remarquable par les magnifiques lettres ornées qui y abondent.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

XIV.—Les grans croniques des geſtes & vertueux faictz des treſexcellens catholicques illuſtres & victorieux ducz & princes des pays de Sauoye & piemont. Et tant en la ſaincte terre de Iheruſalem cõme es lieux de Sirie Turquie Egipte Cypre Italie Suyſſe Daulphine & autres pluſieurs pays. Enſemble les genealogies & antiquitez de Gaulle & des treſchreſtiens magnanimes & treſredoubtez roys de france auecqs auſſi la genealogie & origene des deſſuſditz ducz & princes de Sauoye nouuellement imprimees a Paris pour Iehan de la garde. Champier.

Petit in-fol. goth. impr. ſur deux col.: VIIII ff. non chiffrés pour la table, & un f. blanc, ſignat. ā—a; CXXXII ff., le

dernier non chiffré, pour le prologue & la Chronique; titre en rouge & noir; figures en bois; ſignat. b — z.

Au recto du dernier f. :

Cy finiſſent les cronicques de ſauoye leſquelles ont eſte acheuees lan mil cinq cens & quinze par Symphorien champier conſeillier & premier medecin de treshault prince mõſeigneur Anthoine duc de calabre, de lorraine & de bar compoſees a lhonneur & gloire de treshaulte & treſexcellente princeſſe ma dame Loyſe de ſauoye mere du treſchreſtien & treſexcellent roi de frãce Frãcoys premier de ce nom. Et imprimees a paris Lan mil cinq cẽs & ſeize le *xx vii*e iour de mars pour Iehan de la garde libraire demourant audit lieu ſus le pont noſtre Dame a lenſeigne ſainct Iehan leuangeliſte. Ou au palais au premier pillier deuant la chapelle ou len chante la meſſe de meſſeignrs les preſidẽs.

Après la ſouſcription eſt la marque de Jehan de La Garde.

Au-deſſous du titre eſt gravé l'écu de Savoie ancien, ſoutenu par deux anges à genoux, les ailes ployées. Au bas du frontiſpice : « Cum p̃uillegio. » Au verſo, ſont les armes de France ſupportées auſſi par deux anges agenouillés, aux ailes déployées. A la ſuite, l'extrait des regiſtres du Parlement qui, par arrêt du 10 mars 1515, permet à Jehan de La Garde de faire imprimer le préſent livre avec privilége pendant trois ans, « pourueu qu'il ne le pourra vendre plus hault de huit ſoulz pariſis. » Ce prix de huit ſols fixé par arrêt de la Cour, il y a près de trois ſiècles & demi, eſt repréſenté aujourd'hui par une ſomme de 300 à 400 fr., lorſque les exemplaires ſont en belle condition, ce qui eſt très rare, car on les compte. Suit « Prologue a treſnoble & illuſtre princeſſe ma dame Loyſe mere de treſexcellent & treſchreſtien roy de france francoys le premier de ce nom. » Champier dit à la comteſſe d'Angoulême que pour décrire les hauts faits de ſes aïeux, il faudroit avoir la faconde de Quintilien, l'éloquence de Cicéron & de Démoſthènes, la ſapience

des ſept Sages de la Grèce, la verve poétique d'Homère & de Virgile, la bibliothèque de Ptolémée Philadelphe, la doctrine de Mercure Triſmégiſte, & enfin la douceur du « melodieux reſſon de la lyre ou herpe orpheique ; » car, ajoute-t-il, on trouve en ces princes magnanimes la vaillance de Miltiade, les exploits de Pyrrhus, les vertus d'Annibal, la hardieſſe de Scipion l'Africain, le renom de Théſée, la vérité de Judas Machabée, la fidélité de Numa Pompilius, la largeſſe & libéralité de Cyrus, la ſageſſe de Fabius Maximus, l'honneur de Pompée, la diligence d'Alexandre, la conſtance de Jules Céſar, d'Auguſte & de Conſtantin, la prudence de Charlemagne, la débonnaireté de Godefroy de Bouillon, « & les louables & grandes vertus de pluſieurs autres magnanimes & treſuaillans hommes leſquelz ie delaiſſe a nommer pour euiter prolixite. »

Au verſo du f. *ij* commence « la genealogie & origene des princes de gaulle. » Après le f. *vj* eſt une planche contenant l'arbre généalogique de la royale maiſon de France, de ſaint Louis à Charles VIII. La Chronique de Sauoye commence par Bérold de Saxe, neveu de l'empereur Othe IIIe du nom. On y trouve un ſingulier chapitre : « Comment Berold de ſaxonne occiſt & miſt a mort lemperiere femme de ſon oncle pour ce quil la trouua couchee en ſon lict auec ung aultre en faict dadultere. » L'empereur ayant oublié ſous le chevet de ſon lit certaines reliques qu'il avoit coutume de porter toujours avec lui, envoya Bérold les chercher en ſon logis. « Lors monta Berold a cheual & tant exploicta quil fut une heure deuant le iour a lhuys de la chambre de lempereur ou il hurta ſi fort quil entra dedans & vint au lict ou lemperiere eſtoit. Si vint mettre la main ſur le coyſſin pour prendre les reliques dont il auoit la charge. Et en ce faiſant comme il cherchoit miſt la main iuſques dedans le lict, & dauenture trouua & ſentit une grant barbe dont il fut moult eſmerueille, & diſt tantoſt a lemperiere. Dame qui eſt ceſtuy qui giſt auecques vous. Reſpondit la dame ceſt lune de mes femmes. En bonne foy de dieu dit berold ie ne viz oncques femme qui portaſt une plus grant barbe. Et adoncques comme plain de fureur & yre tyra ſon eſpee du fourreau & occiſt le cheualier a la grant barbe & lemperiere femme de ſon oncle. »

Cette hiſtoriette a été copiée preſque mot pour mot par Champier, dans la Chronique anonyme de Savoie, ms. du quatorzième ſiècle, que M. le ch^er^ Promis croit pouvoir attribuer à un certain

Cabaret, de qui le véritable nom eſt inconnu, mais qui eſt ſouvent cité avec ce ſobriquet, dans la Chronique du comte Rouge (Amé VII), de Perrinet du Pin (1). C'eſt de cette chronique manuſcrite que Champier a extrait la ſienne, ſans prendre la peine de lui donner une autre forme, & ſe contentant de l'abréger & de la continuer en quelques pages, d'Amé VII avec lequel l'ancienne chronique finiſſoit, juſqu'au duc Charles qui vivoit de ſon temps. Les grans Croniques ne ſont donc autre choſe qu'une compilation dont le manuſcrit de Cabaret a fait tous les frais, ſauf la généalogie de nos rois & quelques autres additions que Champier y a jointes de ſon crû. Il faut lui ſavoir gré cependant de ce que, malgré ſon amour du merveilleux, il a rejeté la fable d'Ezeus roi de Coulongne, l'an 242 de l'ère chrétienne, & de Theſeus ſon fils qui avoit épouſé Iſobie fille de l'empereur Gordien, & de qui deſcendoient en ligne directe Othon I de Saxe, empereur d'Allemagne, & par lui tous les princes de la maiſon de Savoie. Il n'a commencé ſa chronique qu'à Othe de *Saxonne* ou *Sauxoingne* & à Berold. Voici en quels termes il raconte pourquoi le comte Amé, premier de ce nom & deuxième comte de Maurienne, fut appelé *Cauda* : « Or auoit le conte ame de maurienne acouſtume de mener apres luy auſſy belle compaignie de cheualiers & eſcuyers ſelon luy que nulz autres princes de lempire & pour ceſte cauſe alloit auiourdhuy a la chambre de lempereur eſtant a veronne & entroit touſiours auec luy toute ſa compaignie voulſiſſent les huyſſiers darmes ou non. Si vint vng iour que lempereur eſtoit au conſeil ou arriua le conte de maurienne deſſuſdit. Et heurta a lhuys de ce lieu

(1) Ce Perrinet du Pin, né à Belley au commencement du XIVe siècle, suivant Guichenon (Hist. généal. de la m. de Savoye), outre la Chronique du comte Rouge, publiée pour la première fois, dans le *Monumenta historiae patriae* (t. I *Scriptorum*, Augustae Torinorum 1840), a composé : *La conqueste de grece faicte par le tres preux et redoubte en cheualerie Philippe de Madien autrement dict le cheualier a leoparuser blanc Hystoire moult recreatiue et delectable*, nouuellement imprimee a Paris deuant le palays a lenseigne de la gallee et se vend en la boutique de Galliot du pre. — *Cy fine lhystoire de Philippe de Madien lequel par ses vertueuses oeuures fut roy de sept royaulmes*, et fut acheue de imprimer a Paris..... lan 1527 par Iaques Nyuerd. Petit in-fol. goth. à 2 col., fig. en bois. M. Brunet le décrit ainsi dans son Manuel, sans donner le nom de l'auteur, et il cite une autre édition s. d. Paris, Jean Bonfons. La Bibl. de l'Université de Turin en possède une copie manuscrite intitulée : Le liure du gentil Philippe de Madien, avec une dédicace à Anne de Chypre, femme de Louis duc de Savoie. Perrinet du Pin vivoit donc un siècle plus tard que ne l'a cru Guichenon ; c'est ce que prouve encore la Dédicace, dans laquelle il nous apprend qu'il commença le roman de Madien le 1er juin 1447, et l'acheva le 8 juillet de l'année suivante. Il dit encore, en adressant son livre à Anne de Chypre, qu'il étoit « natif de la ville de La Rochelle au royaulme de France, » et non de Belley, ainsi que Guichenon l'a prétendu. Voyez Giuseppe Vernazza, *Notizia di Pietro Dupin*, Torino 1791, et l'introduction de M. Dom. Promis aux Fragments de la cronique du conte Rouge (*loc. cit.*).

comme il auoit acouſtume. Lors demanda lempereur qui ceſtoit. A quoy reſpondit ung cheualier en diſant. Ceſt le conte de maurienne qui maine apres luy une ſi grant queue de gens que merueilles. Laiſſez le entrer diſt lempereur, & ſa queue demeure dehors. Aduint doncques que le conte ouyt les paroles que lempereur auoit dictes, ſi reſpondit comme par deſpit & deſdaing. Si ma queue nentre auecques moy ie ny entray ia puiſque queue lappellez. Que dit il diſt lempereur. Il dit ſire que ſe ſa queue nentre auecques luy en voſtre chambre quil ny entrera ia. Laiſſez le entrer (diſt il) luy & ſa queue & tous ceulx qui lui plaira. Et depuis toute ſa vie on appella icelluy conte, le conte Ame qui maine grant queue. » (F. *xxx*, v°.)

Cette chronique eſt un ramas de contes & d'aventures comme on les aimoit au quinzième ſiècle, & c'eſt plutôt un roman de chevalerie qu'une hiſtoire ; ce qui n'empêche pas, ou plutôt, ce qui fait que ce volume, admirable, typographiquement parlant, eſt un des plus recherchés par les bibliophiles.

L'exemplaire que j'ai décrit, magnifiquement relié par Bauzonnet, fait partie de la Bibl. de M. Yemeniz, mar. v.

Vendu 16 liv., La Vallière, mar. r., & 5 liv., Gaignat.

La grande Bibliothèque, à Paris, poſſède l'exemplaire ſur vélin, avec miniatures enluminées, qui fut préſenté à François Ier, ou à Louiſe de Savoie ſa mère.

XV. — Cathegorie medicinales.

Simphoriani champerij lugdunenſis : in libros demonſtrationum Galeni Cathegorie medicinales. In quibus preclariſſima queque : & digna lectu que Galenus in Demonſtratiuis ſermonibus : & Ariſtoteles in Cathegoriis & naturalium libris ſcripſerunt : breuiter clareque & placido ſtilo pertractantur atque declarantur ſententie.

In-8° goth. à longues lignes, de XL ff. non chiffrés, le dernier blanc. Signat. aa — ee.

Au verſo du f. *xxxix* :

Impreſſum lugduni per loannem marion. Anno domini m. cccccxvj die vero tertia menſis iunij.

XVI. — Cribratio, lima & annotamenta in Galeni, Auicenne & Conciliatoris opera. Pariſiis 1516, in-8°; Venetiis 1565, in-fol.

Cité par Van der Linden & Haller.

XVII. — Epiſtole Sanctiſſimorum ſequenti codice contentae.

Diui patris Antonii magni Epiſtolae VII. cum explanationibus dñi Symphoriani chāperii oppoſitis. — Antoniorum catalogus. — Diui Ignatii Antiocheni epi eplae XV. — Diuae Virginis Mariae ad Ignatium epla I. — Diui Polycarpi ad Philippenſes epla I. — Diui Dioniſii ad Polycarpum epla I. — Eiuſdem ad diuum Ioannem euangeliſtā epla I. — Abagari regis Edeſſenorum ad Ieſum Chriſtum epla I. — Ieſu chriſti dñi noſtri ad abagarum toparchā epla I.

Au-deſſous de la marque de Joſſe Bade :

Vaenundantur in aedibus Iodoci Badii & Io. Parui.

In-8° de II. ff. non chiffrés pour le titre & les pièces liminaires ; XCII ff. chiffrés. Signat. a—m.

Au recto du f. *xcij* :

Finis Epiſtolarum ſanctiſſimorum immo & ſancti ſanctorum : collectarum & partim illuſtratarum opera & induſtria doctiſſimi & clariſſimi domini Symphoriani Champerii Lugdunen. medici & a ſecretis illuſtriſſimi Lotharingorum & Barri ducis : Impreſſarum autem Prelo Aſcenſiano ad IIII. Idus Martias MDXVI. Calculo Romano.

Ces épîtres ſont dédiées à Gaſpard de Tournon, évêque de Va-

lence. L'épître dédicatoire eſt datée de Nancy, le X des kalendes de ſeptembre 1514. Le prologue eſt adreſſé à Théodore Mitte de St-Chamond, abbé de St-Antoine de Viennois, qui tenoit ce recueil de Pic de La Mirandole. Champier avoit eu des relations avec Théodore Mitte, à la cour de Nancy, où cet abbé jouiſſoit d'un grand crédit auprès du duc Antoine de Lorraine, qui l'avoit fait chef de ſon conſeil. On croit que ces lettres ſont apocryphes.

Au verſo du frontiſpice eſt une épître à Champier d'un Frère Boniface, qui dit de lui « omni ſcientiarum gloria ſublimatus inter mortales, » & le qualifie de « lugdunenſis patricius. »

Chacune des épîtres de ſaint Antoine eſt ſuivie d'un commentaire, par Champier. Dans une lettre à Hector d'Ailly, protonotaire du St-Siége & chanoine de St-Julien de Brioude, qui les lui avoit envoyées de la part de Théodore Mitte, Champier exprime ſa reconnoiſſance de cet envoi. On trouve une pièce aſſez ſingulière au f. *xlvij* : c'eſt une lettre de Nicolas Volcyrus, médecin & conſeiller du duc de Lorraine, datée de Nancy 1514 & adreſſée à Antoine Champier, alors âgé de deux ans, fils aîné de Symphorien Champier, « infanti bimulo. » Il exhorte ce marmot encore à la liſière, à lire, lorſqu'il en ſera temps, les épîtres de ſaint Antoine, & à marcher ſur les traces de ſon père, qu'il appelle « omnium profecto horarum homo. » On voit par cette lettre qu'Antoine fut tenu ſur les fonts baptiſmaux par le duc de Lorraine, qui lui donna ſon nom.

(Bibl. de M. de Terrebaſſe, & Bibl. de la Ville, Collect. lyonn. de M. Coſte.)

XVIII. — Que hoc ī volumine tractantur.

Epithome comentariorum galeni ī libros hippocratis cohi. Primus Aphoriſmorum. Secundus Pronoſticorum. Tertius Regiminis acutorum morborum. Quartus Epidimiarum.

Eiuſdem dñi Simphoriani Centiloquium iſagogicum in libros Hipp. Opus varium ac doctiſſimum. In quo preclariſſima queque & digna lectu que a Galeno ſcripta ſunt breuiter : clareque & placido ſtilo narrantur.

In-8° goth. à longues lignes, de CIV ff. chiffrés ; XII ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, & IV à la fin. Signat. A. — Q.

Frontiſpice gravé, titre en rouge. Au-deſſous, la marque de Jean Marion.

Impreſſum Lugd. per Iohānem Marion. Anno 1516. Die. 23. Iunij.

Dédié à Pierre Tremolet, médecin du roi, & à Albert du Puy, premier médecin de la reine. A la ſuite de la dédicace eſt une épître écrite à Champier par Théodore de St-Chamond, abbé, au nom des définiteurs du chapitre général de l'ordre de St-Antoine de Viennois. Dans cette épître, il fait l'éloge du mérite de Champier, de la ſcience, du zèle qu'il a mis à commenter les épîtres de ſaint Antoine, & il l'aſſocie, lui, ſa femme & ſon fils encore enfant, aux mérites de toutes les bonnes œuvres de ſon abbaye.

Au f. *xiij*, verſo, paragraphe X, Champier parle du mal de Naples, & dit que Lyon fut la première ville en France où cette ma-

ladie ſe déclara. Il ajoute, f. *xiv*, paragraphe XII, qu'une autre maladie inconnue aux médecins apparut tout à coup à Lyon en 1510, & envahit bientôt les autres provinces : c'étoit la coqueluche, en latin *cucula*.

(Bibl. de la Ville, Collect. lyonn. de M. Coſte.)

XIX. — Additamenta errata & caſtigationes in Petri aponenſis opera per Symphorianum champerium lugdunenſem ſereniſſimi ducis calabrum & lotharingorum medicum primarium hectori dallo aruerno ſanctae apoſtolicae ſedis prothonotario eccleſiae ſancti iuliani briuatenſis canonico digniſſimo. Item annotationes errata & ſomnia petri paduanenſis quem noſtri conciliatorem vocant preclariſſimis viris artium & medicinarum doctoribus franciſco dalais & chriſtophoro champerio regiae maieſtatis conſiliariis & medicis digniſſimis.

Lugduni 1516; Venetiis, Luc. Anton. de Giunta Florent., 1520, in-fol.; Papiae, Girard de Zéis & Bartholomeus de Morandis, de Trino en Piémont, 1523, in-fol.; Venetiis 1548 & 1565, avec les additions ci-après :

— Eiuſdem (Petri de Apono) libellus de venenis. Petri corarii quaeſtio de venenis ad terminum & ſymphoriani champerii cribrationes in conciliatorem. (Malacarne.)

Ce petit traité fut compoſé par Champier contre la prétendue efficacité des figures aſtronomiques, contre les prédictions & les rêveries des aſtrologues & l'influence des aſtres. Champier ne laiſſoit jamais paſſer les occaſions de combattre les erreurs & les préjugés qui lui ſembloient nuiſibles au progrès de la ſcience & à la connoiſſance de la vérité. Il dit qu'il s'eſt exercé aux diſputes ſur les queſtions de droit & de théologie, afin de mettre les jeunes médecins à l'abri des ſéductions & des ſonges extravagants de Petrus

Aponenſis. « Je ne prétends pas cependant, ajoute-t-il, en faiſant invaſion dans le champ de la théologie, de l'aſtrologie & du droit pontifical, être théologien comme Origène, juriſconſulte comme Gratien & Balde, aſtrologue comme Ptolémée ; cependant je ne ſuis pas totalement étranger à l'aſtronomie. »

Petrus Aponenſis, appelé auſſi de Abano, médecin à Bologne vers la fin du quinzième ſiècle, fut accuſé de magie & condamné à être brûlé comme ſorcier ; mais il mourut dans ſa priſon.

XX. — Index eorum omnium que in hac arte parua Galeni pertractantur.

Ars parua Galeni pergameni : quam noſtri greco vocabulo Tegni appellant ab Laurentiano Florentino e greco in latinum conuerſa.

Item ſubiunguntur Paradoxa Domini Simphoriani champerij : Lugdunen. Illuſtriſſimi principis dñi Ducis Calabrie & Lotharingie & Barri &c. primarij phyſici : in Artem paruam galeni. In quibus preclariſſima queque & digna lectu que a Truſiano, Gentili, Iacobo Forliuienſi, Sermoneta & Ugone Senenſi : omnibuſque neotericis ſcripta ſunt ad medicos inſtruendos breuiter clareque narrantur.

Item addiciones Haly rodoan admodumque acute ac docte.

In-8° goth. de LXIII ff. chiffrés & un f. blanc, imprimé à longues lignes : XV ff. non chiffrés pour les pièces liminaires & *Iſagoge in artem paruam Galeni*. Signat. a—ab pour les ff. non chiffrés ; b—i pour les ff. chiffrés.

Titre en rouge & noir, ſ. l. n.d. A la fin du volume eſt la marque de Jean Marion.

Ce livre doit avoir été imprimé vers 1516, une épître de Jérôme de Pavie, chanoine régulier de Saint Auguſtin, à Champier, portant la date de février 1516.

Champier a reproduit à la fin des pièces liminaires la harangue prononcée par Ruſticus de Plaiſance, lorſqu'il fut reçu à l'Univerſité de Pavie. On y voit les noms des docteurs de cet illuſtre collége : Auguſtinus de Lege, prieur; Regulus de Campeſi, Baptiſta de Belbello, Gayſelus de Liſinolis, Mattheus de Curte, Blaſius de Tignoſiis, Claudius de Aſtariis, Franciſcus de Canibus, Paulus de Tricio, Petrus Antonius de Paratis, Aluyſius de Marchiſiis, Johannes Angelus de Landulphis, Aluyſius de Berris, Anthonius Georgius de Canibus & Johannes Baptiſta de Landulphis.

On trouve dans ce livre, ſous le titre de *Paradoxa*, de nombreux commentaires ſur ce traité de Galien : ils ſont à la ſuite de chaque chapitre.

XXI. — Medicinale bellum inter Galenum & Ariſtotelem geſtum. Quorum hic cordi ille autem cerebro fauebat : a domino Simphoriano champerio compoſitum. In duos libros diuiſum.

Primus cerebri & cordis de principalitate humani corporis contendentium continet certamen.

Secundus diane & veneris atrociſſimum conflictum complectitur. Opus tum propter hiſtoriarum cognitionem ac philoſophorum medicorumque diſcrepantiam tum propter rei nouitatem perutile.

Item tertio varie calamitates quibus lotharingia cum ſolum eo tempore quo bellum deſcriptum eſt fuerit agitata. Simul & ſingularia in lotharingia reperta enarrantur.

Huiuſce libelli ad ſpectatorem Diſtichon.

Me quicunque vides tenuem ne temne libellum.
Sim licet exiguus plurima pando tamen.

In-8° goth. à longues lignes, de XXIV ff. non chiffrés. Signat. a — c.

Sans lieu ni date, mais imprimé certainement à Lyon par Jean Marion, de qui la marque ſe voit au verſo du dernier f., & en 1517 ou au plus tôt à la fin de 1516, ſi l'on en juge par la date placée au bas de l'épître dédicatoire de la première partie, adreſſée à Jean de Lorraine, évêque nommé de Metz (1); de celle de la ſeconde, dédiée à François Dalès, premier médecin du roi, & d'une troiſième à Albert du Puy, médecin de la reine. Les deux premières, écrites de Nancy, ſont datées du XIII & du XV des kalendes de ſeptembre; la dernière, de Lunéville qu'il appelle « Lunarivilla, » la veille de ces mêmes kalendes 1516.

Champier dit au bon évêque de Metz que, cherchant dans ſon eſprit, pendant ſes heures d'inſomnie, un ſujet à traiter qui pût plaire à ſon goût délicat, il avoit imaginé de décrire la guerre que ſe firent autrefois les membres du corps humain; que, bien qu'il ait eſſayé de ſortir de l'ornière vulgaire & pédagogique, & de s'élever à la hauteur de la diction de Cicéron, il n'a pas voulu cependant chauſſer le cothurne, mais qu'il a laiſſé aller ſa plume aux inſpirations d'une muſe modeſte & paiſible, « placida humilique Camena. » Il termine en le priant de prendre ſon livre ſous ſa protection & de le défendre contre les attaques & les traits cauſtiques des envieux.

Dans le premier livre, Champier examine d'abord la queſtion ſi ſouvent controverſée entre les philoſophes anciens ſur la primauté d'action du cœur ou du cerveau dans les fonctions vitales; en d'autres termes, lequel de ces deux organes régit les opérations de l'eſprit & les mouvements du corps. Pour expliquer ſon ſyſtème, il a imaginé de faire du corps humain une véritable république, où deux partis, celui du cœur & celui du cerveau, ſe diſputent le pouvoir; il a perſonnifié les organes, qui, au lieu de ſe prêter un ſecours mutuel, ſe font une guerre active, impitoyable, comme cela ſe voit d'homme à homme dans notre état ſocial. Le cœur veut avoir l'empire à lui ſeul; il convoque ſes partiſans: ce ſont les organes qui dépendent de lui, le poumon, les muſcles de la poitrine,

(1) Il étoit fils de René IIe du nom duc de Lorraine, et de Philippe de Gueldres, et frère du duc Antoine. D'abord évêque de Metz, puis cardinal de la Sainte Eglise Romaine en 1518, il fut promu à l'archevêché de Lyon en 1537, à la mort de François de Rohan. Il résigna son siége au cardinal de Ferrare, en 1539, et fut nommé légat du pape en Lorraine. Il mourut en 1550 à Nevers, d'où ses restes mortels furent transportés à Nancy et inhumés dans l'église des Cordeliers.

les artères, &c.; il leur adreſſe une harangue & leur fait connoître ſes deſſeins; puis il envoie une ambaſſade au cerveau, qui la reçoit fort mal & s'irrite des prétentions du cœur au gouvernement de la choſe publique. Cependant, on décide que le différend ſera ſoumis à des arbitres qui prononceront ſur les droits des deux prétendants. Le docte aréopage ſe réunit; pour le cœur, ce fut Pythagore de Samos, Platon, Anaxagore, Empédocle, Parménide, Timée, Chryſippe, Plotin, Porphyre, Alexandre, Averrhoès & pluſieurs autres; pour le cerveau, Hippocrate, Galien, Raſis, Iſac, Meſué, Avicenne, Abenzoar & Celſe. Chacun expoſa ſes raiſons, mais lorſqu'on en vint aux voix, il n'y eut plus moyen de s'entendre, & la queſtion n'ayant pu être décidée, il fallut recourir à la dernière raiſon des rois, & la guerre fut déclarée. Les deux rivaux raſſemblent leurs ſoldats & ſe préparent au combat. Ils plantent leurs tentes, & les armées en viennent aux mains. Ici Champier fait une deſcription homérique de la bataille. Enfin le cœur eſt vaincu & réduit à demander merci au cerveau, qui ſe montre bon prince & conſent à lui accorder la paix. Cependant un certain organe, que je ne ſaurois nommer, faillit tout gâter. Mécontent de ce que les parties belligérantes n'avoient tenu aucun compte de lui dans le conflit, il ſuſcita de grands embarras & mit la république à deux doigts de ſa perte, au moment même où l'on croyoit la paix aſſurée, & ce ne fut qu'en lui donnant de groſſes ſommes d'argent que l'on parvint à l'apaiſer. Il y a dans ce premier livre des détails qu'il ſeroit impoſſible de reproduire ſans s'expoſer à faire rougir le lecteur le plus aguerri; je ſuis donc forcé de les paſſer ſous ſilence & de renvoyer les curieux au chap. IX, recto du f. *b iij*, & au chap. XI où ils auront ſatisfaction.

Champier, continuant ſa fiction dans le ſecond livre, « De Diane & Veneris atrociſſimo conflictu, » ſuppoſe que le cerveau, devenu paiſible poſſeſſeur de l'empire, veut donner une conſtitution & des lois à ſes ſujets. Pour cela il réunit ſes conſeillers, l'eſtomac, le poumon, les reins, la veſſie, &c., & il les prévient qu'il s'agit de nommer un ſénat qui aura à veiller ſur la marche des affaires publiques. L'eſtomac, que Champier appelle « culine corporis gubernator, » prend la parole en qualité de commiſſaire du roi. Le cœur eſt nommé gouverneur, le foie préteur, la rate préſident, le diaphragme huiſſier de la chambre; l'eſtomac, le poumon, le fiel,

les reins, la veſſie & une foule d'autres ſont partie du ſénat. Le gouvernement ainſi établi, le roi trace à chacun ſes attributions ; puis il ſe rend dans la capitale des Amazones, pour rendre viſite à Penthéſilée leur reine. Je ne puis dire ce que c'eſt que cette capitale des Amazones, ni ce qui s'y paſſe : on le verra au chap. IV. Enfin le roi, voulant tirer vengeance des outrages que la reine des Amazones, « regina matrix, » avoit eu à ſubir de la part de Vénus, déclare la guerre à cette dernière & marche contre elle à la tête d'une puiſſante armée. Je ſuis encore dans la néceſſité de renvoyer le lecteur au chap. V. Pour en finir, le cerveau rentre dans la pleine & entière poſſeſſion de l'autorité abſolue ſur tous les organes rebelles. Dans le dernier chapitre, Champier explique pourquoi il accorde la ſuprématie au cerveau : le cœur eſt l'organe principal & le plus néceſſaire à la vie ; mais le cerveau eſt plus noble, parce qu'il eſt le ſiége de l'intelligence. Suivant les philoſophes, le cœur a la première place, par la raiſon qu'ils le croient l'inſtrument de toutes les vertus ; les médecins, au contraire, accordent la prééminence au cerveau.

On trouve dans ce petit traité, à travers beaucoup de ſcience & de deſcriptions purement anatomiques, tout ce qu'une fantaiſie déréglée peut imaginer de plus groteſque & de plus obſcène dans les images, de plus groſſièrement technique dans l'expreſſion. Champier, de qui les mœurs étoient pures & qui ſe montra toujours religieux, ne ſauroit être ſoupçonné bien certainement d'avoir eu l'intention perverſe d'offrir un aliment à l'impudicité, en énumérant complaiſamment les divers offices des parties honteuſes du corps humain. La preuve qu'il n'y entendoit pas malice & que le goût peu délicat & la naïveté de nos pères ne voyoient rien de choquant pour la pudeur dans ces débauches d'eſprit, c'eſt que ſon livre eſt dédié à l'évêque de Metz ; mais il n'eſt pas moins vrai qu'on y trouve certains paſſages par trop licencieux, & des détails d'un cyniſme révoltant. Le *Medicinale Bellum* n'eſt après tout, ſous une forme bizarre & très indécente, qu'un traité de phyſiologie anatomique, & ſon principal mérite eſt d'être devenu d'une grande rareté. Fort heureuſement pour l'auteur, il eſt encore plus ignoré que ſes autres écrits ; le ſeul exemplaire que j'aie vu de cette docte facétie fait partie d'un recueil où ſont réunis cinq ou ſix autres opuſcules au milieu deſquels il eſt comme perdu. Le volume porte ſur la

garde le nom & l'*ex dono* du Père Meneſtrier à qui il avoit appartenu. Je ne l'indiquerai pas autrement, & je me ſerois même abſtenu d'entrer dans un examen auſſi minutieux, ſi je n'y avois été contraint ſous peine de laiſſer une lacune dans le travail que j'ai entrepris. Tout en donnant une forme épique & érotique au combat perpétuel des ſens qui agiſſent en vertu de nos organes, Champier n'a enviſagé la queſtion que comme médecin, ſauf la tournure poétique que ſon imagination lui a donnée, & il ne peut être accuſé que de mauvais goût. Il n'a pas réfléchi, lui théologien & moraliſte, que les appétits de nos organes ont ailleurs qu'en eux-mêmes un régulateur infaillible, & que, cela admis, s'il y a combat, ce n'eſt ni aux agents du cœur, & ici le cœur eſt pris dans ſon acception matérielle, ni à ceux du cerveau, que la victoire reſte. Il pouvoit, ce me ſemble, prouver auſſi bien, & plus ſérieuſement, la prééminence du cerveau dans l'organiſation du corps humain, ſans avoir beſoin de recourir à des fictions ingénieuſes ſi l'on veut, mais trop ſouvent ignobles & dégoûtantes.

Pour que rien ne manquât à ce pot-pourri, Champier a écrit à la ſuite une deſcription de la Lorraine, & l'hiſtoire de la guerre de 1516 dans cette province.

XXII. — Speculum Galeni.

Epitome Galeni ſiue galenus abbreuiatus vel inciſus aut interſectus quecumque in ſpeculo dñi Simphoriani Champerii continebant apprehendens. Cui plurima variarum traductionum eidem in fine duplicata nouaque annectuntur galeni opera cum argumentis eiuſdem domini ſimphoriani.

Medicine propugnaculum dñi Simphoriani Champerii Lugdunenſis phyſici : in ſpeculum medicine galeni.

Libri ſuperadditi cum in ſpeculo medicine non eſſent.

Galeni vita.

De elementis galeni epitoma.

De generatione animalium epitoma.

De paſſione vniuſcuiuſque particule corporis & cura ipſarum qui liber decem tractatuum ſiue myamir intitulatur epitoma.

Sylue febrium ex libris galeni ad complementum libri myamir.

De gyneciis liber hoc eſt de paſſionibus mulierum.

De dinamidiis liber.

De morbis oculorum galeni libri duo.

Alia plurima galeno aſcribuntur opera que cum ad manus peruenirent noſtras quum ſtylo alieno penitus erant reſecanda duximus.

Que huic impreſſioni addita ſunt.

Tabula omnes materias & ſingulares morbos comprehendens.

Conſtantini aphricani terapeutica ſeu megatechni ſuper libros de ingenio ſanitatis galeni.

In-8° goth. à longues lignes ; XXIV ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, ſignat. Aa — Cc; CCLXXII ff. chiffrés, ſignat. a — s, aa — qq, A — T.

Au verſo du f. *cclxxij* & dernier :

Finis ſpeculi medicine libros videlicet precipuos quos conſtat Galenum compoſuiſſe ſub paucis comprehendentis : medicineque propugnaculi ex variis tum theologie tum philoſophie : tum medicine profeſſoribus deprompti. Finis. Anno dñi M. d. xvij. ij. idus maias lugduni Ioannes de ionuelle dictus piſton imprimebat.

Le titre en rouge & noir remplit tout le frontiſpice, au bas duquel eſt la marque de Jean de Jonvelle. C'eſt un petit écuſſon gravé en bois, où l'on voit d'un côté ſaint Pierre, de l'autre ſaint Paul ſoulevant les coins d'un voile ſur lequel eſt empreinte la face de Notre

Seigneur. Cette marque étoit celle de Jean Marion, qui l'employoit encore l'année précédente, dans pluſieurs éditions dont la ſouſcription porte ſon nom. Jean de Jonvelle l'adopta auſſi, moins la légende & les initiales P. V. (1).

Au verſo du frontiſpice eſt le privilége :

« LOYS par la grace de Dieu Roy de france. A nos aymez & feaulx conſilliers les gens tenans noſtre cour de parlement & eſchequer a rouen. Aux preuoſt de Paris ſeneſchal de Lyon & a tous nos autres iuſticiers & officiers ou a leurs lieux tenans & a chaſcun deulx ſalut & dilection. Noſtre chier & bien ayme maiſtre ſimphorien champier docteur en medicine & medecin ordinaire de noſtre treſchier & treſayme couſin le duc de Lorraine Nous a fait dire & remonſtrer quil ſeſt applicque & employe a faire dicter & rediger par eſcript certains liures nouueaulx comme eſt *Liber Galeni de oculis*, & aulcuns diceulx a compoſe & lung diceulx eſt *Speculum Galeni : una cum propugnaculo medicine*. Leſquels liures ledit Champier a intention faire faire imprimer par ung nomme Symon vincent libraire demourant en noſtre ville & cite de Lyon... Donne a valance le xx. jour de Iuillet. Lan de grace Mille cinq cens & unze, an de noſtre regne quatorzieſme. »

A la ſuite, une épître de Henricus Philippus à Jacques Champier & Claude Le Charon, neveux de Symphorien. Il les engage à cultiver les bonnes lettres & à ſe mettre en meſure, ſi cet homme illuſtre venoit à mourir, de repouſſer les attaques de l'envie contre la mémoire de ce grand génie, « cuius famam per uniuerſum orbem ob multa preclara ab eo condita volumina nulla filebit etas, » imitant en cela François Pic de La Mirandole, qui ne ceſſa, tant qu'il vécut, de défendre ſon oncle Jean Pic contre les inſultes des aboyeurs. On voit par une diatribe virulente de Fidelis Riſichus, laquelle ne tient pas moins de trois pages, que Champier eut quelquefois beſoin que ſes amis priſſent fait & cauſe pour lui contre ſes ennemis. Le *Speculum Galeni* avoit été attaqué avec tant de violence, que Riſichus crut devoir intervenir. Son apologie du livre de Champier eſt loin d'être un modèle d'urbanité, tant s'en

(1) Voyez cette marque, n° XVIII, p. 181.

faut ; les injures & les épithètes les plus groſſières y ſont accumulées ſans pudeur contre le téméraire qui avoit oſé porter une main ſacrilége ſur l'œuvre du maître, & Riſichus y prodigue à Champier des louanges exceſſives. « Qui fut jamais doué d'autant d'éloquence ? qui eut jamais un auſſi vaſte génie ? s'écrie-t-il ; qui pourroit ſe vanter, à moins d'être inſpiré par l'eſprit divin, de l'égaler dans tout ce qu'il a écrit ? » Puis, apoſtrophant le coupable, il ajoute : « Grand Dieu ! en voyant la ſcélérateſſe inouïe de ce monſtre, je reſte comme muet d'étonnement & d'horreur.... On croiroit que c'eſt l'âme de Catilina qui végète en lui. » Et ici il applique au coupable toutes les formules dont Salluſte s'eſt ſervi pour flétrir le conſpirateur romain : « Cuiuſlibet rei ſimulator ac diſſimulator, alieni appetens, ſui profuſus, ardens in cupiditatibus (1). » « Ce ſcrofuleux, entraîné par je ne ſais quelle démence, n'a pas craint de ſouiller de ſa bave impure la réputation de notre Symphorien ; bien plus, il l'a déchirée par ſes morſures. » Puis il l'appelle « propino, volatile cerebellum. caput lardo & fumo refectum, dementiſſimum animal, abjectum, immundum porcellum, aſinus fuſtibus onerandus, &c. » Il l'accuſe d'avoir corrompu le libraire à prix d'argent & d'avoir enlevé le frontiſpice de tous les exemplaires du *Speculum Galeni* : « Conatus eſt ille nebulo non ſine ſua infamia titulum cujuſdam divini voluminis predicti domini Symphoriani *Speculum Galeni* appellatum ſubvertere, corrupto quodam nepharie largitionis genere librario ; bene ejus ignaviam declarat ille indoctus, demens, ſtultus. » « Mais cette infamie a tourné à ſa honte & à la gloire de Champier, dit-il encore ; car, afin que ce livre ne fût pas plus longtemps privé du nom de ſon auteur, il a été revu par lui avec plus de ſoin & d'attention ; il y a mis plus de ſavoir & de graves ſentences, & il l'a publié de nouveau. » S'adreſſant enſuite au *Speculum* : « Réjouis-toi donc, ô livre digne du triomphe ! réjouis-toi : la méchanceté de cet homme t'a rendu plus éclatant, plus complet & plus parfait. Que cette brute enragée n'ait pas un inſtant de répit, qu'elle ſoupire & gémiſſe ſans ceſſe, qu'elle grince des dents, & qu'une ſueur froide s'empare d'elle en voyant le ſuccès de celui qu'elle pourſuit de ſa haine. » Et plus bas : « Tu as eu l'impudence de maltraiter un livre qui eſt loué, admiré, recommandé par les

(1) *Bell. catilinar.*, VI.

hommes les plus doctes, par Louis de Bologne, Alexander Benedictus, Ludovicus Landrianus, Philesius Vogesigena, Guichard de Leffart, Sébastien Coppin, Philippe du Laurent, Gonsalve Toledo, Léonard Serra, & tant d'autres que je n'entreprends pas de nommer, car la nuit viendroit me surprendre avant que j'en eusse achevé la liste. » Et il termine en engageant le critique malavisé à s'amender & à ne pas aiguillonner davantage le lion. Le nom du Zoïle si durement traité par Risichus est resté ignoré; il a affecté de ne pas le faire connoître.

On voit, par cet échantillon de l'aménité des discussions littéraires de ce temps-là, que si Champier eut des détracteurs, il eut aussi des défenseurs ardents de sa doctrine & de sa gloire. J'aurois voulu connoître le nom de l'auteur de cet attentat contre la propriété littéraire, de ce frelon, comme dit encore Fidelis Risichus, qui a voulu dérober le miel de l'abeille; mais il m'a été impossible de le découvrir.

Dans l'épître qui suit, Joannes Alluysius Crassus loue Risichus de s'être fait le champion de Symphorien son maître, dont le nom & le savoir sont célébrés partout & ne peuvent recevoir aucune atteinte de la méchanceté. Risichus lui répond, & lui explique pourquoi il n'a pu garder le silence en voyant l'impudence du faussaire qui a poussé la témérité jusqu'à vouloir s'approprier les œuvres de son maître, & qui a tenté insolemment de lui arracher la couronne de l'immortalité dont son front est déjà ceint.

Viennent ensuite des vers de Philesius Vogesigena en l'honneur de Champier & du *Speculum Galeni*, & enfin une invective d'Etienne de Bar, de Tulle, « pour Symphorien Champier contre un méchant calomniateur. »

Etienne de Bar ne se montre ni moins chatouilleux ni moins irritable que Fidelis Risichus. « Cette nuit, dit-il, pendant que je réfléchissois sur la doctrine des Stoïciens qui placent le souverain bien dans la vertu, & sur celle d'Epicure qui ne trouve le véritable bonheur que dans la volupté & les jouissances de la matière...., une vision m'est apparue sous la forme de je ne sais quel animal cornu..... Un misérable dont je ne veux pas faire connoître le nom a osé, non seulement s'attribuer, mais encore détruire entièrement un livre publié par Symphorien Champier, sous le titre *Speculum medicine*. Insensé! as-tu donc pu croire que la gloire de

cet homme illuſtre, répandue dans tout l'univers, tenoit à la perte de ce livre?..... Non, tu n'as pas ſucé le lait d'une femme, tu as été allaité par quelque bête fauve. Mais il n'a pas été en ton pouvoir, ô bête monſtrueuſe! de fruſtrer Champier de l'honneur qui lui appartient, & duſſes-tu en crever de dépit, il a compoſé de nouveau ſon livre, & il l'a augmenté au profit des hommes ſtudieux, en y ajoutant pluſieurs traités. Je ſais que tu en as lacéré le titre, afin que les lecteurs, n'y trouvant pas le nom de ſon véritable auteur qui eſt d'une ſi grande autorité auprès d'eux, rejetaſſent le volume ſans daigner l'ouvrir, & que par là, le fruit de ſes longues veilles fût perdu pour lui. En effet, Avicenne, Galien, Hippocrate lui-même, le prince de la médecine, n'auroient pas été lus, ſi leurs noms n'avoient pas été inſcrits en tête de leurs ouvrages, & non ſeulement ils n'auroient pas eu de lecteurs, mais ils ſeroient reſtés à jamais inconnus. Pendant que je dévoile tes turpitudes, déteſtable vaurien, Apollon me ſouffle à l'oreille que tu as eu une autre raiſon pour arracher le frontiſpice de ce livre: tu as voulu imiter Eroſtrate qui, ne pouvant ſe faire connoître par des actes vertueux, aima mieux éterniſer ſon nom par le crime que de vivre & mourir inconnu, & brûla le temple de Diane à Ephèſe, l'une des ſept merveilles du monde, afin que ſa mémoire demeurât éternellement. Vipère venimeuſe, pire que le ſcorpion! lorſque tu as lacéré le titre ſur lequel étoit le nom de Symphorien Champier, tu t'es imaginé que tu ſerois entouré d'hommages & de louanges, ſi tu parvenois à uſurper ſa place & à faire croire que tu es l'auteur clandeſtin de ſon livre; tu t'es trompé groſſièrement. Au lieu de la gloire & des éloges ſur leſquels tu comptois, tu ne recueilleras que la honte & le mépris; car lorſque les hommes lettrés ſeront inſtruits de tes procédés ignominieux envers Symphorien, ils te traiteront comme tu le mérites, en te vouant à l'infamie. Ceſſe donc de l'attaquer, ſi tu ne veux pas qu'il t'écraſe & qu'il en finiſſe une fois pour toutes avec toi. Va-t-en, monſtre informe, avec Tantale & Siſyphe. »

Il réſulte de ces diatribes de Fidelis Riſichus & d'Etienne de Bar, qu'un anonyme, jaloux de la gloire de Champier, quelque médecin peut-être, avoit trouvé le moyen, en uſant de corruption auprès du libraire, de faire diſparoître ſon nom de tous les exemplaires d'une première édition du *Speculum Galeni* auquel

Etienne de Bar donne le titre de *Speculum medicine ;* &, s'il faut en croire ce dernier, l'anonyme ne s'en tint pas là, il détruiſit entièrement le livre : « Ne dicam ſibi vindicare, ſed radicitus delere non erubuerit. » Peut-être commença-t-il par enlever le frontiſpice ſur lequel ſe trouvoit le nom de Champier, dans le but de s'approprier ſon travail, en inſinuant qu'il en étoit le véritable auteur ; enſuite, ſi le récit d'Etienne de Bar n'eſt pas exagéré, voyant ſon impoſture dévoilée, il auroit anéanti toute l'édition. Ce qui feroit croire qu'il en fut ainſi, c'eſt que perſonne n'a jamais vu un ſeul exemplaire de cette première édition, ſoit ſous le titre de *Speculum Galeni*, ſoit ſous celui de *Speculum medicine*. J'en ai vainement cherché la trace, & je ne l'ai trouvée dans aucun catalogue, nul bibliographe n'en ayant fait mention & n'ayant relevé cette particularité, qui ne nous a été conſervée que par Fidelis Riſichus & par Etienne de Bar, dont le récit eſt confirmé par Champier lui-même. Il dit expreſſément, dans le titre du *Speculum Galeni* de 1517, « qu'il contient, en outre de tout ce qui étoit dans la première édition, diverſes traductions & quelques autres traités de Galien, avec les arguments du même Champier. » Un exemplaire de ce *Speculum* échappé à l'auto-da-fé qui fut fait de l'édition entière dans la boutique même du libraire infidèle pourroit donc être comparé au phénix renaiſſant de ſes cendres. Peut-être exiſte-t-il, enfoui depuis près de trois ſiècles & demi, dans quelque galetas ignoré ; toujours eſt-il que perſonne ne l'a vu. D'après le privilége donné par Louis XII à Valence, le 20 juillet 1511, il dut être imprimé par Simon Vincent, libraire à Lyon, j'ignore en quelle année. Niceron cite une édition de 1511, mais je crois qu'il a pris la date du privilége pour celle de l'impreſſion. Haller mentionne *Epitome Galeni, Galenus inciſus quae in Speculo D. Symphoriani continebantur apprehendens....*, Lugduni 1512, &, prenant cet ouvrage pour l'abrégé du *Speculum*, il ajoute que la date doit être erronée & que, le *Speculum* n'ayant été imprimé qu'en 1517, l'abrégé n'a pu être publié en 1512. Cette date eſt fauſſe en effet, & ne s'appuie ſur aucune preuve, car le titre reproduit imparfaitement par Haller eſt celui du *Speculum* de 1517. Le Père Niceron cite encore une édition de 1516 : il a confondu ſans doute le *Speculum Galeni* avec *Epithome commentariorum Galeni in libros hippocratis*, ou *Ars parva Galeni*, qui ſont l'un & l'autre de 1516 & qu'il a paſſés ſous ſilence dans ſon catalogue.

Dézeimeris cite une édition du *Speculum* de 1527. Je ne connois point d'édition de ce livre à cette date ; ce doit donc être une faute d'impreſſion, pour 1517.

Le *Speculum Galeni* eſt dédié à François de Rohan, archevêque de Lyon. A travers beaucoup de galimatias, Champier dit au prélat que Galien eſt le médecin du corps comme Platon eſt le médecin de l'âme, mais que celui-là ſeul eſt le médecin de l'âme & du corps qui a dit : « Venite ad me omnes qui laboratis & onerati eſtis, atque ego vos reficiam ; ego ſum via veritaſque & vita. » Ce qui ſemble ſignifier que, tout ſavant médecin qu'il étoit, Champier mettoit plutôt ſa confiance en Dieu que dans les reſſources de ſon art.

Ce livre de Champier, fort beau d'ailleurs & très curieux par la diverſité des matières qui y ſont traitées & par les renſeignements que l'on y trouve, eſt un des moins rares. Ce ſont des compilations & des extraits de quelques écrits de Galien, avec un traité *De oblivione* & la Thérapeutique ou Mégatechne du moine Conſtantinus Aphricanus ; il n'y a de Champier que la Vie de Galien & le *Propugnaculum medicine*, compoſé d'après les écrits de ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin, ſaint Grégoire, ſaint Jérôme, Origène, Euſèbe, Iſidore de Séville, Platon, Ariſtote, Hippocrate, Aſclépiade, Eraſiſtrate, & un grand nombre d'autres. Le chap. XII & dernier eſt tout entier de Champier, « ex preclari auctoris officina proditum. » Il y expoſe ſa propre doctrine, au lieu de ſe borner à faire connoître, comme dans les chapitres précédents, l'opinion des médecins & des philoſophes anciens, des Pères de l'Egliſe & des docteurs qui ont écrit ſur la médecine, ſoit *ex profeſſo*, ſoit incidemment, & la conſidérant uniquement dans ſes rapports avec la philoſophie & la nature de l'homme.

Le *Speculum Galeni*, imprimé avec ſoin ſur beau & bon papier, eſt du très petit nombre des livres de Champier où il n'y a ni figures en bois, ni lettres ornées. Toutes les capitales qui s'y trouvent ſont d'un uſage courant & ne préſentent rien de curieux au point de vue de l'art & de la typographie. La plupart des exemplaires que j'ai vus ont cela de remarquable qu'ils ſont aſſez ordinairement dans un parfait état de conſervation, quoiqu'ils aient été ſouvent lus & étudiés, à en juger par leurs marges preſque toujours chargées d'annotations, d'une écriture de la fin du ſeizième ſiècle, époque où les écrits de Champier avoient encore une valeur ſcienti-

fique. Cette conſervation tient à l'excellente qualité du papier, qui a réſiſté à l'action du temps & eſt demeuré auſſi intact & auſſi blanc que le premier jour. Il faut croire auſſi que ce qui a aidé ſurtout à préſerver les livres de Champier des outrages & de la profanation qui en ont détruit tant d'autres, c'eſt le ſoin, la correction, l'élégance, je dirai preſque le luxe avec lequel ils ont été imprimés. Tant qu'ils ont été conſultés, on comprend que leurs poſſeſſeurs aient veillé à leur conſervation, &, lorſque les progrès de la ſcience ou l'engouement d'autres doctrines les a rendus inutiles, ils ont encore été reſpectés comme de précieux monuments du premier âge de l'imprimerie.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

XXIII. — Index librorum qui in hoc volumine continentur mirabilium divinorum humanorumque volumina quattuor. Primum videlicet de mirabilibus ſacre ſcripture. Secundum de mirabilibus propoſitionibus beatiſſimi Pauli apoſtoli. Tertium de propugnaculo religionis chriſtiane. Quartum de mirabilibus mundi ſecundum Ptholomeū perlucide a domino Simphoriano Champerio lugdunenſi patritio ducis calabrum & lotharingorum primario corporis conſiliario diſtincta.

Primum volumen.

De mirabilibus ſacre ſcripture in quo ſunt lib. ij.
Primus eſt de moyſi pentatheuco & prophetis.
Secundus de nouo teſtamento prenotatur.

Secundum volumen.

Mirabilium propoſitionum diui Pauli apoſtoli Theoremata lib. vj.
Primus in epiſtolam ad Romanos.

Secundus in primam & ſecundam ad Corinthios.

Tertius in epiſtolam ad Galathas.

Quartus in epiſtolas ad Epheſios ad Philippenſes & Colloſſenſes.

Quintus in epiſtolas ad Theſſalonienſes ad Timotheum & Titum.

Sextus in epiſtolam ad hebreos.

Tertium volumen.

Mirabile religionis chriſtiane propugnaculum in lib. iiij partiales partitum.

Primus apologeticus aduerſum gentes.

Secundus in iudeos.

Tertius contra hereticos.

Quartus aduerſus Mahumetenſes.

Quartum volumen.

De mirabilibus mundi lib. ij.

Primus de moribus & mirabilibus gentium & prouinciarum orbis ſecundum tabulas ptolomei.

Secundus ciuitatum totius orbis cathalogus.

Quatre tomes en un vol. in-8° goth. à longues lignes; titre en rouge & noir. Chaque tome a ſon frontiſpice, ſa pagination & ſa ſignat. à part, 2 fig. en bois. Tom. I, X ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, LVI ff., ſignat. a—q.—Tom. II, XLIV ff., ſignat. aa—ff. (Cette partie eſt dédiée à Gaſpard de Tournon, évêque de Valence & de Die; l'épître eſt datée de Nancy, le XIII des calendes de juillet 1514.)—Tom III, XXIV ff., ſignat. aaa—ccc.—Tom. IV, XXV ff., ſignat. aaaa—dddd.

Au verſo du dernier f. du tom. IV :

Domini Simphoriani Champerii mirabilium diuinorum

humanorumque quattuor volumina. In plures libros partiales diuiſa feliciter expliciunt. Impreſſa Lugd. per Iacobum mareſchal. Anno dñi m. cccc xvij menſis Auguſti.

La marque de l'imprimeur Jacques Maréchal eſt placée au bas du frontiſpice ; c'eſt celle dont Jehan de Jonvelle ſe ſervoit cette même année, pour le *Speculum Galeni*, & qui étoit en même temps celle de Jehan Marion, puiſqu'on la retrouve dans le *Practica nova*, imprimé par lui, auſſi en 1517. Ainſi cette marque étoit commune à trois imprimeurs, dans la même ville, & la même année.

En tête du tome Ier ſont deux épîtres : l'une eſt adreſſée à Symphorien Champier par Jérôme de Pavie, chanoine régulier de l'ordre de ſaint Auguſtin, l'autre eſt la réponſe de Champier ; elle eſt datée de Nancy 1514. Ces deux épîtres ont été publiées une ſeconde fois en 1519, & font partie du *Duellum epiſtolare*. A la ſuite, Champier, pour ne pas s'expoſer à être accuſé de plagiat, « ne in furto deprehendamur manifeſto, » dit-il, a indiqué ſcrupuleuſement les ſources où il a puiſé les éléments de ſon livre.

Très bel exemplaire d'un livre rare, mar. v. (Cabinet de M. Yemeniz.)

XXIV. — Practica noua aggregatoris lugdunenſis domini Simphoriani champerij de omnibus morborum generibus. Ex traditionibus grecorum : latinorum : ac recentium auctorum : aurei libri quinque.

Item eiuſdem aggregatoris liber de omnibus febrium generibus.

In-8° goth. à longues lignes, de CLII ff. chiffrés ; ſignat. a — t.

Titre en rouge & noir, avec la marque de Jehan Marion.

Au recto du dernier f. :

Impreſſum lugduni per honeſtum virum Iohannem marion. Anno Domini. m. ccccc xvij. Die xix. Martij.

Réimprimé ſous le même titre, à Veniſe, 1522, in-fol. goth. ſur deux colonnes; LI ff.; ſignat. A — G.

Au verſo du dernier f. :

Explicit practica noua aggregatoris lugdunenſis dñi ſimphoriani champerij... Venetiis impenſa & cura heredum nobilis viri quondam dñi Octauiani Scoti Modoetienſis ac ſociorum. Anno a natiuitate Dñi. 1522. Die 22 menſis Ianuarij.

Il y en a une troiſième édition, Bâle 1547, in-8°, ſous le titre :

ΙΑΤΡΙΚΗ ΠΡΑΞΙΣ. Simphoriani Champegii de omnibus morborum generibus..... Baſileae per Henrichvm Petrvm. 1547, in-8°.

Cette édition en caractères aldins, dédiée à Louis Martroff, a été donnée par M. Hopper.

Champier annonce, au premier chapitre du *Practica nova*, qu'il traitera dans ſon livre de toutes les maladies connues, « a capite uſque ad pedem. »

(Bibl. de M. Yemeniz.)

XXV. — Ioannis Herculani veronenſis expoſitio perutilis in primam Fen quarti canonis auicenne una cum adnotamentis preſtantiſſimi viri domini ſymphoriani champerii ſiue champegii lugdunenſis equitis ac ſereniſſimi principis calabrum & lotharingorum primarii medici nec non cum indice tam capitum in ſen prima quarti canonis auicenne quam dubiorum in expoſitione Ioannis Herculani contentorum. In-fol. goth., à deux col.; LXXXVI ff. chif-

frés ; à la fin, IV pag. non chiffrées pour l'index. Signat. a — &.

Titre en lettres rouges. Au-deſſous eſt la marque de Vincent de Portonariis, un ange aux ailes éployées, tenant un livre ouvert ſur lequel on lit les premières paroles de la Salutation angélique : « Ave Maria gratia plena. »

Ad calcem :

Et in hoc finitur expoſitio ſen prime quarti canonis auicenne. Edita per D. magiſtrum Ioannem Herculanum veronenſem doctorem famoſiſſimum. Expenſis honeſti viri Vincentii de Portonariis de tridino de Monte ferrato Lugduni cuſa anno dñi 1518 in edibus Iacobi Myt ſexto menſis decembris die.

Il n'y a, dans ce livre de Joannes Herculani ſur la première partie du quatrième canon d'Avicenne, que les annotations & les commentaires qui ſoient de Champier. L'épître dédicatoire eſt adreſſée aux principaux docteurs de l'univerſité de Pavie, à laquelle il avoit été agrégé en 1515 : Franciſcus de Bobio, Ruſticus de Plaiſance, Mattheus de Curte, Regulus Campeſius qu'il appelle ſon parent, &c.

(Bibl. de l'Académie de Lyon, ſalle Prunelle.)

Cet exemplaire a appartenu à Nicolas Chorier, de qui il porte la ſignature ſur le frontiſpice.

XXVI. — Pronoſticon libri tres quorũ primus eſt de pronoſticis ſeu preſagijs prophetarum. Secundus de preſagijs Aſtrologorum. Tertius de preſagijs medicorum. Petit in-4° goth. de XII ff. à longues lignes, chiffrés ; ſ.l.n.d. Signat. a — c.

Au recto du dernier f. :

La marque de Vincent de Portonariis gravée ſur le frontiſpice. On lit à l'entour : « Vincentius de portonariis de Tridino de monte ferrato. » Au bas : « Cum gratia & priuilegio. »

Finis librorum pronoſticon domini Symphoriani Champerij equitis aurati : ac nobiliſſimi Lotharingie ducis Antonij primarij medici excuſorum impenſis Vincentij de Portonarijs bibliopole nominatiſſimi.

Ce petit livre a été imprimé à Lyon pour Vincent de Portonariis qui y étoit libraire. Le nom de l'imprimeur n'étant pas dans la ſouſcription, je ne puis dire de quelles preſſes il eſt ſorti. Toutefois, l'impreſſion ne peut être antérieure à l'année 1518, puiſque cette date ſe trouve en tête du dernier f., où Champier dit que le *Pronoſticon* a été achevé à Lyon le VII des kalendes d'avril 1518.

Le *Pronoſticon* eſt dédié à Albert du Puy, premier médecin de la reine Claude, & à André Briellus, médecin du roi.

Ce petit livret, l'un des plus difficiles à trouver, fait partie de la Bibl. de la Ville, Coll. lyonn. de M. Coſte.

XXVII. — Que in hoc opuſculo habentur.

Duellum epiſtolare : Gallie & Italie antiquitates ſummatim complectens.

Tropheum Chriſtianiſſimi galliarum regis Franciſci huius nominis primi.

Item complures illuſtrium uirorum epiſtole ad dominum Symphorianum Camperium.

In-8° de XCXVI ff. non chiffrés (*ſine loco*). Titre en rouge & noir. Signat. a — m. Au recto du dernier f. eſt la figure en bois du martyre de ſaint Symphorien.

Au verſo du f. *xcxv :*

Impreſſum fuit preſens opus per Ioannem phiroben & Ioannem diuineur alemanos ſumptibus honeſti uiri Iacobi franciſci Deionta Elorentini (*ſic*) bibliopole Veneti. Anno a uirginis partu M. cccccxix. Die decima Octobris.

J'avois cru ce livre imprimé à Lyon ; mais Maittaire & Panzer veulent qu'il ſoit ſorti des preſſes de Veniſe. Jean Phiroben, ou Syroben comme il ſe nomme lui-même ailleurs, imprima d'abord à Lyon avec François Fradin, à la fin du quinzième ſiècle. On a d'eux : Le Sacramentaire à l'uſage d'Uzès, *Sacramentarium ſecundum uſum uticenſem*, impreſſum in ameniſſima ciuitate lugdunenſi per Franciſcum Fradin & Ioannem ſyroben alemanos, 1500, in-8° goth. Il paroît que plus tard Phiroben quitta Lyon, & fut exercer ſon induſtrie à Veniſe, où nous le retrouvons en 1519, aſſocié avec Jean Divineur. Bien que la ſouſcription porte que le *Duellum epiſtolare* a été imprimé pour Jacques-François de Junte, libraire à Veniſe, ce ne ſeroit pas une raiſon ſuffiſante pour affirmer qu'il a été publié dans cette ville, car les Junte ont fait imprimer ſous leur nom un grand nombre de livres à Lyon, au commencement du ſeizième ſiècle ; mais un argument qui paroît déciſif en faveur de Veniſe, c'eſt que le nom de Jean Divineur ne figure pas dans la liſte des imprimeurs de notre ville, au moins ne connoît-on rien qui y ait paru ſous ſon nom. Le P. Niceron s'eſt trompé lorſqu'il a donné à ce livre la date de 1510, & il n'a pas été plus exact lorſqu'il a dit que c'eſt un recueil de quelques lettres de Symphorien Champier & de Jérôme de Pavie. Celles que l'on trouve dans ce volume ſont au nombre de vingt-ſept, dont trois ſeulement de Jérôme de Pavie à Champier, & trois de celui-ci à Jérôme. Dans ces ſix lettres, qui ſont fort longues, l'un plaide en faveur de l'Italie, & l'autre pour la France. A la ſuite, ſont trois lettres de Champier au cardinal Campége, à Eraſme & à Fabre d'Etaples ; les autres lui furent écrites par Florimond Guttanus, Nicolaüs Volcirus, Albert du Puy, Robert Cobhurn évêque de Ross en Ecoſſe ; par François Sylvius, Hyacinthe-Baſilides Palladio, Aloyſius Marliani, Alexander Benedictus, de Vérone, & Jean Pin, de Toulouſe. Il y a de plus une lettre de Jérôme de Pavie à Champier,

& une autre de Fabre d'Etaples à Joannes Longrenus, gardien du couvent de St-Bonaventure, à Lyon.

Au verſo du frontiſpice eſt une épître proémiale de Ruſtique de Plaiſance, dans laquelle, à travers les plus baſſes flatteries adreſſées à Laurent Campége, il prodigue à Champier les louanges les plus exagérées. On diroit qu'il ſe fait ſon compère, & qu'il n'a pas d'autre but que de lui gagner les bonnes grâces du cardinal & de l'amener à reconnoître la parenté que Champier prétendoit exiſter entre eux. « Votre nom, lui dit-il, eſt ſans ceſſe ſur ſes lèvres; il porte aux nues votre rare éloquence, votre mérite & votre érudition ; il n'eſt pas un ſeul jour ſans les vanter à ſes compatriotes & aux nôtres, & mille fois il m'en a entretenu dans ſes lettres. Partout, à chaque inſtant, ſoit qu'il parle, ſoit qu'il écrive, votre nom ſe préſente à lui, & ce nom de Laurent lui eſt ſi cher, qu'il ſemble ne rien aimer autant que vous, ſi ce n'eſt cependant Jean Campége votre père, le prince des juriſconſultes. Il vous compare à un fleuve qui roule des ondes d'or; en effet, eſt-il un homme qui s'exprime avec plus d'éclat & de ſplendeur, qui ait un ſtyle plus châtié & plus poli, qui peigne les objets avec plus de magnificence, qui manie l'invective avec plus de force & de fine ironie, qui diſtribue le blâme ou l'éloge avec plus de diſcernement & de gravité ? Vous excellez dans tous les genres de compoſition ; tout en vous exhale le parfum de la ſcience de Socrate, & révèle la fécondité du divin Platon ; vous avez égalé Balde & Barthole, & votre faconde eſt ſemblable à celle de Démoſthènes même....» Il continue ſur ce ton ampoulé, &, après avoir bien préparé le cardinal, il arrive à l'hiſtoire des deux fils de Chrétien Champier, gentilhomme dauphinois, qui s'établirent l'un à Bologne, l'autre à Pavie, où ils furent les auteurs des deux branches des Campége & des Campéſe.

Il falloit cependant que le mérite de Champier exerçât une faſcination irréſiſtible ſur les ſavants de ſon temps, & qu'ils fuſſent entraînés vers lui par un charme ſecret qui déſarmoit l'envie, pour qu'il s'élevât de toutes parts autour de lui un concert de louanges dont aucun autre érudit ne fut l'objet à cette époque.

Les pièces les plus curieuſes de ce recueil ſont les lettres de Jérôme de Pavie & de Champier. Dans la première, datée du monaſtère de Ste-Marie-d'Aſti, 1514, Jérôme raconte à Champier

qu'ayant été député pour traiter d'une affaire de ſon ordre avec l'évêque de Paris, il étoit arrivé dans cette capitale après un long & pénible voyage à travers les neiges des Alpes, preſſé par un déſir immodéré de voir & de connoître Jacques Fabre d'Etaples & Symphorien Champier, qu'il appelle la lumière, l'ornement, l'amour & les délices des lettres; que, s'étant informé de lui à ſon paſſage à Lyon, il avoit appris avec un déplaiſir extrême qu'il étoit en Lorraine auprès du duc; qu'il étoit parti pour Paris, conſervant l'eſpérance de le trouver à Lyon, à ſon retour; mais qu'il avoit eu encore le chagrin de ne pas le rencontrer. « O douleur! s'écrie-t-il, qui peut éviter ſon ſort? Bien que je ne vous aie jamais vu, ce que je connois de vous par vos écrits me donne une envie irréſiſtible de vous voir & de vous embraſſer avant de mourir, &, ſi je n'étois retenu par les liens & les devoirs de ma profeſſion, je retournerois en France, *pedibus manibuſque*, pour embraſſer & ſerrer dans mes bras mon cher Symphorien. »

Champier, dans ſa réponſe, avoit cru vraiſemblablement être très agréable à ſon ami Jérôme de Pavie & le flatter beaucoup, en lui diſant qu'il n'étoit pas Italien, mais Gaulois cifalpin, & en lui récitant les merveilles de la France, aux dépens de l'Italie. Ces louanges peu meſurées de la France ne furent pas plus du goût du chanoine régulier de Ste-Marie-d'Aſti, que les beaux diſcours de Champier pour lui faire entendre qu'ils étoient Gaulois l'un & l'autre. Il revendique ſon origine inſubrienne, & répond à Champier qu'il n'a aucune envie de paſſer pour Gaulois; qu'il a vu, pendant ſon ſéjour en deçà des Alpes, que les François, ainſi nommés, non de Francus comme ils ſe le figurent, mais à cauſe de la Franconie d'où ils ſont ſortis, regardent ce nom de Gaulois comme une injure, & qu'il n'en veut pas pour lui. Champier lui avoit débité force extravagances, au moyen deſquelles il faiſoit remonter l'origine de ſa ville natale juſque dans la nuit des temps fabuleux, s'appuyant ſur les prétendus récits de Béroſe (1), & donnant à

(1) Ou plutôt de frère Jean Nanni, religieux de l'ordre de ſaint Dominique, plus connu ſous le nom de Annius de Viterbe, et ainſi nommé parce qu'il étoit né en cette ville. C'eſt lui qui eſt l'auteur et le commentateur des dix-ſept livres apocryphes d'Antiquités, publiés à Rome en 1498, ſous le nom de Bérose, de Manéthon et de pluſieurs autres chroniqueurs des temps anciens, dont les écrits ne ſont pas parvenus juſqu'à nous. Suivant les uns, Annius fut un impudent fauſſaire; ſuivant d'autres, il fut ſeulement dupe de ſa crédulité. Leandro Alberti, dominicain comme lui et auteur d'une hiſtoire de Bologne ſa patrie, aſſure qu'il avoit vu à Viterbe

Lyon pour fondateur le roi Lugdus. Jérôme lui répond que ce ne ſont que rêveries ; que le livre attribué à Béroſe eſt faux & ſuppoſé ; que Lugdus n'a jamais exiſté ; que Céſar n'a parlé ni de Lyon ni du Lyonnois, bien qu'il diſe que la Saône va ſe jeter dans le Rhône ſans déſigner en quel lieu, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire ſi Lyon eût exiſté ; que cette ville fut fondée par Munatius Plancus, &c. « Quant aux progrès des François dans la langue de Cicéron, ajoute-t-il, ils ne ſont pas encore aſſez grands pour éclipſer la gloire de l'Italie, &, quoi que vous en diſiez, les eaux du Rhône & de la Seine ne ſont pas près de ſe confondre avec celles du Tibre. » Champier répliqua ſur le même ton, c'eſt ce qui a fait donner à cette correſpondance le titre de *Duellum epiſtolare*. On voit par les lettres de Jérôme de Pavie, que c'étoit un homme d'une grande érudition, & qu'il n'acceptoit pas aveuglément les fables que les meilleurs eſprits de ce temps adoptoient ſans examen & ſans critique. Champier, dans cette lutte, fait preuve d'un grand ſavoir, & ſurtout il s'y montre plein de patriotiſme; mais, on eſt obligé d'en convenir, tout l'avantage reſte à ſon antagoniſte.

Il paroît que déjà à cette époque, le langage & l'accent lyonnois ne ſe recommandoient ni par l'élégance ni par la pureté, car Jérôme de Pavie, répondant à ce que Champier lui en avoit écrit, ne craint pas de lui dire : « Et afin que vous ne vous faſſiez pas illuſion ſur le langage de vos compatriotes, je vous dirai, mon cher Champier, que j'ai vu ſouvent à Paris, où l'on parle le françois plus purement que partout ailleurs, les enfants mêmes huer & pourſuivre de leurs éclats de rire & de leurs ſifflets les Lyonnois & les Berruyers, à cauſe de la trivialité de leur accent, & de leurs mauvaiſes locutions, & que plus d'une fois, les ſarcaſmes & les bons mots de ces jeunes étourdis m'ont fait oublier les incommodités & les fatigues du voyage. Je laiſſe de côté les Flamands & les Dauphinois, ceux qui habitent les bords du Rhin ou au pied des Alpes & des Pyrénées, car ils paſſent en France pour avoir le jar-

les mss. d'où Annius avoit extrait ces fables, et celui-ci dit lui-même que le P. Matthias, revenant d'Arménie où il avoit été provincial de son ordre, lui avoit fait présent du ms. de Bérose à son passage à Gênes où il étoit alors prieur. Quoi qu'il en soit, il n'est pas étonnant que Champier, avide du merveilleux, ait accueilli ces mensonges qui eurent un si grand crédit au commencement du XVIe siècle. (V. sur Annius, Echard, *Scriptores ordinis Praedicatorum.*)

gon le plus inſipide, de même que ſont en Italie nos Bergamaſques (1). »

Le *Tropheum* eſt un poème en l'honneur de François Ier, de la compoſition de Hyacinthe-Baſilides Palladio, qui, en envoyant ſes vers à Champier, le prie de taire ſon nom & de ne pas dire qu'il en eſt l'auteur, voulant garder l'anonyme afin de ſe mettre à l'abri de l'envie & de l'attaque de ſes ennemis. On voit par cette précaution que Palladio étoit de la faction qui appeloit les François en Italie. A la ſuite de ce petit poème, ſe trouvent la harangue prononcée par Ruſtique de Plaiſance lorſque Champier fut agrégé à l'univerſité de Pavie, & le procès-verbal de ſa réception.

A la fin : *Deffinitiones Aſclepii Hermetis....*, traduit du grec en latin par Louis Lazarel, & *Catalogus praeceptorum, patronorum, familiarium & auditorum S. Champerii.*

Le *Duellum epiſtolare* eſt un des livres les plus rares de Champier.

(Bibl. de M. de Terrebaſſe, & Bibl. de la Ville, Collect. lyonn. de M. Coſte.)

XXVIII. — Dialogue de la cure du Phlegmon où ſont introduits deviſans Phlegmoniatros, Philochirurgus & Meteorus.

In-8° goth., ſ. d. Lion, Pierre de Sainte Lucie.

Cité par tous les bibliographes de Champier, ſur la foi de Du Verdier, ce volume eſt introuvable, & j'ignore ſi quelqu'un l'a jamais vu. Quant à moi, il m'a été impoſſible de le rencontrer, malgré toutes les diligences & les perquiſitions que j'ai faites ou fait faire dans les dépôts publics & dans les bibliothèques particulières. Il eſt inconnu à la grande Bibliothèque de Paris.

(1) « Et ne quid tibi blandiaris in proprio idiomate, o Champerii, vidi ego apud Parisios in quibus magis pollet nobilitas vestri sermonis. Lugdunenses ac Byturiges tanquam non ad purum gallice loquentes magnis crepitibus explodi (etiam a pueris ipsis qui mihi risum ex itinere fatigato sepius allicerent), exsybilarique et obscenari exertis linguis. Taceo reliquos, Belgas, Allobroges et alios Rheno ac Pyrineis montibus et Alpibus Sabatiis viciniores qui insulsissimi omnium putantur in sermone gallico, sicut et Bergamates nostri in lingua italica. »

Je ne ſais ſur quel fondement Du Verdier a attribué ce Dialogue à Champier, car ſon titre n'eſt rappelé nulle part dans ſes œuvres, bien que lui ou ſes amis y fiſſent aſſez ordinairement mention des écrits qu'il avoit déjà publiés, & il ne ſe trouve ni dans les liſtes que Sébaſtien Coppin & Toledo ont données de ſes publications, ni dans le catalogue que Hiéroſme de Monteux en a dreſſé en 1534, à la ſuite du *Gallicum pentapharmacum*. Il n'y a pas d'autre raiſon pour donner à Champier le Dialogue de la cure du Phlegmon, que l'aſſertion de Du Verdier, qui a été copié par Haller, par De Vigiliis, dans leurs Bibliothèques médicales, & par tous ceux qui ſont venus après eux.

On a attribué auſſi quelquefois à Champier une traduction françoiſe du *Regimen ſanitatis*, Lyon 1501, in-8°. Ce livre, cité par Aſtruc, eſt ſans doute la traduction d'une des nombreuſes éditions de la compilation d'Arnaud de Villeneuve; je ne connois aucun motif plauſible pour en groſſir le recueil des œuvres de Champier, qui en a déjà bien aſſez ſans qu'il ſoit beſoin de l'affubler de celles des autres.

XXIX. — Annotamenta & caſtigationes & errata in auicenne opera per Symphorianum champerium auratum equitem ac fauergie dominum compoſita.

En tête du livre intitulé : *Liber canonis totius medicine ab auicenna arabum doctiſſimo excreſſus. A Gerardo cremonenſi ab arabica lingua in latinum reductus....* Lugduni, in-4° goth. Opera Jacobi myt diligentiſſimi calcographi. Anno ſalutis M. ccccc. xxij.

Champier dédia ſes *Annotamenta & caſtigationes* ſur Avicenne, à Robert Cobhurn, évêque de Ross. Il y fait connoître les trois écoles arabes, celle d'Avicenne, celle d'Al-Gazel & celle d'Averrhoès; il relève pluſieurs erreurs d'Avicenne & donne l'interprétation d'un grand nombre de mots arabes.

XXX. — Ioānis Meſue Nazareni vita a dño Symphoriano Campegio equite ac Fauergie dño compoſita ad Reuerendum in Xpo patrem dñm Laurentium Campegium tituli Scte anaſtaſie cardinalem ac anglie legatum digniſſimum.

Cette Vie eſt imprimée avec les œuvres de Meſué. Le volume où elle ſe trouve, petit in-12, goth., non chiffré, contient neuf opuſcules indiqués ſur le frontiſpice. Les deux premiers ſeulement ſont de Champier.

La ſouſcription eſt placée après le ſeptième traité, au lieu d'être, ſuivant l'uſage, à la fin du volume.

Explicit textus diui Ioannis Meſue cum Antidotario Nicolai famoſiſſimi medici magiſtri Platearii. Impreſſa Lugd. per antonium du Ry. Impenſis vero honorati viri D. Iacobiq. Franciſci de Giunta & ſociorum florentini. Anno domini m. cccccxxiij. die vero xvj menſis maii.

La Vie de Meſué remplit les ff. *iij* & *iv* & le recto du *v*e. Elle eſt diviſée en ſept chapitres, & dédiée à Laurent Campége, cardinal du titre de Ste-Anaſtaſie. On a vu dans la lettre qu'il écrivit à Champier, à ſon retour de ſa légation d'Angleterre (1), qu'il prenoit alors le titre de Ste-Marie *trans Tiberim*.

Au f. qui ſuit le frontiſpice, eſt un autre opuſcule de Champier :

—Doctorum artis peonie cognomina.

Malacarne mentionne ce petit écrit ſous le titre :

Symphoriani Camperii auctorum famoſiſſimorum artis Peoniae cognomina qui in ſcholis allegantur a noſtris inter diſputandum & legendum. Ad clariſſimum Ioannem

(1) Ci-dessus, p. 43.

Clemenſinum domini cardinalis alabrenſis (1) ac regis Navarrae conſiliarium digniſſimum.

On cite une édition des œuvres de Meſué, chez les Junte, Veniſe 1523 : c'eſt celle de Lyon, imprimée aux dépens de François de Junte, par Antoine du Ry.

(Grande Bibl., à Paris, T. 3613, Imprimés.)

XXXI. — Les geſtes enſemble la vie du preulx Cheualier Bayard : auec ſa genealogie : comparaiſons aulx anciens preulx cheualiers : gentilx : Iſraelitiques : & chreſtiens. Enſemble oraiſons : lamentations : Epitaphes dudit cheualier Bayard. Contenant pluſieurs victoyres des roys de France. Charles viij. Loys xij. & Francoys premier de ce nom.

Champier.

Ont (*ſic*) vent leſditz liures a Lyon en rue merciere a lenſeigne de ſainct Jehan baptiſte en la maiſon de Gilbert de Villiers. Cum priuilegio.

Petit in-4° goth. de LXXVIII ff. chiffrés; VI ff. non chiffrés pour la table des matières & pour diverſes pièces en proſe & en vers latins.

Ces pièces ſont imprimées en caractères italiques. Fig. en bois; celle du frontiſpice repréſente Bayard ſur ſon cheval de bataille.

A la fin de la table :

Cy finiſſẽt les faictz & geſtes du noble cheualier Bayard lieutenant du Daulphine. Imprime a Lyon ſur le Roſne

(1) Amanieu d'Albret, fils d'Alain d'Albret et de Françoise de Brosse dame de Penthièvre. Il fut d'abord évêque de Pamiers et administrateur du diocèse de Pampelune, puis cardinal du titre de St-Nicolas *in carcere tulliano*, le XVII des kal. d'avril 1500.

par Gilbert de Villiers. Lan de grace M. ccccc. xxv. Le xxiiij. de Nouembre.

Cette édition paſſe pour être la première. La Vie de Bayard eſt précédée d'une épître proémiale à « reuerend pere en dieu monſeigneur Laurens des alemans ſeigneur & eueſque de Grenoble. » Champier lui dit que, pour ce que ſes ancêtres (les Champier) ſont deſcendus du noble pays de Dauphiné, il lui offre l'hiſtoire des geſtes de Bayard ſon couſin germain ; il lui rappelle que ce fut lui qui, logeant en ſa maiſon à Lyon, l'engagea, avec Falco Dauvreliat (1), préſident du Dauphiné, à mettre la main à la plume & à écrire la Vie de Bayard ; qu'il a déjà parlé du Bon-Chevalier dans le *Tropheum Gallorum* & autres écrits en langue vulgaire, « leſquels ſont eſchappés des boutiques des imprimeurs tant a Paris comme a Lyon aſſez mal corrigés. » Il le ſupplie enſuite « par la vraye amour quil peut avoir a ſa lignee & a ſon ſang de vouloir ceſte preſente hiſtoire de ſon chier couſin le noble Bayard faire bouter ſur les formes impreſſoires. » Cette épître eſt datée de Lyon, « le xv iour de ſeptembre lan de grace M. ccccc. xxv. »

A la ſuite de l'épître proémiale, eſt une épître en vers au capitaine Bayard, avec cet envoi :

> Lettres allés ſans queſguillon vous touche
> De bien parler avés facon & art
> Preſentés vous au ſeigneur de Bayard
> Le cheualier ſans paour & ſans reproche.

Epître dédicatoire « a monſieur Merlin (*ſic*) de ſainct Gelays aulmoſnier de monſeigneur le Daulphin. Symphorien champier Salut. » Champier commence par la deſcription du Dauphiné & de ſes merveilles : la fontaine qui brûle, la tour ſans venin, la montagne inacceſſible, la vallée de Graiſivaudan, & la manne de

(1) Ce Falco d'Aurillac étoit petit-fils de Jean Rabot, de qui j'ai fait mention à l'article *Janus Logice et Phiſice* (n° 1), et fils de Laurent Rabot et de Mérode d'Aurillac de laquelle il prit le nom. Les armes des Rabot étoient d'or, à cinq pals flamboyants et enclavés de gueules, deux mouvant du chef et trois de la pointe ; au chef d'azur, chargé d'un lion leopardé d'or, lampassé de gueules. (Voyez Généalogies des maistres des Requestes ordinaires de l'Hostel du Roy ; Paris 1670, in-fol.) Guy Allard et Chorier les blasonnent un peu diversement.

Briançon qui tombe tous les ans ſur les arbres. Il ne manque pas de faire en quelques mots l'hiſtoire du dauphin, « le poiſſon de mer le plus noble & charitable, » & il ajoute : « Si ſe peult dire le Daulphine eſtre terre noble & domeſtique laquelle produit les gens les plus humbles, courtois, nobles, domeſticques, pitoyables, humains, hardys & preux en guerre, en paix charitables que gens ny nations qui ſoyent entre les Allobroges & Gaules. »

A la fin :

Compendioſa illuſtriſſimi Bayardi vita : una cum panegyricis epitaphiis : ac nonnullis aliis.

Avec la même figure en bois qui eſt déjà ſur le frontiſpice.

C'eſt une Vie abrégée de Bayard, précédée d'une préface de Nicolas de Quarcet, Pariſien. A la ſuite, ſont des épitaphes & autres pièces élogieuſes.

L'hiſtoire de Bayard, de Champier, qu'il ne faut pas confondre avec celle qui eſt connue ſous le nom du Loyal-Serviteur (1), eut cependant un très grand ſuccès, & elle a été réimprimée pluſieurs fois. Elle eſt ſouvent citée par extraits dans le ſupplément de Claude Expilly à l'Hiſtoire du chevalier Bayard, & dans les annotations de Th. Godefroy & L. Videl, ou plutôt de Salvaing de Boiſſieu ſous le nom de ce dernier; Grenoble 1651, in-8°.

Au verſo du f. *lxxiv :* « Lamentation & complainte par maniere de chanſon de la mort du bon Bayard faicte par les aduanturiers au retour de lombardie apres ſa mort. »

Aydés moy tous a plaindre
Poures aduanturiers
Sans point vous vouloir faindre
Ung ſi noble pilier.

(1) La tres joyeuse plaisante et recreatiue hiſtoire composee par le loyal seruiteur des faiz gestes triumphes et prouesses du bon cheualier sans paour et sans reprouche le gentil seigneur de Bayart..... de plusieurs autres bons et vertueux capitaines qui ont este de son temps. Ensemble des guerres batailles rencontres et assaulx..... tant en France Espaigne que Ytalie.... Nouuellement imprime a Paris par Nicolas Couteau pour Gaillot dupre..... mil cinq cens vingt et sept. In-4° goth.

Ceſtoit le ſingulier
Sur toutes les gens darmes
Car dedans ung millier
Ung tel nauoit en armes.

Le iour de Sainct Eſtroppe (Eutrope)
Bayard noble ſeigneur
Voyant les ennemys en troppe
Il monſtra ſa valeur
Ceſtoit par la faueur
De la faulce canaille
Dont luy vint le malheur :
Mauldicte ſoit la bataille.

Plourés plourés gendarmes
A cheual & a pied
Car iamais dhõme darmes
Ne vous en veinſt pis.
Il a tenu bon pied
Sans faire au roy tort
Dont a luy fut le pis
Car gaigné a la mort

Le vaillant cheualier
Il penſoit nuyt & iours
Comme pourroit bailler
Aulx gens du roy ſecours
Adonc il print le cours
Contre ſes ennemys
Dont ſes iours en ſont cours
Vous voyés mes amys.

Ha pouure daulphiné
Tu peultz bien dire helas
Auant quil ſoit finé
Tu en ſeras bien las.
Tu as perdu ton ſolas
Et encor de rechief
Tu peultz bien dire helas
Il te couſtera cher.

Cette complainte, chantée par les aventuriers de l'armée de Lombardie après la retraite de Rebec, en dit plus à la gloire de Bayard que les plus beaux panégyriques.

L'exemplaire de ce rariſſime volume que j'ai ſous les yeux fait partie de la bibliothèque de M. de Terrebaſſe, qui a bien voulu me la communiquer avec quelques autres raretés de Champier.

— Les geſtes enſemble la vie du preux Cheualier Bayard auec ſa genealogie : Comparaiſons aux anciẽs preux cheualiers Gentilz, Iſraelitiques & chreſtiens. Oraiſons lamẽtatiõs & Epitaphes dud. cheualier Bayard Contenant pluſieurs victoires des Roys de france Charles. viij. Loys. xij. & francoys premier de ce nom : tãt es italies que autres regions & pays.

In-4° goth. à longues lignes, de LXXIV ff. non chiffrés ; ſignat. A — Q (ſ. d.).

Fig. en bois; titre en rouge & noir. Sur le frontiſpice eſt une figure qui eſt cenſée repréſenter Bayard ; mais c'eſt la même que celle qui avoit déjà ſervi dans la Chronique d'Auſtraſie, pour repréſenter le duc Antoine de Lorraine.

Au verſo du dernier f. :

Cy finiſſẽt les faictz & geſtes du noble cheualier Bayard lieutenãt du Daulphine. Imprime nouuellement a Paris par Iehan Trepperel marchant Libraire demourant en la rue neufue noſtre Dame a lenſeigne de leſcu de france.

Cette édition ne peut pas être antérieure à 1525, puiſqu'elle a, comme la précédente, l'Epiſtre prohemiale avec cette date. Je crois qu'elle fut publiée en même temps que celle de Lyon ; mais cette dernière, outre qu'elle eſt plus belle, a l'avantage ſur celle de Paris d'avoir été faite ſous les yeux de l'auteur.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

— La même, Paris, Jacques Nyverd, 1525, in-4° goth., fig. en bois. Un exemplaire de cette édition a été vendu 14 liv., Gaignat.

— L'édition de Paris, Philippe Lenoir, in-4° goth. de *lxxiv* ff., fig. en bois, sans date, doit être à peu près de la même date que la précédente. (Brunet.)

—Les geſtes enſemble la vie du preux cheualier Bayard... nouuellement imprime. Mil cinq cent vingt ſix. In-8° goth. à longues lignes, de LXXII ff. non chiffrés. Sans nom d'imprimeur. Signat. A — P.

Fig. en bois. La lettre ornée du titre eſt dans le goût de celles que l'on voit ſur le frontiſpice des éditions données par Antoine Vérard.

Cy finiſſent les faictz & geſtes du noble cheualier Bayard lieutenant du daulphine. Imprime nouuellement a Paris.

(Bibl. de l'Académie de Lyon.)

— La vie & les geſtes du preux cheualier Bayard... On les vend a Lyon.... chez Oliuier Arnoullet.

Cy finiſt le liure nõme Bayard noble preulx & vaillant cheualier.... & fut acheue de imprimer le viij de apuril mil. ccccc. lviij. par Oliuier Arnoullet.

In-4° goth. de LV ff., fig. en bois.

— Le catalogue de la Bibl. de la ville de Lyon marque une édition de Lyon 1580, in-8°, ſans autre déſignation. Ne l'ayant pas vue, il m'a été impoſſible de vérifier ſi la date eſt exacte. Ce qui me feroit croire qu'il y a faute, c'eſt qu'elle n'eſt pas citée par M. Brunet.

— Autre édition : Paris, pour Jean Bonfons, in-4° goth., fig. en bois, ſans date.

— La même, Paris, ſans nom d'imprimeur & ſans date, « en la

rue Neufue noſtre Dame a lenſeigne de ſainct Iehan Baptiſte. » In-4° goth. de *lx* ff. non chiffrés; les pages ſont encadrées dans une bordure.

— Hiſtoire des geſtes du preux & vaillant cheualier Bayard Dauphinois... a Lyon, par Benoiſt Rigaud, 1580. In-8° de CLX pag. ; ſignat. A — K ; caractères ronds.

Fin des geſtes du preux cheualier Bayard gentil'homme Dauphinois.

Fig. en bois ſur le frontiſpice, repréſentant un combat de deux chevaliers, en champ clos.

On a retranché dans cette édition les diverſes pièces qui ſe trouvent dans les premières.

(Bibl. de la Ville.)

— Hiſtoire des geſtes du prevx & vaillant chevalier Bayard Dauphinois... Lyon, Pierre Rigaud, 1602, in-8° de CLX pages.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

Le P. Niceron cite une traduction latine de la Vie de Bayard, avec ce titre : *Symphoriani Campegii liber de vita & moribus Petri terralii cum praefatione Nicolai Quercetani ;* Baſileae 1550, in-8°. Ce n'eſt autre choſe qu'un recueil des diverſes pièces qui ſont jointes à la ſuite de toutes les éditions anciennes du livre de Champier, ſous le titre : *Compendioſa illuſtriſſimi Bayardi vita, una cum panegyricis epitaphiis ac nonnullis aliis*, précédé d'une préface adreſſée à l'auteur par Nicolas de Quarcet (*a Quarceto*), que le P. Niceron appelle mal à propos *Quercetanus*. Ce recueil a été placé à la ſuite de : *De antiquo ſtatu Burgundiae Liber*. « Per Gulielmum Paradinum virum eruditionis multae, atque judicii non vulgaris. Una cum aliis, quorum catalogum verſa pagella reperies. » Baſileae (ſ. d.), petit in-8° de *cclxxxv* pages. A la p. *ccxxxix* : « Clariſſ. D. ſymphoriano campegio..... Nicolaus a Quarceto, Pariſinus idemque Praetorius Mediolanenſis S. D., » finiſſant par ces mots : « Vale baſilice & vive felix. » Suivent les divers panégyriques de Bayard ; le dernier, p. *cclij*, eſt : *Diſtichon in deſiderium Bayardi*. C'eſt là ce que le P. Ni-

ceron appelle une traduction de la Vie de Bayard. Cette prétendue traduction, qui n'a pas plus de trois ff. en tout, dans l'édition de Lyon, de Gilbert de Villiers, & qui ne ſe compoſe que de pièces détachées de différents auteurs, en proſe & en vers, eſt tout ſimplement un extrait de l'hiſtoire de Bayard de Champier, auquel l'éditeur de Bâle, du livre de Paradin, a ajouté quelques autres pièces dont voici les titres :

— « Philiberti a Chalon illuſt. aurengiorum principis rerum geſtarum commentariolus, Dominico Melguitio autore.

— « In ejuſdem obitu oratio funebris per Ludovicum Pellatanum.

— « Petri Terralii Bayardi vita, una cum panegyricis, epitaphiis & aliis.

— « D. Nicolai Perrenoti a Granvilla oratio. (Le card. de Granvelle.)

— « Ch. Pannonii ad eumdem elegia.

— « Oratio funebris in exequiis illuſtriff. Margaritae Auſtriae principis, Broaci ſepultae. Ant. Saxano autore. (Antoine du Saix, auteur de l'Eſperon de Diſcipline.) »

Ces opuſcules, à l'exception des quatrième & cinquième, n'ayant aucun rapport avec l'hiſtoire de Bourgogne, on a quelque peine à comprendre pourquoi ils ont été réunis à la ſuite de l'ouvrage de Paradin. Ils ne ſe trouvent pas dans l'édition de Lyon, imprimée chez Eſtienne Dolet, Lyon 1542, in-4°.

Il y a trois erreurs à relever dans l'énoncé du P. Niceron : 1° la Vie de Bayard par Champier n'a pas été traduite en latin ; 2° il ne peut pas y avoir une édition de Bâle d'une traduction qui n'exiſte pas ; 3° la date de 1550 ne ſauroit s'appliquer qu'au livre *De antiquo ſtatu Burgundiae*, qui eſt ſans date, & le P. Niceron devoit au moins dire ſur quoi il s'eſt fondé pour la lui donner. Après cette mépriſe d'un écrivain qui faiſoit métier de la bibliographie, j'héſiterois à citer l'édition ci-après, indiquée auſſi par lui, ſi M. Brunet ne lui avoit donné place dans le Manuel, en en laiſſant toutefois la reſponſabilité au bon Père Barnabite :

— Les geſtes & la vie du preulx & vaillant cheualier Bayard, auec ſa genealogie, miſe en lumière par Auguſtin Carcat. Auxerre 1634, in-8°.

Les Geſtes & la Vie du preux Bayard, par Champier, ont été réimprimés dans les Archives curieuſes de l'Hiſtoire de France, mais ſans les pièces en proſe & en vers qui ſe trouvent dans les éditions anciennes.

Si l'on devoit juger de la valeur d'un livre par la faveur ſoutenue qui s'eſt longtemps attachée à lui, la Vie de Bayard par Champier ſeroit un bon livre, car elle n'a pas eu moins de dix éditions, de 1525 à 1602 (1). Cependant, rien n'eſt plus rare qu'un exemplaire en bonne condition de cette Vie, de quelque édition qu'elle ſoit; ce qui prouve au moins que le nom du Bon-Chevalier l'avoit rendue populaire. Voici ce qu'en a dit M. de Terrebaſſe dans ſon Hiſtoire de Bayart : « L'ouvrage de Symphorien, le premier en date, n'eſt que le ſecond en mérite. Nous aurions plus d'obligation à Champier ſi, au lieu de remplir les deux tiers de ſon mince volume d'un fatras étranger à ſon ſujet, il ſe fût davantage étendu ſur les particularités de la vie d'un homme dans l'intimité duquel il avoit vécu. Toutefois, cet écrivain, quoiqu'il ſoit bien au-deſſous des éloges qui lui ont été prodigués par ſes contemporains, n'eſt pas autant à dédaigner que le prétendent les biographes modernes. Il n'eſt aucun de ſes ouvrages qui ne fourniſſe des notions, des faits, des traditions populaires que l'on chercheroit vainement ailleurs. On pourroit même comparer les cinquante ou ſoixante volumes qui forment ſon bagage littéraire, à une eſpèce d'encyclopédie, dans laquelle ſe trouve fidèlement conſtaté l'état des ſciences vers la fin du quinzième ſiècle. »

XXXII. — Arnaldi vita a dño ſymphoriano campegio equite aurato ac Fauergie domino ſereniſſimi calabrum & lotharingie ducis archiatro edita.

En tête du recueil des œuvres d'Arnaud de Villeneuve, « nuper diligenti cura & ſtudio caſtigatum impenſis hoeredum quondam dñi

(1) L'hiſtoire de Bayard par le Loyal-Serviteur, ouvrage plein de charme qu'on lit toujours avec plaiſir, et avec lequel celui de Champier ne peut entrer en comparaiſon, n'a eu que trois réimpreſſions: Paris 1616, Grenoble 1650, qu'on trouve quelquefois avec un titre refait et la date de 1651, et Grenoble 1659. Le livre de Champier n'a dû qu'au nom de ſon auteur la faveur dont il a joui.

octauiani Scoti ciuis Modoetiensis ac sociorum venetiis impressum fuit anno dñice salutis 1527 die vero 12 mensis februarij; » in-fol. goth. à deux col.; & aussi dans l'édition de Bâle, « ex officina Pernea per Conradum Waldkirch cio ic xxcv, » in-fol. On cite une édition de Lyon 1520, que je ne connois pas.

C'est la Vie d'Arnaud de Villeneuve, fameux médecin du treizième siècle, que l'on a confondu quelquefois avec Michel Servet, médecin comme lui & qui prenoit aussi le surnom de Villanovanus, de Villanueva en Aragon, sa patrie, mais qui vécut deux siècles & demi après lui. Arnaud étoit Catalan suivant les uns, ou plutôt, suivant quelques autres, né à Villeneuve-lez-Maguelonne, près Montpellier, bien que l'auteur de l'Histoire littéraire de Nîmes (Nîmes, trois vol. in-12, 1854) le fasse naître à Villeneuve-lez-Avignon.

XXXIII. — Symphonia Galeni ad Hippocratem Cornelij Celsi ad Auicennam: una cum sectis antiquorum medicorum ac recentium a D. Symphoriano Campegio aequite aurato ac Fauergiae Domino composita.

Item Clysteriorum Campi contra arabum opinionem, pro Galeni sententia ac omnium graecorum medicorum doctrina a D. Symphoriano aurato equite ac Fauergiae domino digesti contra communem arabum ac poenorum traditionem summa cum diligentia congesti ac in lucem propagati.

Petit in-8° chiffré, de XLVI pages, les deux derniers ff. blancs. Imprimé tout entier en caractères italiques très élégants, belles intiales ornées, s. l. n. d. & sans nom d'imprimeur; signat. A — C.

Van der Linden lui donne la date de 1528, Lugduni, & s'il faut l'en croire, il y auroit eu une deuxième édition en 1532, chez Melchior & Gaspard Trechsel; il a confondu avec *Hortus Gallicus* imprimé par eux cette année.

A la page *iij*: « Ad Franciscum Sylvium Ambianorum praeci-

puum oratorem Praefatio. » Cette préface, en forme d'épître, eſt datée : « Ex noſtra bibliotheca Lugdunenſi M. D. xxviij. xv Februarij. » Cette date a fait ſuppoſer que le livre a été imprimé cette année ; mais je crois qu'il ne l'a été que poſtérieurement.

Suivent ſept chapitres, dont voici les titres :

Medicorum principes quatuor (Hippocrates Galenus C. Celſus Avicenna). — Comparatio Hippocratis ad Galenum. — Comparatio Avicennae ad Cornelium Celſum. — De ſectis neoticorum medicorum. — Quae fuerint antiquorum in arte medica ſectae. — De ſecta Arabum & Poenorum. — Medicinae inventores.

A la ſuite : « Symphorianus Campegius eques auratus optimis medicis juxta ac maximis J. Braillon Pariſienſi atque Hieronymo Montuo Allobrogi S. D. » C'eſt une épître à J. Braillon, médecin de Paris, & à Hiéroſme de Monteux, Dauphinois. Elle ſe termine par ces mots : « Valete literarum duo lumina. Lugduni ex bibliotheca noſtra calendis Mart. M. d. xxviij. »

Page *xvj* :

Clyſtervm campi ſecundum Galeni mentem ac graecorum medicorum doctrinam : quibus quicquid in libris ipſorum reconditum ad clyſterum utilitatem ad medicae artis neceſſitatem conferri quoquomodo poſſit contra Arabum traditionem in communem medicorum utilitatem ſumma cum diligentia congeſtum in lucem propagatur a Dño Symphoriano champerio equite aurato ac Fauergiae dño.

Ce traité des clyſtères ſe compoſe de dix chapitres dont le premier eſt ſans titre :

— De clyſteris inventione & origine. — Arabibus ac barbaris novitii medici nimium tribuunt. — Abymeron Aven-

zoar de clyſteribus opinio. — Arabum, Poenorum ac Phariſeorum de clyſteribus opiniones. — Clyſterum genera quatuor. — Galeni auctoritas de clyſteribus.... — Quid de clyſteribus Aegineta Paulus & Celſius Cornelius ſcripſerint. — Hippocraticae ſententiae. — Ex Arabibus & horum imitatoribus quedam que an ſint probanda viderint docti.

Cet opuſcule finit à la p. *xlvj*, par une exhortation de Champier, qui conſeille au lecteur de n'avoir aucune confiance dans la fauſſe doctrine des Arabes, & de s'attacher ſurtout à étudier les préceptes d'Hippocrate & de Galien, ſans oublier Dioſcoride pour la connoiſſance des ſimples :

« Lector amice, abducito te quantum potes ab Arabum lectione qui omnia depravarunt. Viros autem doctos in colloquium aſciſſe, imprimis autem Hippocratem & Galenum facito tibi familiares. Hi tibi habendi ſunt ſemper in ſinu nocturna manu verſandi, verſandi diurna. Porro quantum ad ſimplicia pertinet, Dioſcoridem tam apud graecos quam latinos atque etiam barbaros ſummum autorem praecipuumque ducem accipe, quem Plinius non minus quam Theophraſtum in hac parte ſequutus eſt : poſt quem Galenus in deſcriptione ſimplicium ſuperdediſſe fatetur, quoniam affatim ſatisfeciſſet. Praecor autem Ieſum ut ſalubribus tuis coeptis benignus aſpirare dignetur. Bene vale & haec quantulacunque boni conſule. »

FINIS.

C'eſt de ce traité de Champier que Rabelais a voulu ſe moquer, livre II, chap. 7 (Comment Pantagruel vint à Paris ; & des beaulx livres de la librairie de Sainct Victor), lorſqu'il cite *Campi clyſteriorum* per S. C., entre le Ramoneur d'Aſtrologie & le Tire-p... des apothecaires (la ſeringue).

Ce petit livre de Champier eſt de la plus grande rareté ; je n'en connois qu'un ſeul exemplaire, celui de la grande Bibliothèque, à Paris, $\frac{L^{21}}{8}$. Les bibliographes qui l'ont mentionné ont reproduit

ſon titre très imparfaitement, ce qui feroit ſuppoſer qu'ils n'ont jamais vu le volume, & qu'ils l'ont cité les uns après les autres ſans s'en inquiéter autrement.

XXXIV. — Claudii Galeni Pergameni Hiſtoriales Campi in quatuor libros congeſti & commentariis illuſtrati. — Clyſteriorum camporum ſecundum Galeni mentem libellus utilis & neceſſarius. — Ejuſdem champerii de Phlebotomia libri II. — Baſileae 1532, in-fol. de LXXVII ff., ſuivant Niceron, Van der Linden, Haller & Malacarne.

Je cite ce volume ſur la foi de ces bibliographes, mais je n'en puis rien dire, ne le connoiſſant que d'après eux. La date qu'ils lui donnent, conforme à celle que Van der Linden a aſſignée arbitrairement à *Symphonia Galeni*, & le *Clyſteriorum camporum libellus*, qui ſe trouve à la ſuite, me font ſoupçonner qu'il y a eu confuſion dans l'énoncé du titre, & que ce dernier traité n'eſt autre choſe que le *Clyſteriorum Campi* du n° précédent. Reſtent *Hiſtoriales Campi* & *De Phlebotomia*, celui-ci intitulé ſuivant Niceron : *Diſceptatio apologetica, qua docetur per quae loca ſanguis mitti debeat in febrium inflammationibus, praeſertim in pleuritide, ex traditionibus Graecorum, Poenorum & neoticorum medicorum* (1). Je vois dans le catalogue que Hiéroſme de Monteux nous a laiſſé des œuvres de Champier : *De ſanguinis miſſione*, *Symphonia Galeni ad Hippocratem & Avicennae ad Celſum*, & *Clyſterium Campi ;* mais il n'y eſt nullement queſtion de *Hiſtoriales Campi*, que je n'ai jamais vu & qui ne ſe trouve même pas à la grande Bibliothèque, à Paris, où je l'ai fait chercher inutilement. Je ne le cite donc que pour mémoire, & afin que l'on ne m'accuſe pas d'avoir rien négligé & de n'avoir pas tenu compte des aſſertions des anciens bibliographes.

(1) Ce traité se trouve dans la table de *Castigationes seu emendationes Pharmacopolarum*, Lugduni, J. Crespin, 1582, sous le titre : *De phlebotomia siue sanguinis missione, et praesertim in pleuritide, ex opinionibus Graecorum quorum dicta in plaeriaque non intellexerunt Arabes.* Il commence au v° du f. XLVII, avec un titre qui diffère un peu : *Epitomatica discrptatio, qua docetur per quae loca sanguis mitti debeat in viscerum inflammationibus, praesertim in pleuritide.* Il est aussi p. LVII de *Campus Elysius : Disceptatio, qua docetur an sanguis mitti debeat in Causone et sub cane aut prope canem*.....Ce sont deux traités sur la saignée, mais pour des cas différents.

Si le livre indiqué ſous le titre *Hiſtoriales Campi* exiſtoit réellement, & s'il y en avoit eu une édition de Bâle comme le veut Van der Linden, ce ne pourroit être qu'une réimpreſſion du *Symphonia Galeni*, avec un titre modifié pour lui donner une apparence de nouveauté aux yeux du public. Je crois donc, ſans rien affirmer toutefois, que ce livre n'a jamais été imprimé ſous le titre *Hiſtoriales Campi*, & qu'il faut au moins le ranger parmi les douteux. Je m'en remets au jugement que de plus habiles en porteront.

XXXV. — Cy commence ung petit liure de lantiquite, origine, & nobleſſe, de la treſantique cite de Lyon : Enſemble de la rebeine & coniuratiõ ou rebellion du populaire de la dicte ville contre les conſeilliers de la cite & notables marchans, a cauſe des bledz. Faicte ceſte preſente annee mil cinq cens. xxix. vng dimenche iour ſainct Marc, auec pluſieurs additiõs deſpuis la premiere impreſſion faicte a Paris : & corrections iouxte le vray exemplaire compoſe en latin par meſſire Morien Piercham cheualier natif de Sinoil en gaule celtique, demourant en lanciẽne cite de Trieue en gaule belgique. Trãſlate de latin en langue gallicaine par maiſtre Theophile du mas de ſainct Michel en barroys. In-8° goth., à longues lignes, de XXXII ff., les deux premiers & le dernier non chiffrés. Signat. a—h ; frontiſpice gravé (f. d.).

Au verſo du f. *xxvj* :

Cy finiſt la cõiuration ou rebeine du populaire de Lyon contre les notables & conſeilliers de ladicte cite faicte ceſte annee ung dimenche iour ſainct Marc apres boyre Mille cinq cens vingtneuf.

Au recto du f. *xxvij* :

Cy aps ſenſuyt la hierarchie de Legliſe de Lyon : par

laquelle eſt demõſtree lantiquite & nobleſſe dicelle egliſe. Compoſee par le ſeignr de la Fauerge ſelon la deſcription du ſeignr Campeſe en ſon livre de claris lugdunenſibus.

Au verſo du f. *xxxj* :

Cy finiſt la coniuration ou rebeine du populaire de Lyon... Auec la hierarchie de legliſe de ſaīct Iehan de Lyon. Imprime a liſle galique dicte lyõnoiſe.

On fait ici deux perſonnes du ſeigneur Campéſe & du ſeigneur de La Faverge : c'eſt toujours Champier, qui étoit ſeigneur de La Faverge.

Au verſo du dernier f. eſt l'écu des armes de Lorraine avec celui de Terrail.

Ce petit livre eſt dédié « a tres ſcauant docteur monſieur Bartholome caſtel natif de caume (Côme) docteur en Lois aſclepiades (1). » Ce très ſavant docteur eſt vraiſemblablement un perſonnage imaginaire, de même que Morien Piercham & Théophile du Mas. Sinoil eſt à peu près l'anagramme de Lion, comme Piercham eſt exactement celui de Champier ; l'île Galique eſt le quartier de Lyon ſitué entre le Rhône & la Saône, appelé autrefois « Inſula. » C'eſt en raiſon de ce pſeudonyme de Piercham, qu'Adrien Baillet a compté Champier parmi les Auteurs déguiſés; il lui donne auſſi, quoique d'une manière douteuſe, le nom de Benancio Liſet, que je n'ai trouvé dans aucun de ſes livres.

(1) L'épître dédicatoire est en latin et en français. Dans le latin, Champier appelle Barthélemi Castel, « artis peonie professor excellentissimus, » qu'il traduit par « docteur en lois asclépiades, » pour signifier, sans doute, qu'il suivoit la doctrine du fameux Asclépiade, né à Pont en Bithynie, et qui fut le premier qui rendit la pratique de la médecine recommandable à Rome, où il s'établit l'an 110 av. Jésus-Christ. Esprit ardent, et d'une rare faconde, il fit à la médecine l'application de toutes les philosophies du temps: mais il adopta pour base de sa doctrine la philosophie corpusculaire d'Epicure. Il qualifioit dans la pratique la médecine expectante de « méditation sur la mort. » Il fut le maître de Thémison, chef de la secte des Méthodistes. On ne trouve que quelques fragments d'Asclépiade dans Aétius, quoique Celse et Coelius Aurelianus le citent comme auteur de plusieurs traités. Il étoit trop bouillant et trop impétueux pour s'astreindre et se plier à un système unique, et pour faire école. Son éloquence, et sa complaisance pour les caprices et les fantaisies de ses malades, auxquels il accommodoit souvent ses préceptes et ses ordonnances, expliquent sa grande réputation évanouie avec lui. Cependant il conserva des partisans qui essayerent de faire revivre sa doctrine. C'est ce que nous voyons trois siècles après lui, par l'inscription suivante, qui est au Palais-des-Arts et où « M. Apronius Eu-

Champier, dans ce traité, compare la hiérarchie de l'égliſe de St-Jean avec celle de l'Egliſe triomphante : les douze prêtres tenant le chœur & les ſoixante-douze chanoines repréſentent les douze apôtres & les ſoixante-douze diſciples de J.-C.; les quatre cuſtodes, les évangéliſtes; les dignités du Chapitre, les hiérarchies de la cour céleſte. Cet opuſcule, rempli de rêveries comme tous ſes autres ouvrages hiſtoriques, n'en eſt pas moins curieux. Parlant des chanoines, il dit qu'il ne leur étoit pas permis de ſortir à pied du cloître, & qu'ils devoient être à cheval & accompagnés de gens d'égliſe; qu'ils célébroient avec la mitre & avoient quelqu'un pour les ſervir lorſqu'ils s'habilloient à l'autel; qu'ils chantoient l'office ſans livres & ne le ſuſpendoient jamais pour quelque raiſon que ce fût; qu'ils n'admettoient aucune nouveauté dans la liturgie, & ne connoiſſoient que le plain-chant ſans orgues ni inſtruments. Si un chanoine manquoit au ſervice dont il étoit chargé, le Chapitre ceſſoit l'office du jour, comme pour démontrer l'immobilité de l'Egliſe de Lyon, & le délinquant ne recevoit point de diſtribution; c'eſt ce qu'on appeloit *Aprivas*. Le doyen étoit le chef du clergé, & avoit la juſtice, ſans que l'archevêque eût à s'en mêler. C'étoient le doyen & l'archidiacre qui faiſoient examiner ceux qui ſe préſentoient pour la prêtriſe, & non l'archevêque. Champier ajoute

tropus sextumvir augustalis » est appelé « medicus asclepiadius, » ce qui étoit sans doute encore, au IIIe siècle, une recommandation et une qualification assez honorifique pour que sa fille la mentionnât dans son épitaphe. Voici cette inscription, dont je dois la connoissance à M. Alph. de Boissieu. (Palais-des-Arts, arcade XXVI, n° 810.)

M·APRONIO
EVTROPO
MEDICO·ASCLEPI
ADIO IIIIIVIR (*o*)
AVG·ET
CLODIAE EIVS (*uxori*)
APRONIA CLODI (*a*)
PARENTIBVS OPTIM (*is*)

qu'anciennement on récitoit l'office en grec, & il dit avoir vu dans les archives de l'Egliſe des manuſcrits grecs ſur écorce d'arbre, « d'une merueilleuſe facture la ou eſtoient tous les pſeaulmes & hymnes. » Dans ſon amour des origines lointaines, il rappelle à ce ſujet les Druides, « qui ſolis grecis literis utebantur. »

A la fin eſt une épître en latin de Jehan Canappier (1) à Antoine Champier, dans laquelle il lui dit qu'il ſe réjouit de voir ce livre plus correctement imprimé qu'il ne l'avoit été d'abord. Cette épître eſt datée de Lyon, le 16 des kalendes de janvier 1529, d'où il reſſort évidemment qu'il y a eu une première édition, & que celle-ci ne dut paroître que vers le mois de décembre de cette année.

Le P. Lelong cite une première édition de Paris 1519 (ce ne peut être que 1529), pour Jehan St-Denis; elle ne ſe trouve dans aucune bibliographie, & je ne la vois citée que dans la Bibliothèque hiſtorique de la France. M. Brunet lui-même ſemble ne l'avoir pas connue, ce qui m'auroit fait douter de ſon exiſtence, ſi Jehan Canappier ne la mentionnoit pas dans ſon épître à Antoine Champier, & ſi Symphorien Champier lui-même, dans le titre de l'édition de Lyon, ne faiſoit pas alluſion à « une premiere impreſſion, faicte a Paris. »

A la ſuite:

Cy comence ung petit liure du royaulme des Allobroges, dict lōgtēps apres Bourgongne, ou Viennois : Auec lantiquite & origine de la treſnoble & anciēne cite Metropolitaine & Primace des Allobroges Vienne ſus le fleuue du Roſne. Cōpoſe par meſſire Simphorie Campeſe dict Champier : cheualier & docteur en la ſcience Eſculapienne.

De Vienna opuſculum diſtinctum plenum clarum doctum pulchrum verum graue varium & utile.

(1) Jehan Canappier étoit médecin à Lyon. Il a publié un grand nombre de petits traités sur la médecine et la chirurgie, imprimés chez Dolet et chez Jehan de Tournes.

In-8° goth. de xx ff. non chiffrés ; ſignat. A—E ; frontiſpice gravé ; ſ. d.

Au recto du f. *xx* :

Cy fine ce petit liure des fragmãs du royaulme de Bourgõgne.

Au verſo ſont les armes de Lorraine & l'écu de Bayard.

Cet opuſcule eſt d'une exceſſive rareté (1). Il a été imprimé à la ſuite de Lantiquite de la treſantique cite de Lyon... Dans les deux volumes, le frontiſpice eſt exactement le même. Ce ſont deux colonnes formant encadrement, avec leur friſe & leur ſoubaſſement ; ſeulement, je remarque cette particularité dans l'exemplaire de l'Antiquité de Lyon que j'ai ſous les yeux : ces colonnes ont été placées par inadvertance ſens deſſus deſſous, c'eſt à dire que leur chapiteau, d'ordre corinthien, ſe trouve à la baſe, & la baſe au ſommet. On voit encore, par ce que Champier dit au v° du f. *B*, que ces deux traités ont été imprimés enſemble la même année 1529 : « Lyon depuis cinquante ans, dit-il, eſt deuenue riche & opulante. Vienne auſſi a creu en ſpiritualité & bonté populaire & iuſtice & na eſté remplie de gens eſtranges en meurs contraires : & mieulx vault ung eſcu entre les ſiens, que ung noble auec les eſtranges & differens de meurs & conditions. Qu'a eſté cauſe que ceſte année mil cinq cens xxix le iour ſainct marc la cité de Lyon a eſté troublée par eſtrange populaire non nez de la cité de Lyon : mais aſſemblez de pluſieurs pieces comme eſt de couleurs la peau d'ung leopard. »

Une autre preuve que l'Antiquité de Vienne a été publiée avec l'Antiquité, origine & nobleſſe de Lyon, c'eſt ce que dit encore Champier dans l'épître dédicatoire à Barthélemi Portalenqui, évêque de Troyes, ſuffragant de Lyon : « Quamobrem ſuperiori libello (qui de Lugduneae urbis antiquitate Lugdunenſiſque eccle-

(1) C'est de lui que veut parler Jean Lelièvre, page 89 de son Histoire de l'antiquite et saincteté de la cité de Vienne, lorsqu'il dit : « Simphorian Campis, au traicté qu'il a fait de Vienne, rapporte que du temps de S. Crescent la cite de Vienne estoit tres-riche et opulente en tous biens. »

ſiae hyerarchia abunde meminit) compendioſum hoc opuſculum de Viennae urbis vetuſtate ac nobilitate ſubjicere volui (1). »

Ces deux petits livres appartiennent donc évidemment au même volume, & tout exemplaire où ils ne ſont pas réunis doit être conſidéré comme imparfait. La cupidité de certains libraires, qui profeſſent plus l'amour de l'argent que l'amour des livres, a profité de ce que ces pièces ſont ſans pagination & ont chacune leur ſignature, pour les dépecer & en faire deux plaquettes qui ſe vendent ſéparément, à des prix exorbitants, car les vingt ff. de l'Antiquité de Vienne reliés par Durut, m. r., que j'ai ſous les yeux, n'ont pas été payés moins de 300 fr.; par ce moyen, peu digne du libraire véritablement bibliophile, la valeur marchande de cette rareté a été doublée, il eſt vrai, mais on a défloré l'œuvre de Champier, & d'un volume complet on a fait deux volumes incomplets.

Champier a écrit auſſi en latin ſur les antiquités de Vienne, dans ſon *Galliae Campus*, ſous le titre *De Allobrogum regno* (2).

Ce livre eſt du nombre des petites pièces pour leſquelles les amateurs ſe paſſionnent à cauſe de leur extrême rareté.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

La Bibl. publique de la ville de Nîmes poſſède, ſous le n° 11376, un exemplaire complet de l'Antiquité de Lyon, à toutes marges & dans ſa première reliure. A la ſuite, ſe trouvent deux petites pièces imprimées dans le même format & avec le même caractère gothique, ce qui a pu faire croire qu'elles appartenoient au volume auquel on les a jointes; peut-être même a-t-on cru qu'elles étoient de Champier, ce qui n'auroit rien que de très vraiſemblable. Quoi qu'il en ſoit, elles ſortent des preſſes de Lyon & de celles où a été imprimée l'Antiquité, origine & nobleſſe de Lyon. La première de ces plaquettes eſt intitulée:

Les nouuelles venues a Lyon de la reception de nos

(1) « C'est pourquoi j'ai bien voulu joindre au livre précédent qui traite de l'antiquité de la ville de Lyon et de la hiérarchie de son Eglise, ce petit traité de l'ancienneté et de la noblesse de la ville de Vienne. » (Ep. prel.)

(2) Voyez *De Monarchia Gallorum Campi aurei*; Lugduni 1537.

ſeigneurs les Daulphin & duc Dorleans en france. Petit in-4° goth. de IV ff. non chiffrés; ſignat. A.

Au-deſſous eſt l'écu des armes de France.

Ce petit écrit parut en 1530 à l'occaſion de la délivrance des Enfants de France, reſtés en otage à Madrid après la priſon de François Ier leur père.

Le titre de l'autre pièce eſt :

Du docteur Pierre Wild de Yſny remede conſolatoire contre la nouuelle maladie nomee Sueur angloys laquelle regne a preſent au pays de flandres & allemaigne & eſt a craindre que cy apres elle ne regne plus amplement tant aux deſſuſdictz pays que par tout luniuerſel monde. Au vertueux Senat & pour la commune utilite de la noble cite de Wormbs. Petit in-4° goth. de IV ff. non chiffrés.

Après le titre, une fig. en bois, & au bas : « Faicte penitence car le royaulme de dieu s'approuche. »

A la fin :

Dõne le iour de ſainct Michel archange 1529.

Ces deux petites pièces étant d'une très grande rareté, il m'a ſemblé qu'il étoit bon de les faire connoître; je reproduis en entier la première, qui offre quelque intérêt pour l'hiſtoire de notre ville. Elle fait auſſi partie de la Collection lyonnoiſe de la Bibliothèque de la Ville, ſous le n° 6022 du catalogue Coſte.

LES NOUVELLES VE-
nues a Lyon de la reception de nos
ſeigneurs les Daulphin & duc
Dorleans en France.
Auec priuilege pour ung moys.

LE JEUDI SEPTIESME
iour du moys de Juillet. m. cccc. xxx. au conſulat de la ville de Lyon
receurent lettres du roy noſtre ſire dont la teneur ſenſuyt.

A nos treſchiers & bien aymez les con-
ſeilliers, bourgeoys & habitans de noſtre
bonne ville & cite de Lyon.

De par le Roy.

Treſchiers & bien aymez Nous auons p̃ſentement eſte aduertiz par noſtre treſchier & ayme couſin le ſire de Montmorency grand maiſtre & mareſchal de France que nous auions longtemps a enuoye a Bayonne pour lexecution des choſes promiſes & traictees entre nous & lempereur au traicte dernierement faict a Cambray. Cõme ayant le tout entierement accomply hyer enuiron huyt heures du ſoir leſchãge qui ſe deuoit faire de nos treſchiers & tres aymez enfans auec la ſõme de cens mil eſcus contens que nous eſtions tenuz fournir pour noſtre rancon fut mis a effect au contentement dung chaſcũ. Et noſdicts enfans graces a Dieu ſains & en bonne diſpoſition arriuez en ceſtuy nr̃e royaulme es mains de noſtre dict couſin le grant maiſtre. Qui eſt nouuelle de telle importance pour nous, noſtre royaulme, & bien de noz ſubiects quil nous a ſemble vous en deuoir en diligence & des premiers aduertir cõme ceulx que nous ſommes aſſeurez en auront autant de plaiſir que nulz aultres de noſdictz ſubiectz. Par

quoy nous vous prions en vouloir de voſtre part rendre graces a noſtre ſeigñr. & en faire au demeurant faire les proceſſions, feux de ioye, & aultres pareilles demonſtrations qui ont accouſtume deſtre faictes en pareil cas & coñe telle nouuelle le requiert & merite. Treſchiers & bien aymez nře ſeigneur vous ayt en ſa ſaincte garde. Eſcript a Bourdeaulx le ij[e] iour de juillet mil. cccc. xxx.

FRANCOYS.

ROBERTET.

Leſquelles veues par le conſulat, Apres par icelluy auoir loue noſtre createur dicelles tresboñes & treſioyeuſes nouuelles, ledict conſulat auſſi meſſieurs les lieutenant & procureur du roy en la ſeneſchaulcee de Lyon, monſieur le courrier, & capitaine de ladicte ville ſe ſont aſſemblez en legliſe ſainct Jehan dudict Lyon. Et illec auec monſieur leueſque ſouffragant vicaire de monſeigneur larceueſque conte de Lyon, meſſeigneurs de legliſe, & grand nombre de notables apparans de ladicte ville ont ordonne rendre graces a Dieu le createur, faire les proceſſions, feſtes, feuz de ioye & aultres ſolemnitez cy apres en la crye & publication declairez. Et ce faict ſont tous ledict iour enuiron troys heures apres midy partis de la maiſon & auditoire de la court du roy appellee Roanne montez ſur mules & cheuaulx en fort bel ordre & alloyent deuant les trompettes & aulxboys iouans treſmelodieuſement chanſons faictes & muſicalles quil faiſoit fort bon ouyr: apres les mandeurs & officiers de la ville audeuant de meſdicts ſeigneurs les lieutenant, procureur du roy, courrier, gens de iuſtice & conſeilliers, capitaine, notables & apparans de ladicte ville en gros nombre par ung bel ordre quil faiſoit tresbon veoir, juſques aux changes ou apres ce que leſdictes trompettes & haulxboys eurent ioue & ſonne a eſte faite lecture de ladicte crye & publication apres inſeree. Et autant en a eſte faict au bout du pont de ſaone en lerberie, au deuant lhoſtel coñun, en la grenette, & aultres lieux carrefours dicelle ville, ou ſont ſurvenus au ſon de ladicte crye, grant nombre de marchans, banquiers, eſtrangiers. & de diuerſes nations qui frequentent & eſtoyent en ladicte ville,

demonſtrans grant ioye, & les habitans d'icelle ville grans & menuz faiſoient (en louant le createur) ſi grant ioye & feſte que iamais ny fut veu le pareil ne de plus grant cueur & voulente faire feſte exequuter le contenu en ladicte crye & publication, laquelle crye a eſte exequutee, aſſauoir les feuz de ioye ledict iour, les lendemain & dimenche enſuyuans de ſoir & de matin les proceſſions triumphantes ou eſtoient toutes les bañieres des eſgliſes des confreries & meſtiers en nombre de troys cens ou enuiron qu'il faiſoit triumphament beau veoir que len portoit audeuant des ſeigneurs de toutes les egliſes de Lyon & de Sainct Juſt, apres meſdictz ſeigneurs les lieutenant, procureur du roy, courrier, gens de iuſtice, dung coſte les conſeilliers, notables, & apparans daultre en fort bel ordre, dont la pluſpart du peuple gros & menu louant de ce dieu le createur plouroit de ioye durant leſdictz troys iours quilz ont faict la feſte, boutiques fermees & de ſoir marchoyent par ladicte ville leſd. ſeigneurs deſgliſe, lieutenant, procureur du roy, courrier, gens de iuſtice, conſeilliers, capitaine, & apparans de lad. ville montez ſur mulles & cheuaulx a grand nombre de torches mettans le feu aux buchers qui eſtoyent p̄parez deuant la grant eſgliſe Sainct Jehan, deuant ledict hoſtel du roy, ſur le pont de Saone audeuant lhoſtel com̃un, & viſitans les aultres feuz particuliers en toutes rues & marchoyent audeuant de eulx leſdictz aulxboys iouans chanſons faictes & melodieuſes. Et audeuant chaſcune maiſon deſdictz habitans & en pluſieurs lieux y auoit tables & bancz dreſſez a tous allans & venans, dont le peuple menoit grand feſte. Meſſieurs les conſeilliers de la ville feirent iouer parmy ladicte ville moralitez & hiſtoires figurez & demonſtrans que Dieu nous a doñe la paix, que par ſa grace ſera durable. Au moyen des traictez & boñes alliances faictz entre les princes, eſmouuant le peuple a louer dieu & mener ioye. Et durant leſd. troys iours de feſte toutes les groſſes cloches ſonnoient ſoir & matin, & es principalles & collegialles eſgliſes chantoyent Te Deum laudamus & rendoient graces a dieu luy priant que la redemption de noſdictz ſeigneurs les enfans ſoit la tranquillite & paix du royaulme & de leurs pouures ſubiectz leſquelz de ſi grant cueur les ont deſirez. Amen.

Sen ſuyt la teneur de ladicte crye & publication.

De par le roy noſtre ſire.

A cauſe des treſioyeuſes & tresbonnes nouuelles quil a pleu au roy noſtre ſouuerain ſeigneur eſcripre a monſeigneur larceueſque conte de Lyon, ſeigneurs de leſgliſe, de la iuſtice, conſeilliers, manans, & habitans de ceſte ville par leſquelles il luy plait les auertir que la dieu grace noſſeigneurs ſes enfans des le premier iour de ce preſent moys de Juillet ſont en tresbõne diſpoſition arriuez en cettuy ſon royaulme es mains de mõſieur de Montmorency grant maiſtre de Frãce dont conuient rendre graces a dieu noſtre createur.

Lon faict comãdement a tous manans & habitans de ceſte ville incontinent & a lheure preſente fermer botiques & faire la feſte tout ce iour & de ſoir faire par les rues chaſcun deuant ſa maiſon & habitation les feuz de ioye.

Item pour ladicte cauſe lon cõmande auſd. habitãs de pareillement tenir boutiques fermees troys iours enſuyuans. Aſſauoir demain q̃ eſt vẽdredy, ſamedy, & dimenche prouchains & pareillement que demain dimenche de ſoir lon face de rechief leſd. feuz de ioye chaſcũ audeuant ſad. habitation. Le tout ſur peine de vingt liures damande pour chaſcun defaillant.

Item lon faict ſcauoir que demain & dimenche ſe feront proceſſions generalles pour rendre graces a Dieu le createur, eſquelles lon faict cõmandement aux courriers des confreries & aultres ayans bañieres quilz ayent a les apporter eſd. proceſſions & eulx trouuer a Sainct Jehan demain & dimenche a ſix heures du matin eſquelz lieu & heure departiront icelles proceſſions, pour aller demain a Sainct Nyſier & dimenche au conuent Sainct Bonauenture. Sur lad. peine. Amen.

Ainſi ſigne :

GRAVIER.

Rondeau pour le tresheureux aduenement de meſſieurs les enfans que Dieu maintienne.

Fin de malheur ores voy ſans doubtance
Puiſque dieu veult que ayons la recouurance
De deux filz telz qui pour le roy leur pere
Auoyent eſleu priſon trop improſpere
Voyre & la mort pour loſter de ſouffrance.
Le aliener de quelque or, neſt greuance
Quant le retour plus alie en or france
En amenant royne par qui ieſpere
Fin de malheur.

O lheureux iour, o deſiree ayſance
De tous pays, cette ſaincte alliance
Meƈt paix au monde, & les turcz deſeſpere
Foy chaſſe erreur, ſil ne tient au ſainƈt pere
Dhelie & Enoc la prophetie aduance
Fin de malheur.

— Diſcours de lantiquite origine & nobleſſe de la cite de Lyon. De la rebeine & conjuration du peuple contre les conſeillers & notables marchands de la dicte cite, faicte en lan 1529 un dimanche jour de St Marc. Traduit du latin de meſſire Morien Piercham chevalier par M. Theophile du Mas, enſemble de la hierarchie de l'Egliſe de Lyon, extraict de la deſcription du S^r campeſe par le ſieur de la ſaverge, & maintenant revu corrigé & augmenté par M. Leonard de la Ville (1). Lyon, Guillaume Teſtefort, 1579. In-8° de LV pag. compris le titre & la dédicace à Claude de Fenoyl.

A la fin :

Cy finiſt le diſcours de la nobleſſe & ancienneté de la cite de Lyon; enſemble la rebeine.... auec la hierarchie de l'egliſe St Jean de Lyon.

— Hiſtoire des antiquitez de la ville de Lyon traduict de latin en francois par meſſire Morien Pierchan chevalier. Enſemble de la hierarchie de l'egliſe de Lyon extraict de la deſcription du ſeigneur campeſe par le ſieur de la fauerge. Reueu & corrige par M. Leonard de la Ville. A Lyon, chez Jehan Champion, en la place du change M. DC. XLVIII. In-4° de XLI pag. dédié par l'imprimeur Champion aux Prévôt des marchands & Echevins.

(Bibl. de la Ville.)

L'hiſtoire de la rebeine a été reproduite t. II des Archives curieuſes de l'Hiſtoire de France de MM. Cimber & Danjou; mais

(1) Leonard de La Ville, natif de la province de Charolois, etoit etabli à Lyon, ou il exerçoit la profession d'écrivain ou maitre d'ecriture. Il a ecrit divers ouvrages, entre autres Dacryge-lisie, par Leonard de La Ville, charoloys, maistre descole et escriuain à Lyon. Benoist Rigaud, 1578, in-8°. Suivant le P. Menestrier, il décrivit en vers français l'inondation du 2 décembre 1570, alors que le Rhône et la Saône se joignirent au milieu de la place de Notre-Dame-de Confort.

on s'eſt borné à extraire du volume de Champier ce qui a rapport à la rébellion du populaire.

Toutes les éditions anciennes de ce livre ſont introuvables, y compris même celle de 1648. Je n'ai jamais vu celle de Paris 1529 & je ne connois que trois ou quatre exemplaires de celles de Lyon 1529, 1579 & 1648.

XXXVI. — Police ſubſidiaire a celle quaſi infinie multitude de pauures que la ville de Lyon nourrit. Lyon 1531.

Je cite ce titre ſur la foi du P. Niceron & de Dom Calmet, qui ne diſent rien de plus. N'ayant jamais vu ce volume, qui eſt d'une grande rareté, ſi toutefois il exiſte, je ſuis obligé de m'en tenir à la mention qui en a été faite en ces termes laconiques par ces deux bibliographes. Malgré mes recherches, je ne l'ai trouvé ni à la Bibl. de la Ville, ni dans les bibliothèques particulières, pas même dans les grands dépôts de Paris; je ſuppoſe que le P. Niceron a copié Dom Calmet, ſans s'inquiéter de vérifier l'exactitude de la citation.

Il ſeroit pourtant curieux de voir les moyens propoſés par Champier, en 1531, pour mettre ordre à la mendicité qui déſoloit la ville de Lyon. A cette époque de foi, le précepte de la charité chrétienne étoit encore trop fortement enraciné dans les cœurs, pour que l'on eût ſeulement la penſée de conteſter aux pauvres néceſſiteux le droit de demander l'aumône à la porte des riches. Cependant, Champier, qui avoit des vues très juſtes en économie politique & en adminiſtration, ne pouvoit manquer de ſignaler cette plaie ſociale & de chercher à l'empêcher de s'étendre au détriment de la fortune publique; c'eſt pour cela, ſans doute, qu'il écrivit cette Police ſubſidiaire, qui ne dut pas porter un remède efficace au mal, car il n'y avoit alors ni ſergents de ville, ni dépôts de mendicité, & l'on n'avoit pas encore inventé la taxe des pauvres.

XXXVII. — Le myrouel des Appothiquaires & pharmacopoles par lequel eſt demonſtre cõment Appothiquai-

res communement errent en pluſieurs ſimples medicines contre lintẽtion des Grecʒ, de Hypocras, Galien, Oribaſe, Paule Egynette, & autres Grecʒ. Et par la mauluaiſe & faulce intelligẽce des autheurs Arabes, leſqueux ont falcifie la doctrine des Grecʒ par leur mauluaiſe, & non entendue interpretation & intelligence faulſe.

Item les lunectes des Cyrurgiens & Barbiers auquelles ſont demonſtrees les reigles & ordõnances & la voye par leſquelles ſe doybuent reigler les bons Cyrurgiens leſqueulx veullent viure ſelon dieu & la religion creſtiẽne, cõpoſe par meſire Symphorien campeſe cheuallier & docteur regẽt de luniuerſite de Pauie, ſeigneur de la Fauerge premier medecin de monſieur le duc de Lorrayne & de Bart.

Cum privilegio.

Ce titre eſt encadré dans une bordure avec la deviſe :

Audaces fortuna juvat timidoſque repellit.

In-8° de XXXII ff. non chiffrés, à longues lignes; ſignat. A — H; ſans date.

Au recto du dernier f. :

Imprime a Lyon par Pierre Mareſchal.

Au verſo du titre eſt une épître dédicatoire en latin, de Symphorien Campége, premier médecin du duc de Lorraine, chevalier, ſeigneur de Faverges, à Jean Galfredus, docteur ès arts & en médecine, médecin du duc de Lorraine & de Bar. Il lui envoie ſon Myrouel des Appothyquaires, « partim nuper a me editum, dit-il, partim recognitum, » & écrit en françois pour que les apothicaires puiſſent le lire.

Au recto du f. *ij* :

Cy cõmence le myrouel des Appothiquaires & aromatheres par lequel on peut voir la ou cõmunemẽt errent aux ſimples medicines a cauſe des autheurs mahometiſtes, arabes, perſiens, & aphriqueins, compoſe par meſſire Symphorien campeſe cheualier & premier medecin de treſhault prince monſeigneur le duc de Lorrayne & de bar & calabre.

— Prologue de lacteur contenant la nobleſſe & ancienete de medicine.

— Des erreurs que cõmunement font les appothiqueres, ieuſnes medecins, & autres en leur grãde compoſition de Tyriaque & Methrydat quant aux ſimples.

— Aultres erreurs des ſimples ou errent appothiquaires & cyrurgiens.

Au verſo du f. *xiij* :

Cy finiſt le Myrouel des Appothiquaires.

Cet opuſcule remplit *xiij* f.

A la ſuite :

Les lunectes des Cyrurgiẽs Frãcoys & aultres auxquelles ſont demõſtres les principes de Cyrurgie, le regime & ordõnances diceulx Cyrurgiens ſans leſqueux bõnemẽt ne peult eſtre vray & catholique Cyrurgien compoſees par meſſire Symphorie Campeſe dict Champier cheualier & docteur regẽt de luniuerſite de Pauie, ſeigneur de la Fauerge, Premier medecin de treshault prince monſeigneur le Duc de Calabre, Lorrayne, & de Bart.

Suit une épître d'envoi de Claude Champier à Charles d'Eſtaing,

chamarier de l'Egliſe de Lyon & ſacriſtain de Rhodez, « ſon très digne parrain. » Il lui dit qu'il a deux pères : Symphorien Champier, « ex quo natus ſum, » & Charles d'Eſtaing, « ex quo vero renatus. » Le premier l'a initié à la doctrine de Cicéron & d'Ariſtote, le ſecond l'a conſacré à Jéſus-Chriſt. Il lui envoie ce petit livret imprimé depuis ſon départ, & il finit comme ſon père par cette formule : « Me ſymphoniace ut ſoles ama. » L'épître eſt datée de Lyon, août 1531, « in paterna bibliotheca. »

— Cy cõmãcẽt les lunectes des Cyrurgiẽs par leſquelles eſt demõſtre lordre, le regime, la maniere de ouurer en Cyrurgie ſelõ vraye equite, & ſe que doyt ſcauoir ung Cyrurgiẽ auant que eſtudier en Cyrurgie. Auſſy de la nobleſſe & anciennete de Cyrurgie Compoſees par meſſire Symphorien Campeſe dict Champier cheualier & docter en la ſcience Aeſculapienne.

Chapitre premier.

— Du cõmancement dung Cyrurgien & comment il doibt apprendre Cyrurgie... Chap. ij.

— Comme le Cyrurgien doibt commancer deſtudier en Cyrurgie. Chap. iij.

— Du cõmãcemẽt que vng Cyrurgien vient habiter en vne cyte fameuſe. Chap. iiij.

— Des abuſtz que communement ſe font par Cyrurgiens Francoys. Chap. v.

— Quant & cõment & le temps que le Cyrurgien Frãcoys doibt appeller le medecin, & ne ouurer ſans cõſeil dicelluy. Chap. vj.

— Queſſe vrayment que Cyrurgie & des eſpeces dicelle. Chap. vij.

— Des operations intentions & conſiderations de Cyrurgie. Chap. viij.

— De la vraye intention du Cyrurgien laquelle il doybt auoir aux playes, & de leurs erreurs. Chap. ix.

— Se que doibt ſcauoir ung Cyrurgien quil veult bien ouurer en cyrurgie. Chap. x.

— De la maniere & conuerſation que doibt auoir ung medecin auſſy Cyrurgien enuers le malade, & des meurs bonnes quil doibt auoir. Chap. xj.

La date de l'épître dédicatoire de Claude Champier à Charles d'Eſtaing indique ſuffiſamment que l'impreſſion de ce livre ne ſauroit être antérieure à l'année 1531. Il ſembleroit même qu'elle devoit être terminée au mois d'août, Claude Champier écrivant à cette date, à Charles d'Eſtaing, qu'il lui en envoyoit un exemplaire. Cependant, Symphorien Champier dit, à propos des Lunettes des Cyrurgiens, qu'il a traduit ſes *Caſtigationes* en langue françoiſe pour la commodité de ceux qui ne ſavent pas le latin (1); d'où il faudroit conclure que le Myrouel des Appothiquaires & les Lunectes des Cyrurgiens n'ont pu être publiés qu'à la fin de 1532, puiſque les *Caſtigationes* furent imprimées ſeulement le 12 avril de cette même année.

On cite une édition de Paris 1539; je ne la connois pas, à moins que ce ne ſoit : « Formulaire du petit guidon en cirurgie veu & corrige, » & « Les Lunettes des cirurgiens de nouueau adiouttez & imprimez nouuellement a Paris.... » (A la ſuite du Queſtionaire des cirurgiens & barbiers; in-8° goth., ſ. d.)

Champier avoit déjà traité ce ſujet en latin, dans ſon *Officina apothecariorum...*, Lugduni 1511, qu'il publia de nouveau avec ſes *Caſtigationes ſeu emendationes pharmacopolarum*.

Suivant Champier, rien n'étoit plus rare de ſon temps que le baume; il n'y en avoit point en Europe. Il avoit vu autrefois à madame Anne de France « dix ou douze ampolles de voerre » qui avoient été envoyées par le ſoudan d'Egypte au roi Louis XI ſon père, au duc Charles de Bourgogne & au roi Charles VIII; & il étoit d'opinion que ce n'étoit pas du baume, mais de la térében-

(1) « Pour ce que les cyrurgiens francoys leſquelz sont et prenent leur cyrurgie de montpelier, comunement nentendent ny scauent parler latin, mais ont leurs liures comment Guydon, de Vigo, de Gourdon, translatez en francoys et aussi la plus-part des appothiquaires sont ignorant la grammaire et nentendent latin; sinest le latin de cuysine ou bien passe par le crible et non par l'étamine, j'ai bien voulu reduire mon livre *Castigationum* par maniere d'epithome en notre langue Gallicayne affin que les appothiquaires et cyrurgiens barbiers n'aient cause d'ignorance enuers dieu et le monde. »

thine. « Encore la vraie térébenthine eſt-elle ſi rare, ajoute-t-il, qu'une livre portée en France coûteroit plus de dix écus, & ſi tout le baume qui arrive aux foires de Lyon, d'Anvers & de Médina-del-Campo étoit véritable, il faudroit que le jardin d'Angadir eût une lieue de long, tandis que ce n'eſt qu'un tout petit jardin au Caire. » Il en étoit de même de toutes les autres ſubſtances médicales, de ſon temps. Il avoit vu à Lyon René Villateau, apothicaire ſavant, & Claude Puiſſart « faire de la theriaque, a plain de foyre, auec des ſubſtances analogues, mais bien qu'elle fut bonne elle ne valoit pas celle d'Andromachus ni de Galien, & encore Lyon eſt il mieux placé pour auoir toutes ſortes de ſimples que les autres marchés; car Lyon eſt ung aultre Corinthe la ou viennent marchans de toutes regions. »

Après avoir énuméré les erreurs & les ſophiſtications des apothicaires, Champier raconte qu'un gentilhomme nommé Duclos, de la ſuite du chancelier Duprat alors légat en France, avoit été empoiſonné par un empirique allemand, qui lui avoit adminiſtré une drachme & demie de racine de titimale en guiſe de turbith; qu'en quelques heures le pauvre gentilhomme fut couvert de boutons comme s'il avoit eu la petite vérole des enfants, avec vomiſſements, & l'urine noire comme de l'encre; qu'on l'envoya chercher, & que ce fut à grand'peine qu'il le tira d'affaire. Champier étoit aſſiſté dans cette cure par un autre médecin lyonnois, Joannes Capellanus, médecin de la mère du roi (regiſpare). C'étoit à grand'peine, dit-il ailleurs, qu'on pouvoit de ſon temps trouver en France quatre citrons pour un écu d'or.

Champier termine ainſi le Myrouel des Appothiquaires : « Par ainſy feray fin quant aux appothiquaires leſqueux ſouuẽtes foys abuſent & contrefont les medecins la ou les plus ſaiges ſont bien empeſchez dõt pluſieurs ſouuẽt perdent la vie à cauſe que les appothiquaires veullẽt faire & contrefaire du medecin deſqueIx dieu nous veulle deffendre, car pluſieurs maulx en vieñent & font ſouuent les cemetiers bouffus auant leur terme..... »

Ce petit livre eſt plein de ſavoir & très curieux. Par ce qui ſe paſſe de nos jours, ſi parfaitement conforme à ce que Champier vituperoit il y a plus de trois ſiècles, on voit que la ſcience ne rend pas les hommes meilleurs, & que loin de là elle leur fournit plus de moyens d'aſſouvir leur cupidité & leur ſoif de l'or. Car

qui peut dire aujourd'hui ce que ſont la plupart des drogues abominables élaborées dans les officines, reſplendiſſantes de criſtaux & de porcelaines du Japon, de certains pharmaciens qui, en répudiant leur premier nom, ſi ſouvent en butte aux railleries de Molière, ne continuent pas moins les traditions de leurs devanciers.

Champier donne des conſeils très ſages aux chirurgiens; il leur recommande d'apprendre le latin, ſinon celui de Quintilien & de Cicéron, « a tout le moins cellui de Alexander & Catholicon, & de Guydon, de Vigo argilata, Lamphram, de Rogier ou Salicet, leſqueux parlent & ont eſcript au latin barbariſque... car il eſt gros & materiel, facille dentendre aux gens de petite etude & debille ceruelle... Si le chirurgien nentend pas le latin comme ceulx de france, doibt ouyr Guydon, ou de Vigo ou Salicet tranſlaté en francoys, & le bien ouyr & lire, & ruminer les dictz de Galien ou Auicenne..., & quand il aura eſtudié troys ou quatre ans tresbien & aura veu practiquer ſes maiſtres & ouurer, alors peult aller practiquer. » Il les engage à aller s'eſſayer & faire leurs premières armes dans quelque petite ville ou village, « pour ſoy exercer a gens plus forts & non tant delicats & tandres, mal nourris que ceulx des groſſes cités. » C'eſt le « Faciamus experimentum in anima vili. » Champier a mis en marge, pour appuyer ce conſeil : « Timorem experimenti nobilitas facit ejuſdem ſubjecti, quod non aliis aſſimilatur ſubjectis. »

Après avoir déploré les inconvénients, abus & homicides qui provenoient de l'ignorance des médecins, chirurgiens, barbiers & apothicaires de ſon temps, il ajoute : « Et ſeroit neceſſaire a toute cité que auant que permettre medecine ung nouveau medecin, quil montraſt comme il a eſtudié en uniuerſité fameuſe, & ſes lettres de degré & tenir concluſions, ou qu'il fuſt interrogé deuant gens de iuſtice par aultres medecins auant que permettre de practiquer en la cité. Et ce que dis du medecin ie dis auſſy du cyrurgien qui veult exercer la premiere & plus ancienne partie de medecine. Et quant aux appothiquaires ils deburoyent eſtre iurés aux citez & eſtre interrogez par medecins & aultres appothiquaires auant que tenir & leuer leurs bouticques. »

Voici les avis qu'il donne enſuite aux médecins : « Et ſil voit ſon malade eſtre en danger doibt procurer enuers les parens &

amys du patient quilz le veullent admoneſter & demonſtrer de faire comme ung bon chreſtien, ceſt de diſpoſer de ſon ame, non pas luy donnant entendre quil ſoit en danger de mort, mais que aulcunesfoys les maladies prouiennent de lame comme il eſt eſcript aux ſainctes eſcriptures. Aulcunesfoys les medecins & les cyrurgiens ſont de ſi mauluaiſe part, ſi mal inſtruictz de ieuneſſe, ou de ſi mauuaiſe race de parens quilz ne cogitent ny penſent en aultre choſe que par phas & nephas extraire argent & pecunes du monde... pour ce que du temps preſent les vitieux & gens mal conditionnez ſont ſouuent aux maiſons des grans ſeigneurs les plus honnorez, & ſil vient aulcuns medecin Ethyope ou iuifz, ou de langue eſtrange, il ſera en France le plus eſtimé entre les medecins. Moyennant quil ſoyt grand languard & quil promecte montz & vaulx queſt la choſe queſt la plus dangereuſe, pour ce que la nature du Francoys eſt benigne & legiere a decepuoir, leſqueux ſont gens ſanguins, legiers a croyre & de croyre..... »

Je n'ai jamais vu qu'un exemplaire de ce rariſſime petit livre: c'eſt celui qui fait partie de la collection de M. Yemeniz (1).

XXXVIII. — Caſtigationes ſeu emendationes Pharmacopolarum, ſiue Apothecariorum, ac Arabum Medicorũ Meſue, Serapionis, Raſis, Alpharabij, & aliorum iuniorum Medicorũ, A domino Symphoriano Campegio equite aurato, ac Lotharingorũ Archiatro in quatuor libros ac Tomos diuiſae : in quas quicquid apud Arabes erratum fuerit ſumma cum diligentia congeſtum eſt.

— Liber primus de ſimplicibus medicamentis, quo docentur errata Seplaſiarum & Pharmacopolarum, ſiue Aromathariorũ, ac recentium Medicorum, Additis eorundem confutationibus.

(1) Il va sans dire, que lorsque, dans ces Recherches, je m'exprime ainsi sur la rareté de certains livres, je n'entends parler que des bibliothèques particulières, et que je fais toutes réserves pour les dépôts publics de Paris, surtout pour la grande Bibliothèque, où tout se trouve, bien que je n'aie pu parvenir à y découvrir le Dialogue de la cure du Phlegmon et la Police subsidiaire.

— Liber ſecundus in quo continentur Caſtigationes in Antidotarium ſeu Grabadin Ioannis Meſue, Nicolai, Serapionis, ac aliorum recentiorum Medicorum.

— Liber tertius eſt de ingenio curandorum corporum per medicinas laxatiuas.

— Liber quartus complectitur curationes ac remedia aegritudinum principaliũ humani corporis. Quibus adiungitur Officina Apothecariorum, & iuniorum Medicorum.

— Item de Phlebotomia ſiue ſanguinis miſſione, & praeſertim in Pleuritide, ex opinionibus graecorũ, quorum dicta in plaeriſque nõ intellexerunt Arabes.

— Item de vinis febricitantium ex traditionibus Graecorum, Arabum, Poenorum, ac confirmationibus ſacrarũ Literarum.

In-8°; II tom. en un vol. : le tome I de CXII ff. chiffrés, ſignat. a — o; le tome II de LVI ff., le dernier non chiffré; ſignat. A — G.

Au recto du dernier f. :

Finiunt vtiliſſima opera, & cedro digniſſima cõſummatiſſimi viri Do. Symphoriani Champegii viri omniũ bonarũ artium callentiſſimi, in quae ſummis laboribus, ad medicinae ſtudẽtium vtilitatem, quàmplurima ſcitu neceſſaria congeſta ſunt, Lugduni excuſa apud Ioannem Creſpin, alias du carre Anno publicae ſalutis Milleſimo cccccxxxij. die. xij. menſis Aprilis.

Ce livre eſt dédié à François de Tournon, archevêque de Bourges & cardinal de la ſainte Egliſe romaine. Champier ne manque pas de revenir ſur la généalogie de la maiſon de Tournon, & il rappelle au cardinal qu'il fut mandé auprès de lui, avec Jean Champier, ſon neveu, & Jean Petit, médecin de Valence, pour le traiter, dans une fièvre quarte contre laquelle les reſſources de l'art

avaient été impuiſſantes juſque-là, & qu'il fut aſſez heureux pour triompher du mal. Ce fut à cette occaſion, dit-il, qu'il compoſa le préſent traité contre les erreurs des apothicaires & des médecins qui ſuivoient la doctrine des Arabes.

Michel Servet, s'étant cru attaqué dans les *Caſtigationes*, publia pour ſa défenſe l'opuſcule ſuivant : *Syruporum univerſa ratio ad galeni cenſuram diligenter expoſita. Cui poſt integram de concoctione diſceptationem, praeſcripta eſt vera purgandi methodus...* Michaele Villanovano authore. Pariſiis, Simon de Colines, 1537, in-12, & Venetiis, ex officina Eraſmiana apud Vincentium Valgriſium, 1545. Michel Servet répond en ces termes, dans la préface de ce livre, à la cenſure de Champier : « Illud obiter monendus eſt lector, me non eſſe illum quem corrupta quadam in Fuchſium apologia depingit Campegius, ſtudiorum Arabum ſectatorem & digeſtivorum ſyruporum campegianum defenſorem : cum ego Arabas ipſos cum Campegio negligendos, ſyrupos vero nec eſſe improbandos nec barbaro more admittendos potius condiderim..... »

A la ſuite des *Caſtigationes* eſt un chapitre « de Pudendagra. » C'eſt une réponſe aux attaques de Léonard Fuchſius, médecin allemand. Champier dit en terminant qu'il ne traite pas dans cet écrit de la cure de cette maladie, parce qu'il en a écrit plus au long dans ſon *Aggregator lugdunenſis*.

Dans le petit traité *De vinis febricitantium Symphonia*, dédié à Hiéroſme de Monteux, qu'il qualifie « Peoniae artis ac Viennenſium archiatrum, » Champier lui rappelle une conſultation à laquelle ils avoient aſſiſté enſemble avec deux autres médecins, l'un de Lyon, l'autre de Milan. En qualité de médecin ordinaire du patient pour lequel la conſultation était faite, Champier prit la parole le premier & expliqua à ſes confrères la marche & les progrès de la maladie. Le Milanois fut de l'avis de Champier, mais l'autre fut d'un ſentiment contraire ; enfin Monteux, conſulté à ſon tour, ramena le récalcitrant à l'opinion de Champier : il s'agiſſoit de ſavoir s'il convenoit de donner du vin à un fiévreux. Ce fut à la ſuite de cette diſcuſſion qu'il compoſa cet opuſcule. On trouve après, un traité de Jacques Sylvius, d'Amiens, ſur la même queſtion : *De vini exhibitione in febribus*. Sylvius raconte qu'ayant été appelé en conſultation avec quatre médecins fameux de Lyon, au-

près d'un vieillard atteint d'une fièvre quarte, lequel avoit l'habitude de boire beaucoup de vin ſans que ſa ſanté en fût altérée, le fiévreux demandoit avec inſtance qu'on lui en donnât ; que Champier ne vouloit pas y conſentir, mais que lui fut d'avis, avec les deux autres médecins, qu'on le laiſſât boire. Sylvius ne dit pas ſi le malade en mourut ou s'il guérit.

(Bibliothèque de M. Yemeniz.)

XXXIX. — Hortvs Gallicvs, pro Gallis in Gallia ſcriptus, ueruntamen non minus Italis, Germanis, & Hiſpanis, quã Gallis neceſſarius.

Symphoriano Cãpegio Equite aurato ac Lotharingorum Archiatro Authore, in quo Gallos in Gallia omnium aegritudinũ remedia reperire docet, nec medicaminibus egere peregrinis, quum deus & natura de neceſſariis unicuique regioni prouideat.

Lvgdvni in aedibvs Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrvm. M. D. xxxiij.

In-8°, III tom. en I vol.—Tom. I : *Hortus Gallicus;* V ff. pour les pièces liminaires, LXXXIII pp.; ſignat. *a* — *f*. — Tom. II, *Campus Elyſius Galliae*, IV ff., CXL pp. les V dernières non chiffrées; ſignat. A — I. — Tom. III : *Periarchon*...; II ff., LXIII pp.; ſignat. Aa — Dd.

L'*Hortus Gallicus* eſt un traité des plantes médicinales qui croiſſent en France, & dont Champier conſeille l'uſage plutôt que celui des ſubſtances exotiques, Dieu ayant donné à chaque pays les remèdes des maux auxquels il eſt ſujet. Il blâme ſévèrement l'uſage qu'on faiſoit de ſon temps, à l'univerſité de Montpellier, de la ſcammonée, de la coloquinte & d'autres plantes malfaiſantes, uſage fondé ſur l'ignorance, dit-il, contraire à la raiſon, & introduit par la commune erreur des Arabes & des Africains.

On y trouve un chapitre ſur la manne de Briançon en Dau-

phiné, & il renvoie pour de plus grands éclairciſſements à ſes *Caſtigationes pharmacopolarum*. Après avoir fait l'hiſtoire de la manne chez les Hébreux, il prétend que la manne de Briançon tombe auſſi du ciel, comme cela arriva lorſque Charles VIII ſe préparoit à envahir le royaume de Naples & lorſque François Ier entra en Italie. Champier raconte à ce ſujet d'autres abſurdités, qui avoient cours à cette époque & donnoient un relief ſingulier aux écrivains qui jetoient cette pâture au vulgaire, alors, comme aujourd'hui, d'autant plus avide du merveilleux, que ce merveilleux étoit plus incroyable. Il démontre par de bonnes raiſons que les François n'ont pas beſoin de recourir aux étrangers pour ſe procurer certaines drogues laxatives d'un uſage aſſez ordinaire, & qu'ils trouveront en France tout ce qui pourra leur être néceſſaire dans ce genre. Il finit par expoſer l'analogie qui exiſte entre certaines plantes médicinales des Indes, & d'autres plantes qui viennent naturellement en France, & il recommande l'emploi de celles-ci, plutôt que de ſe laiſſer empoiſonner par les drogues pernicieuſes dont une aveugle confiance dans les charlatans de l'école arabe avoit introduit l'uſage.

A la ſuite :

— Campvs Elyſivs Galliae amoenitate refertus : in quo ſunt medicinae compoſitae, herbae & plantae uirentes : in quo quicquid apud Indos, Arabes & Poenos reperitur, apud gallos reperiri poſſe demonſtratur : a domino Symphoriano Campegio Equite Aurato ac Lotharingorum Archiatro compoſitus.

Lvgdvni in aedibvs Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrvm. 1533.

Les armes de Terrail & de Champier au v° du frontiſpice.

Dédié au cardinal de Tournon, archevêque de Bourges. Après le *Campus Elyſius* ſuit une diſſertation adreſſée à ſon ami Hiéroſme de Monteux ſur ce ſujet : *An ſanguis mitti debeat in cauſone & ſub cane aut prope canem*... Il lui rappelle que, ſoignant enſemble un

malade, & Monteux voulant le ſaigner, il s'y oppoſa de toutes ſes forces, & que ce fut à cette occaſion que, ne pouvant ſouffrir que les bons eſprits ſe laiſſaſſent entraîner honteuſement par les empiriques arabes, au grand détriment de l'humanité, il conçut l'idée de cet écrit dans lequel il combat leur doctrine pernicieuſe ſur la ſaignée.

Suit une épître à Champier, de Jean Campége ſon neveu (Bruycrin-Champier). C'eſt un magnifique panégyrique à propos de ſon livre. Il lui dit que le jardin des Heſpérides & ceux d'Adonis ne ſont plus rien à côté de l'*Hortus Gallicus*, & que les Anciens n'ont rien fait de plus beau en ce genre. Il le loue d'avoir dévoilé les fraudes & les ſophiſtications qui ſe pratiquoient dans les laboratoires des apothicaires, & il termine ainſi : « Adieu donc leurs horribles mixtions, adieu leurs dégoûtants breuvages au fond deſquels les ſouris & les araignées ſe ſont noyées plus d'une fois, & que les chiens n'avaleroient pas impunément..... »

Champier recommande au médecin chrétien l'amour de Dieu, le mépris des richeſſes & du monde ; il l'exhorte à fuir l'avarice & la cupidité, toutes choſes dont il n'étoit pas plus queſtion, ce ſemble, dans les écoles de ce temps que dans les nôtres. Il cite parmi les médecins qui ſe ſont enrichis, Jacques Cautier médecin de Louis XII, à qui ce prince donna dix mille écus d'or pour avoir été guéri par lui d'une légère maladie ; ce médecin laiſſa en mourant des richeſſes immenſes. Simon de Pavie, praticien lyonnois & premier médecin du duc de Bourbon, amaſſa des tréſors incroyables, fruit de la réputation qu'il s'étoit acquiſe en France ; pour une viſite qu'il fit à ſon patron, il reçut auſſi dix mille écus. C'eſt ce Simon qui fit une fondation pour agrandir l'égliſe des Cordeliers. Toutes les fois que Champier cite un exemple comme celui de Jacques Cautier & de Simon de Pavie, il ne manque pas de mettre en regard une preuve du déſintéreſſement de quelque médecin vraiment chrétien, tels que ſaint Rémi, ſaint Coſme & ſaint Damien, l'abbé Hilarion & ſaint Cyr, qui refuſèrent les dons qui leur étoient offerts comme rémunération des cures qu'ils avoient opérées. « Il y a eu des médecins en France qui ont laiſſé de grandes richeſſes, dit encore Champier, tels que Gabriel Miron, premier médecin de la reine Anne, Albert du Puy, premier médecin de la reine Claude. Il y a encore, auprès du roi François Ier, ajoute-t-il,

des médecins très riches, Ludovicus Burgenſis, premier médecin, Guillelmus Copus, de Bâle, médecin du roi, Joannes Goeurolus, leſquels poſſèdent de beaux châteaux, des maiſons, des hôtels ſomptueux & de grandes ſommes d'argent ; à Montpellier, Gilbert Griphy & Jean Falcon ; à Avignon, Jean Guillaume ; à Lyon, Nicolas Delalande, Denis Turin, & un grand nombre d'autres, par toute la France, qui ſont tous très riches, mais je ne ſaurois dire s'ils ſont tous très ſavants : « Ditiſſimi, ſed neſcio an omnes doctiſſimi. »

Après avoir fait la leçon aux médecins ſur les qualités morales qu'il exige d'eux, Champier leur indique la manière de procéder auprès de leurs malades. Il veut qu'ils ſoient d'une humeur joviale, qu'ils n'oublient pas d'avertir le patient qu'il doit faire appeler ſon confeſſeur, & qu'ils ne ſe ſervent jamais d'aucun moyen coupable pour rendre la ſanté à ceux qui l'ont perdue. Le médecin doit tâter le pouls avec les quatre doigts de la main droite, en ſilence, & à l'un & l'autre bras. Il s'aſſurera enſuite de l'état de la poitrine, de l'hypocondre & du foie ; il examinera la langue, les dents & tous les recoins de la bouche, enſuite les urines. Mais qu'il prenne bien garde, après cet examen, de porter ſon jugement en préſence du malade, car le malade eſt toujours attentif aux moindres paroles du médecin. Il lui promettra donc une guériſon certaine, dût-il ne pas dire la vérité, car dans ce cas le menſonge officieux eſt licite.

A la ſuite :

— De theriaca Gallica libellus, précédé d'une épître dédicatoire à Barthélemi Argentier & Baptiſte de Ferrare médecins à Aſti.

Cet opuſcule eſt terminé par une longue liſte des ſimples & des contrepoiſons qu'on trouve en France. Les deux derniers ff. non chiffrés ſont pour une épigramme de Jean Rainier à François Ier, « Joannis Lagreni franciſcani ad Lectorem carmen, » & « Baptiſtae Mantuani carmina. »

— Periarchon id eſt de principiis vtriuſque philoſophiae, in quo praeclariſſima quaeq; & digna lectu quae Gale-

nus in demonſtrativis ſermonibus, & Ariſtoteles in libris naturaliũ diſciplinarum, ac Timaeus Locrus ac Plato in libris de uniuerſo ſcripſerunt, breviter, claréq; & placido ſtylo pertractantur atq; declarantur ſententiae Symphoriano Campegio aurato equite, Lotharingorum archiatro authore.

Lvgdvni in aedibvs Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrvm. M.D.XXXIII.

Au verſo du dernier f. :

Excvdebant Lvgdvni Melchior & Gaſpar Trechſel fratres. 1533.

Dédié à Charles d'Eſtaing, protonotaire apoſtolique, chamarier de l'Egliſe de Lyon, ſacriſtain de Rhodez. Le *Periarchon* eſt une explication des principes de la philoſophie. Champier, en terminant, ſoumet tout ce qu'il a avancé ſur ce ſujet, au jugement de l'Egliſe catholique.

(Bibl. de M. Yemeniz. Très bel exemplaire mar. v. Niédrée.)

XL. — Apologetica epiſtola reſponſiva pro defenſione Graecorum in Arabum & Poenorum errata a domino Symphoriano Campegio edita.

Avec le livre de Hiéroſme de Monteux, intitulé : *Annotatiunculae in errata recentiorum medicum per Leonardum Fuchſium germanum collecta*. Lyon, Benoiſt Bounyn, 1533.

Cette épître apologétique eſt adreſſée par Champier à Bernard Unger, médecin allemand ; elle ſe trouve du f. *xx* au f. *xxiij*.

Au f. *xxv*, r° :

Epiſtolae phyſicales Manardi, Campegii & Coronaei.

Au-deſſous de ce titre ſont les armes de France, celles de Lorraine, & l'écu de Champier, qui ſe trouve encore au commencement & à la fin du volume.

A la ſuite, f. *xxxvj*, v°:

Epiſtola campegiana de tranſmutatione metallorum contra alchimiſtas, ad D. Ioannem Capellanum, N. Miletum & H. Montuum.

Au f. *xlv*, r°:

Epiſtola reſponſiva Symph. Campegii in defenſionem avicennae Leonardi Friſii.

C'eſt une réponſe au livre de Friſius intitulé : ***Defenſio medicorum principis Avicennae ad Germaniae medicos.***

Au f. *xlviij*, r°:

Cathalogus illuſtrium medicorum ac novitiorum qui temporibus noſtris ſcripſerunt, quorum ſcripta ad manus noſtras pervenerunt, Symph. Campegio authore (1).

A la ſuite de cette liſte des médecins fameux de ſon temps, on trouve le catalogue que Monteux a fait des œuvres de Cham-

(1) Ce catalogue a été imprimé une ſeconde fois à la ſuite de *Illuſtrium medicorum qui ſuperiori ſaeculo floruerunt ac ſcripſerunt vitae, ut diligenter ita & fideliter exerptae, per Remaclum F.* (Fuchſium) *Lymburgenſem.* Petit in-8°, Pariſiis apud Petrũ Gromorſum, ſub Phoenice, 1542.

Ce catalogue des médecins fameux du XVe ſiècle eſt l'œuvre de Fuchſius, de Limbourg, qui y a joint celui des médecins du commencement du XVIe. On retrouve au v° du titre de ce volume l'écu de Champier écartelé de celui des Campège de Bologne, avec ces mots : « Inſignia D. Symphoriani Campegii. » Au f. XVI, v°, eſt l'écu de Terrail entouré du collier de St-Michel; ce même écu eſt encore au v° du f. XXIV, mais ſans collier. Cette fois, Champier n'étoit pour rien dans l'exhibition de ces pompes héraldiques : il étoit mort depuis trois ans lorſque Fuchſius fit imprimer ſon livre.

(Grande Bibliothèque, à Paris, mar. rouge, aux armes de France, $\frac{I}{A}$.)

pier & que celui-ci a inſéré dans ſon *Gallicum Pentapharmacum* (v. ci-après, n° XLI).

Du f. *lj* au f. *lv* & dernier :

Annulus medici chriſtiani ſymph. campegio authore ad antonium & claudium filios.

Ce petit traité eſt diviſé en trois livres.

(Grande Bibliothèque à Paris, T 5, imprimés.)

XLI. — Gallicvm Pentapharmacvm.

Rhabarbaro, Agarico, Manna, Terebinthina, & Sene Gallicis conſtans. Symphoriano Campegio Equite aurato, Fauergiae domino, ac Lotharingorum Archiatro avtore.

Lvgdvni excudebant Melchior & Gaſpar Trechſel fratres. M. D. XXXIIII.

In-8° de LXXX pag. à longues lignes, caractères italiques, ſignat. A — E.

Au milieu du frontiſpice, en guiſe de fleuron, ſont les armes de France & celles de Lorraine. Au verſo eſt un écu dans lequel Champier a joint ſes armes à celles des Campége de Bologne. Au-deſſous, ſont dix vers latins (*decaſticon*) à la louange de l'auteur, par Jacques Lambert, lyonnois. Suit la dédicace au R. P. Tuſſano, protonotaire du St-Siége, abbé de St-Pierre-de-Honnecourt & de Sept-Fonts, prieur de Ternay, conſeiller & ſecrétaire du cardinal de Lorraine. Champier, dans cette épître, attribue aux Chartreux la découverte de la rhubarbe ; ils en firent l'eſſai pour la première fois, dit-il, à la Grande-Chartreuſe, & ſon uſage ne tarda pas à ſe vulgariſer par toute la France. Il ajoute que c'eſt à ces religieux que la médecine eſt redevable de l'emploi de la noix de galle, de la manne de Briançon, du ſéné & de la térébenthine en larmes, qui ſe trouvent en abondance dans le pays & ont remplacé les drogues pernicieuſes que les apothicaires faiſoient venir à grands frais du Levant & de l'Inde, & que les em-

poiſonneurs remplaçoient par d'autres ſubſtances élaborées dans leurs officines & non moins dangereuſes pour la ſanté. Il y avoit alors en France, outre les Chartreux, un grand nombre de maiſons religieuſes où les moines étudioient la médecine & la vertu des ſimples, & diſtribuoient des médicaments ſains aux pauvres malades; dans le nombre de ces maiſons, Champier cite les Franciſcains & les Dominicains de Lyon. Les Chartreux, ajoute-t-il, dévoilèrent plus d'une fois les artifices & les fraudes des apothicaires, & s'efforcèrent de détromper la crédulité exploitée par les charlatans. « Périſſent, s'écrie-t-il, périſſent à jamais ces drogues exotiques qui dépêchent les pauvres gens dans l'autre monde après avoir vidé leur bourſe! Mais, qu'arrive-t-il? lorſqu'un médecin honnête & conſciencieux s'élève contre ces coupables abus, il eſt en butte aux accuſations les plus fâcheuſes, aux menaces & aux injures, &, pendant que les impoſteurs & les fauſſaires proſpèrent & s'enrichiſſent, le praticien le plus habile eſt mis en quelque ſorte à l'index, & il ne retire de ſon dévouement au bien de l'humanité que la vindicte publique & la haine. Honneur donc aux Chartreux, qui ont fait faire d'utiles progrès à la ſcience! ils ne ſont pas moins recommandables qu'Hippocrate, que Galien & Avicenne. » (*Proemialis epiſtola*, paſſim.)

Dans ce petit traité diviſé en cinq livres, Champier explique les propriétés de la rhubarbe, de la noix de galle, de la térébenthine, de la manne & du ſéné que l'on recueille en France, &, les comparant à celles des mêmes ſubſtances qu'on importoit de l'étranger, il en conclut que ces médicaments extraits de notre ſol ne le cèdent en rien aux autres. Il raconte que, pour s'en aſſurer, il obtint de Pompone Trivulce, gouverneur de Lyon, qu'il fît venir de la térébenthine de la Troade, de la Macédoine & de Damas, & qu'elle étoit abſolument la même pour la couleur, l'odeur & le goût. La térébenthine en larmes ſe trouve dans les environs de Briançon, ſur le même arbre que la noix de galle & la manne. Dans ce traité, Champier développe ſon thème favori, à ſavoir, que la Providence a fourni à chaque contrée les remèdes néceſſaires, & que, par conſéquent, il n'eſt pas beſoin de recourir aux étrangers.

Après le *Gallicum Pentapharmacum* eſt l'*Antidotarius*. C'eſt un recueil de preſcriptions ou recettes pour la guériſon de certai-

nes maladies. A la fin de l'*Antidotarius* ſont les armes de Terrail entourées du cordon de St-Michel. Suit une épître de Donatus ſur la vertu de la térébenthine, adreſſée à Philippe Trivulce, archevêque de Raguſe, frère de Pompone; l'écu des armes des Campége & de Champier, & une épître de Champier à Pompone Trivulce. Ce petit volume eſt clos par une liſte des illuſtres médecins qui ont écrit du temps de Champier & deſquels il avoit lu les ouvrages.

A la fin eſt un catalogue des œuvres de Symphorien Champier dreſſé par Hiéroſme de Monteux & diviſé par ordre des matières. Il ſe compoſe de cent cinq articles, qui avoient été imprimés de 1498 à 1534, & auxquels il faut ajouter tout ce qui a été publié depuis cette date juſqu'en 1537, époque où il ne parut plus rien de Champier à Lyon. Ce catalogue contient ſept diviſions: les arts libéraux, l'hiſtoire, les épîtres, les apologies, l'aſtronomie, la médecine & la théologie. J'ai penſé qu'il étoit bon de le reproduire.

Index omnivm D. Symphoriani Campegii Lugduneñ Medici celeberrimi Lucubrationum, a Hieronymo Montuo doctore praeſtantiſſimo collectarum.

Ordo librorum qui ſpectant ad inſtitutionem artium liberalium.

— Ianua Phyſices.
— Vocabularium philoſophiae.
— Compendium philoſophiae.
— Campi ſalubres.
— Campi morales.
— De quadruplici vita.
— Symphonia inter Platonem & Ariſtotelem.
— Philoſophia Platonica.
— Periarchon de principiis Platonicarum diſciplinarum.
— Campi naturales.
— Campi metaphyſicales.
— De Harmonia totius mundi.
— Periarchon utriuſque philoſophiae.
— Iſagogae in logicam.

Ordo ſecundus hiſtorias continens.

— Trophaeum Gallorum de quadruplici eorum hiſtoria.
— Allobrogum ſive Sabaudiorum geſta.
— De Gallorum genealogia.
— De Gallorum imperio.
— De rerum publicarum gubernatoribus.
— De origine ac antiquitate lugduneñ urbis.
— Dialogus in geſta Mahometi.
— Galliae propugnaculum.
— Navis principum (Nef des Princes).
— Galeni vita.
— Meſues vita.
— De ſeditione lugduneñ.
— Trophaea ac Bayardi geſta.

— Hiſtoria Auſtraſiae ſive Lotharingiae.
— Trophaeum regis Ludovici XII in Venetos.
— Ejuſdem in Genuenſes.
— De Gallorum monarchia.
— De claris Lugduneñ.
— Galliae campi.
— De claris medicis.
— De legum divinarum conditoribus.
— Duellum Galliae & Italiae.
— De ſcriptoribus gallicis ac lugdunenſibus.
— Navis Heroidum ſive mulierum illuſtrium (Nef des Dames).
— Arnaldi Neocomenſis vita.
— De antiquitate Viennenſis urbis.

Ordo tertius continet epiſtolas.

— Epiſtolae fratris Hieronymi Papienſis ad Campegium, & Campegii ad Hieronymum, de Galliae & Italiae laudibus.
— Epiſtolae Dionyſii Coronaei ad Campegium, & Campegii ad Coronaeum.
— Epiſtolae Bernardi Unger Germani, ac Campegii ad Bernardum.
— Epiſtolae Eraſmi ad Campegium cum reſponſionibus.
— Epiſtolae Manardi ad Campegium & Campegii ad Manardum.
— Epiſtolae divi ac magni Antonii abbatis, cum commentariis campegianis.
— Epiſtolae divi Ignatii cum argumentis campegianis.

Ordo quartus apologias continens.

— Ad quendam theologum de ſtudio humanae philoſophiae & divinae.
— Ad fratrem Hieronymum Papienſem pro defenſione Galliae.
— Ad Bernardum Unger Tubingenſem medicum.
— Ad Laurentium Friſium pro defenſione Leoniceni, Manardi & Fuchſii contra Arabes & Poenos.

Ordo quintus pertinens ad aſtronomiam.

— De vita coelitus comparanda.
— De civitatibus totius mundi.
— Commentarium in Timaeum Platonis de univerſo.
— De ſitu orbis ſecundum tabulas Ptolemaei.
— Commentarium in Timaeum Locrum de univerſitate mundi.
— De mirabilibus mundi.
— Pronoſticum perpetuum de praenotionibus Aſtrologorum, ac Medicorum, & Prophetarum.

Ordo ſextus Medicinalia continens.

— Medicinale bellum inter Ariſtotelem & Galenum.
— Centiloquium Iſagogicum in libros Hippocratis.
— Practica Aggregatoris Lugdunenſis a capite ad pedes uſque.
— Annotationes in Galenum.
— Annotationes in Avicennam.
— Epitome commentariorum Galeni in libros Hippocratis.
— Cathegoriae medicinales.
— Paradoxa in artem parvam Galeni.
— Pilularium virorum illuſtrium.
— Vocabularium Medicinae.
— Commentarium in quartum Iſidori, qui eſt de Medicina.
— De ſanguinis miſſione.
— Sylvae medicinales.
— Clyſterium Campi.
— Hortus Gallicus.
— Speculum Galeni.
— Enchiridion medici chriſtiani.

— Secretorum liber.
— Experimentorum liber.
— Roſa Gallica de rebus non naturalibus.
— Aphoriſmorum liber ex diverſis antiquorum libris.
— Medicinae compendium.
— Medicinae propugnaculum.
— Adnotationes in conciliator. Aponenſem.
— De Pleuritide.
— Caſtigationes juniorum medicorum & pharmacopolarum.
— Officina pharmacopolarum.
— Campi Elyſii.
— Speculum Medici chriſtiani.
— Symphonia Galeni ad Hippocratem & Avicennae ad Celſum.
— De curandis corporis & animae morbis.
— Margarita Gallica.
— De vinis febricitantium.
— Hiſtoriae Galeni cum commentariis campegianis.
— Annulus medici chriſtiani.

Ordo ſeptimus pertinentium ad theologiam.

— De myſteriis Druydum, ſive Gallorum ſacerdotum.
— Theoremata in epiſtolas Pauli.
— Orphica Theologia.
— Trimegiſtica Theologia.
— Aſclepii Theologia cum commentariis.
— Symphonia Prophetarum ac Evangeliſtarum.
— De mirabilibus ſacrae ſcripturae.
— De Hierarchia Eccleſiae Lugdunenſis.
— Contra Gentiles, Iudaeos, Mahumetenſes & haereticos.
— Symphonia de poteſtate Eccleſiae contra haereticos Valdenſes.
— Symphonia Favergiana de Lazaro & ſororibus.
— Gallicum pentapharmacum.

FINIS.

Monteux a cité tous les traités de Champier, ſans indiquer le corps d'ouvrage où ils ſe trouvent. Vérification faite, je me ſuis aſſuré de l'exactitude du catalogue, & j'aurois pu placer en regard de chaque article le volume dont il fait partie ; mais ce travail long & minutieux eût entraîné une perte de temps conſidérable, qui n'auroit pas été compenſée par ſon utilité. J'ai donc cru devoir m'abſtenir de cette claſſification, qui auroit coûté beaucoup de peine ſans profit pour perſonne. Il n'y a que trois articles que je n'ai pu parvenir à découvrir, & qui ſont à ajouter à la liſte des ouvrages de Champier, ce ſont ſes Epîtres à Bernard Unger, *Symphonia de poteſtate Eccleſiae contra haereticos Valdenſes*, & *Symphonia Favergiana de Lazaro & ſororibus.*

(Bibl. de M. Yemeniz. Bel exemplaire, mar. v., Trautz-Bauzonnet.)

XLII. — Cribratio medicamentorum ferè omnium, in ſex digeſta libros. D. Symphoriano Campegio, Medico, omnibus numeris abſolutiſſimo, autore.

His acceſſervnt

Qvaeſtio aurea de exhibitione medicinarum uenenoſarum.

De Miſtorum generatione, de Cõcretis, & Abſtractis.

Apologia in Academiam nouã Hetruſcorum.

Apvd Seb. Gryphium, Lvgdvni, 1534.

In-8° de CLX pages, à longues lignes, caractères italiques; ſignat. *a* — *i*. La pagination finit à la p. CXLIX; ſuivent VII pp. non chiffrées pour l'index & deux ff. blancs; ſur l'avant-dernier eſt la marque de Gryphius, un griffon paſſant, de feneſtre à dextre.

Ce traité eſt dédié à Pompone Trivulce. Champier y fait l'éloge de Jacques & de Théodore Trivulce, ſes oncles, de ſa famille originaire de France & dans laquelle on compte pluſieurs archevêques & cardinaux, entre leſquels Auguſtin Trivulce ſon frère, cardinal du titre de St-Adrien, & un grand nombre de vaillants guerriers dont le dernier, Camille, ſon plus jeune frère, combattant devant Naples avec le prince de Vaudemont & Lautrec, tomba, « non vaincu mais fatigué de vaincre. » Champier, ſans doute très ſatisfait de quelques phraſes qu'il avoit faites à la louange de Juſt de Tournon, tué auſſi devant Naples, répète ici mot à mot, pour la maiſon de Trivulce, ce qu'il avoit écrit dans la Généalogie de la maiſon de Tournon. Suit un Avis au Lecteur par Hortenſius Appianus, puis la table des matières.

Le livre premier eſt conſacré à la vraie & ſalutaire doctrine, d'après Hippocrate, Galien, Oribaſius, Paul & les autres auteurs grecs & latins. Voici la définition que Champier, en commençant, donne de la médecine : « C'eſt un art qui combat contre les deſtins & qui parvient à les ſurmonter; il prolonge l'exiſtence de ceux qui ſont languiſſants & valétudinaires, & rend ſouvent à la lumière du jour ceux dont on pleuroit la perte & qu'on croyoit déjà être au nombre des morts. »

Le ſecond livre, *Lima medicinarum adulteratarum*, eſt ſur les médicaments ſophiſtiqués.

Le troiſième, *Racematio*, eſt ſur les poiſons employés en médecine & ſur les remèdes que Champier appelle bénits (*benedicta*), parce qu'ils ne peuvent pas faire de mal.

Le quatrième, *Spicilegium*, eſt un choix d'aphoriſmes ou ſentences médicales tirées de divers auteurs. Dans le cinquième, Champier explique aux jeunes médecins la pratique de la médecine, & dans le ſixième, il enſeigne tout ce que les anciens ont dit des ſubſtances vénéneuſes & des médicaments dont les effets ne peuvent être nuiſibles. Il recommande aux malades d'éviter les remèdes violents des empiriques, avec autant de ſoin qu'ils en mettroient à fuir les lions, les crocodiles & les reptiles les plus malfaiſants.

Champier a affecté pour ces divers traités des titres ſinguliers : *Cribratio*, cribration ; *Lima*, lime ; *Racematio*, *Spicilegium*, l'action de cueillir les grappes qui reſtent aux ceps après la vendange, & de glaner après la moiſſon.

A la fin du ſixième livre, au verſo de la page *cj*, on retrouve les armes de France & de Lorraine, & au-deſſous, celles des Campége & des Champier, dont la planche avoit ſervi déjà pour le *Gallicum Pentapharmacum*, imprimé la même année chez Melchior & Gaſpar Trechſel. A la ſuite, eſt une épître d'Antoine Geoffroy (*Galfredus*), de Condrieu, ſous le titre *Apologia in academiam novam Hetruſcorum contra Avicennam & Meſuen*. Elle eſt adreſſée à Antoine & Claude Champier, fils de Symphorien & comme lui médecins.

Vient enſuite une épître de Jean Champier (ſans doute Bruyerin-Champier), médecin du cardinal de Tournon, à ſon couſin Antoine fils de Symphorien, & à Bernard Unger. C'eſt le catalogue des livres de Galien, dans l'ordre où ils doivent être lus. Il commence par dire à Antoine & à Bernard que, s'il ne leur a pas répondu plus tôt, c'eſt qu'il n'a reçu leurs lettres qu'à ſon retour d'Italie, où il avoit accompagné le cardinal & où il avoit fait un ſéjour de dix mois. Il les félicite d'être reſtés l'un & l'autre dans les ſaines doctrines de l'ancienne médecine, & de n'avoir pas ſuivi les écarts des novateurs ; ce qui prouve qu'alors comme aujourd'hui, les médecins n'étoient guère d'accord. Ceux qui reſtoient fidèles aux préceptes de l'Ecole étoient traités par leurs adverſai-

faires comme des routiniers ennemis du progrès ; à leur tour, ils accuſoient la nouvelle école de témérité & d'empiriſme, & c'étoient les pauvres malades qui portoient la peine de ces débats. Auſſi Symphorien Champier, dans pluſieurs de ſes ouvrages, a-t-il ſoin de rappeler ſouvent que le choix d'un médecin eſt une affaire très importante, car il y va, dit-il, de la vie ou de la mort.

Dans ce petit traité ſous forme de lettre & dont la lecture me ſemble devoir être utile encore aujourd'hui, Jean Champier parle de Symphorien comme de ſon oncle. L'épître eſt datée de Marſeille, à ſon retour de Rome.

A la ſuite :

— Medulla totius philoſophiae naturalis ac medicinae.

Avec les armes de France & celles de Lorraine ſur le frontiſpice, au-deſſous du titre. Au verſo ſont celles de Campége & de Champier, plus l'écu de Terrail. L'épître dédicatoire à Charles d'Eſtaing, docteur en l'un & l'autre droit, protonotaire apoſtolique, chamarier de l'Egliſe de Lyon & ſacriſtain de Rhodez, eſt datée « ex bibliotheca noſtra Lugdunēn, » 10 juillet 1534. Ce petit traité, que Haller qualifie « ſenilis ſermocinatio » eſt diviſé en deux parties. Champier y proſcrit l'emploi des médicaments exotiques. On trouve à la fin des vers latins de Jacques Lambert, lyonnois, à la louange de l'auteur. Il lui dit, à propos de ſon livre:

O quantum pulchrum eſt aliquid feciſſe futuri,
Quo memores noſtri temporis eſſe queant.
Denique ſi quiſquam de te fortaſſe loquatur,
Is tecum dicit tres habitare deas.
Juno praebet opes, doctrinam Pallas, & una
Perpulchrae prolis te facit eſſe patrem (1).

(Bibl. de M. Yemeniz. Très bel exempl. mar. v. Bauzonnet.)

(1) Jacques Lambert fait allusion ici à Marguerite Terrail femme de Symphorien. Ce Jacques Lambert avait épousé Marie, leur fille, sœur d'Antoine et de Claude Champier.

XLIII. — Petit dialogue auquel eſt declaire que ceſt de nobleſſe & les inuenteurs dicelle. Ou le ieune Prince demande & le Docteur luy reſpond. Compoſe par ledit maiſtre Symphorien Champier.

Ce dialogue a été imprimé à la ſuite d'un volume intitulé : Le fondement & origine des titres de nobleſſe & excellentz eſtaz de tous nobles & illuſtres : quant a la difference des Empires, Royaumes, Duchés, Contés & autres ſeigneuries. Paris 1535, petit in-8° de xl ff., a lenſeigne de ſainct Iehan Baptiſte. Réimprimé à Paris, Denys Janot, 1544, in-16, & à Lyon, Jehan de Tournes, 1547.

Barbier, n. 6794 du Dict. des Anonymes, & le catalogue de la vente Nodier, 1829, n. 751, attribuent à Champier le Fondement & origine des titres de nobleſſe..... Il n'y a que le Petit Dialogue qui ſoit de lui.

Les continuateurs de Moréri lui donnent auſſi le Secret de l'art de l'armoirie....., Paris 1535, in-12, & Lyon 1537. Je ne l'ai vu mentionné que là, & ne le connois pas autrement, à moins que ce ne ſoit le même livre que celui cité ci-deſſus, avec un titre défiguré ; ce qui n'eſt pas ſans quelque vraiſemblance, la date de 1535 étant la même que celle de Fondement & origine des titres de nobleſſe.....

Le Petit Dialogue auquel eſt declaire que ceſt de nobleſſe & les inuenteurs dicelle... avoit été publié déjà par Champier dans La Nef des Princes & des Batailles, à la ſuite du Doctrinal des Princes.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

XLIV. — Symphoriani campegii Epiſtola in libros Santis Pagnini Lucenſis ad franciſcum a turnone bituricenſis eccleſiae antiſtitem, aquitaniae primatem ſanctaeque romanae eccleſiae cardinalem.

Cette épître, datée de Lyon, la veille des nones d'avril 1536,

ſe trouve au commencement de *Iſagogae ad ſacras literas* Santis Pagnini Lucenſis praedicatorii. Lugduni, Hugues de La Porte, 1536, in-fol.

On voit par la ſouſcription, que ce livre fut imprimé par François Juſte pour Hugues de La Porte, qui n'étoit que libraire.

Il réſulte de la date de l'épître que Champier vivoit encore au mois d'avril 1536, & par conſéquent, que ceux qui le font mourir en 1535 ſe trompent évidemment. Il ſembleroit, d'après ce qu'il dit au cardinal, à la fin de ſon épître, qu'il avoit travaillé auſſi à l'*Iſagogae:* « Ad te Santis Pagnini viri religioſiſſimi ſimul & Symphoriani Campegii lucubrationes mittimus. »

XLV. — Symphoriani Champerii philoſophi ac medici ingenio eruditioneque ſummi viri libri VII de Dialectica, Rethorica, Geometria, Arithmetica, Aſtronomia, Muſica, Philoſophia naturali, Medicina & Theologia : Et de legibus & repub. eaque parte philoſophiae quae de moribus tractat. Atque haec omnia ſunt tractata ex Ariſtotelis & Platonis ſententia.

Baſileae apvd Henricvm Petrvm.

In-8° de CXXXIV pag.; ſignat. A — I.

A la fin un f. non chiffré, portant au recto la ſouſcription, & au verſo la marque de l'imprimeur.

Baſileae per Henricvm Petrum, menſe martio, anno MDXXXVII.

Si Champier avoit traité toutes les matières énoncées dans le titre de ſon livre, il auroit rempli au moins un in-folio ; mais les gros livres n'étoient guère de ſon goût, & il s'eſt contenté d'effleurer ſon ſujet & de donner l'opinion de Platon, ſur la religion, la philoſophie, la morale, &c.

(Bibl. de M. Yemeniz.)

XLVI. — De monarchia Gallorum campi avrei ac Triplici imperio, videlicet Romano, Gallico, Germanico : unà cum geſtis heroum ac omnium imperatorum. Authore Symphoriano Campegio aurato equite.

Lvgdvni ex officina Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrum. M. D. XXXVII.

Trois tom. en un vol. grand in-4°, non chiffrés. Chaque tome a ſon frontiſpice & ſa ſignature à part.

Au bas du f. *Dd iiij* du tome III :

Finis Hierarchiae, & omniũ Camporum in hoc volumine cõtentorum, a domino Symphoriano Campegio equite aurato aeditorum.

Le *Galliae Campus* eſt diviſé en trois livres, *De regno Franciae*, *De regno Gaſconiae*, *De regno Allobrogum*. A la ſuite, Catalogue des évêques de Vienne, de Lyon, & des abbés d'Ainay ; *Vaticinium ſybillae Lugdunenſis ; Parallelia quaedam de viris illuſtribus galliae...* ; *xx* ff., ſignat. a — e.

A la ſuite :

— De Monarchia ac Triplici imperio, videlicet Romano, Gallico & Germanico. XXX ff., ſignat. A — G.

Lvgdvni ex officina Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrum M. D. XXXVII.

Diviſé en quatre livres.

A la ſuite :

— De antiqua nobilitate domus Turnoniae, ex qua innumeri proceres tum toga tum armis clariſſimi prodiere.

Le Père Niceron donne une édition de cette généalogie, Lugduni 1527, in-fol. Je ne la connois pas imprimée à part, dans ce format,

LANE MEDICAL LIBRARY

& je ne crois pas qu'elle exiſte, par la raiſon qu'elle n'a que deux pages, & que je ne vois pas comment il eût été poſſible de faire de ces deux pages un vol. in-fol. Le P. Niceron n'a pu citer que l'opuſcule contenu dans le volume dont nous nous occupons, & il a commis une autre erreur en indiquant la date de 1527, au lieu de 1537. Cette partie eſt dédiée au cardinal Jean de Lorraine, archevêque de Narbonne.

— Galliae Celticae ac antiquitatis Lugdunenſis civitatis quae caput eſt Celtarum, campus. XXVIII ff.; A a — D d. Lvgdvni ex officina Melchioris & Gaſparis Trechſel fratrum. M. D. XXXVII.

Dédié au cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris.

— Galliae Celticae campvs in quo de Lvgdunenſi origine ac conſulatu, & plebeia ſeditione agitur, a Pierchano equeſtris ordinis uiro apud Carnutes in S. Martini prioratu aeditus (1).

(1) Champier dit, dans le titre de cette relation en latin de la Rebeine: « Apud Carnutes in S. Martini prioratu aeditus, » ſans doute afin de dépiſter le lecteur, & peut-être auſſi à cauſe du rapport que, dans ſon amour des origines gauloiſes, il trouvoit entre Chartres & Ainay; car c'étoit à Chartres que les Druides avoient leur principal collége; &, ſuivant la tradition commune au XVe ſiècle parmi les érudits lyonnois, l'emplacement où ſoixante nations des Gaules élevèrent à Rome & à Auguſte un autel, ſur les ruines duquel furent conſtruits plus tard une chapelle dédiée à ſainte Blandine & un monaſtère conſacré à ſaint Martin, étoit couvert d'une épaiſſe forêt de chênes au milieu de laquelle les Druides avoient auſſi une école fameuſe.

On a beaucoup diſcuté ſur l'étymologie du nom d'Ainay, *Athanacum* ou *Athanatum*. Les uns le dérivent d'*Athenaeum*, à cauſe des combats littéraires qui y avoient lieu chaque année; d'autres le croient un nom celtique, ce qui eſt plus vraiſemblable; d'autres enfin l'ont rendu par St-Athanaſe, comme M. Antonin Macé, traducteur du premier livre d'Aimar du Rivail (*), qui a fait de « Anſelmus coenobii Athanacenſis Lugdunenſis abbas, » un abbé *de St-Athanaſe de Lyon*, au lieu de Ainay.

(*) Deſcription du Dauphiné, de la Savoie..... par M. Antonin Macé. Grenoble 1852, in-8°, p. 76. Excellent livre dans lequel le traducteur a ajouté de ſavantes notes qui en font un appendice très utile pour l'hiſtoire de Dauphiné.

C'eſt la relation, en latin, de l'Antiquité & origine de Lyon, la Rebeine & la Hiérarchie de St-Jean, que Champier avoit publiée en françois à Paris & à Lyon en 1529, in-8°. A la fin du volume il a reproduit les inſcriptions antiques qu'il avoit déjà données en 1507 avec *De claris Lugdunenſibus*, dans ſon livre *De quadruplici Vita* (1). Au dernier f. eſt le privilége pour l'impreſſion du livre *De Monarchia Gallorum Campi aurei*. On trouve quelquefois le *Galliae Celticae Campus* relié à part comme ſi c'étoit un ouvrage complet: c'eſt la troiſième partie de *De Monarchia Gallorum Campi aurei*, & par conſéquent, elle ne doit pas en être détachée.

Ce volume eſt un des plus beaux de la collection des œuvres de Symphorien Champier. Les frères Trechſel ſuivirent avec intelligence l'impulſion donnée, quelques années auparavant, par Joſſe Bade, pendant qu'il étoit à Lyon, correcteur dans l'imprimerie de leur père, pour ſubſtituer les beaux caractères romains au gothique. Ils ſupprimèrent les abréviations qui font de certains mots, dans les éditions de ce genre parvenues juſqu'à nous, autant d'énigmes indéchiffrables pour ceux qui n'en ont pas la clé ; ils rétablirent l'uſage de la diphthongue *ae* qui, dans le gothique, étoit remplacée par *e;* ils offrirent aux lecteurs des éditions d'une lecture facile, qui n'eurent pas de peine à détrôner le gothique, & ils préparèrent ainſi les voies aux admirables travaux des Dolet, des Jehan de Tournes, des Gryphe & des Rouille, qui enfantèrent tant de merveilles pendant la ſeconde moitié du ſeizième ſiècle & firent de Lyon à cette époque la métropole des ſciences, des lettres & des arts.

(Magnifique exempl. mar. bl. Bauzonnet. Bibl. de M. Yemeniz.)

XLVII.—Epiſtolae Bernardi Unger Germani, ac Campegii ad Bernardum.

(1) Le P. Janin, religieux Augustin de Lyon, et de qui la Bibliothèque publique de Nîmes possède un recueil de quelques lettres à M. Séguier, répond, le 18 février 1763, à ce dernier qui l'avoit prié de s'enquérir auprès de l'imprimeur de Tournes s'il n'y avoit pas des inscriptions antiques dans le *Trophæum Gallorum*, et il lui dit que de Tournes l'avoit assuré qu'il n'y en avoit aucune; ce qui prouve que de Tournes ne connoissoit pas les œuvres de Champier, ou que ni lui ni le P. Janin ne s'étoient donné la peine d'ouvrir le *Trophæum Gallorum*, à la suite du livre *De quadruplici Vita*, non plus que *De monarchia Gallorum Campi aurei*, où ces inscriptions se trouvent aussi.

XLVIII. — Epiſtolae Eraſmi ad Campegium cum reſponſionibus.

XLIX. — Symphonia de poteſtate Eccleſiae contra Haereticos Valdenſes.

L. — Symphonia Favergiana de Lazaro & Sororibus.

Je n'ai jamais vu mentionner ces épîtres de Bernard Unger & d'Eraſme avec les réponſes de Champier, ſi ce n'eſt dans le catalogue que Hiéroſme de Monteux a fait des œuvres publiées par celui-ci de 1498 à 1534. J'en dirai autant des nos XLIX & L.: De l'autorité de l'Egliſe ſur les hérétiques vaudois, & De Lazare & de ſes ſœurs. Si ces recueils d'épîtres & ces deux opuſcules ont été imprimés, & il faut bien qu'il en ſoit ainſi puiſqu'ils ſont cités par Monteux parmi les autres ouvrages laiſſés par Champier, ils doivent être enfouis dans quelque in-folio ignoré où celui-ci les aura gliſſés, car il ne négligeoit aucune occaſion d'écrire & de livrer ſon nom à la publicité, même dans les livres des autres. Je ne connois qu'une épître de Champier à Eraſme, dans le *Duellum epiſtolare*, & une de Jean Champier à Bernard Unger, dans *Cribratio medicamentorum*, & je n'ai rien vu nulle part qui ait quelque rapport avec ſon traité contre les Vaudois, rien non plus de lui ſur Lazare & Marthe & Marie ſes ſœurs.

L'ORDRE DE CHEVALERIE.

Cy commence le livre intitulé Lordre de chevalerie ouquel eſt contenue la maniere comment on doit faire les chevaliers & de lhonneur qui a eulx appartient & de la dignité diceulx. Compoſé par ung chevalier lequel en ſa vieilleſſe fut hermite.

Senſuyt le proheſme.

Alhonneur dicelluy qui par ſa providence colloca la terre au centre du monde, qui eſt cauſe des cauſes, duquel la ſapience a remply toutes choſes, qui eſt unité parfaite, qui donne aux princes regner, duquel proviennent toutes victoires & triumphes, qui eſt une eſphere inintelligible, duquel le centre eſt partout & la circonference en nul lieu. Pretendons ceſtuy livre parfaire qui eſt de lordre de chevalerie pour demonſtrer que a la ſignifiance de dieu le prince tout puiſſant qui ſeigneuriſt ſur toutes les planettes, & par ſa providence, les ſept planettes qui ſont corps celeſtiaulx ont pouvoir & ſeigneurie a gouver-

ner & ordonner les corps terreſtres, que auſſi doivent les roys & les princes avoir puiſſance & ſeigneurie ſus les chevaliers. Et les chevaliers par ſimilitude doivent avoir pouvoir & domination ſus le menu peuple. Et pour ce a Vous prince ſouverain comme a mon ſouverain ſeigneur envoye ce petit livre de lordre de chevalerie, lequel pour Voſtre humanité & non pour choſe qui puiſſe eſtre digne d'envoyer a ung tel prince, mais comme le ſerviteur doit a ſon ſeigneur de ſon povoir donner ſelon ſa faculté. Ainſi Vous envoye ce petit livre ſelon la faculté de mon debile entendement, lequel prendrez aggreable, & non conſiderant le don de Votre ſubject, mais le bon vouloir comme fiſt dieu de la Magdelene qui pechereſſe eſtoit, & ſi fut ſon don a luy aggreable, lequel livre ſera diviſé en huyt chapitres.

Le premier chapitre dit comme le chevalier hermite deviſa a leſcuier la reigle & ordre de chevalerie.

Le ſecond eſt du commencement de chevalerie.

Le tiers eſt de l'office du chevalier.

Le quart de lexamination que lon doit faire a leſcuyer quant il veult entrer en ordre de chevalerie.

Le quint en quelle maniere leſcuyer doit recepvoir chevalerie.

Le. vi. de la ſignifiance des armes aux chevaliers.

Le. vii. parle des couſtumes qui appartiennent au chevalier.

Le. viii. eſt de lhonneur qui doit eſtre fait au chevalier.

Comment le chevalier hermite deviſa a leſcuyer la reigle & ordre de chevalerie. Premier chapitre.

En une terre advint que ung ſaige chevalier qui longue-

ment avoit tenu lordre de chevalerie, & qui ſa nobleſſe & la force de hault couraige, & en adventurant ſon corps avoit maintenu guerres, iouſtes, & tournoys, & en maintes batailles avoit eu moult de nobles & glorieuſes victoires. Pource quil vit & penſa en ſon couraige quil ne pourroit pas longuement vivre, comme celluy qui par long eage eſtoit par le cours de nature pres de ſa fin, eſleut vie heremitaine, car nature deffailloit en luy par vielleſſe, & navoit povoir ne vertu de uſer des armes comme il ſouloit. Si laiſſa lors ſes heritaiges & toute ſa richeſſe a ſes enfans & fiſt ſon habitation en ung grant boys habondant deaues & de haultz arbres portans fruitz de diverſes manieres, & fuyt le monde affin que la foybleſſe de ſon corps en laquelle il eſtoit par vielleſſe cheut ne le deshonnouraſt, qui en honnourables choſes ſaiges & aventureuſes par longtemps y avoit eſté honnoré. Iceluy chevalier penſant a la mort remembra le treſpaſſement de ce ſiecle en lautre, & luy ſouvint de la treſredoutable ſentence de noſtre ſeigneur a laquelle le conviendra venir au iour du iugement. En une des parties diceluy bois y avoit ung beau preau ouquel y avoit ung arbre bien chargié de fruict en ſon temps: Dont le chevalier vivoit en la dicte foreſt. Et deſſoubz ce pommier y avoit une fontaine moult belle & clere qui le preau & les arbres qui environ luy eſtoient arrouſoit. Et en celluy avoit acouſtumé le chevalier de venir tous les iours pour illec aourer & prier Dieu, auquel il rendoit graces de la grace & de lhonneur quil luy avoit fait en ce monde tous les iours de ſa vie. En celuy temps advint a lentree dung fort yver que ung roy moult noble & ſaige & plain de bonnes couſtumes manda moult de nobles pour ce quil vouloit tenir grant court. Et par grant renommée qui fuſt de celle court par toute la terre

il advint que ung eſcuyer ſeſmeut pour y aller, en intention quil ſeroit fait nouveau chevalier. Et ainſi comme il aloit tout ſeul chevauchant ſur ſon pallefroy, advint que par le travail quil avoit ſouſtenu de chevaucher il ſendormyt ſur ſon pallafroy. Et tandiz que ledict eſcuyer chevauchoit en dormant, ſon cheval yſſit hors de ſon droit chemin & entra dans la foreſt ou eſtoit le chevalier. Et tant alla par la foreſt quil vint a la fontaine a celle heure que le chevalier qui demouroit ou bois pour faire penitence y eſtoit venu pour dieu prier & aourer & pour deſpriſer les vanitez de ce monde, ſelon ce quil avoit acouſtumé cheſcun iour. Quant il vit venir leſcuyer il laiſſa ſon oraiſon & ſaſſiſt ou preau en lombre dung arbre, & commença a lire en un livret quil tenoit en ſon giron. Et quant le cheval fut venu a la fontaine il commença a boire & leſcuyer qui dormoit legierement ſentiſt que ſon cheval ne ſe mouvoit, il ſeſveilla & devant luy vit le chevalier qui fuſt fort viel, & avoit grand barbe & longz cheveulx & maulvaiſe robe uſée & deſrompue par vielleſſe, & par la penitence quil faiſoit fut moult meſgre & deſcouloré. Et par les lermes quil geƈtoit furent ſes yeux moult degaſtez. Et avoit regart de homme de moult ſainƈte vie. Moult ſeſmerveillerent lung de lautre : car le chevalier qui longuement avoit eſté en ſon hermitage navoit veu nul homme depuis quil avoit laiſſé le monde. Et leſcuyer ſeſmerveilla forment comment il eſtoit venu en celuy lieu. Alors deſcendit leſcuyer de ſon pallefroy & ſalua ledit chevalier. Et laccueillit le chevalier moult ſaigement. Et puis ſaſſirent ſur lerbe lung emprez lautre. Et avant que nul deulx parlaſt, lung regarda lautre en la chiere.

Le chevalier qui congneuſt que leſcuyer ne vouloit pas premierement parler pour ce quil luy vouloit faire reve-

rence, parla premier & diſt. Bel amy, quel eſt votre couraige ne ou alez vous, ne pourquoy eſtes vous ici venu. Sire diſt leſcuyer, renommée eſt par loingtaines terres que ung roy moult ſaiges & moult noble a mandé court generale, & doit faire ſoy meſme nouveau chevalier, & puis adoubera aux nouveaulx chevaliers autres barons eſtranges & privez. Et pour ce vay ie a celle court pour eſtre chevalier nouvel. Car quant ie mendormy pour le travail que iay eu des grandes journées que iay faictes, mon pallefroy ſe deſtorna du droit chemin & ma apporté en ce lieu. Quant le chevalier oyt parler de chevalerie, il luy ſouvint de lordre de chevalerie, & de ce quil appartient a chevalier. Il getta un ſouſpir & entra en grant penſée, remembrant lhonneur en quoy chevalerie lavoit maintenu longuement. Et tandis que le chevalier penſoit ainſi, leſcuyer luy demanda de quoy il eſtoit tant penſif. Et le chevalier lui reſpondit. Beaufilz mon penſer eſt de lordre de chevalerie & de la grandeſſe en quoy eſt chevalier a maintenir le hault honneur de chevalerie.

Lors leſcuyer pria au chevalier quil luy diſt lordre de chevalerie & la maniere par quoy on la peult mieulx honnorer & garder en hault honneur qui lui affiert ſelon lordonnance divine. Comment, filz, diſt le chevalier, ne ſcez tu pas quelle eſt la regle de lordre de chevalerie, & comment peux tu & oſe demander chevalerie iuſques tant que tu ſaiche lordre de chevalerie. Car nul chevalier ne peut maintenir chevalerie ſil ne ſcet lordre. Et nul ne peult aymer lordre ne ce qui appartient a ſon ordre ſil ne ſcet lordre de chevalerie, & ſil ne ſcet congnoiſtre les deffaulx quil fait contre lordre de chevalerie. Et nul chevalier ne doit faire chevalier ſe luy même ne ſcet lordre de chevalerie. Car deſordonné chevalier eſt celuy qui fait

chevalier & ne luy ſcet monſtrer lordre de chevalerie ne les couſtumes dicelle. Et tandis que le chevalier diſoit ces parolles & reprenoit leſcuyer qui demandoit chevalerie ſans quil ſceuſt quelle choſe eſt chevalerie, leſcuyer reſpondit audit chevalier. Sil vous vient a plaiſir ie vous ſupplye que vous me dyez lordre de chevalerie. Car il me ſemble que bien le amprendroye pour le grant deſir que ien ay. Et enſuivray bien ſelon mon povoir la regle & lordre de chevalerie ſil vous plaiſt a la moy aprendre. Amy, diſt le chevalier, la regle & lordre de chevalerie eſt eſcripte en ce livret que ie tiens ouquel ie liz aucunes foiz affin quil me face remembrer la grace & la bonté que dieu ma fait en ceſtuy monde pour ce que ie honnoroye & maintenoye lordre de chevalerie de tout mon povoir. Car tout ainſi comme chevalerie donne au chevalier tout ce qui luy appartient, auſſi le chevalier doit donner toutes ſes forces a honnorer a chevalerie. Lors bailla le chevalier a leſcuyer le livret. Et quant il eut leu dedans, il entendit que chevalier ſeul eſt entre mil hommes eſleu a avoir plus noble office que tous les mil. Quant il eut entendue la regle & lordre de chevalerie, adoncques il penſa ung petit & dit. Ha ſire dieu beniſt ſoyes vous qui mavez amené en ce lieu, & en tant que iay congnoiſſance de chevalerie, laquelle iavoye long temps deſirée ſans ce que ie ſceuſſe la nobleſſe de ſon ordre, ne lhonneur en quoy dieu a mys tous ceulx qui ſont en lordre de chevalerie. Et le chevalier diſt. Beau doux filz, ie ſuis viel ſi ne puis ie pas deſormais guieres vivre. Et pour tant ceſtuy livre qui eſt fait pour recouvrer la devotion, la loyaulté & lordenement que chevalier doit avoir en tenant ſon ordre vous prendrez & porterez a la court ou vous alez. Et le monſtrerez a tous ceulx qui voudront eſtre faictz chevaliers nouveaulx. Et le gardez chie-

rement ſe vous aymez lordre de chevalerie. Et quant vous ſerez adoubez a nouveau chevalier, & vous retornerez en voſtre terre & pays, paſſez par ce lieu & me ſaichez a dire leſquelz ſeront faitz chevaliers nouveaulx, & nauront eſté obeyſſans a la doctrine de chevalerie. Lors donna le chevalier a leſcuyer ſa benediction. Et leſcuyer print le livre, & print congié du chevalier moult devotement. Et puis monta ſur ſon cheval & ſen alla moult haſtivement a la court. Quant il fut venu a la court moult ſaigement & ordonneement il preſenta ſon livre au noble roy. Et ſi offrit que tout homme noble qui vouldroit eſtre en lordre de chevalerie peuſt avoir copie dudit livre, affin ce que aucunesfoys il le liſe, voye & ſaiche lordre de chevalerie.

Du commencement de chevalerie. Second chapitre.

Quant charité, loyauté, iuſtice & verité deffaillirent au monde, lors commença cruaulté, iniure & faulſeté. Et pour ce fut erreur & troublement en ce monde. Ouquel dieu a creé lhomme pour intention que de lhomme ſoit congneu & aymé, doubté, ſervy & honnoré. Au commencement, quant au monde fut venu meſpriſement de iuſtice par deffault de charité il convint que iuſtice retournaſt par cremeur (1) en lhonneur en quoy eſtre ſouloit. Et pour ce tout le peuple diviſé fut par miliers. Et de chefcun milier fut eſleu ung homme plus ſaige & plus fort & de plus noble couraige & mieulx enſeigné que tous les autres.

En apres lon chercha laquelle beſte eſtoit plus conve-

(1) Crainte.

nable & plus belle, plus courant & plus puiſſant de ſouſtenir travail & plus abile a ſervir lhomme : ſi fut trouvé que le cheval eſtoit la plus noble beſte & la plus convenable a ſervir lhomme. Pour ce entre toutes les beſtes lhomme eſleut le cheval & le donna a celuy homme qui fut eſleu entre mil hommes. Et pour ce iceluy homme eut nom chevalier. Quant au plus noble homme fut donné la plus noble beſte, il convint apres quon eſliſiſt de toutes les armures celles qui plus nobles & plus convenables eſtoient a batailler & deffendre lhomme de mort. Et telles armes furent données & appropriées au chevalier.

Doncques quiconques veult entrer en lordre de chevalerie, il luy convient penſer au noble commencement de chevalerie. Et convient que la nobleſſe de ſon couraige & ſes bonnes couſtumes ſe concordent au commencement de chevalerie. Car ſe ainſi neſtoit, il ſeroit contraire a lordre de chevalerie & a ſes commencemens. Et pour ce neſt pas convenable choſe que lordre de chevalerie reçoive ſes ennemys en honneur ne ceulx qui ſont contraires a ſes commencemens. Amour & cremeur ſe commencent contre haine & meſpriſement. Et pour ce convient il que le chevalier par nobleſſe de couraige & de bonnes couſtumes & pour lhonneur tant grant & tant hault qui luy eſt fait par election, & par le cheval & par les armes, fuſt aymé & doubté de la gent, & par lamour retournaſt charité & enſeignement, & par cremeur retournaſt verité & iuſtice. De tant que lhomme a plus de ſens & dentendement & de plus forte nature que la femme, de tant plus peut il eſtre meilleur que la femme. Car ſil neſtoit autant puiſſant & different a eſtre meilleur que la femme, il enſuivroit que bonté & force de nature fuſſent contraires a bonté de couraige & a bonnes œuvres. Doncq tout ainſi

comme lhomme par ſa nature eſt plus appareillé a avoir noble couraige & eſtre meilleur que la femme, auſſi lhomme eſt plus ou autant enclin a eſtre vitieux que la femme. Car ſil neſtoit ainſi, il ne ſeroit pas digne quil euſt greigneur (1) nobleſſe de couraige & greigneur merite deſtre bon plus que la femme. Garde toy, eſcuyer qui veult eſtre en lordre de chevalerie, que tu faras. Car ſe tu es chevalier, tu recoys lhonneur & la ſervitude quil convient avoir aux amys de chevalerie. Car de tant que tu as plus noble commencement & plus dhonneur, de tant es tu plus ſerf & obligé a eſtre bon & aggreable a dieu & aux gens. Et ſe tu es maulvais, tu es ennemy de chevalerie & es contraire a ſes commencemens & a ſes honneurs. Tant eſt hault & noble lordre de chevalerie quil ne ſouffit pas que lon feiſt chevaliers des plus nobles perſonnes ne que on leur donnaſt la plus noble beſte & la meilleure, & les plus nobles armures & les meilleures, tant ſeulement aincoys convient & fault que on les faces ſeigneurs de pluſieurs hommes. Car en ſeigneurie y a beaucop de nobleſſe, & en ſervitude y a moult de ſubiections.

Doncques ſe tu prens lordre de chevalerie & es vil homme ou maulvais tu fais grant iniure a tous tes ſubiectz & a tous tes compaignons qui ſont bons, car par la vilité en quoy tu es, ſe tu es maulvais devrois tu eſtre ſoubmys a ſerf. Et par la nobleſſe des chevaliers qui ſont bons eſt une choſe indigne que tu ſois appellé chevalier. Election, ne cheval, ne armes, ne ſeigneurie ne ſuffiſent point encores au hault honneur qui affiert a chevalier. Ains convient que on luy donne eſcuier & garſon ou paige qui le ſervent & prennent garde de ſes chevaulx. Et convient que

(1) Plus grande.

la menue gent laboure les terres pour aporter fruictz & biens dont le chevalier & les beſtes ayent leur vie. Et que le chevalier ſe repoſe & ſoit a ſeiour ſelon ſa nobleſſe. Et ſe deporte ſur ſon cheval, ou a chaſſer ou en autre maniere ſelon ce quil vouldra & plaira. Et ait aiſe & delict des choſes dont ſes hommes ont paine & travail.

Les clercz eſtudient en ſcience & en doctrine affin quilz puiſſent & ſachent cognoiſtre & aymer dieu & ſes œuvres a celle fin quilz donnent doctrine a la gent laye & beſtiale, par bons exemple de congnoiſtre, aymer, ſervir, & honnorer dieu noſtre ſeigneur glorieux. Car affin ce qu'ilz ſachent ordonneement faire ces choſes deſſuſdit enſuivent ilz les eſcoles. Donc ainſi comme les clercz par honneſte vie & bon exemple & par ſcience acquiſe ont ordre & office a encliner les gens a devotion & bonne vie : tout ainſi les chevaliers par nobleſſe de couraige & par force darmes maintiennent lordre de chevalerie. Et ont celle ordre pour ce quilz enclinent le menu peuple a cremeur par laquelle ilz redoubtent de faire tort les ungs aux autres. La ſcience & leſcole de chevalerie eſt que le chevalier face ſon filz aprendre a chevaucher en ſa ieuneſſe, car ſil ne lapprent en ſa ieuneſſe ia ne lapprendra en ſa vielleſſe. Et convient que le filz du chevalier pendant quil eſt eſcuyer ſe ſache prendre garde de cheval. Et convient quil ſerve avant, & quil ſoit devant ſubgect que ſeigneur. Car autrement ne congnoiſtroit il point la nobleſſe de ſa ſeigneurie quant il ſeroit chevalier. Et pour ce que tout chevalier doit ſon filz mettre en ſervice dautre chevalier affin quil aprengne a taillier a table & a ſervir, & a armer & habilier chevallier en ſa ieuneſſe, ainſi comme lhomme qui veult aprendre a eſtre couſturier ou charpentier il convient quil ayt maiſtre qui ſoit couſturier ou charpentier, tout ainſi con-

vient il que tout noble homme qui ayme lordre de chevalerie & veult devenir & eſtre chevalier ait premierement maiſtre qui ſoit chevalier. Car ainſi comme deſconvenable choſe ſeroit que lhomme qui vouldroit aprendre a couſturer aprint a couldre d'ung charpentier, tout ainſi ſeroit il deſconvenable choſe que leſcuier aprint lordre de nobleſſe de chevalerie dautre homme que de chevalier.

Tant eſt hault & honnorable lordre de chevalerie que a leſcuier ne ſouffiſt pas tant ſeulement aprendre a garder cheval & a ſervir chevalier, & quil voiſe avec luy aux tournois & aux batailles, ains ſeroit neceſſité & beſoing quon teniſt eſcole de lordre de chevalerie, & que la ſcience en fuſt eſcripte en livres, & que lart en fuſt monſtrée & leue en telle façon & maniere quon lit les aultres ſciences. Et que les filz des chevaliers aprinſent premierement la ſcience qui appartient a chevalerie, & en apres fuſſent eſcuiers & chevaulchaſſent avec les chevaliers par diverſes terres & contrées. Se erreur ne fuſt aux clercz & aux chevaliers a peine fuſt il point daultres gens, car les clercz ilz euſſent devotion & amour a dieu, & pour les chevaliers, doubtaſſent a faire tort, trahiſon, & barat lung a lautre. Doncques puiſque les clercz ont maiſtres & doctrine & vont aux eſcoles pour apprendre, & tant ſont de ſciences qui ſont eſcriptes & ordonnées en doctrine, grant tort eſt fait a lordre de chevalerie de ce que delle neſt une ſcience eſcripte & leue es eſcoles ſi comme des aultres ſciences. Et pour ce, celluy qui a fait ce livre ſupplie au noble roy & a toute la gentille compaignie des nobles chevaliers qui en ceſte court ſont aſſemblez a lhonneur de chevalerie, que du tort qui luy eſt fait luy ſoit faite amende & ſatisfation.

De loffice qui appartient au chevalier. Chapitre troizieſme.

Office de chevalier eſt & lintention pourquoy fut commencée lordre de chevalerie. Doncques ſe le chevalier ne uſe de ſon office il eſt contraire a ſon ordre & aux commencemens de chevalerie devant ditz, par laquelle contrarieté il neſt pas vray chevalier, iacoit ce quil en porte le nom. Car ung tel chevalier eſt plus vil que le mareſchal ou le charpentier qui font leur office ſelon ce quilz doivent & ont aprins. Office de chevalier eſt de maintenir & deffendre la ſaincte foy catholique, pour laquelle dieu le pere envoya ſon filz en ce monde pour prendre chair humayne en la glorieuſe vierge marie, qui pour honnourer & multiplier la foy ſoubſtint en ce monde moult de travaulz & de peine & angoiſſeuſe mort. Doncques tout ainſi comme noſtre ſeigneur dieu a eſleu les clerz pour maintenir ſa ſaincte foy catholique avec eſcriptures & raiſons contre les meſcreans, auſſi dieu de gloire a eſleu les chevaliers affin ce que a force darmes ilz vainquent & ſurmontent les meſcreans qui par chaſcun iour font leur povoir de deſtruyre ſaincte egliſe, & telz chevaliers qui ainſi deffendent, dieu les tient pour amys honnourez en ce ſiecle & en lautre, quant ainſi gardent & maintiennent la foy par laquelle attendons eſtre ſaulvez. Chevalier qui a foy & ne uſe de foy eſt contraire a ceulx qui maintiennent la foy, eſt ainſi comme entendement de lhomme a qui dieu a donné raiſon, & neantmoins il uſe du contraire de raiſon. Doncques qui a foy & eſt contraire a foy & veult eſtre ſaulvé, il fait contre ſoymeſmes. Car ſon vouloir ſe concorde a meſcreance

qui eſt contraire a ſoy & a ſalvation. Par laquelle meſcreance lhomme eſt iugié a tourmens infinitz & pardurables. Pluſieurs ſont les offices que dieu a donnez en ce monde affin que de lhomme ſoit ſervy & honnouré, mais les plus nobles & les plus honnourez qui ſoient ſont les offices des clers & office de chevalier. Doncques ainſi comme clercz ne ſont point ordonnez de clergie qui ſoit contre lordre de chevalerie, ainſi chevaliers ne maintiennent point lordre de chevalerie qui ſont contraires & deſobeyſſans aux clercz qui ſont obligez a aymer & maintenir lordre de chevalerie. Ordre neſt point donné a lhomme pourtant quil ayme ſon ordre tant ſeulement, ains doit aymer les aultres ordres, car aymer une ordre & hayr lautre neſt pas aymer ordre, car dieu na donné ordre qui ſoit contraire a aultre ordre. Et auſſi doncques comme le religieux qui ayme tant ſon ordre quil eſt ennemy des aultres ordres ne enſuyt pas la reigle de ordre, ainſi le chevalier na point loffice de chevalier qui tant ayme & priſe ſon ordre quil en meſpriſe & hayt aultre ordre. Car ſe le chevalier aymoit lordre de chevalerie & hayoit & deſtruyſoit aulcun aultre ordre, il ſenſuyvroit que ordre fuſt contraire a dieu laquelle choſe ne peult eſtre comme il ſoit ainſi quil ayt eſtabli ordre.

Tant eſt noble choſe loffice de chevalier que ung chaſcun chevalier devroit eſtre ſeigneur & gouverneur de bien grant terre : mais tant ſont de chevaliers que la terre ne pourroit ſouffire a ſignifier que ung deuſt eſtre ſeigneur de toutes terres. Empereur doit eſtre chevalier & ſeigneur de tous chevaliers. Mais pour ce que lempereur ne pourroit tout ſeul par ſoy gouverner tous chevaliers, il eſt licite & convient quil ayt deſſoubz ſoy roys qui ſoient chevaliers pource quilz luy aydent a maintenir lordre de chevalerie. Et les

roys doyvent avoir deſſoubz eulx contes & vicontes, ducz, princes, valvaſſeurs. Et deſſoubz ces barons doivent eſtre chevaliers dung eſcu, leſquelz ſe doivent gouverner ſelon lordonnance des barons qui ſont es haulx degrez de chevalerie devant nommez. Pour demonſtrer lexcellence, ſeigneurie, povoir & ſageſſe de noſtre ſeigneur glorieux qui eſt ung ſeul dieu en trinité & ſcet & peult gouverner toutes choſes, ne fut pas convenable choſe que ung chevalier ſeul peuſt de par ſoy gouverner toutes les gens de ce monde, car ſi ſe peuſiſt faire dung chevalier tout ſeul, la ſeigneurie, povoir & ſaigeſſe de dieu ne fuſt point tant bien ſignifiée. Et pour ce a gouverner toutes les gens qui ſont au monde a voulu dieu quilz ſoient pluſieurs chevaliers, deſquelz il ſoit gouverneur tout ſeul ainſi comme il eſt dit au commencement. Et doncques roys & princes qui ſont prevoſtz & baillifz des aultres perſonnes que des chevaliers, **ſont contre loffice de chevalerie, car le chevalier eſt plus digne davoir ſeigneurie & domination deſſus le peuple que nul aultre homme. Et pour lhonneur de ſon office luy doit eſtre fait pluſgrant honneur que a nul aultre** homme qui na pas tant honnourable office. Et pour lhonneur quil recoit de ſon ordre, il a nobleſſe de cueur. Et par la nobleſſe de ſon couraige il ſencline moins & plus tard a maulvaiſtié & a tricherie & a vilains faitz que aultre homme. Office de chevalier eſt maintenir & deffendre ſon ſeigneur terrien, car roy ne nul hault baron na povoir de maintenir droicture en ſes hommes ſans ayde. Doncques ſe aulcun homme eſt contre le commandement de ſon roy & de ſon prince, il convient que les chevaliers aydent a leur ſeigneur qui eſt ung homme ſeul comme ung aultre. Et pour ce le maulvais chevalier qui plutoſt ayde a ung homme du peuple que a ſon ſeigneur & veult deſſaiſir ſon

ſeigneur de la ſeigneurie quil doit avoir ſus luy ne enſuit point loffice par lequel il eſt appellé chevalier. Par les chevaliers doit eſtre iuſtice maintenue & gardée, car ainſi comme les iuges ont offices de iuger, ainſi ont les chevaliers office de les garder de force & de violence en exerſant le fait de iuſtice. Sil povoit eſtre que chevalerie & clergie ſaſſemblaſſent en telle maniere que chevaliers fuſſent lettrez, tant que par ſcience fuſſent ſuffiſans deſtre iuges, nul office ne ſeroit tant convenable a eſtre iuge comme ſeroit chevalerie. Car cil par qui iuſtice peult eſtre mieulx tenue eſt mieulx convenable a eſtre iuge que nul aultre homme. Et meſmement ſil eſtoit tant lettré que par ſcience fuſt ſuffiſant a eſtre iuge, car ſans ſcience nul homme neſt digne deſtre iuge.

Chevaliers doivent prendre deſtriers, iouſter, aller aux tournoyemens, tenir table ronde, chaſſer aux cerfz & aux conins, aux porcz ſangliers, aux lyons & aultres choſes ſemblables. Ces choſes ſont offices de chevalier, car par faire toutes icelles ſen exercitent les chevaliers es armes & ſen acouſtument a maintenir lordre de chevalerie.

Doncques meſpriſer & delaiſſer la couſtumance & uſaige de ce par quoy le chevalier eſt appareillé a uſer de ſon office, eſt meſpriſer lordre de chevalerie. Et ainſi comme toutes ces choſes devant dites appartiennent a chevalier quant au corps, auſſi iuſtice, ſaigeſſe, charité, loyaulté, verité, humilité, force, eſperance, legiereté & les aultres vertus ſemblables appartiennent a chevalier quant a lame. Et pource le chevalier qui uſe de ces choſes qui appartiennent a lordre de chevalerie quant au corps, & de nulles de ces vertus qui appartiennent a chevalerie quant a lame, ne uſe & neſt point amy de lordre de chevalerie. Car ſe ainſi eſtoit quil fiſt ſeparation des vertus deſſuſdites, diſant quelles

ne appartiennent pas a lame & a lordre de chevalerie enſemble, il ſignifiroit que le corps & la chevalerie fuſſent tous deux contraires a lame & a ſes vertus. Et ce ſeroit faulx. Office de chevalier eſt de maintenir terre, car pour la paour que les gens du peuple ont des chevaliers ilz labeurent & cultivent les terres pour poeur & craincte deſtre deſtruictz. Et pour la cremeur des chevaliers ilz redoubtent les roys & les princes par leſquelz ilz ont le povoir. Mais le maulvais chevalier qui nayde a ſon ſeigneur terrien & naturel contre autre prince eſt chevalier ſans office. Et auſſi comme ſoy ſans loeuvre & comme mecreance qui eſt contre ſoy. Doncques ſi tel chevalier fuyvoit lordre & loffice de chevalerie, en ſoy deſtournant dayder a ſon ſeigneur, tel chevalier & ſon ordre ſeroient tort au chevalier qui ſe combat inſques a la mort pour inſtice & pour maintenir & deffendre ſon droicturier ſeigneur. Il neſt office qui ſouvent ſe fait, qui ne puiſſe eſtre deffait. Et ſe ce qui eſt fait ne povoit eſtre deſtruict ne deffait, ce ſeroit ſemblable a dieu qui eſt fait & ne peult eſtre deffaict ne deſtruict.

Doncques comme il ſoit ainſi que loffice de chevalerie ſoit fait & ordonné de dieu & ſoit maintenu par ceulx qui ayment lordre de chevalerie, & ſont ordonnez a chevaliers, pour ce le maulvais chevalier qui nayme point lordre de chevalier deffait le chevalier en ſoymeſme. Mais le maulvais roy ou prince qui deffait en ſoymeſme lordre de chevalier ne le deffait point en ſoy tant ſeulement, ains le deffait auſſi es chevaliers qui luy ſont ſoubmys. Leſquelz ſont ce qui nappartient point a faire a chevalier par le maulvais exemple de leur ſeigneur, en tant que par deſloyale flaterie ilz ne ſoyent aymez de luy. Et par ceſte raiſon les maulvais princes ne ſont point tant ſeulement contraires a lordre & a loffice de chevalerie, quant a leurs

perſonnes, aincoys le ſont auſſi quant a leurs ſoubmys auxquelz ilz deffont lordre de chevalerie. Doncques degecter ung chevalier de lordre de chevalerie eſt grant cruaulté & grant maulvaiſtié, moult plus grant deffault eſt den gecter pluſieurs. Quant aucun noble prince ou hault baron a en ſa court & en ſa compaignie maulvais chevaliers, faulx & trahiſtres qui ne finent ne ne ceſſent de luy enhorter & admoneſter quil face maulvaiſtiez, baratz & trahyſons & extorſions a ſes loyaulx ſubgectz, & le bon prince par la force de ſon noble couraige & par la grant amour & loyaulté quil a a chevalerie, & par layde que chevalerie luy fait, il les ſurmonte, vaincq & deſtruict, pour ce quen ſoymeſme ne deſtruiſe chevalerie. Moult grant force de couraige & grant nobleſſe a en ſoy tel ſeigneur & moult eſt amy de chevalerie quant il prent vengance de telz ennemys qui luy veullent tollir le bien & lhonneur de chevalerie & corrumpre ſon noble couraige. Se chevalerie fuſt plus en force de corps que en force de couraige, lordre de chevalerie ſe condeſcenderoit mieulx au corps qua lame. Et ſil eſtoit ainſi, le corps ſeroit plus noble que lame. Mais ce eſt evidamment faulx. Doncque comme nobleſſe de couraige ne puiſſe eſtre vaincue ne ſourmontée dung homme ne de tous les hommes qui ſont, quant elle eſt en ſa droicte force, & ung corps eſt legierement pris & vaincu dung autre, bien appert que le couraige de lhomme eſt plus noble que ſon corps. Et par telle maniere le chevalier qui eſt en la bataille avec ſon ſeigneur & par laſcheſté de couraige ſen fuyt de la bataille quant beſoing ſeroit quil luy aydaſt, pour ce que plus il redoubte le tourment ou peril de ſon corps que de ſon couraige, il nuſe point de loffice de chevalier, ne neſt ſerviteur, ne obeiſſant au treshonnorable ordre de chevalerie. Laquelle fut commencée par la

nobleſſe de franc couraige. Se la moindre nobleſſe de couraige appartenoit mieulx a lordre de chevalerie que la greigneur, a chevalerie ſe condeſcenderoient laſcheté de cueur & couhardie contre hardement (1) & force de couraige. Et ſil eſtoit ainſi, laſcheté & couhardie feroient office de chevalier, & hardieſſe & force de couraige deſordonneroient lordre de chevalerie. Doncque comme de cecy ſoit tout le contraire, pour tant tout chevalier qui ayme chevalerie quant moins a daide de compaignons & moins darmes & moins a deſpendre, de tant plus le convient efforcer davoir loffice de hardieſſe & fort couraige & noble eſperance contre ceulx qui ſont contraires a chevalerie.

Et ſil meurt pour maintenir chevalerie, lors il a chevalerie en ce en quoy mieulx la peult aymer & ſervir. Car chevalerie ne demeure tant aggreablement en nul lieu, comme elle fait en nobleſſe de couraige. Et nul homme ne peut plus aymer ne honnorer chevalerie, ne plus ne pourroit pour elle faire, que celluy fait qui meurt pour lamour & pour lhonneur de lordre de chevalerie. Chevalerie & hardieſſe ne ſe peuvent accorder ſans ſens & diſcretion & ſil eſtoit ainſi que follie & ignorance les concordaſſent, ſens & diſcretion qui ſont contraires a follie & a ignorance ſeroient contraires a lordre de chevalerie. Et ceſt choſe impoſſible. Par quoy il eſt appertement ſignifié a toy chevalier qui as grant amour a lordre de chevalerie, que tout ainſi comme chevalerie par nobleſſe de couraige te fait avoir hardement, ſi que tu ne doubte peril ne mort pour ce que tu puiſſe honnorer chevalerie, ainſi convient il que lordre de chevalerie te face aymer ſaigeſſe par quoy tu puiſſe aymer lordre & honnorer contre le deſordonnement & deffaille-

(1) Audace.

ment qui eſt en ceulx qui cuident ſuivre lordre de chevalerie par folie & ignorance & ſans entendement. Office de chevalier eſt maintenir & deffendre femmes vefves & orphelins & hommes meſaiſez & non puiſſans. Car ainſi comme couſtume eſt & raiſon que les gregneurs & puiſſans aident aux menuz & que les mineurs ayent recours aux greigneurs, auſſi eſt la couſtume de lordre de chevalerie que pour ce quelle eſt grande, honnorée & puiſſante, ſoit en ſecours & en ayde a ceulx qui ſont deſſoubz luy & moins puiſſans & moins honnorez de luy. Doncques comme ainſi ſoit, faire tort & force a femmes vefves qui ont beſoing dayde, & desheriter orphelins qui ont meſtier de gouverneur, & rober & deſtruire le pouvre peuple qui na point de povoir, & tollir & oſter a ceulx qui auroyent beſoing quon leur donnaſt : telles choſes ne ſe peuvent concorder a lordre de chevalerie. Car ceſt maulvaiſtié, cruaulté & tyrannie. Et le chevalier qui a en luy telz vices, luy & ſon ordre ſont contraires a loyaulté & iuſtice & eſpecialement a nobleſſe de chevalerie. Tout ainſi comme dieu a donné au mecanicque yeulx pour ce quil en voye ouvrer, auſſi a il donné yeulx au pecheur affin quil en pleure ſes pechez. Et ainſi comme dieu a donné cueur au chevalier pour ce quil ſoit hardy par ſa nobleſſe, ainſi doit il avoir en ſon cueur pitié & miſericorde & que ſon couraige ſoit enclin aux oeuvres de pitié & de miſericorde. Ceſt aſſavoir ayder a ceulx qui en pleurant requirent aux chevaliers ayde & mercy & qui en eulx ont eſperance. Donc le chevalier qui na yeulx dont il voie les non puiſſans & na cueur ne penſée dont il puiſſe penſer & rememorer les beſoings de la chetive gent, neſt point vray chevalier & neſt pas de lordre de chevalerie. Se chevalerie qui tant eſt honnorée, office fuſt de rober & de deſtruire les pouvres & non puiſſans

& denganner (1) & faire tort aux vefves femmes qui nont qui les deffende ſi non dieu & chevalerie, bien grant & bien noble office fuſt aider & maintenir orphelins & pouvres femmes vefves. Doncques ſe ce qui eſt maulvaiſtié & tromperie eſtoit en lordre de chevalerie qui tant eſt honnorable, & par maulvaiſtié, faulſeté & trahyſon & cruaulté, chevalerie eſtoit en tel honneur, moult plus forment ſeroit honnorée par deſſus chevalerie celle ordre qui par loyaulté, courtoiſie, liberalité & pitié auroit honneur. Office de chevalerie eſt avoir chaſteaulx & cheval pour garder les chemins & pour deffendre ceulx qui labeurent les terres. Et doivent avoir villes & citez pour y tenir droicture aux gens & pour y aſſembler gens mechanicques de pluſieurs meſtiers qui moult ſont neceſſaires a lordonnement de ce monde, a garder & maintenir vie dhomme & de femme. Doncques comme les chevaliers pour maintenir leur office ſoient tant bien louez quilz ſont ſeigneurs de villes, chaſteaulx & citez & de pluſieurs gens, ſe deſtruire chaſteaulx, villes & citez, bruller maiſons, copper arbres & plantes, occire beſtes & deſrober les chemins eſtoit office de chevalerie, ouvrer & baſtir chaſteaulx, villes & citez & garder forteresſes, garder & deffendre les bonnes gens & tenir ſeurs les chemins & les autres choſes ſemblables a certes, ſeroient deſordonnement de chevalerie. Et ſil eſtoit ainſi, la raiſon pourquoy eſt chevalerie trouvée & ſon deſordonnement & ſon contraire ſeroyent une meſme choſe. Et cecy ne pourroit eſtre. Office de chevalier eſt encercher larrons & robeurs & les aultres maulvaiſes gens. Car tout ainſi que la coygnye eſt faicte pour copper & deſtruire les arbres, auſſi eſt étably & trouvé chevalier pour

(1) Tromper. De l'eſpagnol *engañar*.

deſtruire les maulvais hommes. Et doncque ſe le chevalier eſt robeur, trayſtre, larron, & trayſtres, robeurs & larrons doivent eſtre prins & livrez a mort par les chevaliers, le chevalier doncque qui eſt entaché de ces maulvaiſes conditions prengne & occie ſoy meſme ſil veult uſer de iuſtice qui appartient a ſon office ainſi comme il en uſeroit aux autres. Et ſe en ſoy ne veult uſer de ſon office & es autres en uſe, de ce enſuit il quil ayme mieulx lordre de chevalerie en autruy que en ſoy.

Il neſt pas choſe convenable ne loiſible que lhomme ſe occie. Et pour ce le chevalier qui eſt larron, trayſtre & robeur doit eſtre pris & mys a mort par autres chevaliers. Et tout chevalier qui ſeuffre, ſouſtient, ou maintient trayſtre, robeur ou larron, nuſe point de ſon office en ce faiſant. Car ſil en uſoit en ceſte maniere il feroit contre ſon office qui veult que lon deſtruie les hommes faulx & trayſtres qui ne ſont pas vrays chevaliers. Se toy chevalier as douleur ou aucun mal en lune de tes mains, celuy mal eſt plus pres de ton autre main que de moy ou dautre homme. Doncque tout chevalier trayſtre & robeur eſt plus pres de toy qui eſt chevalier que de moy qui ne ſuis pas chevalier ne de ton office comme luy, lequel tu ſouſtiens & eſt tel par ton deffault. Et ſe celuy mal te griefve plus que moy, pour quoy doncques te excuſe tu de pugnir tel homme qui eſt contraire & ennemy de chevalerie, & ceulx qui ne ſont chevaliers tu reprens de leurs deffaulx.

Chevalier larron fait greigneur larrecin au hault honneur de chevalerie en tant quil luy emble le nom de chevalerie ſans cauſe, qui ne fait quant il emble deniers ou autres choſes. Car embler honneur eſt donner vitupere & malle renommée a celle choſe qui eſt digne davoir louange & honneur. Car honneur vault mieulx que deniers ne or

ne argent ſans nulle comparaiſon. Premierement par ce que dit eſt : ceſt plus grant deffault de ravaller & tenir vil chevalerie que embler deniers ne autres choſes qui ne ſont point chevalerie. Car ſe du contraire eſtoit il ſenſuivroit que deniers & autres choſes vauldroyent mieulx que honneur. Secondement ſaulcun trayſtre qui occiſt ſon ſeigneur ou couche avec la femme de ſondit ſeigneur ou luy trahit ſon chaſteau eſt chevalier, quelle choſe ne quel nom a lhomme qui pour honneur ſon ſeigneur meurt en fait darmes. Tiercement & ſe le chevalier trayſtre de ſon meffait eſt deporté, quel deffault pourra il doncques faire de quoy il ſoit pris ne pugny, puis que ſon ſeigneur ne le pugnit de trayſon : Et ſe ſon ſeigneur ne maintient lordre de chevalerie en ſon chevalier trayſtre, en quoy la maintiendra il doncques. Et ſe le ſeigneur ne deſtruit ſon trayſteur, quelle choſe deſtruyra il : & tout ſeigneur qui ne prent vengeance de ſon trayſteur, pour quoy eſt il ſeigneur ne homme de nulle puiſſance. Office de chevalier loyal eſt de acuſer & appeller trayſteur, & combatre a luy. Et office de chevalier trayſtre eſt renoyer & ſoy eſcondire de ce quon lappelle de combatre au loyal chevalier, & ces deux offices ſont bien contraires lune a lautre : car tant eſt le couraige maulvais du chevalier trayſtre quil ne peult vaincre ne ſurmonter le noble couraige du chevalier loyal, combien que par oultrecuidance le cuide bien aucunesfois vaincre en combatant. Car le loyal chevalier qui pour droit ſe combat, ne peut eſtre ſurmonté. Car ſe le chevalier amy de chevalerie eſtoit vaincu, ce ſeroit peché & contre lhonneur de chevalerie. Se rober & tollir fuſt office de chevalerie, donner fuſt contraire a lordre de chevalerie. Et ſe donner appartenoit a aucun autre office, combien de valeur auroit lhomme qui maintiendroit loffice de donner.

Et ſe donner les choſes robées & tollues appartenoit a chevalerie, a qui appartiendroit rendre & reſtablir. Et ſe le chevalier oſtoit au bon homme ce que dieu luy donne & le vouloit retenir comme ſa poſſeſſion, quelle choſe deffendroit aux bonnes gens leur droit. Petit ſcet & garde mal celuy qui commande ſes brebis en la garde du loup affamé, & qui ſa belle femme met en garde de jeune chevalier trayſtre, & qui ſon fort chaſteau baille a garder au chevalier avaricieux & convoiteux. Et ſe tel homme qui ainſi ſes choſes baille follement a garder comment ſcauroit il bien garder les autres. Eſt il nul chevalier que voulentiers ne vueille recouvrer ſon chaſteau de celuy a qui il la baillé & commandé a garder. Eſt il aucun chevalier que voulentiers ne garde ſa femme de chevalier trayſtre. Auſſi neſt il nul chevalier convoiteux & robeur qui ia ſe faigne de rober. Certainement nulz telz maulvais chevaliers ne peuvent eſtre ramenez ne radreſſez a lordre de chevalerie. Tenir ſon harnoys bel & gent & ſcavoir ſoy bien prendre garde de ſon cheval eſt office de chevalier, ceſt a dire que le chevalier le doit bien ſcavoir faire comme bon maiſtre affin que ceulx quil a commis le faire il les ſache reprendre de leurs deffaultes. Et ſe jouer ſon harnois & ſon cheval eſtoit office de chevalier, il ſenſuivroit que ce qui eſt & ce qui ne eſt fuſt office de chevalier, comme ſeroit & non ſeroit & eſtre & non eſtre ſeroyent choſes contraires. Se jouer & deſtruire ſon harnois eſt office de chevalier, quelle choſe eſt doncque chevalier ſans harnois ne pour quoy eſt il appellé chevalier. Commandement eſt en noſtre loy que nul chreſtien ne ſoit pariure. Et ſe faire faulx ſerment neſtoit contre lordre de chevalerie, dieu qui fiſt le commandement & chevalerie ſeroyent contraires, ou ſeroit doncque lhonneur de chevalerie, ne quel ſeroit ſon

office. Et ſe dieu & chevalerie ſe concordent, il convient que iurer faulx ſerment ne ſoit pas en ceulx qui maintiennent lordre de chevalerie. Se iuſtice & luxure ſe concordoyent, chevalerie qui ſe concorde a iuſtice ſe concorderoit a luxure. Et ſe chevalerie & luxure ſe concordoyent, chaſteté qui eſt contraire en toutes choſes a luxure ſeroit contre lhonneur de chevalerie. Et ſil eſtoit ainſi, par maintenir luxure chevaliers honnoreroyent & maintiendroyent chevalerie. Et ſe iuſtice & luxure ſont contraires & chevalerie eſt pour maintenir iuſtice, doncque chevalier luxurieux eſt contraire a chevalerie. Et ſe ainſi eſt, doncque devroit plus aſprement eſtre pugny le vice de luxure quil neſt. Et ſe en chevalerie eſtoit pugny le vice de luxure ſelon ce quil devroit, de nul autre ordre nen ſeroit tant de pugnis ne tant de boutez hors comme de lordre de chevalerie. Se iuſtice & humilité eſtoyent contraires, chevalerie qui ſe concorde a iuſtice ſeroit contraire a humilité & ſe concorderoit a orgueil qui eſt contraire a humilité. Et doncque ſe chevalier ainſi comme il eſt orgueilleux maintient lordre de chevalerie, autre chevalerie eſtoit celle qui fut commencée par iuſtice & pour maintenir les hommes humbles contre les orgueilleux & iniurieulx. Et ſil eſtoit ainſi les chevaliers qui ores endroit ſont, ne ſeroyent point en celle ordre en quoi eſtoyent les premiers chevaliers. Car ſe les chevaliers qui ores ſont en tant comme il ſont orgueilleux & iniurieulx tenoyent la regle, lordre & loffice que tenoyent les premiers chevaliers, de ce ſenſuivroit que aux chevaliers orgueilleux & iniurieux qui ſont au temps preſent, ne fuſt orgueil ne maulvaiſtié. Et ſe ce qui eſt orgueil & maulvaiſtié ne ſemble eſtre maulvaiſtié & orgueil & ſont reputez pour neant, ou ſont doncques humilité & iuſtice ne en quoy ſont ilz, ne de quoy ſervent ilz. Se iuſ-

tice & paix eſtoyent contraires, chevalerie qui ſe concorde en toutes choſes & doit concorder a iuſtice, ſeroit contraire a paix. Et ſe ainſi eſtoit, les chevaliers doncque qui ſont ennemys de paix & ayment guerres & tribulations, pilleries & larrecins & toutes manieres de maulvaiſtié faictes au monde, telz gens doncque ſeroyent chevaliers. Et ceulx qui pacifient & accordent les bonnes gens & fuyent les maulvaiſtiés & tribulations du monde, telz gens au propos de deſſus dit, ſeroyent maulvais chevaliers, faulx & iniurieux & contraires a chevalerie. Mais le hault empereur, ceſt dieu qui tout voit & congnoiſt, ſceſt bien quil eſt tout du contraire & autrement, car les iniurieulx ſont du tout contraires a chevalerie & a tout honneur. Ie te demande quelz eſtoyent les premiers chevaliers qui ſe concordoyent a iuſtice & a paix & qui accordoyent & pacifioyent les hommes par iuſtice & par force darmes: car tout ainſi comme ou temps ou quel commença chevalerie eſtoit office de chevalier pacifier & accorder le peuple par iuſtice, auſſi eſtoit office de chevalier pacifier & accorder par force darmes. Et ſe les chevaliers iniurieulx & guerroyeurs qui lors ſont, ne maintiennent lordre & loffice de chevalerie, qui ſont ceulx qui les maintiendront, ne quantz, ſe tous ſont telz. En maintes manieres doit & peult chevalier uſer de loffice de chevalerie. Mais pour tant que nous avons a parler de maintes choſes, nous nous en paſſons au plus brief & plus legierement que nous povons. Et meſmement comme a la requeſte du treſcourtois eſcuyer, loyal, veritable & bien enſeigné en toute courtoiſie & honneur qui moult longuement a deſiré la regle & lordre de chevalerie, ayons commencé ce livre pour lamour de luy & pour ſon deſir & ſa voulenté accomplir, avons propos

de parler briefment en ce livre, pour ce que briefment doit eſtre adoubé & fait nouveau chevalier.

De lexamination de leſcuyer qui veult entrer en lordre de chevalerie. iiii chapitre.

Examiner leſcuyer qui veult entrer en lordre de chevalerie appartient bien, & luy convient examinateur qui ſoit chevalier, & que apres dieu il ayme ſur toutes choſes lordre de chevalerie, car aucuns chevaliers ſont qui ayment mieulx grant nombre de chevaliers tant ſoyent ilz maulvais, que petit nombre de bons chevaliers. Et non obſtant chevalerie na point de regard a multitude de nombre, ains ayme nobleſſe de couraige & de bons enſeignemens dont nous avons deſſus parlé. Pour ce ſe lexaminateur ayme **plus multitude de chevaliers que nobleſſe de chevalerie, il neſt point convenable ne digne deſtre examinateur, aincoys ſeroit beſoing quon lexaminaſt & repriſt du tort quil fait au hault honneur de chevalerie.**

Premierement il convient demander a leſcuyer qui veult eſtre chevalier ſil ayme & doubte dieu, car ſans aymer & doubter dieu nul homme neſt digne dentrer en lordre de chevalerie. Car amour fait alleger les faiz de chevalerie & cremeur fait doubter les deffaulx par quoy chevalerie prent deſhonneur. Doncque quant il advient que leſcuyer qui nayme ne ne doubte dieu eſt fait chevalier, il prent honneur en recevant chevalerie & recoit deshonneur entant quil la recoit ſans honnorer & craindre dieu de qui eſt honnorée chevalerie. Pour ce eſcuyer ſans amour & cremeur neſt pas digne deſtre chevalier. Tout ainſi comme chevalier ſans cheval ne

ſe accorde point a loffice de chevalerie, auſſi leſcuyer ſans nobleſſe de couraige ne ſacorde pas a lordre quil demande. Pour quoy doncque demande il ordre quil nayme, laquelle il guette a deſtruire de ſa maulvaiſe & deſloyalle nature. Et celuy qui deſcuyer de vil couraige fait chevalier par faveur ou autrement, pourveu quil ſaiche quil ſoit tel, fait contre ſon ordre & en charge ſa conſcience. Ne quiers pas nobleſſe de couraige en la bouche, car toute bouche ne dit pas vray. Et ne la cerche pas es honnorables veſtemens : car deſſoubz maint bel amict (1) y a ſouvent ung couraige failly plain de barat & de maulvaiſtié.

Ne la quiers pas en cheval car il ne peult reſpondre. Et ne la quiers pas es beaux garnemens ne en beaux harnoys, car dedans beau garnement eſt ſouvent cueur maulvais & couhart. Doncque ſe tu veulx trouver nobleſſe de couraige demande la a foy, eſperance, charité, iuſtice, force, attrempance, a loyaulté & aux autres vertus, car en elles demeure nobleſſe de couraige. Et par icelles ſe deffend le noble cueur du chevalier de maulvaiſtié & de tromperie & des ennemys de chevalerie.

Eage convenable affiert a nouveau chevalier : car ſe leſcuyer qui veult eſtre chevalier eſt trop ieune il neſt point digne de leſtre, pour ce quil ne peut avoir aprinſes les choſes qui appartiennent a ſcavoir a leſcuyer avant quil ſoit chevalier. Et ſil eſtoit fait chevalier en ſon enfance il ne pourroit ia tant remembrer ce quil promect a lhonneur de chevalerie, quant meſtier ſeroit quil le remembraſt. Et leſcuyer qui veult eſtre chevalier & eſt vil avant quil ſoit chevalier, il fait vilennie & iniure a chevalerie qui eſt maintenue par fors hommes & combatans, & eſt anientie &

(1) Du latin *amictus*, manteau.

ravallée par hommes laſches & failliz de cueur, non puiſſans, vaincus & fuyans. Tout ainſi comme vertu & meſure demeurent ou milieu de deux extremitez & leur contraire ceſt aſſavoir orgueil & vice demeurent es deux extremitez, auſſi chevalerie maint & demeure en laage qui ſaffiert a chevalier. Car ſainſi neſtoit, il ſenſuivroit que contrarieté fuſt entre meſure & chevalerie. Et ſelle y eſtoit, vertu & chevalerie ſeroient contraires. Et ſelles ſont contraires en toy eſcuyer qui es laſche ou tardif a eſtre chevalier, pour quoy veulx tu eſtre en lordre de chevalerie. Se par beaulté de faſſon, ou par beau corps & grant & bien atourné, ou par beaulx cheveulx & blons ou par beau regard & pour tenir le miroer en la main ou entour ſoy & par les autres iolivetez devoit eſcuier eſtre adoubé a chevalier, de beaulx filz de vilains & de belles femmes de petit lignaige bas & vil pourrois tu faire chevalier. Et ſe tu le faiſoyes, ton honnoré lignaige tu deshonnorerois & meſpriſerois. Et la nobleſſe que dieu a donnée a lhomme gregneur que a femme, tu ferois moindre & la mettroys en viltenance. Et par tel meſpriſement tu avalle & abaiſſe lordre de chevalerie en tant que par droicture nul vilain de cueur ne doit venir a eſtre mys au treshault honneur & ordre de chevalerie.

Paraige & chevalerie ſe concordent, car paraige neſt autre choſe que honneur ancienne continue, & chevalerie eſt ordre & regle qui tient depuis le temps ou elle fut commencée iuſques au temps preſent. Et pour ce que paraige & chevalerie ſe concordent, ſe tu fais chevalier homme qui ne ſoit de paraige, tu fais paraige & chevalerie eſtre contraires. Et par celle meme raiſon celuy que tu fais chevalier eſt contre paraige & contre chevalerie. Et ſil eſt chevalier & eſt contre chevalerie, en quoy eſt doncque chevalerie. Se tu as tant de puiſſance quen lordre de che-

valerie tu puiſſe mettre homme qui neſt point digne, a force convient que tu ayes tant de povoir, que de la devant dicte ordre de chevalerie tu puiſſe par force tirer & bouter hors celuy qui par paraige eſt digne & convenable a eſtre chevalier. Et ſe le chevalier a tant de vertu que tu ne luy puiſſe tollir & oſter ſon honneur, ne a ceulx qui par paraige luy ſont convenables, doncque ne peulx tu tant avoir de povoir que tu faces chevalier dhomme de vil lignaige.

Autant eſt honnorée nature es arbres & es beſtes comme es hommes, quant a nature corporalle, mais par la nobleſſe de lame raiſonnable qui tant ſeulement participe en cueur dhomme, pour ce nature a plus grant vertu en corps humain quen corps beſtial. Doncque pour ce lordre de chevalerie conſent par moult nobles couſtumes & par moult nobles faitz & par nobleſſe de prince, quelle puiſſe avoir en chevalerie aucun homme de nouveau lignaige honnorable & gentil. Et ſainſi neſtoit, il ſenſuivroit que mieulx ſe commiſt chevalerie a nature de corps que a vertu dame, & cecy eſt faulz, ains ſe commet mieulx a lame que au corps nobleſſe de couraige qui ſaffiert a chevalerie.

A examiner eſcuyer qui veult eſtre chevalier convient demander & enquerir de ſes couſtumes & manieres. Car ſe maulvais enſeignemens ſont cauſes par quoy les maulvais chevaliers ſont boutez hors de lordre de chevalerie, deſconvenable choſe eſt que maulvais cueur ſoit chevalier & quil entre en ordre dont il luy conviengne yſſir par maulvais fais oupar deſconvenables & deſaggreables couſtumes.

Se chevalerie convient tant ſeulement par force a valeur que tous les amys de deshonneur gette de ſon ordre, & ſe chevalerie ne recevoit en ſon ordre ceulx qui ont valeur &

maintiennent honneſteté & ayment valeur, il ſenſuivroit que chevalerie ſe peuſt deſtruire en vilité & ne ſe peuſt refaire & reſtaurer en nobleſſe. Et cecy eſt faulx. Et pourtant toy chevalier qui examine leſcuyer, tu es obligé plus forment a encercher nobleſſe & valeur en leſcuyer que nulle autre choſe.

Chevalier qui as office dexaminer eſcuyer qui veult entrer en lordre de chevalerie, dois ſcavoir quelle intention a leſcuyer & voulenté deſtre chevalier. Car ſil ayme chevalerie pour eſtre riche ou pour ſe aourner ou pour eſtre honnoré ſans ce quil ne face honneur a chevalerie ne a ceulx qui honnorent chevalerie, il ayme & deſire le deſhonneur de chevalerie. Par laquelle choſe il eſt indigne que par chevalerie il ayt richeſſe ne honneur ne nul bien. Tout ainſi comme entention ſe fauſſe & deſment es clercz avec ſymonie par quoy ilz ſont eſleuz a eſtre prelaz, auſſi maulvais eſcuyer fauſſe & deſment ſon vouloir & ſon intention quant il veult eſtre chevalier contre lordre de chevalerie. Et ſe clerc qui a ſymonie, en tout quant quil fait eſt contre ſa prelation, auſſi leſcuyer qui a faulſe intention a loffice de chevalerie eſt contre lordre de chevalerie & tout quant quil y fait. A eſcuyer qui deſire chevalerie convient ſcavoir la grant charge & les grans perilz qui ſont appareillez a ceulx qui chevalerie veullent maintenir. Car chevalier doit plus doubter le blaſme des gens & ſon deshonneur quil ne fait le peril de mort. Et vergoigne doit donner plus grant paſſion a ſon couraige que faim ne ſoif, ne chault ne froit ne autre neceſſité ne pourroit donner a ſon corps. Et pour ce tous ces perilz doivent demonſtrer & denoncer a leſcuyer avant quil ſoit adoubez ne fait chevalier.

Chevalerie ne peult eſtre maintenue ſans le harnois qui appartient a chevalier ne ſans les honnorables faitz & les

grans deſpens qui appartiennent a loffice de chevalerie. Pourtant eſcuyer ſans harnois & qui na tant de richeſſe quil nen puiſſe maintenir chevalerie, ne doit point eſtre chevalier ne deſirer a leſtre. Car par deffaulte de richeſſes deffault harnois. Et par deffaillement de harnois & de deſpens, maulvais chevaliers deviennent robeurs, trayſtres, larrons, menteurs, faulx & trompeurs. Et a moult daultres vices qui ſont contraires a chevalerie. Lhomme contraict ou trop gros ou trop gras ou qui a aulcune maulvaiſe diſpoſition en ſon corps par quoy il ne puiſſe uſer de lhonneur de chevalerie neſt point ſuffiſant a eſtre chevalier. Car reprouche ou viltenance ſeroit a lordre de chevalerie, ſelle retenoit homme pour porter armes qui fuſt entaché ne corrumpu ne non puiſſant. Et tant eſt noble & haulte chevalerie en ſon honneur, que leſcuyer meshaignez (1) daucun membre, iaſoit quil ſoit riche & noble & de noble cueur, né de noble lignaige, neſt pas digne deſtre receu en lordre de chevalerie. En apres doit on enquerir & demander de leſcuyer qui demande chevalerie ſil fiſt oncques nulle faulſeté ou tromperie qui ſoit contre lordre de chevalerie. Car tel fait peult il avoir fait & tant petit peut priſer le meffait quil a fait, quil neſt pas digne que chevalerie le recoyve en ſon ordre, ne quelle le face compagnon de ceulx qui maintiennent lordre de chevalerie. Se leſcuyer a vaine gloire de ce quil fait il neſt pas digne deſtre chevalier, car vaine gloire eſt ung vice qui deſtruict & aneantiſt les merites & les guerdons du benefice de chevalerie. Leſcuyer chueur (2) ou flateur a corrumpue intention. Par laquelle corruption eſt deſtruicte & corrumpue la nobleſſe qui affiert au couraige de chevalier.

(1) Eſtropie, mutilé, difforme.

(2) Celui qui, par des careſſes & des paroles trompeuſes, cherche à gagner les bonnes grâces de quelqu'un.

Orgueilleux eſcuyer, mal enſeigné, de vilaines parolles, de mal couraige & vilain, avaricieux, menteur, deſloyal, pareſſeux, ireux, luxurieux, yvrongne, glout, pariure ou qui a autres vices ſemblables ne ſacorde point a lordre de chevalerie.

Doncques ſe chevalerie povoit recevoir ceulx qui ſont contre ſon ordre, il ſenſuivroyt quen chevalerie ordonnance & deſordonnance fuſſent une meſme choſe. Et quant chevalerie eſt pour ordonnance de valeur, pour ce doit eſtre examiné tout eſcuyer avant quil ſoit fait chevalier.

En quelle maniere leſcuyer doit recevoir lordre de chevalerie. v. chapitre.

Au commencement que leſcuyer doit entrer en lordre de chevalerie il convient quil ſe confeſſe des deffaulx quil a fait contre dieu. Et doit recevoir chevalerie en intention que en icelle honnoure & ſerve noſtre ſeigneur glorieux. Et ſil eſt net de peché il doit recevoir ſon ſaulvement. A faire chevalier affiert aucunes des grans feſtes de lannée, ſi comme Noel, Paſques, Penthecouſtes & telz iours ſolemnelz. Pour ce que pour lhonneur de la feſte ſaſſemblent ce iour maintz hommes en celuy lieu ou leſcuyer doit eſtre adoubé a chevalier. Et doit on prier dieu quil doint a leſcuyer grace & benediction par quoy il ſoit a lordre de chevalerie loyal. Leſcuyer doit ieuſner la vigille de telle feſte en lhonneur du ſainct de quoy on fait la feſte celuy iour ou il doit eſtre receu en lordre de chevalerie & doit aler a leſgliſe prier dieu. Et doit la nuit veillier & eſtre en prieres devant le iour ou quil doit eſtre adoubé a chevalier. Et doit oyr la parolle de

dieu & touchans le fait de chevalerie. Et ſe il eſcoute lors les iangleurs & les muſars qui parlent de puterie & de peché, au commencement quil entre en lordre de chevalerie il commence a deshonnourer & a meſpriſer lordre de chevalerie.

Lendemain de la feſte ou il a eſté adoubé convient chanter une meſſe ſolemnellement. Et doit leſcuyer venir devant lautel & ſe doit offrir au preſtre qui tient le lieu de noſtreſeigneur & lordre de noſtreſeigneur. Et a lhonneur de dieu convient quil ſe oblige & ſoubmette a honnorer chevalerie de tout ſon povoir.

En iceluy iour convient faire ſermon ouquel ſoyent racontez les xiiii. articles eſquelz eſt fondée la ſaincte foy catholique, les x. commandemens & les vii. ſacramens de ſaincte egliſe & les autres choſes qui appartiennent a la foy, & doit leſcuyer ſcavoir ces choſes en celle maniere quil ſaiche accorder loffice de chevalerie aux choſes qui appartiennent a la foy. Les xiiii. articles ſont telz. Croire ung dieu eſt le premier article, & croire le pere & le filz & le ſainct eſperit ſont iii. articles. Et convient que lhomme croye que le pere & le filz & ſainct eſprit ſoyent ung dieu eternellement ſans fin & ſans commencement. Croire que dieu ſoit createur de toutes choſes eſt le quint article. Et le vi. eſt croire que dieu ſoit racheteur, ceſt a dire quil a racheté le lignaige humain des peines denfer auſquelles il eſtoit iugié pour le peché dadam & de eve noſtre premier pere & mere. Le vii. article eſt croire que dieu donne gloire a ceulx qui ſont en paradis. Ces vii. articles appartiennent a la deité, & les autres ſept appartiennent a lhumanité que le filz de dieu priſt en noſtre dame ſaincte marie. Le premier de ces vii. articles eſt croire que ieſuchriſt fut conceu du ſainct eſpirit quant ſainct gabriel larchange ſalua noſtre dame. Le ſecond eſt croire que ieſuchriſt ſoit né. Le tiers eſt croire quil ait eſté crucifié

& mort pour nous ſaulver. Le quart eſt croire que ſon ame deſvalla en enfer pour delyvrer ſes amys. Ceſt aſſavoir adam, abraham & les autres prophetes qui creoient ſon ſainct advenement. Le quint eſt croire quil ſoit reſuſcité de mort a vie. Le ſexte eſt croire quil monta au ciel le iour de laſcenſion. Le vii. eſt croire que ieſuchriſt viendra au iour du iugement quant tous ſeront reſuſcitez & iugera les bons & les maulvais & donnera a chaſcun peine & gloire ſelon ce quil aura deſſervy en ce monde tranſible. Croire convient a tout bon creſtien en ces xiiii. articles qui ſont vrayz teſmoings de dieu & de ſes œuvres, car ſans ces articles nul homme ne ſe peult ſaulver. Les commandemens que dieu donna a moyſe ſur le mont de ſinay ſont x. Le premier eſt que tu adoreras & aymeras & ſerviras tant ſeulement ung ſeul dieu. Ne ſoies pariure. Sainctifie le ſamedy, ceſt a dire le dimenche. **Honnoure ton pere & ta mere. Ne fais homicide ne murtre. Ne fais fornication ne larrecin. Ne porte faulx teſmoignaige. Ne convoite pas la femme de ton prouchain. Nayes pas envie des biens de ton prochain.**

A tout chevalier convient ſcavoir ces x. commandemens pour ce que ſon ordre ne ſoit deſobedient aux commandemens que dieu a donné. Les ſacremens de ſaincte egliſe ſont vii. ceſt aſſavoir, bapteſme, confirmation, le ſacrement de lautel, ordre & mariage, penitence & unction. Par ces ſept ſacremens nous nous avons tous a ſaulver, & chevalerie eſt obligée par ſerment a honnorer & a complir ces vii. ſacremens. Et pour ce appartient a tout chevalier quil ſaiche bien ſon office & les choſes auſquelles il eſt obligé deſpuis quil receut lordre de chevalerie. De toutes ces choſes devant dictes & des autres qui appartiennent a chevalerie doit faire mention le preſcheur qui preſche en la preſence de leſcuyer, & moult devotement doit leſcuyer

prier dieu quil luy doint grace & benediction par quoy il ſoit ſon loyal ſerviteur tous les iours de ſa vie deſlors en avant. Quant le preſcheur a dit tout ce quil appartient a ſon office, alors convient il que le prince ou le baron qui veult adouber leſcuyer a chevalier ait en ſoymeſme vertu & ordre de chevalerie, ſi comme il appartient a leſcuyer qui requiert lordre de chevalerie & la vertu. Et ſe le chevalier qui fait chevaliers neſt ordonné vertueux, comment peult il donner ce quil na pas. Tel chevalier eſt de pire condition que ne ſont les plantes. Car les plantes ont povoir de donner leur nature les unes aux autres, & des beſtes & des oyſeaulx eſt ainſi ou ſemblables, mais ce ne peult faire le chevalier. Tel chevalier faulx & maulvais qui deſordonnement veult multiplier ſon ordre, fait tort & vilanie a chevalerie, car il veult faire ce qui neſt point convenable choſe a faire & ce par quoy il devroyt eſtre deffait & vituperé. Doncque par le deffault de tel chevalier advient aucunesfois que leſcuyer qui de luy recoit chevalerie neſt pas tant aydé ne maintenu de la grace de noſtre ſeigneur ne de la vertu de chevalerie comme il fuſt ſil fuſt dung bon & loyal chevalier. Et pour ce tel eſcuyer eſt fol & tous autres ſemblablement qui de tel chevalier recoivent chevalerie. Leſcuyer ſe doit agenoiller devant lautel & lever a dieu ſes yeulx corporelz & ſpirituelz & ſes mains au ciel. Et le chevalier luy doit ceindre leſpée en ſignifiance de chaſteté & de iuſtice. Et en ſignifiance de charité le chevalier doit baiſer leſcuyer & luy doit donner une paulmée affin quil ſoit ſouvenant de ce quil promet & de la grant charge a quoy il eſt obligé & du grant honneur quil recoit & prent par lordre de chevalerie. En apres quant le chevalier eſpirituel, ceſt le preſtre, & le chevalier terrien ont fait ce quil appartient a leur office quant a faire che-

ier nouveau, le nouveau chevalier doit chevaucher parmy la [illegible] & ſe doit monſtrer aux gens, affin que tous ſai-[illegible]ent quil eſt chevalier nouvellement fait & ordonné che-valier, & quil eſt obligé a deffendre & maintenir le hault honneur de chevalerie. Car de tant aura il en ſoy plus grant reffrenement de mal faire : car par la vergongne quil aura des gens qui ſceuent ſa chevalerie, il ſe retirera ſouvent de meſprendre contre lordre de chevalerie. A celuy iour con-vient faire grant feſte, donner beaulx dons & grans & faire grans mengiers, iouſter & bouho[illegible]der, & les autres cho-ſes qui appartiennent a feſte de chevalerie.

Et le ſeigneur qui fait nouveau chevalier doit donner au chevalier nouveau & aux autres chevaliers. Et auſſi doit le chevalier nouveau donner aux autres celuy iour. Car qui tant grant don recoit comme eſt lordre de chevalerie, ſon ordre deſment ſil ne donne ſelon ce quil doit donner. Toutes ces choſes & maintes autres leſquelles ie ne vueil point or endroit raconter pour cauſe de briefveté appar-tiennent a donner chevalerie.

De la ſignifiance des armes au chevalier. vi. chapitre.

Tout ce que le preſtre veſt quant il chante la meſſe a aucune ſignifiance qui ſe concorde a ſon office. Et office de preſtre & office de chevalier ont grant concordance. Pour ce ordre de chevalerie requiert que tout ce que a beſoing le chevalier quant a uſer de ſon office ait au-cune ſignifiance par laquelle ſoit ſignifiée la nobleſſe de chevalerie & de ſon ordre. A chevalier eſt donné eſpée qui eſt faicte en ſemblance de croix, a ſignifier que ainſi

que noſtre ſeigneur dieu ieſuchriſt vainquiſt en la croix la mort de lhumain lignaige a laquelle il eſtoit iugé par le peché de noſtre premier pere adam, tout ainſi doit le chevalier vaincre & deſtruire les ennemys de la croix par leſpée. Car chevalerie eſt pour maintenir iuſtice. Et pour ce eſt faicte leſpée taillant de deux pars, & a ſignifier que le chevalier doit avec leſpée maintenir chevalerie & iuſtice. A chevalier eſt donné lance pour ſignifier verité, car verité eſt choſe droite tout ainſi comme une lance. Et verité doit aler pardevant faulſeté, & le fer de la lance ſignifie la force que verité a pardeſſus faulſeté. Et le panoncel ſignifie que verité ſe demonſtre a tous & na point paour de faulſeté ne de tromperie. Et verité eſt ſouſtenement deſperance & auſſi eſt des autres choſes qui ſont ſignifiées par la lance du chevalier. Chapeau de fer eſt donné a chevalier a ſignifier vergoigne, car chevalier ſans vergoigne ne peult eſtre obeiſſant a lordre de chevalerie. Et tout ainſi comme vergoigne fait lhomme eſtre honteux & fait baiſſer les yeulx contre la terre, ainſi chapeau de fer deffend lhomme de regarder en hault & le fait regarder a terre, ce eſt moyen entre les choſes baſſes & les haultes. Et ainſi comme chapeau de fer deffend le chief qui eſt le plus hault & le plus principal membre qui ſoit au corps de lhomme, auſſi vergoigne deffend chevalier qui a le plus noble & le plus hault office qui ſoit apres loffice de clerc, quil ne ſencline a vilains faiz & horribles & que la nobleſſe de ſon couraige ne ſabandonne a barat & a maulvaiſtié ne a aucun maulvais enſeignement. Haubert ſignifie chaſteau & fortereſſe contre vices & deffaulx: car tout ainſi comme chaſteau & fortereſſe ſont enclos tout entour affin que lhomme ny puiſſe entrer, auſſi haubert eſt clos & fermé de toutes pars affin quil doint ſignifiance au noble couraige

du chevalier quen luy ne puiſſe entrer trayſon, orgueil ne deloyaulté ne nul autre vice. Chauſſes de fer ſont données au chevalier pour garder & tenir ſeurement ſes piedz & ſes iambes de peril, a ſignifier que le chevalier avec fer ceſt aſſavoir avec leſpée, lance & maſſe & avec les autres garnemens de fer que appartiennent a chevalier, doit tenir ſeurs les chemins. Eſperons ſont donnez au chevalier, a ſignifier diligence & legierté, pour ce que avec ces deux choſes puiſſe tout chevalier maintenir ſon ordre & le hault honneur qui luy affiert. Car ainſi comme avec les eſperons le chevalier point ſon cheval pour ce affin quil ſe haſte de courir, auſſi diligence fait haſter les choſes que lhomme a affaire, & fait procurer le harnois & les deſpens qui ont beſoing a lhonneur de chevalerie affin que lhomme ne ſoit ſourprins ſoudainement. Gorgiere eſt donnée au chevalier a ſignifier obedience, car tout chevalier qui neſt obeiſſant a ſon ſeigneur ne a lordre de chevalerie deshonnoure ſon ſeigneur & va hors de ſon ordre. Et tout ainſi comme la gorgiere environne le col du chevalier pour ce quil ſoit gardé & deffendu de playes & de coups, ainſi fait obedience chevalier eſtre dedans le commandement de ſon ſouverain & dedans lordre de chevalerie, pour ce que trahyſon, orgueil & deſloyaulté ou autre vice ne corrumpe le ſerment que chevalier a fait a ſon ſeigneur & a chevalerie. Maſſe eſt donnée au chevalier a ſignifier force de couraige, car ainſi comme maſſe eſt contre toutes armes & fiert & frappe de toutes pars, auſſi force de couraige deffend le chevalier de tous vices & enforce les vertus & les bonnes couſtumes par leſquelles chevaliers maintiennent lordre de chevalerie en ſon hault honneur qui luy eſt deu & qui luy appartient. Miſericorde ou couſteau a croix eſt donné au chevalier affin que ſe ſes autres armures luy deffaillent, quil ait recors a la miſericorde.

Ou ſil eſt tant pres de ſon ennemy quil le puiſſe grever ou ferir de la lance ou de leſpee, quil ſe ioigne a luy & le adevance & le ſourmonte ſil peut par la force de ſa miſericorde. Et pour ce ceſte armure qui eſt nommee miſericorde demonſtre au chevalier & ſignifie quil ne ſe doit point fier du tout en tout en ſes armes ne en ſa force. Ains ſe doit tant fier en dieu & ioindre a luy par tresbonnes œuvres & par vraye eſperance quil doit en luy avoir, que a laide de dieu il vaincque ſes ennemys & ceulx qui ſont contraires a lordre de chevalerie. Eſcu eſt donné au chevalier a ſignifier office de chevalier, car ainſi comme le chevalier met ſon eſcu entre ſoy & ſon ennemy, auſſi chevalier eſt moyen entre le prince & le peuple. Et ainſi comme le coup chiet avant ſur leſcu que tient devant luy le chevalier, auſſi ſe doit le chevalier appareiller & preſenter ſon corps devant ſon ſeigneur, quant il eſt en peril deſtre navré ou pris. Gantelez ſont donnez au chevalier affin quil mette ſes mains dedans pour eſtre plus ſeur a recevoir les coups, ſe ainſi eſtoit que ſes autres armures maniables luy fuſſent faillies. Et ainſi comme a tout les gantelez le chevalier maine plus ſeurement la lance ou leſpee, & tout ainſi comme en la fiance des gantelez il lieve la main en hault, auſſi la doit il lever en merciant dieu de la victoire quil a eue. Par les gantelez auſſi eſt ſignifié quil ne doit la main lever en faiſant faulx ſerment ne en faiſant maulvais atouchemens ne deshonneſtes de ſes mains. La ſelle en quoy le chevalier ſe ſiet quant il chevauche ſignifie ſeurté de couraige & la charge & le grant faiz de chevalerie. Car ainſi comme par la ſelle le chevalier eſt ſur ſon cheval, auſſi ſeurté de couraige fait le chevalier eſtre ou front de la bataille, par laquelle ſeurté luy aide aventure amye de chevalerie. Et par ſeurté ſont meſpriſez maintz couhars vanteurs & maintes

ſemblances vaines que ſont hommes couhars pour ſembler hardiz & fors de couraige. Et par luy ſont reffrenez maintz hommes en telle maniere quilz noſent paſſer avant en celuy lieu ou noble couraige & fort fait paſſer & eſtre ſeur le corps du vaillant chevalier & hardy. Et par la ſelle auſſi eſt ſignifié la charge du chevalier. Car la ſelle ſi comme nous avons dit tient le chevalier ſeur ſur ſon cheval ſi quil ne puiſſe cheoir ne ſoy mouvoir legierement ſil ne veult. Et pour ce ſignifie la ſelle que tant eſt grande la charge de chevalerie que chevalier ne ſe doit point eſmouvoir pour choſes legieres. Et ſil le convient eſmouvoir, il doit avoir grant couraige noble & hardy contre ſon ennemy pour exaulcer lordre de chevalerie.

Au chevalier eſt donné cheval & meſmement deſtrier, a ſignifier nobleſſe de couraige, & affin quil ſoit mieulx monté & plus hault que autre homme & quil ſoit veu de plus loing. Ceſt ſignifiance quil ſoit plus preſt & appareillé a faire tout ce que faire convient a lordre de chevalerie que autre homme. Au cheval eſt donné frain, & es mains du chevalier ſont donnees les reſnes du frain, affin que le chevalier puiſſe reffrener & retenir ſon cheval a ſa voulenté. Cecy ſignifie que le chevalier doit reffrener ſa bouche & detenir quelle ne parle laides parolles faulſes ne menſongieres. Et auſſi a ſignifier quil doit reffrener ſes mains, ceſt quil ne donne point tant quil en ſoit apres ſouffreteux & quil luy conviengne demander. Et ne doit point eſtre tant hardy quen ſa hardieſſe nait ſens & diſcretion. Et par les raiſnes eſt ſignifié au chevalier quil ſe doit laiſſer mener partout la ou lordre de chevalerie le veult mener ou envoye. Et quant il ſera neceſſité & temps de faire largeſſe, ſes mains donnent & deſpendent ſelon ce qua ſon honneur appartient. Et ſoit hardy & ne doute rien ſes ennemys, car doubtance affoi-

bliſt force de couraige. Et ſe le contraire de toutes ces choſes fait le chevalier, ſon cheval enſuit mieulx la regle de chevalerie quil ne fait. Au cheval eſt donné teſtiere, a ſignifier que le chevalier ne doit rien faire darmes ſans raiſon, car ainſi comme la teſte du cheval va devant le chevalier, auſſi doit aler raiſon devant tout ce que le chevalier fait, car toute œuvre ſans raiſon a tant de vices en ſoy quelle ne doit point eſtre devant chevalier. Et tout ainſi comme la teſtiere garde & deffend la teſte du cheval, auſſi raiſon garde & deffend le chevalier de blaſme & de vergoigne. Garnemens de cheval ſont pour garder & deffendre le cheval, & ſignifient que le chevalier doit garder ſes biens & ſes richeſſes affin quilz luy puiſſent ſouffire pour maintenir loffice de chevalerie, car ainſi comme le cheval par ſes garnemens eſt deffendu de coupz & de playes & ſans les garnemens il ſeroit en peril de mort, auſſi le chevalier ſans ſes biens temporelz ne pourroit maintenir honneur de chevalerie & ne pourroit eſtre deffendu de maulvais penſemens, car pouvreté fait penſer a lhomme baratz, faulſetez & trayſon. Et a ce propos dit leſcripture : Propter inopiam multi deliquerunt. Pourpoint donné au chevalier eſt ſignifiance des grans travaulx quil convient ſouffrir a chevalier pour honnorer chevalerie. Car ainſi comme le pourpoint eſt par deſſus les autres garnemens de fer, & eſt a la pluye & au vent & recoit avant les coups que le haubert ne les autres armures, auſſi eſt eſleu le chevalier a ſouſtenir plus grant travail que autre homme. Et tous les hommes qui ſont deſſoubz la nobleſſe de luy & en ſa garde doivent recourir a luy quant beſoing leur eſt, & le chevalier les doit tout deffendre ſelon ſon povoir, & avant doivent les chevaliers eſtre prins ou navrez ou mors que les hommes qui ſont en leur garde. Doncque comme il ſoit

ainſi, treſgrande eſt la charge de chevalerie. Et pour tant ſont les princes & les barons en tant grans travaulx pour garder leur terre & leur peuple. Seignal eſt donné au chevalier en ſon eſcu & en ſon pourpoint affin quil ſoit congneu en la bataille & quil ſoit loué ſil eſt hardy & ſil fait beaulx faitz & donne grans coups en la bataille. Et ſil eſt couhart ou failly de cueur & recreant (1), ceſt a dire hors dallaine, ſeignal luy eſt donné pour ce quil ſoit blaſmé, fuſté (2), vituperé & repris. Et auſſi eſt donné ſeignal au chevalier pour ce quil ſoit congneu ſil eſt amy ou ennemy de chevalerie. Pour ce que cheſcun chevalier doit honnorer ſon ſeignal affin quil ſe garde de blaſme, lequel blaſme gecte chevalier & deboute hors de lordre de chevalerie, luy eſt ledit ſeignal donné.

Banniere eſt donnee a roy & a prince & a baron & a chevalier banneret qui a par deſſoubz ſoy pluſieurs chevaliers, a ſignifier que chevalier doit maintenir lhonneur de ſon ſeigneur & de la terre. Car chevalier eſt aymé, loué, priſé & honnoré de la gent, en lhonneur du royaulme & de ſon ſeigneur. Et ſilz ſont ou deshonneur de la terre ou ilz ſont & de leurs ſeigneurs, tels chevaliers ſont plus blaſmés & ahontez que autres hommes : car ainſi comme pour honneur doivent eſtre plus louez, pour ce quen eulx doit eſtre lhonneur de prince & de ſeigneur, auſſi en leur deshonneur doivent eſtre plus blaſmez. Et pour ce, pour laſcheté, faulſeté ou trayſon ſont plus desheritez roys & princes que nulz autres hommes.

(1) Celui qui a été mis hors de combat, qui s'avoue vaincu. C'étoit un déshonneur pour un chevalier d'être appelé *récréant*.

(2) Battu de verges, fuſtigé.

Des couſtumes qui appartiennent au chevalier. vii chapitre.

Se nobleſſe de couraige a eſleu chevalier par deſſus les hommes qui ſont deſſoubz luy en ſervitude, doncque nobleſſe de couſtume & bons nourriſſemens appartiennent a chevalier, car nobleſſe de couraige ne pourroit monter ens (1) ou hault honneur de chevalerie, ſans election de vertus & bonnes couſtumes. Doncque comme ce ſoit ainſi, il convient a force, quil appartiengne a chevalier bonnes couſtumes & bons enſeignemens. Tout chevalier doit ſcavoir les ſept vertus qui ſont racines & commencement de toutes bonnes couſtumes & bons enſeignemens, & ſont voye & ſentier de la celeſtiale gloire pardurable. Deſquelles ſept vertus les trois ſont theologales & les iiii. ſont cardinales. Les theologales ſont foy, eſperance & charité. Les cardinales ſont iuſtice, prudence, force, attrempance. Chevalier ſans foy ne peut avoir bonnes couſtumes, car par foy voit lhomme eſpirituellement dieu & ſes œuvres & croit les inviſibles choſes. Et par foy a lhomme eſperance, charité & loyaulté, & eſt lhomme ſerviteur de verité. Et par deffault de foy, meſcroit lhomme dieu & ſes œuvres & les choſes veritables qui ſont inviſibles, leſquelles lhomme ſans foy ne peult ſcavoir ne entendre. Chevaliers bien acouſtumez par la foy quilz ont en eulx, vont en la terre doultre mer en pelerinaige, & illec eſpreuvent leur force & leurs chevaleries contre les ennemys de la croix, & ſont martyrs ſilz y meurent, car ilz ſe combatent pour exaulcer la

(1) Dedans, intérieurement. Ens, ens, du latin *intus*.

ſaincte foy catholicque. Et auſſi par foy ſont clercz deffenduz par les chevaliers, des maulvais hommes qui par deffault de foy les meſpriſent, robent & desheritent tant comme ils peuvent. Eſperance eſt vertu qui moult forment appartient a loffice de chevalier. Car par eſperance ſe remembre le chevalier de dieu a ſes beſoings, & par eſperance quil a en dieu a avoir victoire de la bataille, par raiſon de leſperance & de la fiance quil a plus grant en dieu quen ſon corps ne en ſes armes, vient il au deſſus de ſes ennemys. Par eſperance efforcer le couraige du chevalier eſt vaincre laſcheté & couhardie. Eſperance fait ſouſtenir travaulx & fait aventurer les chevaliers es perilz en quoy ilz ſe mettent ſouvent. Et auſſi leur fait eſperance ſouſtenir faim & ſoif, es chaſteaulx, es citez, es fortereſſes ou ilz ſont aſſegiez & deffendent eulx & le chaſteau vaillamment tant comme ilz peuvent, car ſeſperance ne fuſt, chevalier ne peuſt uſer de ſon office. Et auſſi eſperance eſt principal inſtrument a uſer a office de chevalerie, ainſi comme la main dung charpentier eſt principal inſtrument de charpenterie. Chevalier ſans charité ne peut eſtre ſans cruaulté & maulvaiſe voulenté, car cruaulté & maulvaiſe voulenté ne ſe concordent point a loffice de chevalerie. Pour ce convient il que charité appartiengne a chevalier, car ſe le chevalier navoit charité a dieu & a ſon prouchain, comment ne en quelle choſe aymeroit il dieu. Et ſil navoit pitié des pouvres hommes non puiſſans & meſaiſez, ceſt aſſavoir des hommes prins & vaincus qui demandent mercy comme non puiſſans deſchapper, & meſaiſez de la finance pour leur delivrance. Et ſen chevalier neſtoit charité comment pourroit il eſtre en lordre de chevalerie. Charité eſt vertu dautre vertu & depart ung vice de lautre vice, car charité eſt amour, de laquelle peut avoir tout chevalier &

tout homme, tant comme meſtier luy eſt a maintenir ſon office. Et charité fait eſtre legier le grant faiz de chevalerie, car tout ainſi comme cheval ſans piedz ne pourroit porter le chevalier, auſſi nul chevalier ne peult ſans charité ſouſtenir le grant faiz & charge que ſouſtient le noble couraige du chevalier par charité pour honnorer & exaulcer chevalerie.

Se lhomme ſans corps fuſt homme, adoncques fuſſe homme choſe non viſible. Et ſil fuſſe inviſible il ne fuſſe point homme ne ce quil eſt, tout ainſi, ſe le chevalier ſans iuſtice fut chevalier, il conveniſt par force que iuſtice ne fuſt point ce quelle eſt, ou que chevalerie fuſt une choſe diverſe de celle chevalerie qui eſt orendroit. Et comme chevalier ait commencement de iuſtice & que chevalier iniurieux ſe cuide eſtre en lordre de chevalerie, ce nappartient pas, car chevalerie & iuſtice ſe concordent ſi forment, que ſans iuſtice ne peut eſtre chevalerie. Chevalier iniurieux & ennemy de iuſtice ſe deffait doncque & ſe gecte hors de chevalerie & de ſa noble ordre & la renoye & meſpriſe. Prudence eſt par laquelle lhomme a congnoiſſance de bien & de mal & par laquelle lhomme a grace a eſtre amy du bien & ennemy du mal, car prudence eſt ſcience par laquelle lhomme a congnoiſſance des choſes qui ſont a venir, par les choſes preſentes. Et prudence eſt, quant par aucunes cauteles & maiſtries ſcet lhomme eſchever (1) les dommaiges corporelz & eſpirituelz. Et comme les chevaliers ſoyent pour enchaſſer & deſtruire mal, car nulles gens ne mettent leurs corps en tant de perilz comme les chevaliers ſont, quelle choſe doncques eſt plus neceſſaire a chevalier que prudence. Acouſtumance de cheva-

(1) Eviter, eſquiver.

lier de armer & combatre ne ſe concordent point tant a office de chevalier, comme uſement de raiſon & dentendement & de ordonnee voulenté, car pluſieurs batailles ſont vaincues maintesfoys, plus par maiſtrie & par ſens que par multitude de gens, ne de chevaulx ne de bonnes armures.

Et a ce propos dit le vaillant chevalier iudas machabee a ſes gens quant il vit ſes ennemys qui eſtoyent en nombre ſix fois plus que les ſiens & venoyent abevrer pour le combatre. O mes freres diſt il, ne vueillez pas doubter que dieu ne nous ayde en ceſte heure, car ie vous dy bien que victoire neſt point en grant multitude, aincoys y eſt grant confuſion. Et par le ſens dicelluy machabee fut la bataille de ſes ennemys vaincue & eut glorieuſe victoire. Doncque comme il ſoit ainſi, ſe toy chevalier veulx acouſtumer ton filz a loffice de chevalier pour maintenir chevalerie & ſon noble ordre, fay luy premierement acouſtumer a uſer de raiſon & dentendement, & fay tout ton povoir quil ſoit amy de bien & ennemy de mal : car par tel uſaige, prudence & chevalerie ſe aſſemblent a honnorer lordre de chevalerie. Force eſt vertu qui maine en noble couraige contre les pechez mortelz, qui ſont voye par quoy lhomme va en enfer, ſouſtenir griefs tourmens ſans fin. Leſquelz pechez ſont iceulx : gloutonnie, luxure, accide (1), orgueil, avarice, envie & ire. Donc le chevalier qui enſuict telles voyes ne va pas en loſtel ou nobleſſe de cueur fait ſon eſtaige & ſon habitation. Gloutonnie engendre foibleſſe de corps par oultraige de boire & de mengier, & en boire, gloutonnie charge tout le corps de viandes & engendre pareſſe, laſcheté de cueur & de corps qui griefvent lame. Donc

(1) Pareſſe, abattement qui conduit au decouragement & au deſeſpoir. (Du Cange, Gloſſ., *Acedia*.

comme tous ces vices ſoyent contraires a chevalerie, pour ce ſe combat le fort couraige du noble chevalier, avec layde dabſtinence, prudence, & attrempance quil a contre gloutonnie. Luxure & chaſteté ſe combatent lune contre lautre, & les armes avec leſquelles luxure guerroye chaſteté, ſont ieuneſſe, beauté, fort boire & fort menger, coinctes(1) veſtures & polies, faulſeté, trayſon, iniure, & meſpriſement de dieu & de ſa gloire, & peu doubter les peines denfer & les autres choſes ſemblables a ceſtes.

Chaſteté ou forteſſe guerroye & ſurmonte luxure par remembrer dieu & ſes commandemens & par bien entendre les biens & la gloire que dieu donne a ceulx qui laiment, ſervent & honnourent, & le mal & la peine qui eſt appareillee a ceulx qui le meſpriſent & meſcroyent, & par bien aymer dieu pour ce quil eſt digne deſtre aymé, ſervi & honnoré. Et par ce chaſteté ou forteſſe guerroye & vainc luxure avec nobleſſe de couraige qui ne ſe veult ſoubmettre a maulvais ne a ors (2) penſemens & ne veult point eſtre abaiſſee ne avallee de ſon hault honneur. Et comme le chevalier ſoit nommé chevalier, pour ce quil doit combatre & guerroier vices & les doit vaincre & ſurmonter par force de couraige, ſil neſt tel quil ſoit ſans force & nait point cueur de chevalier, il na point les armes dont il ſe doit combatre.

Avarice eſt ung vice qui fait deſcendre & abaiſſer noble couraige & eſtre ſoubmis a viles choſes, dont par deffault de force & de bon couraige, leſquelx ne ſe deffendent point contre avarice, eſt ſoubmis & vaincu le couraige du chevalier qui deuſt eſtre noble & fort. Et par ce ſont les chevaliers convoiteux & avaricieux. Et par leur convoitiſe ilz

(1) *Coint*, élégant, ſoigné; de *Comptus*. (2) Impurs, déshonnêtes.

ſont moult de tors & de maulvaiſtiés & ſe ſont ſerfz, ſubiectz & chetifz des biens que dieu leur avoit abandonnez & ſoubmis.

Forteſſe a telle couſtume que iamais ne ayde a ſon ennemy, ne ia ne aydera a lhomme, ſil ne luy demande ſecours & ayde. Car tant eſt haulte choſe & noble forteſſe de couraige en ſoy meſme, & tant grant honneur luy eſt digne, que aux beſoingz, travaulx & perilz doit eſtre appellee & luy doit eſtre demandee ayde. Donc quant le chevalier eſt par avarice tempté a encliner ſon couraige a avarice, que eſt mere de maulvaiſtié & de deſloyaulté & de trayſon, adoncque il ſe doit recourre a forteſſe en laquelle il ne trouvera laſcheté ne couhardie, non puiſſance ne deffault dayde ou de ſecours, car avec forteſſe, noble cueur peut eſtre fort & peut vaincre tous vices.

Doncque toy chevalier avaricieux, pourquoy nas tu fort couraige & noble ſi comme le noble couraige du puiſſant roy Alexandre, qui en deſpriſant avarice & convoitiſe, avoit touſiours les mains tendues pour donner a ſes chevaliers, tant que par la renommée de ſa largeſſe ceulx qui eſtoyent ſoudoyerz pour le roy convoiteux qui le guerroioyt, ſe tournerent & vindrent devers luy & deſtruirent confuſiblement ſon ennemy convoiteux qui par devant eſtoit leur maiſtre. Et pour tant tu devrois a ce penſer, affin que tu ne ſoies ſoubmis a vilaines œuvres & a viles penſees par avarice, laquelle ne ſe concorde point ne nappartient point a chevalerie. Car ſelle luy appartenoit, qui doubteroit doncques que luſurier ne fuſt chevalerie.

Accide eſt ung vice par lequel lhomme eſt aymeur de mal & hayneux du bien. Et par ce vice peut on mieulx congnoiſtre & veoir en lhomme ſigne de dampnation que par autre vice. Et par le contraire de accide peut on mieulx

congnoiſtre en lhomme ſigne de ſalvation que par autre vertu. Et pour ce, qui veult vaincre & ſurmonter accide, a force il convient quen ſon cueur ait forteſſe par laquelle il vainque la nature du corps qui par le peché de adam eſt encliné & appareillé a mal faire. Lhomme qui a accide ceſt a dire pareſſe, il a dueil & courroux, toutesfois quil ſcet que autre homme fait bien. Et quant lhomme fait dommaige, celuy qui a accide eſt triſte & doulant de ce quil ne le fait plus grant. Et pour ce tel homme a dueil & travail du bien & du mal des autres hommes: car ire & deſplaiſance donnent paſſion au corps & a lame. Pour ce toy chevalier qui veulx vaincre & ſurmonter celuy vice, tu dois prier force quelle vueille enforcer ſon couraige contre accide, en ſouvenant que ſe dieu fait bien a aucun homme, pource ne ſenſuit il pas a celuy tout quant quil a, ne ce quil luy pourroit donner, ne en ce donnant, ne te oſte il rien du tien. Et de ce nous donna noſtre ſaulveur ieſuchriſt exemple, en levangile de ceulx qui alerent labourer en la vigne, quant il repriſt ceulx qui avoyent œuvré depuis le matin iuſques aux veſpres de ce quilz murmuroyent pour ce que le ſire de la vigne donnoit tel ſalarie & loyer a ceulx qui eſtoyent venus a heure de veſpres, comme a ceulx qui avoient labouré tout le iour. Et leur diſt quil ne faiſoit nul tort & que du ſien povoit faire a ſa voulenté. Orgueil eſt ung vice de inequalité, ou deſtre inegal a autre & non pareil, car lhomme orgueilleux avoir ne veult pareil ne egal, mais ayme mieulx eſtre ſeul. Et pour ce humilité & forteſſe ſont deux vertus qui ayment egalité, & en ce ſont contre orgueil. Se toy chevalier orgueilleux veulx vaincre ton orgueil, aſſemble en ton couraige humilité & forteſſe, car humilité ſans forteſſe na point de force & ne peut tenir contre orgueil. Et orgueil ne peut eſtre vaincu ſinon par

force. Quant tu ſeras armé & ſeras monté deſſus ton grant cheval, tu ſeras paraventure orgueilleux, mais ſe force dhumilité te faiſoit ſouvenir la raiſon & lintention pour quoy tu es chevalier, ia ne te orgueillerois. Et ſe tu es orgueilleux tu nauras point force en ton couraige, par quoy tu en puiſſe gecter & mettre hors orgueilleuſes penſées. Mais ſe tu es abatu de ton cheval en bataille & es pris & vaincu, tu ne ſeras point tant orgueilleux comme tu eſtois devant, car force de corps aura vaincu & ſurmonté lorgueil de ton couraige : doncques ſe force de corps peut vaincre & ſurmonter lorgueil de chevalier, ia ſoit ce que nobleſſe de couraige ne ſoit point choſe corporelle, force & humilité qui ſont choſes eſpirituelles doivent moult mieulx gecter orgueil de noble couraige, qui ſont eſpirituelles nobleſſes. Envie eſt ung vice deſaggreable a iuſtice & a charité & a largeſſe qui appartiennent a lordre de chevalerie, donc quant aucun chevalier a laſche cueur & couraige failly & ne peut ſouſtenir ne ſuivre lordre de chevalerie par deffault de forteſſe qui neſt point en ſon couraige, & na point en ſoy les vertus de iuſtice, de charité & de largeſſe, tel fait force, violence, deshonneur & iniure a lordre de chevalerie. Et par ce eſt maint chevalier ennemy dautruy bien, & envieux, & eſt pareſſeux dacquerir les biens deſſus diz par force darmes, & eſt plain de mal couraige, enclin & preſt a tollir a autruy les choſes que ne ſont pas ſiennes & dont il ne fut oncque en poſſeſſion. Et par icelle envie luy convient penſer quil puiſſe faire barat & faulſeté pour acquerir richeſſe dont a la fois eſt deshonnoré contre lordre de chevalerie. Ire eſt troublement en couraige de remembrement & de voulenté, & par ceſt troublement, le remembrement ſe convertit en oubliance, & lentendement en ignorance, & la voulenté en nonchaillance ou haynance. Et comme remem-

brer, entendre & vouloir ſouvent ſoyent enluminement par lequel chevalier peut ſuivre la voie & la regle de lordre de chevalerie, qui vouldra donc gecter de ſon couraige ce qui eſt troublement de ſens & deſperit, recourrir lui convient a force de couraige, a charité & a attrempance & a patience qui ont domination ſur le reffrenement de ire, & ſont repos & allegeance des travaulx & des paſſions que ire donne. De tant comme ire eſt plus grant, de tant convient il que la force de couraige qui la veult ſurmonter, ſe ioigne avec ſoy, benivolence, abſtinence, charité, patience & humilité & ainſi ſera ire ſurmontee, & apetiſſee la maulvaiſe voulenté, lire & limpatience & les autres vices. Et quant les vices ſont moindres & les vertus plus grans, comme ſont iuſtice & ſageſſe, par la grandeur de iuſtice & de ſaigeſſe eſt plus grant lordre de chevalerie.

Nous avons eu cy devant la maniere & faſſon ſelon laquelle force eſt en couraige de chevalier contre les ſept pechés mortelz. Si dirons apres, de la vertu dattrempance. Attrempance eſt une vertu qui demeure au milieu de deux vices, dont lung eſt peché par grant quantité, & lautre eſt peché par trop petite quantité. Et pour ce entre trop & peu convient eſtre attrempance en tant ameſuree quantité, quelle ſoit vertu. Car ſelle neſtoit vertu, entre trop grant & trop petit nauroit point de moyen, & ce ne peut eſtre. Chevalier acouſtumé de bonnes couſtumes & bien enſeigné doit eſtre attrempé en hardieſſe, en menger & en boire, en parler, & en habillemens, en deſpens & autres choſes ſemblables a ceſtes. Sans attrempance, nul chevalier ne pourroit maintenir lordre de chevalerie & ne la pourroit faire eſtre ou lieu ou demeure vertu. Couſtume & uſaige de chevalier doit eſtre de ouyr meſſe & ſermon & adorer & prier dieu & le aymer & doubter ſur toutes choſes, car par telle acouſ-

tumance doivent doncques eſtre honnorez par les roys & par les grans barons : car ainſi comme par les chevaliers ſont les haulx barons honnorez par deſſus le menu peuple, auſſy les roys & les haulx barons de terre doyvent tenir les chevaliers par deſſus les autres gens. Chevalerie & franchiſe ſe concordent, & a la franchiſe & a la ſeigneurie du roy & du prince ſe concordent les chevaliers. Car le chevalier convient eſtre franc pource que le roy ſoit ſeigneur. Et pour ce convient que lhonneur du roy ou du prince & de tout hault baron de terre ſoit concordant a lhonneur de chevalier, en telle maniere que le roy ou le prince ſoit ſeigneur & le chevalier ſoit honnouré. A lhonneur de chevalier appartient quil ſoit aymé par ſa bonté & quil ſoit doubté par ſa force, & quil ſoit loué par ſes faitz & par ſa proueſſe, & quil ſoit deprié par ſa privaulté, & pour ce quil eſt conſeiller du roy ou du prince ou dautre hault baron. Doncque meſpriſer chevalier pour ce quil eſt de celle meſme nature de quoy tout homme eſt, eſt meſpriſement des choſes devant dictes pour quoy chevalier doibt eſtre honnoré. Tout noble baron & hault ſeigneur qui honnoure chevalier & a ſa court & a ſon conſeil & a ſa table, il honnoure ſoy meſme. Et ſemblablement celuy qui le honnoure en bataille, honnoure ſoy meſme. Et le ſeigneur qui de ſaige chevalier fait meſſaiger, livre ſon honneur a nobleſſe de couraige. Et le ſeigneur qui multiplie honneur en chevalier qui eſt en ſon ſervice, multiplie honneur en ſoy meſme. Et le ſeigneur qui ayde & maintient chevalier, ordonne ſon office & enforce ſa ſeignourie. Et le ſeigneur qui eſt privé de chevalier, a amiſtié & compaignie a chevalerie. Requerir de follie femme de chevalier & elle encliner a maulvaiſtié, neſt point honneur de chevalier. Et femme de chevalier qui a enfans de vilains, ne honnoure point chevalier, aincois deſtruict &

aneantit lancienneté de noble confraternité & du noble lignaige de chevalier. Celuy qui a enfans de vilaine femme, ne honnoure point gentileſſe ne chevalerie. Et comme ainſi ſoit, gentileſſe doncques & lhonneur de chevalerie ſe concordent en chevalier & en dame par vertu de mariage, & le contraire eſt deſtruction de chevalerie. Se les hommes qui ne ſont point chevaliers ſont obligez & tenus a honnorer chevaliers, moult plus eſt obligé & tenu chevalier a honnorer ſoy meſmes, car tout chevalier eſt tenu a honnorer ſon corps & eſtre bien veſtu & noblement, & eſtre bien monté & avoir beau harnois & bon & noble, & eſtre ſervi & honnoré de bonnes perſonnes, aſſez plus ſans comparaiſon doit honnorer la nobleſſe de ſon couraige par laquelle il eſt en lordre de chevalerie, lequel couraige eſt deſordonné quant le chevalier met en luy viles penſees, maulvaiſtiés & trayſons & gette de ſon couraige nobles penſees & bonnes cogitations qui appartiennent a nobleſſe & a lordre de chevalerie. Chevalier qui deshonnoure ſoy & ſon pere ceſt aſſavoir autre chevalier, neſt pas digne davoir honneur, car ſil eſtoit digne, tort ſeroit fait au chevalier qui tient honneur de chevalerie quant a ſoy & autre chevalier. Doncques comme chevalerie ait ſa demourance en noble couraige de chevalier, nul homme ne peut tant honnorer ou deshonnorer chevalerie comme chevalier. Maintz ſont les honneurs & les reverences qui doivent eſtre faictes au chevalier, & de tant comme le chevalier eſt plus grant, de tant eſt il plus chargé & obligé a honnorer chevalerie.

En ce livre avons parlé aſſez briefment de lordre de chevalerie, pourtant ferons nous icy fin a lhonneur & a louange de dieu noſtre ſeigneur glorieux & de la glorieuſe vierge

marie qui ſoyent benoiſtz par tous les ſiecles des ſiecles. Amen.

Cy finiſt lordre de cheualerie ou on peult facillement congnoiſtre & entendre la nobleſſe de cheualerie la maniere de creer & faire les cheualiers & la ſignifiance de leurs harnoys & inſtrumens de guerre. Lequel liure a eſte nouuellement imprime a Lyon ſur le roſne & acheue le xi. iour de iuillet lan de grace mil cinq cens & dix. pour Vincent de portunaris de trinc libraire demourant audict lyon en la rue merciere.

PETIT DIALOGVE

DE

NOBLESSE.

PETIT DIALOGVE

de Nobleſſe, auquel eſt declairé que ceſt de nobleſſe, & les inuẽteurs dicelle. Ou le ieune Prince demande, & le Docteur luy reſpond. Cõpoſé par ledit maiſtre Symphorien Champier (1).

Le ieune Prince demande à Craton ſon docteur, ſi aucun peult eſtre dit Noble, pour cauſe de ſes parens, & ſi un hõme pour cauſe de ſa lignee, & de nature, doit eſtre dit plus noble que un autre. (Chap. I.)

MAINTESFOIS me ſuis eſmerveillé de ce q̃ les uns ſont appellés Nobles, & les autres nõ, & les uns Roys, les autres Ducz, les autres Comtes, les autres Barons ou Vicõtes: veu q̃ Dieu au cõmencemẽt ne crea q̃ un hõme & une femme, deſquelz ſommes

(1) A la ſuite de: *Le fondement & origine des titres de nobleſſe, & excellentz eſtatz de tous Nobles & illuſtres...* Lyon, Jean de Tovrnes. Petit in-8°, M. D. XLVII. (Pag. 91.)

tous venuz. Parquoy me ſemble que tous doyvent eſtre ditz Nobles: puis q̃ de lignee noble ſont venuz & deſcenduz. Auſſi un ne peut eſtre dit plus Noble q̃ un autre, pour cauſe de la nativité : car nous liſons en Iob, XIIII. Chap., Mortui ſunt Nobiles & innobiles fuerunt filii eorum, & non interierũt. Les nobles ſont mors, mais leurs enfans ne furẽt pas nobles, & pource ilz ne furent pas mors. Il appert donc, que un hõme, pour cauſe de ſa nativité, ne auſſi de ſes parens, ne doit pas eſtre dit Noble : car par celle autorité, le pere peult eſtre dit noble, & le fils nõ noble. Derechef Platon dit, q̃ Seneque recite ad Lucillum, Neminẽ regem nõ ex ſervis eſſe ortũ, & neminem ſervum non ex regibus eſſe ortum. Lon ne peult dire, que aucuns Roys ne ſoyẽt deſcẽduz de ſerfz, ne que aucuns ſerfz ne ſoyẽt deſcẽduz de Roys, & par cõſequẽt il ſemble q̃ pour cauſe de ſa nativité nul ne peult eſtre dit noble. Pourtant (Craton mon bon docteur) ie voudroye bien eſtre informé de la verité, & ſçavoir ce q̃ les anciens docteurs & Philoſophes ont entendu de Nobleſſe.

Le docteur Craton, premier que aucun peult eſtre dit Noble, pour cauſe de ſes parẽs, touche des opinions des anciens Philoſophes, de ceſte nobleſſe. (Chap. II.)

IEUNE Prince, qui des ton enfance quiers à ſçavoir & cõgnoiſtre la vertu de nobleſſe, laquelle doit en tous Princes reluire, cõme le ſoleil entre les autres eſtoilles & planettes : à tes demãdes (leſq̃lles ſont licites, bõnes & raiſonnables) iay propoſé de reſpõdre ſelon mõ petit ſçavoir, & petit entẽdement, & ainſi q̃ les ſages, &

Philoſophes anciens le nous ont par leurs haultains eſcritz demonſtré & donné à entẽdre. Il eſt eſcrit Eccleſiaſt. cap. x. Beata terra cuius rex nobilis. La terre ſoit benoiſte de laquelle le Roy eſt noble, & la gloſe expoſe, quil ſoit de noble lignee: & à ce ſaccorde aſſez la p̃miere loy. C. de dignitatibus. & la loy Senatores. ff. de ſena. Et ſi aucun demandoit dont telle nobleſſe deſcẽdit premieremẽt, ie luy reſpõds que la nobleſſe des parẽs & de lignee vint premieremẽt de la nobleſſe des mœurs & des vertuz. Et ſi pouvons mettre exemple de David, lequel Dieu eſleut en Roy, pour les treſgrans vertuz qui eſtoyent en luy. In pſalte. Elegit Deus ſervũ ſuũ de gregibus oviũ. Noſtre Seigneur eſleut David ſon ſerf en Roy, & le print dempres les brebis, leſq̃lles il gardoit. Et iaçoit ce que David fuſt un berger, quand Dieu le feit Roy, toutesfois ſa lignee, & ceux qui ſont deſcẽduz de luy ſont appellés treſnobles. Quãd eſt de lautorité Iob, Mortui ſunt &c., elle (ſelon ſaint Gregoire es morales) doit eſtre entendue de la nobleſſe des vertuz: car en la ſainte eſcriture, ceux qui enſuyvent les delectatiõs charnelles ſont aucunesfois appellés faux nobles, & leurs enfans qui les enſuyvẽt en vice, non nobles. Celle autorité donc, parle dautre nobleſſe, que de la nobleſſe mondaine. Et ne enſuit pas, que iaçoit ce que tous ſoyent deſcenduz d'Adam, que les uns ne ſoyent plus vertueux que les autres, & par cõſequent que ne doyvẽt eſtre plus merités & honnorés. A celle autorité de Platon iottroie aſſez, que de nõ nobles ſont deſcenduz nobles, & de nobles nõ nobles: car nobleſſe peult eſtre acquiſe, ou perdue par accouſtumãce, & par ſa deſaccouſtumãce. Et pareillemẽt nobleſſe peult eſtre preſcripte: car une loy dit, que ſi un ſerf eſt longuemẽt porté pour franc, il peult preſcrire la liberté. C. de preſcriptione longi tẽporis. l. ii. Par ſemblable rai-

ſon, ceux qui ſont deſcenduz dune meſme lignee, & ont touſiours exercé faitz de nobles, & ſe ſont portez pour nobles, tant de temps quil ne ſoit memoire du cõtraire, ilz doyvent eſtre tenuz & reputez pour nobles. ff. de aqua quotidiana & aeſtiva. ff. hoc iure. ductus aquae. Et devons ſçavoir que les anciens Philoſophes ont mis pluſieurs opiniõs de celle nobleſſe. Les uns dient, que nobleſſe neſt autre choſe fors que anciennes richeſſes, & bonnes mœurs. Les autres dient q̃ bõnes mœurs dun hõme ſeulemẽt, le font eſtre noble. Les autres, que ceux ſont nobles, qui deſcẽdent de parens nobles : iaçoit ce q̃ les enfans ſoyent de meſchãt gouvernement & de mauvaiſes mœurs. Les autres tiẽnent que tout hõme eſt noble, lequel eſt predeſtiné de Dieu, & non autrement. Que dirõs nous donq̃s de ceſte nobleſſe, pour en avoir plus parfaite congnoiſſance ? Nous devons conſiderer, que nous avons trois manieres de nobleſſe. La premiere eſt theologique & ſpirituelle : la ſecõde, nobleſſe naturelle : la tierce, nobleſſe politique & civile. De la premiere devons recourir au createur du firmament, Dieu tout puiſſant, lequel cõgnoit parfaitement ceſte nobleſſe, & nõ autre. Et ſelon ceſte nobleſſe, tout hõme humain eſt noble, qui eſt en la grace de Dieu, & ne la pouvõs congnoiſtre, ſi ce neſt par revelation divine : car il eſt eſcrit Eccleſiaſti. IX. cap. Neſcit homo utrũ amore vel odio dignus ſit. Nul hõme ne ſçait ſil eſt digne deſtre en la grace & amour de Dieu ou nõ. Pluſieurs ſont predeſtinés en la grace de Dieu, leſquelz nous tenõs en ce mõde pour non nobles, cõme il appert par ſaint Pol I. ad Corinth. IIII. cap. Laiſſons donq̃s celle nobleſſe à la diſputation des ſages Theologiẽs, leſq̃lz ont parlé par eſprit de prophetie.

La ſecõde nobleſſe eſt dite naturelle, laquelle peult eſtre conſideree en deux manieres. La p̃miere, cõme il ap-

partient aux beſtes irraiſonnables. Et en ceſte maniere les beſtes & les oyſeaux, ſont tenuz pour nobles, & moins nobles ſelon leurs operatiõs. Nous pouvons mettre exẽples aux beſtes mues : car nous voyons q̃ aucuns chiens ſont plus nobles qne les autres, & les oyſeaux auſſi, dune meſme eſpece, ſont plus nobles que les autres. Donques un hõme ſerf, & une femme ſerve, peuvent eſtre ditz nobles, cõme voyons que entre les ouvriers les uns ſont plus dignes que les autres. l. Inter artifices. ff. de ſolutioni. Auſſi il eſt eſcrit Leviti. XIX. Ibi ancilla nobilis, &c. Et de ceſte nobleſſe parle Ariſto. ii. ethicorũ, cap. v. in princi. Mais nous ne querons pas, quant a noſtre propos, de ceſte nobleſſe. Secondement, ceſte nobleſſe naturelle peult eſtre prinſe, cõme elle appartient a hõme humain. Et par tant elle doit eſtre dite nobleſſe, ceſtaſçavoir introduite de raiſon naturelle, laq̃elle les Legiſtes appellent le Primerain droit des gens, & ſe doit entẽdre de vertu, laquelle cõpete a celuy hõme qui eſt habile davoir ſeigneurie, ainſi cõme il appert par Ariſtote, I. Politicorum IX, cap. Et ſur ceſte nobleſſe naturelle eſt fondee la tierce nobleſſe Politique, laq̃lle peult eſtre ainſi deſcrite ou diffinie. Nobilitas, eſt qualitas illata per ſupremũ, qua quis (ultra honeſtos) acceptus oſtenditur. Nobleſſe eſt une qualité laquelle eſt dõnee par le ſouverain ſeigneur, par laq̃lle aucun eſt agreable, oultre ceux qui ſont hõneſtes. Et par celle diffinition ſenſuyvẽt aucunes cõſequẽces. La premiere, que nobleſſe eſt une qualité, ce qui appert : car nobleſſe ſe peult laiſſer à eſtre en perſõne daucũ, ſans la corruption de la perſonne. Et peult cõmẽcer de nouvel à eſtre : car celui qui eſt noble, pour ſon vice peult laiſſer à eſtre noble. Auſſi ſi une femme non noble ſe marie à un hõme noble, elle devient noble, cõme dit la loy. C. de dignitatibus. lib. XII. Et

appert auſſi a ceux, qui ſont nouveau anoblis par Lempereur, ou par le Roy, cõme il eſt eſcrit par tout le XII. livre du Code. Deſquelles paroles lon peult cõclure q̃ un hõme peult eſtre en une partie du temps noble, & lautre partie non noble : pource que un hõme peult eſtre reputé noble en France, & ſil vient en Italie ſera tenu non noble, par la diverſité des climatz & cõditions des païs & des regions. La ſeconde conſequẽce qui ſenſuit de ceſte diffinitiõ de nobleſſe : nully ne ſe peult anoblir de ſoy meſmes, argumento, extra de inſtitutionibus. cap. fin. Et ſi aucun ſe vouloit dire & porter pour noble, q̃ ne ſoit pas, ne onques les ſiens parens ne le furent, il doit eſtre tenu & reputé faulſaire, cõme dit la loy ſecõde, circa fin. ff. ad legẽ Iul. maieſta. Et nully ne ſe peult anoblir, ſil neſt ſouverain en ſon païs. Si vous me repliqués que un ſimple chevalier (ſelõ couſtume & le droit d'armes) peult faire & creer un autre chevalier, donq̃s autre que le Prince peult anoblir, ie vous reſpons, que ſi un chevalier fait un autre chevalier, pourtãt il ne lanobliſt pas, mais lui dõne lordre de chevalerie, par lequel ordre, nobleſſe eſt aucunemẽt plus declairee quelle neſtoit paravant. Mais ſil neſtoit aucunement noble, il ſembleroit q̃ tel ordre de chevalerie ne le pourroit pas faire ſtable : car le Prĩce ſeul ſe peult anoblir, & nul autre ſil nha puiſſance de faire loy, cõme Lempereur, ou le Roy de France en ſon Royaume, lequel ha eſté autrefois partage de Lempire.

Le ieune Prince Charles dit à Craton, quil ſeſmerveille que Lempereur, ou Roy, ou autre Prince, puiſſe un Plebeyen, ou Serf anoblir. (Chap. III.)

CRATON mon precepteur & maiſtre, ie meſmerveille de ce que vous dites: que Lempereur, ou un Roy peult un pur plebeyen, ou ſerf faire noble & chevalier. Il me ſemble q̃ non, & que pour lopinion dun ſeul Prince, la nobleſſe ne peult eſtre acquiſe: car dõner les qualités leſquelles ſont en lame, & graces, appartiẽt ſeulement à Dieu, & non à Prince terrien. Et pource que la choſe touche à moy cõme Prince, ie voudroye bien eſtre informé de la verité.

Le docteur Craton reſpond & diſtingue les eſpeces de nobleſſe. (Chap. IIII.)

HAUTAIN Prince, qui deſirés ſcavoir la vérité & propriété de nobleſſe vous eſmerveillez de ce quay dit, que un Prince peult anoblir un homme de ſimple condition, & plebeyen: à ce reſpons (ſi parlés de nobleſſe, laquelle deſcend par lignage, & pour cauſe de ſes parens), & vous ottroye le Roy ne pouvoir faire celuy qui neſt pas noble de lignee, deſcendre de lignage noble. Car ceſt choſe impoſſible, & en ce cas peult avoir lieu voſtre raiſon: mais ſi nous parlõs de la nobleſſe, laquelle ne deſcend

pas par lignage, ains de celle que une fois commence en la perſonne daucun, certes ie dis que le Roy, ou Prince peult donner & ottroyer telle nobleſſe, & creer chevaliers. Ie ne dis pas q̃ un chevalier, qui eſt noble de lignage, ne doyve plus eſtre honnoré, que celuy qui eſt de nouvel par le Prince anobly: mais ie dis que quand le Prince anoblit aucun, nous devons tenir quil ſoit noble, & quil doyve iouir des privileges des nobles. Or à ce quil eſt dit, que Dieu ſeulemẽt peult anoblir, il eſt veritable, ou quil permette : mais Dieu au commencement ha voulu, & donné autorité aux Princes danoblir, & dõner graces touchant choſes terriennes & civiles. Pource un homme peult eſtre noble de lignee, & par autorité de Prince, lequel ſpirituellemẽt ſera ſerf & vilain, plein de vices & pechés, leſquelz ſeront incongneuz au peuple, & nonobſtant il ſera tenu pour noble temporellement. Et pource, nobleſſe de mœurs eſt ſpirituelle, & à preferer à la ſeculiere, & qui les peult avoir toutes deux, ceſt le meilleur, car lune ayde à lautre, & ne ſont point contraires.

FIN.

LANTIQVITE ORIGINE

ET NOBLESSE DE LYON.

CY COMMENCE

Vng petit liure de lantiquite origine & nobleſſe de la treſantique cite de Lyon : Enſemble de la rebeine & coniuration ou rebellion du populaire de ladicte ville contre les conſeilliers de la cite & notables marchans a cauſe des bledz. Faicte ceſte preſente annee Mil cinq cens. xxix. vng dimenche iour ſainct Marc, avec pluſieurs additiõs deſpuis la premiere impreſſion faicte a Paris : Et corrections iouxte le vray exemplaire compoſe en latin par meſſire Morien Piercham cheualier natif de Sinoil en gaule celtique demourant en lanciẽne cite de Trieue en gaule belgique. Trãſlate de latin en langue gallicaine par maiſtre Theophile du mas de ſainct Michel en barroys.

Maurinus pierchanus eques auratus humaniſſimo & undecunque doctiſſimo domino Bartholomeo caſtelli novocomenſi artis peonie profeſſori excellentiſſimo. S.

ETSI longe iucundius mihi fuiſſet lugdunenſis urbis felicitatem quam inediam & cladesreferre: tamen quia tempora ſic tulerunt, ſequemur & nos fortune mutabilitatem, populique & vulgi ferocitatem & inſaniam qua hoc anno civitas lugdunenſis fuit quodammodo agitata deſcribemus. Triſtem profecto quodammodo materiam, ſed pro cognitione noſtrorum temporum utilem ac neceſſariam. Neque Livius hyſtoriarum pater cum urbem Romam a gallis captam refert minorem meretur laudem, quam cum P. Emilii triumphum illum preclarum de macedonibus, aut P. aphricani victorias enarrat. Neque Seneca minorem laudem meretur cum civitatem Lugdunenſem incendiis conflagratam ad Lucilium refert, quam cum eundem Lucilium laudat, atque eiuſdem res geſtas enarrat: hiſtorie quippe eſt tam proſperas quam adverſas res monumentis litterarum mandare. Me etenim hec ipſa ſcribentem quamquam multa pro ſingulari amore meo erga belgas ob Valdenſium nephariam ſectam conturbarent, tamen illa ratio conſolatur quod etſi res tunc maxime adverſas gallia Belgica perpeſſa fuit, ad extremum tamen ſuperatrix externarum hereſum cum fide eccleſie catholice potentiſſima remanſit. Verum differere hec ſubtilius, alterius & temporis & contemplationis eſt. Igitur vale valeaſque ſemper & nos ut ſoles ama.

A tres ſcavant docteur monſieur Bartholomé caſtel natif de Caume Docteur en Loix aſclepiades, meſſire morien piercham chevalier Salut.

ET ſil eſtoyt a moy plus plaiſant deſcripre les geſtes heureuſes & victoires antiques des hommes heroicques qui aultresfoys ſont ſortis & ont eu leur commencement en la cité de Lyon, que de reciter une rebellion populaire dicelle cité: Neantmoins pource que le temps ou ſommes maintenant conſtitué tieulx accidens tollere & permect, nous ſuyvrons la mutation de fortune ſelon le temps venue, en deſcripvant la fureur & follye temeraire & populaire par laquelle la cité de Lyon ceſte année preſente a eſté troublee & dommaigee. Et ſi la matiere de ceſte hiſtoire eſt aulcunement triſte & douloureuſe, ſi eſt elle utile a ſcavoir ſelon la condition du temps ou nous ſommes, & neſt pas moins a louer Tite lyve pere des hiſtoriens quant il deſcript comme Romme fut priſe & bruſlee par ceulx de Gaule, que de ce quil deſcript le triumphe de P. Emilius quil euſt des Macedoniens, ou bien les victoires de Scipio aphrican. Ne Senecque neſt pas moins a louer quant il eſcript a ſon amy Lucille comme Lyon cité tres fameuſe, par une nuict par feu fatal fut bruſlee, que quant il deſcript les louenges dudict Lucille. Et ſi ceſte annee noſtre Gaule belgique a eſté troublee par la faulce ſecte vauldoyſe en pluſieurs lieux, ce nonobſtant dieu a touſiours deffendu ſon egliſe & eſt permanente & victorieuſe. Mais den eſcripre plus amplement le remectons a aultre temps. Et a tant te dis ſalut, te priant nous aymer comme touſiours as faict le temps paſſé.

LA NOBLESSE

ET

ANCIENNETE DE LYON.

GAULE eſt une region en Europe diviſée par pluſieurs nobles fleuves en troys parties : ceſt Belgique, Celtique, & Aquitaine. Belgique tient depuis le fleuve dict Scalda : ceſt leſcau iuſques au fleuve de Seine : & depuis Seine iuſques au fleuve de Garonne eſt appellée Gaule celtique, dont le chief eſt la cité de Lyon. Et deſpuis le fleuve de Garonne iuſques au montz pyrenées eſt Aquitaine. Ptolomée diviſe la Gaule en quatre parties. La Belgique, Lyonnoiſe, Aquitaine, & celle de Narbonne : mais la premiere diviſion eſt la plus conforme aux anciens : car celle de Narbonne peult eſtre compriſe ſus la lyonnoiſe. Les anciens ont dict que ceux de Belge eſtoient les plus fortz, & ceux de Celte, les plus ſaiges des gaules. Appianus hiſtorien dict que Gaule celtique eſt dicte & nommée du filz de Poliphemus lequel ſe nommoit Celtus & conquiſt celle

region. Les autres dient quelle eſt appellée gallia celtica a celto monte, lequel en langue gallicque eſt appellé le Cantal pres ſainct flour en Auvergne. Ceſar dictateur, en ſes commentaires, dict que ces troys parties de Gaulle ſont differentes de langaige, loix, & conditions, pource que les belges ſont plus fortz, plus barbares, agreſtes & variables: les celtes plus ſaiges, prudentz, dociles & humains: ceulx de Aquitaine plus legiers, mobiles & coleriques, tenant de la melancolie plus que les autres: les belges plus flegmatiques avec ſang: les celtes plus temperés que les aultres, pource que les celtes ſont en terre plus plaine ſans grandes montaignes ne vallées comme ſont les Belges & Aquitains.

Entre les celtes Lyon eſt la cité capitale & metropolitaine de toute ancienneté moyenne entre Allobroges, Belges, & Aquitaine: ne trop chaulde comme Narbonne, ne trop froide comme les Belges. Laquelle eſt ſituée entre deux nobles fleuves: ceſt le Roſne & la Saone leſquelz ſont entre tous ceux de gaule les plus renommés des hiſtoriographes & poetes. Et print ſon nom le Roſne dune cité, ainſi que recite ſainct Hieroſme en ſon epiſtre ad Paulam & Euſtachium, au proeſme du ſecond livre de ſainct Pol ad Galatas, Rhoda laquelle fut ediffiée des Rhodiens leſquelz vindrent Cum phoceis & ediffierent Marſeille en Prouvence: & comme dict Varro, ilz parloyent trois langues. Ceſt aſſavoir Grecque, Latine, & Gallicque. Et de celle cité Rhoda fut nommé le Roſne, & dict Rhodanus a colonis rodiorum. La Saone eſt dicte Sagona a ſanguine martyrum: Car anciennement eſtoit appellée Arar. De laquelle parle Virgille quant il dict: aut Ararim parthus bibet aut germania tygrim. Et du temps de Anthonius Verus fuſt nommée Saone du ſang des dixneuf mille martyrs. Leſquelz furent deſcollez en la montaigne en ung lieu que mainte-

nant on appelle la croix de Coille. Et deſcendit le ſang iuſques au fleuve Arar, & ſe arreſta aulcunement en ung lieu que maintenant eſt une rue a Lyon qui ſe nomme Gourgoillon. Et monta le ſang deſdictz martyrs contre mont le fleuve iuſques a la cité de Maſcon. Et alors fuſt mué le nom de Arar au nom de Saone a rayſon du ſang deſdictz martyrs. Le chief & principal martyr des deſſuſdictz martyrs eſtoit appellé ſainct Hyreneu quon nomme en latin Hyreneus ſecond eveſque de Lyon. Et ſes principaulx compaignons ceſtoit Alexandre treſdocte medecin & Hypipodius : leſquelz prindrent & ſouffrirent martyre avecques leur eveſque Hyreneus. Le premier eveſque de Lyon avoit nom beatus Phutinus : lequel ung temps devant avoit eſté decollé, & ſon corps bruſlé avecques quarante huyt martyrs : dont lung deſdictz martyrs fuſt ſaincte Blandine avecques ſon filz Pontius qui navoit que quinze ans.

Ceſte noble cité de Lyon fuſt dicte & appellée inſula gallica ceſt a dire liſle gallique comme il eſt eſcript par Plutarche en la vie de Hannibal de carthage. Les aultres dient comme le livre attribué a Beroſe de caldée, quelle print ſon nom du roy Lugdus lequel habita le premier a Lyon du temps du roy Macaleus, duquel temps regnoit ſur les Tudeſques Hercules alemanus, & ſur les gaulles celtiques regnoit ledict roy lugdus, comme dict & afferme Annius commentateur dudict livre : mais pource que ce livre attribué a Beroſe ſemble eſtre hiſtoire fabuleuſe a cauſe des noms barbares quilz ſont dedans nommez leſquelz ſont incogneus a tous aultres hiſtoriens, ne croy point iceux fragmens attribuez a Beroze eſtre œuvre faicte par luy : Lequel eſcript les hiſtoires des Caldées, des Hebreux, & Egyptiens deſpuis le deluge de Noé, comme eſcript Ioſephus en ſes antiquitez iudaiques. Aulcuns ont voulu dire que lyon fuſt

nommé lugdunum a lugda ceſaris legione, laquelle legion de genſdarmes habitoit a lyon ordinairement, comme recite Armannus en ſa cronique. Les aultres ont dit quelle fuſt nommée Lugdunum a luceo, pource que anciennement avoit ung miroer faict dung merveilleux artifice par art de perſpective, la ou eſt a preſent Fourviere: par lequel miroer on pouvoit veoir des montaignes des Allobroges par radiation la cité de lyon, & ce a cauſe des foyres eſquelles on venoit de toutes les parties du monde, comme recite Euſebe pamphile en ſa cronique. Aultres aucteurs dient quelle fuſt nommée athanacus a cauſe des atheniens: & encore retient le nom la noble & ancienne abbaye Deſnay ſituée entre les deux fleuves. Car long temps devant que les rhodiens donnaſſent le nom au Roſne, du temps de Minos roy de crete & de ſes freres Rhadamantus & Sarpedon & de Theſeus duc de athenes, la guerre fuſt ſi merveilleuſe contre les atheniens par les troys freres deſſus nommez a cauſe du filz de Minos lequel avoit eſté tué a Athenes, que les plus grans philoſophes dathenes laiſſerent grece & vindrent a Marſeille: & de Marſeille vindrent du long du roſne iuſques a liſle gallicque ſituée entre le Roſne & Arar quon dict maintenant Saone. Et edifierent une academie quon nomme de preſent univerſité: & nommerent la cité Athanacus, des Atheniens.

Et apres longue eſpace de temps, & du regne de Ceſar, ledict Ceſar paſſa les monts penines dictes de Hannibal penus, & deſcendit par les Allobroges que maintenant on appelle Savoye & Daulphiné, & paſſa le fleuve du Roſne & fuſt longtemps en icelle academie des Atheniens. Et pource que de ſon temps, ſur tous les aultres il eſtoit renommé grant orateur & aymoit grandement les lettres, il voulut ouyr par aucuns iours les orateurs Atheniens.

Et iceux ouys, & contemplé leur doctrine, il ne voulut deſtruire lacademie des Atheniens mais icelle augmenter. Et fiſt edifier aupres dicelle des Atheniens une Sapience latine & la voulut nommer de ſon nom Ara Ceſaris. Et apres, du temps de Caius Caligula, fuſt ordonné une foys lannée, diſputations publicques tant en langue grecque que latine, la ou venoient de toutes regions tant de Aſye, Affricque & Europe, Orateurs grecz, latins & aultres a orer, audict temple Ara Ceſaris. Et eſtoit promis a celuy qui mieulx oreroit tant en grec que latin une groſſe ſomme dor & dargent. Et ceulx qui fauldroyent a orer eſtoit ordonné quilz oſteroient avecques la langue leur orayſon du parchemin, ou ſeroient executez ou baſtus de verges, ou ſi mieulx aymoient eſtre gectez trois foys dedans le fleuve de Arar. Et a celle cauſe ceulx qui devoient orer, de paour devenoient palles, de crainte dicelle ſentence. Parquoy dict Iuvenal en ſa premiere ſatyre.

> Palleat ut nudis preſſit qui calcibus anguem.
> Aut lugdunenſem rhetor dicturus ad aram.

Iulle ceſar de celle academie des atheniens nen faict point mention, pource quil inſtitua celle des latins. Et pour obfuſquer & obtenebroſer celle des atheniens, ne fiſt nulle mention que de celle quil inſtitua & nomma de ſon nom ara ceſaris, affin de mieulx obfuſquer celle des atheniens, en ſon ſixieme livre la ou il faict long ſermon des Druydes, leſquelz vindrent de Dreulx pres chartres, leſquelz boutoient lame rayſonnable en lhomme immortelle. Et du temps de Caius calligula ces druydes eſtoient tenus certain iour aller a Lyon orer contre les deſſus dictz atheniens : & dura icelle academie iuſques au temps de Neron.

Et pource que la cité de Lyon fuſt ediffiée par Plancus romain a la montaigne maintenant appellée Forviere, elle bruſla toute en ung iour par feu, comme dyent les philoſophes, fatal, ainſi que recite ſenecque en lepiſtre ad Lucillum, la ou il dict que entre une grande cité & rien ny euſt que une nuict entiere. Et diſt Senecque en ce meſme lieu, que de ſon origine par Plancus romain iuſques a ce quelle bruſla par feu fatal, ny eut que cent ans, que neſt pas leage parfaict de lhomme, ſelon la deſcription de Platon. Et diſt oultre Seneque en ceſte matiere : civitas arſit opulenta ornamentumque provinciarum quibus & inſerta erat & excepta. La cité pleine de biens, riche, lornement des provinces eſt bruſlée. Laquelle cité eſtoit le chief de toutes les Gaules. Mais comme il diſt : Sepe maiori fortune locum fecit iniuria: multa ceciderunt ut altius ſurgerent. Et aucune foys dieu deſtruit les citez pour les faire apres plus grandes, & pugnit ung homme pour apres le faire plus parfaict. Parquoi diſt Seneque. Equo animo ferre debemus urbium excidia. Hoc enim inquit unum ſcio : Divina mortalium opera mortalitate damnata ſunt : inter peritura vivimus : & fortaſſe lugdunenſis colonia conſumpta eſt ut in melius excitaretur. Non vides quemadmodum Achaie clariſſimorum urbium iam fundamenta conſumpta ſunt, nec quidquid exſtat ex quo appareat illas ſaltem fuiſſe. Hec Seneca.

En icelle cité au plus hault de la montaigne la ou a preſent eſt Forviere eſtoit ung temple la ou il y avoit lx. columpnes de lx provinces leſquelles eſtoient ſubiectes a la columpnie Lyonnoiſe. Et une chaſcune columpne avoit eſté faicte par une region. En icelle cité du temps de lempereur Anthonius verus eſtoient a lyon deux choſes ſingulieres ſur toutes les cités du monde. La premiere eſtoit academie grecque & eloquence latine. La ſeconde eſtoit les foires

auſquelles, comme dict Euſebe pamphille eveſque de Ceſarée, venoient de toutes les provinces du monde marchans avecques previleges de toutes franchiſes données par les empereurs Romains. Et oultre, la monnoye eſtoit ſignée comme celle de Rome. Et avoit miſe par tout le monde comme celle de Rome, comme recite Strabo hiſtoriographe gregoys & comme recitent ledict Strabo & Euſebe. La ou eſt a preſent Fourviere eſtoit Emporium : ceſt le lieu des foyres & le lieu ou lon battoit la monnoye de toutes les gaules, & non ailleurs. Et deſpuis ce temps lon appelle ce lieu Fourviere : ceſt forum Mercurii ou bien le lieu des foyres. Les autres dient quil ſe appelloit forum Veneris & que deſpuis ont ediffié ung temple audict lieu au nom de la vierge Marie mere du redempteur Ieſus, & lont nommé noſtre dame de Fourviere, au contraire de Venus. Car il neſt rien ſi contraire a Venus que virginité. Et de ceſte hyſtoire ceſtaſſavoir du temple de Venus, neſt rien eſcript aux hyſtoriens de certain, & pource on en croira ce quon en vouldra croire, nonobſtant quil y ait quelque apparence du temple lequel eſtoit en la montaigne pres Fourviere dont lon a pris la pluſpart des pierres de ſainct Iehan. Appert encores le fondement diceluy temple, & deſpuis xxv. ans en ſa lon a faict une petite maiſon a quatre quarres, au deſſus de Lantiquaille tirant a Forviere.

Ceſte cité a eſté deſtruicte par feu deux foys. La premiere du temps de Nero comme a eſté dict deſſus. La ſeconde foys fut du temps de Severus & Albinus empereurs romains. Car albinus vint a lyon & Severus le ſuivit & le print a lyon & bouta le feu dedans la ville, pour ce quilz avoient retiré en leur ville Albinus, & fiſt trancher la teſte au dict albinus, comme recite Herodianus hiſtorien en ſon troyſieme livre. Ceſte cité entre toutes celles de gaule a

fleury au temps des Romains : & auſſy devant lempire romain par pluſieurs ans, comme demonſtrent les ars venant deſpuis ſainct Eſtienne de furans en foreſtz iuſques a ſainct Iuſt la ou ſoulloit eſtre Lyon. Et a preſent verrez des ars faictz de groſſe bricque & de chaulx, faitz dung merveilleux artifice, maſſis & grandz plus que pont qui ſoit en France. Et pardeſſus eſtoit le conduyt de leaue venant dune riviere appellée furans, depuys ledict ſainct Eſtienne iuſques a Lyon, & tomboit ladicte eaue devant la ou furent decollés les martyrs, ou eſt a preſent la croix de coille. Et eſtoit ung artifice que de preſent tout lavoir des francois a peine pourroit reedifier. Et comme dient les hyſtoriographes, furent faictz aux deſpens communs de toutes les gaules: & durent leſdites gaules depuis Cologne ſur le Rin iuſques aux mons pyrenees. Les ars que de preſent ſe demonſtrent donnent a congnoiſtre que de ce temps quilz furent eſlevez & conſtruis, Lyon eſtoit la cité capitale de toutes les cités & provinces des Gaules. Et encores de preſent trouverez leſdictz ars ſus leſquelz paſſoit leaue au deſſus de Lyon tirant vers foreſtz aupres de Chapono, cent ou deux cens deſdictz ars. Et ou il ny a point dars, trouverez les montaignes percées par ou paſſoit leaue, & avoit ſon cours dung merveilleux artifice, leſpace de cinq ou ſix lieues.

Ceſte cité de Lyon peult eſtre comparée a Hieruſalem en paleſtine : car ainſy que Hieruſalem a eſté par antiquité la premiere en paleſtine, auſſy a eſté Lyon la premiere floriſſante en Gaule. Et ainſy que Hieruſalem fut ediffiée par Melchiſedech roy de paix tres antique, auſſy Lyon fut edifié par les philoſophes Atheniens aymans paix & ſapience. Et ainſy que Hieruſalem a eſté deſtruicte pluſieurs foys par leur faulte & mutation de bonté, delaiſſant

leur dieu, & enſuyvant les Gentilz ainſy quil eſtoit du temps du Roy Roboam, du temps du roy Achas, Manaſſes, Ioram & de Sedechias, auſſi la cité de lyon a eſté punie du temps que les vauldoys que lon appelle aux allobroges chaniartz, delaiſſerent la voye de legliſe & furent tous chaſſez de la cité de Lyon : & fuſt renouvellée par les bons roys de France de gens bons & catholicques. Et ceulx qui furent bannis ſen fuirent les ungz au royaulme de Naples dont encore il y a des gens dicelle ſecte : les aultres ſenſuyrent aux montaignes des alobroges en une vallée qui eſt appellee la vaupute. Et ainſy que Hieruſalem du temps des Machabees fuſt troublee par la malice daucuns de la cité, leſquelz appellerent le roy Antiochus qui fut cauſe de la ruyne de Hieruſalem, auſſy la cité de Lyon, environ lan mil. ccccc. xxx., firent aucune rebellion contre le roy & la choſe publicque dont le roy en fiſt pendre pluſieurs dicelle cité. Et depuys ceulx de Lyon ont appellé icelle rebellion la rebeine.

La cité de Lyon eſt une cité metropolitaine ſur toutes les citez de Gaulle : car larcheveſque eſt appellé le primat de Gaulle, & que toutes les citez gallicques doibvent en ſpiritualité obeiſſance au primat de lyon. Par laquelle rayſon, ceulx des egliſes de lyon, aux haultes meſſes, prebſtres, dyacres, ſoubzdyacres chantent la meſſe avecques les myttres qui neſt permis aux aultres citez. Et auſſi des cerimonies quon faict a ſainct Iehan de lyon, ie men deporte pour le preſent, pource que meſſire Campeſe dict en langue gallicque champier, chevalier & docteur en la ſcience apolonicque, a amplement eſcript en ſon livre De claris lugdunenſibus, & auſſi en ſon livre de Origine civitatis lugdunenſis, la ou il parle de la Hierarchie de legliſe de lyon & des hommes illuſtres dicelle cité, & comme lan-

cienne cité de lyon ediffiée par les Atheniens & par Iulle ceſar a eſté quoddam Omen & augure de celle que a preſent eſt egliſe & primaſſe de Gaulle : & comment legliſe de ſainct iehan a eſté ediffiée materiellement des pierres du temple de Ceſar & du temple lequel eſtoit en la montaigne, dont appert par les pierres de marbre toutes dune grandeur & ligneation, autour du cuer de ſainct Iehan de lyon, qui eſt choſe digne de contemplation a toutes gens dentendement. Ie delaiſſe les epythaphes des anciens grecz & romains que ledict meſſire campeſe a eſcript en ſon livre De claris lugdunenſibus, par leſquelz eſt demonſtré lancienneté de lyon & les hommes illuſtres dicelle cité. Et pource que iay comparé lyon en Gaulle a Hieruſalem en paleſtine, ie puis dire que ainſi que de Hieruſalem ſont ſortiz les plus dignes perſonnes & hommes & femmes qui oncques furent en paleſtine en aſie, ſoit la mineure ou la grande, comme David, Salomon, Ezechiel, les prophetes Eſaye & Hieremye & le grant roy & preſtre de dieu Melchiſedech, auſſi dicelle ſont ſortiz les plus inicques & maulvais dicelle region de paleſtine comme Hieroboam, Ioram, Achas, Sedechias, Cayphe, Anne & tous ceulx qui leur meſſias en croix bouterent. Auſſi puis ie dire de la cité de Lyon laquelle a produict les meilleurs fruictz & auſſi les pires des Gaulles. Les bons, comme dix neuf mille martyrs dont eſt parlé cydeſſus : comme ſainct Iuſt, Phutinus, Blandine, Niceſſius, Bardomerus, Sacerdos, Enemondus, Alexander, Hyreneus, Hypipodius, Eucherius & autres pluſieurs ſainctz & martyrs. Ainſi comme dict eſt de Hieruſalem, dicelle ſont ſortiz pluſieurs pervers hommes plains de toute iniquité : comme les vauldoys que lon dict Pauperes de lugduno inventeurs dicelle ſecte mauldicte dont eſt de preſent infecté une partie ſeptentrionalle. Laquelle a pre-

ſent eſt cauſe de la ruyne de pluſieurs citez & monaſteres, & ſont cauſe de grandes guerres immortelles. Et eſt a craindre quilz ſoyent les precurſeurs de lantechriſt, comme on peult congnoiſtre par la ſaincte eſcripture. Auſſy dicelle cité ſont ſortiz pluſieurs tyrans & ſeducteurs: leſquelz furent cauſe dicelle rebeine qui fuſt faicte comme eſt dict deſſus. Et ne ſe fault esbahyr ſi de preſent ont voulu faire la ſeconde ſedition quilz appellent rebeine, veu la diverſité des gens de toutes nations & de toutes pieces de coleurs comme la peau dung leopart, qui eſt une choſe bien a craindre. Et a ceſte cauſe eſt neceſſaire a la maieſté royalle mettre ordre & police a la choſe publicque de lyon, en y maintenant iuſtice plus que en aultre cité de France. Et ce par pluſieurs rayſons. La premiere eſt pource que ceſt une cité de frontiere pres & circonvoyſine de toutes nations differentes de conditions & meurs, comme Alobroges, Breſſiens, Bourguygnons, Helveſiens & aultres nations. La ii. rayſon, a cauſe des fleuves leſquelz paſſent par dedans & dehors la cité qui ſont raviſſans & gros, & par leſquelz les ennemis pourroient navigier de nuict en peu dheures, ſi la iuſtice & police neſtoit bonne. La iii. raiſon ceſt a cauſe des eſtranges nations leſquelles habitent audict lyon: leſquelles peuvent ſecretement & cauteleuſement advertir les ennemis, qui eſt une choſe moult a craindre. La iiii. rayſon, a cauſe des foyres leſquelles ſont cauſe que de toutes regions & royaulmes vient or & argent & diverſes marchandiſes, la ou ſe peult faire pluſieurs tromperies & deceptions, larcin, uſures, rapine, au detriment de la choſe publicque, la ou iuſtice & bonne police peut bouter ordre. La v. raiſon eſt pource que aux foyres lon porte billon dor, argent, cendrees, & puis rapportent de lyon argent monnoyé, & ſoubz umbre des gardes des ponts ſe peuvent faire gros abus &

larrecin, la ou bonne iuſtice peult remedier. Et par concluſion veulx dire que en france nya ville ne cité qui aye meilleur beſoin de bonne iuſtice que Lyon, ny ou la maieſté royalle doibve bouter meilleur ordre a celle garder, tant par iuſtice comme par reparation des murs de la cité leſquelz ſont moult debiles en pluſieurs lieulx & imparfaictz par faute de deniers communs.

De la police dune cité & comment la cité de lyon depuys l. ans a eſté gouvernee & du nombre des conſeilliers.

Au temps du roy Charles ſeptieme lyon eſtoit une noble cité par deux raiſons. Lune parce que la plus part des riches de lyon eſtoient nobles & gentilz hommes, comme la maiſon des villeneuve, de varey, des chevrieulx que lon dict la duchere, des bletreins, de chapponay & autres pluſieurs. Et eſtoit gouvernée la cité par bonne iuſtice : & alors les foyres que a preſent ſont a lyon eſtoient a Geneſve ſus le lac de loſane. Et pour ce que ceulx de geneſve furent rebelles a leur prince le duc de Savoye, il fiſt tant envers le roy loys unzieme quil les colloqua a lyon & donna alors franchiſes & previleges a la cité de lyon. Et adonc la plus grande partie des nobles de lyon delaiſſerent la ville & allerent demourer aux champs & par ainſi la nobleſſe fuſt transfiguree en marchandiſe la ou habitent gens de toutes nations, comme italiens, florentins, genevoys, luquoys, alobroges, alemans, heiſpagnolz & aultres nations, & fut faicte une cité de pluſieurs pieces & nations. Et fuſt gou-

vernee la choſe publicque par xii. conſeilliers dont toutes les annees le iour ſainct Thomas devant Noel, on en eſlit ſix nouveaulx, & les aultres ſix on retient pour icelle annee, iuſques a lautre année iour ſainct Thomas. Et alors en legliſe ſainct Nyzier ilz ſont nommez, & faict une oraiſon a la louenge des conſeilliers & de la choſe publicque, ung docteur par eulx eſlu, & ainſi ont touiours continué.

Environ lan de grace mil cinq cens & cinq ſe eſleverent ung tas de populaire & ſe nommerent artiſans comme ſi les aultres plus gros fuſſent gentilz hommes non artiſans ny marchans, & ſe emeurent contre les conſeilliers: ſi playderent longtemps contre eulx, qui fut lorigine & previſion de ceſte maudicte rebeine, laquelle a eſté ceſte annee. Neantmoins environ lan de grace Mil cinq cens & xx. le roy contraignit iceulx artiſans venir a raiſon: laquelle choſe fut faicte, & lors deffendu de ne plus parler de celle ſecte artiſanne, & euſt eté gros bien que onc neuſt eté parlé dicelle. Car ſa eſté le commencement de ceſte commotion populaire. Ou de parler du conſulat de Lyon, me ſemble que ſi lyon eſtoit comme Orleans, ou Bourges, ou Poytiers, que le nombre de xii. ſeroit bon. Mais veu que lyon eſt faict & compoſé de toutes nations, eſt bien difficile trouver tous les ans ſix nouveaux conſeilliers natifz de la ville, & quilz ayent enfans & biens, aymans le bien de la choſe publicque autant ou plus que les ſiens, comme doibvent faire conſeilliers, ainſi que recite Cicero: & croy que ſeroit bien difficile trouver deux hommes, tous les ans, nouveaulx conſeilliers, riches, prudens, aymant le bien de la choſe publicque, natifz de Lyon: qui ſont choſes requiſes a tous conſeilliers. Vray eſt que ſi Lyon eſtoit comme Orleans faict des gens du pays, le nombre de douze ſeroit bon: car le

nombre de douze a eſté eſleu par noſtre redempteur en ſes apoſtres. Et auſſi au vieil teſtament euſt douze prophetes ou patriarches & enfans de Iacob & douze tribus de iſrael ou douze pierres qui furent priſes par le peuple de Iſrael au fleuve de Iordain des douze pierres precieuſes nommees par moyſe: comme Iaſpis, Adamas &c. & dautres figures, leſquelles nous ont eſté figurees par le nombre de douze. Comme les douze figures de beſtes, par les Aſtrologiens appellees ſignes du zodyaque comme Aries, Taurus, Cancer, Leo &c. Mais pource que la douzieſme partie de la cité de lyon ne ſont gens natifz dicelle cité, a ceſte cauſe ſeroit bon de reduyre le nombre de xii. au nombre de iiii. en enſuyvant la compoſition du monde qui eſt des quatre angles du monde, Orient, Occident, Mydi & Septentrion. Les quatre elemens, le Feu, Aer, leaue, & la Terre. Les quatre dimentions, la Dextre, Seneſtre, le Hault & le bas. Les quatre ſcribes Evangeliſtes du Redempteur, comparez aux quattre animaulx Laigle, le Lyon, le beuf, & Lhomme. Les quattre complexions de lhomme comme Sanguin, Collericque, Fleumatique & Melencolicque, comparez aux quattre humeurs, le ſang, la collere, la fleume, & la melencollie. Ayant les quatre qualitez premieres, chault, froidure, moyteur & ſechereſſe. Les quatre fleuves ſortiſſans de paradis, Geon, Phyſon, Tygris & Euphrates. Et par ainſy faiſant, on eſliroit tous les ans deux nouveaulx conſeilliers & deux vieulx demoureroient: & ſeroit bon avoir gaiges pour ayder a vivre & nourrir leur famille. Car ceulx de lyon ou la pluſpart ſont marchans, & nya peu qui puiſſent vivre de leurs biens ſans marchandiſe & ny a riens qui plus fatigue lentendement de lhomme que negociations & marchandiſes. Et ſeroit bon que lon euſt conſeilliers qui ne fuſſent point occupez en negociations, comme docteurs &

bourgeoys doctes, ſcavans & bien famés : bourgeois riches & prudens, & de leage de ſoixante ans ou environ ou bien de l. ou de xl. pour le moins : car avant xl. ans lhomme ne peult avoir veu beaucop. Et ſens & ieuneſſe communement ne peuvent eſtre enſemble. Car comme dit Cicero, bon conſeil aux batailles donne pluſtoſt la victoire que les armes ne la force : auſſi, bon conſeil en une cité conſerve la cité & garde de ruine pluſtoſt que force ne richeſſe mondaine. Et pource dit le ſaige Salomon que les batailles ſe gouvernent mieulx par conſeil que par force. Et eſt donnee la victoire a ceulx qui ont le meilleur conſeil. Mais comme diſoit le ſaige Platon, il eſt moult difficile a ung bon conſeillier dune cité bien conſeillier & profiter a la choſe publicque & de plaire a ung chaſcun. Et comme diſoit platon, une petite cité eſt difficille a bien regir & gouverner, & les grandes citez treſque difficiles.

Les conſeilliers de lyon ſont eſleus par les maiſtres des meſtiers, leſquelz communement ſont gens imbecilles dentendement, nouveaulx venuz & eſtrangiers comme Bourguygnons, Savoyſiens, Pyemontoys, Breſſiens, Allemans & de nation eſtrange leſquelz ne congnoiſſent les gens de la ville. Mais debveroient eſtre eſleuz par les plus notables & bien famés de la cité de Lyon, leſquelz eſliroient vingt des plus notables mieulx famés de ladicte ville pour eſtre coadiuteurs des conſeilliers en cas eminent & affaires urgentz de ladicte cité. Et qui euſſent puiſſance deſlire leſdictz conſeilliers & leur donner gaiges auſdictz conſeilliers pour povoir ſupporter & ayder a vivre leur famille & de navoir excuſe ne occaſion de vacquer a aultre choſe que aux affaires de la ville. Car comme on a veu ceſte annee, la rebellion populaire ne fuſt point advenue a la cité, ſi meſſieurs de la ville de lyon apres quilz eurent veuz & leuz les tilletz

quilz avoient mys & affichez par les places & carfourcz, la ou il y avoit eſcript que le dimenche iour ſainct Marc ſe trouveroient quatre cens en la place des cordeliers pour bouter ordre aux blez, meſſieurs de la ville par bonne previſion & providence debvoient mettre xl. ou cinquante hommes darmes ou plus pour garder les portes dicelle place, & autant en la place des Iacopins. Et par ainſi euſſent gardé le peuple de faire aſſemblee : car les choſes preveues font le moins de dommaige. Et nya lieu en lyon ou ſe puiſſe faire aſſemblée nuyſante a la cité que en ces deux places : & pour ce on les doibt fortifier & garder.

La cauſe principale de la rebeine nouvellement faicte a Lyon.

Comme eſt dict deſſus les hommes de art mecanique, ceſt de artifice manuel, lequel art eſt neceſſaire a une choſe publicque & ſans lequel on ne peult bonnement vivre, occupant le nom de Artiſans, comme eſt dit deſſus, nonobſtant que tous marchans, ſoit de ſoye, drap, & tous aultres vivant de operation manuelle ſe peuvent dire artiſans par art, & fuſt elle liberale. Neantmoins iceulx meſtiers prindrent le nom de artiſans audict lyon, & deſpuis la deffence du roy dont monſieur des Roches filz de feu maiſtre Adam fumee treſrenomme tant en lart eſculapienne que en droit civil euſt la commiſſion & en fuſt audit lyon expreſſement chargé. Et pource que apres la deffence faicte par ledict ſeigneur des Roches noſoient elever la creſte de Artiſan, attendoient touſiours occaſion de trouver moyen

ſaire quelque mal auſdictz conſeilliers & a la choſe publicque. Et pour ce que ceſte année Mil cinq cens vingt & neuf le Blé a eſté du pris aſſez haultain. Le bichet du pris de vingt cinq ſolz : combien que de noſtre temps il ayt eſté plus chier de quinze ſolz pour bichet, du temps du roy Loys unzieſme environ lan mil. cccc. iiii. vingtz ung, & encore deſpuis, environ lan mil cinq cens & quatre ſe vendoit le blé vingt ſix ſolz, & ſi mouroit le peuple de faim par les rues. Et nonobſtant icelle famine le peuple de lyon eſtoit paiſible ſans murmuration aulcune : mais depuis la venue de ceſte faulce ſecte nouvellement non trouvée, mais renouvellée de ces mauldictz vauldoys & chaignartz venans de ſeptentrion, Unde omne malum & iniquitas, le peuple a prinſe une elevation & malice en luy qui ne veult eſtre corrigé ne de maiſtre ne de ſeigneur ne de prince ſy ſe neſt par force. Et les ſerviteurs veullent auſſi bien eſtre traictez que les maiſtres : & au lieu que de noſtre temps les ſerviteurs eſtoient humbles aux maiſtres & eſtoient ſobres & boutoient force eaue au vin, & les vignerons ſe contentoient du bruvaige qui eſt aux vendenges faict avecque de leaue mis dedens le marc apres que le vin eſt tiré de deſſus ledict marc : mais de preſent veullent boire du meilleur vin comme les maiſtres ſans eaue ne mixtion aucune, qui eſt choſe contre toute raiſon : car dieu veult quil y ait difference entre le maiſtre & le ſerviteur, & le commande ſainct Pierre lapoſtre en ſon epiſtre eſtre obeiſſant a ſon maiſtre & croire ſon commandement, aultrement le monde ſeroit ſans ordre, & les biens de terre demoureroient ſans cultiver & labourer comme ſont en hongrie, la ou la terre eſt tresbonne entre les aultres terres de europe.

Mais les gens ſont negligens leſquelz ne veullent eſtre obeyſſans a leurs maiſtres & ayment mieulx mourir de faim

que cultiver la terre, ny labourer. Et apres la creation du monde par leſpace de mil ſix cens ans, le monde fut ſans boire vin, ſans manger chair, & eſtoit le peuple plus ſain. Et alors on vivoit de ſimple pain & herbes & fruictaiges & vivoit long temps le peuple ſans maladies aulcunes. Et deſpuys que Noé planta la vigne & que le monde print ces voluptez, la vie humaine eſt touiours abregée & amoindrie, & ſont multipliez les maladies : car pluſieurs hommes & femmes ſont mortz par voluptez, & ont eſté plus tuez par trop boire & manger que par glaives ne par famine : & la varieté des viandes trouvees par les hommes a eſté cauſe de pluſieurs maladies leſquelles eſtoient incognuez a nos anceſtres & predeceſſeurs, comme podagres, gouttes, mentagres, maladie neapolitaine & aultres, leſquelles ſont venues par voluptez charnelles & inventions de bruvages, & viandes eſtranges & deſordre de boire & manger plus que par aultres choſes. Et dit ſainct Hieroſme que pluſieurs goutteux & podagres riches & opulans en biens avoient perdu leurs biens par feu ou guerres, leſquelz ſont gueris dicelles maladies par abſtinence des viandes exquiſes. Et du temps des Romains femmes mariées leſquelles portoient enfans, durant le temps ne buvoient point de vin pource quil neſt choſe plus contraire a bonne & noble generation que le vin : & les enfans des femmes leſquelles boivent vin ne ſont ſy parfaictz dentendement, ne ſi fors de corps que les autres dont les meres ſont ſobres & qui boivent plus deaue que de vin. Et anciennement neſtoit permis aux grecz de boire vin iuſques a tant que lhomme avoit vingtz ans paſſés : car il neſt choſe ſi nuiſible ne ſi contraire a ieuneſſe que le vin. Car comme dict Galien donner a boire vin aux enfans ceſt bouter feu ſur feu en boys legier & facile a bruſler : & a cauſe du vin les enfans de preſent

ſont debiles des membres & du cerveau, ſubiectz a paillardiſe & a dame Venus qui eſt cauſe que maintenant les hommes ſont vitieulx & ne ſe fault eſmerveiller ſi du temps paſſé les gens deſgliſe eſtoient chaſtez, & ſi les femmes leurs ont eſté deffenduez & prohibeez. Car de ce temps les gens eſtoient ſobres, bien moriginez, bien aprins des peres & meres : la iuſtice eſtoit bien obſervee & gardee, & aux villes avoit bonne police ſur blé & ſur vin. Et par ainſi la luxure ne les voluptez & concupiſcences de la chair neſtoient ſi grandes : qui eſt une cauſe que pluſieurs hereſies ſont renouvellez pour trouver occaſion de vivre de la vie de Sardanapalus & des Epicuriens : ceſt a boire, manger & paillarder : car ſans les viandes delicieuſes & ſans le vin, Venus eſt refroidie & ne peult regner. Et pource neſt de merveille ſi on delaiſſe a cultiver les blez ne labourer la terre pour planter les vignes de laquelle Noé fuſt inventeur : dont fuſt par ſes enfans democqué & blaſmé.

Ie delaiſſe les fables des poetes, de Bacchus, Ceres & autres inventeurs des voluptez humaines : mais une choſe veulx dire : que une des principales cauſes de la ruine humaine & renovation des hereſies preſentes, ceſt la faulte de iuſtice, touchant la cultivation de la terre & du commun peuple, quant au pain & au vin diſtribuer par meſure : car en ce faiſant le peuple nauroit faulte de riens ne de boire ne de manger, & les biens multiplieroient, & dieu ſeroit content de nous. Or pour condeſcendre a mon propos & revenir de la ou eſtoit propoſee la queſtion, il y a environ quatre ans ou plus que le roy manda a meſſieurs de la ville de Lyon quilz euſſent a parfaire leurs rampars boullouars ia de longtemps commencez : leſquelz eſtoient de groſſe magnifacture, de grans & merveilleux fraictz. Meſſieurs de la ville conſiderant que la ville na pas troys mille li-

vres tournoys ou environ tous les ans, de certain revenu, convocquerent tous les notables & artiſans de la ville, pour ſcavoir comme la choſe ſe feroit pour le mieulx & le mointz dommageable pour leurs deniers, pour faire & parfaire leſdictz rempars & boullouars. Si furent aſſemblez la plus grant partie des notables artiſans, peuple menu : & vindrent a la maiſon de la ville. Et fut propoſé & demonſtré par le docteur conſeillier dudict conſeil le commandement du roy : & demonſtra quil eſtoit neceſſaire veu que la ville navoit pas deniers communs pour parfaire leſdictz rempars & boullouars : quil eſtoit neceſſité lever argent ſur aucune danree de marchandiſe venant en la ville : & que pluſieurs avoient opiné quil ſeroit bon mettre quelques deniers ſur les bledz venans de pays eſtrange au moins mal que lon pourroit, ou ſur les ſarines venans du moulin : ou que lon levaſt ces deniers ſur le vin qui entreroit en la ville. Pluſieurs eſtoient de lopinion le mettre ſur le blé, ou ſur les ſarines : le docteur conſeillier de la ville demanda a meſſire Campeſe dict Champier conſeillier & premier medecin de treshault prince monſieur le duc de Calabre & de Lorraine ſon opinion, & qui lui ſembloit le meilleur des deux de lever ces deniers ſur le blé ou ſarines, ou ſur le vin.

Ledict Campeſe demonſtra & recita pluſieurs hiſtoires tant hebraycques que grecques, egyptiacques que latines & romaines : les inconveniens qui eſtoient ſurvenus aux Romains du temps de Sila, de Marius, de Scipio Aphrican & aultres a cauſe des impoſitions faictes ſur les bledz venans a Romme : auſſi comme des Lacedemoniens au temps du roy Laſdilaus & Licurgus qui ſeſtoient mal trouvez de mettre ſubſide ſur le blé : car le blé eſt une choſe dont perſonne ne ſe peult long temps paſſer. Et a ceſte

cauſe Scipio Aphrican apres tant de victoires contre Hannibal, delaiſſa Romme pour aller labourer & cultiver la terre, & pour ſurvenir au peuple de blé aux neceſſitez. Et apres pluſieurs hyſtoires recitées pour venir ſur le vin, comme dict Platon qui recite que de ſon temps les Atheniens delaiſſerent a cultiver les bledz, & la ou eſtoient les bonnes terres a froment faiſoient des vignes en tant que le peuple athenien vint a ſi grant famine que les ungz tuoyent les autres. Et pour icelle cauſe fut ordonné que lon arracheroit toutes les vignes la ou pourroit croiſtre & venir des bledz & ſpeciallement froument. Et dit oultre ledict campeſe que de ſa ieuneſſe il avoit veu communement le bichet de froument ne ſe vendoit que trois gros qui ſont trois ſolz tournois & trois lyardz, & le ſeigle ſix blancz : & que depuis trente cinq ans que les vignes ont eſté ſi fort multipliees ordinairement, que le blé a couſté huyt ou dix ſolz le bichet, & dient que ſi ne paſſe dix ſolz que ceſt bon marché, & ce eſt cauſe des famines que multiplication de vignes.

Alors ung tas de vignerons & taverniers murmurerent beaucoup pource quilz euſſent mieulx voulu quon euſt mys deniers ſur le blé que ſur le vin, non pas qui le fiſſent pour le bien de la choſe publicque : mais pour leur proffit particulier. Adonc meſſieurs les conſeilliers & enſemble tous les notables de la ville furent de lopinion dudict Campeſe. Et fut dit que pour chaſcun poinſon de vin venant en la ville payeroit trois blancs, & pour ſix ans advenir ſeullement iuſques leſdictz rampars & boullouars ſeroient parfaictz. Or quant fut icelle rebeine le iour ſainct Marc, aulcuns maiſtres dartillerie vineuſe & bons biberons hantans les tavernes pluſtoſt que les egliſes, quant ilz furent a la place des Cordeliers, aucuns entrerent de-

dans les Cordeliers & monterent au clocher & ſonnerent les cloches comme ſi le feu euſt eſté en la ville en pluſieurs lieux : que fuſt cauſe de la plus groſſe emeution diceluy peuple incenſé. Les aultres & la plus groſſe floćte voyant la maiſon dudićt Campeſe devant icelle place ou ſont les armes de Hieruſalem au plus hault de la tour, il leur ſouvint de ce quil avoit eſté de lopinion pluſtoſt mettre deniers ſur le vin que ſur le blé. Et pource que feſtoit apres diſner & apres le bon vin, machinerent non pas pour prendre le blé dudićt Campeſe : car il navoit aulcun blé que ainſi que ſes ſerviteurs luy amenoient de ſes moulins ou metairiez pour ſa deſpence, car oncques ne vendit blé ne achepta en marché quelconques, mais viſt de ſon revenu du iour a la iournee.

Ce peuple comme forcené le nombre de deux mille vindrent a ſa maiſon de grant fureur, rompirent la porte diſant que les conſeilliers de ville eſtoient muſſez chez luy & quilz avoient retiré leurs blez en ſa maiſon. Alors ledićt ſeigneur Campeſe leur diſt telles parolles : meſſieurs que demandez vous. Ilz reſpondirent quil avoit du blé muſſé en ſa maiſon : il leur fiſt ouvrir toutes les chambres & luy meſmes leur monſtra tout ſon blé queſtoyt environ deux charges de cheval dedans ung tonneau. Et pendant qui leur monſtroit les chambres, les aultres & bien deux cens femmes deſrompoient le bas de ſa maiſon la ou eſtoient les figures ſainćt Pierre & ſainćt Paul dune part & de noſtre ſeigneur de lautre part : ilz deſrompirent la face de Ieſus, celle ſainćt Pierre & ſainćt Pol. Et y en avoit daultres comme Pythagoras, Democritus, & Ypocrates, eſquelles ilz ne toucherent aulcunement. Et alors que ledićt campeſe viſt la ruyne dicelles figures dićt : o mauldićte ſećte vauldoyſe tu prins ton commencement entre

les deux rivieres, & tu veulx renover la malice & cruaulté en deſtruyſant les ſainctes ymages, dont iulien lapoſtat fut ſi griefvement pugny en la bataille contre les Parthes par ung chevalier incongneu : lequel comme dient aulcuns ſeſtoit ſainct Maurice chief des dix mille martyrs. Ie promets a dieu que oncques ne habiteray entre les deux rivieres, que iuſtice ny regne aultrement quelle neſt pour le preſent. Et monta ledict campeſe a cheval & delibera aller devers ſon maiſtre monſieur le duc de Lorraine. Mais ſur les chemins trouva aucuns de ſes amys qui le retindrent long temps faiſant bonne chere.

O peuple inſenſé ie me esbahis de toy comme de ton malefice ſur celuy qui touſiours a eſté pour toy & pour la choſe publicque, lequel du temps quil eſtoit conſeillier de la ville, le prins pour toy entre tous aultres, lequel tint touſiours pour le peuple. Et fut cauſe que appoinctas avecques ceulx de la ville, luy eſtant conſeillier dicelle, comme chaſcun ſcait, qui pour lors eſtoient les principaulx artiſans. O peuple mal conſeillé, tu ſcays que touſiours il a eſté pour la choſe publicque, & encore deſpuis deux ans il a eſté cauſe que tu as colliege : & a ſa requeſte as eſté content le mettre en la maiſon de la trinité, qui eſt ung commencement du plus grant bien qui ſcauroit eſtre en la cité : car tous les ans alloit merveilleux argent aux univerſitez de France pour les enfans. Et au retour de leſtude, au lieu dung livre & de ſcience rapportoient ung couſteau ou rapiere a leur ceinture pour ribler au lieu de eſtudier. Et maintenant les voys proffiter devant tes yeulx. De ceſt affaire nay voulu eſcripre pource que ingratitude eſt ung des plus grans & enorme peché qui ſoyt au monde : & auſſi que iai congneu ledict ſeigneur Campeſe a Pavye lequel fut faict Docteur Regent & le premier de luniverſité de Pavie que oncques ne fut faict

en noſtre univerſité, de laquelle ay eu lauree couronne long temps a. Et ce a eſté cauſe deſcripre ceſte hyſtoire : car depuys Pavye ay congneu ledict ſeigneur Campeſe en la cité de Metz en Lorraine & auſſi a Paris & en pluſieurs aultres lieux. Et tous les iours lyſons ſes livres leſquelz furent approuvés par toute la noble univerſité de Pavye moy preſent & de ce donné lettres patentes, & en les liſant me ſuys plus eſmerveillé de loutraige que a luy a eſté faict, pource que de la cité de Lyon il a eſcript troys livres. Le premier des gens Illuſtres qui ont eu origine, & ſont yſſus de la cité de lyon. Le ſecond du Regime de la dicte cité avecques loraiſon quil fit Lan de grace Mil cinq cens & quatre, le iour ſainct Thomas a ſainct Nizier. Le tiers de lorigine & commencement de ladicte cité, delaiſſant la fabuleuſe hyſtoire du livre attribué a Beroſe, de Lugdus a quo ut volunt Lugdunum nomen ſumpſit.

Des maiſons principalles leſquelles furent pillées en ladicte rebeine.

Apres les choſes deſſus dictes faictes, le populaire & malfaicteurs allerent rompre la maiſon dung nommé Morin marchant lequel navoit point de bledz, mais force de bons vins, leſquelz ilz aymoient mieulx que blé. Et pource que ledict Morin a une des plus belles vignes du pays ou croiſt le meilleur vin, entrerent en la cave, & pource quilz avoient tant beu chez ledit Campeſe, en ſorte que la plus part eſtoient yvres & ſendormoient en leſtable dudict Campeſe, quant ilz furent chez ledict Morin perſerent & defoncerent les tonneaulx & repandirent le vin par la cave. Sem-

blablement avoient ilz faict chez ledict ſeigneur Campeſe : & pource que ledict Morin ne faiſoit ſa demeure en icelle maiſon ou il ny avoit que vin, ſen allerent en la rue merciere & entrerent par force chez ung nommé Laurens patiſſier lequel lannee precedente avoit vendu aucuns bledz & navoit reſervé quelque petite quantité pour luy, lequel neſtoit pas bon & pource ne lavoit voulu vendre de paour deſtre reprins. Ilz pillerent la maiſon & tout ſon meſnaige & ne luy laiſſerent choſe quilz peuſſent emporter & luy firent ung merveilleux dommaige : car il eſtoit riche. Et a la reſiſtance y fuſt tué ung homme qui eſtoit tonnellier, par cas de fortune en paſſant par la rue. Ledict patiſſier fuſt moult bleſſé au chief & ailleurs & le menerent en priſon a Rouenne, comme ſilz euſſent eſté gens de iuſtice.

Apres vindrent chez ung honorable marchant & homme prudent lequel neſtoit pour lors conſeillier de la ville, mais lavoit eſté lannee de devant & ſe appeloit Gymbre homme riche & bien famé dung chaſcun, lequel avoit deux filles preſtes a marier : & comme le brùyct eſtoit, avoit tout preſt largent pour les marier, ces larrons & pillars vindrent & voulurent entrer par force en ſa maiſon. Mais ledict Gymbre fit ſi bonne reſiſtance quilz ne peurent entrer par le bas & ny fuſſent point entrez : mais le diable qui touſiours conduyt ſon peuple & ſes ſerviteurs a mal faire, donna conſeil a ſes vaſſaulx & ſerviteurs de monter par deſſus les maiſons de ſes voiſins, laquelle choſe fut faicte : car ſoubdainement monterent ſur les maiſons prochaines & par la couverture de ladicte maiſon entrerent dedans la maiſon de ce bon marchant Gymbre, lequel craingnant la fureur du peuple ſe ſauva pardeſſus les maiſons de ſes voyſins & non pas ſans eſtre bleſſé, & ſilz leuſſent trouvé il eſtoit en danger de ſa perſonne & deſtre tué & occis. Ces faulx

pyrates terriens pillerent toute ſa maiſon, & prindrent tout ſon argent, lequel il gardoit pour marier ſes filles : & comme eſtoit le commun bruit quil y avoit de deux a troys mille eſcuz & tout ſon meuble & marchandiſe deſrobé & ne trouverent nulz blez, queſt choſe donner a entendre & a congnoiſtre que leur intention neſtoit pour trouver blé : mais pour piller & deſrober, car oncques ne furent en maiſon qui euſt bruyt davoir blé, & delaiſſerent ceulx qui touſiours avoient eu bruyt de acheter, vendre & garder bledz. Aultres maiſons pluſieurs furent par eulx viſitees & aucunement pillees : mais ſurvint la nuyct, & phebus delaiſſa noſtre orizon & vint aux antipodes & angle vers le polle antarticque, qui fuſt la cauſe que la pillerie ceſſat & print fin la nuyct venant : & croy que ſi le iour euſt duré ung moys quilz neuſſent ceſſé de piller maiſons. Car ie croy que ainſi que dieu abregera les ans au temps de lantecriſt, ainſi il abregea le iour dicelle rebeine, laquelle commença apres boire.

Monſieur le baron Doyn, dict de fugieres, nepveu de feu Le chevalier blanc (1), luy accompaigné de troys de ſes ſerviteurs, rebouta & chaſſa ce populaire bien leſpace de une groſſe heure : & ſil euſt eu une douzaine dhommes avec luy il les euſt deffaictz & gardez du pillage, car il en bleſſa pluſieurs ſans eſtre bleſſé, & il demonſtra lhardieſſe de ſes predeceſſeurs leſquelz ont eſté vertueux aux armes.

(1) C'eſt Antoine d'Arces, appelé le Chevalier blanc, parce qu'il portoit toujours des armes blanches. Il étoit capitaine de cinq cents hommes-d'armes, comme nous l'apprend Champier dans le Triumphe de Loys XII. Il fut lieutenant général au royaume d'Ecoſſe, où il fut tué par trahiſon en 1507. (Voy. Hiſt. du chevalier Bayard par le Loyal-Serviteur, Grenoble 1651, in-8° ; — Aymari Rivalii *De Allobrogibus*, Lugduni 1844, in-4°) — N. de Fougères en Beaujolois, baron d'Oingt, étoit neveu, par ſa mère, d'Antoine d'Arces, dit le Chevalier blanc.

Comment lendemain dicelle rebeyne qui fuſt le lundy la ville miſt ordre aucunement aux pilleries faictes par le populaire.

Lendemain le lieutenant du roy de Lyon, lequel eſt homme doulx & gracieux, ſcavant & aymé dung chaſcun grans & petits de la cité de Lyon, lequel vint a ce peuple incenſé & inſtabile avecques le procureur du roy & aultres de la iuſtice. Si leur demonſtroit gracieuſement comme il ſcavoit bien faire, car alors ne failloit prendre le peuple par menaſſes, mais par doulceur: ſi leur dict: Meſſieurs queſt ce que querez: ilz reſpondirent quilz vouloient avoir du blé, & que ung tas de marchans avoient gros greniers cachez & muſſez & que en labbaye de liſle Barbe il y en avoit plus de trois mille charges de cheval. Alors il leur dict gracieuſement: meſſieurs ie veulx aller avec vous touſiours pour viſiter tous les greniers: & avoir viſité ceulx de la ville ie iray avecques vous a liſle, & ie vous delivreray le blé a ſeize ſoubz le bichet: & affin que nayez faulte, Meſſieurs de la ville ont mille chevaulx chargez de blé, leſquelz mont preſenté & promis delivrer a ſeize ſoubz le bichet.

Alors le peuple fut aulcunement apaiſé & alors meſſieurs de la ville firent cryer le blé a ſeize ſolz le bichet la ou tout ce peuple couroit ſans ordre ne raiſon: car tel navoit beſoing que de troys bichets qui en prenoit dix & en deſroboit ce quil pouvoit: qui fut cauſe que deſpuis ilz en ont eu grant faulte: car a cauſe dicelle rebellion la ou le bichet ne couſtoit que vingtz cinq ſoulz, il monta iuſques

a trente & a trente cinq, & ſi neuſt eſté ceſte rebeine, le blé neuſt de ceſte annee monté plus hault de xxviii ſoubz iuſques a trente, & neuſt eſté la cité au trouble ne danger ou elle a eſté bien grant.

Le mardi monſieur le lieutenant fut contrainct faire conduire par le maiſtre des portz le peuple a liſle, la ou il ne fut pas touſiours maiſtre. Car pluſieurs deſroboient les religieulx de pluſieurs choſes : & ne trouverent pas le blé quilz penſoient trouver & ce qui fut trouvé fut diſperſé a ceulx qui en avoient beſoing : car icelle abbaye eſt touſiours fournye de blé pour les religieux pour toute leur annee : la ou ilz ſont pluſieurs religieulx officiers bien rentez, leſquelz ont par leurs offices beaucoup bledz de rente & revenu : comme le Selerier, le Chamarier, Laumoſnier, le grant Prieur, les deux Secretains, Veſtiere, Enfermier, Chambrier & autres, leſquelz ſont gens nobles & de maiſon d'honneur & nobleſſe. Et fuſt icelle abbaye comme lon dit, fondee par le roy Charlemaigne empereur de Romme. Et en icelle abbaye a pluſieurs ſainctes relicques, comme la ſaincte couppe ou le redempteur donnoit a boyre a ſes diſciples, & eſt de la pierre precieuſe que lon appelle Eſmeraulde : laquelle pierre porte vertu de chaſteté. Auſſi la eſt le cornet de Rollant lequel il avoit a ſa mort aux montaignes de Roncevaulx. Et aupres eſt le corps ſaincte Anne mere de la glorieuſe vierge Marie mere du redempteur. Auſſy eſt le corps de ſainct Longin, lequel recouvra la veue en boutant la lance au corps de noſtre ſaulveur & redempteur apres ſa mort.

Quant eſt de la couppe de liſle la ou leſuchriſt donna a boire a ſes diſciples, lon pourroit dire que en la choſe nya point daparence : pource que le ſainct Greal lequel eſt a ſainct Georges a Gennes eſt le vray vaiſſeau auquel le-

ſuchriſt fiſt la cene a ſes diſciples. A ce ie reſpons que Ieſus fiſt la cene & ſes paſques avecques ung calice lequel iai veu en une ville du bas Lymoſin appellee Brive la Gaillarde : lequel calice lon monſtre troys fois lannee. Et a le toucher & veoir nya homme qui ſceuſt dire de quelle matiere il eſt faict. Et ſemble pluſtoſt eſtre de pierre cendreuſe que d'aultre matiere, a mon ſemblant. Et a ce que lon diſt du ſainct Greal de Gennes & de la ſaincte Couppe de liſle pres Lyon, ie dis & reſpons que nous liſons que Ieſuchriſt avoit eſté en conviz ſpeciallement troys foys. La premiere fuſt en Galilee en la maiſon de Simon le phariſien, la ou la pechereſſe lava & oingniſt les piedz de Ieſu chriſt : & luy remiſt ſes pechez pour la grant amour & foy quelle avoit a Ieſuchriſt, ainſi quil eſt eſcript en ſainct Luc au ſeptieſme chapitre. La ſeconde foys fuſt en Bethanie en la maiſon de Symon le Lepreux lequel Ieſus avoit aultresfoys guary de la lepre, la ou eſtoit le Lazare apres ſa reſurrection, Marie ſa ſeur & Marthe, & ou Marie bouta & reſpandit le precieux unguent nardi piſtici gardé dens alebaſtre & en oingnit & frota ſes piedz, en demonſtrant la ſepulture future de ſon ſeigneur noſtre redempteur Ieſuchriſt dont le faulx Iudas ſcariot murmura grandement. La tierce foys nous liſons que Ieſuchriſt avoit mangé avecques ſes diſciples par maniere de convis ou myſtere appartenant a noſtre ſalut futur : ce fut a la Cene le ieudi ſainct la ou il inſtitua le ſainct ſacrement de lautel. Lequel les nouveaulx berengueres & ſeducteurs de peuple denyent contre loppinion de tous les ſainctz qui ont eſcript deſpuis quinze cens ans en ca : dont ſont procedez des maulx ſans nombre aux terres ſeptentrionales, dont dieu nous vueille garder & deffendre par ſa grace. Doncques pouvons dire que le ſainct Greal de Genes fuſt celuy

monſieur Pomponie de Trevulſe, noble Anthoyne de Varey baron de Maleval, ſeigneur de Belmon : qui fuſt cauſe que le peuple refrena ſa colere & malice. Et fuſt bien ordonné par ledict ſeigneur gouverneur : car le peuple luy avoit voulu faire force en ſa maiſon. Mais comme ſeigneur magnifique & ſcavant non degenerant, mais enſuyvant la prudence, Trevulſe miſt ſi bon ordre a la iuſtice que celle furioſité populaire feuſt abbatue & aulcunement remiſe : qui fuſt choſe plus divinement faicte que par ſapience humaine. Et donnerent a entendre au peuple que lamas que la iuſtice avoit faict ceſtoit pour chercher les greniers de la ville & pour eſtre puiſſans pour les rompre ſi m'eſtier eſtoit, laquelle choſe relacha le cueur & la malice du peuple.

Si fut la iuſtice en pluſieurs maiſons la ou ilz ne trouverent pas beaucoup blé, & pource que les riches de la ville de lyon ne vivent que du iour a la iournee du pain des boullengiers, qui eſt une tres maulvaiſe couſtume : car tout homme riche doibt faire comme le formy : ceſt de faire ſa proviſion de blé aux maiſons pour toute ſon annee, & debveroient eſtre contrainctz par iuſtice a ce faire pour eviter les inconveniens qui ſen peuvent enſuyvir, & ſil eſtoit neceſſité ſecourir & ayder au paovre populaire. Mais il y a ung tas de gros & riches marchans & pluſieurs riches & grans uſuriers qui ne ſe ſoucient que de congreger biens mondains, or & argent, & ne ſcavent pour qui ilz les amaſſent : car dieu permet que les enfans des uſuriers & avaricieux ſont prodigues, & ce que leurs parens peres & meres ont acquis en trente ou quarante ans ilz le dependent en moins de dix ans : ou ſe ſont filles, dieu permet quelles ſont mariees a quelque maulvais meſnagier & prodigue. Et par ainſi les biens mal acquis ne peuvent longuement durer. Car uſure eſt prohibee & deffendue en

de Lyon, lequel comme lon diſoit, avoit ſur luy pour ſept cens francs ou plus de teſtons quil diſoit avoir prins chez Gymbre. Ledict ſeigneur de Botyeres prevoſt de lhoſtel apres quil euſt faict viſiter les greniers & congneuſt que a cauſe dicelle rebeine les bledz avoient eſté deffrauldez & mal diſtribuez par le menu, il ſen alla en Bourgoigne avecques mandement du roy. Et par ſa diligence fiſt tant que en brief on admena deux mille charges de blé, qui a eſté cauſe que la ville de lyon a eu ſecours de vivres, neantmoins que par tous pays lannee a eſté ſterille de bledz & communement partout a eſté chier. Et a cauſe de ceſte rebellion le bled eſt monté a lyon en brief temps a trente cinq ſolz tournoys le bichet, qui eſt ſix bichetz pour la charge dung cheval. Deſpuis long temps apres, ledict ſeigneur de Botyeres a demeuré a Lyon faiſant pourſuyte de ces malfaicteurs & par pluſieurs fois il en a prins & faict iuſtice. Et ceulx qui ſen ſont fouyz a faict crier pour les faire revenir, ou aultrement ſilz ne venoient pas, les bannyr du royaulme de France. Et par ainſi la iuſtice a eſté en partie faicte de ces pirates terriens qui eſt une choſe moult bien faicte de extirper les maulvaiſes herbes davecques le bon blé, auſſi de ſeparer les bons davecques les maulvais : car comme dict Platon en ſes loix, il eſt neceſſaire congnoiſtre les bons hommes & les maulvais. Dieu tout puiſſant eſt moult indigné quant les hommes delaiſſent les bons & eliſent les maulvais, pource que ſur toutes choſes eſt a preferer lhomme bon : & le maulvais qui eſt plain de malice eſt a vituperer & blaſmer. Parquoy diſoit ſainct auguſtin que obeiſſance eſtoit neceſſaire au peuple dune cité. Et ſans icelle toutes autres vertuz ſont annullees & prophanes, pource que obeiſſance eſt la maiſtreſſe des aultres vertuz, & ſans laquelle ne peuvent regner. Et le ſigne

dung maulvais peuple, ceſt quant il eſt rebelle a iuſtice & ſans craincte ne obeiſſance : qui fut la cauſe que du temps de Marius & de Scylla le peuple ſe rebella a Romme contre le ſenat dont Romme cuyda eſtre deſtruicte : & par la rebellion populaire fut ſi merveilleuſe ſedicion, que pour ung iour morurent plus de dixhuyt mille Rommains. Et pource ſi une cité veult regner fault que le peuple ſoit obeiſſant aux maieurs. Car comme dict ſainct Paul, toute puiſſance vient de dieu : & qui reſiſte aux maieurs & a iuſtice, il reſiſte aux commandemens de dieu : car les miniſtres de dieu, ce ſont les princes & les gens de iuſtice.

Et pource dict Iulius firmicus grant aſtrologue que les princes & gens de iuſtice ne ſont point ſubiectz aux influences des planettes ny aux eſtoilles du ciel : mais ſeullement ſont ſubiectz a dieu, & pource les pechez des princes & des gens de iuſtice ſont plus dangereux que ne ſont ceulx des aultres. Auſſy les biens par eulx faictz ſont de plus grande efficace que ne ſont ceulx de plus petite condition & puyſſance. Et eſt dict en la ſaincte eſcripture que les princes & roys ont ung ange de dieu pour leur guide & garde expres, que nont pas les aultres : lequel ange eſt deputé a ce royaulme dont le roy eſt prince & ſeigneur.

Et pource les princes ou ceulx qui ont la charge de la choſe publicque doibvent ſur toutes choſes mettre ordre aux vivres dune cité & ſpeciallement aux bledz : & doibt avoir une cité touſiours bledz pour troys annees comme font ceulx de Metz en lorraine, comme iay veu aultres foys & mont demonſtré les ſeigneurs dicelle ville & cité leurs greniers fourniz pour troys annees advenir. Et tous les ans renouvellent, car ilz vendent les vieulx & acheptent des nouveaulx, pour & affin deſtre proveuz & de nen

avoir faulte. Et par ainſy le peuple de Metz na iamais faulte de blé.

A ceſte cauſe les hiſtoriographes louent moult Traian empereur, lequel durant ſon regne Romme eſtoit touſiours proveue de bledz pour ſept ans advenir : & pource entre tous aultres empereurs gentilz Traian a eſté loué le plus, tant en iuſtice que en prudence humaine. Saint Gregoire dit comme on lit en ſes geſtes, que quant il liſoit lyſtoire & geſtes de Traian il fut tout eſmeu de pitié & compaſſion de Traian, lequel avoit eſté ſi iuſte & prudent, & quil eſtoit non chreſtien & ſans bapteſme : & dient aulcuns que ſainct Gregoire pria pour luy noſtre ſeigneur & quil luy ottroyaſt ſa requeſte en luy ſuppliant quil pardonnaſt les pechez dudict Traian. Et afferment aucuns docteurs que dieu ſcavoit par ſa providence loraiſon ſainct Gregoire eſtre future pour ledict Traian, & ſuſpendit la ſentence divine dudict Traian iuſques a ce que ſainct Gregoire priaſt dieu pour luy. Mais pource que la preſcience de dieu tranſcende lentendement de lhomme, ie remetz la determination de ceſte ſentence Traiane a meſſieurs les theologiens : car comme diſt ſainct Auguſtin a la fin de ſon livre, de libero hominis arbitrio : apres avoir veu & allegué pluſieurs auctoritez & raiſons, il confeſſe & dit que icelle matiere eſt ſi treshaulte, que tant plus il en cuyde ſcavoir, tant plus grande eſt ſon ignorance : & de trop ſenquerir dicelle eſt ſigne de curioſité & ignorance & fragilité d'entendement, qui eſt une partie cauſe des renovations des preſentes hereſies dont le monde eſt troublé : car le temps eſt venu que les hommes & femmes ignorans, ſans lettres, veullent diſputer de predeſtination, providence, preſcience divine : laquelle congnoiſſance & ſcavoir & intelligence dieu ſeul a parfaicte. Croyons donc-

ques a ce que ſommes tenus a croire, & le ſurplus remettons a dieu lequel ſcait les choſes avant leur advenement, delaiſſant theologie aux theologiens. Et icy ferons fin.

Cy finiſt la coniuration ou rebeine du populaire de Lyon contre les notables & conſeilliers de ladicte cite faicte ceſte annee ung dimenche iour ſainct Marc apres boyre Mil cinq cens vingtneuf.

Cy apres ſenſuyt la hierarchie de Legliſe de Lyon : par laquelle eſt demonſtree lantiquite & nobleſſe dicelle egliſe. Compoſee par le ſeigneur de la Faverge ſelon la deſcription du ſeigneur Campeſe en ſon livre de claris Iugdunenſibus.

De la hierarchie de ſainct Iehan de Lyon Egliſe metropolitaine & primace de France.

POURCE que de lorigine & antiquité de la cité de lyon pluſieurs hyſtoriens en ont amplement eſcript comme Beroſe caldee lequel diſt avoir eſté conſtruicte & edifiee premierement par Lugdus roy des Gaules, duquel comme diſt, print premierement ſon nom : auſſi dicelle cité en a parlé Suetone en la vie de Caligule empereur Rommain & Tite live & Plutarche en la vie de Hannibal de Carthage, & Strabo de crete en ſa Coſmographie, & Senecque en ſes epiſtres, & Ptolomee & aultres pluſieurs. Et des modernes : Sabelicque en ſes Eneades :

neſt que chappelle & nya aucune ymage ſur lautel ny corpus domini en demonſtrant ne eſtre egliſe cathedrale, mais chapelle.

Long temps apres que legliſe de lyon fuſt tranſlatee du lieu que maintenant eſt dict ſainct Nizier a ſainct Eſtienne, le roy Iehan de Bourgongne voyant legliſe ſainct Eſtienne en laquelle navoit que xii. chanoines au nom des xii. apoſtres & larcheveſque tenant lieu de Ieſuchriſt, fit edifier legliſe de ſainct Iehan dung des coſtez de ſainct Eſtienne, & ſaincte Croix de laultre coſté, la ou il conſtitua legliſe parrochialle.

Et ce roy de Bourgongne, apres quil eut edifié ſainct Iehan & ſaincte Croix, conſtitua la hierarchie metropolitaine de lyon ainſi quil ſenſuyt ad inſtar eccleſie triumphantis. Ceſt que ainſi que en legliſe triumphante laquelle eſt paradis il y a ung dieu en trinité, ainſi en legliſe de lyon ſont troys egliſes : ſainct Iehan, ſainct Eſtienne & ſaincte Croix. Sainct Eſtienne repreſente le pere, ſaincte Croix repreſente le filz, ſainct Iehan repreſente le ſainct Eſperit, trois en perſonnes, ung par eſſence. Et fuſt ordonné que les troys eſgliſes commenceroient loffice au ſon dugne cloche, demonſtrant ung dieu en eſſence, aux trois egliſes demonſtrant trinité en une eſſence. Et ainſi que en leſgliſe triumphante a xii. apoſtres avecques Ieſuchriſt leur maiſtre, auſſi fonda le dict roy de Bourgongne xii. preſtres tenant le cueur ordinairement, & le treizieme eſt labbé de ſainct Iuſtz lequel eſt larcheveſque de lyon tenant le lieu de Ieſuchriſt. Et ainſi que en leſgliſe triumphante a ſeptante deux diſciples de Ieſuchriſt, ainſi fonda ledict roy ſeptante deux chanoines leſquelz deſpuis ſont redigez en trente deux. Et ainſi que en legliſe triumphante a quatre Evangeliſtes & ſcribes, ſainct Iehan, ſainct Matthieu, ſainct Luc, ſainct Marc, ainſi en legliſe de lyon ſont quatre cuſtodes, deux a ſaincte

coys peult eſtre ainſi diffinie. Hierarchie eſt ordre ſacré & ſcience & operation laquelle a la ſemblance de dieu, de ſa puiſſance faict operation, & par ſon induſtrie donnee de dieu, enſuyt la lumiere divine & amour de dieu. Sainct Denys & ſes inſectateurs donnent icelle diffinition : Hierarchia eſt ordo ſacratior & ſcientia & operatio que ad dei ſimilitudinem pro viribus nititur & pro modo ſuo ad illius imitationem ex indulta ſibi divinitus intelligentie luce ſubvehitur.

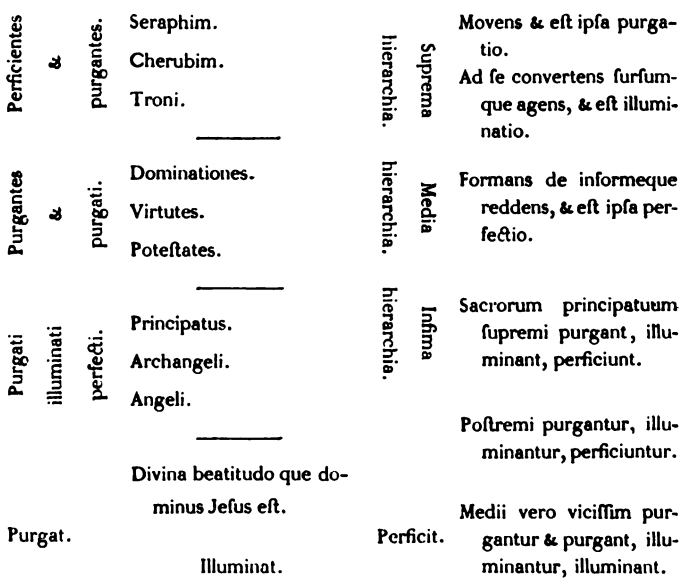

En legliſe de lyon a ſept docteurs chevaliers de ladicte egliſe pour deffendre les droys dicelle egliſe & pour deffendre legliſe des faulx infideles & heretiques dont legliſe

a eſté & eſt a preſent infeſtee de pluſieurs hereſies tant orientales comme machometiques, que ſeptentrionales & vaudoyſes pleines de venin & infection diabolique. Et ſi orient eſt infect par les Arabes & ſecte mauldicte machometique, loppoſite Septentrion eſt infect par la ſecte vaudoiſe. Dieu veuille garder loccident ou nous ſommes par ſa grace : car le mydi a eſté fort infect & en danger par une aultre ſecte demy iudaique. Ces ſept chevaliers ſont repreſentez par les ſept candelabres, leſquelz veit ſainct Iehan en lapocalypſe.

Et pour revenir a legliſe de lyon, le roy de Bourgongne inſtitua & ordonna que les chanoines fuſſent de maiſon noble, ou de generation ou de vertus, pour bien regir legliſe : car communement le bon arbre produit le bon fruict comme eſt eſcript en levangile. Et ſainct Pol ad Timotheum eſcript quilz conſtituaſſent les eveſques & preſtres de gens ſaiges & quilz fuſſent bien & ſaigement regir & gouverner leur famille, & quilz fuſſent ſcavans & expers aux choſes politiques & humaines : car qui ne ſcait bien gouverner une maiſon, a grant peine ſcaura gouverner une choſe politique & divine. Au ſurplus ledict roy de Bourgongne ordonna que les chanoines de lyon ne ſortiſſent a pied du cloiſtre ſainct Iehan ou bien du prez, quilz ne fuſſent a cheval & accompaignez daultres gens degliſe : & ce pour donner occaſion aux gens laiz de honnorer & avoir a reputation gens degliſe, comme eſt eſcript au vieil teſtament des Levites & des filz de Aaron.

Et donna le conté de Lyonnois a legliſe : par quoy on appelle encore les chanoines contes, & larcheveſque conte de Lyon. Et les cries leſquelles ſe font par la ville, ſont au nom de monſieur de Lyon & de meſſieurs de legliſe. Ladicte egliſe comme a eſté eſcript ſi deſſus, fut edifiee des pierres du temple de Forviere & de Ara ceſaris.

Ceſte egliſe eſt la premiere des Gaules par honneur & auctorité, & ha des previlieges que nont les aultres de gaule, comme de chanter avecques les mitres, ne ſe abiller a lautel ſans ſerviteur : de chanter tous les pſeaulmes de David ſans livre : de ne laiſſer a chanter ny officier ſi loffice eſt commencé, pour aucun homme qui entre au cueur durant loffice, fuſt roy, duc, eveſque, ny aultre dignité : de ne faire aucune nouveaulté en loffice ny muer couſtume aucune en nouvelle : par quoy eſt dict que legliſe de lyon eſt immuable & quod non ſuſcipit novitates. Parquoy en icelle on ne chante que plain chant ſans aucune choſe faicte, ny orgues, ny aultres inſtrumens quelconques. Et pour demonſtrer la immobilité de legliſe de lyon, a eſté ordonné que ſi aucun chanoine ou bien officier dicelle egliſe fault a chanter ou a faire le ſervice a aucune heure de legliſe, toute legliſe ceſſe loffice pour le iour. Si ceſt a matines, on delaiſſe matines a celle heure : ſi ceſt a veſpres, on delaiſſe veſpres : & celuy qui fault eſt corrigé par tout le clergé & ahonté dung chaſcun & na aucune diſtribution de ce iour. Mais le Secretain de legliſe eſt tenu tenir xii. preſtres pour dire loffice derriere le grant autel pour ſuppleer aux faultes du cueur & de celuy qui a failly a loffice : & appellent icelle faulte Aprivas : ceſt privé loffice, & pour icelle cauſe ung chaſcun faict ſon devoir & continue loffice, pour paour de ſcandalizer legliſe.

Le Doyen de legliſe eſt le chief de tous les gens degliſe & ha la iuſtice ſur eulx : & ne ſont aucunement ſubiectz a larcheveſque : & quant larcheveſque faict les preſtres, le doyen & archidiacre ſont examiner les preſtres & ne les peult interroger ni examiner larcheveſque.

Et pour demonſtrer lancienneté de legliſe de lyon, an-

fallit opinio) mihi perſuaſi brevi hac & familiari epiſtola familiarem & mihi amiciſſimum te hortari volui, ut tuae aetati non inutiles hos de Lugdunenſi ſeditione commentarios (intermiſſis gravioribus ſtudiis) aliquando verſares, eoque liberali ocyo cujus & M. Cato reddendam rationem putat, laxares pauliſper animum. Tu interim ſi quid pumice dignum offenderis, id pro tua humanitate modeſte caſtigato. Bene vale meque (ut ſoles) aequo foedere redama.

Lugduni *xvi* calendas Ianuarias. Anno chriſtianae ſalutis *m.d.xxix.*

Eiuſdem hexaſticon.

Reddita libertas Bruto tibi conſule Roma
Hiſtoriae princeps Livius iſta refert,
Sic tibi Lugdunum decio ſub iudice florens
Seditio fracta eſt, conſulibuſque tuis,
Quid Romae Brutus, decio cum iudice conſul
Eſt tibi, Morinus Livius alter adeſt.

a la fin venir iuger bons & mauvais, quil luy plaiſe avoir par ſa miſericorde pitié de ſes pouvres creatures. Amen.

Cy finiſt la coniuration ou rebeine du populaire de Lyon contre les notables & conſeilliers de ladicte cite. Avec la hierarchie de legliſe de ſainct Iehan de Lyon. Imprime a liſle galicque dicte Lyonnoiſe.

Joannes Cannaperius Pariſienſis Lugduneae iuventutis moderator Antonio Campegio. S.

PERLEGI paucis his diebus S. Pierchani de Lugdunenſi ſeditione libellum, Antoni ſuaviſſime. Quem eo attentius accuratiuſque ſucciſivis praeſertim horis evolvi, quod in urbem iſtam florentiſſimam, illuſtrium virorum parentem & doctorum altricem (unde praeclaris ſane natalibus originem ducis), dira haec & omni ſaeculo execranda peſtis (neſcio quo fato) ſaevire ac debacchari potius non verita eſt. Quod non minus jucundum quam frugiferum opuſculum tibi fore non diffido, ſimul quod humaniſſimi patris tui viri conſularis (cujus nominis authoritate ac ſplendore excitari debet ingenua indoles tua) paſſim meminit, ſimul quia fideliore praelo excuſſum longe aliud quam quod erat videbitur, ob crebras emendationes, gravioreſque ſententias tum additas, tum in priſtinum candorem reſtitutas.

Sed profecto qua ſcriptum reliquit author lingua legi mallem. Non quod de interpretis fide (quae nimirum ſincera eſt) queri videar: verum quia politiorum literarum elegantioriſque doctrinae ſtudioſos latina magis quam vulgari aeditione oblectari palam eſt, in quorum albo quoniam non infimas partes tenere (nec mea me

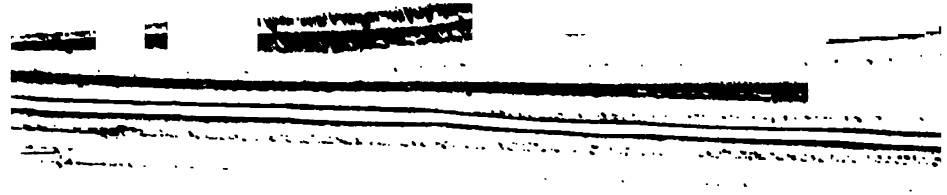

LANTIQVITE DE VIENNE.

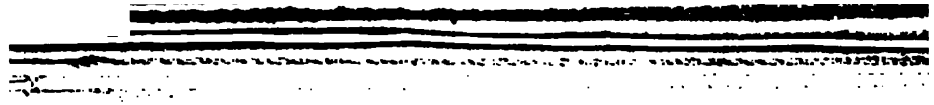

LANTIQVITE DE VIENNE.

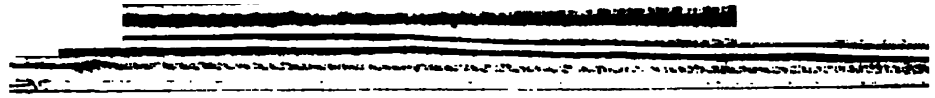

CY CŌMENCE

Vng petit liure du royaulme des Allobroges dict lōgtēps apres Bourgōgne ou Viēnois: Avec lantiquite & origine de la treſnoble & anciēne cite Metropolitaine & Primace des Allobroges Vienne ſus le fleuve du Roſne. Cōpoſe par meſſire Simphorie Campeſe dict Champier chevalier & docteur en la ſcience Eſculapienne.

De Vienna
Opuſculum
Diſtinctum.
Plenum
Clarum
Doctum
Pulchrum
Verum
Grave
Varium &
Utile.

Reverendo patri ac domino Bartholomeo Portalenquio (1) lucenſi Troyano epiſcopo, ſuffraganeo domini archiepiſcopi, ac Primatis Galliarum : divinarum litterarum doctori eximio : Symphorianus Campegius. S.

EVOLVI ſuperioribus diebus (nec citra admirationem) reverende praeſul, libellum de lugduneae urbis vetuſtate, ſimul de lugdunenſis eccleſiae (quae divo Joanni ſacra eſt & praeter ceteras Galliae capitalis) hierarchia. Non quod mihi non magnopere probetur : verum quia de Viennae urbis claritate nihil prorſus me-

(1) Barthélemi Portalenqui Lucenſis, évêque *in partibus* de Troade, ſuffragant de François de Rohan archevêque de Lyon, & non Portal, comme on l'a dit. Il n'étoit pas non plus évêque titulaire de Troie, qui étoit *in partibus infidelium*. Antoine de Arena lui a dédié ſon poème macaronique *De guerra Romana :* « Ad reverendiſſimum in Chriſto patrem dominum dñm Bartholomeum Portalenqui, Troianenſem epiſcopum lugdunenſemque ſuffraganeum. » Cette dédicace ſe trouve en ces termes dans un petit volume intitulé : *Antonius de Arena provincialis de Bragardiſſima villa de Soleris ad ſuos compagnones..... cum guerra Romana.....*, imprimé à Lyon chez maître Pierre de Vingle, & ſe vendant en la maiſon de Claude Nourry dit Le Prince. Champier, comme on le voit ici, dédia auſſi au même perſonnage ſon livre ſur l'antiquité & nobleſſe de Vienne, où il lui donne le même nom avec la déclinaiſon latine : « Bartholomeo Portalenquio Lucenſi, » faiſant de l'italien Portalenqui, Portalenquius.

Ce Barthélemi eſt vraiſemblablement le même qu'un Barthélemi du Luc, évêque *in partibus* de Troade, cité par Charvet, d'après les regiſtres de l'archevêché, p. 535 de ſon Hiſtoire

minit, quum ab omni antiquitatis memoria inter Lugdunum & Viennam (perinde atque ſorores geminas) intima fuerit cognationis propinquitas : adeo ut Lugdunenſes indiſſolubili amicitiae vinculo Viennenſibus connexi hactenus permanſerint. Fuerit argumentum : quod abhinc annum

de la ſainte Egliſe de Vienne, comme réſidant en cette ville & y rempliſſant les fonctions épiſcopales au nom & en l'abſence du cardinal-archevêque de Vienne Frédéric de St-Sévérin, puis d'Alexandre ſon ſucceſſeur & ſon neveu. Ce dernier mourut en 1527, & avec lui finirent les pouvoirs qu'il avoit donnés à Barthélemi du Luc. Pierre Palmier, doyen du Chapitre de St-Maurice, ayant été élu archevêque de Vienne, & Guichard de Leſſart, évêque de Hiéropolis, ſuffragant de l'archevêque de Lyon François de Rohan, étant mort auſſi vers ce temps, Barthélemi dut quitter Vienne, où ſa préſence étoit déſormais inutile, & il prit la place de Guichard de Leſſart comme ſuffragant de Lyon, où nous le retrouvons en cette qualité, en 1529.

Les regiſtres de l'archevêché de Vienne, conſultés par Charvet, ſont en latin, & Portalenqui n'y aura été déſigné, ainſi que cela ſe pratiquoit aſſez fréquemment alors, que ſous le nom de *Bartholomeus Lucenſis* ou *de Luco*, dont l'hiſtorien de l'Egliſe de Vienne a fait *du Luc*. La Mure, dans ſon Hiſtoire eccléſiaſtique de Lyon, l'appelle *Portalenqui ou de Luco*. Une inſcription qui ſe trouve encore dans la chapelle de Reventin près Vienne nous apprend que « B. de Luco epiſcopus troianus » conſacra cette chapelle en 1535. Il n'y eſt pas qualifié ſuffragant de Lyon, bien qu'il dût l'être encore, François de Rohan qui lui avoit conféré ce titre n'étant mort qu'en 1536. Le mot *Lucenſi* de la dédicace de Champier à Portalenqui, dont quelques-uns ont fait *de Lucques*, a été traduit par Charvet, *du Luc*, ſoit qu'il ait pris ce nom pour celui de ſa famille, ſoit qu'il ait cru que c'étoit le lieu de ſa naiſſance. Toujours eſt-il qu'à Lyon il nous eſt connu ſous le nom de Barthélemi Portalenqui, Lucenſis ou de Luco, évêque *in partibus* de Troade & ſuffragant, & qu'à Vienne il y avoit eu, environ deux ans plus tôt, un Barthélemi du Luc ou de Luco, auſſi évêque de Troade & ſuffragant, lequel ne peut être autre que notre Barthélemi Portalenqui Lucenſis. Il avoit longtemps habité Vienne, lorſqu'il adminiſtroit ce diocèſe, avant d'être nommé ſuffragant à Lyon, & c'eſt ſans doute ce qui donna à Champier l'idée de lui dédier l'Antiquité, origine & nobleſſe de Vienne. Barthélemi Portalenqui, de Lucques, de Luco ou du Luc, n'a pas laiſſé, que je ſache, d'autres traces parmi nous, que celles que j'ai ſignalées, & je ferois, je l'avoue, très embarraſſé de juſtifier autrement ſes titres à l'honneur que lui firent Antoine de Arena & Symphorien Champier, en lui dédiant leurs écrits.

aut circiter Viennenſis eccleſiae canonici virum genere Lugdunenſem, generoſa domo natum, Petrum Palmerium in praeſulem archiepiſcopum primatemque ſibi delegerunt. Cui iure optimo cognomen inditum crediderim: nam a teneris (ut aiunt) unguiculis palmam imitatus eſt. Quae (ut author eſt Ariſtoteles philoſophorum facile princeps), quo graviori onere premitur, eo magis ſuapte natura aſſurgit altiuſque erigitur. Ita etiam novus hic antiſtes & archipreſul Palmerius multis a parvulo inſignitus ſacerdotiorum titulis, quanto pluribus fortune munuſculis cumulatus eſt, tanto maiore virtutis gloria ac ſplendore caeteris praeluxit & tanquam palma ſublimius ſeſe extulit. Non ab re igitur Palmerii cognomentum ſibi vindicat, cui Petri nomen non immerito accedit: quandoquidem (ut petra firmiſſima) virtuti adeo conſtanter heſit, ut voluptatum illecebris (quas Plato malorum eſcas ſcite appellat) nunquam ſuccumbere viſus fuerit. Quamobrem ſuperiori libello (qui de Lugduneae urbis antiquitate Lugdunenſiſque eccleſiae hierarchia abunde meminit) compendioſum hoc opuſculum de Viennae urbis vetuſtate ac nobilitate ſubjicere volui, idque potiſſimum quod te & urbis & archiepiſcopi Viennenſis amantiſſimum facile dijudicavi. Cuius utraque tum ſpiritualis tum humana civiliſque iuſticia duabus (noſtra praeſertim aetate) palmis regitur quarum fructus (ut ſatis conſtat) uberrimus Palmerius noſter predicatur. Te itidem Platonico more bene agere precor.

Senſuyt ung petit livre de lantiquite origine & nobleſſe de la treſrenommee cite de Vienne entre les Allobroges metropolitaine & primace : compoſe par meſſire Symphorien Campeſe dict Champier chevalier & docteur en la ſcience Eſculapienne.

VIENNE eſt une cité ſituee entre le Rhoſne & les monts penines, du coſté oriental, & devers occident elle a gaule Celtique : devers ſeptentrion Bourgongne & Lorraine : devers mydi Narbonne & Heſpaine. Et eſt ſituee entre deux nobles citez voiſines Lyon & Valence : a cinq lieues de Lyon & a douze de Valence, & ſont les troys citez ſus ung fleuve ceſt le Rhoſne. Vienne & Lyon ſont ſituees par aſpect contraire. Vienne eſt deſcouverte devers occident, & a la montaigne devers orient : Lyon par le contraire, ceſt que eſt deſcouverte vers orient, & la montaigne du coſté de occident. Vienne a le regard vers Gaule, & Lyon vers Italie. Et pour ce que de toute ancienneté comme recite Strabo, Lyon & Vienne ont eſté citez comme ſeurs germaines, & par leur confederation & amour quelles ont eu touſiours enſemble elles ont long temps regné & proſperé, nonobſtant quelles euſſent pluſieurs ennemys contraires, comme firent les

deux citez en grece Athenes & Lacedemonie, du temps de Lycurgus & Ladiſlaus lacedemoniens & de Socrates & Themiſtocles Atheniens: mais quant elles eurent guerres enſemble, devinrent a declin & fuſt cauſe de leur ruyne: mais Vienne & Lyon ont eſté touſiours en amour & alliees & ſont encore de preſent.

Et par icelle raiſon & cauſe ay propoſé deſcripre de lantiquité & origine de la cité de Vienne entre les Allobroges radiente comme le ſoleil entre les planettes. Et ainſi que Rome eſt en italie, Naples en Cecile, Lyon entre les Celtes, Paris en france occidentale, Trieve entre les belges, Bordeaulx en aquitaine, Tholoſe en languedoc, Londres en la maieur Bretaigne, Renes en la mineur, Coloigne en Germanie, Bude en pannonie, Lubet en Dace, Prague en Boeme, Cracovie aux Sarmates que lon dict poloine, Burgues en Caſtille, Saragoſſe en Aragon, Hyſpale ou Civille en Andaloſie, Lysbonne en Portingal, Grenade en Bethique: ainſi eſt Vienne radiante & metropolitaine entre les allobroges. Les citez principales des allobroges ſont Vienne, Geneſve, Avignon, Valence, Grenoble, Ambrum, Gapt, Belay, Tarenteſe, Morianne, Orange & ſainct Pol. Et furent nommees allobroges comme recite Annius commentateur des fragmans attribues a Beroſe, de Allodrox que puis fuſt nommé Allobrox lequel conquiſt deſpuys les mons penines iuſques au fleuve du Rhone & une partie de Provence & Languedoc iuſques a Narbonne. De lantiquité de vienne & origine dicelle Lybius noble hyſtoriographe en ſes annales diſt que Vienne cité treſantique fuſt conſtruite & edifiee par Venerius lequel vint Daphrique & de luy print ſon nom Bienne & ung peu apres fuſt oſté B & au lieu fuſt mis V & fuſt dicte Vienne. Et fuſt premierement nommee Bienna pour ce

que Venerius aphricain en deux ans la fiſt edifier : ceſt quod biennio perfecta fuerit. Et ce fuſt du quart eage du monde du temps de Aventinus Silvius Remuli maioris filius, & du temps de Lycurgus roy & legiſlateur des Lacedemoniens, & du temps du roy Amaſias filz de Ioas roy de Iudee & de Helyſee le prophete.

Apres longtemps fuſt par les Romains acquiſe & la nommerent la cité du ſenat : car apres ung temps les Romains colloquarent a Vienne cinq legions de genſdarmes, & une chaſcune legion fiſt edifier ung chaſteau tout autour de la cité la ou eſtoient loges les genſdarmes ſans que aucun fuſt logé en la ville. Et en chaſcune legion avoit ung tribun romain chief dicelle legion, & nommerent les cinq chaſteaux du nom des cinq Tribuns. Et lung des chaſteaux nommerent Grappum : le ſecond Eumedium : le tiers Soſpolum : le quatrieſme Quiriacum : & le dernier Prompeciacum. Nous liſons en Tite live en la troiſieſme Decade du ſecond livre de bello punico que quant Hannibal vint de Carthage pour aller faire la guerre aux Romains vint du long du Rhone iuſques a Vienne & de la a liſle gallique que maintenant eſt appellee Lyon. Et la demoura aucun temps pour ce quil trouva le lieu plaiſant : & diſt en ce meſme lieu que aupres de liſle Gallique ſont & habitent les allobroges leſquelz en richeſſes, renommee & honneur ne ſont point moindres que ceulx de Gaule. Et Aule Gelle en ſon x^e^ livre chapitre vii. parlant des nobles fleuves de Europe dit en allegant Varro, que le Rhone eſt ung des troys le plus noble fleuve de Europe : & nya ny le Dannube lequel paſſe par Bude en pannonie, ne Eridanus dict le Pau, ne le Rin lequel ſepare les Gaules de Germanie, qui ſoit plus noble que le Rhone par pluſieurs raiſons. La premiere quil paſſe & ſepare les plus fertiles

provinces leſquelles ſoient deſpuis les mons penines iuſques en la grande bretaigne comme les Allobroges ſepare de France, & Prouvence de Languedoc. Leſquelles ſont provinces moult fertiles en bledz, vins, olives, ſelz, meilleur que Scitique en tous fruitages & herbages, en toutes beſtes tant domeſtiques que ſauvages. La ſeconde raiſon car le Rhone paſſe par vii. tres anciennes & nobles citez entre toutes celles de Europe, comme Genefve, Loſanne, Lyon, Vienne, Valance, Avignon, Arle, & par pluſieurs moyennes & bonnes villes, Tornon, Montelimart, le Pont ſainct eſperit, Taraſcon, & pluſieurs aultres. La tierce raiſon que ceſt ung des fleuves de toute Europe le plus raviſſant & le plus ſain & qui eſt le moins paludeux ny limoneux, & eſt le fleuve le plus renommé par les hyſtoriens que fleuve qui ſoit en Europe & ſpecialement des hyſtoriens Aſſyatiques & Gregeois. La quarte raiſon ceſt pource que ſus le Rhone ſont les plus beaulx ponts qui ſoient ſur fleuve de Europe. Le premier le pont de lyon : le ſecond le pont de Vienne : le tiers le pont ſainct eſperit : le quart le pont de Avignon, & entre tous celluy de Vienne eſt le plus ancien & le premier qui fuſt oncques ſur le Rhone : car Tyberius Gracchus Sempronius romain quant il alloit aux Eſpaignes fiſt edifier le pont de Vienne ſus le Rhone & fiſt faire groſſes tours aux deux rivages pour garder le pont, queſt choſe digne de memoire, & croy que ceſt le plus antique & le premier pont des gaulles & duquel ayent eſcriptz les hyſtoriens.

Anciennement larcheveſque de Vienne eſtoit chancelier du royaume de Bourgongne, comme recite Gervaſius mareſchal du roy de Arle en ſon livre des merveilles du monde. Et dict que de ſon temps Vienne ſe nommoit Maxima ſedes gallie. Et dit le dict Gervaſius que Lyon eſ-

toit dict prima ſedes ſimplement, & Vienne maxima ſedes gallie. Et eſt de merveille que maintenant on appelle larcheveſque de lyon, Galliarum primas, & celluy de Vienne primas primatum : veu que du temps des roys de Bourgongne Lyon eſtoit dict prima ſedes, & Vienne maxima ſedes gallie. Et ſemble que ledict Gervaſius mareſchal de Bourgongne vueille dire que lyon eſt le premier primat de france non pas de Gaule : car il ne comprent pas Vienne ſoubz france mais bien ſoubz Gaulle. Et par ainſi lyon eſt le premier primat en France : le ſecond peult eſtre celluy de Bourges ou bien de Bordeaulx, lequel eſt dict de Aquitaine primat & non le premier : car celluy de lyon eſt le premier en France. Celluy de Vienne ſe peult dire treſgrant primat en Gaule, ceſt a dire quil na ſuperieur a luy en Gaule : non quil ſoit premier mais non ſubiect ne inferieur a aultre primat. Car du temps que le royaulme de Bourgongne eſtoit en vigueur, larceveſque de Vienne eſtoit chancelier du royaulme & primat, & tous les archeveſques du royaume eſtoient ſubiectz a luy & par conſequence tous les eveſques : & avoit le royaume de bourgongne trente eveſchies ſans celle de Vienne, laquelle eſtoit la premiere & Arle eſtoit la capitale en la temporalité du royaume comme Paris eſt en france : & en ſpiritualité eſtoit Vienne, comme eſt Lyon en france. Et ne ſe fault donner triſteſſe ny trouver eſtrange ſi Vienne aultresfoys a eſté quatre foys plus grande & riche quelle neſt a preſent : car ainſi a eſté des aultres citez comme Rome, Athenes, Lacedemoine, Hieruſalem, Thebes, & les citez pluſieurs en Achaye & Syrie & Macedoine ſont par tremblement de terre ruinees, & la cité de Lyon par une nuyct brulee, & Cypre & Candie pluſieurs foys ont eſté deſtruictes par tremblement de terre. Tout eſt ſubiect a fortune & eſt moins de merveille que

Vienne ſoit de richeſſes & grandeur abaiſſee & amoindrie, que totalement ruinee comme Athenes & les citez de Achaie, ou bien Lyon par une nuyct brulee. Et ſi Lyon deſpuis cinquante ans eſt devenue riche & opulante, Vienne auſſi a creu en ſpiritualité & bonté populaire & iuſtice, & na eſté remplie de gens eſtranges en meurs contraires : & mieulx vault ung eſcu entre les ſiens, que ung noble avec les eſtranges & differens de meurs & conditions : qua eſté cauſe que ceſte annee Mil cinq cens xxix. le iour ſainct Marc, la cité de Lyon a eſté troublee par eſtrange populaire, non nez de la cité de Lyon, mais aſſemblez de pluſieurs pieces comme eſt de couleurs la peau dung leopard. Et neſt rien a lhomme plus decent ny plaiſant, ny plus doulx a nature que vivre en ſon pays avec les ſiens & ceulx de ſa nation : car comme dict Virgile, lamour de ſon pays doibt vaincre toute aultre amour humaine.

Comment la cité de Vienne fuſt faicte chreſtienne par les diſciples des apoſtres. Chapitre ii.

Sainct Pol apoſtre du temps quil preſchoit aux Galathes envoya a Vienne ung de ſes diſciples nommé Creſcens, lequel demoura trois ans ou environ preſchant la foy chreſtienne la ou il fiſt pluſieurs miracles & convertit tout le peuple a la loy chreſtienne. Ado en ſes commentaires dict que ſainct Pol en allant aux Heſpaignes paſſa par Vienne & la delaiſſa Creſcens ſon diſciple : & de la paſſa par la cité de Arles & delaiſſa en Arles un aultre diſciple nommé Trophimus pour illec preſcher la loy chreſtienne. Et demoura alors ſainct Pol deux ans en Heſpaigne & apres

revint a Rome & en repaſſant par Vienne envoya Creſcens preſcher en Galice. De ce temps Vienne eſtoit cité treſriche & opulante en tous biens laquelle cité eſt fondee ſus le Rhoſne la ou long temps devant, Tyberius Gracchus Sempronius en allant de Rome aux Heſpaignes fiſt faire & conſtruire ung pont de pierre ſus le fleuve du Rhoſne avecques groſſes tours de tous coſtez du fleuve pour le pont deffendre & garder & tenir la cité en ſubiection aux Romains.

En icelle cité du temps que Hypocrates & Democritus floriſſoient en Grece, ceulx de Sens & ceulx de Vienne edifierent le temple de Mars en ſigne de victoire au milieu de la cité du coſté vers orient. Et dient aucuns que encore appert laiguille dudict temple au milieu des vignes tirant le bas de la riviere, queſt une choſe dune merveilleuſe ancienneté. Les aultres dient que ce temple eſtoit devers le ſoleil levant au deſſus de la montaigne.

De ſainct Zacharie, ſainct Martin & ſainct Verus martyriſez ſoubz lempire de Traian. Chapitre iii.

Sainct Zacharie floriſt eveſque ſoubz Traian empereur & fiſt pluſieurs miracles : il eſtoit fort vieux & fuſt par les ſatellites de Traian martyriſé. Apres fuſt eveſque ſainct Martin lequel fut diſciple des apoſtres & preſcha la loy chreſtienne touſiours a ceulx de Vienne & a tous ceulx de la province, & faiſant pluſieurs miracles print martyre ſoubz Traian empereur. Apres fuſt eveſque de Vienne ſanctus Verus lequel fuſt auſſi diſciple des apoſtres de ieſuchriſt : lequel eſtoit grant philoſophe & theologien, & de ſon temps convertiſt pluſieurs Gentilz a la foy chreſtienne & mouruſt auſſi ſoubz Traian empereur.

eveſque de Vienne Paſcius, ſaige, prudent, lequel endura pluſieurs maulx des empereurs Maximian & Diocletian. Apres fuſt faict eveſque de Vienne ſous Conſtantius filz du grant Conſtantin, Nactarius homme de grant doctrine lequel au concile de Vaiſon tint contre les Ariens, quod pater, filius & ſpiritus ſanctus eſtoient dune eſſence en troys perſonnes & dune puiſſance: & de ce temps mouruſt ſainct Anthoine hermite en leage de cent & cinq ans aux deſerts de Egypte. Du temps de lempereur Theodoſius eſtoit eveſque de Vienne Niceta tres catholique, & de ce temps eſtoit eveſque de Lyon ſainct Iuſt lequel apres alla mourir aux deſerts de Egypte & ceulx de Lyon allerent querir ſon corps & laporterent a Lyon. Sainct Mamertus fuſt eveſque de Vienne du temps du roy Clovis, premier roy chreſtien en France. Ce Mamertus par ſon oraiſon & larmes preſerva la cité de Vienne du tremblement de terre & du feu, leſquelz toutes les nuyctz tormentoient la cité : & tomboit le feu du ciel en pluſieurs lieux, & fuſt la cité diviniment ſi troublee par divers accidens que les loups, les cerfz, leſquelz ſont naturellement craintifz & timides, & auſſi les ours venoient en ſi grant nombre par les conduictz & lieux ſecretz de la cité dans la ville que perſonne neſtoit en ſureté en ſa maiſon: mais par loraiſon & priere dudict ſainct Mamertus dieu delivra la cité diceulx accidens.

Au temps de Valantinian & Placida eſtoit eveſque de Vienne Iſitius lequel regna a Vienne & floriſſoit en vertus iuſques au temps de Zeno empereur. Et de ce temps queſtoit Iſitius eveſque, vint a Vienne preſcher ſanctus Severus lequel eſtoit indien de nation. Ce Severus deſtruiſit le temple de Mars la ou il y avoit cent idoles & fiſt pluſieurs miracles a Vienne. Et pour ce quil vouloit faire conſacrer legliſe de ſainct Eſtienne a Vienne, longtemps at-

tendit la venue de ſainct Germain lequel luy avoit promis ſoy trouver a la dicte conſecration. Pource que le dict ſaint Germain cependant mourut, advint que devant que loffice fuſt commencé miraculeuſement, le corps de ſainct Germain fuſt apporté dans legliſe ſainct Eſtienne, & par ainſi fuſt ſatisfaict ſainct Severe de la promeſſe qui avoit eſté faicte par ſainct Germain. Avitus fuſt auſſy eveſque de Vienne treſeloquent & ſcavant lequel a eſcript pluſieurs livres contre les Arriens, du temps de Iuſtinian empereur & de Belliſarius : & fuſt Avitus frere de ſainct Apolinar eveſque de Valence. Du temps de Iuſtinian auſſi fuſt eveſque de Vienne Iulianus lequel fuſt catholique ſaige & bien regiſſant ſon peuple. Apres Iulian fuſt eveſque de Vienne Donninus lequel eſtoit ſcavant aux lettres divines & amateur des paouvres, & des captifz redempteur : car quant il ſcavoit aucun chreſtien priſonnier il le racheptoit voluntiers & de tout ſon pouvoir : & de ſon temps le corps de monſieur ſainct Anthoine moyne, par divine revelation fuſt trouvé & porté en Alexandrie & enſevely en legliſe de ſainct Iehan baptiſte, & long temps apres fuſt tranſporté a ſainct Anthoine de Viennois la ou maintenant ſon corps eſt honoré.

Du temps de Childeric & de ſainct Germain de Paris eveſque & du roy Sigibert eſtoit eveſque de Vienne ſanctus Mamertus noble de generation & plus noble par ſcience & vertu & par eloquence. Du temps de ſainct Gregoire docteur de leſgliſe eſtoit eveſque de Vienne Verus lequel floriſſoit en toutes vertus ; & de ce temps regnoit en france la royne Brunichilde, une aultre Zieſabel, & eſtoit ſainct Deſyderius Diacre en legliſe de Vienne ſoubz ledict Verus. Apres Verus ſuccedat ledict Deſyderius diacre lequel veſquit ſainctement : lequel ſouvent reprenoit

& demonſtroit a la royne Brunichilde comme elle vivoit par tyrannie & contre la loy chreſtienne : parquoy la royne le fiſt mourir au territoire de Lyon, lequel comme martyr fuſt bouté au cathalogue des martyrs.

Du temps du roy Dagobert roy de France eſtoit eveſque de Vienne Singulphus lequel veſquit peu de temps : lequel fuſt ſaige, prudent & aymant dieu & ſon egliſe. Apres luy fuſt eveſque de Vienne Hecdicus, homme de grande religion & de vie ſaincte, lequel veſquit iuſques a la mort de lempereur Iuſtinian. Apres la mort de Hecdicus fuſt faict eveſque de Vienne Cadeoldus lequel fuſt homme ſaige, prudent, & veſquit iuſques au temps du roy Theoderic. Apres Cadeoldus fuſt faict eveſque de Vienne Dololenus, du temps que Childeric fuſt tué des Francoys, lequel veſquit peu de temps. Quant Dololenus fuſt mort, fuſt eſleu eveſque de Vienne Bobolinus, homme magnifique, plain de ſaigeſſe, de ſcavoir & doctrine, du temps de Giſulphus roy des Lombars. Apres Bobolinus fuſt eveſque George dune grande vertu & ſaigeſſe. Fuſt eveſque de Vienne apres George, Deodatus homme de grande abſtinence & devotion. Apres Deodatus fuſt eveſque de Vienne Blidrandus duquel on ne lit gueres de ſes geſtes, & fuſt homme politique. Apres Blidrandus fuſt eveſque Eoldus lequel eſtoit de la lignee des roys de France. Ce Eoldus dedans la cité fiſt edifier une petite egliſe au nom de monſieur ſainct Maurice & ſes compaignons, la ou il miſt & colloqua pluſieurs reliques dudict ſaint Maurice, & deſpuis legliſe de Vienne fuſt inſtituee au nom de ſainct Maurice : car par avant eſtoit dediee au nom des ſept martyrs des Machabees.

Du temps de Charles martel, maieur du palais de france, pere du roy Pepin, les ſarrazins dheſpaigne vindrent en

France & gaſterent & ruinerent la Prouvence & Languedoc, & depopulerent & pillerent Vienne & Lyon : & de ce temps eſtoit eveſque de Vienne Auſtrebertus homme plain de religion, lequel endurat beaucoup de maulx des Sarrazins. Alors ledict Charles martel congregat beaucoup de francoys, & donnat la bataille aux Heſpaignolz ſarrazins : ſi les deffiſt & chaſſaſt de france. Apres la mort de Auſtrebertus fuſt eveſque de Vienne Vuilicarius : lequel apres que les Sarrazins eurent bruſlé legliſe des martyrs laquelle eſtoit aupres du fleuve du Rhoſne, ledict Vuilicarius fiſt porter les oſſemens & corps de ſainct Ferreol & le chief de ſainct Iulian martyr dedans la cité de Vienne, & les fiſt bouter en une petite egliſe laquelle il fiſt conſtruire & edifier a lhonneur diceulx martyrs. Ce devoſt eveſque voyant que les ſeigneurs & princes francoys occupoient les biens de legliſe & les mettoient en leurs uſages, delaiſſa ſon eveſchié & entra en ung monaſtere la ou il uſa le reſidu de ſes iours en toute vertu & religion, delaiſſant le monde aux mondains.

Apres la mort de ce ſainct eveſque, a cauſe que les Sarrazins & auſſi les tyrans & pirates terriens avoient pillez & occupez les biens des citez, furent ces deux nobles citez Vienne & Lyon longtemps ſans paſteur ny eveſques. Et alors les gens lays & populaire detenoient tous les biens de legliſe, & eſtoient les egliſes ſans eveſques & ſans ſervice divin : & alors dieu donna grace aux Francois, car Pepin filz de Charles martel fuſt faict roy de France, lequel reſtituat une partie des biens aux egliſes. Et apres vint ſon filz Charles le grant lequel edifia pluſieurs monaſteres en France, & a Lyon fiſt edifier labbaye de noſtre dame de Liſle & laorna de pluſieurs ſainctes reliques, comme du corps de ſaincte Anne & de ſainct Longin & de la

coupe ou dieu beut en la maiſon de Symon le phariſien, avec le cornet de ſon neveu Rolant.

Apres la venue de Charles le grant furent Vienne & Lyon egliſes faictes metropolitaines & en plus grande auctorité quelles navoient eſté paravant. Et fuſt faict eveſque de Vienne Urſus, & eveſque de Lyon ung nommé Addo : & apres Addo, fuſt gouverneur de legliſe de Lyon non eveſque, ſon nepveu Hilduinus par aucuns temps: mais apres ſe fiſt moyne in inſula barbara la ou il veſquit ſainctement. Apres Urſus eveſque de Vienne fuſt fait eveſque Ulphetus. Apres fuſt Bernardus eveſque de Vienne, & Agobardus de Lyon : & ces deux eveſques allerent enſemble devers le filz de lempereur Clothaire pour les affaires de leurs egliſes : & avoir impetré leur demande ſen revinrent en leurs egliſes. Apres la mort de Bernardus fuſt eveſque de Vienne Aglimatus, & de Lyon eſtoit eveſque Amulus : leſquelz furent eveſques prudens & ſaiges & ſcavans en lettres divines.

Des aultres eveſques qui ont eſté deſpuis que regnoit en France le roy Charles le ſimple ie men deporte. Mais icy iay voulu deſcripre la pluſpart diceulx qui ont eſté ſanctifiez & qui ont eſté des premiers, pour demonſtrer que les deux citez capitales & metropolitaines des Gaules ont eſté touſiours conioinctes par amour enſemble : tant par leurs eveſques que auſſi des citoïens dicelles citez, queſt choſe plus divine que humaine. Et pluſieurs fois ceulx des egliſes de Lyon ont eu & eſleu ceulx de Vienne en leur egliſe, & ceulx de Vienne ſemblablement ont faictz de ceulx de lyon : & a preſent deſpuis ung an en ca ceulx de Vienne ont eſleu pour leur metropolitain & prelat ung natif de Lyon & dune maiſon laquelle ſe peult par nom & raiſon nommer la palme lyonnoiſe: & ſil eſt dict en la

ſaincte eſcripture : Iuſtus ut palma florebit, ceulx de Lyon & de Vienne peuvent maintenant dire palma, id eſt Palmerius ut iuſtus non ſolum florebit ſed nunc floret.

Ie prie celluy qui par ſa prudence colloqua la terre au centre du monde, veuille par ſa grace celle palme faire loñguement florir & fructifier par bonne & divine doctrine & exemple.

De legliſe primace & metropolitaine des Allobroges Vienne.

Chapitre vi.

Nous liſons aux livres des machabees comme Mathatias preſtre de la loy iudaique, pour obſerver la loy de Moyſe, fiſt la guerre contre le roy Antiochus, la ou furent prins les ſept freres & martyriſez : & furent apres nommez les ſept martyrs, & au nom diceulx martyrs fuſt premierement conſtruicte legliſe de Vienne. Et ainſi que lon dict que legliſe de noſtre dame de Charſtre fuſt conſtruicte avant ladvenement de noſtre ſeigneur in honorem virginis pariture, auſſi on pourroit dire que celle de Vienne, ante Chriſtum natum, fuſt honnoree par les martyrs ante Stephanum martyrem primum. Et ſoubz le nom diceulx martyrs levites fuſt honoree legliſe de Vienne & dicte legliſe des ſept martyrs iuſques au temps de lempereur Leo : Et alors ung ſainct eveſque de Vienne lequel eſtoit de la maiſon des roys de France nommé Eoldus augmenta legliſe & mua le nom des ſept martyrs machabees au nom des martyrs chreſtiens de Thebes & principalement de ſainct Maurice le chief & capitaine diceulx martyrs. Long temps apres Boſemet roy de Bourgongne ſecond de ce nom, filz du

roy Rodulphe roy darles reedifia legliſe de Vienne en lhonneur de monſieur ſainct Maurice, & treſpaſſa lan Mil cent xxxv. ſans hoirs.

Adoncques Guydo le gras lung de ſes capitaines uſurpat le Daulphiné & Prouvence, & Humbert des blanches mains uſurpat Savoye, Piemont, & Milan qui lors eſtoient dudict royaulme. Iehan roy de Bourgongne fonda legliſe de ſainct Iehan de lyon : & encore appert la lettre de fondation ſcellee dor. Et y fonda xii. comtes chanoines de ladicte egliſe & ung duc doyen dicelle : & deſpuis fuſt fondee par ſes ſucceſſeurs ad inſtar eccleſie triumphantis. Et par ainſi les deux egliſes primaces de gaule ont eſté fondees par les roys de Bourgongne : queſt une raiſon que ces deux egliſes & deux citez ont touſiours eſté comme ſeurs germaines.

Comparaiſons & ſimilitudes des deux citez & egliſes metropolitaines & primaces des Gaules & Allobroges Vienne & Lyon.

Vienne fuſt premierement edifiee par ceulx Daphrique au quart eage du monde : Lyon fuſt premierement conſtruict par les Grecz & ceulx Dathenes. Vienne euſt premierement ung temple au nom de Mars dung merveilleux artifice & ung des ſpectacles du monde : Lyon euſt deux temples, en lung avoit lx. colonnes de ſoixante provinces ſubiectes a la colonie lyonnoiſe. Vienne eſt une cité ſus le plus beau & noble fleuve de toute Europe comme

recite Strabo : Lyon eſt entre deux fleuves tres renommez des hyſtoriens, lung eſt le Rhoſne, & lautre eſt la Saonne. Vienne eſt la plus ancienne cité des Allobroges : Lyon eſt la plus antique de France. Vienne ha ung pont de pierre ſus le Rhoſne tres antique : Lyon ha deux pontz de pierre : lung eſt ſus le Rhoſne, lautre eſt ſus la Saonne. Vienne eſt primace & metropolitaine des Allobroges : Lyon eſt auſſi primace des Gaules. Vienne fuſt a la foy chreſtienne reduicte par ung diſciple de ſainct Pol nommé Creſcens : Lyon par ung diſciple de ſainct Policarpe diſciple de ſainct Pierre nommé Phutinus. Vienne fuſt nommee la cité du ſenat romain : Lyon fuſt colonie romaine. Vienne euſt cinq chaſteaulx autour delle faictz de cinq Tribuns romains : Lyon euſt une Achademie la ou venoient docteurs une foys lan orer de toutes provinces. Vienne eſtoit une cité la ou on releguoit les princes leſquelz eſtoient contraires au ſenat & empire Romain : Lyon eſtoit cité la ou eſtoit emporium : ceſt le lieu des foires la ou venoient gens de toutes parties du monde. Vienne eſt une cité dou ſont ſortis & ont eu origine pluſieurs hommes illuſtres comme Avitus lequel a eſcript pluſieurs livres en metres heroiques dune merveilleuſe eloquence, & ſi fuſt ſcavant en theologie comme il demonſtrat au concile de Conſtantinople : de lyon ſont ſortis & ont origine Lucius Plotius lequel fuſt precepteur de Cicero & fuſt le premier comme dict Cicero qui monſtra aux romains rhetorique latine. Auſſi fuſt de Lyon natif Fauſtus orateur lequel a eſcript epigrammes de la foy chreſtienne. Vienne eſt cité laquelle a eu pluſieurs ſainctz eveſques, comme Creſcens, Zacharie, Martinus, Verus, ſainct Denys & aultres ſainctz martyrs & confeſſeurs : de lyon lon peult dire quelle a produict pluſgrant nombre de martyrs que ville de Europe comme xix. mille, leſquelz furent decollez avec-

ques leur eveſque Hyreneus, & xlviii. avecques Phutinus, & auſſi pluſieurs ſainctz eveſques comme ſainct Iuſt, Sacerdos, Enemundus, Eucherius, Niceſſius, & aultres pluſieurs de grande ſaincteté. Vienne eſt terre fertile laquelle produit bledz a force, & tres bon vin, ayant regard vers occident: Lyon eſt territoire fertil lequel auſſi produit bledz & fruictages de diverſes manières, ayant regard vers orient. Et pour conclure ceſte matiere puis dire de ces deux citez quelles ſont les plus anciennes par origine & par gens illuſtres leſquelz ont habitez & ſont nourris en icelles, que citez qui ſoient en Gaule. Et croy fermement que il ſeroit difficile trouver au monde deux citez ſi prochaines & voiſines leſquelles ayent regné ſi longtemps en paix & amour fraternelle.

Lacedemoine ne ſceut ſouffrir Athenes ſans la infeſter de guerre & la mettre en la ſubiection de trente tyrans. Memphis que lon dict le Cayre ne peult ſouffrir Thebes laquelle eſtoit aornee de cent portes & en chaſcune avoit une forte tour. Rome ne ſceut ſouffrir cité aupres delle, comme Capue, ny loingtaines, comme Corinthe & Carthage leſquelles ilz detruiſirent & mirent ſubiectes a elle. Veniſe oncques ne peult ſouffrir la ſeigneurie de Padue, laquelle eſtoit grande, ny celle de Veronne, ny voyſine cité ſans la ſubiuguer, ſi elle peult: & na tenu a icelle, quelle nayc mys Ferrare ſoubz ſa ſeigneurie. Florence ne peult ſouffrir Piſe cité tres antique & noble ſans la ſubiuguer: & na tenu a elle que elle na eſté maitreſſe de la cité de Lucques. Et generalement les grandes citez ont touſiours voulu regner & eſtre maitreſſes des moindres & des voyſines: fors Lyon & Vienne, leſquelles touſiours ont eſté enſemble comme ſeurs germaines ſans diſcention ny guerres: mais touſiours amour maiſtreſſe de paix les ha conſervé en

toute proſperité & felicité humaine. Amour eſt celle qui faict lhomme vivre en lamour divine, ceſt celle laquelle fuſt cauſe que dieu crea le monde, & par laquelle dieu envoya ſon filz au monde.

Les fragmans de la cronique du royaume des Allobroges que lon dict Bourgongne, deſpuis le commencement iuſques a ce quil fuſt reduit a la coronne de France.

Iaphet le tiers filz de Noé euſt ſept filz : lequel apres quil euſt la benediction de ſon pere Noé vint habiter en Europe, & de ſes ſept enfans ſont ſortis ſept generations. Le premier filz fuſt Gomer duquel ſortirent les Galathes, deſquelz eſt dicte Galice. Ce Gomer euſt troys filz deſquelz ſont ſortis ceulx de Sarmace, ceulx de Paphlagonie region en Aſie la mineur, & ceulx de Frigie laquelle auſſi eſt en Aſie la mineur. Le ſecond fils de Iaphet euſt nom Magog : duquel ſont ſortis les Scithes & les Gothz. Le tiers filz de Iaphet fuſt Medar ſive Madeus : duquel ſont venuz les Medes prochains des Perſes. Le quart filz fuſt Iavan : duquel ſont iſſus les grecs. Ceſtuy Iavan euſt quatre filz. Le premier fuſt Heliſſan duquel Eolii, leſquelz ſont en une iſle in ſiculo mari, pres de Italie xxv. milles. Le ſecond filz de Iavan fuſt Tharſus, lequel en la mineur aſie colloquat les Tharſes, deſquels fuſt ſainct Pol apoſtre : laquelle region ſe diſoit Cilicia. Le tiers filz de Iavan ſe nomme Thayſa autrement Cethym, duquel fuſt habitee & dicte

liſle de Cypre. Le quart filz de Iavan fuſt nommé Dodanim : duquel ſont ſortis les Bourguignons en une inſule ou iſle dicte Rhodis. Du cinquieſme filz de Iaphet dict Thubal vindrent les Heſpaignolz. Du vi. filz dict Moloch vindrent ceulx de Capadoce. Du vii. filz de Iaphet dict Thiras, ſont ſortis ceulx de Trace laquelle eſt en Scithie.

Et pour condeſcendre a noſtre matiere, les Bourguignons leſquelz eſtoient deſcendus du filz de Iaphet, leſquelz habitoient en liſle dicte Rhodis du temps que Athanaricus roy des Gothz perſecutoit les chreſtiens, ceulx de liſle de Rhodis a cauſe de ſterilité de biens & auſſi que icelle iſle ne pouvoit nourrir ſi groſſe quantité de peuple, ſe aſſemblerent bien lxxx. mille hommes de la dicte iſle & vindrent en Gaule belgique ſus le rivage du Rhin. Et apres ung eſpaſſe de temps marcherent plus avant & vindrent en une region dicte ſecani entre le fleuve Arar & le Doux pres du fleuve du Rhoſne, la ou ilz demourerent ung temps. Et alors prindrent la loy chreſtienne & furent nommez Burgundi a burgis, & la eſleverent aux Allobroges ung royaume, lequel fuſt dict le royaume de Bourgongne : car paradvant du temps que le Lazare & Marie & Marthe vindrent a Marſeille, ſe diſoit le royaume des Allobroges, duquel apres fuſt tranſmué le nom au royaume de Bourgongne.

Et pource que pretens icy deſcripre aucuns fragmans des roys des Allobroges, que long temps apres la venue du Lazare & des Maries fuſt dict le royaume de Bourgongne, lequel deſpuis a eſté par mariage reduit a la coronne de France, pretens en matiere de epithome deſcripre aucuns fragmans dudict royaume, ainſi que iay pu veoir des archives des egliſes de Bezanſon, de Trieves, Colonie, Vienne & aultres egliſes conſtruictes ou augmentees par

les roys des Allobroges. Et pour condeſcendre a icelle hyſtoire eſt a noter que deſpuis le noble Clovys premier roy chreſtien de France, ou bien peu de temps devant, Gaule ciſalpine eſtoit diviſee en troys royaumes : le premier eſtoit le royaume de France, le ſecond eſtoit le royaume des Allobroges dict Bourgongne, le tiers & le moindre eſtoit celluy de Gaſcoigne. Le chief en temporalité de France & la cité capitale eſtoit Paris, & en ſpiritualité eſtoit la cité de Lyon & primat de France, & ſe diſoit Lyon prima ſedes Francie, & avoit le primat de Lyon ſoubz luy ſept archeveſchies & cinquante deux eveſchies. Le royaume des Allobroges dict apres Bourgongne avoit la cité de Arles en Prouvence en la temporalité comme le chief du royaume, & en la ſpiritualité avoit la cité de Vienne & communement ſe diſoit le royaulme de viennois : & quiconques eſtoit archeveſque de Vienne eſtoit chancelier du royaume de Bourgongne & aultre ne le pouvoit eſtre : & avoit ſoubz lui ſix archeveſchies & xxv. eveſchies. Le royaume de Gaſcongne eſtoit moindre que les aultres, & eſtoit le chief Tholoſe & navoit que deux archeveſchies & xviii. eveſchies.

Une choſe eſt a noter que en ces fragmans ne ſont pas mys les roys de Bourgongne ny allobroges par ordre mais ainſi que les ay trouvez diſperſez en pluſieurs egliſes ſelon les fondations que avoient faictz leſdictz roys aux egliſes : car des hyſtoires ne povons certifier que ce que voyons de noſtre temps ou bien ce que trouvons eſcript aux anciens hyſtoriens. Et pource que Bourgongne a eſté conioincte & annexe a la coronne de France par pluſieurs foys & le royaume de Bourgongne tranſmué en France, fuſt faict de la moindre partie, mais la plus fertile, une duché ſubiecte aux roys de France, & fuſt faict ung des pers de

France. Et ainſi que au royaume de Auſtraſie, duquel le chief eſt la cité de Metz, avoit ung roy & ung duc, dont Guerin eſtoit le duc : lequel eſt encore tout entier comme iay veu en leſgliſe de ſainct Eſtienne de Metz, & le nomment Guerin le lorrain, lequel fiſt du temps du roy Pepin pluſieurs faictz dignes de memoire contre les Vandales & contre les Gothz, ainſi que aultrefoys ay eſcript aux croniques du royaulme de Auſtraſie dict Lorraine : auſſi en Bourgongne avoit ung roy & ung duc & ung conte. Le premier filz eſtoit roy, le ſecond eſtoit duc, & le tiers eſtoit conte. Et le duc & conte tenoient leurs pays du roy de Bourgongne, comme le duc Guerin lorrain tenoit la duché de Lorraine du roy Pepin lequel eſtoit roy de France & Dauſtraſie. Et deſpuis Otho le tiers empereur, neſt demouré que la duché de Lorraine : comme du royaume de Bourgongne a preſent navons que la duché & conté de Bourgongne. Dont la duché a cauſe quelle eſt perrie de France eſt demouree a la coronne unie, & ne peult eſtre que aux enfans maſles deſcendans de la coronne ainſi quil eſt eſcript aux conſtitutions des roys de France & croniques.

Du temps du roy Clovis roy de France premier chreſtien, eſtoient roys de Bourgongne deux freres heretiques Arriens, ceſt Gondebaldus & Gondegiſilus, & eſtoient freres de la royne Chrotildis laquelle fuſt cauſe que le roy Clovis print la foy chreſtienne. Leſquelz freres a cauſe de leurs hereſies le roy Clovis perſecutat & fiſt la guerre long temps apres quil euſt prins la foy chreſtienne. Ces deux freres tenoient tout du long du Rhoſne & de Arar iuſques a Marſeille : & de ce temps ou bien peu devant le royaume des Allobroges commenca a prendre le nom de Bourgongne : car du temps de Valentinian empereur, les Bourgui-

gnons qui eſtoient au rivage du fleuve du Rin vindrent en Italie prendre toute la terre que maintenant eſt dicte Lombardie, & au retour occuparent le royaume des Allobroges & toute la terre queſt deſpuis Langres iuſques a Marſeille du long de Saonne, du Rhoſne & du Doux, & la nommerent Bourgongne, iuſques au temps que les roys de France par mariage reduirent la Bourgongne a la coronne de France.

Lan xiiii. apres la reſurrection noſtre ſeigneur la treſglorieuſe Magdalaigne convertit par ſa predication a Marſeille le roy & la royne des Allobroges, & deſpuis furent baptiſez par ſainct Maximin en Aix en Prouvence : leſquelz eurent ung filz par la priere de la dicte Magdalaine. Ledict premier roy chreſtien des Allobroges euſt nom Trophame, pour ſainct Trophame premier archeveſque Darles qui fuſt nepveu de monſieur ſainct Pol lapoſtre.

Le ſecond roy euſt nom Eſtienne, & fuſt celuy que dieu a la priere de ladicte Magdalaine reſſuſcitat, & ladicte royne ſa mere : & regna roy lii. ans. Et fuſt celuy qui fiſt porter la croix de monſieur ſainct Andry, laquelle eſt a monſieur ſainct Victor a Marſeille : & la print & volu la porter pour ſon enſeigne, & ordonna eſtre portee a tous ceulx qui ſeroient chreſtiens en ſon royaume : car il fiſt crier que tous ceulx qui ne ſe baptizeroient ſortiſſent hors de ſon royaulme. Ainſi deſpuis a eſté & encore eſt la dicte croix enſeigne des Allobroges.

Sainct Sigiſmond martyr & roy des Allobroges fonda xxii. egliſes tant cathedrales que abbayes. Et deſcendirent de luy les troys gemeaulx deſquelz la royne eſtoit enceinte quant ledict ſainct Sigiſmond fuſt martyriſé par Diocletian empereur, comme appert par la legende dudict ſainct Sigiſmond queſt a Vienne en legliſe ſainct Mauris.

Fauſtus conte de Aoſtung fuſt filz du roy des Allobroges, frere germain dudict ſainct Sigiſmond martyr & roy des Allobroges, & de ſaincte Leonille ducheſſe de Langres.

Saincte Leonille ducheſſe de Langres fuſt fille du roy des Allobroges & ſeur dudict Fauſtus pere de ſainct Simphorien, & les troys gemeaulx nepveuz de la dicte Leonille & dudict Fauſtus, couſins germains dudict ſainct Simphorien.

Sainct Simphorien fuſt filz dudict Fauſtus conte de Aoſtung & ſeigneur de Saulieu. Et fuſt baptizé audict Aoſtung lan xcvi. apres la reſurrection noſtre ſeigneur : & fuſt la mere ſaincte Auguſte.

Sainct Oyant & ſainct Lupune furent diſciples de monſieur ſainct Iehan levangeliſte & apporterent lapocalipſe es Allobroges.

Chippere premier de ce nom roy des Allobroges receuſt devotement ledict ſainct Oyant & Lupune, & fonda & edifia le lieu ou ilz ſe reduyrent avec leurs diſciples : lequel lieu lon dict a preſent ſainct Claude. Et leur donna les premieres rentes & libertez que de preſent Labbé & convent de monſieur ſainct Claude tiennent en Bourgongne & en Savoye.

Bruno filz du roy des Allobroges fonda de ſon partaige Beaune & Gigny deſquelz fuſt fondé lordre de Clugny. Longtemps apres ſainct Gondrand roy des Allobroges vint apres & fonda ſainct Marcel lez Chaſlon.

Sigiſmond iie de ce nom roy des Allobroges fonda ſainct Mauris en Chamblay.

Odrand roy des Allobroges iie de ce nom augmentaſt & perfeiſt legliſe dudict ſainct Marcel & la fiſt mettre de lordre de Clugny.

Sainct Mauris eſtoit nepveu filz de la ſeur de Sigiſmond

iiiie de ce nom roy des Allobroges, comme il eſt eſcript a ſainct Mauris en Chamblay. Et par ainſi avec luy furent martyriſez pluſieurs princes & aultres nobles de la maiſon des roys des Allobroges.

Theophime iie de ce nom roy des Allobroges donna a legliſe la cité Davignon & tout ce que le pape tient deca les montz du patrimoine de la dicte egliſe de rome que fuſt deſpuis occupee par aucuns capitaines & deſpuis recouvree par les papes.

Gondebault roy des Allobroges oncle de ſaincte Clote & frere germain du pere de la dicte ſaincte Clote qui paradvant ledict Gondebault fuſt roy des Allobroges.

Thierry roy de Bourgongne deffiſt en bataille Lotaire ii^e de ce nom roy de France, lan ſix cens & cinq apres la reſurrection noſtre ſeigneur. Lors furent occis plus de trente mille hommes. Et en icelle bataille fuſt veu ung ange qui ſur le peuple tenoit en lair une eſpee traicte toute nue. Adoncques euſt victoire ledict Thierry contre ledict Lothaire roy de France, & conquiſt toute la terre qui eſt entre Saonne & Oyſe comme il appert es croniques de France ou ce eſt bien eſcript & declaré.

Sainct Eutrope fuſt filz du roy des Allobroges & eſt ſon corps en legliſe deſſus Oranges.

Raoul roy des Allobroges fonda legliſe de Coulongne, de Mayence, de Treves, de Strasbourg, & leveſché de Paſſo. Ce roy euſt a femme la ſeur du roy de France.

Sainct Germain Dauxerre fuſt filz du roy des Allobroges : & ce peult lon veoir par ſa legende.

Iehan roy de Bourgongne fonda legliſe de monſieur ſainct Iehan de Lyon ſur le Rhoſne : & eſt la lettre de la fondation ſcellee dor. Et y fonda douze contes chanoines de la dicte egliſe, & ung duc doyen dicelle.

Eſtienne roy de Bourgongne iie de ce nom fonda legliſe de monſieur ſainct Eſtienne de Sens, & ſainct Eſtienne de Metz, & pluſieurs aultres egliſes comme Maſcon & Chaſlon, qui deſpuis furent reediffiees & fondees par Charlemaigne en lhonneur de monſieur ſainct Vincent.

Chippere iie de ce nom roy de Bourgongne fonda Luceul au nom de monſieur ſainct Columban.

Sainct Claude archeveſque de Bezanſon filz du conte de Bourgongne lequel conte eſtoit ſeigneur de Bracon, & de Salins mondict ſeigneur ſainct Claude.

Dyocus fuſt roy de bourgongne & fonda Vezelay.

Girard de Roſſillon perfiſt ledict Vezelay & y fuſt apporté le corps de la tres glorieuſe Magdaleigne : & fuſt filz du roy de Bourgongne. Lequel Girard fonda dix ſept abbayes & recouvra tout le royaulme de Bourgongne que les roys de France avoient uſurpé. Et fiſt refaire le chaſtel de Griſmont ſur poligny, auquel ſe ſaulva & retira en temps de ſon adverſité.

Sainct Hugues qui fonda Clugny lan viii. cens & douze eſtoit nepveu du roy de Bourgongne & filz du duc de Bourgongne.

Sainct Anthide fuſt filz du roy de Bourgongne & ſeigneur de Ruffay ſur Longon & de pluſieurs aultres ſeigneuries ou conté de Bourgongne.

Theodore roy de Bourgongne & Brunchadis royne dudict Bourgongne reediffierent & myrent ſus legliſe de Bezanſon qui apres ſainct Anthide avoit eſté deſtruicte par les Vandales.

Sainct Niceſſe filz du roy de Bourgongne & de la dicte royne Brunchadis fut archeveſque de Bezanſon longtemps apres le treſpas dudict ſainct Anthide. Et alors quil fut ar-

Federic empereur & nepveu de la dicte Bietrix entretint ce qui avoit eſté recouvré par icelle Bietrix.

Otho dei gratia comes palatinus burgundie fuſt filz de ladicte Bietrix & treſpaſſa lan mil cxci. vi. calendas Iulii : lequel augmentaſt & reedifia pluſieurs egliſes.

Iehanne fille de lempereur fuſt femme dudict Otho & dame de bourgongne : & eſt ſon corps inhumé en legliſe monſieur ſainct Eſtienne de Bezanſon.

Otho duc de Merence & comte Palatin de Bourgongne, de Maſcon & de Vienne fut filz de ladicte Iehanne & dudict Otho lequel aydez quereloit ledict royaulme de bourgongne, & fonda les chanoines de Poligny qui deſpuis furent tranſlatez a Dole & fiſt ladicte fondation Lan mil cc. xlviii. vii. calendas Iulii, en la chapelle des ducz & contes de Bourgongne ou de preſent ſont les freres preſcheurs.

Alix conteſſe de bourgongne palatine & conteſſe de Savoye fille dudict Otho fiſt par le ſainct pere le pape faire ladicte tranſlation deſdictz chanoynes de Poligny audict Dole. Et audict Poligny furent, au lieu deſdictz chanoynes, leſdictz freres preſcheurs en ladicte chapelle lan mil cc. lxxi.

Otho conte de bourgongne Palatin fut filz de Hugon de Chaſlon & de ladicte Alix laquelle prinſt a mary & eſpoux ledict Hugon de Chaſlon filz de feu Iehan conte de Chaſlon ſeigneur de Salins. Lequel Iehan de Chaſlon fonda les cordeliers dudict Salins en partie : & paradvant iceluy Iehan avoit eſchangié la conté de Chaſlon quil tenoit a cauſe de Mahault ſa femme mere dudict Hugon, avec ſoixante queues de vin quil prenoit chaſcun an de rente a Beaulne es celliers de Hugues duc de bourgongne, & de longue court & larbergement devant Seurre, contre la ſei-

gneurie & ſaulnerie dudict Salins que tenoit ledict Hugues duc de Bourgongne en fiefz du conté de bourgongne, & deux mil marcz dargent que ledict Iehan avoit receu du mariage de ladicte Mahault ſa femme : & en recompenſa ledict Hugon ſon filz de la ſeigneurie de Bracon & de mille livres de rentes que retiennent chaſcun an au moys de may avant tout partaiges en la ſaulnerie dudict Salins. Et reprint en fiefz iceluy Iehan de ladicte Alix conteſſe palatine de bourgongne & dudict Hugon ladicte ſaulnerie de Salins & toutes les ſeigneuries & fiefz... (1). Ce fut faict le iour de paſques flories lan mil. cc. lxii.

Otho conte de Bourgongne filz de ladicte Alix fonda lhoſpital de Bracon : & Mahault conteſſe Darthoys ſa femme comme ayant la charge de lexecution de ſon teſtament perfeiſt ladicte fondation dudict hoſpital, lan mil ccc. xii. le iii^{e} iour de ſeptembre.

Iehanne royne de France & de Navarre fuſt fille dudict Otho conte palatin de bourgongne.

Philippe roy de France print a femme & eſpouſe ladicte Iehanne & euſt & engendra au corps dicelle Iehanne Loys qui deſpuis fuſt roy de France & Philippus ſecundo genitus conte Palatin de bourgongne : & fuſt faict le mariage dudict roy & de ladicte Iehanne lan mil. cclxv. Et obtint ledict roy diſpenſe du pape pour accomplir ledict mariage, & treſpaſſa ledict roy lan mil. cccxvi.

Deſpuis ce Philippe feurent pluſieurs ducz en bourgongne ceſtaſſavoir Philippe le hardy & Iehan ſon filz & le bon duc Philippe & Charles ſon filz, lequel mourut devant Nancy en lorraine & ne laiſſa que une fille, laquelle fuſt

(1) On lit à la ſuite : « Reprendre de eulx tous ſes aultres enfans, » ce qui eſt inintelligible & ne préſente aucun ſens.

conioincte par mariage a Maximilian Archeduc dauſtriche roy des Romains. Et a celle cauſe revint la duché de bourgongne comme perrerie & per de france a la coronne, & par la loy ſalicque laquelle veult que fille ne ſuccede en perrerie. Et par ainſi ferons fin a ces fragmans, delaiſſant pluſieurs hiſtoires leſquelles ſont eſcriptes aux croniques de France & de Bourgongne.

Cy fine ce petit livre des fragmãs du
royaulme de Bourgõgne.

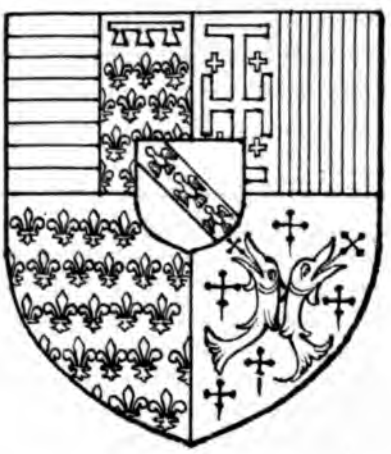

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Claude Le Laboureur a commencé la généalogie de Champier à Jean, qui auroit eu de damoiſelle Perronnelle de La Roche, d'une maiſon noble de nom & d'armes, Guillemin père de Claude qui fut père de Symphorien & étoit neveu de Martin Champier moine de l'Ile-Barbe en 1428. (Maſures de l'Iſle-Barbe, tom. II, p. 271.) Je trouve ailleurs que ce Guillemin avoit épouſé Pernette de La Liègue en Forez, mais on ne donne aucune preuve de ces alliances; c'eſt à cauſe de cela que je m'en ſuis tenu à la généalogie donnée par Guichenon que Le Laboureur a ſuivi, en ajoutant toutefois aux auteurs de Symphorien ces deux générations, deſquelles l'hiſtorien de Breſſe & Bugey n'a point fait mention.

A ajouter à l'article de Claude Champier, p. 34.

Ce Claude figure en 1552, dans un acte de vente de la chaſtellenie, terre, mandement & ſeigneurie de Trévoux. Il eſt qualifié « noble homme Claude Champier, ſeigneur de La Baſtie, maiſtre d'hoſtel & procureur (fondé de procuration) du duc de Nemours. » Cet acte fait partie des chartes, titres & documents inédits du ſeizième ſiècle, relatifs à l'ancienne principauté de Dombes, recueillis par M. Valentin-Smith conſeiller à la Cour impériale de Lyon, qui a bien voulu me le communiquer (1).

(1) Ce recueil, qui peut être comparé aux grands travaux d'André Du Cheſne, de Baluze & de nos immortels Bénédictins, ſera un jour une mine précieuſe pour tous ceux qui voudront écrire l'hiſtoire de la petite province à laquelle M. Valentin-Smith a voué ſon amour & ſes études. Il ſe compoſe déjà d'un fort volume d'environ 600 pages in-4°, qui ſe groſſit tous les jours feuille par feuille, au fur & à meſure des découvertes. Cette œuvre, qui atteſte au même degré l'érudition, la haute intelligence & la patience véri-

On trouve encore Claude Champier dans le procès-verbal de l'aſſemblée des Etats de Dombes (4 novembre 1567) pour la convocation du ban & arrière-ban contre les Huguenots, qui s'étoient emparés de Mâcon. Il préſida cette aſſemblée comme gouverneur du pays de Dombes pour Mgr le duc de Montpenſier. Il eſt qualifié dans le procès-verbal, « eſcuier & ſeigneur de La Baſtie & Corcelles. »

A la ſuite de l'article de Jacques Champier, p. 35.

Jacques Champier mourut en 1625, & fut inhumé dans une chapelle des Minimes de Montmerle. On voyoit autrefois ſur ſa tombe l'inſcription ſuivante, conſervée par Gacon qui avoit pris ſoin de la relever ſur les lieux :

« Cy giſt haut & puiſſant ſeigneur M. Jacques de Champier, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre à la clef dorée ſous Henri III & Henri le grand, capitaine de ſoixante hommes-d'armes, gouverneur de la ville & château de Châtillon-les-Dombes & bailly de Breſſe ; & ſous Louis le Juſte, conſeiller de ſes privés conſeils d'Etat ; & ſous hauts & puiſſans princes Louis, François & Henri de Bourbon, ducs de Montpenſier, gouverneur général de la principauté de Dombes, baron de La Baſtie, ſeigneur d'Argis, Porteboeuf, Dommartin, Langes, &c., lequel décéda le 13 octobre 1625 ; & puiſſante dame Françoiſe de Langes, ſon épouſe, laquelle décéda le 3 octobre 1607. » (M. Valentin-Smith, *ubi ſupra.*) (1).

Page 102, ligne 18. *Liſez* cinquante-quatre.

Page 128, après la ligne 19, ajoutez :

Cette édition citée ainſi par Malacarne n'eſt pas in-4°, mais in-8° ; elle eſt de 1514 & non de 1509. — x ff. non chiffrés pour le

tablement monacale de ſon auteur, a ſa place marquée d'avance dans toutes les bibliothèques ſérieuſes.

(1) D'après quelques expreſſions qui n'appartiennent pas au ſtyle lapidaire même le plus humble, on ſeroit porté à croire que cette épitaphe étoit en latin, & que Gacon ne nous en a tranſmis que la traduction. On n'a jamais dit : « Gentilhomme de la chambre *à la clef dorée*, » non plus que : « Conſeiller des *privés conſeils* d'Etat. »

Chapitre vniuerſel & treſſingulier; *cclxxxiv* ff. pour le Guidon; ſignat. A — B. a — &. — A — N.

Au recto du f. A ii :

Chapitre vniuerſel & tres ſingulier auq̃l ſont contenuz les louenges & choſes generalles & treſſutilles a chacun qui veult proufficter en la ſciẽce & art de cirurgie lequel a eſte icy areſte & compoſe par maiſtre Simphoriẽ champier.

Au verſo du f. B iiii :

Cy finit le chapitre vniuerſel & treſſingulier cõprenant en ſomme & briefuement ce qui eſt cõtenu en ce Guidõ auec les louenges de cyrurgie cõpoſe par maiſtre Symphorien champier.

Ad calcem, au verſo du f. *cclxxxiv* & dernier :

Cy finiſt Guidon en cirurgie auecques les addicions enſẽble le chapitre vniuerſel & treſſingulier icy adiouſte & compoſe par maiſtre Simphorien chãpie habitant a lion & practicquãt en la ſcience hyppocratique.

Imprime a Paris pour Francoys Regnault libraire de luniuerſite de Paris demourant a la rue ſainct Jaques a lenſeigne ſainct glaude. Lan. M. ccccc. & xiiii. le xii. iour de decembre.

Page 148, ligne 8. On pourroit croire qu'il, *liſez* que l'exemplaire.

Page 49, après la ligne 2, ajoutez :

Il ne m'eſt jamais tombé ſous la main un ſeul volume portant la ſignature de Symphorien Champier ou une marque quelconque indiquant qu'il lui avoit appartenu. M. le docteur Munaret, médecin à Brignais, ayant appris que je recherchois tout ce qui a rapport à Champier, a eu l'obligeance de me communiquer un joli petit volume, autrefois relié avec ſoin, & conſervant ſur les plats le nom de Claude Champier fils de Symphorien, au milieu d'un cartouche où l'on retrouve l'étoile de leurs armes placée en dehors, deux en chef & deux en pointe ; à l'intérieur ſont deux oiſeaux & le nom de Claude. Ce même cartouche eſt répété ſur l'autre plat, au milieu duquel on lit: Chãpier. Sur le premier feuillet blanc eſt écrit à la main le nom de Jacques Champier, fils de Claude, qui continua la lignée, & de qui l'on vient de lire l'épitaphe. Ce volume eſt un traité de Galien, *De affectorum locorum*

notitia libri ſex, traduit par Guillaume Copus, de Bâle, Paris, Gervais Chevallon, 1513, petit in-8°.

Je donne dans la planche ci-contre, le fac-ſimilé du cartouche & de la ſignature de Jacques Champier. Ce ſera une marque de plus pour les amateurs qui recueillent les volumes avec armes ſur le plat.

A ajouter p. 389, à la ſuite de la note :

Jacques Severt, p. 481 de ſa Chronologie des archevêques de Lyon, 1628, donne une liſte de quelques évêques ſuffragants parmi leſquels figure notre Barthélemi Portalenqui, de l'ordre des Carmes. Une inſcription gravée ſur une pierre appliquée contre une des murailles de la chapelle de la ſainte Vierge, dans le cloître de l'Hôtel-Dieu, dit Severt, prouvoit qu'en 1527, il étoit ſuffragant de François de Rohan. J'ai cherché vainement cette pierre, qui a diſparu avec la chapelle, ſans doute lorſque les recteurs des Hoſpices firent reconſtruire l'entrée du cloître en 1708 par Ferdinand de La Monce. Severt ajoute qu'on a encore la preuve qu'il vivoit à cette époque, dans un poème ſur la Paſſion de N. S. dont Portalenqui étoit auteur & qui fut publié & dédié à ce prélat par un religieux Carme, frère Jean Diophilax, de Gand.

Le P. Coſme de St-Etienne de Villiers, dans ſa *Bibliotheca Carmelitana*, tom. I, p. 248, XXVIII, dit de Portalenqui qu'il étoit françois, né au Luc, en Provence ; qu'il avoit été d'abord prieur de la maiſon des Carmes, à Avignon, puis évêque *in partibus infidelium* de Troie, & ſuffragant d'Orlando del Carretto archevêque d'Avignon, en 1523 ; ce que l'on ne peut admettre, bien que le P. Coſme appuie ſon aſſertion ſur les *Acta conſiſtorialia* d'Adrien VI & ſur le *Speculum Carmelitanum*, puiſque, ſuivant Charvet, Portalenqui étoit à cette époque ſuffragant d'Alexandre de St-Sévérin, archevêque de Vienne. Le P. Jacob dans ſa *Bibliotheca Carmelitarum*, qui ſe conſervoit manuſcrite au couvent des Carmes des Billettes, à Paris, aſſure que Portalenqui avoit été ſuffragant de Vienne & de Lyon, mais il ne dit point qu'il ait rempli les mêmes fonctions à Avignon.

Le poème ſur la Paſſion attribué par Severt à Portalenqui étoit l'œuvre de frère Jean Diophilax & non Démophilax comme l'appelle le P. Coſme. Voici le titre de ce rare & curieux volume, qui

Jacques Champier

Impr. Louis Perrin _ Lyon.

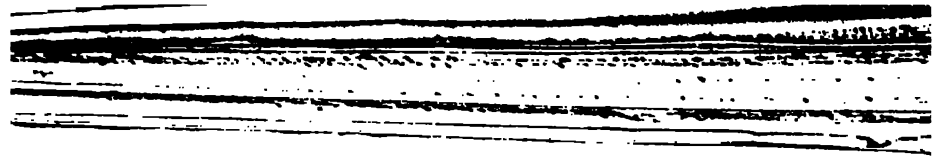

appartient à la Bibl. de la Ville : *Chriſtomachia* autore F. Joanne Diophilace Gandenſi, Theomuſo ſacratiſſimi ordinis beatiſſimae Chriſtiferae virginis Mariae de monte Carmelo.... In-8° de 67 ff. non chiffrés, ſignat. A — B pour les pièces liminaires, & b — h pour le *Chriſtomachia* & quelques pièces détachées à la fin ; titre en rouge & noir, avec le portrait de l'auteur, gravé ſur le frontiſpice. On voit par la ſouſcription, qu'il fut imprimé à Lyon en 1527, par Jehan de La Place, demeurant « Mercuriali in vico Pilloſi putei, » & aux dépens de révérend Père Barthélemi Portenlenqui (*ſic*) Lucenſis, évêque de Troie, ſuffragant des diocèſes de Lyon & de Vienne. Ce volume contient ſous forme de préface une longue épître latine de Barthélemi Portalenqui, en tête de laquelle il ſe qualifie docteur en théologie, ſuffragant de Lyon & de Vienne, évêque de Troie. Elle eſt adreſſée à François de Clermont cardinal du titre de St-Etienne *in monte Coelio*, archevêque d'Auch & légat *a latere* du St-Siége, à Avignon. Cette épître eſt ſuivie d'une pièce de vers acroſtiches au même cardinal, & d'une autre, auſſi de B. Portalenqui, à l'auteur du *Chriſtomachia*, frère Jean Diophilax. A la ſuite on trouve des vers de ce religieux à B. Portalenqui ſon mécène : c'eſt la dédicace du *Chriſtomachia*. Les armes du prélat ſont gravées au bas de la page, en forme de ſceau, telles que je les ai fait reproduire (v. la Pl.), afin que le lecteur ait ſous les yeux tout ce que j'ai pu recueillir ſur ce B. Portalenqui ou du Luc, qui étoit à peu près inconnu juſqu'à ce jour. Ces additions, en même temps qu'elles complèteront la note à laquelle elles ſe rapportent, ſerviront auſſi de correction à ce qu'il peut y avoir d'inexact.

Le *Chriſtomachia*, & non *Chriſtomathia* comme l'intitule le P. Coſme de St-Etienne, eſt un véritable tour de force, c'eſt à dire un long acroſtiche d'un bout à l'autre. Ainſi, en réuniſſant la première lettre de chaque vers à celle du vers ſuivant & continuant juſqu'à la fin du poème, on trouve un ſens complet, c'eſt l'Evangile « In principio erat Verbum » & la Paſſion ſelon ſaint Jean ; mais ce n'eſt pas tout encore : il y a dans chaque vers un mot qu'on a eu ſoin d'imprimer en lettres capitales, & tous ces mots raſſemblés forment un ſens à part : c'eſt le texte de la Paſſion d'après les SS. Evangiles. Ainſi le poète a eu l'art de traiter ſimultanément dans les mêmes vers trois ſujets à la fois : Dieu fait homme, mourant ſur la croix pour le ſalut du genre humain, c'eſt le poème,

Chriſtomachia; l'évangile de ſaint Jean en acroſtiches; la Paſſion en lettres capitales; & tout cela, ſans que la marche du poème ſoit jamais arrêtée ni même ralentie par les difficultés incroyables que l'auteur s'eſt volontairement impoſées.

Voici pour les curieux le commencement du *Chriſtomachia*.

— nclytus aethereo princeps EGRESSVS olympo,
N aturae vinctus laqueis EST conditor oeui,
P raeclarae nuper pacis renouator IESVS
R upit auernaeam toruo CVM dite paludem,
— gnotum qui DISCIPVLIS deitatis honorem
N otificare SVIS, nulla prius arte politis
O ontendens, variam TRANS vatum fertur arenam.
— mmenſum veri TORRENTEM Coelicus autor
P erfectae CEDRON ſophiae patefecit abyſſum,
— nuiſas VBI percepit proſerpina leges,
O bductis ERAT atra comis veſtita colubris.
M umenidum diras HORTVS referauit erinnes,
R auciſonum ſtygius releuatur IN aera planctus,
A rduus adſpiciens trifido QVEM cerberus ore
T errificum INTROIIT tenebroſi gurgitis antrum.
A eridicis vatum modulis fons IPSE ſalutis,
M xiit optatus, noſtras ET concitat oras
R egificis hunc DISCIPVLI venerantur auenis.
B arbaries longos EIVS protracta per annos,
A enturam nemeſis cladem malefida SCIEBAT.
M e autem tartarei ſeruantem limina tecti.....

Le poème continue ainſi juſqu'à la fin. Il contient de huit cent cinquante à neuf cents vers, outre les pièces liminaires qui ſont toutes auſſi en acroſtiches, à l'exception de deux pièces de « Antonius Perriſſodi gebennenſis, » maître ès arts & bachelier en droit civil & canon, l'une ſur le *Chriſtomachia*, l'autre à Portalenqui, & d'une troiſième de Jean Reinier de Trévoux, « Paedotrines, » à Fr. Jean Diophilax. Je ne ſais s'il manque un feuillet dans l'exemplaire que j'ai ſous les yeux : les pièces liminaires finiſſent au bas de la dernière page de la feuille B, & le poème commence au feuillet b.

TABLE ALPHABETIQUE

DES

OEUVRES DE S. CHAMPIER.

	N°°	Pag.
Additamenta, errata & caſtigationes in Petri Aponis opera	XIX	182
Alexandri Aphrodiſei de febribus	VI	142
Alexandri Benedicti aphoriſmi, de medici atque aegri officio . .	VI	142
Annotamenta & caſtigationes in Avicennae opera	XXIX	207
Antiqua (De) nobilitate Domus Turnoniae	XLVI	261
Antiquité (De l'), origine & nobleſſe de Lyon, enſemble la rebeine.	XXXV	222
Annulus medici chriſtiani	XL	251
Aphoriſmi ſive collectiones medicinales	VI	142
Apologetica epiſtola in defenſionem Graecorum	XL	249
Arnaldi Villanovani vita	XXXII	217
Ars parva Galeni	XX	183
Campus Elyſius Galliae	XXXIX	246
Caſtigationes ſeu emendationes Pharmacopolarum	XXXVIII	242
Cathalogus illuſtrium medicorum	XL	250
Cathegoriae medicinales	XV	178
Centiloquium iſagogicum	XVII	180

	N°.	Pag.
Clyſterum campi.	XXXIII	219
Claris (De) Lugdunenſibus	VII	149
Corporum (De) animorumque morbis.	VI	142
Cribratio, lima...., in Galeni, Avicennae & Conciliatoris opera	XVI	179
Cribratio medicamentorum fere omnium	XLII	256
Cronique du royaume d'Auſtraſie	X	158
Croniques (Les grans) de Savoye	XIV	174
Déclaration (La) du ciel & du monde	III	112
Dialectica (De), Rethorica, Geometria	XLV	260
Dialogue de la cure du Phlegmon	XXVIII	206
Dialogue (Petit) de nobleſſe	III	112
Dialogus in legem Machometicam	VI	142
Dialogus ſingulariſſimus	II	107
Doctrinal (Le) du père de famille à ſon enfant	III	115
Doctrinal des Princes	III	111
Droit chemin (Le) de lhôpital	III	117
Duellum epiſtolare	XXVII	201
Enſeignemens pour apprendre à bien vivre & à bien mourir	III	115
Epiſtola Gundiſalvi Toledo ad S. Champerium	VI	143
Epiſtola in libros Santis Pagnini lucenſis	XLIV	259
Epiſtola Symphoriani Campegii in defenſionem Avicennae	XL	250
Epiſtolae Bernardi Unger	XLVII	263
Epiſtolae Campegianae de transfuſione metallorum contra alchimiſtas	XL	250
Epiſtolae Eraſmi	XLVIII	264
Epiſtolae phyſicales Manardi, Campegii & Coronaei	XL	249
Epiſtolae ſanctiſſimorum divi Patris Antonii, divi Ignatii, &c.	XVII	179
Epître de Iehan Lemaire à P. Picot	VI	146
Epithome commentariorum Galeni in libros Hippocratis	XVIII	180
Evangelicae chriſtianaeque religionis comprobatio	VI	142
Fleur (La) des Princes	III	111
Galeni (Claudii pergameni) hiſtoriales campi	XXXIV	221
Galliae Celticae campus ac antiquitatis Lugdunenſis	XLV	262
Galliae Celticae campus in quo de Lugdunenſi origine ac conſulatu & plebeia ſeditione agitur.	XLV	262
Gallicum pentapharmacum	XLI	251
Gallis (De) ſummis pontificibus	VII	149
Gallorum (De) ſcriptoribus	VII	149
Geſtes (Les) enſemble la vie du preux chevalier Bayard	XXXI	209
Gouvernement & regime d'un jeune prince	III	110
Guidon (Le) de cirurgie de Gui de Chauliac prévôt de l'égliſe & chapitre de St-Juſt, à Lyon	IV	127

	N°.	Pag.
Herculani (Joannis) Veronenſis expoſitio perutilis in primam Fen quarti canonis Avicennae	XXV	199
Hiérarchie de l'égliſe de St-Jean de Lyon	XXXV	224
Hortus gallicus	XXXIX	245
Index omnium D. Symphoriani Champerii lucubrationum a Hieronimo Montuo collectarum	XLI	253
Ingreſſu (De) Ludovici XII in urbem Genuam	VII	149
Italiae & Galliae panegyricum	VIII	153
Janua logice & phiſice	I	105
Legum (De) divinarum conditoribus	VI	142
Lunectes (Les) des cirurgiens francois	XXXVII	237
Malice (La) des femmes	III	114
Medicinae (De) claris ſcriptoribus	VI	142
Medicinale bellum	XXI	184
Meſue (Joannis) vita	XXX	208
Mirabilium divinorum humanorumque volumina quatuor	XXIII	196
Monarchia (De) ac triplici imperio	XLVI	261
Monarchia (De) Gallorum campi aurei	XLVI	261
Myrouel (Le) des appothiquaires	XXXVII	235
Nef (La) des dames vertueuſes	V	131
Nef (La) des princes & des batailles	III	109
Officina apothecariorum	XI	167
Opera parva Hippocratis	VI	142
Ordre (L') de chevalerie	X	160
Periarchon	XXXIX	248
Police ſubſidiaire	XXXVI	235
Practica nova aggregatoris lugdunenſis	XXIV	198
Precioſa Margarita	XII	169
Pronoſticon libri tres	XXVI	200
Prophéties, dictz & vaticinations des Sibilles	V	136
Proverbes (Les) des princes	III	111
Quadruplici (De) vita liber	VII	149
Quatuor (De) ſingularibus in Gallia repertis (Ludovici Bolognini)	VIII	153
Régime (Le) d'un ſerviteur	III	115
Roſa Gallica	XII	167
Royaume (Du) des Allobroges, avec lantiquité, nobleſſe & origine de la ville de Vienne ſus le Roſne	XXXV	225
Speculum Galeni	XXII	188
Symphonia Favergiana de Lazaro & ſororibus	L	264
Symphonia Galeni ad Hippocratem	XXXIII	218
Symphonia Platonis cum Ariſtotele & Galeni cum Hippocrate	XIII	171
Symphonia de poteſtate Eccleſiae contra haereticos Valdenſes	XLIX	264

	N°.	Pag.
Teſtament (Le) de ung vieil prince	III	110
Theriaca (De) gallica libellus	XXXIX	248
Triumphe (Le) du tres chreſtien roy de France (Louis XII)	IX	156
Triplici (De) diſciplina	VIII	153
Tropheum Gallorum	VII	149
Tropheum regis Franciſci I	XXVII	201

TABLE DES PLANCHES

Le portrait de S. Champier, en regard du frontiſpice.

Maiſon de S. Champier à Lyon en 1529 . . . . . Pag. 38

Marque de Claude Champier, avec l'écu des armes de B. Portalenqui du Luc. 424

TABLE GENERALE

DES MATIERES.

	Pag.
Aux Bibliophiles lyonnois	j
Biographie de S. Champier	3
Bibliographie de S. Champier	105
Nouvelles (Les) venues a Lyon de la réception de nos ſeigneurs les Daulphin & duc d'Orléans	229
Lordre de chevalerie	267
Petit dialogue de nobleſſe	323
De lantiquité origine & nobleſſe de Lyon, enſemble la Rebeine	337
Hiérarchie de St-Jean de Lyon	373
Du royaulme des Allobroges avec lantiquité & origine de Vienne ſus le Roſne	387
Additions & corrections	421
Table alphabétique des œuvres de Symphorien Champier	427
Table des planches	430

LANE MEDICAL LIBRARY

This book should be returned on or before
the date last stamped below.

JUL 3 1953
MAR 2 3 1965
AUG 1 9 1965
OCT 2 4 1972
MAY 19
JAN 31 1977

10M-8-52-72329

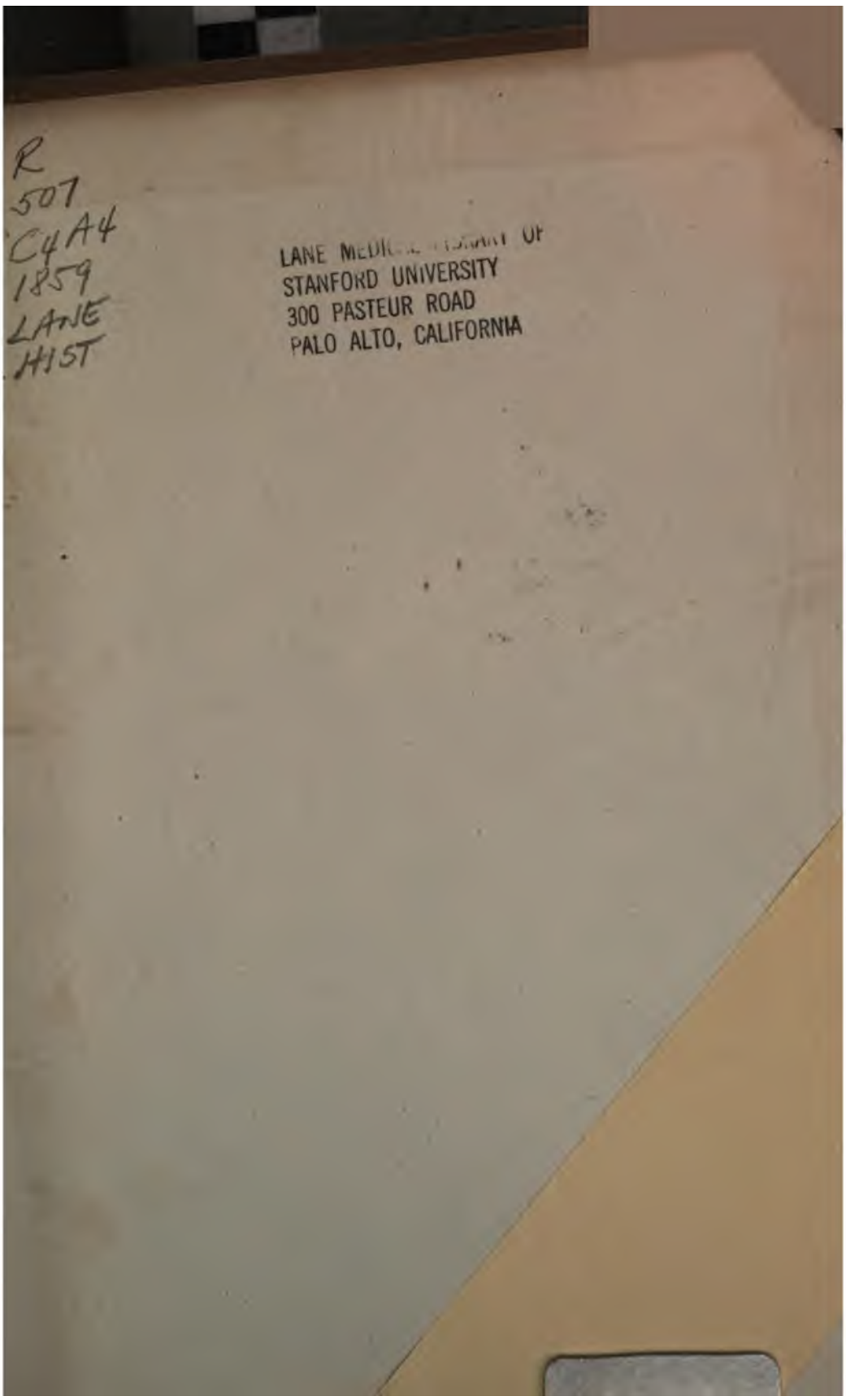

R
507
C4A4
1859
LANE
HIST

LANE MEDICAL LIBRARY OF
STANFORD UNIVERSITY
300 PASTEUR ROAD
PALO ALTO, CALIFORNIA